OAK ST. HDSF

UNIVERSITY OF ILLINOIS
LIBRARY

Class 335
Book L562c
Volume

ECONOMICS

Je 05-10M

A Monsieur Émile Ollivier,
hommage de son dévoué confrère,
Paul Leroy-Beaulieu

LE COLLECTIVISME

EXAMEN CRITIQUE DU NOUVEAU SOCIALISME

AUTRES OUVRAGES DE M. PAUL LEROY-BEAULIEU

De l'état moral et intellectuel des populations ouvrières et de son influence sur le taux des salaires. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Un volume in-18, Paris, 1868. *Guillaumin.* (Épuisé.)

Recherches économiques, historiques et statistiques sur les guerres contemporaines. Un volume in-18, Paris, 1869. *Lacroix-Verbœckhoven.*

La question ouvrière au XIXe siècle. 2e édition. Un volume in-18, Paris, 1882. *Charpentier.*

Essai sur la Répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions. 2e édition, 1882. Un volume in-8. Paris, *Guillaumin.*

L'administration locale en France et en Angleterre. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. 2e édition (sous presse). Un volume in-8, Paris, *Guillaumin.*

Le travail des femmes au XIXe siècle. Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques. Un volume in-18. Paris, 1873. *Charpentier.*

De la colonisation chez les peuples modernes. 3e édition (sous presse). Un volume in-8, Paris. *Guillaumin.*

Traité de la science des finances. Tome Ier. Des revenus publics; tome II. Du budget et du crédit public. 3e édition, 1883. Deux volumes in-8, Paris. *Guillaumin.*

Saint-Denis. — Imprimerie Ch. Lambert, 17, rue de Paris.

LE

COLLECTIVISME

EXAMEN CRITIQUE DU NOUVEAU SOCIALISME

PAR

PAUL LEROY-BEAULIEU

MEMBRE DE L'INSTITUT
PROFESSEUR D'ÉCONOMIE POLITIQUE AU COLLÈGE DE FRANCE
DIRECTEUR DE L' « ÉCONOMISTE FRANÇAIS »

PARIS

LIBRAIRIE GUILLAUMIN ET Cie

Éditeurs du *Journal des Économistes*, de la *Collection des principaux Économistes*,
du *Dictionnaire de l'Économie politique*,
du *Dictionnaire du Commerce et de la Navigation*, etc.

RUE RICHELIEU, 14

1884

335
L562c

AVANT-PROPOS

Les erreurs sociales sont éternelles ; selon les temps, elles revêtent des formes diverses.

A l'époque du romantisme, sous la Restauration et le règne de Louis-Philippe, on vit éclore le socialisme sentimental, rêveur, mystique.

Depuis un quart de siècle la chimère sociale a pris une autre apparence. Elle a renoncé au sentiment et s'est jetée dans la dialectique. Elle manie avec art l'érudition et la logique. Elle enchaîne les uns aux autres de prétendus théorèmes et elle cherche à éblouir les esprits par un tissu artificieux qui, pour les yeux peu perspicaces, a quelque ressemblance avec la science.

Au socialisme romanesque a donc succédé le socialisme prétendu scientifique, et il s'est affublé d'un nom nouveau, le collectivisme.

Jusqu'ici en France on n'a guère étudié ce nouvel adversaire de la liberté et du progrès. Il compte, cependant, chez nous, un nombre assez considérable d'adeptes dont quel-

80428

ques-uns ne manquent ni d'intelligence ni de zèle et d'entrain.

L'optimisme officiel qui, en dehors des menus incidents de la vie politique courante, fait profession de tout ignorer, n'a eu garde de se départir de son habituel dédain à l'endroit de cet ennemi encore obscur, mais grandissant.

J'ai cru, quant à moi, qu'il méritait un examen sérieux et approfondi.

A vrai dire, je ne redoute pas le triomphe prochain du collectivisme, quoique je considère qu'il gagne plus de disciples qu'on ne le pense. Mais l'étude de cette doctrine offre de l'intérêt; elle contribue à rajeunir et à fortifier la science économique dont la sève tendrait à s'épuiser, si l'on se contentait de répéter passivement l'enseignement des anciens maîtres.

Ni la vérité ni la science n'ont le droit de mépriser l'erreur ou l'ignorance. Ces dernières vont quelquefois avec la sincérité. C'est un motif de ne les point laisser passer sans mot dire.

Puis, à côté des collectivistes conscients et avoués, il y a une légion de collectivistes cachés et inconscients. On en trouve dans toutes les sphères; les assemblées politiques et administratives en regorgent. Pour eux la société humaine ne repose sur aucun principe fixe : tout dans ce monde est affaire d'expédient. Ils affectent en particulier une mesquine ironie à l'endroit de la liberté.

Qu'ils le sachent ou non, ces hommes, infatués de leur légèreté, sont les alliés et les préparateurs du collectivisme. Qui nous délivrera des conciliateurs, ces esprits flottants et vides qui croient que le crépuscule concilie la lumière et la

nuit? Cette manie de vouloir unir et fondre les contraires est le signe le plus caractéristique de la débilité intellectuelle.

Le monde civilisé croyait avoir conquis pour jamais la liberté. Elle est chaque jour menacée. Ce livre montrera peut-être qu'elle est innocente de bien des maux dont on l'accuse, et que, en dehors d'elle, la société économique ne saurait trouver de base solide.

Paris, le 1er juillet 1884.

LE COLLECTIVISME

EXAMEN CRITIQUE DU NOUVEAU SOCIALISME

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

PROGRÈS DES IDÉES SOCIALISTES.

Les deux méthodes pour l'étude d'une doctrine scientifique : l'examen direct et l'analyse des objections ou des contre-propositions.

Signification du mot collectivisme. — En quoi le nouveau système se distingue de l'ancien socialisme et du communisme pur. — Les écrivains collectivistes s'en tiennent en général à la critique de l'économie politique et négligent le côté positif de leur théorie.

Karl Marx, Lassalle, Colins, Henri Georges, Schœffle.

Les prétentions du collectivisme, sa méthode.

Depuis que j'ai l'honneur d'occuper la chaire d'économie politique au Collège de France, je me suis particulièrement appliqué à étudier avec mon auditoire ce que l'on appelle les questions sociales.

Comme suppléant de M. Michel Chevalier, je traitai de la *Répartition des richesses et de la tendance à une moindre inégalité des conditions*. Ce cours fut presque immédiatement transformé en un livre auquel le public a bien voulu accorder quelque attention[1]. J'y réfutai à la fois des erreurs doctrinales et des erreurs populaires. J'y montrai que ni « l'individualisme » ni « l'industrialisme » ne sont destinés à plonger une grande partie des hommes dans

[1] La première édition a paru chez Guillaumin, éditeur, en 1880, et la seconde en 1882.

la détresse et dans l'abandon, que le grand mouvement de la production librement organisée n'a pas pour conséquence nécessaire de rendre les uns de plus en plus riches et prépotents, les autres de plus en plus pauvres et dépendants.

L'année suivante j'étudiai le sujet si multiple et si intéressant de l'*Association;* l'association de capitaux, qui donne un si merveilleux essor à la capitalisation et qui permet de réaliser presque immédiatement les conceptions les plus hardies nées dans le cerveau d'un homme; l'association de personnes, qui est destinée à singulièrement élever la situation de l'ouvrier, à transformer en force collective sa force individuelle, à lui procurer à la fois la dignité et la sécurité. Nous sommes encore au début de la période de l'association libre et spontanée. Les phénomènes sociaux s'étendent sur des séries de siècles. On les doit mesurer, non à la courte vie d'un homme, mais à celle de l'humanité. Pour l'amélioration de la destinée des classes inférieures et des classes moyennes, l'association tient en réserve des ressources considérables. Je me sers ici du mot de classes, quoique des esprits superficiels qui embrouilleraient tout aient la prétention de le bannir de la langue. Il faut des mots pour exprimer les faits; or, comme toutes les situations ne sont pas semblables dans la société, il faut des termes précis pour indiquer les dissemblances; et c'est une satisfaction puérile que de substituer, par exemple, à ce vieux vocable connu un autre plus nouveau comme celui de « couches. »

Ce cours sur l'association, je le publierai peut-être un jour.

Il m'a paru qu'il y avait plus d'utilité en ce moment à transformer en livre mon troisième cours du Collège de France, consacré au *Collectivisme.*

Il est deux méthodes pour approfondir une doctrine. La première consiste dans l'examen direct de ses thèses, par exemple, pour l'économie politique, dans l'analyse des grands phénomènes économiques qui sont la valeur, le capital, le profit, le salaire, l'épargne, tels que nous les montre la science. C'est la méthode didactique.

L'autre est l'inverse; c'est la méthode critique. Au lieu de

considérer les doctrines économiques en elles-mêmes, cette méthode consiste à examiner les conceptions qui leur sont contraires, à se rendre compte de la portée des objections.

Faire l'étude des systèmes de socialisme, de communisme, de collectivisme, c'est un procédé indirect et efficace d'étudier l'économie politique ; c'est une contre-épreuve, c'est la démonstration d'une vérité par la réfutation des erreurs contraires à cette vérité. Nous allons donc rechercher dans ce livre ce que les écoles anti-économiques pensent de la valeur, de la richesse, du travail, du capital, de l'épargne, de l'organisation de la production, de la loi de répartition et de l'appareil de distribution des produits.

Pourquoi ai-je employé le mot de *collectivisme*, qui n'a pas laissé que d'étonner sur l'affiche des cours du Collège de France? pourquoi ce néologisme, qui ne se trouve dans aucun dictionnaire[1]? pourquoi n'ai-je pas pris des termes plus anciens, plus connus, ayant droit de cité et, en quelque sorte, de bourgeoisie, comme ceux de socialisme et de communisme?

C'est que l'expression de collectivisme a une valeur propre; elle indique bien un système, un ensemble de conceptions qui diffère du socialisme en général et du communisme en particulier. C'est, en outre, que les doctrines dites collectivistes sont la forme la plus actuelle, la plus saisissante, la forme contemporaine du socialisme.

Essayons d'abord de définir les termes. Il y a quelque difficulté à le bien faire. Les écrivains socialistes ou collectivistes, en général, s'adonnent plutôt à la critique des doctrines économiques ou à la constatation des maux dont souffre, suivant eux, la Société, qu'à l'établissement d'un système positif et détaillé de réorganisation sociale. Cette remarque n'est pas de moi, elle est d'un écrivain socialiste, Schœffle, qui seul a eu le mérite, dans un petit livre, d'essayer de donner une vue positive de ce que le collectivisme pouvait être.

Le principal écrivain socialiste contemporain, Karl Marx, si

[1] Ce mot est absent, en effet, du dictionnaire de Littré.

mordant, si subtil, si implacable dans la critique de l'ordre économique existant, ne formule pas *ex professo* un système social qu'on puisse et qu'on doive lui substituer. C'est seulement de temps à autre, presque accidentellement ou sous la forme d'épisode, que des idées positives apparaissent chez lui, brèves, médiocrement précises et nettes au milieu de la critique destructive.

Si l'exposition dogmatique manque presque entièrement aux écrits des socialistes contemporains, à l'exception du petit livre de Schœffle, il s'en faut, en outre, que la tâche du critique du socialisme soit aidée par l'accord qui existerait entre les doctrines des principaux socialistes.

Prenons, par exemple, les deux plus célèbres socialistes allemands : Karl Marx et Lassalle. Rapprochons d'eux les théoriciens socialistes contemporains franco-belges, qui ont pour organe un recueil intitulé : *la Philosophie de l'avenir, revue du socialisme rationnel*, et qui se réclament, comme fondateurs de leurs doctrines, d'un penseur belge, du nom de Colins. L'accord est loin de régner entre eux sur les idées positives fondamentales.

Pour Lassalle, l'idée positive du socialisme consiste dans la fondation d'associations ouvrières de production, commanditées par l'État. Karl Marx et Schœffle rejettent bien loin cette proposition, comme une transaction avec l'individualisme et le libéralisme économique. Ce ne serait pas une transformation suffisante de l'ordre actuel de production ; ce serait le maintien de la concurrence anarchique. Or, individualisme, libéralisme, concurrence, sont, on le sait, des mots qui déchirent l'oreille des socialistes.

Si, quittant l'Allemagne, on aborde l'école franco-belge dont je parlais, on voit que son collectivisme se borne à l'appropriation, au profit de la collectivité, c'est-à-dire de l'État, du sol, de la matière terrestre, qui est l'instrument indispensable de la production, sol que l'on affermerait aux enchères. Une variété américaine du collectivisme se rapproche beaucoup de celui de Colins, c'est la théorie de M. Henri Georges, tour à tour déve-

loppée et résumée dans deux livres qui ont, depuis cinq ans, fait une profonde impression aux États-Unis et en Angleterre[1].

Si l'on retourne à l'Allemagne et que l'on considère la théorie de Schœffle, le seul écrivain récent qui ait construit un ensemble de doctrines socialistes positives, on s'aperçoit qu'il trouverait singulièrement étroites et insuffisantes les propositions des disciples de Colins, dont il semble ignorer le nom, et celles de M. Henri Georges. Il faut à Schœffle bien davantage : ce n'est pas seulement la propriété collective du sol, c'est la propriété collective de tous les moyens de production sans exception, machines et outils tout aussi bien que terres ou mines; c'est le remplacement de tout le capital privé par le capital collectif.

Quittons Schœffle et revenons aux collectivistes franco-belges. Ceux-ci s'indignent des propositions de Schœffle et gémissent de son ignorance. « Si tout le capital privé, dit l'un d'eux, doit « devenir capital collectif, nous nageons en plein communisme, « c'est-à-dire dans les eaux de l'absurde. Si tous les moyens de « production doivent devenir possession collective, il sera aussi « répréhensible de s'approprier une aiguille qu'une usine. » Suit toute une série de reproches de la part de ce collectivisme modéré au collectivisme radical, reproches qui ne manquent pas d'habileté.

Dieu me garde de mettre ainsi en présence les unes des autres ces variétés de socialistes ou de collectivistes pour tirer de leurs contradictions et de leurs luttes un frivole amusement ! Ce procédé facile convient aux réunions publiques, aux articles de journaux, non pas à la discussion scientifique.

Ces remarques ont pour unique objet de démontrer que, si la critique des doctrines économiques par les socialistes est aisée, — les doctrines économiques formant un ensemble complet

[1] *Progress and Poverty : an inquiry into the cause of industrial depressions, and of increase of want with increase of wealth. The Remedy* by Henri George. New-York, 1879. Une édition populaire a été répandue à plusieurs dizaines de mille exemplaires, et ce qui ne semblera pas médiocrement étonnant, ce livre a été compris dans la liste des bibliothèques scolaires : « *We are glad to see*, dit le *San Francisco merchant, that the state Board of Education have added « Progress and Poverty » to the school library lists.* »

et un accord régnant entre les économistes sur les principales vérités fondamentales telles que la nature du capital, le salaire, la concurrence, la loi de l'offre et de la demande, — la critique des doctrines socialistes est, au contraire, pour les économistes beaucoup plus difficile, parce que ces doctrines ne sont pas coordonnées en un ensemble homogène sur lequel, sinon tous les socialistes, du moins un grand nombre d'entre eux, les principaux, seraient d'une opinion unanime.

Aussi la méthode à suivre n'est pas de s'attacher à tel ou tel écrivain, de suivre pas à pas ses paroles, de les examiner, de les peser, d'en montrer le vrai ou le faux ; c'est de se placer au cœur même de la doctrine, indépendamment des hommes qui l'ont soutenue, et de voir quelles sont ses conséquences logiques. Il ne s'agit pas seulement de savoir ce que le collectivisme, par l'organe de ses principaux adeptes, veut ou déclare vouloir, mais encore ce qu'il doit vouloir d'après les principes mêmes de la doctrine. Il s'agit de formuler de la façon la plus impartiale, la plus logique, la plus rigoureuse tout le contenu de la « nouvelle idée », et après avoir extrait et analysé tout ce contenu, il s'agit de le rapprocher des doctrines économiques pour voir quelle catégorie de doctrines renferme la vérité.

J'ai parlé de définir les termes et ne l'ai pas encore fait. Qu'est-ce donc que le collectivisme ! En quoi diffère-t-il du socialisme ou du communisme ? Il se distingue notablement de l'un et de l'autre. Il est plus précis, mieux déterminé, plus profond que le socialisme, il est plus précis encore, mais plus restreint et plus réservé que le communisme proprement dit. En outre ce qui manque à la fois au socialisme et au communisme, il a ou il semble avoir une méthode facile pour s'établir.

Le socialisme est un terme générique qui exprime certains modes d'ingérence de l'État dans les relations entre producteurs ou entre producteurs et consommateurs. Cette ingérence n'aurait pas pour objet seulement la sécurité, la fidélité aux engagements librement pris par les individus ; elle se proposerait de rectifier ou de corriger les inégalités sociales, de modifier le cours naturel des choses, de substituer aux contrats librement

consentis et débattus des types officiels de contrats, de venir au secours de la partie réputée faible et d'empêcher le contractant réputé fort de tirer tout le parti possible de ses avantages naturels ou économiques. Le socialisme procède par la voie de réglementation ou par la concurrence que l'État fait aux industries privées. Le socialisme a donc un champ indéfini et prend les formes les plus variées. C'est un Protée.

Par cela même que le socialisme, c'est-à-dire l'intervention de l'État dans les contrats entre particuliers, est d'une application singulièrement diverse et variée, il est en quelque sorte superficiel. Il altère dans une mesure plus ou moins profonde les relations sociales, l'organisation de la production et de la distribution des produits, mais il ne la bouleverse pas complètement.

Ce bouleversement complet, le communisne, au contraire, l'opère. Il supprime toute propriété particulière ; il détermine, par voie d'autorité, non seulement le travail et le salaire de chacun des membres de la société, mais encore les besoins et la satisfaction de ces besoins. Il ne laisse dans le domaine économique aucune place à l'initiative individuelle, à la responsabilité personnelle, à la liberté.

Le collectivisme a d'autres prétentions. Il diffère par des caractères essentiels, affirme-t-il, du communisme.

Le collectivisme, tel qu'il est défini par Schœffle, c'est la propriété collective, au lieu de la propriété privée, de tous les moyens de production (biens fonds, ateliers, machines, outillage) ; c'est le remplacement de la concurrence capitaliste sans unité par l'organisation sociale du travail. C'est la substitution de l'organisation corporative et de la direction sociale de la production aux établissements privés ; c'est la division publique du travail commun sur la base de la propriété collective par tous de tout le matériel du travail social ; enfin c'est la répartition des produits collectifs de tout genre aux travailleurs, en raison de la quantité et de la valeur de leur travail [1].

Jusqu'ici, sauf le dernier terme, le collectivisme semble assez

[1] *La quintessence du socialisme*, traduction française par Malon, p. 19.

se confondre avec le communisme. Le dernier membre de phrase fait cependant déjà ressortir une différence importante. Du moment que l'on doit tenir compte dans la répartition des produits non seulement de la quantité de travail, mais de la valeur du travail de chacun, on n'a plus affaire au communisme pur et simple, sous sa forme grossière.

Les différences entre le collectivisme et le communisme sont, d'ailleurs, nombreuses et ne laissent pas que d'être importantes : nous parlons, bien entendu, des différences théoriques, car il serait difficile à la pratique de ne pas les abolir.

Le collectivisme prétend conserver à chacun la libre détermination de ses besoins. Il se vante même de ne pas supprimer complètement la richesse individuelle, il détruirait la propriété privée des moyens de production, mais il respecterait la propriété privée des moyens de consommation. Ce qu'il mettrait en commun, ce sont les moyens de production, non les produits. Le collectivisme supprimerait la monnaie ; mais, voulant conserver la mesure des valeurs, il lui substituerait des bons représentant l'unité de temps du travail social. Ces bons seraient susceptibles de s'accumuler et de former une épargne considérable, mais non un capital. Ainsi le collectivisme permettrait l'épargne individuelle, sous sa forme la plus primitive et dénuée de toute reproductivité ; il instituerait, en même temps, déclare-t-il, l'épargne collective ; celle-ci sous la forme la plus perfectionnée et reproductive. Le collectivisme va même jusqu'à déclarer qu'il respecterait l'héritage.

Comme méthode de transformation de la société actuelle, le nouveau système emprunte le procédé des annuités terminables. Il exproprierait tous les détenteurs de capitaux, c'est-à-dire d'instruments de production de toute nature, en leur allouant des indemnités qui leur seraient payées par fractions annuelles pendant 30, 40, 60, 80 ou 99 ans, suivant le degré de patience et de générosité des écrivains ou des législateurs collectivistes.

Que ces doctrines soient logiques et exactes, que le collectivisme ainsi conçu ne se trouve pas peu à peu entraîné vers le communisme complet, ou que, au contraire, il laisse repa-

raitre furtivement un grand nombre des inégalités qu'il prétend supprimer, je ne l'examine pas en ce moment. J'expose le contenu de l'idée. Au fur et à mesure que nous avancerons, ces notions se préciseront. Nous avons à nous demander quelles sont les circonstances qui ont porté des esprits distingués à se faire les apôtres de ce système. Puis graduellement, de l'étude du collectivisme ressortiront des idées plus exactes sur les grandes catégories économiques, la valeur, le capital, le salaire, le profit, la concurrence et sur l'organisation du travail en général.

Il me paraît que ce travail d'analyse, outre l'intérêt scientifique permanent, offre à l'heure présente un intérêt particulier d'actualité. Les idées socialistes reprennent possession d'un grand nombre de cerveaux [1]. C'est une contagion qui n'épargne aucune classe ni aucun pays. Un ancien ministre d'un des gouvernements les plus conservateurs du monde, l'Autriche, écrit un livre pour pousser l'État à se faire le producteur universel, et considère comme une grâce de laisser aux individus la propriété privée de quelques instruments de travail rudimentaires, tels que l'aiguille; encore met-il des conditions à l'usage de cette infime propriété privée [2]. Dans le pays de l'initiative individuelle, les États-Unis, on classe parmi les livres scolaires un ouvrage qui recommande la suppression absolue de la propriété foncière [3]. En France enfin un député, personnage parlementaire

[1] Beaucoup de personnes parmi les gens du monde, les philosophes et même les économistes, s'étaient imaginés dans des temps récents que le socialisme était mort soit comme doctrine, soit comme parti politique. Nous n'avons jamais cédé à cette illusion. Dans notre premier ouvrage, qui date de 1868 (*De l'état moral et intellectuel des populations ouvrières*, etc.), nous avons considéré le socialisme comme plus vivant que jamais, et toujours depuis lors nous avons déclaré qu'il gagnait du terrain dans les esprits.

[2] M. Schœffle, l'un des publicistes allemands les plus connus. Le 7 février 1871, il fut chargé du ministère de l'agriculture et du commerce dans le cabinet Hohenwart, en Autriche; il garda huit mois son portefeuille, jusqu'au 30 octobre de la même année. Il a écrit un grand nombre d'ouvrages volumineux et un petit livre intitulé : la *Quintessence du socialisme*. Ce travail qui est le seul à notre connaissance où l'on ait essayé d'exposer le côté positif du collectivisme a été répandu en Allemagne à près de 30,000 exemplaires. M. Malon, le socialiste, qui a pris une part à la Commune parisienne de 1871, en a donné une traduction française.

[3] M. Henri Georges. (Voir la note de la page 5.) Aucun livre peut-être dans ce

important[1], dans le discours d'inauguration qu'il prononça comme président d'une commission d'enquête sur la situation de l'industrie et de la population ouvrière, déclarait pompeusement que cette enquête devait être conduite « *dans un esprit profondément socialiste.* » Les déposants se sont inspirés de ce naïf conseil, et l'on sait quelle débauche de projets extravagants se sont étalés devant cette commission. Rivalisant avec les meneurs des syndicats ouvriers quelques députés demandent que l'État procède graduellement à l'application du collectivisme, en commençant par le rachat des mines[2]; des conseillers municipaux jugent que les maisons feraient aussi une excellente matière rachetable et absorbable par l'État. Avec des degrés divers d'inconscience un grand nombre de gens poussent les gouvernements modernes dans la voie du collectivisme. Le moment est donc venu d'étudier de plus près le nouveau socialisme et d'en peser exactement la teneur et la valeur.

siècle n'a reçu une aussi grande publicité. Plusieurs centaines de mille exemplaires de l'édition originale et d'une édition populaire circulent aux États-Unis et dans la Grande-Bretagne.

[1] M. Spuller.

[2] Voir, sur ce point, la proposition de loi de M. Girodet, député de la Loire; elle a été déposée dans le courant de mars 1884; elle consiste en ces trois articles: « Article premier. — La propriété des mines fait retour à l'État. Art. 2. — Il sera procédé à l'expropriation, suivant les formes légales, moyennant les indemnités qui seront fixées par le pays. Art. 3. — Un projet de loi spécial déterminera le mode d'exploitation des mines. » Beaucoup d'autres propositions du même genre occupent aujourd'hui des députés isolés ou des groupes parlementaires.

CHAPITRE II.

LES DIVERSES FORMES DE COLLECTIVISME.

Le collectivisme conservateur. — Impossibilité de séparer les moyens de production et les moyens de consommation. — Conditions mises à la propriété privée de l'aiguille à coudre.

Prétention des collectivistes que la justice est enfreinte dans le système social actuel. — Insurrection du capital contre le travail son père.

Définition collectiviste du terme prolétaire. — Conséquences inattendues de cette définition. — Grand usage que font les écrivains collectivistes de certaines propositions erronées ou exagérées d'économistes célèbres.

Les trois idées qui doivent se combiner dans toute théorie sociale : l'idée de justice, l'idée d'utilité, l'idée de liberté. — Le collectivisme semble *a priori* avoir un médiocre souci des deux dernières.

On a commencé à entrevoir dans le chapitre précédent les différences entre le collectivisme et le communisme ou le socialisme.

Le collectivisme est un système moins étendu que le communisme, mais beaucoup plus précis, semblant plus applicable et ayant la prétention de conserver à la liberté humaine une plus large part. Il traite, d'ailleurs, avec beaucoup de hauteur et de dédain son frère aîné et informe, le communisme.

D'un autre côté, le collectivisme est plus précis encore et beaucoup plus radical que le socialisme. Il est cependant disposé à transiger avec ce dernier. Quoique considérant les associations productives de travailleurs subventionnées par l'État, comme une nouvelle forme de la concurrence anarchique, il ne les repousse pas définitivement, il les admettrait à titre temporaire. Il s'accommoderait même provisoirement de diverses modi-

fications semi-bourgeoises dans l'organisation actuelle du travail, telles que la participation aux bénéfices, la coopération. Tout cela est admissible à ses yeux dans l'état présent, mais seulement comme stage, comme préparation, comme moyen de grouper les ouvriers et de les mener plus loin. Ce n'est pas là l'idéal du collectivisme, tant s'en faut. Participation aux bénéfices, coopération, associations patronnées par l'État, si l'on considère ces modes en eux-mêmes et comme définitifs, il y a de quoi « lever les épaules », dit imperturbablement Schœffle; mais comme étapes qui devront être rapidement franchies, on peut à la rigueur, quoique à regret, les tolérer.

Le collectivisme, on l'a vu, prétend supprimer la monnaie, du moins métallique et réelle, pour lui substituer une monnaie sociale, uniquement légale, celle des bons de travail; il abolit le commerce, les marchés, les bourses. Il se glorifie de maintenir la libre détermination des besoins, le ménage, la famille, même l'héritage, les donations, les legs, une façon de richesse privée. Seulement il change le caractère de cette richesse : elle ne consisterait plus qu'en moyens de consommation et non en moyens de production.

Il est une sorte de collectivisme conservateur qui tient essentiellement à garder ces restes de la société actuelle. Son représentant le plus séduisant, le plus ingénieux, Schœffle, s'étend longuement à ce sujet. La liberté individuelle, répète-t-il, doit être maintenue; rien ne lui tient plus au cœur. Toutefois dans son exposé, les hésitations, les contradictions sont nombreuses. Elles proviennent de la conscience de la difficulté du problème. Concilier le collectivisme, c'est-à-dire l'appropriation de tous les instruments de travail par l'État, avec la liberté individuelle, c'est une tâche qui paraît au-dessus des ressources de l'esprit le plus aiguisé et le plus subtil.

« Si le socialisme, dit Schœffle (et par ce mot il entend le col-
« lectivisme) voulait abolir la liberté des besoins individuels, il
« devrait être regardé comme l'ennemi mortel de toute liberté,
« de toute civilisation, de tout bien-être intellectuel et matériel.
« Tous les avantages qu'apporte avec lui le socialisme ne com-

« penseraient pas la perte de cette liberté fondamentale[1] ». Schœffle s'indigne contre les socialistes qui compromettent leur cause, la déprécient, la dégradent, en éloignent les hommes à inspirations élevées, par leurs attaques contre la liberté individuelle. Et cependant, cette liberté chérie qu'il considère comme la condition de toute civilisation et de tout progrès, Schœffle n'est pas sûr de lui trouver un asile dans le système dont il est l'apôtre. Quand il y réfléchit les doutes surgissent dans sa pensée, et il cesse d'être affirmatif: « Le bon côté de l'économie li-« bérale, la liberté individuelle, le *libre choix de son domicile*, la « liberté industrielle pourraient *peut-être* se conserver, tandis « qu'il serait mis fin au manque actuel d'organisation unitaire « du travail[2]. » Ainsi, l'on n'est pas assuré de sauvegarder la liberté de domicile; à ceux qui en estiment le prix, on ne peut répondre que par un *peut-être*, et c'est à moins de quarante pages de distance que Schœffle, après l'éloge de la liberté individuelle, émet ce doute désespérant. En fait, comme on le verra plus loin, le collectivisme supprime nécessairement la liberté du domicile comme toutes les autres libertés.

Malgré tous les efforts des écrivains collectivistes les plus habiles, il leur échappe constamment des contradictions fondamentales du même genre. Le collectivisme, d'après Schœffle, consiste dans la propriété et l'exploitation collective de tous les moyens de production, la propriété privée ne subsistant plus que pour les moyens de consommation. Mais où est la différence entre les moyens de production et ceux de consommation? Une grande quantité de produits peut prendre, suivant l'intention du détenteur, l'un ou l'autre caractère. Quand Schœffle écrit qu'en expropriant les millionnaires d'aujourd'hui, il leur remettra des annuités équivalentes en moyens de consommation pendant 30, 40, 90 ans; que ceux-ci posséderont, par conséquent, une « richesse suffoquante » de moyens de consommation, qu'entend-il?

[1] Schœffle : la *Quintessence du socialisme*, traduction française par Malon, page 47.
[2] Schœffle, id., p. 84.

Une maison, un jardin peuvent être considérés comme des moyens de consommation et aussi comme des moyens de production. Une pièce de drap, également, peut être l'un ou l'autre. Il en est de même d'un cheval, de même d'une rasière de pommes ou d'un panier de raisin, car les pommes sont un moyen de produire le cidre et le raisin de produire le vin. Il n'y a donc pas de différence essentielle, universelle, entre les moyens de production et les moyens de consommation. Il ne se rencontre guère de produit qui ne puisse être considéré comme étant la matière première ou l'instrument d'une production ultérieure.

Les moyens de production ne pouvant jamais être susceptibles d'appropriation individuelle, les objections abondent. L'aiguille, c'est bien un moyen de production, et la machine à coudre. Une ménagère, puisque les ménages n'auront pas disparu, ne pourrait pas, sous le régime du collectivisme, posséder en propriété personnelle soit une machine à coudre, soit même une simple aiguille. L'absurdité d'une interdiction pareille ne pouvait échapper aux collectivistes réfléchis; aussi s'efforcent-ils de sauver leur système du ridicule en faisant une part à la propriété privée des moyens de production les plus élémentaires. « La propriété « collective, dit Schœffle, doit seulement s'étendre aux moyens « de production où règne déjà la division et l'association du « travail, c'est-à-dire au capital qui doit faire partie du domaine « social, comme cela a déjà lieu pour les rues et les routes, les « places publiques, les institutions commerciales, judiciaires, « d'instruction, de police, etc. [1]. » Et il ajoute que les autres moyens de production pourraient être appropriés, à la condition que l'on ne s'en servît que pour l'usage personnel, non pour la vente. Voilà le cas de l'aiguille résolu; elle peut rester propriété privée, même en collectivisme; mais l'heureux propriétaire de l'aiguille n'a pas le droit de faire de sa propriété tout ce qui lui plaît. S'il s'écarte de son service pour raccommoder le pantalon ou la chemise de son voisin, et qu'il veuille pour ce service exiger une rémunération quelconque, il aura commis une infrac-

[1] Schœffle, p. 92.

tion, violé l'ordre légal des choses. Les moyens de contrôle, à coup sûr, seraient difficiles, ou l'inquisition deviendrait intolérable.

Le collectivisme de Schœffle, avec sa prétendue liberté de la détermination des besoins, ses bons de travail susceptibles d'être accumulés, aurait bientôt l'une ou l'autre de ces conséquences : ou de laisser reparaître à la dérobée la plupart des inégalités sociales qu'il vient de supprimer, ou de tomber dans le communisme complet.

Contre ce communisme la plupart des collectivistes protestent avec énergie. Rien ne leur est plus antipathique, par exemple, que le partage périodique. Le collectivisme, affirment-ils, n'est pas le partage périodique. Les principaux propagateurs de l'idée se défendent, comme d'une calomnie, du reproche d'en être partisans. Ce qu'ils veulent, c'est l'exploitation unitaire par l'État, non le morcellement de la production entre les individus. Tous les collectivistes ne sont cependant pas absolument d'accord sur ce point. Tandis que les uns veulent supprimer tout ce qui est loyer ou fermage, d'autres, les collectiviste franco-belges de l'école de Colins, préconisent un mode de possession collective du sol, qui aurait pour conséquence la location de la terre aux enchères, par lots ou fermes d'une assez grande étendue. Sur l'application, il y a donc des divergences, ce qui n'est pas étonnant, puisqu'on en trouve sur les principes.

Nous nous sommes efforcé de dégager l'idée claire de ce que le collectivisme prétend être : il se divise d'ailleurs en deux catégories : le collectivisme partiel, en quelque sorte modéré, qui se borne à la terre et aux immeubles ; d'autre part, le collectivisme total, qui s'étend à tous les moyens de production, en admettant à peine et sous condition une exception pour les outils les plus rudimentaires, comme l'aiguille à coudre.

Quelles sont les raisons que les collectivistes invoquent en faveur de leur système, les preuves qu'ils cherchent à donner de la nécessité de son établissement et des services qu'il pourrait rendre?

Le collectivisme part de ce postulat, que la justice est enfreinte

dans le système social actuel, qui repose sur la propriété privée et sur les engagements privés.

La violation de la justice ressort des observations suivantes : La propriété s'est emparée de choses essentiellement communes, qui ne sont le produit du travail d'aucun homme : la terre, les mines. Même pour les autres genres de richesses, l'appropriation a été frauduleuse. Le capital s'est constitué, non pas par l'épargne, comme le prétendent les économistes, mais par l'exploitation des travailleurs, le profit, et non le salaire, étant la source du capital, et le profit n'étant qu'une retenue abusive et dolosive faite sur le salaire.

Le collectivisme, continue-t-on, c'est-à-dire l'appropriation, au nom de la société tout entière, de tous les instruments de travail, est absolument nécessaire pour l'accomplissement de la tâche de l'humanité et pour la concorde sociale. Aujourd'hui la société est divisée en deux groupes fort inégaux en nombre : les capitalistes ou ploutocrates et les prolétaires; les degrés intermédiaires disparaissent de plus en plus, et l'ancienne hiérarchie graduée des classes sociales a cessé d'exister.

Qu'est-ce que les prolétaires, dans la doctrine collectiviste? Ce mot a pris, dans la langue de « la nouvelle idée », un sens particulier et très net, qui diffère du sens classique et originel. Les prolétaires, ce ne sont pas ces hommes qui, placés aux derniers échelons de la société, pullulent et se reproduisent à l'excès[1]. La définition collectiviste est plus précise, du moins en apparence : les prolétaires sont ceux qui ne peuvent vivre sans travailler et qui ne possèdent pas leurs instruments de travail. Quelles que soient les formules humanitaires de nos lois, ces hommes ne sont pas libres; ils dépendent d'autrui, obligés de solliciter du travail, et comme ils mourraient s'ils n'en obtenaient pas, contraints de se contenter, pour rémunération, d'une petite part seulement du produit de leur travail.

[1] Littré, au mot *prolétaire*, s'exprime ainsi : « 1° Chez les anciens Romains, « citoyen pauvre, appartenant à la sixième et dernière classe du peuple, et ne pou- « vant être utile à l'État que par sa famille..... 2° Chez les modernes, membre de la « classe la plus indigente. »

Une autre raison enfin qui doit conduire à l'appropriation collective des moyens de production, c'est qu'aujourd'hui le capital, ce prétendu fils du travail, dicte des lois au travail même, tandis que ce serait régulièrement au travail, qui est à la fois le générateur du capital et l'élément intellectuel dans la production, qu'il appartiendrait de dicter la loi au capital, c'est-à-dire à la matière, à la chose inerte. C'est le sujet qui s'insurge contre son maître naturel, le détrône et l'asservit.

Il y aurait certes bien des objections à faire aux observations qui précèdent et que l'on nous présente comme irréfutables. Est prolétaire tout homme qui ne possède pas son instrument de travail. Cette définition est ingénieuse, tirons-en les conséquences. Le capitaine d'un grand navire transatlantique, qui gagne 12 ou 15,000 fr. par an, est prolétaire. Le directeur d'une grande Compagnie de chemins de fer qui a des émoluments de toutes sortes s'élevant à 50, 60 ou 80,000 francs par an est prolétaire. Sont prolétaires encore, de par cette définition, les neuf dixièmes de ceux que les socialistes appellent dédaigneusement les bourgeois. Sauf le peintre, qui avec une toile, quelques couleurs et quelques pinceaux, produit à lui seul son œuvre, tous les hommes dans le monde social actuel nous apparaissent comme des prolétaires : et l'écrivain qui, avec sa plume, son encre, son papier, ses idées et son style, perdrait sa peine si une imprimerie possédée par autrui ne consentait à reproduire à l'infini le travail de son cerveau, et jusqu'au ténor ou à la comédienne à la mode, gagnant plusieurs centaines de mille francs par an, qui ne peuvent faire usage de ces instruments si personnels, la voix, les gestes, la physionomie, qu'à la condition que tout un vaste appareil appartenant à autrui, une salle, des lumières, des décors, un ensemble de comédiens ou de chanteurs, soient mis à leur disposition. Il n'est pas un entre mille, même parmi les plus riches, les plus heureux, les plus gâtés de la fortune et de la renommée, celui qui, dans la société moderne, possède la totalité de ses instruments de travail. Si tous ceux qui ne les possèdent pas sont des prolétaires, le nombre des prolétaires est infini et se confond presque avec le nombre des hommes. Ce que l'on nomme

la bourgeoisie n'est guère à ce point de vue plus privilégiée que ce que l'on persiste à appeler le peuple.

Aussi inadmissibles sont les considérations sur le capital, matière inerte et morte, qui dicte des lois au travail. En admettant que, sous le régime moderne des entreprises et dans le contrat de salaire, l'une des parties dicte la loi à l'autre, ce n'est pas le capital, la matière brute, qui dicte la loi au travail. C'est le propriétaire du capital, c'est-à-dire le créateur du capital, l'initiateur de l'industrie ou l'héritier de ce créateur, de cet initiateur, qui imposerait ses lois à ceux qui veulent employer ce capital et lui demander leur subsistance. Ainsi en aucun cas ce ne serait une chose qui commanderait à des personnes humaines, ce serait un homme plus prévoyant, plus intelligent ou plus heureux, ou l'héritier de cet homme, qui dirigerait d'autres hommes moins prévoyants, moins intelligents ou moins heureux. Il n'y a pas là cette contradiction, cette sorte d'insulte à la nature, d'une chose qui commande à des personnes. Comprendre les relations du travail et du capital, comme celles d'une matière brute directrice et de personnes humaines assujetties, c'est un singulier abus des abstractions.

Je m'arrête dans ces remarques, car en ce moment je ne réfute pas, j'expose. Les considérations sur les rapports du capital et du travail, tantôt les collectivistes les présentent comme des prédicats ou des axiomes dont l'évidence est telle qu'elle rend toute démonstration superflue, tantôt ils s'efforcent de les justifier en empruntant parfois à des économistes célèbres certaines maximes qui ont pu avoir une exactitude particulière dans certains pays ou dans certains temps, mais que l'on a eu le tort d'ériger en lois, c'est-à-dire en phénomènes universels.

Les formules de Turgot, d'Adam Smith, de Stuart Mill sur le salaire, celle de Ricardo sur la rente de la terre sont les principaux arguments que fournissent, quand ils consentent à en donner à l'appui de leur thèse, les collectivistes. J'ai démontré dans un précédent ouvrage ce qu'ont d'exagéré et d'erroné les observations de Turgot, d'Adam Smith, de Ricardo et de Stuart Mill

sur ces sujets[1]. J'aurai l'occasion d'y revenir dans le courant de ce livre.

Indépendamment des preuves qu'ils prétendent tirer des aveux de plusieurs économistes célèbres, les collectivistes ont une dialectique qui leur est propre et qui ne manque pas d'originalité. Leur principal effort porte sur la notion de la valeur, l'origine du capital et la nature du salaire. C'est à démontrer que le capital n'est pas le fruit de l'épargne, qu'ils s'appliquent, que le salaire n'est pas la rémunération complète du travailleur, et ils croient avoir réussi dans cette tâche. Sur ce point il y a dans les écrits de Lassalle, qui n'est pas absolument un collectiviste, des aperçus singulièrement ingénieux, présentés avec une rare élégance de style et une grande abondance d'images. On trouve aussi sur les mêmes sujets dans Karl Marx qui est le principal théoricien du collectivisme des observations étonnamment subtiles et qui deviennent presque incompréhensibles.

Avant d'aborder cette dialectique des collectivistes, il est des points préliminaires à examiner.

Toutes les théories sociales peuvent et doivent s'inspirer de trois idées : l'idée de justice, l'idée d'utilité et l'idée de liberté individuelle. C'est à combiner ces trois éléments que doit tendre tout système social.

Le système économique actuel les réunit-il? C'est notre croyance qu'il le fait en général, sauf les quelques exceptions de détail dont les unes sont à peu près inévitables et dont les autres disparaîtront peu à peu par des améliorations successives. Quand nous parlons du système économique actuel, il ne faut pas oublier que ce n'est pas un système artificiel, la conception d'un homme ou d'une assemblée, que c'est réellement le produit de la nature et de l'histoire, que c'est le fruit naturel, spontané, inconscient de l'humanité depuis quatre ou cinq mille ans qu'elle a pris possession de ses facultés intellectuelles et morales.

[1] Voir mon *Essai sur la Répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions.* (Paris, 2e édition, 1882. Guillaumin, éditeur.)

En regard de ce système naturel, historique et universel ou tendant à le devenir, le système artificiel qu'on veut lui substituer satisferait-il davantage l'idée de justice, l'idée d'utilité, l'idée de liberté? Il faut que ces trois idées se réalisent à la fois dans l'organisme social.

Supposons, par exemple, que l'on arrive à distribuer les produits d'une manière qui soit plus complètement adéquate à l'équité, que l'on évite certains faits regrettables dans la production ou dans la répartition, comme les falsifications, les jeux de bourse, les dilapidations financières, s'ensuivrait-il nécessairement que le monde économique nouveau vaudrait mieux que le monde actuel? Non certes, cela ne suffirait pas, il faudrait plus encore : il faudrait que l'idée d'utilité aussi fût satisfaite. Ce ne serait pas assez que les produits fussent plus équitablement distribués, il conviendrait encore, il serait indispensable que, sous le régime nouveau, la production fût, sinon supérieure, du moins à peu près équivalente à ce qu'elle est aujourd'hui et qu'elle s'accrût avec une rapidité à peu près égale. L'homme ne vit pas seulement de justice, il vit aussi de pain et de jouissances. Si donc, en diminuant le ressort individuel, un régime nouveau, tout en éliminant de la répartition des produits certaines iniquités, allait restreindre considérablement la production ou en ralentir la force d'accroissement, l'humanité n'aurait rien gagné, elle aurait perdu.

L'égalité des Botokoudos ou de tribus sauvages quelconques n'a rien de tentant pour les prolétaires européens. Si séduisant que soit le tableau dressé par M. Émile de Laveleye, d'après Tacite, de la vie de l'ancien Germain, il n'est probablement pas un paysan des bords du Rhin ou de l'Elbe qui voulût aujourd'hui échanger sa destinée contre celle de ses ancêtres affamés, se ruant à intervalles périodiques sur la Gaule.

En admettant que, sous un régime économique nouveau, la production dût être presque équivalente, ou même égale ou supérieure à ce qu'elle est aujourd'hui et que l'on prévint en outre certains des abus de répartition dont souffre la société actuelle, cela ne suffirait pas encore pour que l'on dût abandonner l'ordre

existant : il faudrait que la liberté individuelle ne fût pas sacrifiée, qu'elle ne payât pas trop cher la rançon des bienfaits que l'on prétendrait apporter au monde. Car l'homme ne vit pas seulement de pain, ni d'égalité, ni même de justice, il vit encore de liberté ; ou plus exactement, la liberté, en ce qui concerne l'homme, est une des parties de la justice.

C'est, sans doute, une des prétentions du collectivisme d'assurer la liberté, mais une prétention chancelante et presque timide. Quand on dit que, sous le régime collectiviste, l'ouvrier, le prolétaire, aurait la propriété de ses instruments de travail, on se trompe, cela est faux. Ces instruments sans exception, sauf peut-être l'aiguille à coudre, seraient la propriété collective de l'État. Aucun homme n'aurait en propre un outil quelconque ; aucun ne pourrait s'en servir autrement que dans les ateliers sociaux et sous la direction sociale. L'ouvrier, au lieu d'avoir le choix comme aujourd'hui, sur toute l'étendue du territoire, entre des centaines ou des milliers de patrons concurrents, n'aurait plus en face de lui qu'un seul patron, l'État.

« Quand l'organisation unitaire du travail sera devenue une « réalité, dit Schœffle, ce sera justement l'État socialiste qui pos- « sédera, à un plus haut degré, ce solide engrenage organique « qui a été le propre du moyen âge. » Un seul patron pour une nation de 40 millions d'âmes, un engrenage qui n'admet aucune mobilité, aucune spontanéité dans les pièces diverses qui le composent, voilà l'idéal qu'offre le collectivisme. On peut se demander ce que devient alors la liberté industrielle ; et quant à la liberté politique elle suivrait le sort de la liberté industrielle. Aussi le plus doux et le plus séduisant des collectivistes, Schœffle, n'a-t-il que des sarcasmes pour le « système représentatif trompeur et apparent de l'État *libéral individualiste.* »

Plus on avancera dans cet examen, plus on verra que le collectivisme ne satisfait ni à l'idée de justice, ni à l'idée d'utilité, ni à celle de liberté.

CHAPITRE III.

CONTINUATION DE L'EXAMEN DES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU COLLECTIVISME.

Côté négatif et positif du système. — Importance attachée à la critique du capital. Raisons pour lesquelles la direction des entreprises doit échoir à d'autres que les travailleurs manuels. — C'est une application du principe de la division du travail et de la loi d'évolution.

La séparation des fonctions directrices et des fonctions d'exécution est un fait nécessaire. — Le collectivisme ne saurait s'y soustraire. — La subordination des travailleurs manuels est d'ordre essentiel.

Sous le régime collectiviste, l'ouvrier, considéré comme individu, ne posséderait pas plus qu'aujourd'hui les instruments de travail. — Les fonctionnaires ou « omniarques » seraient des despotes omnipotents. — Le collectivisme enlèverait la propriété de leurs instruments personnels de travail aux catégories très nombreuses d'ouvriers qui les possèdent actuellement; il généraliserait l'état de choses contre lequel il proteste.

En quoi consistent, suivant les collectivistes, « la Société capitalistique. » — Distinction des valeurs en usage et des valeurs en échange. — Les producteurs dans la société actuelle ne font guère que de ces dernières. — La « Société capitalistique » de nos jours diffère de toutes les sociétés qui l'ont précédée. — Prétendue supériorité de l'organisation du moyen âge.

Évolution plantocratique du capital. — Origines historiques du capital. — Abus que les collectivistes font de l'histoire et de l'analogie.

La propriété collective de tous les moyens de production, la propriété individuelle des moyens de consommation et la suppression du commerce, voilà les traits généraux qui, d'après les théoriciens les plus ingénieux, caractérisent le collectivisme.

Comme tout système, le collectivisme a un côté négatif et un côté positif. Jusqu'ici c'est le côté négatif qui prédomine de beaucoup dans cette doctrine. Tous les efforts des écrivains collectivistes se sont portés sur la description des abus et des inconvé-

nients de la société « capitalistique » de notre temps. Leur grande affaire est la critique du capital. Sur ce point ils croient avoir accompli une grande œuvre destructive : « La critique du ca-« pital par Marx, est, selon Schœffle, l'évangile critique des tra-« vailleurs contemporains de l'Europe[1]. » Ailleurs le même auteur écrit : « La critique du capital est le travail préparatoire « le plus important de la période présente[2]. »

Avant d'aborder cette dissection de l'idée du capital et l'examen de son origine et de sa formation, il est bon de revenir sur quelques objections générales extérieures.

Le capital, c'est-à-dire le travail d'hier qui est mort, dicte la loi au travail d'aujourd'hui, tandis que l'inverse serait conforme aux règles de la raison. J'ai déjà montré combien ces abstractions défigurent tout. Il s'agit ici non pas d'une chose morte qui impose sa direction à des êtres vivants, mais bien d'hommes de chair et d'os qui dictent leur loi, ou plutôt qui conduisent des entreprises dont ils ont eu la conception première et pour lesquelles ils ont rassemblé les moyens d'exécution. Il est, certes, naturel et rationnel que celui qui a conçu et préparé dirige. Or, personne ne peut nier que, dans la pratique des entreprises, l'idée première, le plan, la préparation n'appartiennent soit au capitaliste, soit à ses représentants, soit à des hommes qui ont su gagner sa confiance.

Il est beaucoup d'autres raisons pour qu'aux capitalistes ou à leurs mandataires échoie la direction des entreprises; d'abord la question du risque qui est beaucoup plus grave pour le capitaliste que pour les ouvriers, les salaires de ceux-ci étant privilégiés; cette question du risque, nous l'examinerons plus loin. Mais il est un principe plus haut et plus général encore qui doit faire attribuer aux capitalistes ou à leurs représentants la conduite des opérations industrielles et commerciales; ce principe est celui de la division du travail.

La division du travail domine toute la production moderne; les collectivistes eux-mêmes l'admettent. Or, le principe de la

[1] Schœffle, la *Quintessence du socialisme*, page 34.
[2] Id., p. 31.

division du travail exige que les fonctions directrices des entreprises échoient, non pas à celui qui n'a vécu que de son travail manuel, mais à l'homme qui a fait des fonctions administratives l'occupation de toute sa vie, qui a habitué son esprit à organiser, à combiner, à prévoir, qui par l'exercice constant de ces hautes facultés a aiguisé et entretenu son intelligence.

C'est le principe de la division du travail qui veut qu'il en soit ainsi; et l'état physiologique de la nature humaine a les mêmes exigences. Cet état physiologique ne permet aux diverses facultés de se développer, de devenir très actives, très puissantes, de fonctionner avec efficacité et de remplir avec perfection les tâches les plus élevées, que moyennant une préparation, un exercice, un « entraînement » continuels.

On pourrait même aller plus loin et affirmer que, sauf des exceptions brillantes, la préparation à ces fonctions gagne à n'être pas individuelle, mais à se transmettre par l'hérédité, tout au moins par l'éducation et l'exemple domestique. En supposant les qualités intellectuelles et morales exactement semblables, un fils de patron aura plus de chances de devenir un bon industriel que le fils d'un ouvrier. Dès l'enfance, indépendamment même des facultés cérébrales que le premier peut avoir héritées de ses parents, telles que l'ordre, la réflexion, la sagacité, la prévoyance, la circonspection, son esprit s'est formé beaucoup plus tôt non pas par le lent et pesant enseignement de l'école, mais par l'aspect quotidien, par les mille leçons pratiques toutes naturelles que procurent à foison la famille et le ménage.

> Segnius irritant animos demissa per aurem
> Quam quæ sunt oculis subjecta.....

Ce n'est certainement pas la doctrine de l'évolution qui démentira l'importance que j'attribue à l'exercice constant de certaines facultés intellectuelles, à l'éducation du milieu, à la tradition et même à la transmission héréditaire [1]. Il suffit de con-

[1] Dans un de mes premiers ouvrages, la *Question ouvrière au* XIXe *siècle* (Paris,

sidérer les aptitudes merveilleuses que semble posséder la race juive pour la conduite des affaires commerciales, l'on se rendra compte que les antécédents décident en grande partie de la capacité des hommes.

La séparation des fonctions administratives, dans l'industrie ou le commerce, et des fonctions d'exécution est donc un fait contre lequel rien ne peut prévaloir. Aussi, même en régime collectiviste, les travailleurs manuels ne pourraient-ils, pas plus qu'aujourd'hui, diriger les industries et conduire les entreprises.

Cette direction écherrait encore à des hommes qui en feraient leur profession particulière et exclusive. Schœffle n'hésite pas à le dire. « Les moyens nécessaires pour chaque genre de pro-« duction devraient être fixés par l'enquête officielle et continue « des administrations de la vente et par les comités-directeurs « de la production [1]. » Il est évident que ces comités, alors comme aujourd'hui, devraient être composés d'hommes spéciaux qui ne seraient nullement des travailleurs manuels.

La séparation de ces deux catégories de fonctions, les unes intellectuelles et directrices, les autres particulièrement manuelles et subordonnées, ne disparaitrait donc pas, parce que cette séparation tient à l'essence de la grande production industrielle ; on peut même dire qu'elle est la condition absolue de toute civilisation. Toutes les fois qu'on a voulu supprimer cette séparation de fonctions, on a échoué.

Les associations ouvrières de production en fournissent la preuve. En tout pays, aussi bien en Angleterre ou en Allemagne qu'en France ces sociétés n'ont que le choix entre l'une ou l'autre de ces destinées : ou se dissoudre après un temps plus ou moins long d'épreuves, ou se concentrer, perdre leur caractère originel, mentir à leur formule et à leur étiquette et devenir soit de simples sociétés en nom collectif employant de nombreux salariés, soit de simples sociétés anonymes dont les participants ne diffèrent pas sensiblement d'actionnaires d'une compagnie

Charpentier, éditeur, 2e édition), je me suis efforcé de mettre en relief cette influence sur la bourgeoisie industrielle et commerciale.

[1] Schœffle, page 18.

quelconque. Tel est le sort commun de toutes ces associations coopératives : si quelqu'une y échappe, c'est une entre mille, et ces exceptions singulièrement rares ne servent qu'à démontrer que, dans le monde social de même que dans le monde physique, la nature permet des anomalies et laisse se produire des « phénomènes[1]. » L'enquête récemment faite par le gouvernement français sur les associations ouvrières confirme pour tout esprit jujudicieux et clairvoyant ce que nous venons de dire. Quoiqu'il ne s'agisse là que de petites réunions d'artisans de la petite industrie, il y est constamment question d'*auxiliaires rénumérés*. Certaines de ces associations soi-disant coopératives n'ont que quatre, que huit, que quinze ou vingt associés[2]. Quelques-unes parmi celles qui semblent le mieux prospérer, se vantent d'avoir un gouvernement dictatorial[3].

Le régime collectiviste ne pourrait donc pas avoir la puissance de donner aux travailleurs manuels la conduite des entreprises. Aussi les collectivistes un peu éclairés et sincères n'affirment-ils rien de pareil. Certes, des travailleurs manuels pourraient s'élever et abandonner irrévocablement leur profession primitive, devenir des administrateurs, comme cela arrive souvent

[1] On peut consulter sur ce point notre ouvrage : *La Question ouvrière au* XIXe *siècle*, 2e édit. Charpentier, éditeur. Paris, 1882.

[2] Voir sur ces points l'*Enquête de la Commission extra-parlementaire des Associations ouvrières*, publiée en 1883 à l'Imprimerie Nationale. Une association d'ébénistes n'a que quatre associés; celle des facteurs de pianos, l'*Union*, n'en compte que huit; une autre association de facteurs de pianos, fondée en 1848, comprend dix-huit membres; l'association générale des ouvriers facteurs d'instruments de musique, en compte quinze, etc.

[3] Le gérant de la « Société des charpentiers de La Villette » dit à l'enquête : « Le « directeur est nommé à vie pour ainsi dire, eu égard aux conditions exigées pour « son changement. C'est tout simplement la République autoritaire. — Vous trou- « vez cela bon, dit le président de la Commission. — Puisque en somme c'est la « seule possible », réplique avec conviction le déposant. Il est vrai qu'une autre société, également de charpentiers, « l'Association coopérative des ouvriers charpentiers de la Seine », déclare qu'elle révoque souvent le gérant; mais il faudra voir si elle pourra résister aux mauvais jours. D'une manière générale, la prospérité des associations coopératives est en proportion de l'autorité et de la permanence du gérant ou des gérants, ce qui revient à ceci : les sociétés coopératives ont d'autant plus de chances de réussir qu'elles s'éloignent moins du type actuel de l'organisation du travail.

aujourd'hui, beaucoup d'ouvriers finissant par être patrons. Mais les membres des comités d'enquête ou de direction ne seraient jamais qu'en fort petit nombre relativement à la masse des ouvriers, comme les colonels ou les capitaines par rapport à la masse des soldats. On ne peut même dire que chacun passerait tour à tour par ces fonctions élevées; car, comme elles exigeraient un apprentissage, de l'expérience et de l'esprit de suite, elles ne pourraient à chaque instant changer de main. Élus ou nommés, les membres de ces comités formeraient nécessairement une autorité concentrée, en quelque sorte discrétionnaire, et la généralité des ouvriers serait, alors comme aujourd'hui, plus même peut-être, condamnée à la subordination. Quand donc on promet aux travailleurs manuels que, sous le régime collectiviste, ils auraient la conduite des entreprises, on les trompe ou l'on se trompe : ils ne l'auraient pas.

Il en est de cette promesse comme de celle de donner aux travailleurs manuels leurs instruments de travail. Le collectivisme ne serait pas en état de le faire. Il remettrait les instruments de travail à la collectivité, ce qui n'est pas la même chose que de les remettre à chaque ouvrier. En tant qu'individu l'ouvrier resterait, au moins autant qu'à l'heure présente, séparé de ses moyens de travail. De même qu'aujourd'hui il s'adresse à des patrons pour en avoir l'usage, il serait alors obligé de s'adresser à la collectivité. Mais qu'est-ce que la collectivité? C'est un être de raison qui, en fait, est représenté par des fonctionnaires. Il serait donc obligé de solliciter de ces fonctionnaires l'usage des instruments de travail ; en d'autres termes il serait absolument à la discrétion de ses chefs. Représentez-vous le maire d'une commune ayant la direction et la répartition de tout le travail qui se fait dans cette commune, non pas seulement du travail public concernant les chemins, les écoles et les établissements municipaux, mais de tout le travail privé, le labourage, la pâture, la construction ou la réparation des maisons particulières, la serrurerie, la menuiserie la fabrique des étoffes, la taille des habits, tout jusqu'aux occupations les plus menues. C'est ce fonctionnaire, le maire ou son adjoint ou un personnage du

même genre, que chaque ouvrier devrait aller trouver ou chaque mois ou chaque semaine, ou chaque matin, pour solliciter de lui et l'instrument de travail appartenant à la collectivité, et la matière ou le champ du travail et la rémunération du travail. Aujourd'hui, s'il est repoussé par un patron, l'ouvrier peut en aller trouver un autre; si la profession qu'il a choisie devient trop ingrate, il peut à la rigueur la quitter pour une nouvelle ; si dans sa résidence habituelle il ne rencontre pas de sympathie et que personne ne veuille l'employer, il lui est loisible de changer de place, d'aller dans une commune voisine ou lointaine.

En régime collectiviste, l'ouvrier ne pourrait s'adresser qu'aux fonctionnaires : ceux-ci disposeraient et de tous les instruments de travail et de toute la matière du travail, tout l'ensemble des branches de la production humaine, et de toute la rémunération. Ces fonctionnaires, pour nous servir du mot heureux de Fourier, seraient de véritables *omniarques*, c'est-à-dire des despotes à un degré que jamais l'humanité n'a jusqu'ici connu. Ils n'auraient pas le droit, dira-t-on, de refuser le travail et la rémunération à un individu quelconque placé sous leur juridiction. Soit; mais quelles conditions ne pourraient-ils pas mettre à l'octroi de ce travail, au paiement de cette rémunération? de quelles avanies ne pourraient-ils pas l'accompagner? Il y aura, répondra-t-on, des conseils supérieurs de contrôle, d'enquête et d'appel. Vous aurez beau imaginer les rouages les plus multipliés, les plus ingénieux, vous ne ferez jamais qu'un homme qui devra emprunter à la communauté, c'est-à-dire à des fonctionnaires, ses instruments de travail; qui n'aura pas le choix entre plusieurs patrons; qui ne pourra quitter soit sa profession, soit sa résidence, sans une permission ; vous ne pourrez pas faire que cet homme ne soit infiniment plus serf et plus dépendant que le serf du moyen âge! Celui-ci, du moins, possédait, sous de certaines conditions réglées par la coutume inviolable, son instrument de travail : la terre.

Au point de vue des simples relations extérieures, de la position de l'ouvrier dans la société, de l'organisation du travail, le collectivisme ne pourrait ainsi rendre l'ouvrier indépendant et

autonome, puisque ses adeptes déclarent repousser le partage périodique. Le travailleur ne posséderait pas plus qu'aujourd'hui les outils et les machines nécessaires à sa tâche; il ne dirigerait pas plus qu'aujourd'hui les entreprises, il ne pourrait avoir sur elles qu'une influence très indirecte et intermittente, en élisant de loin en loin les membres des comités directeurs.

Encore doit-on remarquer que les collectivistes évitent de se prononcer sur ces élections, et que la plupart semblent médiocrement enclins à développer le régime représentatif. « Pour le « socialisme réalisé, dit Schœffle, le suffrage universel n'est « pas absolument nécessaire. Sans doute, pendant l'époque « transitoire de la lutte avec le libéralisme, le socialisme ne « renoncera pas à ce suffrage[1]. » Et, quelques lignes plus bas, le même auteur parle du système représentatif trompeur et apparent. Ces paroles ne sont pas beaucoup plus encourageantes que celles sur « la liberté individuelle, le libre choix du « domicile, la liberté industrielle qui pourrait *peut-être* se con- « server[2]. » En n'osant pas être plus affirmatif, l'écrivain collectiviste fait preuve de jugement, car toutes ces libertés qu'il énumère et auxquelles, par une sorte de courtoisie, il ne veut pas d'avance fermer complétement la porte de la cité, sont absolument contraires à l'idée et au fonctionnement du système qu'il préconise.

Ce qui ressort de ce premier examen du collectivisme, c'est que, en définitive, au point de vue de la liberté, de l'indépendance, l'ouvrier n'aurait rien à gagner, puisque, pas plus qu'aujourd'hui, il ne posséderait personnellement ses instruments de travail, et que, pas plus qu'aujourd'hui, il n'aurait la conduite des entreprises dont il vivrait.

Tout au centraire, actuellement, dans un pays comme la France, si ce n'est les trois quarts des travailleurs, du moins une bonne moitié, possèdent individuellement soit en totalité, soit en grande partie, leurs instruments de travail. Les paysans propriétaires, un grand nombre d'artisans de la petite industrie

[1] Schœffle, page 52.
[2] Id., page 84.

sont dans ce cas : le forgeron de village, le menuisier, le cordonnier et bien d'autres se trouvent dans cette situation. Le régime collectiviste les dépouillerait, transmettrait leurs outils et leurs matières premières à la collectivité, c'est-à-dire aux fonctionnaires répartiteurs et directeurs, aux *omniarques*. Le collectivisme généraliserait ou plutôt universaliserait ce qu'il considère comme un mal, la séparation de l'homme et des instruments de travail qui sont nécessaires à son existence.

Cependant, combien est amère la critique que fait le collectivisme de la société actuelle qu'il se trouve si impuissant à remplacer! On oppose le *collectivisme* au *capitalisme*, la société *collectiviste* à la société *capitalistique*. Qu'entend-on par ces termes? Il importe de les bien définir pour ne pas attribuer à nos adversaires des idées qu'ils repoussent.

Le « capitalisme », ce n'est pas, aux yeux des collectivistes, un état de société où il existe et où il se crée sans cesse du capital, car le collectivisme, par tous ses représentants intelligents, déclare emphatiquement qu'il ne veut pas supprimer les capitaux; que, malgré des effets perturbateurs, les capitaux sont une bonne chose; que la collectivité en prendra possession, qu'elle les conservera et même les accroîtra.

Sur ce point, les affirmations des principaux collectivistes sont catégoriques et fréquentes. Karl Marx parle de « l'établis-« sement et du renouvellement collectif de tous les moyens de « production ». Schœffle écrit que « les fonds nécessaires pour « l'entretien et le renouvellement du capital social doivent être « pris sur l'ensemble de la production collective. » Ainsi, ni l'un ni l'autre, ni leurs coreligionnaires instruits, ne déclarent la guerre au capital lui-même, mais au « capitalisme » et à la « société capitalistique. »

Quest-ce donc que le « capitalisme? » Karl Marx le décrit avec complaisance dans sa « Critique du capital. » Ce qui caractérise la production d'aujourd'hui, c'est qu'elle se fait en grand, avec un énorme outillage, et que la production domestique a presque entièrement disparu. On ne produit pour ainsi dire plus de valeurs à l'usage personnel du producteur; on ne produit plus

guère que des valeurs d'échange. Autrefois, il n'en était pas ainsi : une grande partie de la production de chaque famille était destinée à sa consommation propre et directe. Il en résultait deux conséquences importantes : d'abord, on ne produisait guère que des choses absolument utiles, utiles à l'homme dans le sens le plus vrai, satisfaisant à des besoins principaux, essentiels, et non pas à des superfluités. Ensuite les échanges étaient bornés, chacun consommant directement la plus grande partie de son propre produit; les gains sur les échanges étaient limités eux aussi; il ne se faisait pas d'énormes et rapides fortunes au moyen des profits commerciaux ou industriels.

La distinction des valeurs en usage et des valeurs en échange joue un très grand rôle dans la « Critique du capital » de Karl Marx; c'est sur elle que repose toute sa dialectique.

Aujourd'hui, la production étant concentrée et se faisant non au point de vue de la consommation personnelle, mais de la vente et du profit, on abuse souvent des forces humaines pour créer laborieusement des superfluités, des bagatelles, des valeurs d'échange qui donnent de gros gains et qui détournent de la production des valeurs d'usage essentielles. Si l'on fabriquait moins de dentelles, moins de cachemires, moins de bijoux, moins de meubles de luxe; si l'on produisait moins de primeurs, on pourrait avoir, pour l'ensemble du genre humain, plus de vêtements, plus de meubles grossiers, plus de nourriture même; car le temps employé et l'effort consommé à produire un de ces objets raffinés pourraient fournir dix, vingt, trente objets plus ordinaires et plus réellement, plus humainement utiles[1].

Un des traits de la « Société capitalistique, » c'est donc la production exclusive des valeurs d'échange et le dédain où l'on est des valeurs d'usage, par suite une direction particulière donnée à la production humaine. Voilà le grand vice : les économistes ne s'en avisent pas ou ne s'en soucient guère, aussi bien la plupart ne sont-ils que des radoteurs. Cette critique peut

[1] Un socialiste anglais, M. Wallace, a récemment insisté sur l'élimination des produits de nécessité par le développement de la production des articles de luxe.

avoir quelque portée, et nous l'examinerons dans le courant de ce livre; ce n'est pas cependant sur elle qu'insiste surtout le collectivisme.

Un autre trait, et, à vrai dire, le trait dominant du régime « capitalistique, » c'est la tendance du capital à se concentrer de plus en plus. L'ordre « libéral-capitalistique » actuel se détruit de lui-même, il se décompose. Nous assistons, depuis un demi-siècle, et chaque jour davantage, à l' « écroulement du système industriel petit bourgeois[1]. » Notre organisation tend de plus en plus à la « division plantocratique de la population en une « masse de prolétaires, d'une part, et une poignée de quelques « richards de l'autre. »

La société « capitalistique » de nos jours ne ressemble ni à la société collectiviste de l'avenir, ni aux sociétés du passé. On n'ignore pas que le moyen âge trouve quelque faveur auprès des collectivistes, de même que l'esclavage antique a été, en quelque sorte, au point de vue économique, justifié ou du moins excusé par Lassalle qui le considère comme le père de la division du travail, comme le créateur du capital et par conséquent de toute la civilisation moderne. Le moyen âge n'est pas pour les collectivistes une période aride, un désert qu'a traversé l'humanité souffrante, le temps des ténèbres, *dark age*, comme disent encore certains écrivains anglais; ç'a été une époque de solide engrenage économique auquel le collectivisme pourra faire des emprunts. Le renversement de l'organisme économique du moyen âge n'a guère profité, à la longue du moins, qu'au petit nombre. Il en est sorti peu à peu l'ordre libéral économique qui, pour la majorité des hommes, est la pire des servitudes.

« La propriété privée acquise par le propre travail de son pos- « sesseur et fondée, pour ainsi dire, sur la fusion (Verwachsung) « de l'individu indépendant et isolé avec les conditions de son « travail particulier a été supplantée par la propriété privée ca- « pitaliste, fondée sur l'exploitation du travail d'autrui, formel- « lement libre. » C'est ainsi que s'exprime Karl Marx[1]. « Le

[1] Schœffle, page 16.
[2] Cité par Schœffle, page 24.

« grand capital d'aujourd'hui tire son origine de la destruction « des petites propriétés (celle des artisans et des paysans), dans « lesquelles le travailleur et la propriété privée étaient réelle- « ment liés ensemble et où le travailleur était ainsi le véritable « propriétaire [1]. » Cette organisation aujourd'hui détruite était heureuse pour le temps et relativement équitable au point de vue des résultats matériels, elle avait « le grand défaut d'épar- « piller les moyens de production, d'où il résultait qu'elle souf- « frait de ce fractionnement dans sa productivité et ses moyens « d'action. » Ainsi, quelque intéressante et méritante qu'elle fût, cette forme économique doit-elle céder de plus en plus à la puissance du gros capital industriel et commercial.

Le grand capital actuel, que les économistes représentent comme le fruit successif de l'épargne, doit sa première origine, selon Karl Marx, à la confiscation des biens des serfs, des biens des couvents, des biens des communes, au système protecteur et au système colonial. Plus tard il s'est accru et il s'engraisse chaque jour par l'appropriation indue d'une partie non payée de la journée de travail de l'ouvrier.

Le capital continue sous nos yeux son évolution ploutocratique : quand cette évolution sera terminée, ce qui ne saurait beaucoup tarder, l'ordre libéral économique actuel, se dévorant lui-même, aura tout le monde contre lui. Quand le gros capital aura supprimé tous les petits et les moyens capitaux, quand la grande fabrique aura étouffé autour d'elle toutes ses humbles rivales, quand le grand magasin aura détruit toutes les modestes boutiques individuelles, quand la propriété géante, constituée à l'anglaise, à l'américaine ou encore à l'australienne, d'après le type des énormes *runs* des *squatters*, aura englobé toutes les anciennes et morcelées propriétés patrimoniales, quand presque toute la population se sera transformée en ouvriers ou en employés, c'est-à-dire en salariés ou prolétaires, quand les capitaux ne seront plus que la chose des sociétés anonymes ou de quelques banquiers « ploutocrates », alors le règne du collecti-

[1] Cité par Schœffle, p. 23.

visme sera proche. La société anonyme géante, avec son organisation concentrée, toute bureaucratique, l'absence de l'œil du maître, les milliers d'ouvriers qu'elle emploie, constitue la transition naturelle entre l'industrie individuelle, la propriété individuelle, le commerce individuel et le collectivisme.

Telle est l'idée que les collectivistes se font de la société capitalistique actuelle. Les critiques auxquelles ils se livrent, et dont quelques-unes sont, à coup sûr, fondées, reposent cependant sur une analyse incomplète. Si la spoliation se rencontre à l'origine lointaine de quelques-unes des grandes fortunes d'aujourd'hui, ils oublient que la prescription a été justement nommée la patronne du genre humain. Sans la prescription rien ne tient plus debout en ce monde, et les nations ne sont pas plus assurées du territoire qu'elles possèdent que les particuliers du champ dont ils ont hérité ou qu'ils ont acquis. La prescription est la seule sauvegarde contre la guerre universelle et permanente. Si l'homme a cessé d'être pour l'homme un loup, *homo homini lupus*, c'est à la prescription qu'en revient le mérite.

Si la confiscation des biens des serfs, des biens des couvents ou de ceux des communes, si les iniquités, tout autant que les absurdités, du régime protecteur ou du régime colonial peuvent compter parmi les causes vicieuses de la formation d'un certain nombre de fortunes anciennes; si même les spéculations dolosives et véreuses peuvent tenir une place dans la constitution d'un certain nombre de fortunes de récente origine, ce n'est pas par ces moyens que se crée aujourd'hui et depuis longtemps la généralité de la richesse privée.

Outre l'abus qu'ils font de l'histoire, les collectivistes n'en font pas un moindre de l'analogie. Croire que la diffusion des sociétés anonymes rendra très aisé le passage de la liberté économique actuelle au collectivisme, c'est méconnaître les différences essentielles, fondamentales, qui existent entre une industrie privée, une propriété privée, même constituée sous la forme anonyme, et l'organisation autoritaire de toutes les industries par l'État. Nous aurons à insister sur ces différences considérables, fondamentales, car pour se faire accepter comme pratique

le collectivisme compte beaucoup sur la confusion qu'il établit entre lui et les sociétés anonymes. Il semble que le collectivisme ne soit qu'une société anonyme plus grande, s'étendant à plus de domaines, tandis qu'il se distingue radicalement de cette organisation vaste, mais libre, qui s'appelle la société anonyme.

CHAPITRE IV.

LES GRIEFS HISTORIQUES DE KARL MARX CONTRE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET LA PROPRIÉTÉ MOBILIÈRE.

Le grief historique de Karl Marx. — Réfutation de ce grief. — Nécessité de tenir compte de la prescription. — Les origines indiquées par Karl Marx sont loin d'expliquer la formation de la plus grande partie de la propriété foncière actuelle. — Dans l'ensemble, la valeur vénale de la propriété foncière n'égale pas la valeur totale des capitaux qui ont successivement été incorporés au sol pour le mettre en valeur. — Démonstration de cette proposition par des documents récents.

L'argument historique de Karl Marx ne s'applique pas aux pays neufs. — Faits qui démontrent que les conditions d'acquisition des terres dans le *Far West* américain, sont loin d'enrichir l'acheteur aux dépens de la communauté.

Portée du grief historique relativement à l'origine de la richesse mobilière. — Quelques calculs sur la proportion des grandes fortunes mobilières dans l'ensemble de la richesse mobilière de la Grande-Bretagne. — Nécessité de distinguer la fortune et le revenu : le revenu est un bien meilleur terme de comparaison. — Faiblesse des gros revenus. — Statistiques récentes à ce sujet.

Fausseté du principe collectiviste que la société tend de plus en plus à se diviser en deux groupes : l'un formé d'un petit nombre de « ploutocrates », et l'autre d'un nombre immense de prolétaires. — L'analyse des revenus particuliers dans la Grande-Bretagne détruit le grief historique de Karl Marx relativement à l'origine de la richesse mobilière.

Examen de l'objection que la plus-value du capital est rarement le fait du capitaliste. — Critique de M. Henri George à ce sujet. — Réfutation de l'écrivain américain. — Part des circonstances extérieures et incontrôlables dans le succès de toutes les actions humaines et dans le résultat de tous les efforts humains. — Le bonheur ne peut être considéré comme une source viciée de fortune. — Les circonstances extérieures sont aussi la cause principale de la supériorité de rémunération de l'ouvrier anglais, ou américain ou parisien, relativement à l'ouvrier allemand ou belge.

C'est aussi aux circonstances extérieures en grande partie qu'est due l'inégalité de bien-être des différentes nations. — Réhabilitation nécessaire du bonheur au point de vue économique. — « La conjoncture » n'est pas un argument contre la propriété privée et le capital privé. — La contre-partie du bonheur. — La « conjoncture » nuit encore plus qu'elle ne lui sert, à la classe des capitalistes.

Comme système négatif, le collectivisme prétend que, dans la société actuelle, le capital n'est le produit ni de l'épargne, ni de l'intelligence du capitaliste ; qu'il résulte de la plus-value arbitraire que le capitaliste retire du travail de l'ouvrier. C'est là une thèse doctrinale soutenue avec beaucoup de subtilité par Karl Marx, et que nous devons examiner avec soin en étudiant comment se forment sous nos yeux les capitaux.

Il est bon de s'arrêter encore, auparavant, au grief historique du collectivisme, quoique, par un singulier défaut de méthode, il ne vienne que tout à la fin du livre de Karl Marx.

Historiquement, cet écrivain prétend, sans d'ailleurs essayer de le démontrer suffisamment, que la richesse individuelle, l'appropriation des capitaux, est le résultat de spoliations diverses accomplies dans tout le courant de l'histoire.

La richesse agricole vient de la confiscation des biens d'église au XVIe siècle ; de la dilapidation des domaines de l'État au siècle suivant ; de la transformation de la propriété féodale, assujettie à de lourdes charges, en propriétés bourgeoises, qui n'en supportent aucune ; des empiétements continus sur les biens communaux que les gros et moyens propriétaires sont parvenus à accaparer. La Restauration et la « Glorieuse Révolution » en Angleterrre n'ont fait que sanctionner, sous des apparences de libéralisme, toutes ces frustrations du paysan au profit des classes supérieures. Les terres de parcours commun à l'usage de tous se sont changées en terres labourables à l'usage de quelques-uns, puis celles-ci se sont transformées en herbages ou prairies pour le bétail, et enfin elles arrivent en grand nombre à n'être plus, comme en Écosse, que de vastes chasses (*jagdrevier*), dépourvues d'hommes et peuplées d'animaux nuisibles.

Qu'il y ait une part de vérité, en ce qui concerne le passé, dans cette mordante satire de Karl Marx, on ne le peut nier. Nous-même n'avons pas hésité à écrire, dans un traité de finances, que la généralité des propriétaires fonciers, qui se plaignent tant, ont été, en France, avantagés aux dépens de la communauté, par la Révolution, qui a supprimé les droits féo-

daux, les dîmes et une foule d'autres redevances ayant à l'origine une cause d'intérêt public[1].

L'assertion de Karl Marx, néanmoins, pèche de trois manières. En premier lieu, comme nous le disions dans le chapitre précédent, il faut bien admettre la prescription, sans laquelle le monde entier retomberait dans le chaos. Ensuite, il est impossible de contester que les origines indiquées par Karl Marx sont loin d'expliquer la formation de la plus grande partie de la propriété foncière actuelle. En France, la moitié du sol environ appartient à la petite propriété. Ce n'est pas, certes, à main armée que celle-ci s'en est emparée, ni à la faveur de lois usurpatrices, c'est par l'épargne patiente. La propriété moyenne couvre, en outre, le quart ou le tiers du sol français, et c'est à peine si la grande propriété en détient le quart ou le cinquième : encore, parmi ces grands propriétaires, n'en est-il pas la moitié qui soient les descendants des anciens possesseurs de fiefs. La propriété foncière rurale, quel qu'en soit d'ailleurs le degré de concentration ou de dispersion, doit la plus forte partie de sa plus-value récente au travail, à l'économie, à l'esprit de combinaison et d'agencement du propriétaire. Si l'on déduisait de la valeur de la terre tout ce qui représente l'intérêt au taux normal des capitaux qui y ont été incorporés, il ne resterait en général aucun résidu, et, quand il s'en trouverait un, il serait d'ordinaire de la plus mince importance[2]. Il ne serait même pas nécessaire de remonter à la conquête des Gaules pour arriver à ce résultat; en s'en tenant aux deux ou trois derniers siècles, on verrait que le revenu net de la plupart des terres ne représente pas l'intérêt, aux taux de 3 1/2 ou de 4 0/0, des capi-

[1] Voir notre *Traité de la Science des finances*, Guillaumin, éditeur, 3e édition, tome Ier, pages 328 à 334.

[2] Un professeur d'économie politique qui paraît avoir quelque peu versé dans le socialisme de la chaire, M. Gide, dans une étude sur le livre de Henri George, *Progress and Poverty*, tout en se montrant partisan, d'une certaine façon, de la propriété collective de la terre, fait l'aveu suivant : « Si on lui devait récompense « (au propriétaire) pour toutes les dépenses faites sur sa terre par tous ceux qui « s'y sont succédé depuis la conquête des Gaules, les déductions à faire seraient plus « considérables assurément que le revenu lui-même. » Alors où est le grief? (*Journal des Économistes*, mai 1883, p. 184.)

taux qui ont été lentement accumulés dans le sol ou qui s'élèvent en constructions à sa surface. Depuis les quarante dernières années même, nous en avons fourni la preuve dans notre *Essai sur la Répartition des richesses* [1], la classe des propriétaires fonciers, considérée dans l'ensemble, a plus incorporé de capitaux dans le sol qu'elle n'en a retiré d'accroissement de valeur vénale. De nouveaux documents viennent encore confirmer la démonstration que nous avons faite. D'après le *Bulletin de statistique et de législation comparée*, publié par le ministère des Finances (livraison du mois d'avril 1883)[2], la superficie utilisable du sol français, en dehors des routes, fleuves, rivières, etc., est de 50,035,159 hectares. Sur cette contenance, on recensait, lors du cadastre, 8,108,306 hectares de landes, pâtis ou pâtures et terres vagues. Or, le cadastre commencé en l'année 1807 s'est achevé en 1850; la date moyenne de sa confection est donc de moins d'un demi-siècle. Depuis lors ces landes, pâtis, terrains de parcours, n'ont cessé de se réduire, si bien que, dans l'évaluation récente faite pendant les années 1879 à 1881, la surface occupée par cette catégorie de propriétés n'était plus que de 6,746,000 hectares. C'était donc un gain de 1,260,000 hectares au profit des modes d'exploitation supérieurs. Certes, ce n'est pas la nature seule qui a transformé des landes, des garrigues, des clairières, en bois, en terres arables, en prés, en vignes ou en jardins. La superficie occupée par les bois a passé, dans l'intervalle entre le cadastre et les années 1879-1881, de 8,144,718 à 8,397,131 hectares, gagnant ainsi 250,000 hectares. Les prés et les herbages ont augmenté d'environ 200,000 hectares, montant de 4,804,440 à 4,998,280 hectares; les vignes se sont accrues de 210,000 hectares, couvrant 2,320,000 hectares à la deuxième de ces dates, contre 2,109,250 à la première. Les terres labourables et les terrains qui y sont assimilés ont augmenté de 621,000 hectares, comprenant, en 1879-1881, une surface de 26,173,657 hectares au lieu

[1] Voir mon *Essai sur la Répartition des richesses*, 2e édit., chap. III. Guillaumin, éditeur.

[2] Page 420.

de 25,452,000 lors du cadastre. Enfin, les terrains de qualité supérieure, vergers et jardins, ont gagné aussi 5 0/0 environ de superficie, comptant 695,929 au lieu de 668,000 hectares. Les cultures ne rentrant dans aucune des énumérations précédentes, et ne représentant sans doute qu'une exploitation médiocre du sol, ont diminué, au contraire, de 45,000 hectares depuis le cadastre.

Qu'on cesse de parler du seul bienfait de la nature et de la plus-value spontanée du sol, c'est là, dans les pays de vieille civilisation, un cas exceptionnel. Si, dans un intervalle aussi bref que quarante ans, les modes d'exploitation inférieurs du sol ont été réduits de 1,300,000 hectares environ au profit des modes supérieurs, c'est bien au travail, à l'intelligence, à l'épargne qu'en revient le mérite. La spoliation, soit à main armée, soit par des artifices légaux, est étrangère à cette conquête. Mais la conversion des landes en bois, en prés, en vignes ou en vergers, n'est pas la seule façon d'améliorer le sol et d'y incorporer des capitaux. Qui doute qu'aujourd'hui la généralité des vignes n'ait été beaucoup mieux défoncée, engraissée, qu'au commencement du siècle; qu'on ait fait bien des barrages et des canaux pour mieux irriguer les prairies; que, pour les terres labourables, les travaux aussi de premier établissement n'aient été considérables; que les bâtiments de toutes sortes, granges, bergeries, étables, celliers, n'aient triplé ou quadruplé d'importance? Voilà, depuis un demi-siècle, en France, la cause principale, générale, de l'augmentation de la richesse foncière. Si, depuis le cadastre, le revenu net de la propriété rurale a environ doublé dans notre pays; si, de 1851 à 1879-1881, il s'est accru de 40 0/0 en chiffres ronds, soit de 1 1/3 0/0 approximativement par année, passant du chiffre total de 1,900 millions de francs au chiffre de 2 milliards 645 millions, dont il faut déduire les impôts et les frais d'entretien [1], des bâtiments, ce n'est certes

[1] On ne doit pas oublier qu'à l'heure actuelle les fermages sont en voie de baisse dans presque toute l'Europe occidentale, de sorte que la généralité des propriétaires sera bien loin de retrouver l'intérêt des incorporations de capitaux au sol. J'ai étudié

pas le don gratuit de la Providence qui a procuré cette plus-value. Dans des cas exceptionnels, ce peut être là la cause; mais, en général, c'est le labeur obstiné du petit propriétaire, ce sont les combinaisons intelligentes du grand, c'est cet ensemble de travaux d'améliorations qui est, en quelque sorte, incessant. Nos grands États modernes ont souvent un budget ordinaire et un budget extraordinaire. Il n'est pas un bon propriétaire qui n'ait, lui aussi, l'un et l'autre, et qui, à côté des frais d'exploitation proprement dits, ne place les frais d'amélioration, auxquels il pourvoit habituellement par un prélèvement sur son revenu.

Quand, donc, l'on vient donner, comme Karl Marx, à la richesse foncière rurale contemporaine pour origine la spoliation des couvents, l'appropriation indue des domaines de l'État ou des communaux, on explique un fait général, universel, actuel, par des causes toutes locales, exceptionnelles, passées et ne trouvant pas d'application dans un cas sur dix.

Les propositions historiques de Karl Marx sont encore erronées d'une troisième façon. Beaucoup de terres, dans divers pays, ont été soumises à l'appropriation privée, sans qu'il ait jamais existé dans ces contrées de biens de couvents, sans que le domaine du roi ou de l'État ait été gaspillé en dons ou en faveurs, sans que les communaux aient été dilapidés. Tel est le cas de toutes les contrées neuves : aussi bien la Nouvelle-Zélande ou l'Australie que La Plata et que le Far-West américain ou canadien. Nous n'ignorons pas, sans doute, les objections nombreuses des collectivistes et même de certains économistes aux modes de concession ou d'aliénation du sol qui sont en usage tant en Amérique qu'en Australie. On peut prétendre qu'au lieu d'aliéner à perpétuité ces terres vacantes, on devrait les louer pour une période déterminée. On peut critiquer les vastes allocations de terres que les États-Unis et le Canada ont faites et font encore aux Compagnies de chemins de fer et à

ce phénomène dans mon *Essai sur la Répartition des richesses*, et j'ai montré qu'il ne justifie pas l'établissement de droits protecteurs.

d'autres sociétés, il n'en reste pas moins vrai, pour un observateur impartial, que les conditions d'aliénation des terres domaniales dans les contrées neuves ne sont pas si exorbitamment avantageuses pour l'acquéreur. La preuve en est que la généralité des petits bourgeois et les prétendus prolétaires des grandes villes américaines, New-York, Philadelphie, Boston, aiment mieux continuer l'exercice de métiers urbains que d'aller, moyennant un faible sacrifice, se faire *landlords* dans le Far-West. Il n'en coûte, aux États-Unis et au Canada, que 5 à 6 fr. par hectare pour se faire seigneur terrien. Avec une cinquantaine d'hectares, une famille a largement de quoi pourvoir à son travail et à sa subsistance : le prix d'acquisition ne dépasserait donc pas 250 à 300 francs. En admettant qu'il faille encore 4 ou 5,000 francs pour acheter les instruments nécessaires et vivre jusqu'à la première récolte, on n'arrive qu'à une somme modeste de 5 ou 6,000 francs, qui ne dépasse pas les ressources de la généralité de la toute petite bourgeoisie américaine et d'un très grand nombre des ouvriers des États-Unis. Doublez même ou triplez cette somme, et vous restez encore au-dessous de ce que possèdent des millions d'artisans ou de petits commerçants de ce riche pays. Si l'acquisition des terres du domaine était une affaire si exorbitamment profitable, si sûre, conduisant d'une manière aussi générale à la fortune, tous les petits bourgeois et tous les artisans encore jeunes des villes américaines se précipiteraient à l'envie vers le Minnesota, le Dakota, le Manitoba ou le Texas et la Californie, pour s'y faire pionniers et *landlords*. On ne voit rien de pareil. Il n'y a pas d'émigration en masse de la bourgeoisie ou de la partie élevée de la classe laborieuse vers ces contrées réputées si fortunées. Petits marchands, employés, ouvriers, aiment mieux rester chez eux, continuer à vivre de leur gain restreint, servir autrui, que de s'élever à la dignité de propriétaires de grands espaces. C'est sans doute que le salariat, avec tous ses prétendus maux, paraît encore, à la plupart des Américains, une ressource moins précaire que l'appropriation, le défrichement et la mise en valeur de terres vierges.

Le grief historique développé par Karl Marx, en ce qui concerne l'origine de la propriété foncière, est donc infiniment trop généralisé; il en reste bien peu de chose, et ce qui en reste est couvert par la prescription, la seule nature de droit qui permet aux Français de refuser le partage de leurs terres avec les kalmoucks.

Le grief étant écarté comme nul ou négligeable, il ne reste plus dans le débat que la question des mérites respectifs de la propriété privée et de la propriété collective, question qui doit être ainsi posée : quels sont, pour la communauté tout entière, les avantages respectifs de la propriété privée et ceux de la propriété collective? car, indépendamment de l'origine de chacune d'elles, l'une ou l'autre peut être plus utile à la société. Cette question, que j'ai déjà traitée dans mon *Essai sur la Répartition des richesses*, je la réserve et la reprendrai plus tard.

L'autre partie du grief historique concerne la formation de la propriété mobilière et ne contient pas une plus forte dose de vérité. Karl Marx croit faire merveille en traitant de l'origine des capitaux industriels : *Genesis der Industriellen capitalisten* [1] et en n'assignant à leur naissance d'autres causes que le système colonial, les dettes d'État, le régime protecteur, l'exploitation abusive du travail des enfants, la falsification de marchandises, l'usure.

Que des abus contribuent à la formation de certaines fortunes industrielles et commerciales, il n'est personne qui s'avise de le contester; mais il n'est aussi aucun homme sensé et impartial qui refuse de reconnaître qu'il se rencontre des commerçants honnêtes, des industriels humains, et que ceux-ci réussissent parfois tout autant, si ce n'est davantage, que ceux de leurs concurrents qui ont moins de probité et moins d'humanité.

Un homme qui, se promenant dans les rues d'une grande ville, rencontrerait un bossu, un cul-de-jatte, un aveugle, et qui prétendrait que toute la population se compose de gens contrefaits, privés d'un sens ou d'un membre, ne serait pas plus extravagant que le prétendu observateur social qui veut que

[1] *Das Kapital, zweite verbesserte Auflage*, 1872, pages 781 à 791.

toute richesse provienne d'un commerce véreux, d'une pratique déloyale ou de la faveur inique des lois.

Dans la nomenclature que dresse Karl Marx des origines des capitaux industriels, il est des causes, d'ailleurs, qui n'ont rien de condamnable. Que des particuliers aient accru leur fortune en prêtant à leur patrie engagée soit dans une guerre, soit dans des travaux publics, il n'y a là rien qu'un moraliste scrupuleux puisse blâmer. Celui qui prête à la France, à l'Autriche ou à l'Allemagne pour la construction de chemins de fer, et qui retire de ce placement un bénéfice aurait la conscience malade, s'il se faisait le moindre reproche. Quand même ce serait pour soutenir une guerre ou pour combler des déficits que le prêt aurait été contracté, le prêteur serait encore à l'abri de toute faute morale, le devoir de chaque citoyen étant d'aider par tous les moyens sa patrie dans les difficultés qu'elle traverse.

Il est certes curieux de voir Karl Marx classer parmi les causes vicieuses de la naissance des capitaux industriels le régime protecteur. Marx, en effet, et Schœffle et la plupart des collectivistes, n'ont pas pour le système protectionniste l'aversion dont la plupart des économistes sont animés; il leur arrive souvent de railler et de bafouer le libre échange; ils y voient volontiers une formule creuse, une sorte de refrain vide de sens ou, pour employer une expression usitée en France depuis quelques années, une « guitare, » dont se servent les théoriciens bourgeois pour amuser les niais. Schœffle n'hésite pas à dire que la tendance du collectivisme n'est pas vers le développement de la liberté des échanges internationaux. « Il y aurait plutôt à craindre un trop grand isolement national, écrit-il. La tendance « bourgeoise actuelle du libre échange est cosmopolite à un « haut degré. » Si les collectivistes ont une médiocre faveur pour la liberté commerciale internationale; si même, comme on le verra plus loin, elle répugne absolument à leur organisation sociale, il leur sied mal de classer le régime protectionniste parmi les causes vicieuses de la richesse individuelle.

Nous admettons néanmoins, quant à nous, que la protection douanière soit, en bien des cas, une source corrompue de for-

tunes personnelles. Les grands industriels qui font des gains suffisants et qui usent de leur influence sur les Chambres ou sur le corps électoral pour accroître encore leurs bénéfices et les porter, aux dépens des consommateurs, à un taux extravagant, commettent à l'égard de la Société une sorte de fraude, de dol et d'extorsion. Si leur conscience n'était pas obscurcie par des sophismes, ils devraient éprouver des remords. Il y a longtemps que les économistes ont assimilé le protectionnisme au socialisme; mais la protection douanière, avec des tarifs très élevés, ne s'étend jamais qu'à une faible portion de la production nationale; elle tend d'ailleurs chaque jour à diminuer. Ce n'est pas elle qui forme ni les petites fortunes, ni les moyennes, ni même la généralité des grosses.

La richesse mobilière moderne qui s'est surtout accrue depuis un demi-siècle a de tout autres causes. Parmi les 2 milliards de francs qui viennent s'ajouter chaque année, en France. à l'accumulation antérieure, que l'on cherche la part du système protecteur, des falsifications de marchandises, nous ne dirons pas du régime colonial, car il n'existe plus, et des autres abus signalés par Karl Marx, on verra que ce qui provient de ces causes vicieuses est tout à fait infime, et que l'énorme partie de l'accumulation mobilière annuelle vient simplement du travail et de l'épargne. Dans le premier de ces facteurs, il faut comprendre le travail intellectuel, l'esprit d'invention, de combinaison qui multiplie la productivité des efforts humains.

Il ne se rencontre sans doute aucun esprit assez borné pour nier qu'il n'existe des fortunes mal acquises ou facilement acquises. Les moralistes et les prédicateurs de tous les temps ont tonné contre elles. Provenant, les premières, de la fraude ou du vice; les secondes, du jeu ou du hasard : ce sont elles qui sont les plus apparentes et qui frappent le plus les yeux, surtout dans les capitales. En définitive, c'est toujours là l'infiniment petit. Les énormes fortunes dont on nous étourdit les oreilles forment à peine, en tout pays, le dixième du revenu national.

Qu'on se reporte à notre *Essai sur la Répartition des richesses*, on y trouvera l'ample démonstration de ce phénomène, la part

exiguë que les grandes fortunes détiennent dans l'ensemble du revenu d'une nation[1]. En Prusse, tous les revenus au-dessus de 7,500 francs ne forment que 11 à 12 0/0 du revenu du peuple entier. Il en est à peu près de même en Saxe. En Belgique, ce n'est que le tiers du revenu foncier qui est dans les mains de propriétaires ayant plus de 4,000 francs de rentes immobilières. Il n'en va pas autrement en France, et l'Angleterre même forme beaucoup moins une exception qu'on n'est convenu de l'admettre. Des statistiques récentes en donnent la preuve, pour peu qu'on les étudie avec attention et discernement[2].

On a publié, dans le courant de l'année 1883 l'état nominatif et estimatif de toutes les successions mobilières de plus de 250,000 livres sterling (6,250,000 francs) pour la période décennale de 1873 à 1882. Le même relevé avait été fait pour les dix années antérieures, soit de 1863 à 1872. On sait qu'en Angleterre, pays où l'on ne cherche pas l'ombre et où l'on ne redoute pas la publicité, le *Times* donne régulièrement, sous la rubrique *Wills and Bequests*, le montant de toutes les successions remarquables soit par leur importance, soit par la qualité du défunt. Ces indications doivent être admises comme approximativement exactes, quelques-unes sans doute, mais non le plus grand nombre, étant entachées de fraudes; car, dans la généralité des cas, il y a un intérêt d'avenir, pour l'héritier, à bien établir la source et le montant de sa fortune.

De ce relevé il résulte que, de 1863 à 1872 inclusivement, on a constaté dans le Royaume-Uni 161 successions mobilières de plus de 6,250,000 francs, et, parmi ces 161 énormes fortunes, il s'en trouvait 53 de plus de 12,500,000 francs et 10 de plus de 25 millions. Ces chiffres sont le total de dix années. Pour la période de 1873 à 1882, le nombre des successions mobilières géantes, c'est-à-dire supérieures à 6 millions et quart de francs,

[1] Voir notre *Essai sur la Répartition des richesses* (2e édit., Guillaumin, 1882), chapitre XIX.

[2] On peut encore se reporter à une étude faite par M. Leone Lévi sur la répartition des revenus en Angleterre et analysée dans le *Bulletin de statistique du ministère des finances*, livraison de février 1884.

fut de 215, parmi lesquelles il s'en trouvait 45 qui excédaient 12 millions et demi de francs et 17 qui dépassaient 25 millions. L'ensemble de ces fortunes formait une masse de 2 milliards 455 millions de francs. L'augmentation d'une décade d'années à l'autre est juste d'un tiers pour l'ensemble des successions mobilières de plus de 6 millions et quart de francs. Or, d'après les calculs d'un statisticien très exact, M. Giffen, le capital mobilier de la Grande-Bretagne augmente de 50 à 60 0/0 par décade d'années[1]. Il en résulterait que l'ensemble des gens colossalement riches dans la Grande-Bretagne auraient détenu une moindre fraction de la richesse nationale dans la période de 1873 à 1882 que dans la période précédente. C'est là une thèse qui vient à l'appui de la nôtre, que la civilisation contemporaine ne tend pas, comme on le pense généralement, à une concentration de plus en plus grande des fortunes. Toutes ces conclusions, sans doute, ne sont qu'approximatives; on ne peut guère désirer davantage dans une matière aussi complexe et qui se dérobe autant à une analyse précise. D'après M. Giffen, en 1865, l'ensemble de la fortune mobilière de la Grande-Bretagne s'élevait à 72 milliards de francs et, en 1875, à 117 milliards, ce qui représentait un accroissement de plus de 6 0/0 par année. En admettant de 1875 à 1878, qui forme l'année moyenne de la période 1873-1882, un accroissement de 4 0/0 seulement, on voit que la fortune mobilière de la Grande-Bretagne montait, à cette époque, à plus de 130 milliards de francs.

Un statisticien français fort ingénieux, M. de Foville, en s'emparant de ces chiffres, et en les comparant avec d'autres, s'est efforcé d'étudier la part que les fortunes géantes représentent dans l'ensemble de la richesse mobilière anglaise. Il admet que « la mort fait annuellement passer sous les fourches cau-
« dines du fisc environ la 35e partie des patrimoines existants, et
« que la proportion ne saurait être bien différente pour les
« millionnaires de ce qu'elle est pour le commun des mortels.

[1] Les calculs de M. Giffen ne vont pas plus loin que 1875. Il estime que de 1865 à 1875, la fortune mobilière de l'Angleterre s'est accru de 60 0/0.

« A ce compte, le Royaume-Uni aurait approximativement 750 « capitalistes possédant plus de 6,250,000 francs de fortune « mobilière, dont 160 possédant plus de 12 millions et demi, « et 60 possédant plus de 25 millions de valeur mobilière. Tous « ces coffres-forts et portefeuilles réunis monteraient à 8 ou « 9 milliards, ce qui est un joli denier, mais ce qui ne repré- « sente encore que la 12e ou 15e partie de la fortune mobilière « totale du peuple anglais [1]. »

Ces calculs sont intéressants ; il y a cependant, à notre sens, quelques corrections à y faire. La part attribuée aux grandes fortunes y est certainement trop considérable. Le calcul de M. de Foville, que la mort fait passer sous les fourches caudines du fisc la 35e partie des patrimoines existants, en l'admettant comme exact pour l'ensemble des patrimoines, ne s'applique certainement pas aux très grandes fortunes. M. de Foville est arrivé à ce rapport de 1 à 35 entre les successions annuelles et l'ensemble des patrimoines en déterminant la survie moyenne des héritiers à ceux dont ils héritent ; mais il n'a pas pris garde que, dans le cas présent, il ne peut s'agir de survie moyenne. Les grandes fortunes mobilières, chacun le sait, se forment ou par un travail persévérant et heureux continué pendant une très longue série d'années, ou par des économies prolongées jusqu'à l'extrême vieillesse. Il en résulte que les très grandes fortunes mobilières appartiennent en général à des hommes très âgés et qui laissent eux-mêmes des héritiers déjà âgés. Un commerçant, s'il meurt à 50 ans, laissera, selon toutes les probabilités, une moindre fortune que s'il meurt à 70, à 75 ou à 80 ans. Il en est de même du capitaliste, du moins du capitaliste intelligent et rangé. La longévité est une des conditions les plus favorables à la formation des grandes fortunes. Il en résulte que les gens qui possèdent celles-ci se rencontrent surtout parmi les vieillards qui laissent, pour la plupart, des héritiers avancés en âge. Il ne peut donc s'agir ici de la survie moyenne de 35 ans. La survie doit être beaucoup plus courte

[1] Voir l'*Économiste français* du 30 juin 1883.

et ne pas dépasser 25 années ou du moins 28 à 30 ans. Il en résulte que, au lieu de comprendre la douzième ou la quinzième partie de l'ensemble de la fortune mobilière britannique, les très grandes fortunes mobilières anglaises n'en détiennent sans doute que la vingt-cinquième partie, tout au plus la vingtième.

M. de Foville a poursuivi son travail d'évaluation des fortunes anglaises, en recensant les grandes propriétés immobilières, relevé qui est plus facile en Angleterre qu'ailleurs, et ses supputations très soigneuses l'ont conduit à penser qu'il y a dans le Royaume-Uni environ 8 à 10,000 personnes possédant en valeurs quelconques, mobilières ou immobilières, chacune un ou plusieurs millions de francs, et que ces personnes, qui, avec leurs familles, représentent une cinquantaine de mille individus, détiennent peut-être le quart de la fortune totale du Royaume-Uni, soit environ 50 à 60 milliards de francs. On a vu plus haut qu'il faut sans doute retrancher un peu des évaluations de M. de Foville. Prenons-les, néanmoins, telles qu'il les donne. A ce groupe de Crésus on doit joindre une autre catégorie à peu près égale d'hommes à grands revenus, à savoir 10,000 personnes environ qui ont des traitements, des émoluments professionnels ou qui font des bénéfices commerciaux ou industriels de 50,000 francs ou plus chaque année. On arriverait ainsi [1], pour la classe des personnes millionnaires ou vivant millionnairement, à un total de 20,000 personnes environ, représentant, avec leurs familles, 100,000 individus.

M. de Foville ne s'est pas préoccupé de savoir quel était le revenu approximatif de cette catégorie d'heureux de ce monde ; et cependant, c'est le revenu qui importe, au point de vue social, beaucoup plus que la fortune même. Il n'est pas éloigné de la

[1] Quelques personnes n'estiment qu'à 25 ou 26 milliards le total des revenus de la Grande Bretagne et de l'Irlande. Ce chiffre nous paraît beaucoup trop faible; car les seuls revenus imposés à l'*Income-Tax*, ceux qui dépassent 3,750 francs (150 liv. sterling), montent à environ 15 milliards de francs (600 millions de liv. st.). Dans cette évaluation de 25 milliards pour le revenu total du Royaume-Uni, on ne tient sans doute pas compte des revenus dérivés, tels que ceux des professions libérales, des fonctionnaires publics, des domestiques, etc.

vraisemblance que les 10,000 personnes ayant en traitements, en émoluments, en bénéfices commerciaux ou professionnels, un revenu de plus de 50,000 francs se partagent, entre elles toutes, 7 à 800 millions de revenus, ce qui donnerait à chacun une moyenne de 70 à 80,000 francs. Quant aux 10,000 millionnaires, possédant ensemble 50 à 60 milliards de fortune acquise, on peut évaluer leur revenu total à 2 milliards de francs environ, ce qui correspond au taux de 3 1/2 0/0, supérieur à la moyenne des bons placements mobiliers ou immobiliers. Ce serait ainsi à moins de 3 milliards de francs que s'élèverait la totalité du revenu des classes opulentes du Royaume-Uni. Or, comme l'ensemble du revenu des habitants du Royaume ne peut guère être évalué à moins de 30 milliards, les familles ayant de gros revenus, quelle qu'en soit la source, n'en détiendraient que la dixième partie au plus. Ajoutons que cette estimation même nous paraît trop élevée, parce que, dans les constatations faites plus haut, il se glisse certainement des doubles emplois.

Le récent travail fait par M. Leone Levi sur la répartition des revenus dans le Royaume-Uni confirme ces appréciations. Le revenu moyen, par famille, de la classe ouvrière aurait monté de 52 livres sterling (1,300 francs) en 1851 à 83 livres sterling (2,075 francs) en 1883, soit 59 0/0 d'augmentation, ce qui représenterait une hausse plus considérable que celle du revenu de la classe moyenne ou de la classe supérieure.

Un autre statisticien anglais, justement renommé, M. Robert Giffen, dans une brochure publiée à la fin de 1883, et intitulée : *Progress of the working class in the last half century*, fixe à 70 0/0, en moyenne, l'accroissement des salaires de 1830 à 1880, le prix de la subsistance n'ayant pas renchéri ; car, si la viande et le loyer ont augmenté, le pain, les articles d'épicerie, les vêtements ont baissé, l'instruction est devenue gratuite, etc. M. Giffen démontre aussi que l'amélioration du sort de la classe ouvrière dépasse de beaucoup les progrès des classes moyennes et supérieures.

Voilà ce qui se produit, pour la répartition des fortunes en Angleterre, dans ce pays où la richesse est particulièrement

concentrée, et où des causes artificielles, des antécédents historiques, des arrangements légaux, dont certains méritent d'être condamnés, ont jusqu'ici contribué à empêcher la richesse de se répandre et de se disséminer suivant la tendance de la civilisation moderne.

C'est en Angleterre qu'écrivait Karl Marx, et c'est d'elle qu'il s'inspirait. Ce pays, cependant, qui lui fournit des arguments en faveur de sa thèse, est loin de justifier la proposition chère aux collectivistes, que la société tend de plus en plus à se distribuer en deux groupes, l'un de quelques « ploutocrates, » et l'autre d'une tourbe infinie de prolétaires. En réunissant tous les « ploutocrates » britanniques, tous ceux qui ont soit une fortune d'au moins un million de francs, soit un revenu professionnel ou commercial d'au moins 50,000 francs, on recense environ 20,000 individus, et, avec les membres de leurs familles, 100,000 personnes au moins, peut-être même près du double, car les familles riches sont très prolifiques en Angleterre; et ce nombre considérable de « ploutocrates » ne détient que la onzième ou la douzième partie du revenu du Royaume-Uni, les classes moyennes et ce que l'on appelle abusivement les prolétaires se partageant les onze autres douzièmes. Il n'y a pas là un contraste aussi choquant que celui qu'imaginent les collectivistes. Même la répartition des richesses, en Angleterre, vient confirmer la célèbre loi « *Natura non facit saltus.* » Entre le pauvre le plus misérable du workhouse et le plus riche banquier de Londres il y a un nombre infini d'échelons qui tous sont occupés par une quantité considérable d'individus. La pyramide qui représente les revenus particuliers dans le Royaume-Uni est une figure géométrique régulière qui, si elle a une base très large, diminue graduellement et presque insensiblement de largeur à chaque degré d'élévation [1].

[1] A ne considérer que la cédule D de l'*Income-Tax*, celle qui concerne les revenus industriels, commerciaux et professionnels, on constate que 353,043 contribuables sont inscrits à cette cédule pour l'année 1879-80, dont 303,183 pour un revenu de 3,750 fr. à 12,500 fr., 44,808 contribuables pour un revenu de 12,500 fr. à 75,000 fr., et 5,052 contribuables pour un revenu supérieur à 75,000 fr. L'en-

Parmi ces 20,000 millionnaires ou gens à gros revenus professionnels, combien y en a-t-il qui doivent soit toute leur fortune, soit la plus grande partie, aux spoliations des biens des couvents, des biens des communes, aux dilapidations du domaine royal, ou encore au régime protecteur et au système colonial, aujourd'hui complètement abolis l'un et l'autre, ou enfin à l'exploitation abusive, depuis vingt ans interdite, du travail des enfants? On se souvient que ce sont ces faits que Karl Marx donne pour origine à la classe des capitalistes. Il n'y a guère que les 1,021 grandes fortunes immobilières de plus de 6 millions et quart de francs chacune, et quelques vieilles fortunes industrielles remontant au commencement du siècle, qui rentrent dans ces conditions. Ce n'est certainement pas là le quart des gros revenus que nous avons constatés; les fortunes ayant ces origines ne prélèvent pas, toutes réunies, la quarantième partie du revenu national; encore doit-on dire, pour être juste, que, depuis la confiscation des biens des couvents et des églises au XVIe siècle, un grand nombre de ces propriétaires terriens ont amélioré leur fonds par des dépenses personnelles, par des travaux intelligents, et qu'ils ne se sont pas contentés du bénéfice de la simple plus-value naturelle de la terre.

Si, même dans la Grande-Bretagne, ce pays où les lois économiques se heurtent, en ce qui concerne la propriété foncière, à des obstacles artificiels et légaux, le grief historique de Karl Marx trouve peu de justification, combien est-il plus exagéré encore pour la France, la Belgique, l'Italie et tous les pays où des événements politiques ont fait disparaître les restes de la féodalité?

Il est vrai qu'il se rencontre des sources modernes d'appropriation qui paraissent à peu près aussi viciées que les violences du moyen âge ou du XVIe siècle : les tromperies commerciales et

semble des contribuables à l'*Income-Tax* est évalué pour 1879-80 à 1,060,000, représentant avec leurs familles 4,700,000 individus; on estime en outre à 1,300,000 familles, soit 5,900,000 individus, les membres de la classe moyenne inférieure qui ont de 2,500 fr. environ à 3,750 fr. de revenu par famille! Que vient-on parler d'un petit nombre de « ploutocrates »? Voir *Bulletin de statistique*, février 1884, pages 202 à 212.

les ruses financières. Qu'un certain nombre de fortunes contemporaines, beaucoup moins qu'on ne le croit ou qu'on ne le dit, ait cette origine, cela est incontestable; mais il ne l'est pas moins qu'elles forment une exception au milieu de la foule de fortunes laborieusement et honnêtement formées. Ces exceptions peuvent se ramener à trois causes dont la civilisation doit, à la longue, réduire l'influence : elles tiennent, en effet, soit à des lois mauvaises qui ne répriment pas assez les fraudes, par exemple dans la constitution et la direction des sociétés anonymes (et ici le remède est tout indiqué : il consiste dans une réforme de la législation); soit au défaut d'instruction du public, à sa négligence, à sa crédulité alliée parfois à une cupidité qui est digne de blâme, même de mépris (et ici le remède n'est pas non plus malaisé à trouver : il ne peut venir que de l'expérience qui éclairera peu à peu les petits capitalistes sur leurs intérêts véritables et sur la nature des placements qu'ils doivent rechercher); enfin, la troisième cause, qui, celle-ci, est beaucoup moins réductible, et qui agirait, en régime collectiviste comme en régime de liberté, c'est la nature même des hommes et des choses qui fait que ni le cœur humain ni l'esprit humain ne pourront jamais s'affranchir de leurs défauts; qu'il y aura toujours des hommes enclins et habiles à la friponnerie, et d'autres portés à se laisser duper et spolier. A tout prendre, ces exceptions, ainsi réduites, si déplorables qu'elles soient, ne le sont pas plus que les infirmités, que les difformités physiques ou les douleurs morales, qu'il n'est pas donné à la civilisation la plus développée et la plus parfaite de pouvoir complètement supprimer.

En dehors des griefs historiques tenant aux origines de certaines fortunes particulières, en dehors aussi des conclusions que l'on prétend tirer de l'analyse des phénomènes économiques, tels que la valeur, le capital, le salaire et l'échange, il est un autre ordre de critiques générales et en quelque sorte préliminaires que les collectivistes adressent à la société.

La richesse privée, dit-on, est en grande partie formée par des causes extérieures à l'individu. Si ce n'est pas complètement exact de la richesse privée à son origine, ce l'est de la plus-value

que cette richesse acquiert dans le courant des siècles ou même des années, au fur et à mesure des progrès de la civilisation. La plus-value du capital est rarement le fait du capitaliste.

Ingénieusement développé, cet argument est très frappant. On sait quel usage, depuis Ricardo, on en a fait pour la rente de la terre; il s'applique à peu près également à presque toutes les catégories de fortunes individuelles. Un socialiste américain récent, homme d'esprit et de verve, comme le sont presque tous les critiques, M. Henri George, dans son livre *Progress and Poverty*, se trompe et exagère quand il écrit : « Prenez le pre-
« mier venu, pourvu qu'il ne soit pas un homme à théories,
« mais qu'il ait une bonne tête d'affaires et qu'il sache ce que
« c'est que gagner de l'argent. Dites-lui : Voici une petite ville
« qui débute; dans dix ans, ce sera une grande cité. Les che-
« mins de fer auront remplacé les diligences et les lampes
« Edison les réverbères. Pensez-vous que, dans dix ans, le taux
« de l'intérêt se soit élevé? — Il vous répondra : Nullement.—
« Pensez-vous que les salaires du travail ordinaire se soient
« élevés, et qu'il soit plus commode à l'homme qui n'aura que
« ses bras de se créer une existence indépendante? — Pas
« davantage, vous dira-t-il. Le travail commun ne sera pas plus
« rétribué; il est probable qu'il le sera moins qu'aujourd'hui.
« Les bras ne seront pas plus recherchés; selon toute appa-
« rence, ils le seront moins. — Alors, que dois-je faire pour
« faire fortune? — Allez acheter promptement ce morceau de
« terrain, et prenez-en possession. — Et si, en effet, vous avez
« la sagesse de suivre ce conseil excellent, vous n'avez plus besoin
« de rien faire d'autre. Vous pouvez vous coucher sur votre terrain
« et y fumer votre pipe; vous pouvez vous promener tout autour,
« comme le *lazzarone* de Naples ou le *lepero* de Mexico; vous
« pouvez planer au-dessus en ballon ou dormir au-dessous dans
« un trou; et, sans remuer le doigt, sans ajouter un iota à la
« richesse générale, dans dix ans vous serez devenu riche. Dans
« la cité nouvelle il y aura un palais pour vous; il est vrai qu'il
« y aura aussi probablement un hospice pour les pauvres. »

La satire est mordante. M. Henri George a choisi l'exemple le

plus saisissant, celui d'une de ces villes qui naissent et croissent en quelques années dans les contrées du Nouveau-Monde. Le propriétaire de terrains fait une rapide fortune quand le sort le favorise. On voit parfois des familles, comme celle d'Astor à New-York, réaliser, par un coup du sort que leur perspicacité a pressenti, des dizaines ou même une ou deux centaines de millions. Cependant, peut-être se rencontre-t-il plus d'hommes que les spéculations de terrains ont ruinés qu'il ne s'en trouve qu'elles ont enrichis. Cette petite ville qui débute sera une grande ville dans dix ans, écrit M. George; mais le moyen de le savoir avec certitude? Combien de villes, naissant sous les plus favorables auspices, comme les enfants prodiges, ont trompé les promesses de leur venue au monde! Combien d'autres ont décliné après une carrière brillante! S'il faut parfois couvrir d'or le terrain nu dans une ville florissante, il arrive, par contre, qu'avec une poignée d'argent on peut, dans telle autre cité déchue, se procurer la jouissance d'un palais que les rois, autrefois, ou que les plus opulents banquiers jugeaient une résidence luxueuse. Achetez ce terrain, dit M. Henri Georges, et vous pourrez vous coucher dessus, y fumer votre pipe, vous promener tout autour, planer dessus en ballon, dormir dessus sans remuer le doigt, et dans dix ans vous serez riche. Cela est vrai, à moins que, dans dix ans, vous ne soyez ruiné. Car ce terrain, que vous avez acquis en vous dessaisissant d'un capital productif, ne produit rien. Si votre attente doit être plus longue que vous ne le pensiez, ce n'est plus la fortune qui est à vous, c'est la ruine qui vous saisit. Qu'on dresse la liste des Compagnies immobilières dans les deux mondes, c'est en général un nécrologue. Nées avec de vastes espérances, presque toutes végètent ou croulent.

Le reste de l'air de bravoure de M. Henri George est encore plus erroné. Personne, sauf le propriétaire de terrains, ne profite de la croissance d'une ville. Quelle erreur! Les circonstances extérieures, les influences sociales, indépendantes de la volonté de l'individu, ont une action plus ou moins grande sur la rémunération de tous les efforts humains, quels qu'ils soient.

Le dernier des manœuvres en est affecté dans son salaire, de même qu'il l'est, dans sa santé, de l'air qu'il respire.

Vous vous établissez épicier, boucher, boulanger, quincailler, restaurateur, marchand de vin, dans un quartier presque désert. Le quartier se peuple, on y construit; vos affaires, d'abord languissantes, triplent, puis décuplent, et vous faites fortune en quelques années. La concurrence vient, direz-vous, et vos profits attirent des rivaux qui vous les disputent et les réduisent. Cela ne se fait pas avec la rapidité de l'éclair : c'est *pede claudo* que la concurrence suit les gros bénéfices, et il lui faut un temps considérable pour les atteindre. Quand elle se produit, le débitant le plus ancien a déjà sa clientèle faite; il est connu, et les autres ne le sont pas; pour peu qu'il ait eu de l'intelligence, du savoir faire et de l'honnêteté, il garde longtemps les avantages de la notoriété et de l'antériorité. Chacun sait, par exemple, que, dans les agglomérations de mineurs, sur des placers nouveaux, la fortune la plus sûre est réservée non pas à celui qui, du matin au soir, cherche des pépites, mais au simple marchand qui ouvre et tient une échoppe quelconque pour la nourriture et l'habillement des chercheurs d'or.

La part des circonstances extérieures et, en quelque sorte, incontrôlables, du monopole de situation ou d'antériorité, est à peu près aussi grande dans le commerce ou l'industrie que dans la propriété foncière. Un médecin d'intelligence et de connaissances médiocres, qui eût éternellement végété dans le centre d'une ville ancienne, s'il a eu le bonheur ou la chance, suivant l'expression vraie, de se fixer dans une bourgade qui se grossit en cité ou dans un quartier qui se développe, peut se faire et conserver, malgré toutes les concurrences postérieures, une clientèle inespérée. Il en est de même d'un architecte, de même encore d'un agent d'affaires qu'une bonne inspiration ou que le hasard a placés dans un milieu grandissant. Leur travail et leur rémunération s'accroissent prodigieusement non pas par leur propre mérite, mais par l'augmentation de la population autour d'eux et par ce privilège qu'étant les premiers établis, il sont les plus connus.

Les capitalistes sont exposés aux mêmes chances favorables et défavorables. Vous achetez des actions de chemins de fer qui rapportent peu ; au bout d'un certain temps, l'industrie générale du pays s'accroît. On découvre une houillère, des sources de pétrole, on établit des hauts-fourneaux, les recettes augmentent, vos revenus et vos capitaux se multiplient; vos actions valent cinq fois, dix fois ce que vous les aurez achetées. Lassalle, avec autant d'étroitesse d'esprit que de verve, ne veut voir que cette cause de formation des capitaux individuels. La concurrence arrivera, ne manquerait pas de dire M. Henri George. Suivant la pratique américaine, deux, trois ou quatre Compagnies, voyant que l'affaire est profitable, établiront des lignes parallèles, et vos actions tomberont au taux primitif. Nous répéterons que la concurrence est souvent boiteuse, qu'elle ne court pas toujours et que, avant qu'elle ne soit arrivée, on a le temps de ramasser des bénéfices. Pour construire une voie ferrée, il faut trois, quatre ou cinq années, et l'on ne s'en avise pas toujours au premier moment; puis, le meilleur tracé, quelquefois le plus praticable, peut avoir été pris par celui qui est venu le premier. L'entreprise peut encore être très profitable pour deux ou même pour trois, et il est parfois impossible de multiplier davantage les œuvres semblables. On peut creuser deux ou trois canaux de Suez; mais pourrait-on en faire une douzaine?

Prenons des industries ou des commerces plus modestes, qui n'aient aucun monopole apparent. Vous êtes soit fabricant, soit commerçant, soit simple courtier en soufre ou en produits chimiques; vos affaires ont un débit restreint. Vous gagnez péniblement votre vie. Tout à coup, un fléau vient ravager le pays qui vous environne et en détruire la richesse : l'oïdium, par exemple, ou le phylloxéra. Vous allez pâtir sans doute de la détresse générale. Tout au contraire, un savant, qui n'est pas vous, découvre que le soufre triomphe de l'oïdium et rétablit les vignes en pleine santé, et que le sulfure de carbone bien administré triomphe du phylloxéra ou prolonge la durée des vignobles. Vous êtes absolument étranger à cette découverte, il ne vous en revient aucun mérite; néanmoins, le malheur des

uns et l'ingéniosité d'un seul, qui n'est pas vous, vont faire votre fortune. Tous les viticulteurs demandent, à grands cris, du soufre, et sont prêts à le payer fort cher; vous aviez des approvisionnements que vous ne saviez comment écouler; ils doublent ou triplent de valeur, et vos magasins sont presque aussitôt vides; il faut les remplir de nouveau. Bien des gens, sans doute, vont vouloir vous faire concurrence; mais ce sont de nouveaux venus, qui ignorent le métier et qui ont à l'apprendre; vous, vous le connaissez, et vous êtes connu pour cet article; vous savez à quelle porte frapper, et l'on sait aussi que c'est à votre porte qu'il faut aller; vous avez une organisation toute prête, une clientèle; vous faites quelques années où vous gagnez 100 0/0, et quand le métier commence à se gâter, quand la concurrence est devenue âpre et que les prix baissent à peu près au niveau des frais de production, vous pliez bagage, vous cédez à un nouveau venu votre clientèle, qui, après vous avoir fourni de splendides bénéfices, devient moins productive, et votre fortune est faite.

Que d'exemples l'on pourrait accumuler, de richesses amassées ainsi avec l'aide de ces circonstances extérieures dont l'homme intelligent a souvent le pressentiment vague, mais que parfois aussi il lui est absolument impossible de prévoir! Un marchand de coton en gros a d'énormes approvisionnements dont il ne parvient pas à se défaire : il est sous le coup de fortes échéances et il redoute la faillite; les États du Sud de la fédération américaine dénoncent le pacte fédéral et rompent l'Union; une guerre acharnée s'ensuit; on bloque les ports des États rebelles; les balles de coton n'arrivent plus en Europe; les étoffes faites avec cette fibre haussent de prix; on se les dispute, notre marchand qui les offrait vainement hier se les voit demander aujourd'hui de tous côtés; il vend son gros approvisionnement au double ou au triple de ce qu'il lui avait coûté, et ce qui devait être pour lui une cause de ruine l'est de richesse. Ce qui est arrivé en 1860 pour le coton pourrait tout aussi bien se produire pour la soie en 1884 ou en 1885. Qu'à propos des affaires du Tonkin une guerre éclate entre la France et la Chine, que les ports chinois soient bloqués,

que la soie arrive plus difficilement en Europe et elle renchérit aussitôt; le thé en fait autant, et ceux qui s'en seront trouvés bien approvisionnés feront des gains dus à une querelle entre des gens qu'ils ne connaissent pas.

Qui n'en a vu s'élever autour de soi de ces fortunes commerciales ou industrielles dont les circonstances étaient les principaux auteurs? Ainsi la part de la collectivité, du milieu, des accidents, des faits contingents et extérieurs, est grande dans beaucoup de richesses individuelles; c'est incontestable. L'économie politique aurait tort de le nier. Quant à moi, je l'ai établi sans crainte[1] ! Dans presque toutes les fortunes, en plus du travail, de l'épargne, du talent, il y a le bonheur. Mais le bonheur est une chose respectable; il l'est au même titre que la beauté, que l'intelligence, qui ne dépendent pas de la volonté de l'individu, et presque que le caractère qui est, aux trois quarts, le produit de la nature. Qu'on analyse l'homme avec toutes ses facultés diverses dont le fonds vient de l'hérédité, de l'éducation et du milieu, et qu'on nous dise ce qui est purement individuel, absolument autonome, dans une personne humaine; pourquoi donc le bonheur serait-il considéré comme une source viciée de fortune?

Le rôle du bonheur ou de la chance dans les fortunes ne peut servir d'argument qu'aux sots contre la propriété privée et le capital privé. Ce ne sont pas seulement les riches qui éprouvent l'influence de cette cause extérieure, le peuple, ce que l'on appelle les prolétaires, s'en ressentent aussi. Combien superficiel se montre l'écrivain américain, M. Henri George, dans le morceau que nous avons cité ! « Dans cette ville qui grandit, disait-il, « pensez-vous que les salaires du travail ordinaire se soient « élevés et qu'il soit plus commode à l'homme qui n'aura que « ses bras de se créer une existence indépendante? » A cette question, je réponds hardiment : oui, je le crois, et j'en ai les preuves en main. Oui, je crois qu'à Paris de 1875 à 1882, la ville ayant grandi, les salaires du travail se sont considérablement

[1] Voir mon *Essai sur la Répartition des richesses*.

accrus. Oui, je sais de la manière la plus pertinente, par les publications de la *Série des prix de la Ville de Paris*, que le salaire des maçons ravaleurs s'est élevé à 14 francs par jour, que celui de la plupart des autres corps d'état a monté à 8, 10, 12 francs par jour, qu'en quelques années il a presque doublé [1], alors que le pain ne haussait pas, que les vêtements ne haussaient pas, que l'épicerie baissait, que la viande restait à peu près stationnaire et que le loyer seul qui représente la huitième partie de la dépense de l'ouvrier montait d'un quart, d'un tiers, ou au maximum de moitié, Ainsi, de 1875 à 1882, la rémunération réelle de tous les corps d'état de la ville de Paris s'est accrue de 50 à 60 0/0. Quelle en était la cause? Non, certes, la hausse des subsistances, puisque, comme nous venons de le dire, l'ensemble du coût de la vie de l'ouvrier ne s'était pas élevé de 5 ou 10 0/0. Non pas, d'autre part, l'accroissement de la peine et du travail du salarié. Car chacun sait que la durée normale de la journée avait été réduite d'une heure environ dans la plupart de ces corps d'état et que, quant à l'intensité du travail dans un même temps, elle était devenue moindre que jamais.

Non, la cause de la hausse des salaires était unique, facile à discerner aux esprits non prévenus : c'était une circonstance accidentelle, absolument étrangère à la volonté et à l'action des ouvriers : Paris grandissait, on y construisait des quartiers entiers; les travailleurs manuels profitaient, eux aussi, de cette cause qu'ils calomnient, dont beaucoup ne veulent pas reconnaître la légitimité : le bonheur.

Le bonheur ou son contraire se rencontre partout. Les ouvriers de Cannes, de Nice, d'une foule d'autres villes éprouvaient, au même moment, ses bienfaisants effets. Les ouvriers gagnent fréquemment à Paris 8, 10, ou 12 francs par jour, tandis que dans les pays reculés ils doivent se contenter de 2 fr. 50 ou 3 francs. Est-ce l'inégalité du prix des vivres ou l'inégalité des talents qui explique seule cette différence; non elle n'en justifie que la moindre partie. Si un mineur silésien gagne péniblement

[1] Consulter le recueil si instructif intitulé la *Série des prix de la Ville de Paris*. Voir aussi deux articles dans l'*Économiste français* des 16 et 30 déc. 1882.

1 fr. 50 à 2 fr. ou 2 fr. 50 par jour, tandis qu'un mineur anglais reçoit 6, 7 et 8 francs, croyez-vous que la cause en soit seulement à l'écart du prix des subsistances? Non certes. Car le mineur silésien ne peut se nourrir que de pommes de terre ou d'aliments analogues et s'abreuver que d'eau, tandis que le mineur anglais se repaît de roastbeef et se désaltère avec du thé; non encore, car le mineur silésien demeure dans une tanière et le mineur anglais réside dans un appartement relativement vaste ou dans un confortable petit cottage. Est-ce que le mineur silésien est paresseux, irrégulier à sa tâche? Non pas, car ses heures de travail sont plus longues que celles du mineur anglais. Quelle est donc la cause de ces destinées si diverses? Le bonheur qui a placé l'ouvrier anglais dans un pays riche en capitaux, ayant un commerce étendu et où la demande de bras n'est jamais en retard sur l'offre. Quel nom donnez-vous à cette cause, si ce n'est le nom de bonheur ou de chance?

Les capitaux, dira-t-on, et les hommes se déplacent. Ils le font les uns et les autres, mais lentement. C'est un risque, un surcroît de travail et de souci que d'exporter les capitaux; c'est un déchirement pour la plupart des hommes que de quitter leur patrie. Ni les hommes ni les capitaux ne sont absolument comme les liquides dans des vases communiquants. Ils ne se répartissent pas également sur tout le globe. Qui peut nier que ce soit un bonheur pour un ouvrier ébéniste ou bijoutier d'être né à Paris plutôt qu'à Berlin, plutôt surtout que dans une petite ville d'Allemagne. Qui peut contester que ce soit un bonheur pour un ouvrier fileur d'avoir reçu le jour à Manchester plutôt qu'à Zurich ou à Bombay?

Élargissons la question, n'est-ce pas un bonheur pour le peuple français d'occuper les vallées de la Seine, de la Loire, de la Garonne et du Rhône plutôt que les steppes de l'Asie Centrale ou que les plages glacées de l'Islande et du Groënland? Si le bonheur n'est pas une source légitime d'appropriation, il ne doit pas créer un titre aux nations plutôt qu'aux individus. Le peuple français doit alors partager avec les Esquimaux, les Lapons et les Touaregs les grasses prairies de Normandie et les splendides

vignobles du Languedoc ou de la Gironde. Car ce n'est pas son propre mérite qui a placé la génération actuelle des Français dans ces contrées bénies. C'est le bonheur qui l'a fait naître là plutôt qu'au Nord de la Laponie, ou en pleine terre de feu, ou au centre du Sahara.

Qu'on l'appelle Providence, Nature, Bonheur ou Hasard, ce n'est jamais uniquement à leur propre mérite, c'est aussi à cette puissance extérieure et incontrôlable que les peuples comme les individus doivent une bonne part de leur prospérité et de leur richesse.

L'action des circonstances, de ce que Lassalle appelle « la conjoncture », n'est donc pas le moins du monde un argument contre la propriété privée et le capital privé. C'est le droit du premier occupant, c'est la prescription qui protège les collectivités d'hommes de même que les individus et qui leur donne un titre contre les incursions et les déprédations soit des peuplades sauvages, soit des peuples moins fortunés. Supprimez ce droit du premier occupant, et la nation française qui détient un sol riche devrait être imposée d'un tribut annuel envers la Germanie dont le sol est plus pauvre, envers la Scandinavie, envers aussi les habitants des hauts plateaux de l'Asie Centrale et des déserts de l'Afrique.

Le phénomène que nous venons d'étudier a sa contre-partie. Si la collectivité, les « liens sociaux », comme dit Lassalle, si l'ensemble des circonstances extérieures contribuent à accroître certaines fortunes, il arrive souvent aussi qu'ils déprécient et détruisent la richesse laborieusement acquise par des hommes qui n'ont commis aucune faute.

A côté des villes qui prospèrent, il y a celles qui diminuent, il y a les quartiers que l'on abandonne. Un simple bourgeois peut, dans l'île Saint-Louis ou dans le quartier de la place Royale, occuper pour une redevance modique l'hôtel ou une partie de l'hôtel d'un duc et pair ou d'un fermier général. Le palais d'une vieille famille patricienne de Venise peut abriter des échoppes et de modestes artisans.

La terre et l'industrie ne sont pas exemptes de ces dépréciations

tions dues à des circonstances extérieures. Les propriétaires de Seine-et-Oise et de Seine-et-Marne voient leur revenu presque constamment baisser parce que des lignes ferrées qui pénètrent aux extrémités du pays vont chercher jusqu'aux antipodes le blé, la viande, le bois, et enlèvent pour toujours à la banlieue le monopole de l'approvisionnement de la grande ville. Les vignerons de Suresnes et d'Argenteuil trouvaient facilement, sur le marché parisien, l'écoulement de leurs produits à des prix élevés, les vins du Languedoc aujourd'hui affluent; demain peut-être ceux d'Afrique et après-demain ceux d'Australie ou des États-Unis viendront diminuer du tiers ou de moitié dans les mains du vigneron de la Seine le prix de sa marchandise et réduire en proportion la valeur de ses terres. Une découverte chimique, l'alizarine, réduit dans de fortes proportions le revenu des terres de Vaucluse où l'on cultivait la garance. Une maladie des vers à soie rend les plantations de mûriers improductives. Un insecte dont le nom était inconnu il y a vingt ans et qui est aujourd'hui familier à toutes les oreilles, le phylloxéra, détruit en trois ans les neuf dixièmes de la valeur des terres qu'un capitaliste, en apparence prudent et perspicace, vient d'acquérir à un prix élevé. On imagine de se servir du fer pour cercler les foudres et les barriques, et les taillis de châtaigniers appelés broutes perdent la plus grande partie de leur utilité. Qu'il serait facile de multiplier ces exemples!

Combien n'en est-il pas qui sont, en quelque sorte, devenus classiques et autour de chacun desquels on pourrait en grouper un millier de semblables? Des jeunes gens au XVIe siècle se sont fait laborieusement une belle écriture, ils sont experts à copier les manuscrits. L'inspiration tombe dans l'esprit de Gutemberg, qui assemble des caractères mobiles et invente l'Imprimerie. Les copistes, les libraires, qui tenaient en vente des manuscrits à prix de revient élevé, perdent le fruit de leurs sueurs. Des hommes entreprenants ont construit de bonnes auberges dans les bourgs et les petites villes où s'arrêtaient les grandes diligences, une invention qu'ils n'avaient jamais pu pressentir, celle des chemins de fer, leur enlève la partie la plus régulière et la

plus sûre de leur clientèle et diminue des deux tiers la valeur de leur immeuble et de leur fonds de commerce. Faut-il parler de l'industrie des maîtres de poste et de beaucoup d'autres? Un homme actif est allé construire un haut-fourneau dans la montagne en pleine forêt, il fabrique le fer avec du bois et il gagne de gros profits. Un autre homme ingénieux s'avise qu'avec de la houille et en modifiant les procédés on aurait du fer à meilleur compte, voilà le premier qui, se trouvant loin de toute houillère, est en peu temps ruiné. Un armateur a construit une belle flotte de vingt navires à voiles : la marine à vapeur, restée pendant longtemps dans la période de l'enfance et du tâtonnement, prend tout à coup depuis 1870 ou 1871 une croissance extraordinaire : on invente les machines dites *compound* qui diminuent de moitié la consommation du charbon ; l'isthme de Suez est percé ; les vingt navires à voiles ne naviguent plus qu'à perte ou avec de maigres bénéfices et leur valeur est dépréciée de moitié ou des trois quarts.

Le lecteur éprouve, sans doute, de l'impatience et trouve que nous prolongeons trop cette nomenclature. On pourrait la faire interminable si l'on voulait enregistrer toutes les entreprises, qui paraissaient bien conçues, qui étaient en réalité bien conduites, et qui, au bout de peu de temps, ont été déjouées, ruinées, par des circonstances imprévues, des hasards malencontreux ou des coups du sort. Que de valeurs mobilières nées sous les plus heureux auspices ont, au bout d'un temps plus ou moins long, perdu les trois quarts de leur prix !

Voici une opération bien simple et devenue nouvelle : un capitaliste avait acheté 6,000 francs de rente du 6 0/0 américain, vers 1866 ou 1867. Il vivait de cette ressource tranquillement avec sa famille. Le crédit des États-Unis se relève, et ce qui faisait la prospérité générale lui apporta la gêne : son 6 0/0 fut réduit en 5 0/0, puis en 4 1/2 et en 3 0/0, et voilà notre homme qui a perdu la moitié de son revenu en attendant qu'un nouveau développement de la richesse des États-Unis lui enlève encore une quote-part de ce qui lui reste. Une famille de la bonne bourgeoisie anglaise a placé avant 1720 en fonds du Royaume-

Uni de la Grande-Bretagne, un capital qui lui rapportait 12,000 fr. de rentes ; c'était alors la richesse, et même une grande richesse : voitures, chevaux, laquais, on pouvait tout se procurer avec cette somme. Vient Robert Walpole et le développement de l'aisance au milieu du XVIIIe siècle. On invente et l'on met en pratique le système des conversions de dettes publiques. L'ancien 6 0/0 est réduit en 5, puis en 4, ultérieurement en 3 1/2, en 3 1/4, et en 3 0/0 [1]. Au lieu de 12,000 fr. de rentes en 1720 ou 1740, la famille n'a plus en 1880 que 6,000 francs de rentes. C'est moitié moins; mais le prix des services humains a doublé ou triplé, si bien que cette famille qui reçoit moitié moins en monnaie ne peut se procurer que la cinquième ou même la huitième ou dixième partie des jouissances qu'avec la même créance sur le gouvernement anglais elle obtenait à l'origine.

Pourquoi Karl Marx, pourquoi Lassalle ne parlent-ils jamais de ces cas nombreux? Leurs yeux sont fixés et comme rivés d'un seul côté, n'apercevant jamais qu'une partie des objets. L'ensemble des phénomènes leur échappe.

Ainsi il n'est pas vrai de dire que « la collectivité, les « liens sociaux », la « conjoncture », l'ensemble des circonstances extérieures, contribuent toujours à accroître les fortunes ; ils contribuent autant à les diminuer. Voilà pourquoi il est si rare, même en l'absence de tout gaspillage et de toute incapacité, qu'un gros patrimoine se transmette intact à travers une longue lignée ; on estime que, d'ordinaire, à la quatrième ou à la cinquième génération une grande fortune a disparu, s'est en quelque sorte évaporée. L'accident, tout aussi bien que le contingent, joue un grand rôle dans la répartition des richesses. L'accident est le grand niveleur.

Cette vérité que Karl Marx et Lassalle auraient dû entrevoir n'a pas complètement échappé à Schœffle et, par une curieuse dextérité, il en tire un argument, peu probant d'ailleurs, en faveur du collectivisme : « Avec l'impossibilité, dit-il, de prévoir

[1] Voir dans notre *Traité de la Science des finances*, 3e édit., Guillaumin, éditeur, 1883, tome II, l'exposé de ces conversions. On sait qu'en 1884 le gouvernement anglais propose de convertir le 3 0/0 en 2 3/4 ou en 2 1/2.

« les circonstances, les crises, les spéculations aventureuses qui « embrassent des classes entières, avec l'élévation effroyable des « dettes publiques et privées, avec les bouleversements techni- « ques et commerciaux incessants, les familles possédantes « actuelles ne sont pas sûres de ne pas tomber elles-mêmes (dans « la génération présente ou dans les suivantes), dans le prolé- « tariat. Ce sont elles surtout qui sont menacées par l'état des « choses actuel dans leur propriété et dans leur vie de famille [1]. »

Si les circonstances extérieures sont si hostiles à la conservation des fortunes, pourquoi les collectivistes représentent-ils les capitalistes comme des sortes d'automates qui, par un geste mécanique, sans avoir besoin d'aucune intelligence et d'aucun effort, perçoivent et encaissent sans fin des plus-values infaillibles?

Si variables qu'elles soient et si divers les aléas auxquels elles subordonnent la rémunération des efforts humains, ces circonstances extérieures jouent néanmoins un rôle utile dans l'économie générale des sociétés. Quoiqu'elles paraissent inviolables, elles ne le sont, sauf quelques-unes, qu'en partie. Elles contribuent singulièrement à pousser l'homme au travail intellectuel, à l'observation patiente des phénomènes naturels et économiques. On a remarqué que peut-être tous les diamants trouvés dans les temps modernes n'ont pas suffisamment payé la somme générale d'efforts consacrés depuis plusieurs siècles à la recherche du diamant; de même il est possible que l'ensemble des mines d'or n'aient que médiocrement récompensé la totalité des efforts et des travaux en recherches de mines.

Ces circonstances extérieures, accidentelles, sont les causes des plus beaux succès remportés dans l'industrie et dans les entreprises. C'est la perspective de ces hasards heureux, de ces rémunérations exceptionnelles, qui développe l'initiative individuelle bien au delà de ce que pourraient faire les raisonnements ou les calculs des fonctionnaires administratifs que les collectivistes préposeraient à la production et à la circulation. A l'origine de chaque grand projet, de chaque grande œuvre, il se

[1] Schœffle, *Quintessence du socialisme*, p. 10.

trouve une part de divination et de jeu, ce que l'on nomme la spéculation, c'est-à-dire une vue lointaine et encore indistincte, une prévision qui ne peut pas être absolument certaine, un pressentiment qui peut anticiper les combinaisons du hasard sans parvenir complètement à les maîtriser.

Si l'on trouve tant de procédés nouveaux; si une fois découverts, ils se répandent si rapidement; s'il se rencontre des hommes pour imaginer de grandes entreprises, telles que le canal de Suez, le canal de Panama, les câbles transatlantiques, le tunnel sous la Manche; si des capitalistes sortent de leur torpeur pour risquer leurs fonds dans des grands travaux, on le doit principalement à l'existence de ces circonstances extérieures qui, dans beaucoup de cas, décuplent les richesses privées et que les esprits hardis espèrent deviner ou contrôler. Ils n'y arrivent jamais complètement. M. de Lesseps pouvait-il se rendre compte que, presque au moment où le canal de Suez serait percé, on inventerait pour la navigation à vapeur, les machines dites *Compound*, qui économisent la moitié du charbon? Et cependant, sans l'invention de ces machines, la Compagnie du Canal de Suez serait presque tombée en faillite, puisque les navires à voiles ne trouvent aucun profit à passer par la voie de Suez[1], et que l'énorme consommation de charbon qui s'imposait auparavant aux navires à vapeur condamnait ceux-ci à ne servir qu'au transport des voyageurs ou à la navigation à courte distance.

Loin d'être dans la production un élément de découragement, les circonstances extérieures, liées à la propriété privée, forment le plus actif des stimulants. Chacun a confiance non seulement en son jugement, mais en sa fortune, en son étoile, expression qui a survécu et qui survivra longtemps encore à l'astrologie.

Les collectivistes intelligents, Schœffle surtout, sont bien obligés de le reconnaître. Après avoir si souvent parlé de la « concurrence anarchique, » il doit constater et célébrer même les mérites de la « puissante impulsion de la concurrence capita-

[1] Sur plusieurs milliers de navires à voiles qui font la navigation entre l'Europe et les contrées au delà de Suez, c'est à peine s'il en passe un ou deux annuellement par le canal de M. de Lesseps.

liste, » la « force de l'intérêt individuel, » l'insuffisance de l'autorité du commandement. Il est forcé de se demander s'il pourra, dans son système d'organisation bureaucratique, avec son « solide engrenage organique du moyen âge, » avec ses comités directeurs de la production, de la circulation et de la vente; avec sa rémunération en « temps de travail, » qu'il agrémente de primes collectives, s'il pourra réaliser ou compenser « cette grande vérité psychologique et cette fécondité économi- « que du principe individualiste, d'après lequel l'intérêt privé « pousse à l'accomplissement des fonctions de la production « sociale. »

Cette interrogation, ce doute, sont singulièrement graves ; car la part de bénéfice que la propriété privée retire de l'entreprise la plus heureuse n'est rien en comparaison de l'avantage collectif qui en résulte. On s'étonne, quelques-uns s'indignent, de la fortune de 25 millions de francs qu'a réalisée le célèbre inventeur Bessemer. Mais il se fabrique annuellement 3,500,000 tonnes d'acier Bessemer[1]. On ne peut évaluer à moins de 100 francs par tonne l'économie que procure, tant au point de vue du prix de revient qu'à celui de la durée du produit, le procédé du célèbre inventeur anglais; c'est donc 350 millions de francs que, grâce à lui, les consommateurs du monde entier économisent chaque année. Depuis que sa découverte est connue, cela représente une économie de 4 ou 5 milliards au moins, et, sur cette somme, Bessemer a profité de 25 millions, soit 1/2 0/0 environ. Cette fortune privée, réputée énorme, combien n'apparaît-elle pas faible quand on la rapproche du prodigieux service rendu au genre humain? Imaginez l'organisation bureaucratique du collectivisme, les primes collectives ajoutées à la rémunération en temps de travail, les comités directeurs de la production et de la circulation, et dites si l'invention de Bessemer n'aurait pas pu sommeiller un demi-siècle, peut-être un siècle ou davantage

[1] En l'année 1880, d'après la *Revue universelle des mines*, la production de l'acier a été pour le monde entier de 4,383,000 tonnes, dont 3,560,000 tonnes d'acier Bessemer, 580,000 tonnes d'acier sur sol, et 240,000 tonnes d'acier au creuset. Voir l'*Économiste français* du 19 août 1882, page 236.

avant d'éclore dans le cerveau plus ou moins engourdi d'un employé ou d'un surveillant, et de parvenir à se faire agréer de toute la bureaucratie préposée par la nation à la direction des ateliers.

On vante le « solide engrenage économique du moyen âge ; » mais c'est précisément ce « solide engrenage organique » qui est la cause de la stérilité de cette époque en inventions industrielles. Quand des inventeurs doivent faire agréer leurs idées de toute une série de comités superposés, quand ils doivent les soumettre à toute une corporation et les faire approuver par la majorité, quelle chance ont-ils de dissiper les jalousies, les préjugés, l'inertie ou de rivaux ou de véritables mandarins infatués et somnolents?

Il en est de presque toutes les grandes œuvres rémunératrices comme du cas de Bessemer. Voici une des entreprises, en ce moment, les plus jalousées, le canal de Suez. En l'année 1882, il est passé par ce canal 7,122,000 tonnes de navires, qui ont produit à la Compagnie une recette brute de 63 millions, dont il ne reste plus, après la déduction des frais d'entretien, des intérêts aux obligations, de l'intérêt à 5 0/0 et de l'amortissement des actions, que 31,674,000 francs. Voilà le véritable bénéfice net[1] qu'ont à se partager les actionnaires et les fondateurs. Mais les avantages procurés aux 7,122,000 tonnes de navires qui ont passé par cette voie dépassent de beaucoup le droit de transit. Si l'on tient compte de la diminution du taux d'assurance et de toutes les autres économies dont la navigation et le commerce ont profité, on ne peut estimer à moins de 30 francs par tonne, soit à 210 millions de fr., pour les 7 millions de tonnes, l'avantage direct retiré par le commerce. Ainsi, les profits des actionnaires et des fondateurs, en dehors de l'intérêt du capital, ne représentent que 7 0/0 au plus des avantages directs que le canal a procurés au commerce. Mais il faudrait prendre en considération les avantages indirects, qui sont bien plus considérables encore. La baisse du fret, dont le canal a été la cause, a permis aux habitants de la Birmanie de tirer un bien plus grand parti de leur riz, à ceux de l'Inde ou de l'Australie d'étendre leurs cultures de céréales et d'exploiter des champs qui

[1] Voir le *Bulletin décadaire de la Compagnie universelle de Suez* du 5 juin 1883.

restaient incultes. Ce riz birman et ce blé indien ou australien, survenant en Europe, ont, d'un autre côté, diminué les prix des riz et des blés de toute provenance sur le marché européen. Si l'on tenait compte de tout cet ensemble de circonstances, on verrait que la rémunération actuelle, réputée si large, des actionnaires de Suez, ne représente probablement pas plus de 1 ou 2 0/0 de la totalité des économies que l'usage du canal a déjà procurées au commerce et aux consommateurs des deux mondes. Or, comme les tarifs doivent aller encore en diminuant, il arrivera un moment où les profits des actionnaires, fussent-ils le double de ce qu'ils sont aujourd'hui, n'atteindront pas à 1 0/0, ni même peut-être à 1/2 0/0, de l'ensemble des avantages que cette œuvre vaudra chaque année au genre humain.

L'organisation bureaucratique du collectivisme remplacerait-elle efficacement et à aussi bon compte cette fécondité inventive de l'initiative privée? Schœffle, écrivain consciencieux, est bien obligé de répondre que « la question, quoique décisive, n'est pas « décidée encore. » Et cependant, c'est là le point principal de toute l'organisation sociale. Si, en effet, le collectivisme doit dessécher dans ses racines la faculté d'invention et d'entreprise, quels que soient les bienfaits qu'il nous promette, il les ferait payer trop cher. On se rappelle que Schœffle était tout aussi hésitant quand il parlait de la « liberté du domicile » et de la « liberté du travail. » Il n'osait pas non plus affirmer que l'une et l'autre ou même l'une ou l'autre pût être maintenue en régime collectiviste. Les écrivains les plus sérieux de la doctrine proposent donc gravement à l'humanité d'abandonner les biens les plus précieux, le ressort individuel, la liberté individuelle, sans oser même se dire assurés d'en trouver ailleurs la compensation.

Que Schœffle s'étende ensuite sur les efforts perdus, les annonces, les étalages, l'appareil plus ou moins surabondant de la vente, c'est œuvre de critique facile. Mais que sont ces inconvénients légers auprès de cette force magnifique, inépuisable, l'initiative personnelle, qui répand, sans se lasser, ses bienfaits sur le genre humain ?

CHAPITRE V.

LE COLLECTIVISME AGRAIRE.

Les collectivistes partiels et les collectivistes totaux. — Les ouvrages récents en faveur du collectivisme agraire.

Ces ouvrages négligent, d'ordinaire, la question économique pour s'en tenir aux arguments de droit et aux arguments historiques.

Examen de l'argument que la terre n'a jamais été, à proprement parler, *res nullius*. — La conversion d'un droit de jouissance collective sur un territoire infiniment étendu en un droit de jouissance individuelle sur un territoire restreint avantageait la tribu.

La propriété foncière repose dans sa généralité, sur trois éléments : l'occupation, le travail et l'utilité générale. — Excessive légèreté avec laquelle certains publicistes traitent le fait de l'occupation première. — C'est ce même fait de l'occupation qui est le seul fondement de l'existence communale et de l'existence nationale. — Le droit de la nation a absolument la même origine que le droit de l'individu, à savoir l'occupation. — Si un champ doit cesser d'appartenir à son propriétaire, les Français ou les Allemands perdent tout titre pour revendiquer la possession de leur territoire national.

La théorie collectiviste supprime nécessairement la nation. — Conséquences inaperçues de la théorie collectiviste qui dénie le droit du premier occupant. — Le collectivisme doit aboutir au tribut payé par les nations riches aux nations pauvres. — Le Touareg et l'Esquimau auraient le droit de demander une part de jouissance dans les domaines de Château-Laffitte et de Chambertin. — Fausseté de la formule qui subordonne la liberté individuelle réelle à la possession effective de la terre par chaque individu.

Les principales objections préliminaires que les écrivains collectivistes élèvent contre la « Société capitalistique » actuelle, nous les avons rapidement examinées. Il nous a paru bon, toutefois, de réserver pour un chapitre ultérieur l'étude de l'analyse que fait Karl Marx des phénomènes économiques, tels que la valeur, la nature du capital et son mode de formation.

Il convient d'entrer maintenant plus profondément dans le sujet. Il existe deux collectivismes, l'un partiel, l'autre total. Le premier se propose de mettre en commun, d'attribuer ou de restituer à la collectivité, c'est-à-dire en définitive à la nation, la terre, les mines, les chutes d'eau, toutes les richesses soit réellement naturelles, soit en apparence naturelles. Les moyens de communications et quelques grandes industries exceptionnelles pourraient suivre le sort de la terre. La seconde école, beaucoup plus radicale et plus logique, prétend mettre en commun tous les instruments de travail sans exception : l'aiguille même, on l'a vu, n'est tolérée comme propriété privée qu'à la condition qu'on ne s'en serve que pour l'usage personnel et qu'on ne s'avise pas d'en tirer un usage vénal. Une femme qui avec une aiguille raccommoderait, moyennant salaire, le pantalon de son voisin pourrait en régime collectiviste être l'objet d'un procès-verbal et d'une condamnation : elle aurait commis une contravention, comme celui qui aujourd'hui chasse ou pêche en temps prohibé. Et il est raisonnable qu'il en soit ainsi ; car comme tout se tient dans l'industrie et dans la nature, si l'on permettait l'appropriation, sans condition, et l'usage arbitraire de l'aiguille, on serait amené à faire de même pour la machine à coudre, pour la pioche, pour une foule d'autres ustensiles, et l'unité du régime collectiviste serait rompue.

La première école, celle du collectivisme partiel, joint parfois à la communauté de la terre la communauté du bétail et des instruments agricoles. Cela semble aller de soi, car que pourrait-on faire du bétail sans terre ? Du moment que la terre devient propriété collective, qu'elle est exploitée directement par l'État ou par la commune ou même affermée, on ne conçoit guère que le bétail et les instruments de culture restent propriété privée. Il est des collectivistes qui n'admettent pas, cependant, cette conséquence et qui, étant partisans de l'affermage à long terme des terres dont l'État sera désormais le propriétaire unique, pensent que, dans ce régime, le bétail et les instruments de culture pourraient rester propriété privée. Il nous paraît, au contraire, incontestable que l'attribution de toute la propriété territoriale

à l'État doit entraîner la suppression de la propriété privée bâtie. Les maisons doivent comme le sol appartenir aussi à l'État. Ces deux sortes de collectivistes, les partiels et les totaux, ont l'une pour l'autre, on l'a vu, un profond dédain, ceux-ci considérant ceux-là comme puérils, pusillanimes, illogiques, et ceux-là répondant à ceux-ci qu'ils sont des utopistes et mènent le monde à la barbarie.

Etudions d'abord le collectivisme partiel qui trouve en Europe et même en Amérique le plus d'adhérents. Le livre récent de M. Henri George [1] est venu lui donner de la force. Plusieurs économistes de renom ont pour cette forme adoucie du collectivisme des tendresses ou des coquetteries, M. de Laveleye entre autres [2]; il est des gouvernements qui semblent vouloir se rapprocher de cette doctrine, les dernières mesures adoptées par le Parlement anglais en Irlande sont presque une étape dans cette voie.

Les partisans du communisme agraire invoquent et le droit naturel et l'histoire. Il est rare qu'ils analysent la valeur d'ensemble de la propriété rurale actuelle en la rapprochant des capitaux qui ont été incorporés au sol par les différentes couches de possesseurs depuis les temps historiques ou même depuis le commencement de l'âge moderne. Il est tout aussi rare qu'ils recherchent les effets d'un changement social qui substituerait à la propriété perpétuelle un fermage de plus ou moins longue durée, fut-il d'un demi-siècle, de trois quarts de siècle ou d'un siècle même. Leur argumentation ne daigne pas, d'ordinaire, s'abaisser à ces points qu'ils jugent négligeables.

En droit, disent-ils, la terre n'est pas et ne peut pas être la chose de personne, *res nullius*, susceptible d'être occupée et appropriée éternellement; c'est une chose commune, la chose commune par excellence. Quelques uns vont jusqu'à dire que la

[1] *Progress and Poverty.*

[2] M. Fawcett semblerait admettre le maintien de la collectivité de la terre dans les contrées neuves. M. Gide, professeur à Montpellier, paraît croire au retour de de la propriété foncière à la collectivité. M. Wallace est aussi en Angleterre un des principaux tenants du collectivisme rural.

propriété est la condition même de la liberté, d'où il résulterait que, tout homme devant être libre, tout homme doit être propriétaire terrien. D'autres vont moins loin et comprennent que le principe qui précède est à la fois irréalisable et en quelque sorte suranné, puisqu'il tendrait à perpétuer la propriété parcellaire du sol, bien différente de la propriété collective. Ils se contentent de dire que la terre est l'instrument de travail indispensable à tout être humain, que tout homme par conséquent doit avoir, si ce n'est un droit de jouissance individuelle sur le sol, du moins une participation directe ou indirecte à la jouissance collective du sol. La question de droit paraît tellement claire à certains esprits que des raisonnements aussi sommaires ou d'autres analogues leur semblent la trancher. L'histoire, d'ailleurs, viendrait au secours de cette théorie, car elle démontrerait, d'après les collectivistes et les pseudo-collectivistes que, jusqu'à une date plus ou moins récente, la terre est restée chez tous les peuples une propriété plus ou moins commune.

Ces deux arguments, l'un de droit, l'autre historique, méritent d'être successivement examinés, quoique la question d'utilité du mode d'exploitation de la terre pour l'ensemble du genre humain, soit, à mes yeux, de beaucoup prépondérante.

On ne peut contester que, sauf dans les îles désertes, la terre n'a jamais été complètement une *res nullius*. Comme le fait remarquer M. de Laveleye, elle a servi à l'origine soit de territoire de chasse, soit de territoire de parcours. Qu'on considère l'Australie, qui comptera un jour 2 ou 300 millions d'habitants, peut-être davantage. Ces immenses espaces ne constituaient pas une chose abandonnée, sans maître, absolument vacante. C'était une terre commune où vivaient fort mal à l'aise 15 ou 20,000 sauvages, peut-être, exerçant les droits dits primitifs de cueillette, de pêche, de chasse ou de pâture; encore, faute de bétail, ce dernier droit n'était guère en usage. Chacun de ces 15 ou 20,000 sauvages prenait ainsi, pour sa chétive subsistance, un espace qui nourrit aujourd'hui largement plusieurs centaines d'hommes civilisés, et qui, un jour, en nourrira 10,000. Sous ce régime de la communauté primitive, l'Australie entretenait

donc dix mille fois moins d'hommes, et chacun dix fois plus mal qu'elle ne pourra en entretenir un jour. Ce n'est certes pas à dire que le rétablissement de la propriété collective du sol australien dût ramener rapidement ce continent et ses habitants dans la situation où ils se trouvaient avant 1787.

On doit donc le reconnaître : à l'exception de quelques îlots, il n'y a pas de terres complètement vacantes, *res nullius*. Quand le pionnier américain s'enfonce dans les solitudes du Far-West, il prend pour lui seul un territoire qui servait à la chasse, à la cueillette ou au parcours de quelques sauvages. Cependant, ne pourrait-on pas dire que ces contrées immenses, dont les habitants primitifs ne savaient pas exploiter les forces naturelles, se trouvaient non pas légitimement possédées, mais indûment ou provisoirement occupées par eux?

Avant l'arrivée des Européens, l'Australie était beaucoup moins la terre commune des nègres aborigènes que la terre commune des Kangourous; c'étaient ces animaux qui y pullulaient et qui en dévoraient la plus grande partie des productions spontanées, ne laissant en quelque sorte que leurs restes aux chétifs représentants de la race humaine.

Si l'on compare le droit du colon actuel et celui de l'aborigène primitif, lequel des deux peut-on dire usurpateur? Le colon actuel ne possède guère que la terre qu'il peut cultiver ou faire cultiver; il détient, en outre, à titre plus précaire, les espaces de parcours (appelés *runs*), qui sont nécessaires aux troupeaux qu'il s'est procurés. D'un espace restreint, il tire non seulement sa nourriture, mais celle d'un grand nombre d'êtres humains, dont beaucoup sont situés aux Antipodes. L'indigène, au contraire, pour se soutenir dans la misère, détenait des espaces qui sont capables de nourrir dans l'abondance dix mille fois plus d'êtres humains. Le véritable accapareur, ce n'était donc pas le colon, fût-il le plus opulent *squatter*, détenteur d'un *run* de plusieurs centaines de kilomètres carrés : c'était l'indigène. Cela ne veut certes pas dire que le colon n'ait pas des devoirs envers l'habitant primitif. C'est là une autre question.

Quand on prétend que la terre, n'étant jamais une chose

vacante, il ne peut pas y avoir d'appropriation légitime même du plus petit coin du sol, quand on répète le célèbre anathème de Rousseau, on se livre à un raisonnement qui est vicieux et en équité et en histoire.

Je suppose une tribu de chasseurs composée de 500 personnes dont une centaine d'hommes adultes. On sait qu'il faut aux peuples chasseurs des étendues énormes pour subsister, un millier d'hectares, par exemple, ou 10 kilomètres carrés par famille. J'admets que, par hypothèse, un des chefs de famille de cette tribu, plus intelligent, plus réfléchi, se tranforme en pasteur ou en agriculteur. Comme pasteur, un territoire de 100 ou, tout au plus, de 200 hectares, lui suffira pour subsister avec sa famille; comme agriculteur, 40 à 50 hectares pourvoiraient à tous ses besoins.

Pourrait-on dire que cet homme, qui aurait réussi à s'approprier 100 ou 200 hectares pour faire paître le troupeau qu'il aurait formé, ou bien seulement une quarantaine d'hectares pour ensemencer des champs, aurait spolié la tribu à laquelle il appartenait? Pas le moins du monde. Car, avant de vivre soit comme pasteur, soit comme agriculteur, avec sa famille, cet homme vivait de la chasse. Pour subsister comme chasseur, il lui fallait cinq ou dix fois plus de terrain que comme pasteur et vingt ou trente fois plus que comme agriculteur. Le territoire qu'il a ainsi retiré du territoire commun de chasse de la tribu n'est que la cinquième ou même la vingtième partie du territoire de chasse dont lui-même avait besoin pour vivre. Il en résulte qu'il a abandonné à la tribu cinq fois ou même vingt ou trente fois plus qu'il ne lui a pris. Le territoire de chasse que, après ce prélèvement, détenait encore la tribu, si on le divisait par le restant du nombre de ses membres, devenait plus étendu que n'était tout l'espace qu'elle occupait, sans distraction, avant que l'un de ses membres eût eu l'idée de se faire soit pasteur, soit agriculteur. Celui qui prit cette décision fit donc un véritable cadeau à la tribu dont il quittait la manière de vivre, puisqu'il ne se réservait, pour lui et sa famille, à titre privatif, que 40, 100 ou 200 hectares, et qu'il renonçait au reste, au lieu qu'au-

paravant, il avait besoin d'environ un millier d'hectares pour vivre de sa chasse.

Il s'opérait ainsi une sorte de conversion d'un droit de jouissance collective sur un territoire infiniment étendu en un droit de jouissance individuelle sur un territoire relativement très restreint. La tribu se trouvait, en définitive, avantagée. Cette conversion, sans doute, ne s'est pas opérée par un contrat formel. Mais la vie sociale abonde en quasi-contrats. Ces derniers, quand ils ont la consécration de l'utilité sociale et celle du temps, ont droit à autant de respect que les contrats les plus positifs et les plus détaillés. Un point est certain : l'établissement de la propriété privée à l'origine ne nuit à personne, parce qu'elle augmente le territoire commun de la tribu relativement au nombre de membres qui continuent à vivre de son genre de vie. Dans l'hypothèse qui précède, le chef de famille qui avait besoin de 1,000 hectares pour vivre et faire vivre les siens de sa chasse, quand il se mit à exploiter privativement soit 40, soit 100, soit même 200 hectares, en renonçant à tout droit sur le reste, faisait, en réalité, cadeau de 800 hectares au moins à sa tribu.

L'exemple que nous avons pris est purement théorique. Notre prétention n'est pas que, historiquement, les choses se soient passées strictement de cette manière ; mais la démonstration n'en reste pas moins décisive. Que ce soit une tribu tout entière qui ait abandonné la chasse pour se livrer à la vie pastorale ou à la vie agricole, elle n'a toujours fait aucun tort aux tribus voisines, au contraire; parce que, sous le régime pastoral ou le régime agricole, elle a dû occuper moins de territoire et faire une concurrence moindre aux autres tribus restées chasseresses.

Le fait de l'occupation première constitue un véritable droit; ce n'est pas seulement l'histoire, le consentement universel, une sorte de concession réciproque qui le veulent ainsi, mais la raison elle-même et l'équité. Sans le droit du premier occupant et de la transmission volontaire ou héréditaire l'humanité tomberait dans un chaos indescriptible. Le droit du premier occupant représente à la fois un fait naturel, la simple possession,

et un effort persistant de la volonté, un travail ; car pour occuper il a fallu défendre, pour défendre efficacement il a fallu, dans les temps anciens surtout ou dans les pays neufs, résider, exploiter, cultiver. Une propriété, dans ces âges rudes, qui aurait été abandonnée par le premier occupant, n'aurait pas tardé à être envahie et prise par un autre. Dans la plupart des pays qu'on colonise, il en est encore de même aujourd'hui ; celui qui possède des terres sur les confins de la culture à la Plata ou en Australie, s'il n'y réside pas, si du moins il n'y va pas souvent, s'il n'y fonde pas une exploitation ou n'y entretient pas de gardien, court le plus grand risque de se voir contester sa propriété et finalement de la perdre. L'imperfection même des méthodes d'enregistrement et les lacunes des lois terriennes dans beaucoup de pays neufs sont une garantie que l'occupation, pour donner un titre permanent, doit être effective[1]. Dans ces conditions, le droit du premier occupant est le fondement même de toute civilisation.

La propriété foncière, conçue dans sa généralité et à part quelques exceptions négligeables, repose sur trois éléments : le fait de l'occupation auquel est venu se superposer le travail et que consacre en dernière analyse l'utilité sociale générale.

Nous examinerons tour à tour chacun de ces trois éléments. Il y a encore des considérations singulièrement importantes à présenter au sujet du droit créé par l'occupation première, que quelques publicistes traitent avec une si impardonnable légèreté.

C'est une erreur de croire que le fait de l'occupation ne sert de base qu'à la propriété privée ; il est tout aussi bien le fondement de l'existence communale et de l'existence nationale. Une nation ne peut pas se concevoir et ne peut pas se maintenir en dehors du droit du premier occupant.

[1] Il y a certains pays neufs, cependant, comme les colonies australiennes où les lois sur le transfert des terres sont très perfectionnées. Il suffit de citer l'*Act Torrens* en Australie ; on sait, toutefois, que dans ce pays, les concessions de terrains de parcours ou runs sont toujours menacées d'être échancrées par les prélèvements légaux des *lands collectors* ou petits cultivateurs. (Voir notre ouvrage sur la *Colonisation chez les peuples modernes*.)

Si l'on admet que la propriété privée est illégitime parce qu'un individu n'a pu s'approprier à tout jamais une chose essentiellement commune comme la terre, ce principe appliqué à un individu, doit l'être aussi à une communauté d'habitants, à une nation, à la population d'un continent. Une communauté d'habitants, une province, une nation n'a pas plus le droit de conserver la propriété de son territoire qu'un individu n'a le droit de conserver la propriété de son champ. Le droit de la communauté d'habitants et celui de la nation ont absolument la même origine que le droit de l'individu, à savoir le fait de l'occupation première.

Déjà dans le chapitre précédent nous avons attiré l'attention sur ce point qui est capital, il importe d'y insister. La théorie collectiviste, si l'on en tire tout ce que logiquement elle contient, supprime absolument la commune et la nation. Supposez qu'il y ait d'autres globes habités que la terre, que ces autres globes aient un sol moins naturellement fertile et que, d'ailleurs, il fût possible d'avoir des relations avec leurs habitants, les hommes qui détiennent aujourd'hui notre petite planète n'auraient aucun droit à en revendiquer la propriété collective pour eux seuls, ils devraient la partager avec les êtres placés dans ces autres astres : car c'est le seul fait de l'occupation première, dont les collectivistes dénient la légitimité, qui a mis le genre humain en possession de la terre ; or, un fait qui ne peut créer un droit pour un individu, ne peut non plus créer un droit pour un peuple, pour une race, pour une espèce. Un fait a toujours les mêmes conséquences en équité, qu'il s'agisse d'un individu, ou de plusieurs, ou d'une infinité.

En restant dans le monde où nous nous trouvons, la théorie collectiviste qui dénie le droit du premier occupant, aurait des conséquences inaperçues de ses adeptes. Voici les quelques communes qui couvrent ces lieux privilégiés que l'on appelle le Médoc ou les riches vallons de Normandie, ou la vallée du Rhône, ou les exubérantes plaines viticoles des bords de la Méditerranée. Si la propriété individuelle doit être considérée comme illégitime, parce que le fait de l'occupation et tout le travail qui

est venu s'y superposer ne peuvent créer un droit exclusif perpétuel, de quel droit les communes que je viens de citer qui occupent un sol exceptionnellement riche dans le monde défendraient-elles la propriété même collective de leur territoire respectif? Est-ce que les habitants déshérités des montagnes et des plateaux ou même ceux des vallées plus pauvres et moins fécondes n'auraient pas le droit de venir exproprier les communes des riches pays, ou de leur imposer soit un partage, soit un tribut comme compensation des avantages dont elles jouissent? Qui peut nier que les habitants de la Gironde ou de l'Hérault ne soient favorisés par rapport à ceux des Hautes-Alpes et qu'il en soit de même des habitants du Calvados relativement à ceux du Cantal ou de la Lozère.

Quelle réponse pourraient faire les communes des riches vallées et des riches plaines? Elles invoqueraient l'occupation ; mais si l'occupation est sans valeur quand il s'agit d'un seul individu, elle l'est aussi pour mille. Se réclameraient-elles du travail que toute une série de générations ont consacré à la mise en culture de ces plantureux pays ; mais les propriétaires individuels peuvent en faire autant. Ainsi, contre les revendications des habitants des pays plus pauvres, les communes des contrées riches ne pourraient soutenir leur droit.

Certains collectivistes ne reculeront pas devant cette conséquence et avoueront que la propriété communale n'est pas plus fondée que la propriété individuelle; ils ne voudront que de la propriété nationale qui seule peut rendre absolument identique le sort du paysan de la Lozère ou des Basses-Alpes et celui du paysan des bords de l'Hérault, ou de la Gironde ou de la Touque.

Mais la difficulté ne serait pas supprimée. La propriété nationale ne résiste pas davantage à l'examen ; car elle aussi ne peut invoquer en sa faveur que le droit d'occupation et le travail successif des générations. Nul esprit ne sera assez hardi pour soutenir que toutes les contrées soient également bien douées de la nature. Il se rencontre dans le nord de l'Europe, en Suède, en Norwège, des peuples que la Providence a placés sur un territoire montagneux, froid et ingrat. Il est d'autres peuples qui

occupent et travaillent péniblement des plaines de sable, comme la Poméranie ou la plus grande partie de la Prusse; il s'en rencontre qui vivent dans des steppes comme au sud de la Russie et dans l'Asie centrale.

Si la propriété individuelle privée n'a aucune valeur, si le droit du premier occupant, le travail continu des générations sur un même sol n'ont pu créer un titre légitime d'appropriation, de quel droit la France et l'Italie, au détriment des Poméraniens, des Cosaques, des Tcherkesses, des habitants du Sahara, détiendraient-elles des pays naturellement fertiles et d'une facile culture? Les Français et les Italiens n'auraient pas plus le droit de prétendre à la possession exclusive de l'ensemble de leur territoire que chaque propriétaire n'a le droit de revendiquer la possession exclusive de son champ. Car dans l'un et l'autre cas les éléments du droit sont les mêmes: à savoir l'occupation, le travail des générations antérieures. Si donc l'on veut supprimer la propriété privée, on ne peut la remplacer logiquement ni par la propriété communale, ni par la propriété nationale, mais par l'attribution de chaque coin de terre au genre humain tout entier. Le Touareg et l'Esquimau auraient le droit de demander leur part de jouissance des domaines de Château-Laffitte ou de Chambertin.

Bien plus, si la lune par hasard était habitée et si l'on découvrait un moyen quelconque de correspondre avec elle, les hommes de la terre devraient admettre les hommes de la lune en participation de la jouissance du sol terrestre, car pour revendiquer la possession exclusive de ce dernier, ils ne pourraient invoquer d'autres titres que la longue occupation et le travail successif des générations, motifs que les collectivistes déclarent insuffisants pour justifier la propriété exclusive. Voilà où logiquement le collectivisme devrait conduire.

Le droit qui vient de l'occupation héréditaire est tout aussi bien le fondement des nations que de la propriété individuelle; la nation qui viole chez elle la propriété personnelle du sol, s'arrache tout droit à défendre son propre sol contre un peuple étranger plus pauvre. La théorie collectiviste devrait aboutir à

la généralisation du tribut. Les peuples riches, ceux qui occupent les bonnes terres comme la France, l'Italie, la Hollande, la Belgique ou qui possèdent des mines abondantes, comme le Royaume-Uni, devraient une compensation, une soulte, un tribut en un mot aux peuples moins bien traités de la nature.

Ainsi se trouve vaine l'objection qui provient de la prétendue nullité du droit d'occupation. Certains collectivistes invoquent encore cet argument que la terre est l'instrument indispensable à chaque être humain, que la propriété est la condition même de la liberté individuelle, d'où il résulterait que chaque homme doit être propriétaire soit effectivement, soit par représentation. Ces raisons ont beaucoup perdu de leur valeur. Autrefois, il pouvait en être ainsi avant l'invention des métiers et la division du travail; aussi la propriété fût-elle collective à l'origine.

Aujourd'hui il n'en est plus de même. La terre n'est plus l'instrument unique, indispensable, du travail; il en est mille autres à côté. L'existence de la propriété privée est une des conditions de la liberté pour une nation; mais pour que chaque individu soit libre, il n'est pas nécessaire qu'il se trouve propriétaire effectivement ou même par représentation. Ce sont là des souvenirs classiques inexacts.

Si l'on veut dire qu'un homme n'est vraiment libre que lorsqu'il est pleinement assuré du lendemain, que lorsqu'il peut vivre sans l'assistance d'un autre homme, on émet une proposition qui manque évidemment de justesse. Chez les peuples chasseurs, l'homme n'est pas assuré du lendemain ; sa subsistance est subordonnée à ce que ses membres soient toujours dispos et le gibier abondant; néanmoins on ne dira pas que cette incertitude enlève à cet homme sa liberté. Les membres des sociétés modernes jouissent aussi de la liberté, tout en étant assujettis à des chances diverses. La liberté ne consiste pas dans l'absolue sécurité, dans l'affranchissement de tous les risques; la liberté est dans la faculté qu'a l'homme de déterminer ses propres actes et non pas dans la puissance de faire que le résultat de ses actes corresponde toujours à ses désirs ou à ses besoins.

Si l'on prenait à la lettre cette sorte de dicton classique que

la propriété est la condition essentielle de la liberté, on devrait se résigner à ce que le genre humain ne fût jamais libre. Car à mesure que la civilisation se développe il devient plus difficile, même impossible, que chaque homme possède efficacement et personnellement un coin de terre suffisant pour l'alimenter. La Belgique a 180 habitants par kilomètre carré, ce qui ne représente que 55 ares par habitant, 2 hectare trois quarts pour une famille de 5 personnes. Une étendue aussi restreinte, sauf sur un terrain exceptionnel et pour certaines cultures qui donnent une grande « valeur d'échange », comme la vigne, ne peut faire vivre une famille. Il y a donc dans beaucoup de pays une impossibilité absolue à ce que chacun possède et surtout exploite le coin qui le nourrit. C'en serait fait, d'ailleurs, de la division du travail et des arts [1].

Aussi les collectivistes intelligents ne proposent-ils rien de pareil. Ils offrent aux individus je ne sais quelle « jouissance idéale de la terre », qui ressemble à la propriété effective comme l'ombre à la réalité. Cette jouissance idéale consisterait en ce que le sol, appartenant à la communauté, serait affermé à son profit. Mais chaque individu n'aurait pas plus alors qu'aujourd'hui la possibilité de l'exploiter et d'en tirer sa nourriture, sans l'agrément des fermiers de l'État, qui n'auraient aucun motif de se conduire autrement que les fermiers des particuliers. Cette « jouissance idéale » dont nous parlent les collectivistes les plus sensés est un leurre ; elle ne réalise en tout cas à aucun degré la fameuse formule que la propriété est la condition de la liberté. Au contraire, comme on le verra plus loin, elle n'en laisse rien subsister.

Les collectivistes sont-ils plus heureux dans leurs arguments tirés de l'histoire ? Y trouvent-ils la démonstration que la propriété collective soit le véritable régime des peuples libres ? Une observation générale frappe d'abord l'esprit, c'est que, au fur et à mesure que la propriété a cessé d'être collective, l'agriculture

[1] Voir notre *Essai sur la Répartition des richesses*, les quatre premiers chapitres.

est devenue plus perfectionnée et la production plus abondante. Ces deux phénomènes étant dans tous les pays simultanés, y a-t-il entre eux une simple concomitance fortuite et mystérieuse, ou bien une relation de cause à effet. Un examen attentif montrera laquelle de ces deux solutions un esprit impartial doit adopter.

CHAPITRE VI.

L'ÉVOLUTION DE LA PROPRIÉTÉ PRIMITIVE. — LE MIR RUSSE.

Examen des arguments historiques de M. de Laveleye contre la propriété privée absolue.

Si la propriété collective était si avantageuse à l'humanité, comment, étant le fait primitif et universel, a-t-elle disparu de partout, sauf d'insignifiants vestiges? — La propriété collective des peuples chasseurs ou des peuples pasteurs ne leur assure pas la paix.

Évolution de la propriété foncière. — M. de Laveleye indique lui-même les causes de la généralisation de la propriété privée. — Progrès parallèles de la propriété privée et de l'agriculture.

Le *mir russe*. — Les époques de partage. — La propriété privée de la maison et du jardin : interdiction de la vente à un étranger. — L'exclusion des étrangers est nécessaire à la propriété collective. — Nombre infini des parcelles. — Pulvérisation du sol. — Culture uniforme obligatoire. — Embarras pour la part des survenants.

La famille patriarcale est le fondement du *mir*; la dissolution de ce mode de famille menace le *mir* dans son existence. — Les inconvénients économiques du *mir*. — M. de Laveleye propose d'étendre à 18 ou 20 années la durée de la jouissance des lots. — Difficultés de cette solution; elle serait contraire, d'ailleurs, à l'esprit de la propriété collective.

Fausseté de l'assimilation entre l'usufruitier du *mir* et le fermier. — Les changements que l'on veut introduire dans le *mir*, en exigeant un capital assez considérable de chaque usufruitier temporaire, détruirait le caractère démocratique de l'institution.

Idées erronées que l'on se fait sur le rôle que joue le propriétaire rural. — C'est la classe des propriétaires qui a l'initiative de toutes les améliorations. — Exemples à ce sujet. — Ceux qui veulent remplacer les fermiers des particuliers par des fermiers de l'État dépouilleraient l'agriculture de son âme et ne lui laisseraient que ses bras. — Mot de Proudhon : pour arrêter les progrès de l'agriculture il suffirait de rendre les fermiers propriétaires.

Le *mir* ne supprime pas le prolétariat agricole; il le rend même plus irrémédiable. — L'inégalité reparaît dans le *mir*. — Les « mangeurs du *mir* » — Source de grands inconvénients économiques, le *mir* n'a pas de sérieux avantages sociaux.

La propriété privée, d'après des écrivains collectivistes, est une usurpation sur la propriété collective qui constituait le régime ancien et normal des peuples. La terre appartint d'abord et resta longtemps soit à la tribu, soit au village, soit à la famille, dans son acception la plus large, au clan. Aujourd'hui encore, on retrouve cette organisation chez les peuples que la civilisation moderne, imbue des préjugés classiques, n'a pas contaminés et désagrégés.

Un des publicistes qui ont mis le plus de science et d'ingéniosité d'esprit à la formation de cette théorie est M. Émile de Laveleye. Certes, il serait excessif de le comprendre parmi les apôtres du collectivisme; il protesterait contre cette imputation; il incline, toutefois, vers ce système, et les collectivistes, avec raison, se réclament de lui [1]. L'un de ses plus originaux ouvrages est, en effet, une longue accusation contre la propriété privée moderne qui dérive en droite ligne de la propriété des anciens Romains, le « dominium quiritaire. »

M. de Laveleye apporte beaucoup d'érudition à exposer sous toutes leurs faces les modes anciens de tenure des terres. Peut-être, sur certains points, comme M. Fustel de Coulanges, avec sa science si complète et si précise, l'a démontré à propos de Sparte [2], les assertions historiques de M. de Laveleye ne sont-elles pas absolument exactes. Néanmoins, elles méritent l'examen. Le savant publiciste passe successivement en revue le *mir* russe, la propriété collective à Java, les villages de l'Inde, la Marke germanique, les communautés de villages en France, en Angleterre, en Allemagne, les *Allmenden* en Suisse. Nous allons suivre M. de Laveleye dans cette tournée à travers l'histoire et sur les divers points du globe.

Est-il vrai que la seule digue contre les revendications du socia-

[1] M. Malon, notamment, ancien membre de la Commune de Paris, traducteur de Schœffle et de Lassalle, cite M. de Laveleye comme un auxiliaire du collectivisme.

[2] Dans un mémoire lu à l'Académie des sciences morales et politiques, M. Fustel de Coulanges démontre que les repas publics à Sparte n'avaient pas la signification égalitaire que M. de Laveleye leur a prêtée.

lisme soit dans un retour plus ou moins entier à la propriété collective du sol, ou du moins à certains modes primitifs de tenure des terres?

Que ce qui a été ne soit plus, c'est déjà le signe de quelque vice. Une institution, quelle qu'elle soit, ne peut être réputée parfaite quand elle a disparu. Si elle a cessé d'être, en effet, c'est qu'elle avait dans son organisation quelque chose de défectueux, de périssable, de corruptible. Ce qui n'a pas su se défendre contre la mort peut malaisément renaître. Si la propriété collective avait porté en soi tant de justice et de bonheur, comment s'est-elle évanouie presque partout? Ce n'est pas un accident qui l'a détruite, car un accident est essentiellement local et limité; au contraire, à l'exception de quelques coins reculés, la propriété collective du sol n'a pour ainsi dire plus laissé de vestiges. Ses défenseurs sont obligés de reconnaître que, sur presque toute la surface occupée par le genre humain, s'est opérée une révolution lente et progressive qui a constitué presque partout la propriété foncière privée. Ce qui est général ne peut être accidentel.

Sous le régime de chasse personne ne prétend à la propriété personnelle, et cependant, quand elles ont grandi en nombre et qu'elles sont stimulées par la faim, les diverses tribus se livrent de rudes combats pour agrandir leurs territoires.

Sous le régime pastoral, la seule propriété qui existe est celle des troupeaux; néanmoins, la propriété collective du sol ne fait pas régner la paix. L'histoire montre que les peuples pasteurs ont des turbulences, des ambitions, des convoitises; elle nous parle de leurs émigrations à main armée, de leurs pillages et de leurs ravages. Ce sont les pasteurs qui ont menacé toutes les civilisations antiques et celle aussi du moyen âge. Leur territoire finit par ne leur plus suffire. Une sécheresse les pousse chez le voisin, qu'elles envahisent, qu'elles pillent ou qu'elles rançonnent. L'antagonisme entre les particuliers, s'il est adouci, quoique non supprimé, est remplacé par l'antagonisme entre les tribus. C'est que tous les pâturages ne se valent pas. Aujourd'hui encore, dans nos possessions africaines, en Tunisie, en Algérie, on voit des inimitiés sourdes, des guerres constantes entre les tribus pastorales;

à ces guerres et à ces inimitiés, il y a une seule cause réelle, la dispute des meilleurs territoires de parcours. C'est une démonstration d'une thèse que nous indiquons plus haut, à savoir que la propriété communale absolue soulève les mêmes objections, au moins, si ce n'est de plus fortes, que la propriété personnelle.

Peu à peu une partie de la terre, au lieu d'être simplement dépouillée périodiquement de ses productions spontanées, est mise en culture régulière, et le régime agricole s'établit. D'abord la terre est cultivée en communauté. Plus tard, on s'élève à un plus haut degré de responsabilité personnelle, on sort de cette confusion, on divise le sol et l'on alloue à chacun ou aux principaux un lot chaque année ; on fait ensuite un pas de plus vers la propriété perpétuelle : au lieu d'être annuels, les lots sont affectés à chaque individu pour une période de trois, cinq, huit ou dix ans.

Par un progrès ultérieur d'individualisation, il arrive parfois que la famille reste perpétuellement sur le même lot : on a alors la propriété de famille. Dans le cours de cette évolution ne tarde pas à apparaître la propriété personnelle absolue, et là où elle est connue, elle gagne sans cesse du terrain, finissant par devenir le régime général. La cause de cette transformation et de cette prompte généralisation de la propriété privée, un des apologistes de la propriété collective, M. de Laveleye, l'indique avec netteté : « Les procédés d'exploitation se sont modifiés, dit-il, « à mesure que la propriété s'est dégagée de la communauté. « D'extensive, la culture, est devenue intensive, c'est-à-dire que « le capital a contribué à produire ce que l'on ne demandait ori- « ginairement qu'à l'étendue [1]. » Le même écrivain est bien obligé d'avouer « le progrès parallèle de la propriété et de « l'agriculture ; voilà le fait important que les dernières recher- « ches mettent de plus en plus en relief [2]. » C'est déjà une forte présomption que le régime de la propriété privée est le plus bienfaisant pour l'ensemble du genre humain.

[1] Émile de Laveleye, *La propriété et ses formes primitives*, page 5.
[2] Id., p. 6.

Bien loin de détruire cette présomption, l'étude des divers modes de propriété primitive la confirme.

Il n'est pas d'institution qui ait été plus que le *mir* russe chaleureusement célébrée par quelques enthousiastes. Le « *mir*, » d'après certains écrivains slaves, « doit assurer la grandeur « future de la Russie, la préserver des révolutions sociales. » Les exploits des Nihilistes en 1881 et 1882 n'ont guère démontré, jusqu'ici, l'exactitude de ces prévisions.

Qu'est-ce que « la vénérable institution du *mir*, » « l'institution « primordiale, » comme on l'appelait parfois?

Dans toute la grande Russie, peuplée de 35 à 40 millions d'habitants, la terre qui n'appartient pas à la couronne ou aux seigneurs est la propriété indivise, collective de la commune. Ainsi le *mir* ne couvre pas tout le sol, mais une grande partie, et comme la Russie est peu peuplée, la terre laissée à la commune russe équivaut au moins à ce qu'aurait une commune occidentale si elle possédait le sol tout entier.

En Russie la commune, qui est la molécule constitutive de la nation, jouit de beaucoup plus d'autonomie qu'en Occident; elle doit solidairement à l'État l'impôt et le recrutement; elle possède le *selfgovernment* complet. Les chefs de famille réunis en assemblée, sous la présidence du *starosta* ou maire qu'ils ont élu, discutent et règlent toutes les affaires communales. C'est le *starosta* électif qui est le chef de police et qui juge les contraventions.

L'ensemble des habitants d'un village possédant en commun le territoire s'appelle le *mir*, vieux mot qui veut dire communauté. En principe, chaque habitant mâle et majeur a droit à une part égale du *mir*. Dans les temps primitifs, la terre était cultivée en commun, et c'est là, à vrai dire, la seule vraie propriété collective. Aujourd'hui on fait périodiquement le partage du sol. La fréquence des partages varie beaucoup. Autrefois, cette répartition se faisait tous les ans ou tous les deux ans; d'après M. Émile de Laveleye, elle ne reviendrait plus guère aujourd'hui que toutes les six ou toutes les neuf années; d'après M. Anatole

Leroy-Beaulieu [1], elle a lieu souvent tous les trois ans, encore parfois même tous les neuf ou douze ans seulement.

Les inconvénients des partages fréquents sont devenus tellement notoires qu'on a demandé au gouvernement de fixer un terme minimum pour la jouissance des terres arables.

Ce sont les paysans, réunis sous la présidence du *starosta*, qui décident tout ce qui a trait à l'époque du partage et au classement du nombre des ménages y ayant droit. La dissolution de la communauté peut être exigée, mais il faut les deux tiers des voix.

La maison (*izba*) et le jardin y attenant constituent une propriété privée et héréditaire, mais qui ne peut être vendue à une personne étrangère au *mir*. L'esprit d'exclusion est ainsi essentiel au *mir*. C'est naturel. La liberté effective de domicile, qui est une des conditions de la civilisation moderne, est inconciliable avec les formes primitives de la propriété.

Le *mir* est lié au régime fiscal, la communauté étant responsable de l'impôt. Les habitants sont agglomérés dans le village ; leurs maisons ne peuvent s'étendre à travers la campagne et au milieu des exploitations, puisque celles-ci sont mobiles. Au point de vue de la bonne culture, cette concentration des maisons, qui les éloigne des champs, peut être parfois un inconvénient grave. On divise le territoire du *mir* en trois zones concentriques. L'éloignement, en effet, à qualités égales, diminue la valeur des terres.

Dans chaque zone on fait un nombre considérable de parcelles, afin que chaque lot puisse contenir un peu de chaque nature de terrain. Le sol se trouve ainsi divisé en bandes d'ordinaire fort étroites. Il arrive qu'à chaque participant échoient dix à douze parcelles disséminées. Ce régime produit plus encore que notre petite propriété, « la pulvérisation du sol. » Le seul remède est dans la culture uniforme obligatoire, ce que l'on appelle le *culturzwang* ou *flurzwang*. Le moyen, en effet, que chacun aille

[1] Voir dans le livre de mon frère Anatole Leroy-Beaulieu l'*Empire des Tsars et les Russes*, tome Ier, 2e édition, une étude très complète du *mir* russe.

choisir ses cultures et son assolement, quand le territoire est morcelé comme un damier, et que chacun occupe, à titre transitoire, des lambeaux dispersés? La culture uniforme obligatoire, c'est nécessairement la routine et la renonciation à toute innovation personnelle.

Parfois on garde en réserve quelques lots pour les survenants, c'est-à-dire pour ceux qui arrivent à l'âge adulte ou qui fondent un ménage après que le partage du *mir* a été fait et assez longtemps avant une répartition nouvelle. La part des survenants (et il ne s'agit ici que d'individus ou de ménages appartenant à la commune) n'est pas un médiocre embarras.

Suivant les lieux, il existe une très grande variété de droits de partage. Tantôt celui-ci se fait au *prorata* des têtes d'adultes mâles, tantôt par couples mariés; parfois encore on tient compte des instruments de travail, par exemple des chevaux que chaque paysan possède.

Dans la Russie proprement dite, 35 millions de dessiatines (cette mesure égale approximativement l'hectare) sont sous le régime du *mir*, soit 7 dessiatines environ par famille, pour 22 millions d'anciens serfs.

La famille patriarcale avec les droits étendus du chef ou de « l'ancien » est le fondement du *mir*. Cette base est aujourd'hui un peu ébranlée. La maison, le jardin, les instruments aratoires, le bétail, demeuraient autrefois la propriété collective de la famille. Maintenant les partages de ces catégories de propriété sont fréquents. Les jeunes gens n'obéissent plus ou obéissent moins à « l'ancien ». L'émancipation de la famille russe, quoiqu'en pensent certains observateurs superficiels, a eu les plus excellents résultats moraux surtout, pour la femme. Il faut lire à ce sujet les savantes recherches de mon frère, Anatole Leroy-Beaulieu.

Le *mir* russe, dont nous voyons depuis un laps infini d'années le fonctionnement, justifie-t-il les éloges enthousiastes que lui accordent certains écrivains et quelques réformateurs sociaux? Il faudrait avoir une foi robuste, un préjugé tenace, pour l'admettre. Les inconvénients du *mir* sont nombreux et graves. La multiplicité des parcelles, le déchiquement du sol en est un.

Bien loin d'unir les avantages de la petite propriété à ceux de la grande, le *mir* ne fait guère que joindre les défauts de l'une et de l'autre. Un pareil mode de tenure ne peut comporter qu'une exploitation mauvaise. Le joug de la culture uniforme écarte l'esprit d'amélioration. La fréquence des partages, qu'ils soient annuels ou triennaux ou sexennaux même, enlève à chaque paysan ce goût, cette affection, cette sorte de tendresse qu'il a pour la terre qui est bien à lui. Michelet a écrit une page charmante et vraie sur le paysan français et sur la terre qui est sa maîtresse. De même qu'un amant prodigue, sans les compter, à une maîtresse adorée les soins, les sacrifices, de même le paysan français se résout à travailler quatorze ou quinze heures dans la journée, et il y trouve un plaisir ineffable. Comment le paysan russe marcherait-il sur ses traces? Le moujick se rapproche d'un *tenant at will;* il ne sera pas congédié sans compensation, puisqu'un autre lot remplacera pour lui demain, celui d'aujourd'hui. Mais quel sera ce lot? Il y a peu de chance, il n'y en a pour ainsi dire pas que ce soit le même. Va-t-il perdre ses peines pour un voisin? Ce n'est pas en une année, ni en deux, ni en cinq ou six que l'on peut complètement améliorer une terre. Il y faut les longs espoirs. Où le moujick les trouvera-t-il? Est-ce pour autrui qu'il irait préparer lentement un accroissement des forces productives de parcelles qui demain ne seront plus les siennes? La raison le dit: les améliorations permanentes et coûteuses sont empêchées par la possession temporaire. L'expérience et les enquêtes confirment ici la raison. Les enquêtes agricoles sont unanimes à constater cet inconvénient du *mir*. Les communautés de village restent à ce point de vue singulièrement inférieures à la propriété individuelle.

M. de Laveleye est un trop bon observateur pour le contester.

Aussi propose-t-il d'étendre à 18 ou 20 années la durée de la tenure. Mais alors les prétendus avantages sociaux des partages périodiques disparaissent. Beaucoup de personnes resteraient en dehors; les nouveaux adultes ou les nouveaux ménages auraient trop longtemps à attendre dans l'intervalle de deux partages le lot qui leur est destiné. Il ne leur resterait pour res-

source que la colonisation, c'est-à-dire la fondation d'autres villages ou d'autres groupes familiaux dans des contrées non peuplées et sur des terres vacantes. Ce ne pourrait être qu'un expédient, puisque peu à peu la terre se peuplera tout entière et que les terres vacantes auront disparu. Dira-t-on qu'avec des partages espacés de 18 à 20 années on réserverait, pour pourvoir les nouveaux venus, soit un certain nombre de lots mis à part, soit les lots de ceux qui viendraient à mourir dans l'intervalle. Ces précautions ne suffisent pas. La réserve de lots nombreux, qui seraient attribués aux nouveaux ménages, n'assurerait à ces lots, c'est-à-dire à une notable partie du sol, qu'une culture précaire et pauvre. Ce serait la communauté sans doute qui les exploiterait, ou bien encore quelque moujick auquel on les livrerait en attendant que celui ou ceux à qui ils sont destinés fussent en âge. Que peut-on espérer d'une gestion qui devrait avoir si peu de durée ? On préférerait peut-être attribuer aux nouveaux venus les lots de ceux qui viendraient à mourir. N'est-il pas à craindre alors que les hommes déjà âgés qui seront pourvus, sachant que s'ils sont surpris par la mort, leur lot ne restera ni à leur veuve ni à leurs enfants, n'apportent à la culture que le minimum de soins qui est compatible avec le soutien de leur existence ? L'enfant, l'héritage, c'est la plus grande force productive qui soit au monde. Est-ce que l'on ne voit pas les terres des vieilles gens sans enfants beaucoup moins bien administrées d'ordinaire que celles des chefs de famille âgés qui ont des héritiers directs ?

Espacer les partages de 18 à 20 années, c'est faire une infraction singulière à la théorie même du *mir* et de la propriété collective, sans assurer à la production des garanties suffisantes. Plus la tenure devient prolongée, plus la pensée qui est au fond du *mir* est violée.

C'est une fausse assimilation que celle qu'on établit entre l'usufruitier du *mir* et le fermier. Le fermier a l'espoir de rester toujours sur la même terre, et en fait, quand il est bon cultivateur et qu'il a un maître intelligent, non seulement il y demeure toute sa vie, mais souvent son fils lui succède. Pour invoquer des faits

personnels, je suis intéressé par moi-même ou par ma famille dans diverses propriétés foncières ; il n'en est pas une où le fermier n'ait fait trois ou quatre baux de neuf ans, et il s'en trouve où la ferme est dans la même famille depuis cent ans. Un propriétaire judicieux, quand il a mis la main sur un fermier capable et qui le paie, le garde avec grand soin, il aime mieux perdre une augmentation de quelques centaines de francs que changer, contre un nouveau, un tenancier connu, éprouvé, solvable.

Le fermage ne fait donc pas passer, comme on l'imagine, toutes les terres d'une main dans une autre à chaque renouvellement de bail. Si l'on faisait à ce sujet des enquêtes, on verrait que la plupart des fermiers sont depuis fort longtemps ou par eux-mêmes ou par leurs ascendants sur les terres qu'ils cultivent.

Le paysan russe usufruitier, sous le régime du *mir*, est au contraire, absolument assuré que, lorsque l'époque du partage arrivera, il sera dépossédé de son lot. En effet, si le village comprend 60 chefs de familles, 80 ou 100, quelle chance a chacun de conserver, à un nouveau tirage au sort, les parcelles dont il est loti? Cette chance est tout à fait nulle. Quand même les partages ne se feraient qu'à des intervalles de 18 ou 20 années, 3 ou 4 ans avant le renouvellement le détenteur précaire du sol commencerait à négliger sa culture; il apporterait moins de soin dans les labours, moins d'énergie à lutter contre les mauvaises herbes, moins de libéralité pour les engrais; il laisserait sa terre épuisée pour en prendre une autre qui le serait également. Sur ses 18 ou 20 années de jouissances, les 3 ou 4 premières seraient employées à remettre en bon état le lot nouveau qui lui serait échu, et les 3 ou 4 dernières à épuiser ce même lot qu'il serait sur le point de quitter.

Il est certaines améliorations qui, même avec des jouissances de 18 à 20 années, deviendraient bien difficiles. Qui planterait des arbres? A coup sûr pas le moujick usufruitier ; car il est rare qu'un arbre soit très productif avant 10, 12, 15 ou même 18 ans. Un pommier ne commence à donner un peu de produits qu'à la huitième ou dixième année, et il n'est en complet rapport qu'au bout de 15 ou 20 ans. Ce serait le *mir* lui-même, l'administra-

tion communale, la force publique, qui devrait se charger de ces améliorations et de beaucoup d'autres. Ce qui manquera toujours à l'usufruitier du *mir*, c'est l'espoir, parfois la certitude qu'un nouveau bail allongera sa jouissance.

Sons le régime actuel de l'Occident, il est d'usage que les baux soient renouvelés 3 ou 4 années d'avance, et une terre qui change fréquemment a bientôt mauvaise réputation. Pourrait-on aussi, sous le régime du *mir*, faire les tirages au sort 3 ou 4 années à l'avance? Sans doute. Mais à quoi cela servirait-il? Puisque c'est seulement par une sorte de miracle que, sur 60, 80 ou 100 lots qui sont remis en loterie, 1 ou 2 peuvent être conservés, par la faveur du sort, à leur détenteur actuel. Il ne servirait à rien d'anticiper le tirage, puisqu'il n'aurait pour effet que de faire nettement connaître aux usufruitiers d'aujourd'hui que leur lot sera changé demain. Sous le régime du *mir*, les terres seront donc nécessairement mal cultivées pendant 3 ou 4 années au moins sur 20.

Voudrait-on introduire à la coutume du *mir* une dérogation qui laissât dans les mêmes mains les terres ayant été l'objet de bons soins, ou qui fît payer, par le nouvel usufruitier, une indemnité à l'usufruitier sortant, pour ses engrais et l'état excellent de la terre ? Que de difficultés tout à fait insurmontables ! Puis le caractère démocratique du *mir* disparaîtrait sous ces innovations. L'usufruitier nouveau serait tenu parfois d'avoir de grandes avances; l'inégalité des conditions irait en s'accentuant. Quelque ingénieux que fût le mécanisme de compensation, il ne parviendrait sans doute pas à donner aux occupants actuels une sécurité complète, et la terre resterait beaucoup moins productive qu'elle ne l'est aujourd'hui sous le régime de l'exploitation directe par le propriétaire perpétuel ou par un fermier ayant devant lui la probabilité, presque la certitude du renouvellement de son bail.

On se trompe d'ailleurs singulièrement sur le rôle du propriétaire rural en cas de fermage. On se laisse dominer par les influences de l'ancien régime, où la noblesse et la haute finance détenaient la plus grande partie des terres et en vivaient éloi-

gnées. Le propriétaire rural qui donne son bien à bail apparaît comme un fainéant dont toute l'activité se borne à recevoir deux fois par an ses fermages. Cette conception est fort arriérée. Les classes élégantes et opulentes qui vivent dans la capitale et les grandes villes possèdent de moins en moins le sol; elles placent leur fortune en valeurs mobilières et en maisons, et il est rare que, en dehors de quelque propriété d'agrément, elles détiennent des terres importantes. Le sol appartient de plus en plus soit à des paysans, soit à des propriétaires résidant dans la province, à des industriels ou des commerçants du voisinage qui, après s'être enrichis, s'attachent à l'agriculture. Ceux-ci prennent des fermiers, mais sans renoncer à toute action, à tout contrôle, à toute impulsion sur la culture.

Ce sont eux qui, ayant une instruction plus étendue, un esprit plus souple et plus en quête du progrès, des capitaux plus abondants, constituent pour le sol la classe qui a l'initiative de toutes les améliorations; ce sont ces propriétaires, assurés d'un droit perpétuel pour leurs familles, qui ont depuis cinquante ans, transformé le sol de la France. Dans le Midi, c'est à eux que l'on doit, avant 1875, l'extension si considérable du vignoble, la transformation de garrigues en vignes, plus tard la propagation de tous les procédés essayés pour la lutte contre le phylloxera, l'usage du sulfure de carbone ou des sulfocarbonates, la submersion, les plants américains. Ce sont eux, notamment, qui les premiers, quoique combattus par les commissions officielles et presque par le gouvernement, ont planté hardiment des milliers d'hectares en plants transatlantiques, les *Jacquez*, les *Riparias*, qui promettent des merveilles. Aucun tenancier, même pour 15 ou 20 ans, n'eût entrepris ces travaux qui demandent des capitaux considérables, égaux souvent au prix de la terre et qui s'étendent sur huit, dix ou douze ans [1]. Aucune administration d'État, avec ses règlements rigides, ses partis pris, son ignorance, ses préventions, ses alternatives de lenteur et de précipi-

[1] L'expérience prouve que dans le département de l'Hérault il faut à peu près ce temps pour reconstituer un grand vignoble et l'amener à la pleine production.

tation, d'avarice besoigneuse et de prodigalité aveugle, n'eût pu suffire à une semblable tâche.

Ce sont aussi ces propriétaires, moyens et grands, qui, dans les Landes et dans la Sologne, ont couvert de pins d'énormes espaces incultes, pendant que les forêts de l'État dans le Midi ne sont encore couvertes que de broussailles. Ce sont toujours ces mêmes propriétaires perpétuels qui en Normandie ont fait planter par leurs fermiers, en leur payant les frais, des pommiers par dizaines de mille et qui, abandonnant une culture peu rémunératrice pour une meilleure, ont donné à leurs fermiers les fonds pour la conversion de terres arables en prairies, s'efforçant ainsi de substituer la denrée rare, la viande, à la denrée dépréciée, le blé. Ce sont eux encore qui, dans le Nord, ont propagé la culture de la betterave et élevé ou commandité des sucreries ou des distilleries. Quel que soit le mode d'exploitation de la terre, la régie directe, le fermage ou le métayage, le propriétaire reste, sous tous les régimes, l'agent essentiel du progrès. Une terre affermée, dont le propriétaire cesse de s'occuper, dépérit. Le fermier ne remplace donc pas le propriétaire. Celui-ci conserve son rôle à côté du premier, rôle considérable auquel l'agriculture doit presque tous ses progrès. Quand les collectivistes viennent proposer de remplacer les fermiers des propriétaires privés par les fermiers de l'État, quand ils croient que ce changement n'entraînerait aucune conséquence pour la production, ils montrent qu'ils ignorent ce qu'est en général et ce que doit être le propriétaire moderne. Ils substituent un mécanisme mort à un organisme vivant; ils enlèvent à la culture son âme et ils ne lui laissent que ses bras.

Proudhon qui, au milieu de ses obscures dissertations, a de si brillants éclairs de bon sens, a écrit un mot singulièrement vrai : « Pour déterminer la décadence de l'industrie agricole dans « mainte localité, ou du moins pour en arrêter les progrès, il « suffirait peut-être de rendre les fermiers propriétaires[1]. »

Quelqu'ingénieuse combinaison que l'on puisse adopter, les

[1] *Contradictions économiques*, tome Ier, p. 185, 4e édition.

inconvénients économiques du *mir* resteront énormes. Sont-ils compensés par des avantages moraux? On chercherait vainement ceux-ci. Le *mir* supprime-t-il l'inégalité des conditions, en admettant que cette inégalité soit un mal? Fait-il disparaître ce que l'on appelle le prolétariat agricole? En aucune manière.

Le livre si substantiel et si exact de mon frère, Anatole Leroy-Beaulieu, et les aveux mêmes de M. de Laveleye prouvent que l'institution du *mir* n'a pas cette vertu. Le prolétariat agricole vit avec lui, il se développe avec lui et est même plus irrémédiable que sous tout autre système. Le prolétariat rural se recrute alors dans diverses catégories d'individus : ceux qui ayant émigré pour faire du commerce et n'ayant pas réussi sont revenus dans la commune, mais ont perdu leur droit au *mir;* les individus qui, même étant toujours restés dans la commune, n'ont pas ou n'ont plus de capital agricole, des instruments de travail, un cheval. Le paysan russe, malgré son lot, peut-être même à cause de son lot, est plus endetté que celui de l'Occident; il paie plus cher le crédit, il ne peut pas donner d'hypothèque. L'homme laborieux peut malaisément s'occuper : son champ n'est pas plus vaste que celui de son indolent voisin; s'il l'améliore trop, il perd, au renouvellement des lots, le fruit de sa peine. Il ne peut guère louer ses bras, chaque cultivateur ayant son champ qu'il exploite lui-même. Les propriétés seigneuriales seules peuvent occuper son surcroît d'énergie.

Cependant, à la longue, l'inégalité reparaît dans le *mir*. Les individus plus habiles et plus rusés, qui parviennent à amasser quelque argent ou quelque richesse mobilière, n'en trouvent qu'un emploi : l'usure, l'usure effrontée, effrénée. La langue russe a trouvé un mot énergique pour désigner ces hommes qui, disposant de plus de moyens et ne pouvant agrandir leurs terres, se livrent à cette industrie du prêt : elle les appelle les « *mangeurs du mir.* » L'usurier mange le *mir*. Les riches ont sous ce régime une influence qui ne peut s'exercer en donnant du travail; en créant des sources nouvelles de richesse, en prenant la direction de la production ; ils ne peuvent que jouer le rôle du juif du

moyen âge, pousser l'homme obéré aux dépenses disproportionnées, le corrompre et le ruiner.

Aussi le *mir* couvre-t-il bien des infortunes qu'il a lui-même engendrées. Des observateurs exacts se sont livrés à des monographies de diverses communes russes. Ils ont classé les familles de paysans en différentes catégories, suivant que, pour les raisons énumérées ci-dessus, elles n'avaient pas part aux lots du *mir* ou qu'elles y obtenaient des parts plus ou moins importantes : les premières sont dites familles sans âmes, c'est-à-dire sans lots; les autres sont réparties en familles fortes, familles moyennes et familles faibles. Il se trouve des paysans qui ont « vendu leurs âmes » ; l'expression est énergique, et elle peint la situation presque désespérée où se trouvent ces malheureux. Les deux tiers des familles ne possèdent pas la moitié des lots.

Mon frère, Anatole Leroy-Beaulieu, donne des détails singulièrement instructifs et précis à ce sujet. On a fait la monographie d'un *mir*, celui d'Arachine, où les familles sont divisées en quatre catégories: « La première comprend celles qui, par leur « défaut de travailleurs ou leur manque d'instruments agri- « coles, sont incapables de cultiver avec profit et de supporter « la moindre part des charges communales. Sur 87 familles, « Arachine en comptait 3 dans cette situation. Elles étaient ex- « clues de tout partage et affranchies de tout impôt. En style « russe, elles n'avaient pas d'âmes. Après ces familles *sans âmes* « viennent, dans la classification d'Arachine, les familles fai- « bles ou peu capables, celles qui possèdent un travailleur va- « lide, mais sont dépourvues de l'indispensable auxiliaire du « laboureur, le cheval. On en comptait une dizaine ; elles ne re- « cevaient chacune qu'un lot et n'étaient taxées qu'à une âme. « A la troisième catégorie, de beaucoup plus nombreuse (45 « sur 87), appartiennent les ménages qui n'ont qu'un travailleur « unique avec un ou deux chevaux ; ils payaient chacun pour « deux âmes et possédaient deux lots. Enfin venaient, au nom- « bre de trente, les familles les plus nombreuses et les plus « riches, cultivant chacune plus de deux lots, la plupart trois

« ou quatre, quelques-unes cinq ou même cinq et demi, et na-
« turellement taxées chacune à une part correspondante...

« Une conséquence assez innattendue de ce mode de distri-
« bution, c'est qu'avec ces procédés en apparence tout com-
« munistes, ce qui constitue un titre à la terre, c'est moins la
« force personnelle du travailleur que les ressources dont il
« dispose. Dans un *mir* comme celui d'Arachine, on pourrait
« presque dire que c'est le capital qui donne droit au sol. La
« terre est attribuée de préférence à ceux qui ont le plus de
« moyens d'en tirer parti [1]. »

M. Anatole Leroy-Beaulieu dit ailleurs que dans le gouvernement de Kostroma il y a 98,000 paysans dépourvus de tout lot, 94,000 dans celui de Tambof, 77,000 dans celui de Koursk, et il conclut avec un grand sens : « Le mal, semble-t-il, ne peut que
« s'accroître, les familles sorties des communautés de villages
« n'y pouvant retrouver accès qu'en rachetant le droit d'y rentrer,
« les partages devenant presque partout de moins en moins
« fréquents, et les lots à distribuer de plus en plus exigus, par
« le fait même de l'accroissement de la population. La propriété
« collective est ainsi doublement accusée d'inefficacité, accusée
« de ne pouvoir mettre la terre à la portée de tous, et de ne
« pouvoir tirer de la misère les familles qu'elle parvient à doter
« de terres. »

Voilà ce qu'est le *mir* russe pour ceux qui l'ont étudié de près : une déception. Avec les énormes inconvénients qu'il entraîne pour la culture, il n'offre pas de sérieux avantages sociaux. L'initiative individuelle, il la détruit; la richesse et l'aisance, il leur ferme le champ où elles pourraient s'employer et il les tourne uniquement vers le prêt à intérêt, l'usure. L'esprit d'épargne, il le comprime, et, à l'épargne faite, il ne laisse presque aucun emploi honnête et loyal. Si l'on ajoute que le *mir* est incompatible avec la culture intensive et la grande production diversifiée, on pourra juger du mérite de cette première forme de la propriété collective.

[1] Anatole Leroy-Beaulieu, *L'Empire des tzars et les Russes*, tome Ier, p. 529.

CHAPITRE VII.

LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE A JAVA.

D'après les principes du Coran le souverain possède le domaine éminent du sol. — Collectivisme et fatalisme vont bien ensemble.

L'adat ou coutume à Java. — Le système du général Van den Bosch. — L'impôt et les corvées.

Caractère de la culture à Java. — Les travailleurs qui n'ont pas de bêtes de trait sont souvent exclus du partage. — Les régimes de propriété collective engendrent un prolétariat qui n'est pas moindre qu'en Europe.

Le village javanais n'est pas plus que le *mir* russe l'asile de l'égalité. — Roulement dans l'attribution des partis, inconvénients de ce système. — Avantages pour les chefs des *dessas*. — Le paiement des services intellectuels.

Constitution graduelle de la propriété privée à Java. — A Java, comme ailleurs, c'est la propriété privée qui est le pivot du progrès. — Relation de la propriété privée à la propriété collective. — Le collectivisme aboutit à la suppression de la liberté de domicile. — Il crée une sorte de servage et lie l'individu à la glèbe.

Augmentation considérable de la population et fractionnement indéfini des lots. — Énormité du territoire inculte, due aux entraves de la propriété collective. — Obstacles que rencontrent le défrichement individuel et le défrichement par colonisation.

La propriété collective à Java, au lieu de supprimer le prolétariat, est plutôt faite pour transformer toute la population en un peuple de prolétaires.

Les modes ou les vestiges de la propriété collective étant nombreux, il est utile de les examiner successivement, alors même qu'ils se rencontreraient sous d'autres cieux et chez des peuples d'une civilisation très différente de la nôtre. Les communautés de villages à Java et dans l'Inde sont parmi ces types d'organisation sociale qui ont attiré l'attention complaisante de M. Émile de Laveleye.

On connaît les vicissitudes de la prospérité de Java. Peu de grandes terres ont une renommée aussi éblouissante. Bien des

gens sont tentés d'y voir le chef-d'œuvre de la colonisation moderne. Java a fourni pendant longtemps un superflu de revenu qui, jusqu'à concurrence d'une somme de 50 ou 60 millions de francs, allait alimenter le budget hollandais. Ces « bonis coloniaux, » comme on les appelait, ont cessé depuis une décade d'années. Aujourd'hui, sans être peut-être en elle-même beaucoup moins florissante, Java n'est plus pour la métropole une source de revenu direct, c'est-à-dire que le budget de la Hollande n'en reçoit plus rien et que, au contraire, les Indes Néerlandaises sont devenues, pour la métropole, une charge pécuniaire[1]. Les Hollandais ont presque complètement respecté à Java l'organisation terrienne existante; ils ne l'ont que modifiée dans quelques détails, et le projet qu'ils entretenaient de lui substituer la propriété privée a été, sinon abandonné, du moins laissé dans l'oubli.

En vertu des principes du Coran, dans tous les pays mahométans, le souverain possède le domaine éminent du sol. Il est le vrai et unique propriétaire. Ceux qui détiennent la terre et la cultivent ou la font cultiver ne sont, d'après la loi civile, conforme à la loi religieuse, que des tenanciers à des titres divers. C'est comme propriétaire et non comme mandataire des contribuables que le souverain musulman lève l'impôt en nature qui représente la rente du sol, c'est-à-dire ce revenu net que, d'après l'école économique de Ricardo, certaines terres fournissent au delà des frais de culture et de l'intérêt des capitaux engagés. Le plus souvent même cette proportion est dépassée, et les exigences du souverain, non pas copropriétaire, mais seul propriétaire, sont telles que le malheureux détenteur du sol est réduit à l'existence la plus chétive. C'est aussi comme propriétaire du sol que le souverain oriental exige la corvée.

S'il faut, suivant le proverbe, juger d'un arbre par ses fruits, cette organisation terrienne des pays musulmans paraît un bien peu séduisant idéal. Ce régime de propriété se rattache à l'absence presque absolue d'initiative individuelle qui caractérise les États

[1] Voir sur Java notre ouvrage, *De la colonisation chez les peuples modernes* (2e édit., Guillaumin, éditeur, 1882).

mahométans. L'initiative individuelle est, en effet, en proportion inverse de la place que tient le collectivisme dans une société. Collectivisme et fatalisme sont deux termes qui s'accordent à merveille. Là où l'individu gît écrasé sous le poids de la coutume, où toutes les actions, toutes les manifestations extérieures de sa vie, toutes ses pensées même sont réglées sur un type immuable, le collectivisme ne doit trouver que des adhérents. Cette disposition de l'esprit et de l'âme, le collectivisme les crée à la longue : elles lui sont indispensables.

Uniformes dans leur principe, les modes de tenure varient pour les détails dans les divers États mahométans. A Java, d'après l'*adat* ou coutume, le cultivateur devait livrer au souverain le cinquième des produits et travailler pour lui un jour sur cinq. Par des innovations qui étaient des usurpations, les princes indigènes avaient fini par exiger jusqu'à la moitié de la récolte sur les rizières irriguées et le tiers sur les rizières sèches. Soucieux de se faire bien voir des habitants, les Hollandais rétablirent l'*adat* et même l'adoucirent en n'exigeant plus qu'un jour de travail sur sept, qu'ils affectaient à la culture du sucre et du café, suivant le système combiné par un de leurs gouverneurs généraux les plus célèbres, Van den Bosch. Comme en Russie, à Java la communauté de village est solidairement responsable et des corvées et de l'impôt.

Ce mode de tenure des terres n'est pas dans l'île de Java rigoureusement uniforme : il supporte des variantes. La propriété collective de village y prévaut cependant partout, plus encore qu'en Russie, quoiqu'il se rencontre souvent à côté d'elle des propriétés privées. La culture dominante est le riz, qui exige d'ordinaire une irrigation soignée, des canaux principaux et des ramifications nombreuses, tout un travail collectif en un mot ; la culture est donc à peu près la même pour tous, et non pas de celles qui exigent beaucoup d'ingéniosité d'esprit, d'innovations et d'efforts individuels.

La répartition des *sawahs* ou terres à riz, se fait par familles ; les règles ne sont pas absolument les mêmes partout ; mais elles ne s'écartent pas d'un certain type.

Il ne faudrait pas croire que le partage périodique assurât à tous les membres de la communauté, même à tous les chefs de famille, une situation égale. Il est des villages (*dessas*), dit M. de Laveleye, où les simples travailleurs qui n'ont pas de bêtes de trait sont exclus du partage. Ce n'est pas là un accident, une anomalie; nous avons trouvé dans le *mir* russe la même exclusion. Elle est naturelle, presque fatale, dans tout système de collectivisme agraire procédant par la répartition de lots d'après le sort. Il faut des instruments, notamment des bêtes de trait, pour exploiter la terre. Ou bien la communauté doit posséder elle-même et prêter ces instruments et ces bêtes, ce qui a des inconvénients considérables, celui entre autres d'un entretien peu soigneux, d'un usage abusif; ou bien les seuls individus qui possèdent tous les instruments d'exploitation en quantité suffisante peuvent être admis à participer aux lots. Autrement une partie du sol serait exposée à n'être pas cultivée, puisqu'elle écherrait à des individus sans outillage.

Tous ces régimes si vantés de propriété collective font donc au prolétariat une part au moins aussi large et plus irrémédiable même que les sociétés de l'Occident de l'Europe. Les déclassés, dans le *mir* russe ou dans la *dessa* javanaise, ont un sort beaucoup plus misérable que leurs confrères de l'Europe occidentale. Dans une organisation sociale où presque tous les individus sont rangés dans des cadres fixes et rigoureux, ceux qui, par une circonstance quelconque, se trouvent en dehors de ces cadres sont voués à une existence déplorable. C'est vraiment pour eux qu'on peut dire qu'au banquet de la vie aucun couvert n'est préparé.

Il ne suffit donc pas de partager les terres, les matières premières ; il faudrait aussi, pour être logique, partager les instruments de travail. Voilà pourquoi le demi-collectivisme, qui tente quelques bons esprits, n'offre qu'une solution absurde. Voilà comment aussi la liberté des consommations laisse presque immédiatement reparaître l'inégalité des conditions.

Pas plus que le *mir* russe, le village javanais n'est l'asile de l'égalité stricte. Avide de popularité, le gouvernement hollandais

a voulu réagir contre ce qu'il considérait comme des abus et des injustices. Il a cherché à faire admettre que chaque chef de famille eût une part dans le sol; il y eût trouvé aussi un intérêt fiscal, en diminuant les forces perdues. Mais il ne paraît pas avoir réussi. « La coutume générale semble avoir été, dit « M. Émile de Laveleye, que pour obtenir une part il fallait « posséder un joug, c'est-à-dire une paire de buffles ou de bœufs. « Il en résulte que les simples travailleurs exclus de l'allotement « sont assez nombreux. » Chassez le privilège, il finit par revenir.

L'allotement se fait par le chef de la *dessa* ou village, sous la surveillance des commissaires de district et des résidents européens, fonctionnaires analogues à nos préfets. On pratique un roulement dans l'attribution des parts de façon que chaque famille ait successivement tous les lots disponibles. Cette mesure a l'inconvénient que le détenteur actuel est complètement assuré de n'être plus maintenu en possession de son champ, ce qui ralentit son zèle et diminue ses soins. Les chefs des *dessas*, qui jouent ainsi un rôle prépondérant, sont élus pour une année : on les choisit parmi les habitants les plus considérables, les plus aisés, les plus anciens. Le règne de la coutume est toujours hostile à la jeunesse, même à l'âge mûr. Presque partout les chefs des *dessas*, ainsi que les principaux fonctionnaires des villages, obtiennent une part de terre plus grande ou de meilleure qualité; M. de Laveleye le reconnait.

Que l'on ne parle pas de l'égalité absolue : on ne la retrouve nulle part sous ce collectivisme primitif. Elle n'existait pas davantage dans l'ancienne Germanie : les chefs et les principaux du clan y obtenaient une part plus grande. Tacite, avec sa concision habituelle, fait ressortir cette inégalité : *Agri occupantur quos mox inter se secundum dignationem partientur*. La situation de famille, le rang, la richesse mobilière, donnaient droit à des lots supérieurs.

Partout où se rencontre le régime collectiviste, l'autorité, la faveur et l'intrigue se font leur part. Il n'en peut être autrement : la répartition est toujours faite par des hommes, et les

hommes, même agissant au nom du public, ne sont pas exempts de passions privées : la cupidité, l'avarice, l'envie, la haine, la reconnaissance. Partout aussi, quel que soit le régime social, les services intellectuels, si l'on ne veut qu'ils tombent dans des mains tout à fait incapables ou négligentes, doivent être rémunérés. Dans les sociétés aristocratiques ou bourgeoises, ils le sont en considération, en honneurs, en titres de noblesse, en croix ; dans les sociétés purement démocratiques, on est obligé de les rétribuer d'une façon plus substantielle et plus vulgaire, en argent, en terres. Mais assimiler pour la rémunération le travail intellectuel supérieur au travail matériel grossier, c'est ce qui ne se pourrait faire sans supprimer le premier et avec lui toute civilisation.

A côté de cette propriété collective, il s'est constitué à Java une propriété privée. Il est intéressant d'en établir l'origine parce qu'elle jette beaucoup de jour sur la nature même de la propriété foncière personnelle et perpétuelle qui a aujourd'hui tant d'adversaires, tant de critiques et parfois de si hésitants dédéfenseurs.

Dans la plupart des provinces, celui qui défriche la terre communale, laissée inculte, à l'état de bois, de broussailles ou de pâture, en devient propriétaire. Cette propriété se transmet héréditairement aussi longtemps qu'elle est cultivée. Cependant il arrive souvent que à la longue la propriété communale absorbe ou résorbe en quelque sorte la propriété privée ainsi créée, les autorités locales ayant intérêt à employer tous les moyens pour étendre les territoires de partage.

Dans d'autres provinces le défrichement des terres communales ne donne droit qu'à la jouissance pendant trois ou cinq ans. Après ce délai ces terres tombent dans l'allotissement communal. Les défrichements qui créent ainsi la propriété soit perpétuelle, soit temporaire, sont exécutés, dit M. de Laveleye, par les habitants les plus aisés qui seuls ont le moyen de faire les travaux d'irrigation indispensables à la culture du riz. A Java, comme ailleurs, c'est donc bien la propriété privée qui est le pivot du progrès. Sans doute, à côté d'elle on rencontre la colo-

nisation collective qui, par l'action même de la communauté, étend le territoire de culture et de partage ; mais ce mode de conquête sur la nature inculte a beaucoup moins d'efficacité que l'initiative individuelle.

La propriété privée occupe à Java des étendues qui varient beaucoup suivant les provinces. D'après M. de Laveleye, dans le district de Talaga, sur 8,884 bouws [1], 43 seulement sont connus comme *sawahs jassas* ou propriété privée héréditaire. Mais dans le Yapara, 8,701 bouws sont, en qualité de propriété privée dans les mains de 7,454 propriétaires, et dans le Rembang, sur 158,425 bouws de terres en culture, 48,185, soit à peu près le tiers, sont constituées en propriété privée, dont la moitié était acquise par droit de défrichement du chef du propriétaire actuel, et l'autre moitié par héritage ou achat [2].

Ayant une origine fort respectable et tenant une certaine place dans l'île, cette propriété individuelle est encore assez précaire. Si un propriétaire quitte la *dessa* ou village, son bien va, d'ordinaire, à la commune. On a vu qu'il en est de même dans le *mir* russe. Le résultat du collectivisme, c'est de supprimer en fait la liberté de domicile. Les individus les plus capables, ceux qui pourraient se diriger vers les villes, créer des industries, en sont empêchés parcequ'ils perdraient leurs propriétés privées. En Occident, on la vend, on la réalise, suivant l'expression énergique et juste, et l'on se procure ainsi des fonds pour des entreprises ou plus rémunératrices ou plus conformes aux goûts et aux aptitudes de certains hommes. Les habitants des *dessas* ne peuvent vendre leurs maisons à des étrangers, ce qui limite singulièrement les prix et équivaut même parfois à l'interdiction de vendre. M. de Laveleye rappelle qu'il en était ainsi dans la *marke* germanique ; et le *mir* russe contient la même prohibition.

Le collectivisme agraire crée donc une sorte de servage, puisque l'individu est lié à la glèbe, sous peine de perdre presque tous les avantages de son économie antérieure et de celle de ses

[1] Le *bouw* égale 71 ares.

[2] Laveleye, *De la propriété et de ses formes primitives*, pages 53 et 54.

ancêtres. On ne peut citer de système qui soit plus hostile à la division du travail et à l'essor des industries.

L'un de ses effets encore, et non des moins funestes, c'est que la population s'accumule sur certains points, qu'elle y devient exubérante et que le lot de chacun va en diminuant. D'après sir Stamford Raffles, l'un des hommes qui ont le mieux connu l'île de Java, c'est à peine si de son temps, au commencement du siècle, le huitième du sol était occupé et défriché. Aujourd'hui l'on estime que les terres incultes équivaudraient aux quatre cinquièmes du pays. Si la propriété privée était moins précaire, si les habitants étaient moins garrotés dans les liens de ce collectivisme grossier, si la liberté d'aller et de venir, de changer sa résidence, sans supporter aucun détriment du fait des lois, était plus entière, il est probable que le territoire cultivé se serait bien plus rapidement accru.

Comme la population augmente de 3 à 400,000 âmes par années environ, il y a toujours un grand nombre d'individus adultes qui ne sont pas pourvus de lots et qui attendent, dans l'intervalle des allotissements quinquennaux, qu'il s'en rencontre de vacants. Dans la plupart des *dessas* le lot ne cesse pas de se réduire. Il est des régions où les paysans estiment qu'ils n'ont plus que le tiers des *sawahs* que leurs pères exploitaient, et où la part de chaque cultivateur est tombée à un tiers ou à un quart de *bouw*, soit 18 à 24 ares. On a fait la proposition de défendre le partage en lots plus petits qu'un demi bouw (36 ares); beaucoup d'adultes se trouveraient alors sans lots.

Si insuffisant que soit l'espace alloué à chaque cultivateur les paysans hésitent à émigrer, parce que le faisant ils perdraient tous leurs droits dans la *dessa* qu'ils quitteraient, sans en acquérir aucun dans celle où ils voudraient se rendre.

A ce mal il y aurait des remèdes, le défrichement individuel et le défrichement par colonisation. Le premier rencontre deux obstacles : le caractère précaire de la propriété privée, surtout dans certaines provinces, puis l'espèce d'engourdissement où le collectivisme traditionnel plonge toujours l'esprit de l'homme. Quant au défrichement par colonisation, comme il faut des tra-

vaux considérables, de grandes avances pour l'exploitation des rizières, M. de Laveleye demande qu'on garantisse la jouissance pendant trente ou quarante années aux groupes de famille qui s'y livreraient. Ce serait, à coup sûr, un expédient heureux ; mais quelle infraction à la propriété collective !

Dès qu'il s'agit de progrès agricole, d'extension des cultures, les esprits, même les plus prévenus en faveur de la propriété collective, sont contraints de proposer le recours soit à la propriété privée, soit à quelque substitut de cette propriété, soit à une approximation vers cette propriété.

En diminuant la responsabilité de l'homme, en atténuant singulièrement la contrainte morale (*moral restraint*) de Malthus, le régime de la propriété collective favorise un rapide développement de la population. Celle-ci est toujours sur la limite des moyens d'existence à Java ; on a calculé qu'elle double presque tous les vingt ans. En 1808 on l'évaluait à 3,700,000 âmes, à 13 millions et demi en 1863, à 17,300,000 en 1872 et à 18 millions 335,000 en 1878.

Un accroissement excessif de fécondité et d'imprévoyance avec un amoindrissement de l'initiative individuelle, ce sont les pires conditions sociales qu'on puisse rencontrer. En dernière analyse cette propriété collective à Java qui est censée supprimer le prolétariat serait plutôt faite, comme l'a remarqué un observateur, pour transformer toute la nation javanaise en un peuple de prolétaires.

On suppose que la communauté agraire a été importée de l'Inde à Java. Dans cette péninsule le collectivisme agricole ne se rencontre plus qu'en quelques districts reculés. La substitution du labourage au paturage a nui à la propriété collective indienne. Le collectivisme rural ne convient guère, en effet, qu'aux peuples pasteurs, aux tribus, aux clans, ou bien encore aux peuples en voie de transformation et qui sont dans la première période de la vie agricole. La propriété collective était en train de disparaître dans l'Hindoustan au moment où les anglais ont pris possession du pays. Il en reste néanmoins encore quelques traces. L'étude en serait superflue; nous avons déjà examiné des types

très caractérisés de collectivisme agraire, d'autres encore, qui ont été soit intégralement, soit partiellement respectés, par le temps, vont attirer notre attention. Plus on soumettra ces modes divers à l'analyse, mieux on comprendra les mérites de la propriété individuelle.

CHAPITRE VIII.

DE LA TRANSFORMATION DE LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE EN PROPRIÉTÉ PRIVÉE.

Même dans les temps les plus reculés, la communauté de la terre n'a jamais été complète, le clan ou la tribu ayant toujours soutenu, à l'encontre des autres tribus ou des autres clans, avoir un droit exclusif sur le territoire qu'il occupait.

La terre n'a jamais été considérée comme commune dans le sens absolu du mot. — Même pour les animaux la terre n'a jamais été complètement commune. — La communauté absolue de la terre est contraire à la nature physique et à la nature morale.

La terre est faite pour être appropriée d'une manière privative par les nations, par les tribus ou clans, par les familles, par les individus.

Dès que les populations, émancipées de la chasse et dégagées des hasards des migrations, deviennent sédentaires, la propriété familiale, complète, héréditaire, apparaît pour la maison et l'enclos. — La maison est la première manifestation de l'individualisme économique. — L'enclos ou verger suit partout le sort de la maison.

La propriété privée de la maison et de l'enclos développe la propriété privée mobilière. — Dans la société primitive, l'inégalité commence par la propriété mobilière. — Malgré la propriété collective du reste du sol, il se forme deux classes, les riches et les pauvres. — Le louage de services et le prêt à intérêt dans ces sociétés primitives.

Contrairement à l'opinion de Lassalle, l'esclavage n'est pas nécessaire pour expliquer la formation du capital, le louage de services suffit.

L'inégalité de la richesse mobilière détermina l'inégalité de la dotation foncière — Il était nécessaire, dans l'intérêt de la communauté, qu'il en fût ainsi.

Autre cause d'inégalité dans les temps reculés, nécessité de rétribuer les services intellectuels et moraux.

Traits partout communs de la propriété collective. — Généralité de la substitution de la propriété privée à la propriété collective. — Nécessité de trouver à ce phénomène une cause générale qui ne soit pas bornée à l'Occident de l'Europe. — Comment les petites communautés agraires n'ont pu maintenir l'égalité des conditions.

Tout le progrès agricole est venu de l'individu, non de la société. — Démonstration de ce fait par l'évolution de la marke germanique. — Il s'y est produit la même évolution qu'aujourd'hui à Java. — La propriété privée naît du consentement tacite ou même positif de la communauté. — Cette genèse de la propriété privée est singulièrement éloignée des hypothèses de Karl Marx. — C'est sur les

propriétés privées que les historiens font naître l'assolement triennal. — La forêt et le pâturage de montagne gardèrent seuls le caractère collectif.

Description enthousiaste que fait M. de Laveleye du bonheur de l'ancien Germain. — En réalité, la faim le hantait toujours et le poussait aux migrations.

Il est temps de rassembler les observations diverses que nous a suggérées l'examen des anciens modes de propriété collective du sol. Au début, à l'origine de l'humanité, la terre paraissait commune; il ne serait venu à l'idée de personne de contester cette communauté; et cependant, même dans cette grossièreté primitive, la famille ou le groupe de familles qui avait pris l'habitude de camper dans un district, finissait par le considérer comme sien et par regarder comme une usurpation, une atteinte à la justice, toute prétention d'une famille voisine ou d'un groupe voisin de familles de s'y établir. Ainsi, même dans les temps les plus reculés la communauté de la terre n'a jamais été complète, puisque le clan ou la tribu, a toujours soutenu avoir un droit spécial, exclusif, sur le territoire qu'il occupait. Dès les temps les plus éloignés de l'histoire, l'occupation, même en l'absence de tout travail, la possession héréditaire a créé un titre de propriété perpétuelle pour les tribus, les clans ou les nations. La terre n'a donc jamais été commune que dans un sens relatif: le territoire occupé était commun par rapport à tous les individus qui composaient la tribu ou le clan; mais il n'était pas commun pour l'humanité tout entière. Même dans ces âges où régnait la force, quand une tribu plus forte faisait des incursions sur le territoire qu'occupait traditionnellement une tribu plus faible, celle-ci avait le sentiment qu'elle défendait son bien, qu'elle était dans le bon droit.

Que la terre fût jamais commune dans un sens absolu, cela répugne à la nature même. Par ce seul fait que l'homme occupe une place dans l'espace, que deux hommes ne peuvent être au même moment dans le même lieu, la terre ne peut pas être complètement commune. Si étroite qu'on veuille la supposer, la place qu'un individu ou qu'une famille a choisie pour y reposer sa tête, pour y allumer son foyer, pour y construire un abri si grossier qu'il soit, cette place a toujours appartenu à cet individu ou à

cette famille ; elle lui a appartenu par la force des choses pendant le temps de l'occupation matérielle même ; elle lui a appartenu ensuite par droit, le choix persistant de cet individu ou de cette famille, l'arrangement si modeste et si sommaire qu'il ait donné à cette place, ayant créé à son profit un titre.

Dans les pays encore inhabités, la terre paraît commune aux animaux ; elle ne l'y est pas, cependant, complètement. Chaque fourmilière a son terrain sur lequel elle ne tolérerait pas qu'une fourmilière voisine vînt empiéter. Un lapin, un lièvre a son terrier, son gîte, et si en y rentrant ils y trouvaient un nouvel hôte, quelque confuse que soit la conscience chez un animal, le propriétaire évincé ressentirait qu'on lui a fait tort. Les animaux plus forts ont leurs repaires, et chacun considère le sien comme étant à lui.

En dépit de toutes les apparences, la communauté complète de la terre est contraire à la nature : elle est contraire à la nature physique aussi bien qu'à la nature morale ; cette communauté absolue n'a jamais existé ni pour l'homme ni pour l'animal. Par le seul fait que l'animal et l'homme ne sont pas de purs esprits, qu'ils ont de l'étendue, la terre doit être morcelée entre eux. Pour le philosophe qui va au fond des choses, la communauté absolue de la terre est un contre-sens, une absurdité, une chose contre nature. Elle n'a pu exister réellement que le jour où il n'y a eu dans le monde qu'une seule famille humaine dont les membres étaient unis. La terre est faite pour être appropriée d'une manière privative par les nations, par les tribus ou clans, par les familles ou par les individus.

Si donc nous admettons, comme formule de langage, que la terre fut commune à l'origine, c'est uniquement dans un sens relatif, pour nous conformer aux manières ordinaires de parler, et en ne considérant que l'intérieur de la tribu, du clan ou de la nation, car jamais la terre n'a été considérée comme commune pour toutes les tribus, tous les clans et toutes les nations.

Dans ce sens relatif et restreint, la terre peut être regardée comme ayant été commune chez les peuples chasseurs. Elle le reste, mais parfois avec des exceptions, sous le régime des peu-

ples pasteurs. Quand le régime agricole fait son apparition, la communauté persiste encore, mais déjà l'on voit poindre les germes de la propriété individuelle ou du moins de la propriété familiale. L'habitation, la demeure, c'est-à-dire la maison et l'enclos, le verger attenant, deviennent, dès le début du régime agricole, une propriété familiale qui a tous les caractères de la perpétuité et de l'intégrité.

Chez tous les peuples, sous tous les climats, dans tous les temps, dès que la population émancipée de la chasse et dégagée des hasards des migrations est devenue sédentaire, la propriété familiale complète, absolue, héréditaire, surgit au milieu de la communauté primitive. Pour qu'il en soit ainsi, il y a deux raisons, l'une de fait, l'autre d'équité.

Dès la première ébauche de la civilisation, l'homme éprouve de la répugnance pour le communisme complet, pour la promiscuité d'habitation qui lui paraît à la fois incommode et dégradante. Il veut rester seul avec ses plus proches, ceux qui dépendent de lui. La maison, c'est la première manifestation de l'individualisme. A Java, aux Indes, comme dans l'ancienne Germanie et dans le *mir* russe, ce sentiment est spontané et fort : c'est à lui que l'on doit la propriété primordiale. C'est un goût naturel, inné à l'homme, et toujours persistant, la liberté du ménage, le secret du ménage.

La seconde raison, toute d'équité, c'est que la maison est bien l'œuvre de l'homme, de l'homme isolé. Quand l'individu a renoncé à chercher un abri dans les cavernes ou dans les forêts, quand il abandonne aussi le toit mouvant de la tente, quand avec quelques arbres coupés, quelques pieux dans le sol, quelques mottes de terre et des branches, il s'est fait une demeure fixe, il dit qu'elle est son œuvre et qu'elle lui appartient, non pas pour aujourd'hui ni pour demain, mais pour toujours. Le terrain immédiatement attenant sur une surface étroite suit la même destinée. C'est le verger, c'est l'enclos ; c'est là que l'homme à toute heure peut mettre la main au travail, c'est là qu'il produit les denrées qui demandent un peu de soin et de la culture intensive, les légumes et les fruits. Quelques ares sont

soustraits à la vaine pâture ou aux cultures errantes. Changeant de main soit chaque année, soit fréquemment, ce verger n'atteindrait pas à la fécondité. Il se distingue peu à peu de la solitude avoisinante. Des arbres à fruits y ont poussé ; chaque année remué et engraissé, le sol y devient plus meuble, plus profond, plus riche. En voyant le contraste frappant de ce petit coin de terre avec l'aridité générale ou la sauvagerie qui l'entoure, l'homme dit qu'il est sa chose. La propriété privée de la maison et de l'enclos ou verger est donc contemporaine des premiers temps du régime agricole. Aussi bien en Afrique qu'en Asie et en Asie qu'en Europe l'évolution se fait de cette manière.

Cette propriété privée, qui prend d'abord un caractère plutôt familial qu'individuel, a une importance considérable. En effet, la propriété privée de la maison et de l'enclos entraîne avec elle la propriété privée mobilière. En quoi consistait, dans ces temps primitifs, la richesse mobilière? En instruments de travail et en produits de la terre : la propriété privée des charrues, du bétail, des chevaux, les approvisionnements de seigle, d'avoine, de laine ou des autres denrées, voilà la richesse des premiers âges agricoles. Dans les sociétés primitives, l'inégalité commence par la richesse mobilière. Certains hommes sont plus laborieux, plus habiles ou plus économes que leurs voisins. Ils tirent de la part allouée dans le champ commun un meilleur parti, ils dépensent moins, ils épargnent davantage ; ils créent ou ils conservent du capital.

Qu'est-ce que le capital dans ces sociétés sans industrie? Ce sont les instruments de travail agricole, le bétail, les chevaux, ce sont les réserves de denrées d'alimentation et de vêtements.

La terre est commune, sauf la maison et l'enclos ; néanmoins il se forme deux classes, les riches et les pauvres ; les premiers ayant amassé un capital ou en ayant hérité ont plus de moyens de cultiver ; dans le pâturage commun il leur est loisible d'envoyer un troupeau plus nombreux ; grâce à leurs réserves de seigle, de bétail, de vêtements, ils peuvent prendre à leurs gages des serviteurs.

Ces serviteurs, il en existait toujours dans les villages primi-

tifs. Les lots, en effet, étaient périodiques : dans l'intervalle des tirages, surtout quand ceux-ci ne s'effectuaient que tous les trois, quatre ou cinq ans, il se rencontrait des hommes qui n'étaient pas dotés, les nouveaux venus à l'âge mûr ; il pouvait y en avoir d'autres aussi très laborieux que leur lot ne suffisait pas à occuper ; enfin, surtout même, il se trouvait des hommes négligents, dénués de prévoyance, auxquels un lot était échu et qui n'avaient pas le moyen suffisant en instruments, en approvisionnements pour l'exploiter. A ces derniers, il ne restait d'autres ressources que d'emprunter aux plus riches à des conditions d'intérêt généralement élevées ou sous le régime d'une participation dans les produits, ou de céder leur lot à un plus fortuné, ou de se placer comme serviteurs à gages.

Le louage de services a été certainement une des formes de la création de la richesse mobilière. Les opulents d'alors étaient ceux qui, sans posséder comme immeubles, en propriété exclusive, autre chose que la maison, l'enclos, des étables et quelques greniers, détenaient de nombreux troupeaux, avaient en réserve de grands approvisionnements de produits du sol et employaient beaucoup de serviteurs.

Lassalle veut donner l'esclavage comme origine à la propriété, au capital, à la division du travail. Son explication est ingénieuse. Certes, l'esclavage se rencontre au berceau de la plupart des peuples : dans les luttes entre les tribus, l'ennemi fait prisonnier, échappé au massacre, devient esclave ; il échoit généralement aux chefs ou à celui qui l'a directement capturé. La loi impitoyable de ces âges de fer, que l'on a pris niaisement pour l'âge d'or, plonge aussi dans la servitude l'homme négligent, imprudent, prodigue ou simplement malheureux qui, ayant contracté une dette envers un plus riche, ne peut s'en acquitter. Il ne faut pas, d'ailleurs, assimiler complètement cet esclavage des anciens temps, parfois humain et paternel, tout au moins patriarcal, avec celui de la décadence de l'empire romain ou celui des nègres en Amérique. L'esclavage n'était souvent alors qu'une forme du louage des services. Si ingénieux que soit le tableau de Lassalle, l'esclavage n'est pas nécessaire pour

expliquer la formation du capital ; le louage de services, absolument libre et temporaire, suffit pour en rendre compte.

L'inégalité de la richesse mobilière qui ne tarda pas à se développer détermina bientôt une inégalité de la dotation foncière. Toutes les communautés de villages ou presque toutes, en Russie, à Java, prirent l'habitude d'allouer soit plusieurs lots, soit un lot plus grand, aux ménages qui possédaient un capital mobilier considérable. La répartition des terres tendit à se proportionner à l'importance du capital d'exploitation possédé par chacun. Il était naturel, nécessaire même, qu'il en fût ainsi, dans l'intérêt de la communauté aussi bien que dans celui de l'individu. A quoi bon concéder une terre qui exige deux charrues et deux paires de bœufs à un homme qui, par indolence, manque de soin ou prodigalité, n'a qu'une paire de bœufs ou une charrue, qui parfois même ne possède plus, les ayant aliénés, ni charrue ni bœufs? A quoi bon, d'autre part, refuser à celui qui par l'énergie de son travail, son intelligence, son économie, a amassé un capital mobilier considérable, l'étendue de terre qu'il peut bien exploiter? Il est de l'intérêt général du village que la production du blé ou du seigle soit abondante, qu'elle suffise au moins à la nourriture de tous ; comment atteindre ce but, si, dans la répartition des lots, on ne tient aucun compte des moyens d'exploitation de chacun?

Il est une autre cause encore d'inégalité dans ces âges reculés : c'est la nécessité de rétribuer les services intellectuels et moraux dont aucun groupe humain, si grossier qu'il soit, ne peut entièrement se passer. Au président du partage, aux administrateurs du village, au géomètre, on accorde des lots plus étendus. C'est ainsi que, par la force des choses et les nécessités du progrès social, l'inégalité a surgi et s'est graduellement développée dans ces sociétés qui ont eu pour point de départ l'égalité complète et la répartition périodique des terres.

Les traits partout communs de cette propriété collective sont faciles à indiquer : en premier lieu, il fallait une immense étendue de territoire relativement au nombre des habitants puisque, sous ce régime, la culture ne pouvait être que rudimentaire ; en

second lieu, cette propriété collective entraînait une sorte de servage de la glèbe, une privation de la liberté de domicile, puisque celui qui quittait le village perdait tous ses droits et que, dans les cas les plus favorables, il ne pouvait même vendre sa maison et son enclos qu'à un vieil habitant; or la plupart de ceux-ci, tous même étaient pauvres; 3° le système avait encore pour conséquence rigoureuse l'exclusion absolue de tous les étrangers; 4° il en résultait encore la difficulté pour le village de défricher collectivement l'étendue inculte du territoire; les résolutions collectives, chacun le sait, sont toujours beaucoup plus lentes à prendre et à suivre que chez les natures énergiques les résolutions individuelles. Ces quatre points mettent en relief le caractère singulièrement restrictif et anti progressif de cette organisation terrienne.

Comment cette propriété collective a-t-elle disparu ou s'est-elle graduellement atténuée? Par quelle évolution la petite propriété privée, qui se bornait d'abord à la maison et à l'enclos, a-t-elle tout envahi et tout absorbé? C'est un fait matériel, positif, général, presque universel, dont on doit chercher l'explication. Certains disent : c'est la conquête, c'est la féodalité, ce sont les légistes, les usurpations des grands. La raison est tout à fait insuffisante; car si elle peut avoir quelque valeur pour l'Occident de l'Europe, elle n'en a pas pour le reste du monde. Or, le fait dont il s'agit dépasse de beaucoup l'Europe occidentale et le moyen âge; la sphère en est plus vaste et dans le temps et dans l'espace.

La substitution de la propriété privée à la propriété collective s'est produite chez les Grecs, chez les Romains, dans l'Inde avant l'arrivée des Anglais. Ellle s'opère partiellement à Java. Dans ce pays, la féodalité et les légistes n'ont rien à voir. Certes, que ces dernières causes aient agi dans quelques contrées, qu'elles y aient brusqué, précipité la transformation; c'est incontestable. Mais, à un fait universel, il faut une cause universelle, et non pas accidentelle; à une cause générale il faut une formule générale et non pas locale comme la féodalité ou la conquête.

Comment se fait-il que ces petites sociétés primitives, ou communautés agraires n'aient pu maintenir l'égalité des conditions? Il y a là un fait humain qui s'est produit partout où existe l'homme. En dépit de tous les liens dont on l'entourait, l'inégalité des conditions s'est partout manifestée avec énergie. Avec la même aisance que Gulliver rompit les cordages dont le garrottèrent les gens de Lilliput, elle a brisé les entraves artificielles. La cause en est unique et simple, c'est le progrès des cultures; et, si l'on poursuit plus loin, c'est que le progrès cultural a eu pour principal ressort l'action individuelle et réfléchie de l'homme et non l'action collective et confuse d'un village. Les inventeurs, depuis Prométhée qui trouva le feu, Triptolème qui inventa la charrue, jusqu'à Parmentier qui importa en Europe la pomme de terre, dans l'ordre agricole, de même que Watt et Arkwright et tant d'autres dans l'ordre industriel, portent tous des noms propres. C'est que, en effet, le progrès des arts et des sciences s'effectue dans le monde par l'initiative de l'individu. La société peut y coopérer, mais elle n'en est pas l'auteur principal. Les poètes et certains philosophes peuvent chanter le génie des masses populaires: ces masses n'en sont pas moins essentiellement inertes et passives; ce sont quelques individus bien doués qui se dégagent d'elles et font le progrès [1].

Étudions encore ces communautés primitives, et il nous apparaîtra de plus en plus nettement que c'est bien l'individu, agissant en tant qu'individu, qui perfectionne la culture, l'étend et crée ainsi la propriété privée.

Observateur attentif, M. Émile de Laveleye a minutieusement décrit un type de propriété collective dont nous n'avons pas encore parlé: la *marke* germanique. C'est aux constatations de ce

[1] Proudhon a admirablement décrit ce phénomène : « J'observe, dit-il, que la « vie sociale se manifeste d'une double manière, conservation et développement. « Le développement s'effectue par l'essor des énergies individuelles; la masse est « de sa nature inféconde, passive et réfractaire à toute nouveauté. C'est, si j'ose « employer cette comparaison, la matrice, stérile par elle-même, mais où viennent « se déposer les germes créés par l'initiative privée, qui, dans la société hermaphro- « dite, fait véritablement fonction d'organe mâle. » *Contradictions économiques*, 4e édition, t. Ier, p. 223.

collectiviste modéré et presque inconscient que nous arrachons la justification de la propriété privée.

Qu'était-ce que la *marke* germanique, lors des guerres entre les Germains et Rome, avant l'invasion des barbares? C'était la propriété de village, exactement analogue à celle de Java ou au *mir* russe. Le village était aggloméré; la maison et le verger étaient sous le régime de la propriété privée; tout le reste était propriété collective ; l'immense étendue des terres environnantes restait, pour la plus grande partie, inculte, servant de pâturage ou de territoire de chasse. La terre autour du village se répartissait en lots. La population avait peu de densité : la culture se déplaçait ; une pièce de terre, après un labour et une récolte, se reposait pendant plnsieurs année, quelquefois dix-huit ou vingt ans. La culture n'exigeait ainsi aucune incorporation du capital au sol.

D'après M. de Laveleye, on peut estimer que la Germanie comptait alors trois ou quatre habitants par kilomètre carré, ou par cent hectares, deux millions d'âmes environ pour un territoire correspondant à l'empire actuel d'Allemagne. C'était une population vingt-cinq à trente fois moins dense qu'aujourd'hui.

Les terres vagues, à l'état de pâture ou de bois, occupaient 18 ou 20 fois plus d'étendue que le terrain cultivé. Les anciens Germains consommaient peu de céréales, du blé ou plutôt du seigle. Ils vivaient de laitage, de la chair des troupeaux, et du gibier que leur fournissait la chasse. Dans les partages périodiques les chefs obtenaient un lot plus grand. La culture était obligatoirement uniforme, sous le régime de ce que nos voisins appellent la *Flurzwang*, culture contrainte ou réglementée. Les habitants du village se réunissaient pour délibérer sur tout ce qui concernait et l'ordre des productions à demander au sol et l'ordre des travaux. Cette simple esquisse indique combien l'agriculture des Germains devait être primitive et routinière.

Le mot d'*Eigenthum*, chose propre, propriété individuelle, était alors inconnu, et M. de Laveleye prétend qu'il est d'origine récente. Comment s'est formée au sein de cette communauté la

propriété privée? Par un acte d'initiative individuelle, le défrichement. A deux mille ans et trois mille lieues de distance l'évolution qui s'accomplit alors dans l'antique Germanie était exactement la même que celle à laquelle on assiste dans beaucoup de districts de l'île de Java.

Citons ici toute une page de M. de Laveleye; elle en vaut la peine : « Celui qui clôturait un terrain vague ou une partie de la « forêt commune pour la cultiver en devenait propriétaire héré- « ditaire. Ces terres ainsi défrichées échappaient au partage : on « les appelait pour ce motif *exsortes* en latin, et en langue teutone « *bifang*, du verbe bifâhan, qui signifie saisir, entourer, enclore. « Le mot *perprisa*, en français *pourpris*, *pourprinse*, a exactement « le même sens. Beaucoup de titres des premiers temps du « moyen âge donnent pour origine aux propriétés auxquelles ils « se rapportent l'occupation dans le désert ou sur un sol vacant, « *in eremo*. En France, les chartes des deux premières dynasties « en font très souvent mention. Les coutumes en parlent comme « d'un moyen ordinaire d'acquérir la propriété. M. Dareste de la « Chavanne cite la coutume du Mont-Jura qui attribue au premier « occupant la propriété libre et franche de toutes les terres dé- « frichées; mais il était sévèrement défendu d'enclore une partie « des champs communs ou d'y poser des bornes, à moins que ce « ne fût en présence des autres ayants-droit au partage et avec « leur consentement[1]. »

Qui ne serait frappé de cet exposé? C'est l'initiative individuelle qui soumet au défrichement des îlots dans le désert; la propriété privée naît ainsi, du consentement tacite ou même positif de la communauté. Les terres défrichées échappent au partage : oui, sans doute, puisque la communauté n'a souffert aucun détriment appréciable, ces conquêtes sur la solitude ne réduisant que dans des proportions infimes le territoire de par-

[1] Émile de Laveleye : *De la propriété et de ses formes primitives*, p. 110. Un plaid de l'an 852 s'exprime ainsi : « *Manifestum est quod ipsas res* (les biens en « litige) *retineo, sed non injuste, quia de eremo eas traxi in aprisionen* ». La loi des Burgondes dit : « *Nullus novum terminum sine consortis præsentia aut sine inspectore constituat.* »

cours ou de chasse. Quand il en est autrement, parfois intervient un contrat formel entre la communauté et la nouvelle propriété privée qui surgit : c'est ce que laisse entendre le dernier membre de phrase de la citation qui précède, qui est emprunté à la loi des Burgondes. Celui qui occupe pour lui seul et qui enclôt une partie du désert, servant de terrain de parcours ou de chasse, donne une compensation soit en service soit en revenu ; et ce peut-être là l'origine des redevances et des impôts [1]. Quelle est la terre dont l'impôt foncier ne représente pas plus que la valeur qu'elle pouvait avoir, à l'état tout à fait inculte, comme territoire de chasse ou de vaine pâture ? Combien cette genèse de la propriété privée est éloignée des hypothèses de Karl Marx qui ne veut voir que la féodalité, la spoliation des biens des couvents, ou l'usurpation des communaux !

Les hommes d'initiative et d'énergie qui enlevaient ainsi au désert des parcelles pour les enclore et les mettre en culture appartenaient tous ou presque tous aux « familles fortes », lesquelles possédaient une richesse mobilière, c'est-à-dire des instruments de travail, des bœufs ou des chevaux, des approvisionnements et qui pouvaient même commander et rétribuer de la main-d'œuvre. C'étaient ces familles seules qui, par leurs ressources, pouvaient se créer dans la forêt un domaine enclos. Ce territoire étant borné, il fallait, pour en tirer une utilité réelle, le soumettre à une culture relativement intensive ; les clotures qui l'enserraient le permettaient. Aussi c'est sur ces enclos, soustraits à la communauté collective, que les historiens et les érudits font naître l'assolement triennal. Ce premier grand pro-

[1] Nous devons dire, cependant, que M. Émile de Laveleye s'exprime ainsi : « Toutes les prestations imposées à la commune étaient supportées par les terres du « domaine collectif. Le propriétaire de *l'ornum* (biens indépendants et clos), « n'ayant pas droit à la jouissance du pâturage et du bois de la communauté, était « naturellement dispensé de prendre part aux prestations en travail ou en nature « dont les communiers avaient à s'acquitter. » D'après ce passage, on peut conclure que, dans certains cas, les possesseurs de domaines indépendants renonçaient, en les créant, à leur part dans le territoire resté commun. Les titres de la propriété privée n'en seraient que plus justifiés, puisque celle-ci se serait alors constituée en quelque sorte par voie d'échange.

grès, qui tripla ou quadrupla la productivité de la terre, fut ainsi l'œuvre de la propriété individuelle et en est la justification. Les terres encloses étaient soustraites à la culture obligatoirement uniforme, *flurzwang;* la culture temporaire et errante ne leur convenait pas.

Une fois créée comme une exception, la propriété privée devint envahissante. L'homme est essentiellement imitateur ; c'est à l'instinct d'imitation chez le vulgaire qu'est due l'action profonde que les grands hommes et les natures énergiques exercent sur la société. Chacun les copie et prend leur mode d'agir. Quelques familles fortes, c'est-à-dire riches en instruments de travail et en approvisionnements de denrées, ayant ainsi créé dans la forêt un certain nombre d'enclos qui prospérèrent, ce fut un encouragement pour d'autres à suivre leur exemple.

La marche régulière des choses, il est vrai, fut précipitée par des événements d'un autre ordre. Les guerres, les exploits des chefs, l'organisation féodale, les dons au clergé, réduisirent peu à peu, non moins que l'action pacifique que nous venons de décrire, le territoire commun. Il reste, néanmoins, constant que, même dans les districts où la féodalité et les couvents n'eurent aucune prise, l'action continue et bienfaisante de l'initiative individuelle ne cessa d'étendre la propriété privée héréditaire. La terre arable partout finit par être placée sous ce régime; la forêt et le paturage de montagne gardaient seuls le caractère collectif : « Pour nous représenter l'organisation sociale de ces « démocraties rurales, qui ont existé à l'origine dans toute « l'Europe et chez toutes les races, il suffit de nous transporter « dans un des cantons forestiers de la Suisse ou dans le Val-d'Andorre, où l'on retrouve au milieu des Pyrénées des institutions « tout à fait semblables à celles du pays des Ditmarschen ou de « Delbrück. Le temps a respecté l'antique organisation ; seulement la propriété des terres arables a cessé d'être collective ; « celle des pâturages et des bois l'est restée [1].» Cet aveu démontre que par l'action lente de causes naturelles, en dehors de toute

[1] Émile de Laveleye. *De la propriété et de ses formes primitives*, p. 121.

violence, la terre arable, c'est-à-dire la partie du sol qui est soumise à l'action directe et à l'arrangement de l'homme, est sortie presque partout de la communauté.

La propriété collective, régime des anciens temps, assurait-elle à tous la satisfaction de leurs besoins physiques, le calme et le repos de l'esprit? M. de Leveleye, cédant à un accès de lyrisme, fait une description enchanteresse des anciens Germains: « Quelle différence, dit-il, entre un de ces membres de ces com-« munautés de village et le paysan allemand qui occupe aujour-« d'hui sa place! Le premier se nourrit de matière animale, de « venaison, de mouton, de bœuf, de lait et de fromage, le second « de pain de seigle et de pommes de terre; la viande étant trop « chère, il n'en mange que très rarement, aux grandes fêtes. Le « premier se fortifie et se délie les membres par des exercices « continuels; il traverse les fleuves à la nage, poursuit l'aurochs « des jours entiers dans les vastes forêts, et s'exerce au manie-« ment des armes. Il se considère comme l'égal de tous et ne « reconnait nulle autorité au-dessus de lui. Il choisit librement « ses chefs, il prend part à l'administration des intérêts de la « communauté; comme juré, il juge les différends, les querel-« les, les crimes de ses pairs; guerrier, il ne quitte jamais ses « armes, et il les entrechoque (*wapnatak*) lorsqu'une grave réso-« lution est prise. Sa manière de vivre est barbare en ce sens « qu'il ne songe pas à pourvoir aux besoins raffinés que la civi-« lisation fait naître; mais elle met en activité et développe ainsi « toutes les facultés humaines, les forces du corps d'abord, puis « la volonté, la prévoyance, la réflexion. Le paysan de nos jours « est inerte; il est écrasé par ces puissantes hiérarchies poli-« tiques, judiciaires, administratives, ecclésiastiques, qui s'élè-« vent au-dessus de lui. Il n'est pas son maître; il est pris dans « l'engrenage social qui en dispose comme d'une chose[1]... »

A lire ce riant tableau du bonheur de l'ancien Germain, on croirait que ce mortel fortuné ne pouvait porter envie à personne. Et cependant il jalousait son voisin, le paysan gallo-

[1] Émile de Laveleye. *De la propriété et de ses formes primitives*, p. 91 et 92.

romain qui, grâce à la propriété privée héréditaire, obtenait des produits plus abondants, possédait un gîte mieux clos et plus confortable, menait une vie plus douce. Si l'habitant des forêts de la Germanie, le participant de la *marke*, avait un sort si favorable, comment expliquer qu'il abandonnât si facilement cette propriété collective dont on nous vante les appâts, qu'il quittât le sol natal, avec sa femme et ses enfants, pour se ruer sur des peuples voisins aux mœurs douces? Quelle est la cause des migrations des barbares, notamment des Germains, si ce n'est les souffrances et, entre autres, la faim? C'est la faim qui poussait hors de leur domaine, comme des loups, les copropriétaires de la Marke Germanique. La propriété collective — les faits avec leur rude éloquence le démontrent en dépit de toutes les théories — ne pouvait pas préserver de la faim, les deux, trois ou quatre millions d'hommes qui se trouvaient alors sur les 500,000 ou 600,000 kilomètres carrés de la Germanie. Nous vanter aujourd'hui le bonheur de ces barbares qui se précipitaient comme des hordes affamées en dehors de leurs vastes territoires sans culture, c'est vouloir lutter de description poétique avec Ovide.

CHAPITRE IX.

LES ALLMENDEN ET LES COMMUNAUX.

Les débris actuels de l'ancienne propriété collective. — Témoignages favorables aux *allmenden* suisses. — L'*allmend* contient-il le secret d'une rénovation sociale ?

En quoi les *allmenden* diffèrent de nos communaux. — Les trois parties du domaine commun : la forêt, la prairie, la terre cultivée. — Très faible importance de la partie arable de l'*allmend*. — Les vieux habitants sont seuls admis au partage. — L'esprit d'exclusion est essentiel à la propriété collective. — La propriété collective, comme la propriété privée, a pour principe essentiel l'exclusion.

Les usagers et les résidents. — L'*allmend* a souffert de la densité de population. — La jouissance idéale d'une partie du bien de l'*allmend*. — Les trois types de jouissance réelle. — Plus grande est la propriété privée de l'usager, plus forte est en général sa part dans la propriété collective. — L'inégalité se retrouve partout. — Le « contraste paupériste » se rencontre dans l'*allmend*. — L'*allmend* ajoute à la richesse des riches et ne modifie guère la situation des pauvres.

Les proportions exiguës et l'influence restreinte de l'*allmend*. — Les communaux importants dans certains districts montagneux de la France. — Inconvénients de ces communaux pour le reboisement. — Mesures de protection et de réglementation à prendre.

Les communaux en Allemagne, particulièrement à Bade. — Excellents conseils de Rau. — Une fois réglementée dans l'intérêt général, la propriété collective cesse d'être une propriété collective. — Le principe de l'indemnité à payer par le nouvel usager à l'ancien équivaut presque à la vente et exclut les pauvres. — Difficultés pratiques et théoriques de cette indemnité.

La propriété collective n'est possible que sous la forme rudimentaire et primitive qui exclut toute production intensive. — Les *allmenden* sont un intéressant débris du passé, non un germe de rénovation sociale.

Il existe encore dans notre Occident des débris de cette propriété collective que quelques historiens prennent pour la condition de l'âge d'or. Dans quelques coins reculés et montagneux de la Suisse on trouve ces vestiges. De même que les antiquaires se pâment en admiration devant les ruines, fussent-elles insigni-

fiantes, et y découvrent des splendeurs qui échappent à des yeux moins fascinés, ainsi quelques personnes n'ont pas assez d'éloges pour ces restes vénérables d'une organisation sociale qui n'est plus. Mais l'antiquaire désespère de restaurer complètement, d'achever, de remettre en leur primitif état, de ressusciter en un mot, les monuments dont il ne subsiste que quelques menus morceaux. Au contraire, le réformateur social s'imagine qu'un débris intéressant d'une organisation ancienne peut devenir le modèle de la société future.

M. Emile de Laveleye, dont nous sommes souvent obligé d'emprunter les paroles, pour les interpréter et les réfuter, écrit dans une note au bas d'une page : « M. le Pasteur Becker a cru trouver « dans l'*allmend* la solution du problème social et je suis com- « plètement de son avis; non qu'on puisse partout, comme à « Stanz, assurer à chacun la jouissance de 1,400 *klafter* [1] de « bonne terre; mais parce que l'*allmend* nous offre le type « antique du vrai droit de propriété qui doit servir de base à la « société de l'avenir [2]. » L'*allmend* est un mode particulier de propriété communale en Suisse.

John Stuart Mill dans une lettre qu'il écrivit à M. de Laveleye se montre favorable aussi à cette institution de l'*allmend*, tout en se plaignant que le récit de M. de Laveleye ne soit pas plus explicite. Il croit qu'on pourrait introduire en Angleterre ce mode de propriété communale. L'économiste allemand Rau, sans s'abstenir de critiques judicieuses serait lui aussi bien disposé pour ce reste de la propriété collective.

Nous nous permettrons d'avoir un autre avis. En suivant impartialement M. de Laveleye dans sa description de l'*allmend*, nous mettrons le lecteur en mesure de décider si ce débris de vieille organisation contient le secret d'une rénovation sociale.

Le consciencieux auteur du livre sur *La propriété et ses formes primitives* commence par dire qu'il a eu infiniment de peine à réunir les éléments pour une étude de « l'allmend ». En eût-il été ainsi pour une institution ayant quelque vitalité, répandue

[1] Le *klafter* vaut 3 centiares.... Une surface de 1,400 klafter représente 45 ares.
[2] *De la propriété et de ses formes primitives*, p. 282, note.

dans un grand nombre de districts et constituant une organisation solide? Non, sans doute; il eût été aisé de la décrire. Mais « l'allmend », bien loin d'être un régime général, est un fait singulièrement exceptionnel; il ne subsiste que dans quelques cantons suisses aux mœurs patriarchales : Uri, Glaris, Unterwald, Soleure, Appenzell, le Valais, surtout les trois premiers.

M. de Laveleye commence son exposé par un grand éloge de la démocratie helvétique et de la commune suisse. Dans ces anciens cantons se retrouve le gouvernement direct, banni du reste du monde. Au printemps, en plein air, tous les citoyens se réunissent pour voter les lois et élire les fonctionnaires. C'est ce que l'on appelle le *Landesgemeinde*, « commune du pays. » Tout citoyen a le droit d'initiative; c'est un régime très supérieur au parlementarisme dont les vices croissants affligent et déconcertent en Europe tous les esprits libéraux. L'autonomie administrative est entière, comme dans le *township* américain. On évite les lenteurs, les formalités, les règlements vexatoires ou surannés, qui sont l'accompagnement nécessaire de la bureaucratie.

Plus complète même et plus autonome encore que la commune américaine est la commune suisse. Elle ne forme pas uniquement une institution politique et administrative, mais encore un organisme économique : « elle ne donne pas seulement à ses « membres des droits abstraits, elle leur procure aussi, en par- « tie, des moyens d'existence. » Cette phrase de M. de Laveleye est fort exagérée ; elle ne peut s'appliquer qu'à une faible fraction de la Confédération helvétique actuelle, à la Suisse primitive, ou plutôt à quelques rares districts de ces vieux cantons.

Qu'est-ce que l'*allmend* ou les *allmenden?* Le mot semble signifier le domaine commun de tous : ce sont des biens communaux d'une espèce particulière, des débris en quelque sorte momifiés de la propriété collective ancienne. Juridiquement et économiquement ils se distinguent par certains traits de nos communaux.

En France, dit M. de Laveleye, « toujours mal administrée, « la propriété communale ne rapporte presque rien; la jouis- « sance en est mal réglée ; elle ne survit que comme un reste du

« passé qui jure avec l'économie agraire actuelle. » En Suisse, il en va autrement : « Dans ces hautes vallées, la féodalité ne « s'est introduite que tard ; elle n'a jamais eu grande puissance, « et avant la fin du moyen âge elle était complètement extirpée. » C'est une déclaration intéressante à retenir que dans ces cantons suisses on peut considérer le régime terrien comme ayant été à l'abri de la féodalité. L'évolution de la propriété n'y aura donc pas été influencée par cette cause puissante à laquelle Karl Marx et son école font jouer un rôle prépondérant dans la constitution de la propriété moderne.

Résumons l'exposé que M. de Laveleye fait amoureusement de l'*allmend*. Le domaine commun se compose de trois parties : la forêt, la prairie, la terre cultivée : Wald, Weide und Feld. Ce sont ces trois éléments qui composent le communal, celui-ci n'est donc pas, comme d'ordinaire chez nous, une lande desséchée. La terre est bien cultivée, elle fournit à ceux qui en font usage de quoi satisfaire aux premiers besoins de la vie : la tourbe, le bois de chauffage et de construction ; un pâturage d'été ; un coin de terre labourable. Ce qui d'abord frappe dans cette énumération, c'est que ces conditions ne peuvent topographiquement se rencontrer partout : il faut être dans les Alpes, les Pyrénées ou quelque haute chaîne de montagne. Ce n'est pas dans les plaines de la Beauce que chaque commune pourrait fournir à ses habitants de la tourbe, du bois de chauffage pour tous ses besoins, des bois de construction en quantité suffisante, un pâturage étendu et frais.

Le coin de terre labourable qui, sous le régime de l'*allmend*, revient à chaque famille, est ordinairement transformé en jardin maraîcher. Ce n'est donc qu'à une faible partie de la nourriture qu'il pourvoit, il ne donne pas le blé, il ne fournit que les légumes et les fruits. C'est que la surface en est généralement très restreinte : elle est, au plus, de 80 ares par famille, rarement même elle atteint cette superficie ; d'ordinaire, elle se réduit à 10 ou 15 ares, un simple jardin. Cette étendue est allotie et périodiquement partagée.

Qui a droit aux lots ? Il ne suffit pas d'être habitant de la com-

mune, même depuis fort longtemps. Ce n'est même pas assez que d'y exercer les droits de bourgeoisie politique. Pour avoir part à l'*allmend* il faut descendre d'une famille qui possédait ce droit depuis un temps immémorial, ou tout au moins dès avant le commencement de ce siècle. Ces conditions si étroites sont à la fois logiques et nécessaires : logiques, car l'*allmend* appartient aux descendants de l'ancien clan ; nécessaires, car la part de chacun déjà très petite, si l'on admettait de nouveaux copartageants, deviendrait infime.

L'esprit d'exclusion à l'endroit des étrangers se retrouve toujours dans la propriété collective ; l'exclusion c'est la sauvegarde de cette propriété, puisque l'accroissement de la population en serait la ruine. Jamais, d'ailleurs, comme nous l'avons démontré (page 112), la terre n'a été regardée par l'homme comme commune dans le sens réel du mot ; la terre a toujours été et sera éternellement sous le régime de la propriété exclusive et héréditaire ; quand ce n'est pas un simple particulier, un individu, qui se prévaut de la propriété héréditaire et exclusive du sol, c'est une famille à l'exclusion des autres familles, c'est un clan à l'exclusion des autres clans, c'est une province à l'exclusion des autres provinces, c'est une nation à l'exclusion des autres nations. Jamais la terre n'a été et ne sera regardée comme commune au genre humain tout entier ; c'est toujours l'occupation et l'hérédité qui sont invoquées comme créant le titre à la possession du sol : la propriété collective tout aussi bien que la propriété privée a pour condition essentielle l'exclusion.

Dans un même village il se rencontre côte à côte des usagers et des habitants exclus. On appelle ceux-ci *beisassen*, simples résidents, ou plutôt résidents à côté. Entre ces deux catégories de personnes qui se trouvent sur les mêmes lieux, les unes et les autres souvent depuis plusieurs générations, et qui ont cependant des droits inégaux, il surgit des querelles fréquentes, des luttes âpres et prolongées. L'*allmend* ne crée donc pas l'égalité, au contraire, il rend organique et perpétuelle l'inégalité. Il y a des localités qui, pour atténuer cette division des esprits, cette jalousie, ces inimitiés, ont admis une transaction et accordent

aux simples résidents, établis depuis longtemps dans le pays, des droits modiques d'affouage. C'est réduire l'inégalité, non la supprimer.

Quel est le mode d'administration de l'*allmend*, ce territoire commun, reste de la propriété collective du clan? Autrefois « quand la population était très peu nombreuse relativement au « territoire dont elle disposait, dit M. de Laveleye, il ne fallait, « pour ainsi dire, point de règlement. Chacun coupait du bois « dans la forêt suivant ses besoins et faisait paître sur l'alpe tout « le bétail qu'il possédait. C'est seulement plus tard, quand le « nombre des copartageants devint trop grand pour permettre « un usage illimité, que des règlements intervinrent et ils ne « firent que consacrer l'ancienne coutume. Ces règlements sont « plus précis et plus sévères à mesure que les besoins de la com- « mune s'accroissent [1]. » Ce qui partout compromet particulièrement la propriété collective, c'est la densité de la population.

Les modes de jouissance des *allmenden* sont aujourd'hui très différents d'un lieu à un autre; il se rencontre, néamoins, des traits communs. Dans les anciens villages qui se sont transformés en villes la jouissance en nature a en général disparu, sauf pour le bois; les communaux sont affermés pour les dépenses publiques. Dans ce cas, chacun n'est propriétaire que par fiction, comme les 37 millions de Français sont propriétaires du million d'hectares de forêts de l'État où ils ne peuvent ni couper du bois, ni faire paître leurs moutons, ni se bâtir une hutte, ni même chasser. Ce genre de propriété est tellement idéal que sur les 37 millions de Français il ne s'en trouve pas mille qui songent une fois par an à ce vaste domaine d'un million d'hectares dont ils sont théoriquement, en leur qualité de citoyens, les copropriétaires.

Dans les communes qui sont restées rurales l'*allmend* est soumis à des modes de jouissance qui peuvent se ramener à trois types : celui d'Uri, celui du Valais et celui de Glaris.

[1] Laveleye, *op. cit.*, p. 280.

Uri, le canton primitif, la terre des vieilles coutumes, comme l'indique son nom, a de vastes communaux ou *allmenden*. La circonscription inférieure du canton contenait en 1852, d'après M. de Laveleye, 5,417 kuhessen (nourriture d'une vache pendant l'été) pour 2,700 familles d'usagers. Les bois communaux valaient 4 millions, et 400 hectares de terres labourables étaient sous le régime de l'*allmend*. Quelle est la règle de répartition et de jouissance? Le partage est-il égal entre tous les usagers? Non certes. La règle qui prévaut est : à chacun suivant ses besoins. Mais cette formule ne s'entend pas au sens de Louis Blanc, c'est-à-dire en tenant compte uniquement des besoins personnels. Il s'agit ici des besoins de chaque propriété particulière. Plus grande est la propriété privée de l'usager, plus forte doit être sa part dans la propriété collective.

Le village de Schaddorf, près d'Altdorf, offre un exemple typique de cette loi de répartition. Les bourgeois ou ayants-droit à la jouissance de l'*allmend* sont, pour le partage des bois, divisés en quatre classes. « La première est celle des bourgeois « partiaires qui ont eu pendant toute l'année feu et lumière, qui « chauffent un four et possèdent des propriétés. Ils peuvent « abattre six grands sapins, ils étaient au nombre de 120. La « seconde classe comprend ceux qui ont eu feu et lumière, un « four, mais pas de propriétés; ils ont droit à quatre sapins. Il « y en avait 30 de cette catégorie. La troisième classe est celle « des individus vivant seuls et n'ayant pas de propriété; il y en « avait 9; ils peuvent avoir trois sapins. Enfin, dans la qua- « trième classe se trouvent les usagers qui ont eu feu et lu- « mière, mais qui n'ont pas de maisons à eux; ils ne peuvent « réclamer que deux sapins. Il y en avait 25. Le nombre total « des usagers était donc de 194. » Ces avantages ne sont, certes pas conformes au principe de l'égalité absolue. On peut, cependant, à la rigueur, y trouver une justification. Ils ont, d'ailleurs, une contre-partie, c'est qu'on ne peut agrandir sa maison, ses étables, etc., sans l'agrément des autorités communales. Si extraordinaire que cette restriction paraisse, elle se comprend. Comme les autorités allouent dans la forêt des troncs

d'arbre pour les réparations, la communauté a un intérêt à ce qu'on ne s'agrandisse pas outre mesure. Partout la propriété collective entraîne une limitation des droits de l'individu dans presque tous les actes de la vie privée.

Inégale pour le bois, la répartition de l'allmend l'est encore plus pour le pâturage. C'est un principe à Uri que chaque usager jouit de la pâture commune à peu près en proportion de ses biens propres. La formule est que « l'on ne peut envoyer sur le « pâturage collectif que le bétail qu'on a entretenu l'hiver dans « ses étables. » Cette loi exclut les pauvres, elle favorise les gens aisés en proportion directe de leur aisance. Ainsi dans ces contrées reculées qui « nous offrent encore aujourd'hui l'image de « la vie primitive de nos ancêtres sur les plateaux de l'Iran, » la population comme partout se distribue en deux classes, les *gras* et les *maigres*, exactement comme dans la Florence du moyen âge : ce que les socialistes appellent « le contraste paupériste » s'y retrouve. Chose curieuse, d'après M. de Laveleye, « les gras » à Uri, c'est-à-dire les possesseurs de bétail sont plus nombreux que les « maigres.» Sur 2,700 familles d'usagers, il s'en rencontrait 1,665 qui avaient du bétail, et 1,036 qui n'en avaient pas. Celles-ci qui auraient voulu une répartition, nous ne disons pas plus juste, mais plus égale, ne parviennent pas à faire triompher leurs réclamations. On a fini par leur livrer, comme un os à des chiens importuns, la jouissance de 15 ou 20 ares de jardin pour y planter des pommes de terre. « Ils ont, d'ailleurs, « ajoute avec opportunité M. de Laveleye, du bois pour les « cuire et se chauffer. » Quinze ou vingt ares, c'est-à-dire en mettant à 3,000 francs la valeur moyenne de la terre arable, une étendue de sol qui équivaut à 5 ou 600 francs, voilà ce qu'on donne à ces familles d'usagers, encore n'est-ce pas en propriété qu'ils l'ont, mais en jouissance changeante. Quel est le paysan, le manœuvre, le domestique de ferme qui, avec deux ou trois ans d'économie, ne puisse acquérir en pleine propriété un lopin de cette importance, et comment peut-on dire que « la question sociale » soit résolue, c'est-à-dire que la paix aille renaître dans les cœurs, par une dotation aussi insuffisante?

Les 400 hectares de terres labourables que, en dehors de ses paturages et de ses bois, possède la Marche-d'Uri peuvent donner à chaque famille d'usager un jardin de 14 ares en moyenne. Encore cette jouissance est-elle subordonnée à des allotissements périodiques qui peuvent changer la part de chacun.

Voilà le premier type de l'*allmend*. Trois catégories d'habitants peuvent se rencontrer dans ces lieux réputés si fortunés : les nouveaux habitants, qui sont quelquefois là depuis plusieurs générations, mais qui, ne descendant pas des anciens membres du clan, n'ont strictement droit à rien ; les participants peu aisés, ne possédant pas de propriété ou ne pouvant entretenir du bétail pendant l'hiver ; ceux-ci sont exclus du pâturage, ils participent dans une proportion moindre à la jouissance du bois et ils jouissent, à titre précaire, d'un morceau de sol de 15 à 20 ares ; enfin les vieux habitants aisés qui, en outre de leur part dans la terre arable, profitent du pâturage et du bois, en proportion directe de leur richesse ; la communauté vient donc ajouter aux biens des riches, elle accroit l'aisance de ceux qui déjà sont aisés. C'est bien ainsi que sous le régime de la propriété collective les choses se sont toujours passées. « Les gras, » « les familles fortes, » ont toujours eu la plus grande part, et nous n'hésitons pas à dire qu'il est nécessaire qu'ils l'aient. L'intérêt de la communauté, en effet, c'est d'obtenir le plus grand nombre de produits ; or, les gens avisés, travailleurs, économes sont les seuls qui tirent du sol tout ce qu'il peut donner.

Glaris est un canton du second type. Il y reste beaucoup moins de communal ; la plus grande partie en est affermée, même à des adjudicataires étrangers. M. de Laveleye semble s'étonner que des forains soient admis aux adjudications, tellement l'esprit d'exclusion est naturel à la propriété collective. Les communes en général conservent, néanmoins, quelques étendues de terres labourables, de quoi distribuer à chaque famille de copartageants des lots de 10 à 30 ares qu'elle conserve pendant dix, quinze, vingt ou trente ans consécutifs. Après ce délai, ces lots sont mesurés de nouveau pour être l'objet d'un autre tirage au sort. En même temps différentes corporations privées ont aussi quelques

terres. L'école, l'église, le bureau de bienfaisance ont des alpes, des bois, des champs, nous dit M. de Laveleye, et reprenant la plume des poètes de l'âge d'or, il continue avec enthousiasme :

« Quelle différence entre un ouvrier de Manchester, vivant « dans un air assombri par la fumée du charbon, n'ayant pour « se loger qu'une chambre sale dans une ruelle infecte et pour « distraction presque unique que le *gin palace*, le palais de l'alcool; « et, d'autre part, le sort d'un usager suisse, respirant un air « pur dans cette admirable vallée de la Linth, au pied des neiges « immaculées du Glarnish, soumis aux influences salutaires « d'une magnifique nature, bien logé, faisant valoir son champ, « dont il jouit en vertu de son droit indéniable et naturel de pro- « priété, récoltant une partie de sa nourriture, attaché au sol « qu'il possède, à la commune dont il règle l'administration, au « canton dont il vote directement les lois dans l'assemblée géné- « rale de la *Landesgemeinde*, se sentant uni à ses cousagers par « les liens d'une propriété collective et à ses concitoyens par « l'exercice en commun des mêmes droits[1]. »

Voilà un tableau frappant : l'ouvrier de Manchester et le paysan de Glaris, ce serait les deux types extrêmes de la destinée moderne des hommes des classes inférieures. Oui, le contraste des lieux est saisissant ; la nature est plus splendide dans les Alpes. Mais toute la terre ne doit-elle pas être habitée, y compris les plaines monotones et les plateaux arides ? Manchester est entourée de fumée ; veut-on proscrire l'industrie qui donne à l'homme tant de commodités et de jouissances ? L'ouvrier de Manchester vit dans une chambre sale et dans une ruelle infecte ? Cela est-il toujours vrai, et s'il est laborieux et économe, ne peut-il pas, avec son riche salaire, louer quelque cottage dans la banlieue d'où des trains à prix réduits le ramènent à l'usine dont il n'est l'hôte que 56 heures par semaine ? Il n'a pour distraction unique que le *gin palace*, et que deviennent donc les bibliothèques populaires, les cours gratuits, les *Mechanics' Institutes* qu'à l'occasion l'on nous vante ? Cet ouvrier de Manchester, s'il a de l'intelli-

[1] Émile de Laveleye, *op. cit.*, p. 291.

gence dans la tête et de l'énergie dans le cœur, n'est-il pas en face d'un horizon qui lui montre de riantes perspectives? Ne peut-il pas s'élever graduellement et finir peut-être un jour, lui ou son fils, par être un de ces lords du coton qui sont les véritables rois du monde?

Beaucoup trop noir pour une image, le tableau de M. de Laveleye n'est-il pas beaucoup trop brillant pour l'autre? Cet usager suisse jouit-il de tous ces avantages matériels et moraux qu'on nous décrit? Possède-t-il toujours sa maison? Non certes, puisque dans le canton d'Uri, plus favorisé que celui de Glaris, et dans le bourg de Schaddorf, sur 194 usagers, sans tenir compte des simples résidents qui n'ont aucun droit, il y en avait 25 qui n'avaient pas de maison à eux. A-t-il toujours des instruments de culture? Non encore, puisque sur les 2,700 familles d'usagers de la Marche d'Uri, il s'en rencontre 1,036 qui ne peuvent entretenir pendant l'hiver une tête de bétail et sont par conséquent exclus de la jouissance du pâturage commun. Détient-il au moins un champ qui puisse l'occuper et le nourrir? Non, toujours, car c'est tantôt 10, tantôt 15 ares, au plus une vingtaine, qui lui sont alloués, c'est-à-dire la cinquantième ou la centième partie de ce qui lui serait nécessaire pour entretenir sa famille. A-t-il au moins ce bien suprême, la complète sérénité du cœur, l'absence de toute envie et de toute haine? Non, puisqu'on est obligé d'avouer que, dans la plupart de ces communes, comme à Athènes, comme à Rome, comme à Florence, il y a « les gras » et « les maigres, » que ceux-ci jalousent ceux-là et qu'entre les deux catégories persiste une lutte souvent âpre et violente.

Laissons l'idylle qui ne se rencontre que dans la poésie, et revenons à la prose, à l'*allmend*, tel qu'il est, avec ses proportions exigües, son influence restreinte. La description enthousiaste du bonheur du paysan suisse ressemble autant à la réalité que les bergers de Théocrite ou le Coridon et l'Alexis de Virgile aux véritables bergers grecs ou romains. Le canton du Valais nous offre un troisième type de l'*allmend*. Ici comme dans les autres cantons la jouissance des alpes est une sorte de dépendance ou, pour parler le langage juridique, d'accroissement de la propriété

privée, les têtes de bétail que chacun peut faire paître l'été sur le pâturage commun étant celles qu'on a entretenues pendant l'année entière.

Il se rencontre aussi à Glaris des vignobles communaux, des champs de blé communaux, mais les uns et les autres n'ont guère pour objet que de fournir le vin d'honneur et le pain pour les solennités nationales ou communales. Les associations de tireurs ont parfois dans le même dessein quelques lopins de terre. Ce sont des coutumes respectables et poétiques, mais dont l'influence sur la destinée matérielle des habitants doit être considérée comme nulle.

Une statististique complète pour toute la Suisse de ces propriétés des communes fait malheureusement défaut. M. de Laveleye y supplée par quelques chiffres qui concernent les cantons les mieux pourvus. Citons textuellement ses paroles : « Dans « le canton d'Unterwalden, la valeur des biens communaux est « portée pour Obwald, avec 13,000 habitants, à 11,350,000 « francs. Dans Appenzell, les sept Rhodes intérieures, avec « 9,800 habitants, possèdent des biens estimés environ 3 mil- « lions. Les propriétés des usagers de la ville de Soleure con- « sistent en 5,409 juchart de forêts (le juchart équivaut à 36 ares), « 1,041 juchart de pâturages et 136 juchart de terres cultivées ; « avec les capitaux et les bâtiments, on les estime 2,330,338 « francs, mais ils valent le triple. Dans le canton de Saint-Gall « les biens communaux sont très étendus. Sur les 236 alpes qui « y existent et qui contiennent 24,472 *stoessen*, 143 alpes avec « 12,407 *stoessen* [1] appartiennent au domaine collectif. Les biens « indivis des bourgeois de la ville même de Saint-Gall sont « évalués 6,294,000 francs. Dans le canton de Schaffhausen les « biens communaux comprennent 28,140 *juchart*. Le territoire « du canton n'étant que de 85,120 *juchart*, la propriété collec- « tive en occupe le tiers. La plus grande partie des forêts appar- « tient aux usagers communaux, car sur 29,188 *juchart* ils en

[1] Le *stoss*, comme le kuhessen, est l'étendue indéterminée qui est nécessaire pour nourrir une vache pendant l'été.

« possèdent 20,588. Dans les cantons d'Uri, de Zug et de « Schwyts, les *allmends* sont également très étendus [1]. »

Ces chiffres sont intéressants, quoique n'ayant pas toute la valeur de démonstration qu'on leur suppose en faveur de la thèse qu'ils sont destinés à appuyer. Qu'en Suisse la plus grande partie des forêts appartiennent aux communes, on ne doit pas s'en étonner, puisqu'en France, soit l'État, soit les communes, possèdent environ la moitié des forêts, des bois et des terres vagues, le premier en détenant 1 million d'hectares et les secondes 4,855,000 [2]. Il n'en résulte pas que toute la terre doive être convertie en *allmend*. A l'heure actuelle les localités les mieux pourvues de la Suisse sous ce rapport n'ont encore relativement au nombre des habitants qu'un domaine d'une importance secondaire. Ainsi l'Obwald, dans l'Unterwalden, avec 13,000 habitants, possède bien pour 11,350,000 francs. Ce chiffre est en apparence énorme puisqu'il représente 850 francs environ par habitant, soit 3,000 francs par famille; mais, si l'on considère le revenu qui doit être, comme dans la plupart des contrées de l'Occident, toutes charges déduites, de 3 p. 100 environ, c'est 90 francs par famille, ou 22 fr. 50 par tête. Comme la répartition n'est jamais strictement égale par tête, notamment pour le pâturage, les familles les moins bien dotées ne doivent pas profiter d'un revenu communal supérieur à la moitié, peut-être même au tiers ou au quart de celui qui précède, à savoir 6 à 11 francs par tête et 24 à 45 francs par famille. C'est encore un accessoire respectable, mais rien de plus qu'un accessoire. Or, il s'agit ici du district le plus favorisé. Dans les sept Rhodes Intérieures qu'on cite en seconde ligne les résultats sont moins brillants. Un ensemble de communaux d'une valeur de 3 millions pour 9,800 habitants, représente 328 francs par tête ou 1,300 francs environ par famille et un revenu à 3 p. 100 de 39 francs par famille de quatre personnes, si la répartition était égale, ce qui n'est pas. En tenant compte de ce que dans l'*allmend*, au moins

[1] *La propriété primitive*, p. 293.

[2] Voir notre *Traité de la science des finances* (3e édition), tome 1er, pages 50 et 83.

pour les alpes et même en partie pour la forêt, les habitants ont une participation qui est en proportion de leurs propriétés et de leur bétail, il faut conclure que les familles les moins aisées d'Appenzell ne doivent pas profiter de ces communaux dans une proportion supérieure à un revenu de 10, 12, 15 ou au maximum 20 francs par famille.

En France, si l'on cherchait bien, on trouverait des cas analogues. Dans les montagnes qui s'étendent entre l'Aveyron et l'Hérault les communaux sont très abondants. La commune de Cornus, par exemple, dans l'Aveyron, a un bois et un domaine de terres arables qui sont répartis pour une certaine durée entre les habitants. La commune de Lunas, chef-lieu de canton dans l'Hérault, possède un communal qui est d'un millier d'hectares; la commune voisine de Joncels en détient un qui est également très vaste. Les communes de Pégayrolles, de Lauroux et beaucoup d'autres sont dans ce cas. La généralité des habitants tient au maintien de la communauté de ces espaces qui sont en général sur le penchant des montagnes ou sur les plateaux : on ne peut affirmer, toutefois, que chacun en retire un bien grand profit matériel. Ce serait peut-être exagérer que de dire que dans ces communes où les communaux égalent à peu près les *allmenden* suisses, chaque famille en profite pour un revenu net d'une vingtaine de francs en moyenne. Les principaux du pays, les gens aisés, seraient en général favorables soit à l'aliénation de ces communaux, soit à leur cession à l'État pour qu'il les reboise, soit tout au moins à leur division entre les habitants pour les placer sous le régime de la propriété perpétuelle ou d'une jouissance emphythéotique de très longue durée. La garantie de 20 ou 30 ans ne suffit pas pour qu'on plante un arbre, surtout dans les pays de montagnes. Il faudrait être certain de 50 ou de 60 ans et d'une indemnité pour la valeur qu'aurait prise le sol lors du nouvel allotissement.

L'existence de ces communaux est un des obstacles que rencontre l'État français quand il veut reboiser. Il faut alors, en effet, priver les habitants, du moins pendant une vingtaine d'années, de toute faculté de pacage. Dans certains communaux français,

celui de la commune de Lauroux (arrondissement de Lodève, Hérault) on s'est aperçu que, depuis qu'on avait divisé ces étendues entre les habitants en leur en assurant la jouissance emphythéotique pendant une longue série d'années, les bois malingres et à moitié détruits avaient repris partiellement. Il est des communaux français, comme celui de la commune de Cornus (Aveyron), où les bois sont entretenus en bon état.

Personnellement, nous ne sommes pas opposé à la conservation des communaux, du moins de ceux qui sont situés en montagne, à deux conditions, toutefois, c'est qu'on supprimera sur les terrains déboisés la jouissance des habitants pendant le temps nécessaire pour y rétablir le bois, c'est-à-dire sur les terrains absolument nus pendant vingt ans environ, et qu'ensuite la jouissance y sera sévèrement réglementée de sorte que la chose commune ne soit pas exposée à dépérir par les déprédations ou l'incurie de chacun des participants.

Un économiste allemand, Rau, qui a étudié les communaux de l'Allemagne, fréquents surtout dans la plaine badoise de la vallée du Rhin et dans certains villages comme Heddesheim et Landenbach, a présenté sur cette sorte de propriété collective d'excellentes observations. Dans la vallée rhénane du duché de Bade, la part d'un usager s'élevait en moyenne à 2 ou 3 morgen (50 ou 75 ares). Dans les villages que nous avons cités en dernier lieu ils atteignaient jusqu'à 5 morgen (1 hectare 25 ares). Ces espaces sont, toutefois, singulièrement insuffisants pour occuper une famille. Il suffit, pour s'en convaincre, de se rappeler que les 20 millions d'habitants des campagnes de France, dont un grand nombre exercent un métier autre que l'agriculture, ont à leur disposition 52 millions et demi d'hectares, soit plus de 2 hectares et demi par tête, ou dix en moyenne par famille.

Dans ces villages du duché de Bade l'organisation des communaux était défectueuse, les terres étant l'objet d'un nouveau partage à de trop courts intervalles, tous les ans ou tous les trois ans. Rau, qui se montre partisan du maintien de ces biens collectifs, pour prévenir le paupérisme ou plutôt pour l'atténuer,

donne à ce sujet des conseils, les uns très sages, les autres au moins très intéressants. Il voudrait que chaque famille eût dans ces *allmenden* une part égale, ce qui est une manière de constater qu'elle ne l'est pas aujourd'hui. Il souhaiterait que chacun dût payer un certain loyer proportionnel, dont le produit servirait à indemniser ceux qui ne peuvent exploiter leur part. La jouissance, selon lui, devrait être assurée pour un terme assez long, peut-être même pour toute la durée de l'existence de l'usager : un écueil à éviter serait la division de la part de chacun en un trop grand nombre de parcelles. Enfin, quand un lot rentre dans la masse pour être de nouveau alloti, on devrait indemniser le cultivateur sortant ou sa famille après sa mort, pour les améliorations exécutées, les fumures, le drainage, les clotures, les plantations, afin que la terre ne fût pas négligée pendant les dernières années de la jouissance.

Voilà qui est fort bien. Il n'est qu'une objection qu'on puisse faire à d'aussi judicieux conseils, c'est que, ainsi conçue, la propriété collective cesse d'être une propriété collective. Si les tirages au sort se font non plus tous les ans, ou du moins tous les deux ou trois ans, mais tous les vingt, trente ou quarante années, ceux qui surviennent dans l'intervalle des partages, les nouveaux ménages, ne sont plus pourvus; si une famille est nombreuse et qu'elle se scinde en quatre ou cinq branches, les nouveaux groupes attendent pendant dix, quinze, vingt ans, sans avoir aucune part au domaine commun. La jouissance individuelle prolongée et la propriété collective sont absolument contradictoires : tout ce que l'on donne en plus à la première est dérobé à la seconde.

Les autres conseils de Rau ne sont pas moins contraires à l'essence même de la propriété collective. Chacun, dit-il, devra payer un loyer proportionnel, mais alors le bénéfice de chaque participant se trouve encore réduit, si mince qu'il était déjà. Puis ce loyer, si faible soit-il, est une charge que certains ne pourront pas supporter. Il en est de même à plus forte raison de l'indemnité due au détenteur sortant pour les améliorations apportées par lui au lot qui rentre dans l'allotissement. Si ce lot a

été l'objet de beaucoup de soins, qu'on l'ait fumé, engraissé, drainé, qu'on y ait planté de la vigne ou des arbres fruitiers, le total de l'indemnité montera peut-être à 1,000 fr., 2,000 fr., 4 ou 5,000 fr. par hectare. Qui les paiera? Est-ce le participant auquel le sort assignera ce lot magnifique? Mais alors il faudra que ce participant soit riche pour fournir ces 1,000, 2,000, 4,000 ou 5,000 francs. S'il ne l'est pas, il devra renoncer à son lot. Du moment que l'on admet le principe de l'indemnité, nous ne voyons pas quelle est l'utilité de cette propriété collective, car l'indemnité équivaut, dans beaucoup de cas, à un prix de vente, et elle écarte par conséquent tous ceux qui ne seraient pas en état d'acheter la terre. Quand, sous le régime de la propriété perpétuelle et individuelle, vous acquérez une terre moyennant 4, 5 ou 6,000 fr. l'hectare, qu'est-ce que représente ce prix? En général, uniquement la somme des améliorations qui, sous la forme de défrichements, de clôtures, de constructions, de fumures durables, de drainages ou d'irrigations, de plantations, etc., ont été faites sur cet hectare par le propriétaire sortant et par la série de ses prédécesseurs. Il y a, dira-t-on, la rente du sol, c'est-à-dire le produit des forces primitives et indestructibles du sol. Oui, certes; mais dans la généralité des cas, pour notre Europe occidentale exposée à la concurrence des pays vierges, cette rente du sol ne tient qu'une place insignifiante dans le produit d'une terre. Mettez de côté les vignobles renommés et les prairies qui bordent les fleuves, la rente du sol constitue rarement le tiers ou le quart du fermage et par conséquent aussi de la valeur vénale. Tout le reste du prix de vente et parfois la totalité est simplement une indemnité qui est payée par l'acquéreur nouveau au détenteur sortant pour toutes les dépenses utiles qu'il a faites sur la terre. J'ai même prouvé, par une analyse minutieuse, dans mon *Essai sur la Répartition des richesses*, qu'il est rare que le prix de vente équivale à la totalité des dépenses faites par les propriétaires soigneux, et que, notamment pour la dernière période de 30 ans en France, l'accroissement de la valeur vénale du sol est inférieur aux capitaux qui, durant cet intervalle, ont été incorporés à la terre par les propriétaires

actuels ou leurs prédécesseurs[1]. Ainsi l'indemnité pour les améliorations est un retour déguisé vers la propriété privée perpétuelle, elle en a les inconvénients, c'est-à-dire d'évincer le pauvre, si toutefois c'est là un inconvénient; mais elle n'en a pas les avantages incontestables qui sont de pousser le détenteur à améliorer le sol sans jamais se lasser.

Une grave question s'élève, en effet, c'est celle de la fixation de cette indemnité. Sous le régime de la propriété individuelle et perpétuelle, la vente, étant un contrat libre, qui exige le consentement des deux parties, il n'y a pas de prix arbitraire qui s'impose à l'une d'elles. Au contraire, quand il s'agira de l'indemnité pour le détenteur sortant, qui sera juge? La communauté, c'est-à-dire l'une des parties seulement. On dira peut-être même que c'est la communauté qui paiera l'indemnité, quitte à en répartir le poids entre tous les détenteurs du sol ou tous les participants à l'allmend. Les objections ici deviennent considérables. Le règlement d'une indemnité de ce genre sera toujours très difficultueux. Déterminer, par voie d'autorité, ce que valent des plantations, des irrigations, des fumures, des engrais persistants, fixer exactement la part de plus-value qui revient au dernier détenteur, c'est une tâche d'une délicatesse extrême. La communauté, qui aura sans doute une tendance à diminuer ses charges, sera plus ou moins disposée à se montrer difficultueuse et chiche. Ne le serait-elle pas, qu'on pourra néanmoins avoir l'appréhension qu'elle ne le soit. Le moindre doute, la moindre inquiétude à ce sujet pèsera sur l'esprit du détenteur actuel et l'éloignera de tous les amendements qui ne seraient pas immédiatement profitables. Considérée dans son ensemble, la terre sera donc alors moins bien cultivée que sous le régime de la propriété personnelle et héréditaire; c'est-à-dire qu'elle produira une moindre quantité des denrées qui sont ou indispensables ou utiles au genre humain.

Si la communauté paie elle-même l'indemnité due au détenteur sortant pour les améliorations durables dont il aura fait

[1] Voir mon *Essai sur la Répartition des richesses et sur la tendance à une moindre inégalité des conditions* (2e édition), chapitre III.

profiter le sol, il faudra qu'elle se recouvre sur quelqu'un des dépenses qu'elle aura faites. Elle répartira ces dernières entre tous les copartageants au prorata du revenu des lots attribués à chacun d'eux : ce sera encore une charge de plus qui rendra moins aisée la situation des cultivateurs n'ayant pas d'avances et peu de moyens de production. Cette charge sera bien supérieure à ce qu'est aujourd'hui l'impôt foncier, car l'impôt foncier ne représente qu'une faible quote-part du revenu net terrien, le dixième ou le sixième au plus, tandis que l'indemnité correspondant aux améliorations dont le sol aura été successivement l'objet pourrait dans beaucoup de cas équivaloir aux trois quarts ou aux quatre cinquièmes de ce revenu net, parfois à la totalité. Les difficultés naissent donc ici de tous côtés, et avec elles l'arbitraire trouve mille occasions de se manifester.

La propriété collective n'est possible que sous sa forme rudimentaire et primitive, qui exclut toute production intensive ; dès que l'on veut raffiner, éloigner les époques de partage, accorder des droits au détenteur sortant, on annule tous les caractères de la propriété collective, sans parvenir à donner à cette organisation hybride la plénitude des effets bienfaisants de la propriété privée perpétuelle.

Les *allmenden* sont, il est vrai, mieux cultivés que le *mir* russe : les causes de cette supériorité sont diverses. D'abord, ces communaux se trouvent en Suisse, pays occidental et éclairé, non dans la lointaine et encore à demi-barbare Moscovie. Les attributions de lots sont, en outre, faites d'ordinaire pour une plus longue durée ; puis chacun de ces lots est bien réduit, 10, 15, 20 ares, rarement plus ; c'est un jardin. Dans ces conditions, et à l'état exceptionnel, cette propriété collective, quoique nécessairement inférieure à la propriété incommutable, peut avoir quelques avantages qui en font souhaiter la conservation. A mesure que la civilisation se développe, ces avantages, cependant, diminuent : le simple accroissement de la population les réduit d'une façon presque incessante. Dans l'Unterwald, par exemple, l'usager avait droit naguère à envoyer deux vaches sur l'alpe commune ; plus tard ce ne fut plus qu'une vache ; puis, l'espace

devenant insuffisant, on dut mettre une taxe d'entrée de 7 francs par vache; celui qui ne possède pas de bétail reçoit par compensation une somme de 3 florins.

La généralisation de ce mode de propriété collective, outre les inconvénients que nous avons déjà signalés, en présenterait encore d'autres, pour l'administration notamment. M. de Laveleye fait la description des règlements adoptés en Suisse à ce sujet: il analyse la constitution de la commune de Gross dans le canton de Schwytz. Il se tient de plein droit pour tous les usagers âgés de plus de dix-huit ans une session annuelle au mois d'avril où l'on entend la reddition des comptes et où l'on règle les affaires courantes. Des sessions extraordinaires peuvent être provoquées par le président. Tous les fonctionnaires sont élus et l'acceptation des fonctions est obligatoire. Un conseil élu de sept membres détient le pouvoir exécutif. C'est lui qui règle l'exploitation des bois, fait le partage de la coupe, prépare l'allotement des terres, représente la corporation en justice, fait exécuter les travaux inférieurs à 60 francs. Pour les autres l'assemblée générale a seule compétence. C'est ce même conseil qui tient la main à l'exécution des règlements, fixe les amendes et dommages-intérêts en cas de contravention. Le président convoque le conseil, et les membres absents non empêchés sont mis à l'amende: les assistants sont payés de leur peine par la remise des journées de travail qu'ils devraient fournir, comme les autres usagers. Le président est élu par l'assemblé générale; il doit convoquer celle-ci quand cent membres le demandent. Une rémunération lui est allouée, et en outre des indemnités pour ses vacations extraordinaires. On n'énumère pas moins de cinq autres fonctionnaires: le caissier, le secrétaire, le chef des travaux, le forestier et le vérificateur des comptes; tous sont payés. « L'administration de « ces communautés foncières est, on le voit, très complète; elle « tient le milieu entre celle d'un corps politique et celle d'une « société anonyme. »

Cette considération même est pour nous une objection. Les corps politiques, quels qu'ils soient, comportent beaucoup de frottements, beaucoup de pertes de temps, des intrigues, des

inimitiés, de l'arbitraire. Nos plus petits conseils municipaux n'en sont pas exempts. C'est un mal inévitable, parce qu'il faut bien des corps politiques pour administrer les intérêts communs; mais, du moins, est-ce une raison pour ne pas étendre ces intérêts communs outre mesure. Les sociétés anonymes, qui sont indispensables pour les grandes entreprises, ont des inconvénients du même genre : la prodigalité, la négligence, la responsabilité mal établie. Il faut qu'une entreprise industrielle soit dix fois prospère, pour que, transformée en société anonyme, elle continue à être florissante. Dans tous les travaux restreints, tous les commerces qui ne demandent pas d'énormes capitaux, le patronat individuel, l'œil du maître, comme dit le fabuliste, l'emportent singulièrement sur la direction d'un conseil d'administration. La société anonyme n'est vraiment utile et fructueuse que pour les œuvres qui dépassent la mesure des forces individuelles.

Nous voulons bien que les petits corps qui dirigent les *allmenden* échappent à une grande partie de ces vices. Si on élargissait leur champ, ils les prendraient tous sans aucun doute. En tout cas, ils ne peuvent complètement se soustraire à la routine. Supposez qu'un fléau, comme le phylloxéra, tombe sur une contrée à propriété collective, croyez-vous qu'on se rétablira aussi vite de cette épreuve que sous le régime de la propriété privée. Un homme intelligent fait une tentative hardie; il va chercher jusqu'au Texas des plants qu'il croit indemnes des morsures de l'insecte; il se dit que, s'il réussit, la fortune sera dans ses mains. Quelques autres venant après lui l'imitent, malgré l'inertie et l'incrédulité du vulgaire. L'initiative individuelle, la perspective de gros gains, produisent seules de ces grands efforts qui apportent le salut à tout un pays. Quand il faut convaincre une assemblée de cent personnes ou de cinq cents, le temps se passe sans qu'on y parvienne. Les foules sont toujours ou imprudentes ou routinières; quelle que soit l'instruction qu'on leur donne, elles n'échappent pas à ces fléaux de l'esprit, ou la précipitation enthousiaste, ou l'inertie invétérée.

Les *allmenden* constituent un reste fort intéressant d'une or-

ganisation ancienne; ils sont supérieurs, d'ordinaire, à nos communaux. Cependant en France, dans les départements de l'Hérault et de l'Aveyron, par exemple, on retrouve des propriétés collectives assujetties à un régime presque semblable. Rien n'indique qu'il y ait là un germe de rénovation sociale.

CHAPITRE X.

L'EXPLOITATION DE LA TERRE APRÈS LA NATIONALISATION DU SOL.

La propriété collective a été le point de départ de l'humanité; elle ne peut être considérée comme le but de l'évolution sociale.

La « nationalisation du sol » est une absurdité et une injustice, car une nation ne peut avoir plus qu'un individu un droit exclusif à la jouissance du sol sur lequel le hasard l'a placée.

L'argument tiré de l'*Unearned Increment*, la plus-value non gagnée.

Le retour à l'ancien mode de propriété collective de village est universellement reconnu pour impossible. — Démonstration.

Les divers moyens d'exploitation du sol après la nationalisation. — L'exploitation de tout le sol en régie par l'État. — La concession du sol aux communes.

La location du sol à des associations de travailleurs. — Les sociétés coopératives agricoles alléguées comme exemple en faveur de cette solution. — Conditions en grande partie artificielles ou du moins exceptionnelles de la propriété de ces associations. — Les associations coopératives finissent toujours par constituer une classe de privilégiés; aussi les collectivistes les repoussent-ils. — Les objections contre la propriété privée s'appliquent également aux sociétés coopératives agricoles ayant la jouissance de la terre.

L'individu hors des cadres des sociétés coopératives, si ce régime se généralisait, serait beaucoup plus dénué de ressources qu'aujourd'hui le travailleur non propriétaire. — Le naufragé de M. de Laveleye dans une île tout occupée.

Le système de l'affermage pour le compte de l'État des terres nationalisées. — Les deux sortes d'objections que suscite cette solution. — La situation générale des paysans serait très détériorée. — Le système multiplierait les prolétaires. — La servitude de la glèbe était un paradis à côté de l'enfer que préparent à la population rurale les écrivains collectivistes.

Le prétendu avantage indirect pour la société : suppression de tout autre impôt que celui sur la terre. — Démonstration que ce résultat ne se produirait pas. — La « jouissance idéale », pour chaque individu, du domaine public. — Déception qu'imposeraient le rachat et l'affermage.

Théorie du prix de vente : c'est, dans la plupart des cas, la simple restitution par le détenteur nouveau, des avances utiles faites par toute la série des détenteurs antérieurs. — La vente ressemble beaucoup à un système de fermage où le nouveau fermier restituerait au fermier ancien toute les dépenses utiles faites par celui-ci et par tous ses prédécesseurs.

Des conséquences de l'expropriation de la propriété foncière pour toutes les branches de l'activité sociale.

De l'expédient ingénieux qui consiste à faire acheter actuellement, payables comptant par l'État, toutes les terres livrables dans 99 ans. — Faux calcul à ce sujet. — L'homme attache beaucoup plus d'importance qu'on ne le croit à la perpétuité de la propriété. — Exemples probants. — Difficulté d'un autre ordre que rencontrerait cet expédient. — Disparitions graduelles et successives des améliorations.

De la suppression de quelques degrés de successibilité ou du relèvement des droits de succession pour permettre à l'État de racheter graduellement la terre. — Inconvénients de ce procédé.

L'argument de la plus-value dont profiterait l'État racheteur des terres. — Absurdité de ce raisonnement à l'heure où presque toutes les terres baissent en Europe d'un quart ou de moitié. — Démonstration des pertes énormes que le rachat des terres vers 1820 en Angleterre ou vers 1870 en Angleterre et en France eût causées à l'État.

Du rachat par l'État ou par les municipalités de la propriété urbaine. — Les dangers et les risques d'une opération de ce genre. — Fausse assimilation de l'État ou des municipalités avec les grands propriétaires, tels que le marquis de Westminster. — Plus l'on s'enfonce dans le parlementarisme et la démocratie, plus l'État devient impropre au rôle qu'on lui veut faire jouer.

Les fonctions essentielles du propriétaire rural sont bien plus étendues que la fixation et la perception des fermages. — Complication et importance de ces fonctions. — L'exemple tiré de Java est peu probant. — Il en est de même de l'argument de la gestion du fonds ecclésiastique en Angleterre. — Fausseté de l'assimilation de l'État avec les sociétés anonymes. — Celles-ci, d'ailleurs, s'entendent médiocrement à l'administration d'immeubles ruraux : exemples divers.

Est-il vrai que la propriété privée ait perdu aujourd'hui tout caractère social ? — Réfutation de cette objection.

Nous avons parcouru avec attention tout le cycle historique. Partout, en Chine comme ailleurs, la propriété collective a évolué ou a une tendance à évoluer en propriété privée. Les petits cantons suisses ne forment même pas une exception, puisque les *allmenden* n'y occupent que la moindre partie du territoire, une infime proportion surtout des terres arables.

Si donc le monde n'est pas le simple fruit du hasard, si les faits sociaux, quand ils sont universels, doivent être considérés comme conformes à la nature, la présomption est que des raisons fondamentales peuvent être invoquées en faveur de la propriété privée. Celle-ci s'harmoniserait mieux avec la civilisation moderne, la libre expansion de l'individu, l'accroissement de l'initiative privée, la variété et le progrès des cultures. Des diffi-

cultés au contraire, considérables, si ce n'est insurmontables, s'opposeraient à l'organisation du sol en vastes régies gouvernementales.

Si le genre humain n'avait jamais connu la propriété collective, on pourrait soutenir que, n'en ayant point éprouvé les bienfaits, il était destiné à se dégager peu à peu de la propriété privée pour aboutir à un régime supérieur dont la révélation se ferait à lui par la raison ou par des approximations expérimentales. Ainsi, de ce que l'humanité presque entière a pratiqué l'esclavage, ce n'est pas une raison pour que cette institution soit réputée naturelle et normale. Mais la propriété privée n'est pas dans le même cas; elle n'a pas été le point de départ de l'humanité. Le point de départ, ce fut la propriété collective : c'est graduellement, en dépit d'une foule d'obstacles, par la nécessité, par l'utilité sociale, par l'instinct et par la réflexion à la fois, que cette propriété collective a été abandonnée et que la propriété privée s'est constituée avec des caractères de plus en plus nets et précis.

Faut-il recommencer une expérience déjà faite pendant de longs siècles sur la terre entière et qui a échoué partout? Certains écrivains, en nombre croissant, il faut le dire, proposent cette tentative. Ils vantent dans toutes les langues ce qu'ils appellent la « nationalisation du sol ». Nous les arrêtons dès le premier mot. Cette « nationalisation » ne serait qu'une demi-mesure; car pourquoi une nation aurait-elle plutôt qu'une famille ou qu'un individu un droit exclusif sur le territoire où le hasard l'a placé? Le vin étant une boisson agréable à tous les palais, pourquoi les riches vallées qui le produisent seraient-elles la propriété exclusive de la nation française, ou de l'espagnole, ou de l'italienne ou de la portugaise, plutôt que de la nation scandinave, des peuplades lapones et des Esquimaux?

Si le droit de propriété privée n'existe pas, la nation commet, tout aussi bien que l'individu, un vol manifeste en prétendant détenir pour elle seule un territoire qu'elle possède héréditairement. Ainsi « la nationalisation du sol » est une demi-mesure, qui ne peut satisfaire que des esprits étroits et superficiels. Il

faut aller beaucoup plus loin que « la nationalisation », comme nous l'avons démontré dans un précédent chapitre.

Les Américains, qui prétendent interdire leur sol aux Chinois, de quoi se réclament-ils en définitive? du droit d'occupation et de la possession héréditaire, fondement de la propriété privée? Or, si l'occupation et la possession héréditaire ne peuvent créer un droit exclusif au profit de l'individu, ils ne peuvent davantage en créer un au profit des Américains contre les Chinois. Ou la terre appartient à l'individu, ou elle est le domaine du genre humain tout entier. La nation ici est un intermédiaire qui n'a aucune valeur. La nationalisation du sol est donc une sottise, car ce serait la création d'un privilège. Si l'on supprime la propriété privée pour les individus, il faut établir la promiscuité absolue du sol pour tout le genre humain. Les Américains, en interdisant leur territoire aux Chinois, volent les Chinois.

Cette objection est fondamentale ; l'ayant assez développée, nous nous contentons de la reproduire. On se trouve en présence de collectivistes de différentes catégories : les collectivistes réels, déclarés, conséquents, comme la petite école franco-belge qui se rattache au publiciste Colins ; puis les publicistes à tendances collectivistes, tels que M. Émile de Laveleye, Stuart Mill et plus particulièrement M. Henri George. Nous laissons de côté des philosophes, tels que Herbert Spencer et François Huet, qui, par des raisons toutes spéculatives et avec une absolue ignorance des faits et des résultats, se sont montrés plus ou moins les adversaires de la propriété individuelle du sol ; nous négligeons encore en ce moment les collectivistes radicaux et complets, tels que Karl Marx et ses adhérents.

On a vu plus haut quel est le point de départ de ces théories ; nous le rappelons sans l'examiner de nouveau. Les raisons en quelque sorte *a priori* que donnent toutes ces variétés de penseurs, c'est que chaque homme a un droit primordial et imprescriptible à la jouissance de la terre, et que sans la possession de cet instrument par excellence qui s'appelle la terre, un être humain est incapable de se nourrir, il est esclave, il peut être expulsé définitivement de ce monde ; il ne vit plus que par

tolérance. Tel est l'argument de M. Herbert Spencer. Une autre supposition qui sert encore de base à cette thèse de la propriété collective, c'est que la valeur de la terre, le revenu de la terre, la rente, vont sans cesse en croissant spontanément, sans aucun travail du propriétaire, de sorte qu'il est injuste d'abandonner à celui-ci pour l'éternité le bénéfice de ce don gratuit de la nature. Ce que les Anglais appellent *The unearned increment*, la plus-value non gagnée, serait la grande difficulté en même temps que la condamnation de la propriété privée perpétuelle.

Une autre considération enfin est souvent invoquée à l'appui de la doctrine de la naturalisation du sol, c'est que la propriété, ayant perdu son caractère social, est devenue un privilège sans obligation et qu'elle semble n'avoir plus pour objet que l'avantage privé.

Telles sont, outre les arguments historiques, les prémisses des collectivistes ou des écrivains à tendances collectivistes. Le système que les uns et les autres préconisent et qu'ils prétendent substituer au régime actuel prétendu défectueux devra donc faire en sorte que chaque être humain, ayant un droit imprescriptible à la jouissance de la terre, en jouisse réellement, que chaque individu, ayant d'après eux un besoin absolu de la terre comme instrument de travail, soit mis en possession directe de cet instrument. Ce même système devra, en outre, atteindre ce résultat que la propriété collective soit plus avantageuse à la société que la propriété privée, c'est-à-dire qu'elle procure au genre humain tout entier plus de produits matériels et plus de jouissances morales.

Voilà ce que doit faire, d'après les critiques mêmes qu'il adresse à la propriété privée, le système collectiviste. S'il n'y réussit pas, il ne tient pas ses promesses, puisqu'il rétablit ce qu'il blâme. Eh bien! quand on examine les moyens d'application et les réformes proposées, on est frappé de l'énorme écart entre les moyens et les promesses.

Aucun écrivain sérieux n'a d'abord l'imprudence de proposer le retour complet au régime de la propriété primitive, c'est-à-dire à la propriété de village avec ses caractères exclusifs, aux

lots tirés au sort. M. de Laveleye, sans doute, désirerait la conservation des *allmenden* et la reconstitution même de ces sortes de communaux là où ils ont disparu; mais il ne se flatte pas de l'idée que ce puisse devenir aisément un régime universel, s'appliquant à la totalité du sol. Il n'échappe pas à la pénétration de son esprit que l'ancien collectivisme rural a été miné et détruit, non par des incidents fortuits, ou par des événements extérieurs, mais par la force des choses et la nature humaine : « Il ne faut « point se faire illusion, dit-il, l'association entre cultivateurs « sera difficile à généraliser. Le succès des expériences faites à « Assington en Angleterre, et en Allemagne sur le domaine de « Tellow, est dû en grande partie à l'influence prépondérante « de M. Gurdon et de von Thunen. Les anciennes communautés « agraires étaient, en réalité, des sociétés agricoles coopératives; « elles avaient pour fondement les liens du sang, les affections de « la famille et des traditions immémoriales; et pourtant elles « ont disparu, non par l'hostilité des pouvoirs publics, mais len- « tement minées par ce sentiment d'individualisme, d'égoïsme, « si l'on veut, qui caractérise les temps modernes. A la place de « l'esprit de famille, qui s'est affaibli, un sentiment de fraternité « collective se développera-t-il avec assez de puissance pour « servir de ciment aux associations de l'avenir? On peut l'espé- « rer, et les difficultés de la situation actuelle le font singulière- « ment désirer [1]. » N'avoir que des espoirs et des désirs et sur cette base fragile, presque impalpable, vouloir reconstituer la société, en commençant par détruire celle qui, à tout prendre, donne au genre humain civilisé tant de bien-être matériel, de loisirs et de jouissances intellectuelles ou morales, c'est avoir le tempérament d'un joueur. Ainsi ni la longue tradition, ni les liens étroits de la famille, ni le sentiment religieux, n'ont pu maintenir intacte à travers les âges la propriété collective des anciens temps; et aujourd'hui que la tradition est en sens contraire, que l'instinct de la famille est émoussé et que la conscience religieuse, combattue avec tant d'acharnement par les

[1] *De la propriété et de ses formes primitives*, page 249.

pouvoirs publics, s'est affaissée, meurtrie sous les coups qu'on ne cesse de lui porter, quelqu'un se flatterait que ces institutions disparues pourraient renaître et durer! Admirez la contradiction de ces réformateurs : ils blâment « le sentiment d'individualisme, « d'égoïsme, qui caractérise les temps modernes », et, d'autre part, ils n'ont pas assez d'invectives et de peines contre les associations qui, comme les congrégations religieuses, subordonnent l'individu à la communauté et placent la volonté réfléchie de celle-ci au-dessus des velléités changeantes de celui-là !

Parvint-on à réaliser, d'après les anciens types, la propriété collective du sol, on ne changerait pas essentiellement la situation de la généralité des hommes, puisque, pour les habitants des villes, la portion du sol qui leur écherrait en jouissance serait absolument nulle. La ville de Paris s'étend sur une surface de 7,802 hectares, dont 714 sont couverts par le lit du fleuve et un millier au moins par les avenues, les rues et les places : il reste 6,000 hectares environ à diviser entre 2,240,000 habitants, ce qui représente 26 mètres carrés par tête, une centaine de mètres carrés, soit un are, par famille. Veut-on, au lieu de la ville de Paris, considérer le département de la Seine : la superficie en est de 47,550 hectares et la population y monte à 2,750,000 âmes, soit environ 58 habitants par hectare, ce qui donnerait un peu moins de 2 ares par tête et 7 ou 8 ares par famille; c'est à peu près la centième partie de ce qui serait nécessaire pour assurer la subsistance. Il faudrait que la charrue passât sur toutes les grandes villes, que la population s'en dispersât aux quatre coins du pays, pour que l'on pût revenir avec quelque fruit à l'ancienne propriété collective. Chacun se rend compte, en outre, que les nécessités des cultures industrielles, la production soignée du bétail, s'accommodent mal de ce régime de petits lots tirés périodiquement au sort. C'est donc un système abandonné, ou du moins on ne l'admet que comme exceptionnel.

On ne laisse pas que de le conseiller parfois aux pays neufs tels que l'Australie, la Plata ou les États-Unis. Encore y éprouve-t-on quelques hésitations, et il semble que c'est seulement une

partie du sol, non la totalité qu'on veut maintenir ou placer sous le régime de la propriété collective. Il faudrait « dit M. de Laveleye, que dans chaque commune on réservât une partie du « territoire pour la répartir viagèrement entre les familles, « comme cela se fait dans les cantons forestiers de la Suisse. » Une partie du territoire, c'est une de ces demi-mesures auxquelles ne recourent des esprits éclairés qu'en présence de l'impossibilité absolue de la solution qui aurait leurs préférences [1].

Puisque l'ancienne propriété collective de village ne peut être la formule qui convient au monde moderne, qu'elle serait impuissante au point de vue économique et que, au point de vue social, elle substituerait une inégalité à une autre, les communes de la plaine ayant, même par tête d'habitant, un territoire infiniment plus productif que les communes de la montagne, ce premier système écarté, quel est celui que l'on propose? La nationalisation du sol. Nous lui avons déjà adressé un reproche qu'on ne peut se lasser de répéter. Elle ne supprimerait pas l'inégalité, elle la déplacerait. A l'inégalité entre les individus ou à l'inégalité entre les communes elle substituerait l'inégalité entre les nations qui n'est pas plus justifiable, qui l'est même beaucoup moins, car dans un même peuple les individus diffèrent beaucoup plus entre eux par le mérite, par le travail, par l'intelligence, par les efforts de leurs familles respectives et des prédécesseurs de chacun, que ne diffèrent l'un de l'autre sous tous ces rapports deux peuples civilisés, tels que l'allemand, le français, l'anglais, le suisse, l'italien.

L'État rachèterait le sol aux propriétaires actuels. Il pratiquerait soit la méthode graduelle de l'achat de gré à gré, soit celle plus expéditive de l'expropriation pour utilité publique. On veut bien admettre que les propriétaires du sol auraient droit à une

[1] Les gouvernements de quelques pays neufs entrent dans une voie analogue. On lit dans l'*Économiste français* du 29 mars 1884, page 390 : « Une mesure d'une im« portance exceptionnelle vient d'être prise par le gouvernement argentin; il renonce « au système des ventes publiques et y substitue la concession à titre de fermage à « bail de huit ans. A l'expiration du bail, le fermier peut être dépossédé, si la terre « trouve acheteur. Nous ne croyons pas que ces dispositions nouvelles soient de « nature à favoriser le développement de la culture. »

indemnité et on la leur paierait; nous négligeons en ce moment l'examen des moyens.

Que ferait l'État du sol racheté? On se trouve en présence de deux propositions: la location à des associations coopératives et la location à de simples fermiers aux enchères. Il y aurait sans doute, d'autres procédés: l'exploitation directe en régie faite par l'État; la concession, moyennant redevance, à chaque commune du territoire qui en forme la circonscription. Ces deux derniers modes seraient singulièrement défectueux. L'un apparaît comme *à priori* impraticable. Que l'État français avec ses 528,000 kilomètres carrés et ses 37 millions d'habitants aille exploiter en régie, par des fonctionnaires, cette énorme surface, il n'est pas d'esprit si téméraire qui ne déclare cette solution impossible. La concession aux communes semble offrir moins d'inconvénients; elle en aurait cependant, de criants : d'abord l'inégalité entre les communes qui ne pourrait pas être efficacement compensée par une soulte à payer à l'État, ensuite l'ignorance et la routine où se trouveraient la plupart des autorités communales, enfin l'arbitraire que le maire ou les conseillers municipaux, seuls directeurs des cultures, répartiteurs du sol et demandeurs de travail, feraient peser sur les habitants. Après toutes les expériences récentes, il ne se rencontre plus, croyons-nous, d'esprit assez obstinément naïf pour s'imaginer que le suffrage porte toujours aux dignités municipales les hommes les plus capables, les plus intègres et les plus impartiaux.

On doit ainsi s'en tenir aux deux modes suivants d'utilisation du sol exproprié et devenu propriété nationale : location à des associations de travailleurs, c'est-à-dire à des sociétés coopératives, et location à de simples fermiers aux enchères. C'est entre ces deux modes qu'est le débat. Le premier a la faveur de Stuart Mill, le second celle des collectivistes franco-belges [1].

La location du sol par l'État à des associations coopératives

[1] Herbert Spencer proposait aussi de transformer les fermiers en fermiers de l'État. M. Henri George déclare cette organisation défectueuse et propose simplement en respectant l'organisation actuelle de confisquer toute la rente de la terre, sauf une minime partie qui servirait d'encouragement aux exploitants. *Progress and Poverty*, page 364.

d'ouvriers agricoles se recommande de différentes expériences dont l'Angleterre et l'Allemagne ont été le théâtre. Quelques-uns de ces exemples ont été souvent décrits et sont devenus classiques. Une association de ce genre fut constituée en Irlande vers 1830 par un disciple du célèbre réformateur Owen. Elle donnait, affirme-t-on, les meilleurs résultats quand l'expérience fut brusquement interrompue par la fuite du directeur qui s'était ruiné au jeu.

Une autre société, dont la carrière a été plus longue et plus fortunée, est minutieusement décrite par M. le comte de Paris et après lui par cent écrivains divers. Elle fut fondée à Assington, dans le comté de Suffolk, vers 1830 par un propriétaire philanthrope, appelé J. Gurdon. C'est cet initiateur, ce commanditaire et en quelque sorte aussi ce tuteur qui réunit quinze simples ouvriers des champs, leur prêta 400 livres sterling ou 10,000 francs, en leur faisant verser à chacun 3 livres sterling ou 75 francs. Les versements des quinze ouvriers réunis ne formaient ainsi que 45 livres, soit le neuvième environ de la somme que prêtait M. Gurdon. L'exploitation était de 60 acres, c'est-à-dire de 24 hectares.

Rarement on vit une naissance plus favorisée. Un botaniste qui veut dans une serre faire éclore des fleurs rares ne se met pas plus en frais et ne les entoure pas de plus de soins. Ayant et la terre et le capital et les bons avis et la direction d'un homme supérieur, les quinze coopérateurs, naturellement choisis parmi les meilleurs ouvriers des champs, prospérèrent. Ils finirent par rembourser la somme prêtée. L'exploitation s'étendit de 60 acres à 130 acres, et aujourd'hui, un demi-siècle après la constitution d'une société si généreusement dotée, les actions valent 50 livres, soit 16 fois le montant primitif. Faut-il s'extasier devant ce succès, et voir dans une expérience aussi intéressante à coup sûr, mais aussi artificielle, la démonstration de la supériorité de l'exploitation collective sur l'exploitation privée? Tous les travailleurs manuels sans exception auront-ils l'énergie au travail, l'esprit de concorde, la docilité de caractère des quinze coopérateurs choisis d'Assington? Tous les groupes, formés d'éléments cette fois non plus triés, mais pris au hasard,

jouiront-ils de la protection d'une fée bienfaisante qui les dotera, comme le fit M. Gurdon, d'un capital égal à neuf fois leur mise? La tutelle du fondateur subsiste, d'ailleurs, en partie même sur la société émancipée. L'un des coopérateurs, élu par ses associés, dirige, avec le concours de quatre commissaires, l'exploitation. Les associés peuvent vendre leur part; mais pour que la vente soit définitive et que le nouvel associé se trouve admis, il faut le consentement du propriétaire et de l'exploitation.

Encouragé par ce succès, le philanthrope anglais, M. Gurdon, fit une nouvelle expérience dans des conditions analogues. Il fonda une autre société coopérative agricole en 1854; il la dota comme la précédente d'un prêt de 400 livres sterling ou 10,000 francs. Ce prêt lui a été remboursé. L'exploitation s'est agrandie: aujourd'hui elle s'étend sur 212 acres ou 85 hectares, dont le fermage était récemment de 235 livres sterling, environ 8,000 francs. Les actions ont monté comme celles de la société première. On n'avait versé sur chacune que 3 livres sterling 10 shellings; elles valent plus de 30 livres aujourd'hui.

On assimile parfois à des sociétés coopératives agricoles une organisation qui a été introduite par un éminent économiste allemand, M. von Thunen, sur son domaine de Tellow, dans le Mecklembourg. C'est plutôt un genre de participation aux bénéfices. Le fondateur est mort, mais l'œuvre subsiste: chaque travailleur reçoit annuellement un dividende qui en moyenne était, il y a quelques années de 25 thalers (93 fr. 75); les plus anciens d'entre eux ont, dit-on, 500 thalers chacun (1,875 francs) à la Caisse d'épargne.

Le plus célèbre des économistes anglais de ce temps, Stuart Mill, avait une grande faveur pour ces sociétés coopératives agricoles. Son rêve était de les multiplier. Il voulait que l'État leur concédât une partie des terres communales qui existaient encore. Marchant sur ses traces, plusieurs écrivains anglais contemporains soutiennent la même doctrine. L'entreprise, si on la généralisait, serait-elle aussi heureuse qu'ils le pensent? Cela est fort incertain, mais ce qui ne l'est pas, c'est qu'elle serait fort coûteuse.

Chacun sait combien les expériences de laboratoire diffèrent

de la pratique de l'industrie et de l'agriculture, et quelles transformations, quelles atténuations subissent en plein air des combinaisons qui semblaient complètement efficaces dans un creuset.

Les sociétés coopératives d'Assington et autres lieux ressemblent à des expériences de laboratoire. Qu'eût-il fallu pour qu'elles n'eussent pas ce caractère? Bien des conditions. D'abord les coopérateurs auraient dû être pris au hasard, en quelque sorte tirés au sort parmi la population rurale environnante; car une organisation sociale est faite non pour les hommes d'élite, mais pour la nature humaine en général avec ses spécimens si variés et ses degrés si divers de mérite. Puis il n'eût pas fallu de faveurs, de prêts gratuits ou à bas intérêt, de tutelle ou de direction émanant d'un homme plus intelligent et plus expérimenté. Ces conseils bienveillants, qui ont une autorité particulière, émanant d'un fondateur et d'un commanditaire, faussent l'expérience. Il eût fallu réunir simplement quinze ou vingt agriculteurs sans aucun choix et leur dire : « voici une terre, elle vaut 5,000 francs de fermage, d'après le taux usuel; voici d'autre part 20,000 ou 30,000 francs pour vos avances; vous en paierez régulièrement l'intérêt à 5 p. 100 ou à 4 p. 100; vous paierez également le fermage avec exactitude; maintenant, débrouillez-vous, je me retire, je ferme les yeux, je ne vous adresserai pas une réprimande, je ne vous donnerai pas un conseil. » Alors l'expérience eût été faite dans des conditions normales, à l'air libre, elle eût été concluante.

Les admirateurs de la propriété collective et de la coopérative, quand ils ont quelque sobriété de jugement, reconnaissent combien les expériences d'Assington sont insuffisantes. Parlant du livre de M. William Pare sur la *Coopérative agriculture*, M. de Laveleye écrit : « L'auteur, séduit par l'attrait de ses propres uto-
« pies, pourrait bien avoir vu les choses trop en beau, » et plus loin, dans un passage que nous avons déjà reproduit, il ajoute :
« Le succès des expériences faites à Assington, en Angleterre et
« en Allemagne, sur le domaine de Tellow, est dû en grande
« partie à l'influence prépondérante de M. Gurdon et de von
« Thunen. »

Voilà qui est vrai et clair. Rien ne permet de préjuger que les sociétés coopératives agricoles, nées sans tutelle, sans protection, sans faveur, doivent universellement ou même généralement réussir. Fussent-elles assurées du succès, elles ne résoudraient pas, d'ailleurs, le problème qu'a posé le collectivisme.

Ces associations ne comprendraient jamais la totalité des habitants du pays; elles n'en renfermeraient que quelques-uns, les plus habiles, les plus économes, ceux qui ont déjà quelque capital. Ce seraient eux aussi des privilégiés [1]. Peu à peu ces sociétes coopératives se concentreraient, ce qui est l'usage; quelques participants céderaient leur part : elles deviendraient de petites sociétés de patrons; c'est le cas pour la plupart des sociétés coopératives qui se sont fondées dans l'industrie parisienne et aussi dans l'industrie britannique. L'évolution a conduit la généralité des plus anciennes à ne plus compter qu'une douzaine, une demi-douzaine, parfois trois ou quatre associés. Il ne reste plus alors que l'étiquette à laquelle la réalité a cessé de répondre.

Si nombreuses qu'on les veuille supposer, les sociétés coopératives ne réalisent pas l'idéal des collectivistes ou des écrivains collectivisants, qui veut que chaque homme, dont la terre est par hypothèse l'instrument nécessaire, soit mis en possession de cet instrument.

M. de Laveleye, pour donner à ses critiques contre la propriété privée une formule précise et frappante, a écrit la parabole suivante : « Nous occupons une île où nous vivons des fruits de « notre travail; un naufragé y est jeté, quel est son droit? Peut-« il dire invoquant l'opinion unanime des jurisconsultes : Vous « avez occupé la terre en vertu de votre titre d'êtres humains, « parce que la propriété est la condition de la liberté et de la « culture, une nécessité de l'existence, un droit naturel; mais « moi aussi je suis homme; j'ai aussi un droit naturel à faire

[1] M. le comte de Paris, dans son livre sur « *La situation des ouvriers en Angleterre*, reconnaît (page 178) que la société d'Assington et toutes celles qui se sont formées sur le même modèle, ne sont pas strictement coopératives. Toutes ces tentatives, dit-il, ont dû, pour réussir, s'écarter sur quelque point, du principe même de ce système (coopératif). »

« valoir. Je puis donc occuper, au même titre que vous, un coin « de cette terre pour y vivre de mon travail. Si l'on n'admet « pas que cette revendication est fondée en justice, alors il n'y a « qu'à rejeter le naufragé à la mer ou, comme dit Malthus, à « laisser à la nature le soin d'en débarrasser la terre où il n'y a « point de couvert mis pour lui [1]. »

Cette parole paraît tout à fait démonstrative : elle semble la condamnation de la propriété privée : elle l'est tout aussi bien des associations coopératives agricoles. Je suppose que le sol de l'Angleterre soit partagé entre 500,000 sociétés coopératives ayant chacune un certain nombre de membres qui ont fait des versements et ont contribué d'une manière ou de l'autre à l'actif social. Un naufragé survient, il réclame sa part au nom d'un prétendu droit naturel. Qui la lui donnera ? Pas un pouce de l'Angleterre qui ne soit la chose d'une de ces sociétés coopératives. Pas une de ces 500,000 associations qui n'ait ses cadres formés. Aucune d'elles ne voudra céder une part à ce survenant qui n'a en rien contribué à l'actif social. Le naufragé, dans ce pays coopératif, se trouvera dans une situation absolument semblable à celle où il eût été si le flot l'eût poussé vers une île à propriété privée. Personne ne voudra se dépouiller pour lui faire un lot. L'esprit de corps est tout aussi tenace, tout aussi étroit que l'égoïsme individuel. On a même plus de chance de rencontrer un ou quelques individus isolés charitables qu'un corps qui se préoccupe des gens du dehors. S'ensuit-il que ce naufragé serait condamné à la mort ? Non certes. Pour peu qu'il eut d'activité et de courage, après avoir reçu ces premiers secours qu'en aucun pays on ne refuse aux détresses extrêmes, il trouverait à louer ses bras, il vivrait de cette location, et si l'esprit d'économie et le savoir faire se joignaient chez lui à la force physique, il mettrait de côté avec le temps un pécule, et il finirait par pouvoir acheter un coin de cette terre sur laquelle il eût en vain tenté de faire valoir un droit. Les choses se passeraient donc, à ce point de vue, absolument de même dans un pays dont le sol appar-

[1] Laveleye, op. cit. page 393.

tiendrait à des sociétés coopératives et dans un autre dont tout le sol serait sous le régime de la propriété privée personnelle. S'il y avait une différence en faveur du naufragé, ce serait sans doute dans cette dernière contrée; il est vraisemblable qu'il trouverait plus facilement à louer ses bras et ultérieurement à acheter de la terre dans une contrée qui compterait les propriétaires par millions et où chaque jour se feraient des achats et des ventes, que dans une région où un grand nombre de petites associations occuperaient tout le sol, réservant le travail par privilège à leurs membres, et ne se désaisissant jamais d'aucune parcelle de terrain.

Le régime des sociétés coopératives agricoles, conçu comme la forme générale et unique de la tenure de la terre, a donc deux grands inconvénients : le succès d'abord en est incertain, puis il créerait une classe de privilégiés, plus étendue si l'on veut, mais tout aussi exclusive, si ce n'est davantage, que la classe des propriétaires actuels. Ajoutons que tandis que cette dernière classe est essentiellement mobile et que l'accès n'en est jamais fermé à qui a du courage, de l'intelligence et de l'économie, les cadres des associations coopératives risqueraient d'être beaucoup moins ouverts.

En tant que solution générale et obligatoire de la question sociale, ce système doit donc être écarté, de même que Karl Marx et Schœffle écartent le système préconisé par Lasalle, d'associations ouvrières subventionnées par l'État.

A quel mode devra-t-on recourir sous le régime collectiviste, puisque celui-là ne satisfait ni la doctrine ni la pratique? Faut-il instituer l'exploitation directe de tout le sol par l'État? Personne n'a osé le proposer. C'est une entreprise qui serait tellement gigantesque, qui exposerait à tant de risques la vie nationale, qu'aucun esprit, si hardi qu'il fût, ne s'est arrêté à un plan de ce genre. Qu'à tous les modes de centralisation qui existent sur le continent européen on joignit la centralisation de la production agricole et des approvisionnements, c'est une témérité à laquelle ne se sont pas encore habitués les cerveaux les plus révolutionnaires. Peut-on imaginer le ministre de l'agriculture, dans son

cabinet de Paris, fixant la contenance à consacrer aux différents produits, l'ordre des travaux, les modifications à apporter dans l'exploitation de chaque parcelle? On subdiviserait la tâche, dirait-on. Le ministre donnerait, d'après l'avis des Chambres ou des conseils techniques, les instructions générales. Des directeurs régionaux, assistés d'autres conseils, appliqueraient avec tact et en connaissance des lieux les règlements ministériels; puis dans chaque commune des fonctionnaires subordonnés, aidés de conseils locaux, feraient la partie minutieuse de la besogne. Il serait facile sur le papier d'organiser une administration qui descendrait ainsi du bureau du ministre jusqu'aux parcelles les plus menues du territoire. Mais quel esprit, si crédule fût-il, pourrait avoir la moindre foi dans le fonctionnement régulier et efficace d'un service de ce genre. Quand pour les œuvres les plus simples, se prêtant le mieux aux ordres supérieurs, aux instructions d'ensemble, aux inspections périodiques et aux procédés perfectionnés de comptabilité, comme pour les travaux publics par exemple, il est déjà si malaisé d'éviter, de la part de l'État, le gaspillage, les fausses mesures, comment penser qu'on échapperait à ces défauts quand il s'agirait de diriger la culture sur 53 millions d'hectares? Nul n'ignore combien avec l'imprévu des saisons et des influences physiques, l'industrie agricole demande d'initiatives, de liberté d'esprit, de modifications subites dans les travaux. Qui pourrait se flatter de dominer toutes ces circonstances mobiles et de les soumettre à une vaste institution bureaucratique?

Aussi n'est-ce pas le mode auquel s'attachent la plupart des collectivistes. Le système qu'ils prônent c'est l'affermage aux enchères, pour le compte de l'État, du sol nationalisé. L'idée paraît très simple et, au premier abord, d'une application facile. On constituerait un assez grand nombre de fermes, de façon que chacune, cependant, formât un centre de culture étendu : 40,000 fermes par exemple, 50,000 ou 100,000 au plus, ce qui représenterait en France pour chacune une contenance moyenne de 1,200 hectares environ dans le premier cas, de 1,000 hectares dans le second, de 500 hectares dans le dernier. Cela ne veut pas

dire sans doute que toutes devraient être uniformes. La contenance en pourrait varier. Néanmoins, ce ne serait pas chaque cultivateur qui posséderait sa ferme. La toute petite culture sur le sol nationalisé par l'État n'est pas ce que rêvent les collectivistes. Sur les vingt millions de cultivateurs français, ou pour parler plus exactement sur les 5 à 6 millions d'hommes adultes qui sont adonnés à l'agriculture, il s'en rencontrerait 40,000 ou 50,000 ou 100,000, c'est-à-dire 1 pour 120, 1 pour 100 ou 1 pour 50 à 60, qui deviendraient fermiers de l'État. Le propriétaire foncier serait ainsi remplacé par l'État qui aurait, comme celui-là aujourd'hui, des tenanciers pour dix ans, pour quinze ans ou pour vingt ans. Voilà le procédé ; il rallie beaucoup de suffrages ; on le trouve si commode, d'une application si aisée et d'un succès si certain.

En quoi l'organisation générale de la société serait-elle changée, s'écrient triomphalement les collectivistes et les écrivains à tendances collectivistes. Tout irait de même qu'auparavant. Le fermier, au lieu de payer l'impôt au propriétaire individuel, l'acquitterait directement à l'État, seul propriétaire après le rachat. Les difficultés d'administration seraient nulles, à ce que l'on assure. Au lieu de régisseurs nommés par les particuliers, on aurait des régisseurs qui relèveraient du gouvernement. « Supposez, dit M. de Laveleye, les agents du marquis de West-« minster nommés par le roi et versant leurs recettes dans la « caisse de l'État, et il n'y aurait aucun changement apprécia-« ble[1]. » Herbert Spencer est du même avis.

Qu'on prenne garde que ce raisonnement prête à deux ordres d'objections. Ce système changerait peu de chose à ce qui existe, prétend-on. Mais alors, s'il opère dans l'organisation sociale, une modification si insensible, comment saurait-il avoir pour la satisfaction des besoins moraux et matériels de l'humanité, les grands résultats qu'on mettait en avant? En quoi la conclusion est-elle d'accord avec les prémisses?

On s'est évertué à démontrer que la terre est l'instrument de

[1] Émile de Laveleye, op. cit. page 360.

vie nécessaire à chacun, que tout homme a le droit d'en occuper sa part, que sans propriété il n'existe pas de liberté véritable, qu'un naufragé apporté par le flot dans une île tout habitée, a droit à réclamer sa portion du sol ; voilà les raisonnements par lesquels on a prétendu démontrer que la propriété privée est illégitime. Or, que fait ou que ferait le système qu'on veut lui substituer?

La terre qui, aujourd'hui en France, occupe une vingtaine de millions d'êtres humains, dont sept ou huit millions au moins ont une parcelle de propriété foncière [1], serait exploitée désormais par 40 ou 50,000, mettons, si vous le voulez, par 100,000 fermiers de l'État. En quoi la situation générale des paysans serait-elle améliorée? Ceux qui étaient propriétaires, c'est-à-dire la moitié ou les deux tiers de la population, cesseraient de l'être. Cette parcelle qu'ils détiennent en propre et qui crée entre eux et la terre un lien si fort et si touchant d'intérêt et d'affection, ils ne l'auraient plus. Admettons qu'ils ne perdent rien au point de vue pécuniaire, parce qu'on leur donnerait des compensations; comment n'éprouveraient-ils pas une sorte de déchéance morale?

Quant au reste de la population rurale, qui n'est pas aujourd'hui propriétaire, il ne le serait pas davantage alors. On ne doit pas détourner les mots de leur sens réel pour les prendre dans un sens figuré. C'est se moquer que de dire que tout paysan deviendrait propriétaire, parce que toute la terre appartiendrait à l'État. Puisqu'elle serait affermée, ceux qui n'auraient pas obtenu une ferme aux enchères, et ils formeraient les quarante-neuf cinquantièmes ou les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de la population rurale, ceux-là n'auraient sur le sol aucun de ces droits qui sont compris dans l'idée de propriété. Propriété en français, *eigenthum* en allemand, veulent dire chose propre, *eigen:* or, celui qui n'a rien en propre, quelles que soient les fictions aux-

[1] D'après le *Bulletin de statistique et de législation comparée*, publié par le ministère des finances, livraison de mai 1883, page 601, le nombre total des propriétaires ruraux (propriétés non bâties) était en France dans l'année 1879 de 8,454,218.

quelles se complaisent des esprits cultivés et ingénieux, celui-là ne sera jamais appelé propriétaire.

A l'exception des 40,000, des 50,000 ou des 100,000 fermiers de l'État, les 9 ou 10 autres millions de travailleurs ruraux adultes, femmes et hommes n'auront d'autre mode d'existence que le salaire. Ce seront des salariés, rien que des salariés. On se plaignait qu'il y eût des prolétaires, on fera en sorte que tout le monde, à de très rares exceptions près, soit prolétaire. Au lieu d'être les salariés des très nombreux propriétaires qui se divisent actuellement le sol, les habitants des campagnes seront les salariés des 40,000, 50,000 ou 100,000 fermiers de l'État. Où est l'importance de la réforme? En quoi la position de ces hommes sera-t-elle améliorée?

Elle se trouvera singulièrement détériorée au contraire. Cela est de toute évidence, puisque aucun de ces travailleurs à gages, au service des fermiers de l'État, n'aura de champ à lui, de terre où il place ses affections, à laquelle il prodigue avec joie ses peines, qu'il travaille quand il ne peut louer ses bras, qu'il travaille encore avec l'énergie que donne la passion amoureuse quand il a achevé, sur la terre d'autrui, sa journée normale. Puis les fermiers étant moins nombreux qu'aujourd'hui dans les diverses régions, il y aurait moins de concurrents pour se disputer les bras des ouvriers. Dans un département on trouve actuellement des milliers de propriétaires; il se rencontrera alors en moyenne soit 500, soit 600, soit tout au plus 1,000 à 1,100 fermiers de l'État par département. En vérité, je ne crois pas que l'on puisse inventer pour la population des campagnes un plus épouvantable régime d'oppression. La servitude de la glèbe était un paradis à côté de l'enfer que nous préparent les collectivistes et les écrivains à tendances collectivistes.

La prétendue réforme n'apporterait donc aucun avantage direct à la population rurale, considérée dans son ensemble.

Les avantages indirects compenseraient-ils la nullité des autres? Que la production sous ce régime de fermiers de l'État doive augmenter plus rapidement qu'aujourd'hui, il ne se rencontre pas, parmi les hommes instruits et réfléchis, d'esprits assez auda-

cieux pour le soutenir. Le principal avantage indirect que l'on fait valoir, le seul à vrai dire, c'est que l'État devenu ainsi détenteur du sol pourrait supprimer tout autre impôt, que désormais chacun jouirait de la liberté absolue de ses consommations, que toutes les taxes indirectes et d'enregistrement ou de timbre disparaîtraient. On assurerait ainsi aux citoyens ce que l'on appelle « la jouissance idéale pour tous du domaine public. » Personne ne pourrait, sans l'autorisation des fermiers de l'État, donner un coup de pioche, s'approprier un mètre de terrain, cultiver pour soi une botte de radis ou de salade, se promener dans les champs ou y chasser; mais chacun aurait « la jouissance idéale du domaine public. » Les voisins de la forêt de Fontainebleau ou de celle de Rambouillet ont déjà cette « jouissance idéale. » Le moindre grain de mil, c'est-à-dire le plus chétif coin de terre en propre, fait bien mieux leur affaire.

Comment peut-on prétendre que l'État, devenu maître de toute la terre, pourrait supprimer tous les impôts, sauf les redevances des fermiers? Certes, cela lui serait presque loisible s'il expulsait purement et simplement les propriétaires actuels et se mettait à leur place sans leur allouer aucune indemnité. Le vieux mot barbare résonnerait de nouveau à travers les champs, effrayant la population laborieuse et paisible : *veteres migrate coloni.* Mais aucun écrivain de quelque valeur ne propose une spoliation aussi odieuse, qui rejetterait la société en pleine barbarie. Tous admettent, aussi bien M. Émile de Laveleye, que Schœffle, Lassalle, Karl Marx et M. Henri George , que les propriétaires auraient droit à une compensation. Ils ne diffèrent que sur le caractère , l'importance de cette compensation et le mode de l'établir.

Si l'État veut indemniser pleinement les propriétaires actuels, qu'il consente à leur payer la valeur courante de leur terre, quel sera le bénéfice que lui rapportera cette opération? Un écrivain anglais, M. Fawcet, l'a parfaitement fait ressortir : le bénéfice ne pourrait exister pour l'État que s'il parvenait à emprunter la somme destinée aux indemnités à un taux d'intérêt plus réduit que celui qui était la base habituelle de la capitalisation de la

valeur des terres. Cette simple formule fait ressortir qu'au lieu d'un bénéfice, le rachat par l'État, au moins dans le temps présent, infligerait à ce dernier une perte considérable. Les terres, dans les pays de l'Europe occidentale, ne rapportent guère nets de tous frais — impôts, réparations, salaires de régisseurs, etc. — que 2 1/2 à 2 3/4 p. 100, exceptionnellement 3 p. 100 du prix de vente. L'État qui peut emprunter dans les conditions les plus favorables, l'Angleterre par exemple, a rarement pu émettre un gros emprunt à un intérêt moindre de 3 p. 100. Les autres pays paient le crédit à 3 3/4, 4, 4 1/2, 5 et jusqu'à 6 p. 100. Dans les circonstances exceptionnelles dont nous parlons, un emprunt qni devrait équivaloir à toute la richesse immobilière du pays, c'est-à-dire monter à près de 100, 120 ou 150 milliards de francs et qui exigerait une annuité de 4 milliards de francs pour la France et d'une somme plus ou moins approchant pour les autres pays, un pareil emprunt ne pourrait se négocier qu'à un taux d'intérêt beaucoup plus élevé que le taux aujourd'hui en usage. L'État serait donc en perte et en perte considérable puisque les 100, 120 ou 150 milliards qu'il emprunterait lui coûteraient soit 1, soit 1 1/2, soit même 2 milliards de plus que ne lui rapporteraient les terres qu'il aurait expropriées.

Ayant fait une opération aussi maladroite et coûteuse, bien loin de pouvoir supprimer un impôt quelconque, l'État devrait maintenir tous les impôts anciens, il serait même obligé de les accroitre. Le revenu des terres en effet, ne représenterait pas pour lui une ressource disponible, puisqu'elle serait insuffisante pour payer l'intérêt des emprunts que la nécessité d'indemniser les propriétaires aurait fait créer. Ainsi « la jouissance idéale du domaine public » se dissipe comme un nuage quand on veut la saisir.

L'opération gigantesque d'emprunt dont nous avons parlé serait, à vrai dire, impossible. Il ne se rencontre pas, en effet, dans tout le pays une somme de capitaux circulants disponibles, mobilisables, qui puisse équivaloir à la valeur des terres. Ce serait, sans doute, pour quelques pays l'occasion de renouveler l'expérience des assignats avec le succès que l'on sait.

En nous plaçant dans l'hypothèse singulièrement absurde que l'on nous impose, celle du rachat des terres par l'État, la seule méthode de paiement qui fût réalisable, ce serait, sans emprunter au public, de délivrer à chaque propriétaire terrien un titre de rente égal au revenu net que sa terre lui produisait. Voilà l'opération qui causerait le moins de perturbation, qui serait la plus simple et la plus sommaire. Supposons la faite; quel serait le bénéfice de l'État et de la communauté? Le revenu net des terres ne lui appartiendrait qu'en apparence, puisqu'il devrait servir à payer les rentes dues comme indemnités aux propriétaires expropriés. En supposant qu'il y eût stricte égalité entre les deux sommes, où l'État trouverait-il ses bénéfices? il en serait pour ses frais de régie qui, comme on le verra tout à l'heure, ne laisseraient pas d'être considérables et monteraient annuellement à plusieurs centaines de millions de francs. Où se trouverait donc pour lui la faculté de réduire les impôts? Bien loin de lui en donner les moyens, l'opération du rachat honnêtement faite lui imposerait des charges considérables, ne fût-ce que pour le personnel et le matériel de contrôle, de recette, de paiement.

Il se rencontre des esprits avisés qui, sans s'embarrasser de toutes ces difficultés, mais en ayant, toutefois, une intuition vague, essaient d'y échapper par des expédients. Le système des *annuités terminables* parait à quelques-uns, par exemple, un excellent instrument de paiement et grâce à lui l'État se tirera d'affaire. On donnera aux dépossédés, dit Schœffle, « une richesse suffocante de moyens de consommation » pendant un nombre d'années déterminé ; mettons 99 ans afin qu'aucun être actuellement sur terre ne puisse prétendre qu'on mettra sa vieillesse dans l'embarras. Ce terme de 99 ans sourit. Un propriétaire recevait nets de tous frais 5,000 fr. de rente de sa terre, on lui donnera une annuité de 5,000 fr. pendant 99 ans. De cette façon l'État deviendra immédiatement le propriétaire réel, ne touchant toutefois aucun revenu, puisque le produit actuel servira à payer la rente due au propriétaire ancien ; mais une fois les 99 ans écoulés, l'État sera dégagé de l'indemnité ; le revenu de tout le

sol représentera dans ses mains une ressource absolument libre; tous les impôts pourront être supprimés, car la valeur locative des terres et des maisons, impôts non déduits, était évaluée en 1874 à 4 milliards de francs pour la France entière [1], et c'est à peu près à 4 milliards aussi que s'élève dans notre pays l'ensemble des budgets de la nation, des départements et des communes. On ne paiera plus d'impôts, voilà l'Eden, voilà la jouissance idéale du domaine public.

A ce plan les objections sont nombreuses : il en est surtout une de droit et une de fait. Si l'État convertit de sa propre autorité un revenu perpétuel, comme celui que donne la propriété foncière d'après notre droit civil, en une rente devant durer 99 ans, il accomplit une spoliation ; il donne le moins pour le plus, la partie pour le tout. Ce n'est pas là une vaine querelle. Au bout de 99 ans, l'homme qui a aujourd'hui 30 ans et qui est propriétaire, venant de se marier, aura laissé des petits-enfants qui seront encore vivants, qu'il aura connus enfants, sur lesquels se sera portée son affection et qui verront dans leur vieillesse l'annuité leur échapper ; croire qu'un pareil changement soit insignifiant, qu'il ne constitue par une violation du droit, une atteinte aux sentiments de la famille, c'est se figurer encore beaucoup plus borné qu'il ne l'est le cercle des espérances légitimes et des préoccupations justifiées de l'homme.

Voulût-on fouler ainsi aux pieds la justice, imposer à chacun la conversion d'un revenu immobilier perpétuel en un revenu mobilier d'égale valeur et n'ayant qu'une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans, qu'y gagnerait l'État? L'État, la nation, peuvent être sans doute considérés comme des êtres perpétuels; il n'en est pas moins vrai qu'ils se composent de générations successives et que les intérêts de l'une de ces générations ne doivent pas être

[1] Exactement 3,959 millions. Depuis 1874, cette valeur locative n'a pas augmenté; car si dans certaines villes on a construit beaucoup de maisons nouvelles, d'autre part la valeur des terres dans beaucoup de contrées de France a, par suite de la crise agricole et du phylloxéra, baissé d'un quart, d'un tiers, parfois de moitié ou même de plus. D'après une évaluation officielle faite en 1879, le revenu net des immeubles ruraux en France était de 2 milliards 523 millions (*Bulletin de statistique*, mai 1883, page 605). Il a dû baisser un peu depuis lors.

absolument sacrifiés à ceux des suivantes. Or, pendant les quatre-vingt-dix-neuf années qui suivraient la période d'éviction des propriétairés actuels, l'État ne gagnerait rien puisqu'il devrait payer au dépossédés une annuité égale au revenu dont on les aurait privés. Bien plus, il y perdrait de deux façons : d'une manière générale par la perturbation effroyable que causerait dans la production une aussi gigantesque modification du régime terrien. On sait combien sont longues et profondes toutes les crises qui résultent de pareilles causes. Jamais l'histoire n'en aurait vu une semblable à celle dont il s'agit. Comme intensité et comme durée, la perturbation serait en raison de l'importance et de la généralité du changement du mode de tenure. Une secousse aussi inouïe prolongerait ses effets sur un bon nombre d'années. La moindre crise commerciale ne s'étend pas sur moins de quatre ou cinq ans. Une durée triple ou quadruple ne semble pas un terme excessif pour une crise agricole produite par la révolution légale qu'on préconise. Une autre cause plus spéciale induirait encore l'État en perte pendant ces quatre-vingt-dix-neuf ans; c'est tout l'appareil administratif qu'il faudrait créer pour contrôler, assister les fermiers de l'État, recevoir leurs paiements et faire aux propriétaires dépossédés les versements annuels d'indemnités. Qu'on jette les yeux sur ce que coûte le personnel de nos contributions directes ou de l'enregistrement et l'on verra que c'est à plus de cent millions que devraient s'élever ces frais nouveaux. La perte pour l'État pendant ces quatre-vingt-dix-neuf années serait donc considérable sans aucun bénéfice correspondant durant cette longue période.

Or, un État a-t-il le droit d'imposer à plusieurs générations successives, en fixant à trente ou quarante ans la durée de chacune, des sacrifices énormes, sans aucune compensation immédiate, ni même prochaine, uniquement pour que quatre-vingt-dix-neuf ans après une mesure perturbatrice, d'autres générations qui ne sont même pas encore sur le point de naître recueillent un bénéfice dont l'importance d'ailleurs serait, comme on le verra tout à l'heure, fort discutable. De quel droit imposer tant de souffrances morales et une crise si redoutable à trois généra-

tions pour que la quatrième jouisse d'un avantage aussi problématique que « la jouissance idéale du domaine public. »

Certains écrivains pensent avoir trouvé le moyen de hâter pour l'État le moment où il retirerait un bénéfice de cette opération du rachat de toutes les terres. Leur expédient est très simple, il consisterait à n'acquérir ces terres des particuliers que fort au-dessous de leur valeur. Un professeur d'économie politique, M. Gide[1], analysant le livre de M. Henri George, *Progress and Poverty*, expose avec sincérité ce système : « La méthode consiste « à prélever par l'impôt la totalité du révenu net de la terre. On « exceptera seulement cette part du revenu dont le propriétaire « pourra justifier l'origine en démontrant qu'elle ne représente « que l'intérêt et l'amortissement des capitaux engagés dans « l'exploitation et encore à la condition qu'il ne porte en compte « que les dépenses dont la vérification est possible, car si on lui « devait récompense pour toutes les dépenses faites sur sa terre « par tous ceux qui s'y sont succédé depuis la conquête des « Gaules, les déductions à faire seraient plus considérables assu- « rément que le revenu lui-même. Admettons qu'une terre « rapporte 5,000 francs nets, c'est-à-dire qu'elle puisse s'affer- « mer à ce prix, l'impôt sera de 5,000 francs. Si le propriétaire « peut justifier de dépenses faites jusqu'à concurrence de « 50,000 francs, on déduira 2,550 francs représentant l'intérêt « et l'amortissement pendant trente ans des capitaux avancés, « et pendant ce laps de temps l'impôt sera réduit à 2,450 francs. »

Voilà certes un procédé commode. Il est fautif de deux manières. D'abord on ne calcule qu'à 3 p. 100 l'intérêt des capitaux que le propriétaire pourra prouver avoir incorporés au sol[2]. Pourquoi ce taux réduit de 3 p. 100 quand tous les autres placements civils rapportent entre 4 1/2 et 5 p. 100 et que les placements commerciaux produisent même 6? Que l'intérêt fût moindre quand le propriétaire jouissait de la terre et de tous les

[1] *De quelques nouvelles doctrines sur la propriété foncière*, par Charles Gide, 1883, p. 16.

[2] L'annuité de 2,550 fr. comprend 1,500 fr. pour intérêts, et 1,050 fr. pour amortissement.

avantages moraux où intellectuels, de toutes les chances diverses que cette propriété comporte, cela était naturel; mais quand on lui enlève la propriété et qu'on transforme son droit en une simple créance, pourquoi cette créance ne rapporterait-elle pas l'intérêt de toutes les créances? L'injustice ici est évidente; néanmoins ce n'est pas sans raison qu'on l'a commise; l'étourderie n'en est pas la seule explication. C'est que si l'on avait fixé à 5 p. 100 le taux de l'intérêt des frais que le propriétaire justifierait avoir faits, il fût arrivé dans bien des cas que la rente à payer par l'État expropriant eût dépassé notablement le revenu net de l'immeuble, auquel cas l'opération se fût trouvée désastreuse pour l'État. Il ne se tire de ce désastre que par une injustice, une spoliation, un véritable vol à main armée.

Il y a un autre vice à cette méthode. De quel droit limite-t-on l'indemnité aux frais et aux dépenses dont la vérification est possible, c'est-à-dire aux améliorations qui ont été faites par le propriétaire actuel et les propriétaires les plus récents? C'est encore pour éviter à l'État un désastre que l'on recourrait à ce procédé. On est obligé d'avouer qu'en remontant à l'origine même de la mise en culture de la terre, ou de sa sortie du domaine collectif, il se rencontrerait le plus souvent que l'intérêt des capitaux engagés pendant toutes ces générations dépasserait le revenu même qu'elle donne. Voilà un aveu précieux; il est exact, catégorique et fait ressortir à la fois l'absurdité et l'iniquité de l'appropriation de toutes les terres par l'État.

Pourquoi l'État ne paierait-il pas l'intérêt de tous les capitaux engagés sur la terre depuis qu'elle est devenue propriété privée, fallût-il remonter à Jules César? Est-ce que le propriétaire n'a pas tenu compte dans son prix d'achat de toutes les dépenses utiles qui ont été faites sur l'immeuble depuis le commencement du monde, dans la mesure, bien entendu, de l'utilité présente de ces dépenses. Qu'on réfléchisse à ce qu'est le prix de vente. A un moment, soit rapproché soit éloigné, hier où il y a un siècle, ou bien à la fin du moyen âge, ou encore sous Jules César, un homme entreprenant enclôt, avec le consentement exprès ou tacite de la communauté, un champ vacant, situé dans

le désert, *in eremo :* il le défriche. Au bout d'un certain temps une circonstance quelconque le porte à se débarrasser de cet immeuble; il le vend. Comme élément du prix, je ne dis pas comme élément unique, mais comme un des éléments, intervient la considération de l'intérêt des sommes qui ont été utilement employées à enclore ce champ et à le défricher. L'acheteur se dit : je pourrais prendre un autre lopin de terre, le défricher et l'enclore, mais cela me coûterait tant; celui-ci est défriché et enclos, je me débarrasserai d'une peine et je gagnerai du temps en indemnisant l'auteur de ces améliorations des dépenses utiles qu'il a faites pour les obtenir. Ce second acquéreur soumet ce champ à l'assolement triennal, il y met des engrais, il y creuse des fossés, il l'assèche, il l'aplanit et le rend d'une culture commode; puis soit lui-même, soit un de ses descendants se trouve amené à vouloir le vendre. Le nouvel acheteur considère comme un des éléments du prix de vente les dépenses utiles qui ont été faites tant par le vendeur que par tous ses ayants-cause. Le champ se transmet ainsi de main en main; les divers propriétaires ou le détériorent par leur incurie ou l'améliorent par leurs peines et le capital qu'ils y enfouissent. L'un irrigue les parties qui manquent d'eau, un autre draine celles qui en ont trop. Un troisième plante des arbres, un quatrième épierre, un cinquième défonce profondément le sol et y plante de la vigne. A chaque vente successive, l'acquéreur nouveau fait entrer en ligne de compte toutes les dépenses utiles qui ont été faites depuis la mise en culture. Il pourrait peut-être trouver ailleurs un champ à l'état brut, mais il lui faudrait une certaine somme de frais pour défricher, pour enclore, pour aplanir, épierrer, irriguer, planter, etc. Tous ces frais ont été faits sur le champ tout préparé qu'on lui offre; il préfère, et en général il fait bien, payer toutes ces dépenses utiles qui ont été faites par toute la série ininterrompue des propriétaires, quoique certaines de ces dépenses remontent à Jules César. Pourquoi l'État ne ferait-il pas de même, s'affranchirait-il de la loi commune et de la commune équité?

On présente quelquefois comme un progrès agricol et social

certaines dispositions légales qui obligeraient le fermier entrant à tenir compte au fermier sortant de toutes les fumures durables et des améliorations diverses que celui-ci aurait faites sur la terre pendant toute la durée de son bail. Ce que l'on demande ainsi comme une nouveauté, se pratique chaque jour, sous une forme différente et très nette, depuis un temps immémorial. Le prix de vente, en effet, n'est pas autre chose qu'une indemnité payée au propriétaire sortant pour toutes les dépenses utiles qu'il a faites sur la terre et une restitution en outre de l'indemnité que ce propriétaire sortant avait payée lui-même, lors de son entrée, au propriétaire antérieur. Qu'on réfléchisse au contrat de vente et l'on verra qu'il contient ce que je viens de dire. Dans une vente faite dans les dernières années du XIXe siècle l'acquéreur tient compte de toutes les dépenses utiles qui ont été faites par le propriétaire contemporain de Jules César, dans la mesure de leur utilité actuelle; et il est juste qu'il en soit ainsi, parce que chacun des acquéreurs successifs, depuis les temps les plus anciens, ayant tenu compte à son prédécesseur de toutes les dépenses d'une utilité durable qu'il avait faites sur la terre, le dernier acquéreur doit acquitter, dans la mesure de l'utilité présente, la totalité de ces indemnités successives. Les propriétaires peuvent être assimilés à une série de fermiers pour un temps illimité dont chacun paie en entrant à celui qui sort une indemnité équivalant aux dépenses utiles faites sur la terre et restitue en même temps au fermier sortant l'indemnité que ce dernier avait lui-même soldée lors de son entrée. Pourquoi l'État ne se conformerait-il pas à cette loi universelle, équitable, naturelle? Par une simple raison, c'est que s'il le faisait, la transformation de la propriété privée en propriété collective ne lui apporterait aucun avantage, ni à lui ni à la communauté; au contraire, elle lui infligerait une charge, celle des frais considérables de régie, de contrôle, de comptabilité, etc. L'opération ne peut devenir, je ne dis pas bonne pour l'État, mais passable, qu'à la condition d'être accompagnée d'une spoliation.

On nous arrêtera sans doute ici et l'on nous dira que, dans tout ce qui précède, nous n'avons pas tenu compte d'un élément

important, l'utilité de la nature que le propriétaire néanmoins fait payer dans le prix de vente, la plus-value spontanée de la terre en dehors de tout travail et de toute nouvelle incorporation du capital; on invoquera en un mot la loi de Ricardo; soit, ce n'est pas par ignorance, c'est à dessein que j'ai laissé de côté cet élément très variable et en général, à mon sens, insignifiant de la valeur des terres. J'ai déjà parlé plus haut de cette doctrine, vraiment inapplicable dans la période de l'histoire que nous traversons, de cette doctrine qui veut que la plus-value du sol dans les vieux pays soit constante et spontanée. Je m'expliquerai de nouveau tout à l'heure sur le *natural, spontaneous and unearned increment.*

La méthode que nous venons de critiquer, étant évidemment vicieuse et injuste, doit être rejetée aussi bien au nom de l'utilité qu'au nom de la justice, car elle porterait une telle atteinte au droit, que tous les contrats en seraient ébranlés; la propriété mobilière et commerciale s'en trouverait immédiatement compromise, par crainte de la contagion. L'esprit d'économie et d'initiative en serait, dans toutes les branches de l'activité sociale, étouffé, par l'appréhension que l'état vînt un jour mettre sa main pesante sur toutes les affaires; tous les négoces, tous les emplois, en fixant une indemnité arbitraire et réduite à la place de la seule indemnité qui soit naturelle, à savoir le prix de vente.

De tous les moyens de revenir au collectivisme agraire, sans le procédé révolutionnaire d'une dépossession violente des propriétaires actuels, le plus ingénieux peut-être, qui n'en reste pas moins complètement impraticable, a été présenté dans une simple note à un article, par un professeur d'économie politique, M. Gide; voici ses propres paroles : « Il y aurait pourtant un « moyen auquel nous ne sachions pas qu'aucun collectiviste ait « songé et nous prenons la liberté de le leur signaler, comme « étant de beaucoup le plus économique. L'État proposerait aux « propriétaires de leur acheter leurs terres *payables comptant et* « *livrables dans* 99 *ans*. Ou si l'on veut présenter cette opération « sous un autre aspect, l'État proposerait à chaque propriétaire

« d'échanger son titre de propriété perpétuelle contre une con-
« cession valable pendant 99 ans, moyennant une indemnité à
« payer à l'amiable. Il y a tout lieu de croire qu'il n'est guère
« de propriétaire qui ne consentît à ce marché et cela même au
« prix d'une indemnité très minime, car comme une durée de
« 99 ans équivaut pour chacun de nous à la perpétuité, le prix
« touché par le propriétaire équivaudrait à un véritable don, et
« il n'y aurait pas lieu d'être exigeant. En admettant que la va-
« leur totale de la propriété foncière en France soit de 100 mil-
« liards, j'imagine que dans ces conditions l'État ne serait pas
« obligé de débourser plus d'un milliard pour en devenir pro-
« priétaire ou plutôt pour en assurer la propriété à la Société
« qui vivra à la fin du xxe siècle. En effet, 100 milliards payables
« dans 99 ans valent présentement, d'après les tables d'annuité,
« 798,500,000 francs[1]. » M. Gide ne verrait à cette méthode que deux inconvénients : l'un, au point de vue des collectivistes, qui trouveraient que la réalisation de leurs espérances est ajournée à une échéance trop lointaine; l'autre, au point de vue de la moralité, cette méthode encourant le reproche de spéculer sur l'imprévoyance des pères pour dépouiller leurs descendants. Ailleurs M. Gide écrit encore ces lignes qui complètent sa pensée : « La perpétuité n'est nullement nécessaire à l'homme qui
« n'est lui-même qu'un être de peu de durée et n'a nul besoin
« de l'éternité, en ce monde du moins, pour satisfaire ses am-
« bitions et asseoir ses projets. »

L'expédient proposé, nous l'avons reconnu, est ingénieux; mais les passages qui précèdent pèchent néanmoins de deux façons : au point de vue psychologique et, par voie de conséquence, à celui du calcul des indemnités. Croire que l'homme, être de peu de durée, se soucie médiocrement de la perpétuité, c'est singulièrement méconnaître la nature humaine. Presque tout le bien et une grande partie du mal qui s'est fait dans le monde a été inspiré par le sentiment de la perpétuité : aussi bien Érostrate qu'Alexandre avait l'esprit hanté par cette pré-

[1] *De quelques nouvelles doctrines sur la propriété foncière*, p. 22, note.

tendue chimère. Pour descendre à des exemples moins classiques, l'espoir vague de la perpétuité est au fond de presque toutes les âmes humaines; il est peu d'esprits, si vulgaires et grossiers, qui ne soient touchés de cette perspective. Un homme plein de santé s'achète pour lui et sa famille, dans un cimetière, une concession perpétuelle; vous la lui proposeriez de cinquante ans, même de quatre-vingt-dix-neuf, que pour peu qu'il eût de l'aisance, il ne se contenterait pas après sa mort de ce laps de temps en apparence considérable. Combien se rencontre-t-il, même parmi les célibataires endurcis et sans famille proche, d'hommes assez désintéressés du lointain avenir pour placer leur fortune à fonds perdu? Des deux branches de l'assurance sur la vie, l'une qui distribue aux vivants, sous la forme d'annuités viagères, les capitaux qu'ils ont amassés, l'autre qui recueille les épargnes des vivants pour les restituer grossies à leurs descendants, la première est presque stérile, sans clients et sans affaires, la seconde seule se développe et grandit. Et il en est de tout ainsi. Le vieillard bâtit en pensant à ses descendants reculés; l'octogénaire plante pour ses arrière-neveux. La pensée du lointain avenir est présente à l'esprit de tous, surtout de ces hommes doués de prévoyance et de patience qui se sont fait une fortune ou qui, l'ayant reçue, ont su la conserver et la grossir. Il en est de même chez toutes les civilisations laborieuses. Le Chinois émigré en donne la preuve qui, des confins du monde, ordonne qu'on rapporte son corps inanimé près du tombeau de ses pères, avec l'espoir que ses descendants les plus reculés viendront aussi l'y rejoindre. Quelle que soit la mobilité que l'agitation de notre temps imprime aux familles et aux fortunes, elle n'a pas encore détruit ces sentiments; elle ne pourrait les étouffer qu'en faisant disparaître avec eux les forces morales les plus puissantes, celles qui contribuent le plus au progrès matériel. C'est l'idée, décevante si l'on veut, de la perpétuité qui est l'inspiratrice de presque tous les efforts humains.

Aussi se fait-on une illusion bien étrange quand on s'imagine qu'un propriétaire rural, moyennant une soulte dérisoire de 1 0/0, irait troquer son titre de propriété perpétuelle contre un

titre de jouissance emphythéotique pendant quatre-vingt-dix-neuf ans. Quoi! vous croyez que cet homme qui a une propriété de cent mille francs qu'il chérit, qu'il embellit, dont il cherche à accroître chaque jour le rapport et les charmes, irait, moyennant un billet de mille francs, consentir à ce que sa terre ne fût plus que pendant quatre-vingt-dix-neuf ans dans ses mains à lui et dans celles de ses descendants! Combien vous le supposez à la fois rapace et imprévoyant : rapace, parce que le moindre morceau qui lui serait jeté en pâture à l'heure présente, lui ferait abandonner cette chose inestimable, source de jouissance infinie et quotidienne, l'espoir de la perpétuité; cette chose-là ne se pèse pas, ne se calcule pas avec des tables de logarithmes, et c'est faire injure à la nature humaine que de croire que 1 0/0 est un juste prix pour une renonciation aussi pénible. Cet homme serait aussi imprévoyant que rapace; car dans quatre-vingt-dix-neuf ans vivront encore bien des êtres qu'il aura pu connaître ou qui se rattacheront de très près à ceux qu'il chérissait le plus. Il n'est pas rare que quatre ou cinq générations se trouvent vivre à la fois dans une famille. En jetant les yeux autour de moi parmi mes proches, j'aperçois un vieillard né en 1797 qui voit et carresse son arrière-petite-fille, née en 1884, laquelle n'aura qu'en 1971 l'âge qu'a en 1884 son arrière-grand'-mère. Ainsi voilà deux personnes qui se seront connues et tendrement aimées et qui, à elles deux, pour peu que la vie de la plus jeune se prolonge autant que la vie de la plus vieille, auront parcouru sur la terre une durée d'au moins 174 ans. Notez que ce n'est pas un hasard, parmi les cas de longévité extraordinaire que je prends cet exemple, c'est dans ma propre famille la plus étroite. Et l'on viendra nous dire que quatre-vingt-dix-neuf ans forment une période qui borne d'une manière infranchissable toutes les espérances temporelles de l'homme! Pour prendre un autre exemple plus général : un homme a 30 ans, il est propriétaire et vient de se marier; il peut avoir des enfants à 40 ans (on en a bien plus tard) qui eux-mêmes en aient d'autres à 40 ans aussi : qu'en résulterait-il? C'est que, au moment où expirerait la période de 99 ans, à laquelle cet impré-

voyant aurait consenti à réduire son titre de jouissance, son propre petit-fils n'aurait encore que 49 ans et se trouverait absolument dépouillé par l'acte insensé du grand-père.

Qu'on essaye de ce marché ; qu'on aille trouver, je ne dis pas un millionnaire habitué au calcul, mais un simple paysan, et qu'on lui tienne ce langage : « Mon ami, voici ton champ qui « vaut 1,000 francs ; tu le possèdes à perpétuité ; si tu le veux, je « te l'achète payable comptant et livrable dans 99 ans, moyen- « nant 1 0/0 de sa valeur. Voici le prix du marché, soit 10 fr. » Croit-on qu'il se rencontrerait un seul homme sur un million pour traiter dans ces conditions ? Qu'on tente, par curiosité, l'expérience en petit.

Pour avoir quelque chance de vaincre la résistance du propriétaire, il faudrait laisser là les tables de logarithmes ou d'annuités et singulièrement grossir l'appât. Nous croyons que, même en accordant au propriétaire actuel 20 ou 30 0/0 de la valeur présente de sa terre, pour l'amener à convertir son titre de propriété perpétuelle en titre d'emphythéose pour 99 ans, on échouerait encore dans la moitié des cas, si ce n'est les trois quarts. En supposant qu'on réussît, il en coûterait 25 à 30 milliards de francs pour les 110 ou 120 milliards que vaut actuellement la propriété privée en France. Or, 25 à 30 milliards, cela exigerait 1 milliard à 1,200 millions d'annuités que l'État devrait percevoir, pendant 99 ans, par la voie de l'impôt. Le singulier moyen, en vérité, de faire progresser le genre humain, que de l'écraser sous un poids d'impôts effroyable et inutile pendant 99 ans, sous le vain prétexte de supprimer tous les impôts après. Il serait beaucoup plus naturel et infiniment moins coûteux de pratiquer un amortissement énergique de la dette publique, ce qui, avec un moindre sacrifice annuel, réduirait le budget de près d'un tiers au bout de 30 ou 40 ans.

Les difficultés que rencontrerait le plan que nous venons de critiquer sont d'ailleurs beaucoup plus nombreuses que ne le pensent ses auteurs. L'une d'elles, avec laquelle on n'a pas compté, c'est l'illusion où se trouvent presque tous les propriétaires sur la valeur actuelle et sur les chances de plus-value de

leur terre. Il n'en est guère qui ne croient que leur bien vaut au moins moitié plus que sa valeur courante, et qu'il est appelé à un avenir des plus brillants. La tendresse illusionnée du hibou pour ses petits, on l'a pour ses terres : la cruelle réalité, quand elle force à vendre, vient dissiper cet aveuglement. Comme il s'agirait, dans le système, d'obtenir un consentement à l'amiable de la part de propriétaires aisés, il est probable que les terres, dans leur estimation, vaudraient moitié plus que le prix qu'on en pourrait obtenir si l'on était contraint de les vendre. La soulte à fournir par l'État serait relevée en proportion.

Un autre inconvénient encore, et non des moindres, c'est que, à mesure qu'avancerait cette échéance fatale de 99 ans, le propriétaire transformé en tenancier emphythéotique, sentirait se rétrécir la sphère de ses espérances et de son activité fructueuse. Les améliorations disparaîtraient graduellement. Quarante à cinquante années avant l'expiration de la période on cesserait de planter ou de semer des arbres forestiers, car ce n'est guère qu'à soixante ou quatre-vingts ans qu'ils acquièrent une valeur sérieuse. Quinze ou dix-huit ans avant le terme fixé, on s'abstiendrait de toute plantation d'arbres fruitiers, comme les pommiers, les amandiers, les oliviers, car il faut bien dix ans pour qu'ils commencent à produire d'une manière notable. Ce serait douze ou quinze années avant la redoutable échéance qu'on cesserait de convertir des terres arables en prairies, l'amendement de ces dernières nécessitant une longue période pour qu'elles atteignent leur pleine valeur; dans les huit ou dix dernières années, on ne voudrait pas davantage faire les frais de la création d'un vignoble; les travaux productifs, mais coûteux, de drainage, de barrage, d'irrigations, seraient aussi rendus impossibles une dizaine d'années avant le terme; cinq ou six ans auparavant on s'abstiendrait des fumures durables, des défoncements et de tous les travaux qui ne sont rémunérateurs qu'à la longue. Bien plutôt encore on aurait renoncé à l'édification ou à l'élargissement de bâtiments ruraux que le progrès des cultures eût pu rendre nécessaires ou utiles : bergeries, granges, caves, celliers, laiteries. La décadence graduelle de l'agriculture

devancerait de beaucoup l'expiration du terme de l'emphythéose et elle irait en s'accélérant.

On dira que l'État, par des mesures opportunes, éviterait ces inconvénients, que quarante ou cinquante ans avant l'expiration de l'emphythéose, il s'entendrait avec le possesseur pour les plantations forestières, que quinze ou vingt ans avant le terme il ferait aussi des accords pour les autres améliorations durables, qu'il tiendrait compte, lors de son entrée en jouissance, de la plus-value, des constructions, etc. Que de détails, que de complications, que d'évaluations incertaines, et combien, malgré toutes ces précautions ou ces atténuations, l'esprit du détenteur emphythéotique serait peu porté à faire des dépenses dont le règlement ultérieur serait sujet à tant d'aléas !

Une dernière objection, qui est capitale, s'oppose à ce plan de conversion, moyennant une soulte du droit de propriété perpétuelle en un droit de tendance emphythéotique. La population résisterait certainement à une combinaison de ce genre. Le moindre paysan, comme le plus riche propriétaire, se défierait de ce bloc enfariné. Donner à l'État qui a les gendarmes à son service et qui nomme les juges un droit quelconque, même fort éloigné, sur sa terre, cela lui paraîtrait gros de conséquences. Les 10 francs qu'on lui offrirait pour 1,000 francs de valeur ne lui sembleraient pas une compensation pour les risques que son imagination entreverrait confusément : 100 francs même lui paraîtraient bien peu de chose à ce prix. L'État inspire une sainte terreur ; et c'est avec raison parce qu'il n'y a pas d'égalité de l'individu à l'État. Cet être gigantesque, aux volontés souvent soudaines et arbitraires, toujours irrésistibles, n'est pas un associé qui semble engageant. Toutes les fois que l'État a voulu faire quelque combinaison avec la propriété foncière, quelles que fussent les concessions pécuniaires auxquelles il consentît, le succès a été médiocre. On en a la preuve dans le rachat de l'impôt foncier en Angleterre sous Pitt, dans le *Moukabala* en Égypte, dans la conversion des biens communaux en rente sur l'État sous Napoléon Ier. Certes, ces combinaisons n'étaient pas assimilables à la colossale opération dont on nous

parle : c'est une raison pour que les premières, qui étaient simples et modestes ayant échoué, la dernière qui serait infiniment plus radicale, n'ait pas un meilleur sort.

La transformation de la propriété privée en propriété collective a exercé tant de fascination sur certains cerveaux qu'il faut encore nous arrêter à d'autres procédés que ce système a fait inventer. L'un qui paraît très simple et praticable au premier abord a la faveur de M. de Laveleye, de Stuart Mill aussi et de plusieurs autres publicistes. Il ne s'agirait de rien de moins ni de plus que de supprimer quelques degrés de succession en ligne collatérale. On restreindrait celles-ci au sixième ou septième degré, au lieu du douzième. J'ai entendu ce brave M. Crémieux, l'ancien membre du gouvernement provisoire de 1848, se lamenter de ce que l'on n'eût pas adopté dans le temps son projet de limiter le droit successoral aux cousins issus de germains. C'était la toison d'or qu'il apportait à l'État, et l'État n'en a pas voulu. L'État, à notre gré, se montrait plus judicieux que ce bon M. Crémieux. D'autres voudraient que l'on allât plus loin et que la parenté de cousin germain fût la dernière qui ouvrît un droit successoral.

On pourrait se montrer plus radical encore et l'on n'obtiendrait que des résultats matériels insignifiants. L'instinct de la perpétuité est, quoi qu'on dise, tellement vif dans le cœur de l'homme civilisé, que personne n'hésitera à faire un testament pour empêcher sa fortune de se perdre comme un infiniment petit dans cet infiniment grand qu'on appelle l'État. On aimera mieux donner à son avoir n'importe quelle destination que de consentir qu'il se noie dans le chapitre des produits divers du budget. L'habitude se prendra de faire des testaments; on léguera à un parent, à un ami, à un domestique, à une société ou une corporation soit religieuse, soit civile, à une école, à une commune, à un département. On léguera à un être particulier qui puisse conserver le nom du testateur; mais pas une fois sur mille on ne laissera le fisc appréhender une fortune qui vaille la peine d'être transmise. Il est bien des hommes qui n'ont pas de parents et qui sont parvenus à la richesse; en voit-on qui

abandonnent leur fortune à l'État? Non, l'esprit humain a horreur du vide, de l'indéterminé; or nos grandes nations modernes, à la différence des petites cités antiques, représentent, au point de vue des legs, l'indéterminé et le vide. Il y a trop de disproportion entre une fortune particulière et les immenses ressources de l'État moderne pour qu'on ne considère pas comme le retour au néant la confusion d'une richesse individuelle dans celle de l'État.

La suppression de quelques degrés de successibilité, à moins que l'on interdise le testament, ne vaudra donc à l'État aucun accroissement sensible de recettes. Si l'on supprime en même temps le droit de tester, d'autres inconvénients des plus graves surgissent aussitôt : les dissimulations, les donations de la main à la main, et ce qui est plus grave, les placements à fonds perdu, la cessation de l'épargne, l'arrêt prématuré dans la poursuite de la fortune et dans les efforts qui la font atteindre, c'est-à-dire en définitive un amoindrissement du capital national et de la production.

Quelques esprits, qui tiennent obstinément à leur chimère, s'arrêtent à un moyen terme : des droits de succession très élevés en ligne collatérale. Ne le sont-ils pas déjà assez? Environ 10 0/0 avec les décimes et même avec les droits de timbre, 12, 13 à 15 0/0 pour les parents au douzième degré, et un peu plus pour les personnes qu'aucune parenté ne rattachait au testateur. Bien exigeants sont ceux que ne satisfont pas ces droits draconiens. J'ai montré dans mon *Traité de finances*[1] combien sont injustes ces taxes excessives. Elles tendent à détruire le principe de la transmission héréditaire. Ou l'hérédité est un droit naturel et un droit civil, alors c'est une faute de la restreindre par des impôts qui prélèvent plus qu'une partie du revenu du bien transmis. Ou l'hérédité n'est pas un droit naturel et ne présente aucun intérêt social, alors il la faut supprimer complètement et dans tous les cas. C'est d'ailleurs une affirmation absurde que l'hérédité ne soit pas un droit et n'offre pas à la société dans son ensemble des

[1] Tome Ier (3e édition), p. 516 et suiv.

avantages énormes, beaucoup plus grands, à tout prendre, que ceux dont profitent les individus. S'il en est ainsi, les taxes successorales en ligne collatérale ou entre étrangers, bien loin de pouvoir être relevées, devraient être réduites à un maximum de 5 0/0, correspondant à une année de revenu[1].

Entrons, toutefois, pour un instant dans le système de nos adversaires. Les droits successoraux sont doublés, triplés même; au lieu de 6 à 10 0/0, décimes compris, on les porte à 12 ou 20 0/0 respectivement, ou même à 18 et 30 0/0. Voilà un tarif suffisant, n'est-ce pas? Songez que les droits de timbre qui s'y ajoutent en France, les frais d'hommes d'affaires et autres dépenses qui sont l'accompagnement habituel de ces sortes de succession augmentent d'un quart, de moitié et même parfois doublent le chiffre des droits perçus par l'État. Dans cette hypothèse extravagante du doublement et du triplement des droits en ligne collatérale, que reviendra-t-il à l'État? Il perçoit actuellement 90 millions de francs sur les héritages de cette nature[2]. Si le rendement suit strictement la progression des tarifs, l'État recouvrera chaque année 90 ou 180 millions de plus. La propriété immobilière en France vaut environ 100 ou 120 milliards; pour arriver à l'absorber, sept à huit siècles seraient nécessaires dans le cas de doublement des droits, et trois à quatre siècles dans le cas de triplement; encore ici tenons-nous compte des plus-values que pourraient offrir dans le courant des siècles les successions en ligne collatérale. Ces plus-values sont elles probables? Elles ne doivent pas le paraître à un esprit judicieux. Quand un collatéral ou un étranger saura que le fisc à sa mort prélèvera, tous frais compris, notamment ceux de timbre, 30 à 40 0/0 de sa succession, et que les officiers ministériels s'y joignant, il n'en restera plus guère que la moitié, de deux choses l'une : si ce

[1] Voir l'ouvrage précité.

[2] En 1879, l'État français a recueilli 73,855,000 fr. du chef des droits sur les successions en ligne collatérale évaluées à 1,000,726,718 fr. et 17,672,000 fr. sur les successions entre personnes non parentes, ces successions étant évaluées à 178,510,000 francs. C'est donc en tout 91 millions de francs. Depuis lors ces perceptions ont dû un peu diminuer comme tous les droits d'enregistrement. (Voir notre *Traité de la science des finances*, 3e édit., tome Ier, p. 517.)

collatéral ou cet étranger aime son héritier ou son légataire, il lui donnera une partie de son avoir de la main à la main, par avance d'hoirie, quitte à placer le reste à fonds perdu ; si, au contraire ; il n'a pour son héritier ou pour son légataire qu'une médiocre affection, il n'hésitera pas à dépenser de son vivant une bonne partie de sa fortune. Le fisc sera ainsi la dupe de sa rapacité, même dans le cas où le défunt n'aurait recouru à aucun de ces moyens pour empêcher l'État de se saisir d'une trop forte part de l'héritage, le droit étant énorme provoquera, de la part des héritiers, une grande fraude, de fausses déclarations, des dissimulations de valeurs, au besoin même peut-être la corruption des agents du fisc. Les mêmes écrivains qui n'ignorent pas qu'un droit de douane trop élevé pousse à la contrebande, s'imaginent qu'on pourrait porter à 30 ou 40 0/0 les droits de succession sans arriver au même résultat, c'est-à-dire à ce que les Anglais appellent l'*évasion de la taxe*.

En recourant à ce procédé, d'apparence si simple, l'État risquerait de s'attirer bien des mécomptes. S'il employait les sommes provenant de ces droits à des achats de terre, comme on le lui conseille, au fur et à mesure qu'il aurait à sa disposition des ressources plus considérables pour cet effet, il ferait, par sa demande exceptionnelle venant se joindre aux demandes ordinaires, renchérir les immeubles ; ses achats deviendraient d'autant moins efficaces, au point de vue du revenu, qu'ils seraient plus considérables en capital. Pour un résultat d'une utilité d'ailleurs contestable et qui, en tout cas, ne serait obtenu par cette méthode que dans un délai de cinq à six siècles, faut-il donc que l'État mette sur les transmissions de biens, c'est-à-dire sur le droit d'héritage, des taxes aussi inouïes?

Un autre argument est encore dans la bouche de nos adversaires : L'État, qu'il rachète les terres soit en partie, soit en totalité, jouira de la plus-value, cette plus-value constante et imméritée, cet *unearned increment* qui fait que les revenus du propriétaire foncier, sans aucun travail de celui-ci, vont toujours en croissant.

La plus-value constante, ininterrompue, spontanée ! voilà une

chimère qui hante encore l'esprit d'un grand nombre d'économistes. Et cependant, tous les faits montrent que c'est une pure conception de l'esprit qui n'a en ce monde aucune réalité. Si cette plus-value constante, ininterrompue, spontanée, avait existé depuis l'origine du monde, ou seulement depuis les temps historiques, je vous le demande, quelle serait la valeur d'un hectare de terre dans la Beauce ou dans la Brie? Ce ne serait pas 4 à 5,000 francs, ce serait des centaines de mille francs, car cette terre avait une valeur il y a quelques siècles. Aujourd'hui, après vingt à trente siècles de culture et d'incorporation de capital sous toutes les formes, elle vaut, quand elle est de première qualité, 4 ou 5,000 francs, voilà tout. Dans les trois quarts des cas, cette valeur vénale de la terre est très inférieure à tout le capital qui y a été incorporé par les quatre-vingts ou cent générations qui s'y sont succédé.

Un écrivain, dont le cerveau était fécond en abstractions, a inventé une loi célèbre, d'où des disciples étourdis ont conclu que le revenu de la terre devait toujours aller spontanément en augmentant. Ricardo est, certes, un homme d'une grande puissance d'esprit. A supposer que notre planète fût tout entière habitée, que tous les sols naturellement fertiles fussent en culture, que la population continuât à augmenter indéfiniment, que l'art agricole fût stationnaire, qu'on ne trouvât pas le moyen de tirer d'un même sol, par des améliorations aisées et des procédés médiocrement dispendieux, un plus grand produit; à supposer, dis-je, que toutes ces conditions se rencontrassent réunies, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui, ce qui ne le sera pas demain, ce qui ne le sera peut-être jamais, la rente du sol irait toujours en haussant, et ce phénomène de la plus-value spontanée, constante, imméritée, l'*unearned increment*, serait un phénomène normal, naturel, ayant toute la majesté et l'irrévocabilité des lois physiques.

Combien la situation réelle est différente de cette conception imaginaire! J'ai montré, dans mon *Essai sur la Répartition des richesses*, que les faits répondaient bien peu à cette hypothèse; j'ai prouvé que, pour la France, toute l'augmentation du revenu

foncier qui s'est accompli, de 1851 ou même de 1821 à l'heure actuelle, correspondait à peine, en moyenne, à l'intérêt, au taux habituel des placements mobiliers, de tous les capitaux nouveaux qui, dans cette période, avaient été incorporés au sol[1]. Mais laissons cette réfutation par les chiffres, et contentons-nous d'une autre plus sommaire et tout aussi décisive.

J'imagine que vers 1815 ou 1820, le Parlement d'Angleterre, séduit par la théorie de Ricardo, se soit dit que, la terre offrant une plus-value constante, il était bon de dérober aux propriétaires ce bénéfice immérité et de l'attribuer à l'État. Le Parlement passe donc une loi, au lendemain de la paix, pour l'achat par l'État de toutes les propriétés immobilières du Royaume-Uni. Avant l'expiration du premier quart de ce siècle, l'État anglais possède ainsi tout le sol, qu'il fait exploiter par des fermiers. Il se félicite de la résolution qu'il a prise, parce que, pense-t-il, au renouvellement des baux, la plus-value constante et spontanée lui permettra, sans nuire à personne, d'augmenter les revenus de la nation.

Les baux expirent, en effet, au bout de quinze à dix-huit ans, car ils ont dans la Grande-Bretagne une longue durée : l'État veut relever les fermages; mais ici il éprouve un grand mécompte; les fermiers déclarent et prouvent que les dernières années les ont constitués en perte et que, au lieu de pouvoir consentir à une hausse du loyer de la terre, ils sont contraints, pour ne pas se ruiner, d'exiger une réduction. L'État se récrie, il attend, il sollicite les concurrents. Point d'affaire; il est, en fin de compte, obligé de consentir à un abaissement des fermages, ici de 10 p. 100, là de 15 p. 100, ailleurs de 20 p. 100. C'est en effet dans ces proportions que, d'après le véridique Porter, les fermages ont baissé en moyenne dans la Grande-Bretagne, de 1820 à 1840[2]. L'État gémit de ce que la théorie de Ricardo ne

[1] Voir mon *Essai sur la Répartition des richesses*, chapitre III.

[2] La valeur locative des terres en Angleterre était évaluée à 700 millions de francs en 1804 et à 750 millions en 1838, quoique dans cet intervalle on ait incorporé au sol des capitaux énormes. (Voir mon *Essai sur la Répartition des richesses*, page 88.) D'autre part, d'après M. Leone Levi, les revenus des terres et dîmes représentaient, en 1814-15, 39,405,000 liv. sterl., soit 985 millions de francs,

se soit pas montrée plus vraie ; il subit une diminution ruineuse pour lui, c'est-à-dire pour les contribuables ; pour payer la moins-value, tout à fait incorrecte et anti-scientifique, mais réelle, du revenu des terres, il est obligé de mettre des impôts nouveaux. Lassé de cette expérience, il abandonne sa propriété collective, et revend aux particuliers le sol qu'il leur a si chèrement acheté.

Un quart de siècle se passe ; les circonstances venant à changer, le revenu des terres, la rente du sol, qui avait fléchi de 1820 ou 1830 à 1840 ou 1850 se met à se relever ; les baux augmentent. Alors paraît un écrivain d'une singulière pénétration d'esprit, qui s'est construit dans son cerveau un monde économique à lui et qui resta, au demeurant, l'un des hommes du monde les plus ignorants des faits se passant sous ses yeux, nous voulons nommer Stuart Mill : Je suppose qu'il s'écrie : « La première expérience du rachat des terres a été faite dans des circonstances défavorables ; elle a été faussée par des causes accidentelles, le développement du commerce maritime, l'abolition des *corn laws;* aujourd'hui, la plus-value revient, elle va continuer sans interruption, spontanément, en conformité avec les lois économiques. C'est le cas pour l'État de racheter toutes les terres. » Stuart Mill et ses disciples expriment leur conviction avec tant de ténacité et de hauteur que l'État se laisse persuader ; vers 1860 environ, il rachète tout le sol. Pendant les premières années tout paraît bien aller. Quelques baux expirent, on les renouvelle avec profit. On parvient ainsi à la période de 1875-1880. Alors, par suite d'une grande variété de circonstances, une crise agricole se déclare, aussi durable qu'intense. L'État ne trouve plus de fermiers ; il est obligé de baisser les prix des baux, tantôt de 10 p. 100, plus souvent de 20 à 25, quelquefois de 30 à 40 p. 100. Le voici qui subit une perte formidable ; c'est un revenu de 3 ou 400 millions de francs qui lui échappe. Que sont à côté de ce préjudice énorme les mécomptes qu'éprouvent parfois les impôts indirects? Par suite de

pour l'impôt sur le revenu, et en 1851 ils atteignaient 47,800,000 liv., soit 1,195 millions de francs. Or, dans cet intervalle de 35 ans, on a certainement incorporé plus de 10 milliards de francs au sol. (*Bulletin de statistique*, février 1884.)

la détestable opération qu'il a faite, l'État est obligé d'accroître considérablement les taxes, et ce rachat de toutes les terres qui devait hypothétiquement amener un jour la suppression de tous les impôts devient précisément la cause de leur aggravation.

Peut-on nier que les choses se fussent passées de cette manière si l'État anglais, pénétré des principes de Ricardo ou de Stuart Mill eût racheté les terres, soit dans le premier quartier de ce siècle, soit vers la fin du troisième quartier? En France les faits eussent été exactement les mêmes. Supposez que la révolution de 1870, au lieu d'avoir été amenée par des catastrophes militaires, l'eût été par un mouvement social. Les maîtres du gouvernement d'alors eussent voulu racheter toutes les terres; j'admets que l'opération se fût faite régulièrement, par l'octroi aux propriétaires évincés d'une rente égale à leur revenu. L'État se disait que, sous la grande autorité de Ricardo, de Stuart Mill et d'autres docteurs, il pouvait compter, comme bénéfice, sur la plus-value ininterrompue et spontanée du sol. Je suppose que l'opération ait été terminée en 1875. L'État attendait avec impatience le renouvellement des baux, pour jouir du bénéfice qu'il s'était promis, car jusqu'à ce renouvellement il ne retirait aucun bénéfice. L'expiration des baux arrive, mais en même temps la crise agricole : d'un côté dans le Sud le phylloxéra, de l'autre, dans le Nord, les intempéries, la mévente, la concurrence étrangère. Les baux ne peuvent être renouvelés qu'à perte, et ce sont des centaines de millions annuellement que l'État doit tirer de ses caisses, en établissant des impôts nouveaux pour combler le préjudice que lui cause l'imprudente opération qu'il a faite.

L'expérience ne démontre-t-elle pas que c'eût été là le train des choses? On dira peut-être que ces circonstances sont accidentelles. Si accidentelles qu'on les veuille tenir, elles méritent, certes, qu'on les prenne en considération. Mais est-il vrai qu'elles aient le caractère de l'accident? Le prétendu dogme de la plus-value naturelle et presque constante du revenu des terres ne repose sur aucune observation universelle. Il est uniquement tiré du cerveau de certains savants qui imaginent comme nor-

mal un concours de circonstances qui peut très bien ne répondre qu'à une période de l'histoire et n'être pas nécessairement conforme à la nature soit physique, soit humaine. La terre est limitée, dit-on, et le genre humain augmente sans cesse, donc la valeur des produits terrestres ira toujours en augmentant. Des deux termes de cette proposition, le premier seul est certain : la terre est limitée; elle l'est en elle-même, elle ne l'est pas, par rapport aux générations actuelles, puisque près de la moitié du monde est encore insuffisamment peuplé et à peine exploré. Quoiqu'il en soit, même quand la terre tout entière sera peuplée avec une densité moyenne de 80 ou 100 habitants par kilomètre carré, ce qui est supérieur à la densité de la population française; il n'y a aucune certitude absolue que la rente du sol ira toujours en croissant. On peut dire que les probabilités sont dans ce sens, mais la certitude, non.

L'accroissement continu de la population que l'on s'est habitué à considérer comme une loi de nature pourrait bien être un fait historique passager. Dès maintenant il n'est plus permis de parler à ce sujet avec le ton catégorique de Malthus. Depuis que parut son fameux livre, il s'est produit deux phénomènes nouveaux qui doivent porter l'observateur attentif à être réservé dans ses affirmations : c'est la stagnation presque complète de la population française et la stagnation à peu près également complète de la population anglo-saxonne des états de la Nouvelle-Angleterre. Dans ces deux pays, la population a, pour ainsi dire, cessé de s'accroître. Qui peut assurer que plusieurs autres nations du monde ne finiront pas par tomber dans le même état? Qui peut garantir que, quand le bien-être se sera partout développé et les idées démocratiques répandues, toutes les populations du monde n'arriveront pas à être comme les Français et les Yankees, c'est-à-dire à ne plus posséder naturellement ou volontairement qu'une médiocre fécondité. Que ce soit vice ou vertu, peu importe. L'exemple nouveau de la France et de la partie la plus anciennement peuplée des États-Unis démontre qu'il y a une grande témérité à prétendre que le genre humain doive indéfiniment multiplier.

J'ai énuméré ailleurs[1] les différentes causes qui font obstacle à la hausse continue de la rente. Il me suffit d'en rappeler une seule, les améliorations agricoles. Tout propriétaire qui améliore son champ travaille, sans le savoir, à faire baisser la rente de la terre; car, si par impossible au même moment tous les propriétaires faisaient les mêmes améliorations au point de pouvoir doubler en peu de temps les produits, le prix de ceux-ci baisserait et la rente du sol, déduction faite de l'intérêt des capitaux récemment engagés, aurait une tendance à fléchir. Qui peut dire quelle est la limite de ces améliorations et des découvertes de l'art agricole? Or, si une augmentation notable de la production venait à coïncider avec un ralentissement de la tendance à l'augmentation de la population, la conséquence n'en serait-elle pas une baisse, je ne dis pas seulement de la rente du sol, cette abstraction théorique qui n'a que de rares applications dans la pratique, mais de l'ensemble du revenu des terres, y compris l'intérêt des capitaux immobilisés?

En rachetant toutes les terres et en se reposant, pour le bénéfice de cette opération, sur la plus-value interrompue du revenu foncier, l'État ferait donc une opération singulièrement hasardeuse, qui, à deux époques de ce siècle, aurait certainement tourné contre lui, qui dans le présent et dans l'avenir prochain lui ménagerait plus de chances de perte que de gain et qui, même pour un très lointain avenir, n'offre pas la certitude absolue de devenir rémunératrice.

Ce qui vient d'être dit de la propriété rurale, on peut aussi, mais dans une moindre mesure, l'appliquer à la propriété urbaine. Les terrains dans les villes augmentent toujours de prix : la preuve en est fournie par Paris, Londres, New-York, pour ne nommer que les cités les plus célèbres. C'est là un aphorisme; de ce que Paris, dans les cinq années de 1876 à 1881, a gagné 225,000 habitants, soit 45,000 âmes par an, ce qui représente un accroissement de près de 11 0/0 dans cette période quinquennale, il ne manque pas de fortes têtes qui concluent que Paris jusqu'à

[1] Voir mon *Essai sur la Répartition des richesses.*

la consommation des siècles augmentera de 45,000 habitants annuellement, ou même mieux de 2 1/2 0/0 par année. Dans deux siècles, Paris compterait ainsi 12 ou 15 millions d'habitants, et dans cinq siècles, 30 à 40 millions, dans dix siècles, une centaine de millions d'âmes..

Que des esprits réfléchis aillent édifier des théories et des systèmes sociaux sur des observations qui, poussées jusqu'au bout, conduisent à de semblables résultats, c'est ce qu'il est malaisé de comprendre. Nous venons de traverser une période de plusieurs siècles, et surtout de plusieurs décades d'années, qui a été très favorable à l'accroissement des villes et notamment des capitales. Ailleurs j'en ai expliqué les raisons[1]. Mais croire que ce mouvement d'accroissement doive continuer indéfiniment, avec une vitesse accélérée, du moins uniforme, c'est oublier le proverbe allemand, qu'aucun arbre ne pousse jusqu'aux nues. A côté des villes qui ont grandi, on en rencontre aussi qui sont déchues. Florence et Venise sont bien médiocrement prospères ; Rome n'a certainement pas retrouvé sa population des beaux jours de l'empire romain. Les cartes sont jonchées de noms majestueux qui ne répondent plus qu'à des bourgades. Ce sont des catastrophes politiques, dira-t-on, qui ont causé ces ravages. Outre que l'avenir ne réserve peut-être pas à l'humanité une ère de paix aussi profonde que se le figurent certains philanthropes, les causes économiques d'accroissement des grandes villes pourraient bien perdre de leur action ou disparaître, peut-être même faire place à des causes de décroissance. Dans tout le courant du XVIIIe siècle Paris ne s'est accru que d'un cinquième. Il est tel quartier dans la capitale, l'île Saint-Louis par exemple, où un grand hôtel seigneurial ne se loue pas plus cher aujourd'hui que sous Louis XIV. De 1876 à 1881 une de nos grandes villes Saint-Étienne a perdu quelques milliers d'habitants. Il se peut que les excès démagogiques, les impôts, les grèves d'ouvriers, déplaçant les industries, fassent reculer la population de beaucoup de cités jusqu'ici rapidement croissantes. Les arts techni-

[1] Voir mon *Essai sur la Répartition des richesses*, chap. VII.

ques peuvent réserver à l'avenir aussi beaucoup de surprises. La découverte d'un petit moteur individuel à bon marché peut reporter l'industrie dans les campagnes. Certes, il est probable que les grandes villes s'accroîtront encore pendant le prochain demi-siècle, peut-être pendant plus longtemps; mais il faut s'attendre ponr chacune d'elles à bien des vicissitudes. Au moment où nous écrivons par exemple, Paris semble traverser une crise : la population en ce moment ne doit pas s'y accroître, peut-être même y diminue-t-elle; les loyers n'y sont pas en voie d'augmentation. Quant à l'avenir qui est éloigné de cent ou deux cents ans, bien hardi serait l'homme qui prétendrait le fixer d'une manière absolue et qui soutiendrait qu'à cette époque Paris sera encore une cité en voie d'accroissement et que les loyers y seront plus élevés qu'aujourd'hui. Cela est possible, mettez même que ce soit probable, mais c'est une pure conjecture qui n'a aucun caractère de nécessité. En dehors de toutes les autres raisons qui devraient le dissuader d'une pareille entreprise, il y aurait donc, de ce chef, un grand risque pour l'État s'il voulait, comptant sur une plus-value hypothétique, acheter toutes les maisons des villes.

En assimilant l'État au propriétaire foncier actuel et en voulant conférer à celui-là la fonction de celui-ci, on perd, en outre, de vue le rôle véritable du propriétaire dans le monde économique où nous vivons. L'État, dit-on, fera comme le marquis de Westminster, qui possède toute une partie de Londres. Cela n'est pas exact, l'État ne pourra pas faire complètement comme le marquis. Ce dernier est un être personnel, autonome, libre, ne relevant que de lui-même. Dans sa situation de propriétaire il agit d'après une règle simple : son intérêt personnel, qui est de louer ses maisons au prix le plus élevé et aux meilleurs payeurs ; ou plutôt, dans le moment actuel, sa tâche est singulièrement réduite, car comme ces maisons ont été bâties pour la plupart par des détenteurs emphythéotiques, le marquis n'a qu'à recevoir les rentes.

L'État sera dans des conditions tout à fait différentes : ce n'est pas un être personnel, autonome, libre, agissant d'après une

règle simple ; c'est, au contraire, un être singulièrement compliqué, et dont toutes les actions sont déterminées par des mobiles très multiples et s'enchevêtrant. Plus l'on s'éloigne de l'absolutisme des anciens temps, plus l'on s'engage dans le parlementarisme, dans la démocratie, dans les fonctions électives et de brève durée, plus l'État devient impropre à la fonction nouvelle qu'on veut lui faire remplir. L'État n'est plus alors un être permanent, représentant la nation tout entière ; ce n'est plus qu'un parti au pouvoir, défendant avec fort peu de scrupule les intérêts d'une majorité qui est mal assise et changeante. L'État moderne ne peut donc pas être impartial ; comment le serait-il puisqu'il est aux mains d'un parti, lequel a enlevé le pouvoir de haute lutte ? Prétendre que l'État moderne qui devient par les élections la chose, au moins temporaire, d'un parti, puisse être impartial, c'est faire une contradiction dans les mots aussi bien que dans les choses. L'État moderne obéit à des sentiments très divers, dont le plus puissant est non pas l'intérêt permanent de la totalité de la nation, mais l'intérêt immédiat de cette partie de la nation qui forme la majorité des votants. Dans ces conditions, l'État moderne est impropre à jouer même le rôle restreint du marquis de Westminster. Il est beaucoup moins sûr de ses employés, bien plus accessible à la corruption, surtout à cette sorte de corruption atténuée et anodine, mais dangereuse, qui se manifeste, non par des dons d'argent, mais par des faveurs, par des passe-droits. L'État moderne, parlementaire ou démocratique, est essentiellement un administrateur négligent et partial. Il l'est par nature : ce ne sont pas des vices transitoires. A ce point de vue, un pouvoir très concentré et permanent, comme celui qui règne dans la monarchie prussienne, serait moins impropre au rôle que les collectivistes veulent attribuer à l'État. Il le serait encore, néanmoins ; il le serait surtout pour la propriété rurale.

A-t-on réfléchi aux fonctions si diverses que remplit le bon propriétaire rural ? Croire qu'il se contente de toucher ses fermages et de renouveler ses baux, c'est une hérésie ; et cependant même ces deux opérations ne sont pas si simples qu'on veut bien

le dire, car dans les clauses de renouvellement des baux, il entre une grande part de perspicacité et de mesure, et il y a lieu souvent à bien des tempéraments dans la perception des fermages. Ceux-ci ne peuvent être assimilés à un impôt.

Ce n'est là, toutefois, que la moindre part du rôle du propriétaire. Sa vraie fonction, c'est celle d'agent chargé de veiller et de pourvoir aux intérêts permanents et futurs de la propriété; c'est d'effectuer les améliorations en vue du lointain avenir; c'est de décider les changements organiques dans la destination des pièces de terre, défricher un bois, planter une lande, convertir une terre arable en prairie, faire une vigne d'une garrigue, mettre dans les bons terrains des arbres fruitiers; tous ces soins, c'est au propriétaire qu'ils incombent et non pas au fermier. Suivant que le premier s'en acquitte avez zèle et intelligence ou avec insouciance et impéritie, la terre prospère ou elle décline. Le propriétaire intervient encore d'une autre manière : il commandite souvent ou il fait des avances au fermier, tout au moins il lui consent des remises, des délais; plus instruit, d'ordinaire, et ayant des vues plus élevées et plus larges, il conseille le fermier et parfois le dirige. Dire que sur toutes les terres, sans exception, le propriétaire s'acquitte de cette mission, ce serait transformer en universel un fait qui n'est que général. Mais c'est là, cependant, sa fonction : il est l'agent des intérêts perpétuels et des améliorations lentes [1].

L'État pourrait-il se charger de cette tâche singulièrement minutieuse, qui ne peut être assujettie aux règles lourdes, pédantesques, nécessairement uniformes de la bureaucratie? et cependant, s'il ne s'en charge pas, la terre s'améliorera beaucoup plus lentement, dans de moindres proportions, en supposant qu'elle ne se détériore pas. S'il essaie de s'en charger, quels sont les instruments dont il dispose : un personnel d'employés, dans le

[1] Rappelons ici le mot si juste de Proudhon déjà cité plus haut : « Pour déter-« miner la décadence de l'industrie agricole dans mainte localité, ou du moins « pour en arrêter le progrès, il suffirait peut-être de rendre les fermiers propri-« taires. » (*Contradictions économiques*, tome Ier, 4e édit., p. 185.) C'est une niaiserie de considérer le propriétaire rural comme un soliveau, un parasite ou un simple collecteur de rentes.

recrutement desquels la faveur, sous tous les régimes, aura toujours une grande part; l'impossibilité de contrôler une gestion qui nécessairement ne peut, sans manquer à sa tâche, être simple et s'en tenir à quelques règles strictes; des difficultés de comptabilité énormes, des facilités singulières pour le favoritisme, la corruption et la collusion. Non, l'État n'est pas propre à cette fonction si diverse et si détaillée : il peut toucher des fermages, mais il ne lui est pas loisible d'accomplir l'œuvre journalière de surveillance, de conseil, de commandite, de direction, qui incombe au bon propriétaire.

Peu concluants sont les exemples que cite M. de Laveleye. Qu'à Java les cultures de l'État atteignent des proportions énormes, qu'en 1873 les plantations de sucre du gouvernement occupassent 27,460 hectares et celles de café environ 176,000 hectares, que les premières exigeassent le travail de 220,706 personnes, et les secondes celles de 708,980 familles, soit environ 2 millions d'âmes; qu'en 1871 ces cultures aient rapporté à l'État 47 millions de florins, obtenus moyennant 15 millions 240,000 florins de frais de production, ce qui laissait un revenu net de près de 32 millions de florins ou 65 millions de francs, que la rente foncière donne en outre à l'État 15 millions de florins, et que les mines d'État de Banca exploitées aussi pour son compte lui aient produit en 1871 près de 6 millions de florins; qu'enfin, le surplus net, versé dans les caisses de la mère-patrie, se soit élevé en 1871 à 25,688,000 florins, soit 51 ou 52 millions de francs; M. de Laveleye cite ces chiffres avec complaisance; nous n'y contredisons pas. Mais ces faits, si constants qu'ils fussent, ne prouveraient rien en faveur de l'utilité de la généralisation de la propriété collective.

Il s'agit d'abord dans cet exemple de cultures tout à fait uniformes, ayant un caractère industriel, et non pas de ces cultures variées comme celles qu'exige l'Occident de l'Europe. Ensuite l'État hollandais tient sous son joug à Java une population, si ce n'est asservie, du moins dans une situation intellectuelle peu élevée, sans indépendance, que les résidents et que les chefs indigènes conduisent avec une discipline qui ne rencontre pas

de résistance. Cette grande prospérité de Java, d'ailleurs, n'a pas été sans intermittences et aujourd'hui même elle semble en voie de diminution. De 1837 à 1844 l'État perdit sur la culture du sucre une vingtaine de millions de francs; le produit net du café pour le gouvernement varie du simple au double, suivant la récolte et les prix. Ce n'est pas là une cause de médiocre embarras pour les budgets[1]. Dans ces derniers temps, ce que l'on appelle les « bonis coloniaux » ont presque disparu. De ce qui précède il ressort que l'organisation de la propriété et de la culture à Java, contestée même dans cette île, est loin d'offrir un modèle qu'on puisse, avec son accompagnement de corvées, introduire et surtout généraliser en Europe[2].

La gestion du fonds ecclésiastique en Angleterre, dont les revenus s'élèvent à 31 millions de francs (1,253,000 liv. sterl.) n'est pas non plus un exemple démonstratif. Il y a d'abord une différence essentielle entre des propriétés collectives qui se trouvent dispersées au milieu de propriétés privées et qui prennent tous les modes de culture de celles-ci et la propriété collective universalisée, devenant le régime exclusif du sol. Ensuite les agents de ces grandes corporations ou sociétés anonymes ont toujours beaucoup plus de liberté d'action que les fonctionnaires de l'État; ils sont assujettis à des règlements moins rigoureux et moins uniformes; on les choisit avec plus de soin, ils possèdent plus de compétence, ils jouissent de plus de stabilité que les fonctionnaires mobiles de nos gouvernements démocratiques ou parlementaires. Enfin l'expérience a prouvé que, dans la plupart des pays où l'on a vendu des biens soit de l'État, soit des églises, soit de sociétés ou de corporations quelconques, ces biens, étant devenus propriétés privées personnelles, avaient au bout de peu de temps augmenté de revenu et de valeur.

[1] Voir sur l'exploitation de Java par les Hollandais, notre ouvrage, *De la Colonisation chez les peuples modernes*, 2e édition, 1882. Guillaumin, éditeur, p. 274 et suivantes.

[2] Les États qui ont des propriétés foncières ou des droits fonciers en éprouvent de grands tracas au simple point de vue financier. Ainsi le fait que la rente foncière représente aux Indes le principal impôt est une cause de grandes difficultés pour le budget indien. (Voir Laveleye, p. 358.)

Le troisième cas cité par M. de Laveleye, à savoir celui de la Société autrichienne des chemins de fer de l'État, connue en Allemagne sous le nom de *Staatsbahn*, n'est pas plus probant. Cette société possède dans le Bannat un territoire de 130,000 hectares ; elle a, affirme-t-on, amélioré l'exploitation agricole, ouvert des mines de houille et de minerais, aménagé des forêts, créé des usines, augmenté considérablement la production générale. Tout cela est possible, quoique le dythirambe tienne un peu de place dans cet exposé. Mais en premier lieu il y a une différence essentielle, fondamentale, entre une société anonyme, si vaste qu'elle soit, et l'État. En admettant qu'il y ait un rapport entre ces deux corps comme étendues, l'âme de l'un et de l'autre est très différente. Dans la société anonyme, l'intérêt privé se trouve beaucoup plus surexcité que dans l'administration d'État; le personnel dirigeant d'une société anonyme solide et prospère jouit d'une singulière stabilité, car il forme une sorte d'aristocratie, les administrateurs, restant en général dans leur charge jusqu'à l'extrême vieillesse, et transmettant même souvent leurs fonctions à leurs fils ; dans l'état moderne et démocratique, au contraire, tout est instable et précaire.

La société anonyme a dans son organisation et dans ses ressorts infiniment plus de souplesse que l'État; les actionnaires, tant que la gestion reste prospère, laissent aux administrateurs une complète liberté d'allures ; ils ne les assujettissent pas à ces règles bureaucratiques uniformes et rigoureuses qui rendent si malaisée toute innovation. La gent bureaucratique et routinière, la paperasserie encombrante et lente, sont, au contraire, les compagnes inséparables de l'État moderne et démocratique, surtout quand il veut étendre ses attributions au delà de quelques fonctions très simples.

Toute comparaison d'une société anonyme, si vaste qu'elle soit, avec l'État moderne, se trouve ainsi essentiellement fautive. Cependant, si supérieures qu'elles soient par leur nature et par la souplesse de leurs organes, les sociétés anonymes, même les mieux administrées, sont de médiocres gérants de propriétés rurales. Il ne semble pas que la Société autrichienne des che-

mins de fer de l'État donne un démenti à cette proposition ; ses 130,000 hectares, avec un sous-sol riche et des exploitations industrielles, devraient lui produire au moins 6 ou 7 millions de francs de revenu net annuel. On ne voit pas qu'ils atteignent cette somme. En 1880, le revenu net provenant de tout cet énorme patrimoine n'a figuré dans les comptes de la Compagnie que pour la somme relativement modique de 1,074,000 florins, soit 2 millions de francs seulement, si l'on tient compte du change, et en 1881 pour 1,419,522 florins, ou 2 millions 7 à 800,000 francs, encore ce revenu n'est-il pas, pour la plus grosse part, un revenu rural. Les hauts-fourneaux qui fabriquent les rails et les machines, dont la Compagnie est l'acheteur en même temps que le producteur, forment la plus grande partie de ces recettes. Le domaine rural peut donc être considéré comme ne rapportant pas à la Compagnie une dizaine de francs par hectare [1].

En Algérie, on rencontre plusieurs sociétés anonymes qui ont de vastes étendues de terres : la « Compagnie Algérienne » qui détient une centaine de mille hectares, la Franco-Algérienne qui en possède une trentaine de mille, la Compagnie génevoise de Sétif qui en a plusieurs milliers. Ces sociétés qui ont reçu en général, à titre de concessions gratuites, ces vastes surfaces et qui les exploitent depuis vingt à trente ans, n'en tirent qu'un parti modique, et il est vraisemblable que la plus grande fraction de ces domaines finira par être vendue et par constituer des propriétés privées personnelles ; la valeur en augmentera alors notablement.

Les éloges que l'on fait de la propriété collective viennent, je crois l'avoir prouvé, d'observations incomplètes et d'assimilations inexactes. Est-il vrai, d'autre part, que l'un des principaux griefs allégués contre la propriété privée soit fondé ? Cette propriété a-t-elle perdu aujourd'hui tout caractère social et n'existe-t-elle plus que pour l'avantage particulier de ceux qui en sont investis ?

[1] Voir dans la *Revue économique et financière* du 8 juillet 1882, page 484, le Rapport de la Société autrichienne impériale et royale des chemins de fer de l'État.

Certes, les propriétaires n'exercent plus sur l'ensemble de la population rurale le rôle de direction et de protection qui leur incombait autrefois. L'esprit démocratique a émoussé chez eux le sens et le goût de la responsabilité morale, en même temps qu'il affaiblissait chez les paysans et les simples travailleurs les habitudes de déférence et de docilité. C'est là un mal, considérable à nos yeux.

Il n'en résulte pas, cependant, que la propriété privée ait complètement perdu tout caractère social et qu'elle ne soit plus qu'une institution d'intérêt individuel. Elle est d'intérêt collectif, puisque c'est la seule qui puisse porter la production agricole au maximum compatible avec l'état des capitaux accumulés et des connaissances acquises. L'intérêt du propriétaire est presque toujours conforme à l'intérêt du consommateur. Le maximum de revenu net se concilie presque toujours avec le maximum de revenu brut [1]. Une terre ne rapporte, en définitive, que lorsqu'elle est cultivée. On peut citer quelques anomalies comme Karl Marx le fait avec affectation, pour les terres maintenues en Écosse et dans le nord de l'Angleterre sous la forme de territoires de chasses [2]; ces exceptions, dont on exagère, d'ailleurs singulièrement l'importance, ne sont pas le fait de la propriété privée organisée librement; on ne voit rien de tel en France; ce sont les conséquences des majorats et des substitutions, c'est-à-dire précisément d'un état de choses qui est l'opposé de la propriété privée moderne. Rien n'empêche les gouvernements et les Parlements de prendre des mesures contre ces abus quand ils deviennent criants; personne ne condamne le principe des derniers bills portés contre les *hares and rabbits*, les lièvres et les lapins.

Il est des abus apparents de la propriété privée qui parfois sont singulièrement avantageux à la communauté, quoiqu'ils lui paraissent porter un détriment. Tel est le cas, par exemple, des

[1] Voir sur ce point mon *Essai sur la Répartition des richesses* (2e édit., 1882), pages 127 à 139.

[2] *Verwandlung von Ackerland in Schaftriften und von Schaftriften in Jagdrevier*, Karl Marx, *Das Kapital*, page 761.

parcs. Qu'un homme entoure de murs 10, 20, 30, 50 ou 60 hectares, qu'il n'y laisse guère d'autres productions que des gazons et des bois, cela paraît à beaucoup d'étourdis un abus intolérable. Et cependant, il serait singulièrement utile pour le pays qu'il se rencontrât dans chaque canton un certain nombre de parcs de cette nature. Outre que le paysage en garde, même pour ceux qui ne peuvent pas entrer dans ces enclos, un aspect pittoresque; le pays est ainsi protégé contre le déboisement excessif, contre la sécheresse croissante; les cours d'eau en sont mieux aménagés, les oiseaux, destructeurs des insectes, en restent plus nombreux, et chacune de ces oasis de pelouses et d'arbres entretient dans un rayon de plusieurs kilomètres la fraîcheur et la fécondité. Ce qui semble à des yeux jaloux le luxe outrageant du riche est pour tous les cultivateurs moyens ou petits des environs, pour l'ensemble aussi des consommateurs, une garantie de meilleure culture.

D'une autre façon encore, la propriété privée, même dépourvue de toute son influence politique, conserve un caractère social. Sciemment ou non, le grand propriétaire reste un éducateur et un initiateur ; qu'il soit affable ou hautain, tout le monde aux environs profite de ses expériences ; et celles-ci deviennent de plus en plus nombreuses. Les grandes terres ne se transmettent plus héréditairement dans des familles de gentilshommes dépensiers ou de rentiers oisifs. Elles échoient pour la plupart à des industriels, à des commerçants, à des hommes qui ont fait fortune dans des emplois professionnels, et qui tous représentent ce qu'il y a de plus actif et de plus entreprenant dans la population du pays. Ces nouveaux venus mettent leur joie et leur orgueil à transformer ce qu'ils ont acquis ; rarement en prenant sur leur capital, le plus souvent par l'emploi d'économies sur leurs revenus, ils cherchent à améliorer la terre ; ils la cultivent et ils l'ornent avec passion. La société en retire une beaucoup plus grande utilité qu'eux-mêmes. Car ces économies qu'ils y enfouissent, tout en accroissant le revenu, ne l'augmentent pas dans une mesure proportionnelle à la dépense; et d'autre part, cette dépense, s'ils n'avaient pas eu la terre comme une sorte de

maîtresse, ils l'eussent probablement consacrée à des jouissances de luxe. C'est un fait qui est acquis qu'une grande terre en changeant de mains ne se vend que par exception ce qu'elle a coûté en dépenses successives à ses propriétaires antérieurs. Ces propriétaires nouveaux venus, retirés de l'industrie, du commerce et des professions libérales où ils se sont enrichis, ont une action singulièrement bienfaisante sur toute la population rurale. Ils se disputent les fermiers, et les fermiers à leur tour se disputent entre eux les ouvriers; et de cette concurrence de la demande résulte pour les simples ouvriers des salaires plus élevés que ceux que leur accorderait un patron unique, comme le serait l'État, propriétaire collectif de tout le sol.

Aussi l'observateur attentif, bien loin de constater cette prétendue plus-value constante et ininterrompue du revenu des propriétaires fonciers, s'aperçoit, en comparant les situations, que des trois classes de la population rurale, la classe des ouvriers est celle dont le bien-être s'est le plus amélioré depuis un demi-siècle; ensuite vient la classe des fermiers; puis en dernier lieu seulement celle des propriétaires qui, pris en bloc, n'ont pas retiré depuis 1821 et surtout depuis 1851, par l'augmentation des fermages, l'intérêt simple de toutes les immobilisations de capitaux dont ils ont fait profiter le sol.

Tous ces faits, qui sont constants, ont échappé aux partisans de la propriété collective; leur système repose sur de simples conceptions de l'esprit ou plutôt sur des illusions de l'imagination.

LIVRE II

CHAPITRE PREMIER

LE COLLECTIVISME INDUSTRIEL. — LASSALLE.

Le collectivisme industriel. — Caractère des écrits des principaux socialistes allemands. — Point de vue presque uniquement négatif du livre de Karl Marx et des écrits de Lassalle.

Prétention que dans la société actuelle les individus ne sont pas soumis à la responsabilité économique de leurs actes. — Le monde est dominé par « les liens sociaux » qui agissent comme une force brute de la nature. — Développement ingénieux et éloquent de cette théorie par Lassalle. — Influence de « la conjoncture. »

Grande importance qu'attache l'école socialiste allemande au remplacement de la production de valeurs d'utilité directe pour le producteur par la production de valeurs d'échange. — Aux prétendues abstractions des économistes, Lassalle oppose ce qu'il appelle « l'aspect concret du monde. »

Toute richesse vient des liens sociaux, c'est-à-dire du hasard ; mais les travailleurs sont exclus de ce jeu de hasard. — La « conjoncture » ne peut jamais profiter d'une manière durable aux travailleurs et elle peut, au contraire, leur être très préjudiciable. — Les travailleurs ne sont que « les souffre-douleurs neutres du jeu de la spéculation. » — Les puissantes convulsions du marché universel détruisent toute liberté du travail et toute responsabilité économique personnelle.

Aujourd'hui il n'y a plus de travail individuel isolé, ni presque plus de travail familial, il n'y a que du travail social. — Le travail social se caractérise par ce trait essentiel que chacun produit ce qu'il ne peut pas employer par lui-même. — C'est la production de valeurs d'échange qui est la source de l'immense richesse et de l'immense pauvreté de la société actuelle. — Le capital proprement dit n'existe que lorsque la production est exclusivement dirigée vers les valeurs d'échange.

Attaques de Lassalle contre la définition que le capital est la partie des produits employée à une production ultérieure, ou bien encore que le capital est du travail accumulé. — Le capital, réplique Lassalle, représenterait en tout cas l'accumulation du travail d'autrui.

Prétention de Lassalle que le capital est formé par « les liens sociaux. » — Exemple qu'il donne à l'appui de cette proposition. — Réfutation. — Les « liens sociaux » sont, pour les capitalistes, une cause aussi fréquente de pertes que de gains. — Les « liens sociaux » ne peuvent jamais créer du capital à proprement parler ; ils peuvent seulement accroître ou diminuer l'utilité du capital existant. — Les natures intelligentes et énergiques savent prévoir la « conjoncture » ou résister à ses effets. — La fatalité est le dernier mot des observations de Lassalle.

Dans le premier livre de cet ouvrage, notre critique s'est bornée au collectivisme foncier. Nous croyons l'avoir complètement réfuté et dans la partie négative et dans la partie positive de sa doctrine.

Nous devons aborder maintenant le collectivisme en ce qui concerne le travail industriel. Ce sont les écrivains allemands qui vont ici particulièrement nous occuper, Lassalle et surtout Karl Marx. Leur doctrine, avec quelques variantes, consiste dans la mise en commun de tous les moyens de production, avec le maintien pour chaque homme de la libre détermination de ses besoins, avec aussi la continuation de la propriété privée des objets de consommation.

Quant au côté positif de la doctrine, on trouve chez ces socialistes hautains et radicaux beaucoup de lacunes et de divergences ; Schœffle seul a donné à cet ensemble d'idées et d'aspirations un corps suffisamment précis.

En ce qui touche la partie négative et agressive du collectivisme, rien ne laisse au contraire à désirer chez les auteurs allemands. Ils ont des armes puissantes et savent en faire un adroit usage : subtilité d'argumentation, connaissances historiques, érudition en ce qui a trait aux conditions de l'industrie moderne, pureté et élégance de style, richesse d'images, éloquence, satire, violences de langage, ils disposent de toutes ces ressources ; par dessus tout, une confiance en soi illimitée, un orgueil incommensurable ; Karl Marx parlera du « crétinisme prétentieux » des économistes ; Lassalle dira qu'il ne prend pas la plume sans être armé de toute la science de son temps. Leurs ouvrages sont des œuvres littéraires de mérite ; l'intrépidité, la bonne opinion de soi, l'absolu des doctrines, la vue pénétrante, mais étroite, le jugement rapide et superficiel, ont toujours été

des conditions favorables au relief de la pensée et de la parole.

Avant d'examiner les idées positives des écrivains socialistes allemands, il est nécessaire de nous arrêter encore au côté négatif de leur œuvre, puisque c'est là qu'ils sont le plus complets et qu'ils donnent le plus libre cours à leurs idées. Otez les critiques dont sont remplis leurs ouvrages, il ne reste presque rien pour la partie dogmatique. Leurs recherches et leur argumentation sophistique et mordante portent principalement sur la nature et l'origine du capital et sur les profits de l'entrepreneur. C'est à ce travail de dissection que sont consacrées les deux intéressantes études de Karl Marx et de Lassalle: *Das kapital*, *Kritik der politischen œkonomie*, le capital, critique de l'économie politique, du premier; et *Herr Bastiat*, *Schulze von Delitsch*, *der Œkonomische Julian*, du second.

Les écrivains collectivistes ou à tendances collectivistes adressent aux économistes le reproche de s'être totalement trompés sur la nature et l'origine du capital, sur la nature et l'origine du profit industriel. On aurait fait une sorte d'économie sociale de convention, tout abstraite, se composant de formules simples, qui n'ont en dehors du cerveau de quelques penseurs aucune réalité, et qui répugnent absolument au développement historique et aux conditions actuelles de la société.

L'économie politique, disent-ils, considère les hommes comme s'ils étaient isolés et autonomes, comme s'ils avaient la responsabilité économique de leurs actes. Un tel travaille, il gagne; un tel épargne sur son revenu, il s'amasse un capital, c'est-à-dire qu'il crée des instruments de travail et fait des approvisionnements de matières premières ou de denrées; un tel combine et organise une industrie, il spécule dans le sens heureux du mot, il a l'esprit juste et perspicace, le succès l'en récompense. Voilà la conception des économistes; elle est, selon Lassalle et Karl Marx, fausse et chimérique.

Dans la société présente, d'après ces auteurs, les individus ne sont pas soumis à la responsabilité économique de leurs actes. Tel récolte ce qu'il n'a pas semé, et tel ne récolte pas ce qu'il a semé. Cette perversion du droit, cette contradiction entre l'idée

et le fait ne sont pas exceptionnelles en ce monde; c'est le train habituel des choses, la règle, et en quelque sorte la loi; règles et lois injustes, mais constantes. Ce qui domine tout le monde économique, c'est, dit Lassalle, « les liens sociaux. » Les « liens sociaux » agissent comme une force brute de la nature. L'écrivain socialiste emploie pour développer ce thème une singulière richesse d'expressions et une merveilleuse abondance d'images. Les liens sociaux, cette force brute de la nature, sont les instruments du destin qui « joue à la balle avec la prétendue liberté humaine. » Et Lassalle se complaît dans cette image : le hasard joue à la balle, et ce sont les hommes qui servent de balles dans ce jeu. Or, là où règne le hasard, la liberté et la responsabilité morale sont annulées.

Toute richesse, tout capital viennent non pas du travail, ni de l'épargne, ni de l'abstinence, mais des « liens sociaux. » Ces « liens sociaux » donnent naissance à la *conjoncture* (divination) et à la spéculation. La somme des circonstances inconnaissables l'emporte en tout temps sur la somme des circonstances connaissables, d'où plus le calcul réfléchi du spéculateur est justement et clairement adapté aux circonstances connues, plus il a les probabilités contre lui. Voilà ce qu'écrit sérieusement Lassalle, d'où il résulte, s'il dit vrai, que les seuls dans ce monde à faire fortune seraient les étourdis.

L'influence des circonstances extérieures, incontrôlables, est d'autant plus grande que le travail de l'individu consiste à produire des « valeurs d'échange; » elle est d'autant moindre, au contraire que l'individu s'applique davantage à la production de « valeurs d'utilité pour son propre usage. » L'école socialiste attache une grande importance au remplacement chaque jour plus accentué de la production de valeurs d'utilité directe pour le producteur par la production de valeurs d'échange. Cette évolution, cette substitution n'est pas, en effet, indifférente; c'est un tort des économistes de ne s'en être pas inquiétés. Ainsi aux abstractions des économistes les socialistes allemands opposent ce qu'ils appellent l'aspect concret du monde. Toute richesse vient des liens sociaux, c'est-à-dire du hasard.

Néanmoins, ce hasard ne peut faire tomber ses bienfaits sur chaque membre de la société indifféremment. Les travailleurs sont exclus de ce jeu de hasard, parce qu'ils ne peuvent fournir la mise qui est le capital.

« Tout ce dont nous venons de parler, Monsieur Schulze, « écrit Lassalle, se rapporte à nos conditions économiques en « général, et tout à fait en particulier aux commerçants et en- « trepreneurs, dont vous représentez les intérêts. Mais dans une « toute autre situation se trouvent les travailleurs. Ils sont « exclus, eux, de ce jeu de hasard individuel qui exerce sur nos « commerçants et entrepreneurs un tel charme, qu'ils oublient « que les accidents heureux qui lancent certains d'entre eux très « haut dans la richesse, ont leur contre-partie dans leur propre « classe, et que c'est pour cela que des masses d'hommes de « leur classe sont précipités sous les roues de la misère..... Il « n'y a d'admis à ce jeu de hasard que ceux qui *vendent des pro-* « *duits pour leur propre compte et disposent d'un capital suffisant* « pour fabriquer, dans des circonstances favorables, ces produits « en grandes masses, ou les accaparer afin de se faire un ins- « trument des conjonctures, concours des circonstances favo- « rables, et se faire lancer, par ces circonstances et sur les ailes « de la spéculation, sur les hauteurs de la grande richesse. C'est « pourquoi *la classe travailleuse*, ouvriers et paysans, est exclue « *comme telle* des chances favorables de ce jeu de hasard, car « le travailleur n'est jamais vendeur d'un produit pour son propre « compte. Ensuite, le petit artisan qui fabrique lui-même et vend « pour son propre compte ses produits, doit être aussi considéré « comme exclu. Car l'engrenage capitaliste le rejette constamment « dans le prolétariat et, d'une part, malgré son activité autonome, « il est empêché par son manque de capital de se servir des *con-* « *jonctures favorables*, tandis que, d'autre part, il est écrasé par « les *conjonctures défavorables* contre lesquelles il est sans dé- « fense [1]. »

Quelque enfermé qu'il soit dans son système, Lassalle ne peut

[1] Ferdinand Lassalle : M. Bastiat Schulze (*De Delitsch*), traduction de B. Malon, page 51.

nier que les circonstances favorables n'amènent dans certains cas une hausse des salaires; mais, dit-il, elle est très fugitive et à peine sensible pour deux raisons : en premier lieu, quand la « conjonture » favorable n'a qu'une durée médiocre, la résistance acharnée qu'opposent les entrepreneurs à toute élévation du prix de la main-d'œuvre; en second lieu, quand la conjoncture favorable a un peu plus de durée, l'accroissement des mariages et de l'offre des bras qui fait bientôt retomber le salaire ou plus exactement la situation du travailleur[1] au niveau précédent ou même au-dessous. Il est remarquable que tous les socialistes soient malthusiens ou que, du moins, ils s'emparent des constatations de Malthus pour battre en brèche l'économie politique et la société moderne.

Les circonstances défavorables, au contraire, retombent sur le travailleur avec un poids bien autrement écrasant. « La diminution immédiate du salaire, la réduction du travail, les « chômages sont les coups de massue dont les conjonctures « défavorables et la surabondance des produits causés par l'avide « concurrence des spéculateurs frappent les travailleurs.

Lassalle, appelant à son secours quelques passages d'un « chef de l'économie bourgeoise libérale », Mac Culloch, sur les crises commerciales, et des exemples tirés de la classique histoire des prix de Tooke, s'écrie dans un style pittoresque et imagé : « Le « dos des travailleurs est le neutre tapis vert sur lequel les en- « trepreneurs et les spéculateurs jouent à ce jeu de hasard qui « est devenu ce que l'on appelle aujourd'hui la production. Le « dos des travailleurs est le tapis vert sur lequel ces messieurs « encaissent les monceaux d'or que leur envoie le coup de rou- « lette favorable, et sur lequel ils se consolent du coup défavo- « rable par l'espérance de meilleures chances à venir. C'est le « travailleur qui paye par la réduction de son salaire, par le sa- « crifice d'épargnes péniblement amassées, par le manque de « travail et, par conséquent, par la perte de ses moyens d'exis- « tence; c'est lui qui paye les insuccès inévitables de ce jeu des

[1] Lassalle se sert du mot *Arbeiterstand* qui est beaucoup plus général que le terme technique salaire.

« seigneurs du travail et des spéculateurs, bien qu'il ne soit « pour rien dans leurs fausses spéculations, dans leurs faux « calculs, ni dans leur avidité, et bien qu'il n'ait aucune part « aux heureux résultats. Et vous appelez tout cela même, sans « avoir le moindre soupçon de l'existence des *liens sociaux* et « spéculant sur l'ignorance des travailleurs qui surpasse encore « quelque peu la vôtre, — car ils ne peuvent s'expliquer com- « ment leur sort individuel se détermine par les rapports du « marché universel et en ignorent même les causes — vous « appelez tout cela, excellent Schulze (c'est à Schulze-Delitsch « qu'il s'adresse), la *responsabilité de soi-même* et la responsabi- « lité morale des travailleurs, et par ces mots sacramentels vous « cherchez à aigrir les travailleurs même contre les gens qui « veulent établir pour eux la vraie responsabilité, tandis que à « présent ils ne sont que les souffre-douleurs neutres du jeu de « la spéculation [1]. »

Il nous a plu de faire ces longues citations. Le lecteur qui ignore Lassalle y aura vu quel est le procédé tout littéraire, la manière élégante, l'entrain oratoire, la verve pittoresque du socialiste allemand. Rien d'étonnant qu'avec toutes ces images et ces formules frappantes et brèves il ait fasciné les ouvriers et soit devenu pour eux un prophète, presque un dieu.

Les liens sociaux, les rapports du marché universel, « les puissantes convulsions du marché universel », détruisent toute liberté du travail et toute responsabilité économique personnelle. Voilà ce que Lassalle pose en principe, presque en axiome, plutôt qu'il ne cherche à l'établir par quelques développements rapides sur l'ouvrier et les crises.

Après ce tableau brillant, Lassalle précise, substitue à l'invective et à l'éloquence la dialectique et s'attache à la définition même que M. Schulze-Delitsch donne du capital et de sa formation. « O sublime Schulze », s'écrie-t-il avec ironie. L'un fabrique du drap, écrivait dans son catéchisme le chef des coopérateurs allemands; un autre fait des habits, un autre du blé, et chacun échange avec l'autre les produits gagnés qu'il n'emploie

[1] Lassalle, *op. cit.*, page 55.

pas lui-même. Ainsi, l'économie politique, réplique Lassalle, se représente les hommes comme des entrepreneurs autonomes, comme un monde d'entrepreneurs. Mais rien n'est plus faux; il n'y a plus de petits entrepreneurs autonomes; personne ne produit plus ce qu'il consomme. C'était la forme de travail dans les temps éloignés du moyen âge, ce n'est plus celle de la société actuelle.

Aujourd'hui il n'y a plus ou preque plus de travail individuel isolé, ni de travail familial, il n'y a que du travail social. Personne n'échange son superflu contre le nécessaire. Le travail social se caractérise précisément par ce trait essentiel que chacun produit ce qu'il ne peut pas employer pour lui-même. Les travailleurs sont comme un nombre infini de Tantales.

Le caractère distinctif, rigoureusement stable, du travail dans la période antérieure, c'est qu'on produisait alors avant tout pour son propre usage et qu'on cédait le superflu. Cette organisation toute simple constituait l'économie naturelle. Le caractère distinctif, définitif et spécifique du travail dans la société moderne consiste en ce que chacun produit ce qu'il n'emploie pas, des valeurs d'échange, et non des valeurs d'utilité à l'usage du producteur même.

C'est cette production de valeurs d'échange qui est la source de l'immense richesse et de l'immense pauvreté de la société actuelle. De là vient ce fait dominant qui a créé le marché universel, puis la surabondance des produits, les crises, les stagnations du commerce et du travail.

Reprenant l'invective et s'adressant à M. Schulze-Delitsch avec cette hauteur qui impressionne toujours les foules et les ignorants, Lassalle s'écrie : « Vous ne comprenez donc pas que c'est « là ce qui rend la condition de la classe ouvrière si misérable, « si incertaine et exposée aux plus cruelles souffrances? Car « certainement la condition du fileur et du tisseur était encore « plus assurée au temps où (comme par exemple en Angleterre « jusqu'à la fin du siècle dernier) l'ouvrier cultivait encore un « petit champ, avait une vache et produisait pour son propre « usage.

« Celui qui produit lui-même les moyens de subsistance pour « son propre usage ne peut pas être jeté si rapidement et si pro- « fondément dans la misère, comme notre travailleur qui, sans « la moindre force de résistance d'un capital, est journellement « livré tout entier au marché universel et dépend de chaque « mouvement convulsif de ce dernier! Vous ne comprenez « donc pas du tout la cause générale qui *a créé notre* prolé- « tariat?

« Vous ne comprenez pas non plus et certainement encore « moins que toute autre chose ; mais par une explication que je « vous donnerai plus tard, je vous *forcerai* à comprendre que « ce n'est que lorsque la production est *exclusivement dirigée vers* « *les valeurs d'échange*, lorsque le travail a pris *la forme et la na-* « *ture de son exécution où chacun ne produit que des objets qui ne* « *servent pas à son propre usage*, ce n'est qu'alors, dis-je, qu'existe « le capital proprement dit.

« Vous ne comprenez donc *rien*, *rien*, mais *rien du tout* de « nos conditions économiques !

« Et à ce babillage d'enfant je dois opposer l'économie poli- « tique !

« Les temps à venir, auxquels, du reste, mes peines et mes « efforts sont destinés, me tiendront compte d'avoir accepté « *l'humiliation volontaire* de vous critiquer[1]. »

C'est avec cet emportement et ce dédain que Lassalle traite un homme qui a fait d'aussi grandes choses que Schulze-Delitsch. Qu'est ce qui vaut donc au célèbre chef des coopérateurs allemands le mépris dont son adversaire cherche à l'accabler? C'est la définition que Schulze-Delitsch donnait du capital. Le capital, c'est la partie des produits employés à une production ultérieure, avait-il dit en substance[2]. Le capital, c'est du travail accumulé, dit plus brièvement l'économie politique usuelle. Les machines, les matières premières, les moyens de subsistance accumulés pour faire vivre l'ouvrier pendant la production jusqu'à la con-

[1] Lassalle, *op. cit.*, p. 87.

[2] C'est Lassalle qui résume ainsi, d'une manière d'ailleurs exacte la définition beaucoup plus longue de Schulze-Delitsch.

fection de l'objet ou plutôt jusqu'à ce qu'il soit consommé ou vendu, voilà ce qui constitue le capital.

En admettant que le capital soit du travail accumulé, il s'agit de savoir, réplique ingénieusement Lassalle, si l'accumulation et le travail se rencontrent dans la même personne, ou si le capital ne représente pas en réalité l'accumulation du travail d'autrui.

Le capital, disent la plupart des économistes, c'est le produit de l'épargne, de la non-consommation d'une chose. Cette formule met le socialiste allemand en fureur. Il la trouve d'une incomparable niaiserie; les railleries à ce sujet s'amoncèlent sous sa plume. Le capitaliste, dit-il, est un martyr silencieux; les travailleurs se gobergent donc; ils ont des vices et des débauches secrètes puisqu'ils n'ont pas de « salaire de privation. » Reprenant son procédé habituel, Lassalle écrit : « Les voilà donc, nos « capitalistes européens, voyez leurs faces pâles et blêmes, ils « sont silencieux et consumés de chagrin ! Soucieux et les yeux « baissés, ils ne pensent qu'à leur douloureuse carrière pleine « de privations et ils rougissent presque de pudeur de ce que « leurs grands mérites, qu'ils auraient volontiers cachés à tous « les yeux, soient dévoilés avec tant d'éclat et devant l'univers « tout entier[1]. »

Non, dit Lassalle, ce n'est pas l'abstinence qui est la mère du capital. Ce n'est pas par la privation de quelques individus que ce dernier se forme. Ce qui crée actuellement le capital, ce sont les liens sociaux. Un exemple frappant en est offert par les variations des valeurs de bourse et par les oscillations de la propriété foncière. « Je suppose le cas où, à la fondation du chemin « de fer de Cologne-Minden j'aie souscrit pour 100,000 thalers « d'actions au pair. Sans me soucier davantage de ce chemin « j'ai touché pendant longtemps, pendant des années, d'abord 5, « puis 8, ensuite 10, 12, 13 0/0 de cette mise de capital, un « dividende vraiment énorme, et je l'ai dépensé jusqu'au dernier « liard. Je vends maintenant ces actions de Cologne-Minden, « qui valent, suivant le cours, 175 thalers, et je gagne un *nouveau*

[1] Lassalle, *op. cit.*, page 121.

« capital de 75,000 thalers, sans avoir jamais *ni accumulé, ni* « *épargné un denier de mon revenu*. Ce *nouveau capital*, comment « s'est-il formé ? Par les *liens sociaux*, M. Schulze. » Et Lassalle explique comment le mouvement des voyageurs et le transport des marchandises ont augmenté ; il ajoute que l'invention d'un ingénieur anglais a amoindri les frais d'exploitation. Tout cela, ce sont les « liens sociaux », et l'épargne n'a rien à y voir. C'est la doctrine de la plus-value imméritée, *unearned increment*, dont parlent beaucoup d'écrivains anglais.

Le capital foncier, suivant notre auteur, s'accroît aussi par les liens sociaux, et uniquement par cette cause. Si ce dernier membre de phrase n'est pas dans le texte de Lassalle, il se trouve dans son esprit et, à coup sûr, dans son raisonnement. Voilà un homme qui a acquis un bien fonds pour 100,000 thalers ; il en reçoit annuellement un revenu de 5 0/0 qu'il dépense à mesure ; bien plus, c'est un négligent ou un prodigue, il mange plus que ses revenus, et s'endettant au bout de dix ans il est débiteur de 20,000 thalers. Que fait-il ? Il vend son bien. Pendant ces dix années la population s'est accrue, le prix du blé s'est élevé, le prix de la terre a crû en proportion, et notre mauvais administrateur vend sa terre 200,000 thalers au lieu de 100,000, si bien que, après avoir payé ses dettes, son capital est de 80,000 thalers plus considérable qu'au début. Quelle en est la cause générale ? Les liens sociaux. Les causes particulières peuvent être diverses : elles se ramènent toutes à la cause première et prédominante : les liens sociaux. « Bref, dit Lassalle, cette aug- « mentation de capital a pu avoir toutes sortes de causes, excepté « le travail et l'épargne du propriétaire. »

Tout ce tableau est brillant, mais fantaisiste. Que les événements extérieurs, les liens sociaux, puissent augmenter les fortunes individuelles, c'est incontestable, de même qu'ils peuvent aussi les diminuer ou les anéantir. Les mêmes liens sociaux, comme nous l'avons démontré plus haut, réduisent souvent à moitié ou à rien une fortune laborieusement acquise : que l'on parcoure la cote de la bourse qui est un nécrologe, et l'on s'en convaincra. Il se rencontre autant de propriétaires ruinés par la

concurrence extérieure, par la découverte de quelque nouveau produit, qu'il s'en trouve d'enrichis par des causes indépendantes de leur action. Il en est de même pour les industries. Les liens sociaux, dans leur jeu aveugle, sont aussi souvent cause de perte que de gain. Dans l'ensemble on peut les considérer comme des causes neutres, puisque leurs effets sont en sens contraires. Il se rencontre des périodes d'années et des pays où les liens sociaux, c'est-à-dire les circonstances extérieures, sont généralement favorables à l'ensemble des propriétaires, des industriels ou des capitalistes. Ce sont les époques de prospérité, caractérisées souvent par le débordement de la spéculation et de l'agiotage; ces époques sont suivies, d'une façon presque régulière, depuis le commencement du genre humain, par des époques de dépression où les liens sociaux ont une influence inverse et compromettent la situation tant des propriétaires que des industriels ou des capitalistes. Le célèbre et antique apologue des vaches maigres et des vaches grasses en est la preuve. Au moment où j'écris ces lignes (fin de 1883) les liens sociaux frappent rudement toutes les fortunes et tous les revenus du continent européen.

Avec son imagination d'artiste et sa partialité de tribun, Lassalle dénature complètement le sens du mot capital. Les liens sociaux, même dans les conjonctures les plus favorables, ne peuvent jamais créer du capital à proprement parler : ils peuvent seulement augmenter l'utilité du capital. Que les actions du chemin de fer de Cologne-Minden se vendent 100 thalers ou 175 thalers, le capital social, à savoir le chemin de fer, les rails, les gares, les machines, n'aura pas changé ; il sera ce qu'il était auparavant, à moins que, profitant de la prospérité, on ait doublé le nombre des voies, augmenté la quantité des locomotives et des wagons, agrandi les gares; et ces améliorations, ce ne sont pas « les liens sociaux » abandonnés à eux-mêmes qui auront pu les effectuer, c'est le travail et l'épargne.

Le procédé de Lassalle est celui des polémistes et des agitateurs, non des hommes de science : transformer l'exception en règle, substituer le cas particulier au cas général. Écrire que

par suite des enchaînements sociaux chacun est responsable de ce qu'il n'a pas fait, c'est émettre une proposition qui est vraie dans un certain nombre de circonstances, mais qui est fausse dans la généralité. Autant vaudrait dire que comme certains hommes naissent boiteux ou le deviennent, tous les hommes sont destinés à devenir boiteux ; ou bien que certaines épidémies faisant des victimes dans toutes les situations, la bonne constitution et le bon régime ne sont pas des conditions de longue vie. Les hommes intelligents, prévoyants et énergiques savent, dans une grande mesure, se mettre à l'abri de l'influence défavorable des liens sociaux et tirer parti au contraire de leur influence favorable. Les natures molles, endormies et paresseuses n'ont, d'autre part, ni la volonté, ni le pouvoir de bénéficier largement des circonstances extérieures les plus avantageuses. C'est choquer le bon sens public que prétendre assimiler l'homme laborieux, économe, prudent, perspicace au fainéant, au prodigue, à l'imprévoyant, à l'obtus, et que d'affirmer que l'un et l'autre ne doivent la différence de leur sort qu'aux circonstances extérieures, c'est-à-dire à la fatalité. La fatalité, c'est, en effet, le dernier mot de la doctrine de Lassalle sur les liens sociaux, et c'en est aussi la condamnation.

CHAPITRE II.

SUITE DE L'EXAMEN DES DOCTRINES DE LASSALLE SUR LA GENÈSE DU CAPITAL.

Les circonstances extérieures désignées par Lassalle sous le nom de « conjoncture » exercent une action utile sur l'économie des peuples et contribuent au progrès. — Prétention de Lassalle que le capital et le profit ne sont pas des phénomènes ayant toujours existé. — L'idée de profit d'après Lassalle « suppose une société faisant passer tous ses produits par le moule de l'argent. »

Réfutation. — Robinson, seul dans son île, faisait des profits et des pertes. — Fausseté de la prétention du socialisme que l'intervention de l'argent ou de la monnaie transforme les conditions économiques et change le caractère des transactions. — Les lois économiques sont aussi vraies pour l'homme isolé que pour une société de 80 millions d'habitants.

On n'a pas trouvé et l'on ne trouvera jamais d'autre mesure du progrès industriel que le profit. — Le profit est le régulateur et le contrôleur de tout le travail social.

Proposition de Lassalle que les catégories économiques ne sont pas des catégories logiques, mais des catégories historiques. — La division du travail serait, d'après Lassalle, la seule loi économique sociale naturelle. — Une poignée d'individus confisquerait à son profit cette loi sociale naturelle. — Prétention analogue de Karl Marx que les capitalistes ont confisqué la science à leur profit. — Réfutation de cette théorie : si elle était vraie, la généralité des associations coopératives devrait merveilleusement réussir ; il devrait en être de même de tous les moyens et les petits patrons ; enfin les grands industriels ne devraient jamais ou presque jamais échouer.

Affirmation de Lassalle que tout développement historique a beaucoup plus procédé de la société que des individus. — Réfutation : l'histoire est semée de noms propres.

La notion que le capital est du travail accumulé se trouve, d'après Lassalle, extérieurement juste ; mais ce que l'on accumule, c'est le travail d'autrui : *Eigenthum*, *Frembdthum*, propriété, altruité. — Le profit serait du travail non payé. — Une qualité purement négative telle que l'épargne ou la non consommation ne pourrait être génératrice du capital. — Réfutation : conserver, c'est créer. — L'abstinence équivaut parfois à la production.

L'épargne n'est pas un élément purement négatif. — Différence entre la thésaurisation et la capitalisation. — L'épargne imprime à l'industrie et au travail d'une nation une direction nouvelle; elle les tourne vers la production d'instruments de travail et réduit la production des objets de luxe ou périssables.

Lassalle fait naître de l'esclavage la division du travail et, par voie de conséquence, le capital. — Doctrinalement et historiquement la théorie de Lassalle est très contestable. — Tout progrès qui est devenu social, c'est-à-dire général, profite à la société; tout progrès qui est resté individuel profite exclusivement à l'individu.

Observations vraies de Lassalle sur les difficultés de la capitalisation au moyen-âge. — Elles ne prouvent rien en faveur de sa thèse générale.

A la situation de Robinson Crusoë qui produisait tout pour son propre compte, on a vu Lassalle opposer la société économique actuelle où presque tout le monde produit des valeurs ayant pour objet l'échange. De cette constatation vraie et qui mérite en effet d'être attentivement observée, le célèbre agitateur tire la conclusion que « la conjoncture », c'est-à-dire les circonstances extérieures ou les liens sociaux, domine absolument ce monde. Singulièrement exagérée et par conséquent fausse est cette proposition. Les exemples cités par Lassalle sont des cas exceptionnels de la formation de la richesse individuelle; ils sont exceptionnels en deux sens : d'abord il est extrêmement rare que des fortunes individuelles aient pour cause unique un événement tout à fait étranger au travail et à l'intelligence de celui qui en a bénéficié; si dans un très grand nombre de fortunes individuelles il entre, en effet, une certaine part de circonstances extérieures, cette part est généralement secondaire et accessoire. Ensuite les circonstances défavorables ont, elles aussi un rôle; on les voit déjouer les calculs, l'économie, le travail, et compromettre ou amoindrir des fortunes intelligemment ou laborieusement formées.

Quoiqu'on puisse à un certain point de vue considérer comme perturbatrices ces influences extérieures réputées incontrôlables qui tantôt apportent aux uns une fortune imméritée, tantôt l'enlèvent aux autres, on peut presque dire qu'elles ont, en définitive, une action utile dans l'économie des peuples et qu'elles contribuent au progrès. Ce n'est pas là un paradoxe. D'abord ces

circonstances extérieures, si soudaines et imprévues qu'on veuille les supposer, ne sont jamais ou presque jamais complètement incontrôlables. Presque toujours l'œil vigilant et l'esprit aiguisé peuvent les pressentir, au moins d'une manière confuse. Au lieu d'être une cause de découragement, ces événements qui ne sont jamais qu'à demi-voilés offrent un attrait nouveau aux natures entreprenantes. Par l'appât de gains considérables, ils suscitent leurs énergies et leurs efforts. Ils sont la cause de plusieurs des grandes œuvres qui ont le mieux servi l'humanité. Si tous les résultats des entreprises pouvaient exactement se prévoir, l'homme resterait plus engourdi et plus inactif qu'il ne l'est aujourd'hui. N'ayant en vue qu'une récompense moyenne il ne ferait aussi que des efforts moyens, c'est la riante, quoique indécise, perspective de grands succès qui provoque les généreuses ardeurs et soutient les longues persévérances. La conjoncture, pour parler le langage de Lassalle, exerce sur les esprits une action fascinatrice qui contribue beaucoup au progrès.

Revenons à la théorie du socialiste allemand sur le capital et le profit.

Le capital et le profit, dit-il, ne sont pas des phénomènes ayant existé de tout temps. A l'affirmation il prétend joindre la preuve : au Pérou, sous les Incas, on travaillait, on produisait prodigieusement et l'on ne faisait pas de profits. Ni la proposition n'est fondée, ni l'exemple exact. Au Pérou, on pouvait faire des profits et des pertes tout aussi bien que chez le moindre épicier de notre société européenne. Supposez que les Incas ou leurs sujets eussent découvert un procédé plus efficace pour exploiter les mines, ils se trouvaient immédiatement en profit, puisqu'ils obtenaient un résultat qui dépassait de beaucoup les frais habituels et antérieurs de production ou puisque, pour prendre d'autres mots, ils arrivaient au même produit avec une moindre somme d'efforts et de travail. Quand on établirait la communauté complète des biens, on ne supprimerait ni le profit ni la perte. Perte et profit auraient un caractère collectif au lieu d'en avoir un individuel.

« Le gain ou le profit, dit Lassalle, pour pouvoir apparaître,

« suppose les institutions sociales présentes, il suppose aussi « leur définition, par conséquent l'explication de la *valeur* « *d'échange*, *du capital*, de la *circulation*, de la *concurrence*, de « l'*entreprise privée*, du *travail salarié*, et d'une société faisant « passer tous ses produits par le moule de l'argent. L'idée du « gain, pour être comprise, doit être déduite de tout cela. »

L'élégant Lassalle est ici aussi pédant que frivole. Non, l'idée de gain et l'idée de profit ne supposent rien de semblable. Dans son île Robinson, quoiqu'il y fût seul, pouvait faire des gains et des profits. Si après avoir ensemencé une année un champ qui lui donnait 10 pour 1, il trouvait le moyen l'année suivante, par des soins plus habiles et sans surcroît d'efforts physiques, de tirer de sa semence 15 pour 1, il faisait un gain et un profit, quoiqu'il ne produisit pas de valeur d'échange. Le gain et le profit résultaient de ce que, par quelque combinaison ingénieuse que l'observation ou l'expérience lui avaient suggérée, il était arrivé à un plus grand résultat avec une même somme d'efforts, ou bien à un même résultat avec un moindre effort. De même quand Robinson fit sa première barque et que, s'y étant mal pris, il ne put la pousser jusqu'à la mer, il fit une perte, quoique tout seul encore. La perte consistait en ce qu'il s'était donné beaucoup de mal pour n'arriver à aucun résultat. Il était exactement dans la situation d'un industriel qui aurait produit des objets que personne ne voudrait acheter. Au contraire, quand revenant sur son erreur, Robinson se reprit à faire une barque par des procédés mieux combinés et qu'il pût la mettre à flot, il fit un gain et un profit, puisqu'il fut amplement récompensé de ses peines. Il se trouvait relativement au Robinson de la veille exactement dans la situation où est un industriel qui réussit à l'égard d'un industriel qui échoue.

Pour qu'il y ait gain ou profit, c'est-à-dire un avantage qui récompense amplement de l'effort ou des peines, il n'est nullement nécessaire de supposer « une société faisant passer tous ses produits par le moule de l'argent. » C'est une prétention fausse des socialistes que l'intervention de l'argent ou de la monnaie transforme radicalement les conditions économiques

et change le caractère des transactions. La monnaie élargit, régularise les phénomènes de la production et de l'échange, mais n'en altère pas le caractère. Aussi vraies pour l'homme isolé que pour une société de 80 millions d'habitants sont les lois économiques. Il n'est pas une de celles-ci que Robinson dans son île n'ait par exemple intérêt à observer. La division du travail s'imposait à lui comme au plus nombreux des peuples. Sans doute, cette division pour le solitaire ne consistait pas à s'adonner uniquement à la production d'un objet puisqu'il était obligé de faire lui-même tous ceux dont il avait besoin; mais il lui fallait néanmoins une certaine division du travail et une répartition judicieuse des tâches pour ne pas tout commencer à la fois, pour conduire promptement à une fin un ouvrage déterminé [1].

Considérant « le profit » comme un phénomène économique nouveau, en quelque sorte accidentel, Lassalle est bien près de voir une superstition dans l'importance qu'on attache à ce résultat des entreprises industrielles. « Le dogme du profit, dit-il « à Schulze-Delitsch, remplit votre âme d'une ardeur toute « religieuse [2]. » Ce ne sont pas les économistes seulement, c'est le monde entier qui plie le genou devant le profit. C'est que pour toute la variété des efforts humains dans l'ordre industriel, commercial ou agricole, on n'a pas trouvé encore et l'on ne trouvera jamais d'autre mesure du succès que le profit. C'est le profit seul qui détermine si les œuvres de production ont été bien ou mal conçues et bien ou mal conduites; c'est lui qui est l'arbitre suprême; c'est le profit qui témoigne que l'on a bien produit et que l'on n'a pas trop produit. La « surproduction », que Lassalle prétend à tort être la destinée constante de notre production moderne, n'est prévenue ou arrêtée que par l'absence de profit. Le profit est le régulateur, le contrôleur de tout le travail social. Les corps qui croient pouvoir se passer du profit, comme l'État

[1] Les règles économiques s'appliquant pour la plupart aussi bien à l'individu isolé qu'à une société, il ressort de cette observation que ceux, qui, comme Mac Leod, font de l'économie politique la science de l'échange, sont dans l'erreur.

[2] Lassalle, *op. cit.*, page 31.

pour beaucoup de ses travaux publics, et certaines institutions de philanthropie ou de bienfaisance n'arrivent en général qu'à un gaspillage de forces. Ce n'est pas que nous condamnions toutes les œuvres humaines, inspirées d'un sentiment de charité ou de religion, qui excluent toute pensée de profit. Mais dans l'ordre des faits économiques normaux réguliers et généraux le profit tient avec raison une place prépondérante.

C'est une erreur de tous les économistes bourgeois, prétend Lassalle, que de considérer le capital ainsi que les autres catégories économiques comme des catégories logiques, éternelles. Avec cette ardeur anti-doctrinale qui caractérise tous les adversaires de la science, l'agitateur allemand écrit : « Les catégories « économiques ne sont pas des catégories *logiques*, mais des ca- « tégories historiques. La productivité du capital n'est pas une « loi de la nature, mais un effet de conditions *historiques* défi- « nies qui, dans d'autres conditions historiques, peut et doit « disparaître. » A l'appui de cette étrange proposition, Lassalle donne un assez malencontreux exemple : « Dans l'état primitif « du travail *individuel*, *isolé*, dont nous sommes partis, l'instru « ment de travail — l'arc de l'indien — n'était productif que « *dans la main du travailleur lui-même*; par conséquent, *ce n'était* « *que le travail* qui était productif. » Ce raisonnement est singulier. Si l'Indien propriétaire de l'arc prêtait par aventure son instrument à un autre membre de la tribu qui avait égaré le sien, ne pouvait-il stipuler comme compensation une partie du produit de la chasse de l'emprunteur ? Comment Lassalle est-il sûr que jamais de pareilles transactions ne sont intervenues et n'interviennent dans des sociétés barbares ? De même pour le pêcheur qui, étant de loisir, prêterait son filet à un autre pêcheur ayant déchiré le sien. De nos jours un homme ayant un bon fusil et qui le prêterait pour la journée à un autre en ayant un moins bon ne pourrait-il mettre pour prix une redevance sur le gibier tué ? De semblables conventions ne sont-elles pas naturelles et le bon sens ne dit-il pas qu'elles ont dû se présenter dans tous les états de la civilisation ? J'ai prouvé ailleurs [1] que l'intérêt du

[1] Voir mon ouvrage *Essai sur la Répartition des richesses*, pages 229 à 252.

prêt n'est qu'une forme perfectionnée de l'association. Bien loin d'être démonstratif pour sa thèse, l'exemple de Lassalle l'est pour la thèse opposée, qui est la nôtre. Le capital est productif, en quelque main qu'il soit placé, pourvu que cette main sache s'en servir. Le capital ajoutant à la productivité du travail naturel et primitif de l'homme, peu importe, au point de vue des résullats pour la production, que celui qui l'emploie en soit le créateur ou le propriétaire ou bien un emprunteur?

Cette assertion que le capital n'est pas une catégorie économique éternelle, Lassalle, suivant sa frivole dialectique, l'émet sans chercher à la justifier. A quelle époque le capital est-il né, puisqu'il n'est pas contemporain de tous les âges de la société, depuis celui de la barbarie presque bestiale? Ici intervient une théorie ingénieuse : le capital n'a pu naître qu'avec la division du travail, et la division du travail elle-même n'a pu naître qu'avec l'esclavage. Voilà la genèse. La division du travail est la grande loi économique, la seule loi économique, d'après Lassalle. Ce n'est pas une découverte de cet écrivain, puisque le livre même de celui qui a coordonné, sinon fondé, notre science, l'ouvrage d'Adam Smith débute par une description des merveilles que la division du travail accomplit.

Écoutons Lassalle qui, s'il met la main sur une vérité, la développe avec une verve saisissante pour verser presque immédiatement dans une flagrante erreur : « *La division du travail*, « dit-il, est la source de toutes les richesses [1]. La loi que la pro- « duction ne devient toujours plus abondante et plus à bon « marché que par la division du travail — *cette loi qui repose* « *sur la nature du travail* est la seule loi économique qui pour- « rait être désignée comme une *loi naturelle*. Cependant ce n'est « pas une loi naturelle, car elle n'appartient pas au domaine de « la nature, mais à celui de l'esprit; mais elle est revêtue de *la* « *même nécessité* que l'électricité, la gravitation, l'élasticité de « la vapeur, etc. C'est une *loi sociale naturelle!* Et parmi toutes

[1] Il faudrait dire une des principales sources de la richesse, car sans capital, c'est-à-dire sans instruments, la division du travail perdrait la plus grande partie de sa productivité.

« les nations, une poignée d'individus est venue et a confisqué « à *son profit individuel* cette *loi sociale naturelle* qui n'existe que « par la nature intellectuelle de tous, en ne laissant aux nations « stupéfaites et indigentes, garrotées par des liens invisibles, « de leur produit de travail toujours croissant et s'accumulant « toujours plus, que la même part que, dans des circonstances « favorables, l'Indien gagnait déjà avant toute civilisation, c'est-« à-dire l'équivalent strict des besoins matériels de la vie. C'est « comme si quelques individus avaient déclaré que la gravita-« tion, l'élasticité de la vapeur, la chaleur du soleil sont leur « propriété ! Ils nourrissent le peuple comme ils chauffent et « graissent leurs machines à vapeur, pour les entretenir dans un « état *propre au travail* ; la nourriture du peuple n'est considérée « que comme frais de production nécessaires [1]. »

Cette brillante rhétorique se concentre dans cette pensée que les capitalistes ont confisqué à leur profit individuel exclusif cette loi sociale naturelle si puissante, la division du travail. Karl Marx soutient une idée du même genre en disant que les propriétaires de capitaux se sont emparés de la science et l'exploitent à leur seul avantage. Le monde serait victime d'une contradiction monstrueuse et funeste : la grande production de la société moderne est une production commune, coopérative, et la distribution des produits fabriqués n'est pas commune, mais bien individuelle. La division du travail enfante un surplus de produit au delà de ce qu'enfante le travail isolé, et ce surplus de produit, cette plus-value qui devrait revenir à tous, c'est le capitaliste seul qui est en possession de se l'approprier.

Cette spécieuse conception est facile à détruire. S'il en était comme le dit Lassalle, toutes les sociétés coopératives d'ouvriers, ou du moins la généralité d'entre elles, devraient réussir et prospérer puisqu'il leur écherrait cette plus-value naturelle qui provient de la division du travail et que le patron est réputé confisquer pour lui seul sans aucun effort. Or, l'expérience prouve que, au contraire, la plupart des sociétés coopératives,

[1] Lassalle, *Capital et travail*, page 249.

alors même qu'on leur a fait des prêts gratuits ou à bas intérêt, tournent mal ou végètent. Une autre objection tout aussi catégorique, c'est qu'il existe encore, dans la plupart des pays civilisés et pour un grand nombre d'industries, une quantité de patrons moyens et de travailleurs autonomes possesseurs de leurs instruments et employant quelques ouvriers, et qu'on ne voit pas que ces patrons soient beaucoup plus heureux que les ouvriers habiles et laborieux qui louent leurs bras ou leur capacité de travail. Enfin, ce qui achève de ruiner la thèse de Lassalle, c'est qu'il se rencontre un nombre notable de grands industriels et de sociétés bien constituées qui ne font pas de bénéfices, qui même font des pertes et liquident. C'est la preuve péremptoire que cette prétendue plus-value naturelle et nécessaire qui tiendrait à la division du travail et dont on prétend que les patrons ont le bénéfice exclusif ou n'existe pas, ou est peu de chose, ou profite à d'autres qu'aux fabricants. Si la doctrine de Lassalle était vraie, l'universalité des industriels devrait, par la force même des choses, faire d'énormes bénéfices ; il ne devrait y avoir que de très rares exceptions pour des hommes d'une incapacité ou d'une négligence tout à fait extraordinaires. Or l'expérience démontre, au contraire, que même dans l'industrie la mieux douée de capitaux, les grands succès sont très rares. Il en résulte que l'assertion de l'agitateur allemand n'a aucun fondement réel.

N'abandonnons pas encore la thèse principale de Lassalle. Le capital, affirme-t-il, n'est pas le fruit de l'épargne, et il accumule les prétendues preuves de fait et de raisonnement pour établir que la conception des économistes est fausse. En fait, dit-il, le travail journalier du plus grand nombre ne fournit que le pain quotidien, ce qui crée une impossibilité absolue de mettre quelque chose en réserve pour les besoins futurs. Il est difficile d'être à la fois plus catégorique et plus superficiel. Avec leurs 4 millions de déposants en France[1] les caisses d'épargne donnent

[1] En 1882, le nombre des livrets était de 4,324,027; il avait augmenté de 2,151,000 depuis 1875; le solde dû aux déposants montait à 1,745,757,000 francs, soit 403 francs par livret, contre 660 millions ou 272 francs par livret au 31 dé-

à Lassalle le plus flagrant démenti. Si chétive que l'on veuille supposer la rémunération de l'ouvrier, il est certain qu'il se rencontre un grand nombre de travailleurs manuels, même parmi les catégories les moins rémunérées, qui, à force de privations, parfois héroïques, mettent à la caisse d'épargne et se créent un pécule. Les fils de ces premiers épargnants, s'ils continuent la tradition de leurs pères, augmentent l'avoir qu'ils ont reçu. L'épargne existe donc et peut exister dans toutes les couches de la population, même chez les ouvriers. L'argument de fait, qui n'était qu'un argument de fantaisie, tombe ainsi devant des faits nombreux et incontestables.

Tout développement historique, poursuit Lassalle, a toujours beaucoup plus procédé de la communauté que des individus. Qu'il y ait dans toute œuvre humaine une coopération de l'individu et du milieu social, nul esprit éclairé ne songera à le nier. Mais la part de l'individu est loin d'être aussi petite qu'on la voudrait faire[1]. Au berceau du genre humain peut être la part de l'action sociale prédominait dans le progrès, quoique l'antiquité ait incarné dans des noms propres, Prométhée, Triptolème, les diverses inventions des arts techniques. Dans le monde moderne il n'est guère de découverte qu'on ne puisse rapporter à un nom. L'histoire est semée de noms propres : depuis Gutenberg et Christophe Colomb jusqu'à Papin, Watt, Ackwright, Jacquart, Bessemer et Lesseps, tout se qui se fait de grand trouve un nom d'homme pour s'y incorporer.

A bien d'autres points de vue l'étude que fait Lassalle de la genèse du capital est curieuse. La notion que le capital est du travail accumulé est, d'après lui, au moins extérieurement juste : seulement ce que l'on accumule, c'est le travail d'autrui, d'où ce choc de mots qu'il jette dans la discussion économique : *Eigenthum*, *Frembdthum*, propriété, altruité. On ne possèderait que la chose d'autrui. Le profit, d'après l'agitateur allemand, c'est du

cembre 1875. L'augmentation habituelle des dépôts est de 250 millions par an. (*Bulletin de statistique* de mai 1883, p. 643.)

[1] Nous renvoyons le lecteur à l'opinion toute opposée de Proudhon, reproduite plus haut, page 119, en note.

travail non payé; il y aurait une différence notable entre le *quantum de travail* ou le *temps de travail* et les salaires du travail : entre ces termes que le vulgaire prend pour correspondants l'écart serait considérable.

Lassalle s'indigne de ce qu'on puisse prétendre que l'épargne, la non consommation d'une chose, un élément négatif, soit la source du capital. Que l'épargne existe, cependant, qu'elle monte dans un pays comme la France à 1 milliard et demi ou 2 milliards par an, c'est ce que l'on ne peut guère nier. Quel est son rôle? Lassalle juge absurde que, abstraction faite de l'histoire, on présente comme agent de la formation économique du capital, une qualité purement négative, telle que l'épargne ou la non consommation.

Le raisonnement et l'expérience prouvent que l'argumentation de Lassalle est puérile. Un philosophe a pu dire que conserver c'est créer. Dans l'ordre économique, cette définition devient en certains cas d'une vérité saisissante. Elle l'est quand il s'agit de denrées que l'industrie ne cesse de produire, de sorte que la conservation de celles qui ont déjà été produites, se joignant à celles que l'industrie produit sans cesse, accroît réellement le nombre de celles qui sont à la disposition de l'humanité. J'ai une tonne de charbon; je puis m'en servir pour chauffer à la fois toutes les pièces de ma demeure. Je préfère diminuer le chauffage, ne chauffer qu'une ou deux pièces; je mets de côté la moitié de cette tonne pour servir à la consommation industrielle, voilà bien l'épargne qui est la source du capital. Mon abstinence a strictement équivalu à la production, sans aucun frais, d'une demi-tonne de charbon.

J'ai des denrées d'approvisionnement; je puis les consommer et les gâcher dans des repas extravagants; je préfère me règler et me restreindre. J'en mets de côté une grande partie pour me nourrir pendant un travail de longue haleine. C'est encore là de l'épargne productive de capital. Ce sont des cas très simples, et cependant c'est la source habituelle du capital; les choses au fond se passent toujours ainsi mais sous une forme plus compliquée.

Jetez les yeux sur le capital, s'écrie triomphalement Lassalle: vous voyez « *les machines à vapeur* et les améliorations du sol, « et les *maisons* ou simplement les matières de tout genre ac- « quises par le travail, les *barres de fer*, les blocs d'*airain* et de « cuivre, les *briques* et les *tuiles*, les *masses* de pierres, etc., etc. « Ceux-là, une fois acquis, se laissent-ils consommer et par con- « séquent non *épargner*. » N'est-il pas absurde de supposer que le capital, qui est en général un ensemble d'objets non consommables, provienne de la non consommation? La conception de Lassalle est singulièrement superficielle; elle s'arrête à l'extérieur des phénomènes et n'a pas plus de profondeur que l'observation d'un enfant. L'intervention de la monnaie comme équivalent des produits permet très aisément à l'épargne, élément en apparence négatif, de donner naissance à toutes ces choses durables: barres de fer, tuiles, briques, maisons, etc. J'ai cette tonne de charbon que j'ai épargnée sur mon chauffage domestique, je la vends et avec le produit de cette vente je commande des barres de fer, des briques, des métiers, des instruments de travail. Je vends aussi mon approvisionnement de denrées que j'aurais pu consommer en grands repas où l'on gâche tout et dont avec de l'ordre et de l'abstinence j'ai épargné la moitié, et avec cette moitié qui me reste et que je vends je me procure, c'est-à-dire que je fais faire, que je fais produire, des planches, des tuiles, des briques, pour agrandir ou consolider ma maison ou mon atelier, en définitive pour créer du capital. Je suis un petit propriétaire vigneron et mes deux ou trois hectares de terre me produisent une centaine d'hectolitres de vin, d'une valeur de 3,000 francs. Je pourrais boire avec ma famille, mes amis, des convives, la plus grande partie de ces cent hectolitres de vin et vendre le reste pour acheter de la viande, du café, des vêtements et vivre largement, de telle sorte que, au bout de l'année, des cent hectolitres produits ou de leur valeur, il ne me serait rien resté. Je préfère me contenir, ne consommer avec ma famille, mes amis, mes hôtes, qu'une dizaine d'hectolitres et vendre les 90 autres: avec le prix de cette vente, déduction faite de mes frais d'exploitation, je me procure une certaine somme

dont j'emploie la plus faible partie seulement à mon entretien ou à mes plaisirs ; je mets de côté 1,000 ou 1,500 francs que je consacre à acheter des foudres, ou des engrais, ou à faire défoncer une autre partie de mon champ qui était encore inculte, ou bien à agrandir ma cour, et voilà immédiatement ce capital dont parle Lassalle, maisons, améliorations durables de la terre, machines, qui sort de mon abstinence, et qui a cette abstinence pour unique cause première. Ce n'est pas là un cas particulier, tous les enfantements de capitaux pourraient se ramener à des exemples semblables.

C'est, d'ailleurs, une erreur que de considérer l'épargne comme étant un élément purement négatif. Elle l'est sous la forme primitive de la thésaurisation ; elle ne l'est plus sous celle de la capitalisation. J'ai expliqué dans un de mes cours du Collège de France quel changement s'est opéré quand à l'épargne thésaurisée s'est substituée l'épargne capitalisée. Il y a comme un ferment qui était en puissance seulement dans l'épargne d'autrefois et qui est devenu singulièrement actif dans l'épargne d'aujourd'hui. L'épargne moderne est agissante et toujours en mouvement : autrefois elle dormait et s'entassait dans des cachettes.

Chaque année, chaque semestre, chaque mois, on apporte le fruit de ses épargnes sur le marché, et on le transforme en instruments de travail, en œuvres durables qui sont, il est vrai, en général dans la main et sous le contrôle d'autrui, mais pour lesquels on a des titres représentatifs et l'on touche un intérêt ou un dividende.

L'épargne imprime à l'industrie et au travail d'une nation une direction nouvelle : au lieu de porter ce travail et cette industrie vers la production de denrées immédiatement consommables ; elle les dirige vers la production d'instruments de travail ou de capitaux. Deux hommes ont l'un et l'autre 100,000 francs de rentes ; le premier emploie tout son revenu à donner des repas coûteux, à payer des vins exquis, des mets recherchés, à entretenir de nombreux domestiques, à couvrir sa femme et ses enfants de vêtements luxueux, qu'on change et qu'on gâche à

chaque instant, à se procurer de beaux équipages et les renouveler sans cesse, à rétribuer des maîtresses qui ont les mêmes goûts frivoles que lui-même; le second est un homme d'ordre : sur ces 100,000 francs de revenu il en consacre 50,000 à vivre d'une manière convenable et large, et les 50,000 autres il les épargne : c'est-à-dire qu'il construit sur sa terre une bergerie pour que ses troupeaux soient mieux logés, mieux portants et donnent plus de produits, qu'il fait faire un barrage dans un cours d'eau afin de mieux arroser des prairies, qu'il défonce le sol de garrigues et qu'il y plante des vignes; ou bien encore qu'il ajoute à sa fabrique un bâtiment et y place un plus grand nombre de métiers, qu'il remplace une vieille machine à vapeur par une nouvelle plus perfectionnée et consommant moins de charbon; ou enfin, qu'il achète simplement pour 50,000 francs d'obligations ou d'actions d'une Compagnie de chemins de fer qui se crée ou d'une entreprise maritime ou d'une société immobilière. Voilà comment l'épargne de cet homme, son abstinence, élément en apparence négatif, aura été la cause première de toutes ces choses durables : des bâtiments de ferme, des barrages, des irrigations, des usines, des métiers, des machines à vapeur, des rails de chemins de fer, des paquebots, des maisons:

Le rôle de l'épargne dans les sociétés modernes c'est de détourner le travail de la production exagérée d'objets de luxe qui sont pour la plupart essentiellement périssables et ne viennent aucunement au secours du travail ultérieur, et de diriger, au contraire, l'industrie vers la production d'objets utiles, durables, qui facilitent la production ultérieure. Peut-on nier que le sort d'une nation sera tout différent suivant que dans son sein prédomineront les hommes faisant de leurs revenus le premier emploi que nous avons décrit ou ceux qui en font le second emploi? Dans le premier cas la nation restera pauvre en capital, elle demeurera stationnaire; dans le second cas, au contraire, le capital s'y accroîtra chaque jour dans des proportions considérables.

Si aiguisée que fût son intelligence, Lassalle, aveuglé par le

parti pris et la passion, a négligé ce phénomème. Il ne s'est point aperçu que le trait caractéristique de notre temps, c'est que la capitalisation, ou la transformation de l'épargne en capital, est devenue beaucoup plus facile et plus rapide qu'autrefois, mais qu'il n'y a là qu'une différence de degré, non de nature.

L'accumulation ou l'épargne n'étant pour rien suivant Lassalle dans la formation des capitaux, il a fallu qu'il trouvât à celle-ci une autre cause. Nous l'avons déjà indiquée ; c'est la division du travail. Or, d'après l'agitateur allemand, la division du travail n'a pu naître qu'avec l'esclavage : « La production par la « division du travail, qui seule donne un excédent sur les be- « soins du jour, pour devenir possible, suppose toujours une « mise préalable d'accumulation de capitaux, et en même temps « toujours une division de travail antérieure, qui seule peut « fournir ce surplus sur le besoin du jour impossible à atteindre « dans le travail individuel.

« C'est pourquoi les peuples qui partent d'une complète liberté « individuelle, comme les tribus des chasseurs indiens, ne peu- « vent jamais arriver à une accumulation de capital, et par « conséquent à un degré de culture quelconque... Ainsi le tra- « vail individuel ne peut pas faire d'épargne[1]. »

Il y a une contradiction dans ce passage : puisque la division du travail suppose toujours une division antérieure, il faudrait en tirer la conclusion que la société est née de toutes pièces pratiquant la division du travail; or, cela n'est guère possible ; il est vraisemblable qu'elle a évolué du travail individuel ou isolé au travail divisé et combiné; par conséquent il a fallu que dès l'abord le travail individuel permît l'épargne.

Lassalle ne veut voir d'autre source à la division et à la combinaison du travail que l'esclavage; aussi conclut-il hardiment : « C'est donc un bien que l'esclavage se soit trouvé au berceau « des nations civilisés[2]. » Ce thème, il le développe avec son habituelle ingéniosité d'esprit. Un seigneur a, par exemple,

[1] Lassalle, *opus citatum*, p. 131.
[2] *Id.*, page 135.

100 esclaves, il en emploie 30 à la production de ses moyens de consommation personnelle de tous genres; il en affecte 60 à l'agriculture, et les derniers 10 il les fait travailler à la fabrication des instruments destinés aux 90 autres. Cette répartition des tâches produit beaucoup plus au maître que s'il faisait travailler ses 100 esclaves à tous les travaux à la fois ou successiment. Telle serait la genèse de la division du travail et du capital. Plus tard le maître d'esclaves perfectionne encore la division, en créant de nouvelles équipes de travailleurs parmi les 100 qu'il possède; à chaque progrès qu'il fait ainsi, il bénéficie d'un accroissement de produits qu'il peut consommer.

« Vous voyez donc, Monsieur Schulze, conclut Lassalle, que « ce que le maître a fait ne s'appelle pas *épargner*, mais changer « continuellement la direction de la production, en introduisant « toujours une nouvelle division de travail, en employant tou- « jours plus de forces actives, ôtées à la production directe des « moyens de luxe et d'existence, à leur production indirecte, « c'est-à-dire à la production d'instruments, de machines, en un « mot, au capital fixe de tout genre, et plus il le faisait, ce qui « vous paraît être épargne, plus les moyens de jouissance af- « fluaient vers lui[1]. »

Ce propriétaire d'esclaves était, selon Lassalle, un homme singulièrement intelligent et inventif. Soit doctrinalement, soit historiquement, cette théorie est contestable. Des peuples qui n'ont jamais eu l'esclavage ou s'en sont très tôt émancipés, les Germains, par exemple, n'ont pas laissé que d'arriver à la division du travail et à la création de capitaux. Bien après la suppression de l'esclavage ou même du servage, la division du travail n'a cessé de croître en Europe. Aux colonies où l'esclavage s'est le plus longtemps maintenu, on l'a considéré toujours comme le plus grand obstacle à la division du travail et à l'emploi des machines[2]. La thèse de Lassalle peut donc paraître frivole.

C'est un parti pris de l'école socialiste de ne vouloir admettre

[1] Lassalle, *op. citat.*, pages 134-135.

[2] Voir la démonstration que nous en avons donnée dans notre ouvrage sur *La Colonisation chez les peuples modernes*, liv. II, chap. II et III.

d'autre cause de richesse et de profits individuels que les combinaisons du travail associé et de refuser à l'épargne toute force, à l'esprit d'entreprise toute importance. Il nous sera facile de démontrer, contre Lassalle, Karl Marx et Proudhon que, sous le régime de l'industrie libre, le surplus de produit qui vient du degré habituel de division du travail et de l'association des tâches ne profite pas au patron, et que le bénéfice en échoit, sous la forme de baisse de prix, à la société tout entière. Tout progrès qui est devenu social, c'est-à-dire général, profite à la société ; tout progrès qui est resté individuel profite à l'individu.

Poursuivant sa démonstration historique, Lassalle rencontre quelques vérités qu'il met en relief mais qui ne prouvent rien en faveur de sa thèse. La productivité autonome du capital, dit-il, sa reproduction incessante n'étaient pas possibles dans les anciennes sociétés quand la production domestique prédominait et quand chaque travailleur ou chaque petit groupe de travailleurs créait à son propre usage des valeurs d'utilité. Il en fut de même ou à peu près au moyen âge. Comment pouvait-on alors capitaliser? Un propriétaire pouvait-il améliorer son champ, faire produire du froment au lieu de seigle? Non, car son champ était grevé d'une dîme en seigle. Un marchand qui épargnait, pouvait-il améliorer sa production industrielle, l'étendre? Non, car outre que les débouchés étaient bornés par l'absence de voies de communication, la loi réglait minutieusement la manière de produire de chaque « maître » et déterminait d'une façon infranchissable le nombre de ses ouvriers et de ses apprentis. Le placement de fonds dans la production d'autrui était aussi rendu impossible par la rareté des occasions et l'hostilité des mœurs; de là le mal qu'eût à se répandre l'idée du prêt à intérêt.

Ces observations sont dans le détail judicieuses et exactes. Elles ne prouvent pas, cependant, comme Lassalle le pense, que le capital soit une catégorie économique nouvelle et accidentelle. Elles montrent seulement que dans l'antiquité et au moyen âge la capitalisation était moins aisée qu'aujourd'hui, parce qu'elle était entravée par les lois, les règlements, les mœurs ou

les préjugés. Elle n'avait pas devant elle un champ libre et illimité. Il se peut qu'un jour, au grand détriment de la civilisation, si les doctrines des socialistes purs ou des socialistes de la chaire viennent à prévaloir, la capitalisation redevienne en fait aussi difficile qu'autrefois. Il suffit que l'on veuille rétablir par les corporations ou par les lois « le solide engrenage économique du moyen âge. » Pour être active, la capitalisation a besoin de la pleine liberté des professions et des industries. Cette liberté supprimée ou réglementée, la capitalisation, sans complètement disparaître, se restreint, et cède la place à cette forme toute primitive, tout égoïste, presque stérile de l'épargne, la thésaurisation.

Ce que Lassalle surtout n'a pas montré, c'est que le capital ne fut pas le fruit de l'épargne. Il l'est. Quant à toutes les combinaisons heureuses du travail divisé et associé, si elles profitent momentanément à l'individu qui en a eu l'idée et qui l'a exécutée, peu à peu, très rapidement même dans notre monde moderne, une fois qu'elles sont devenues usuelles, elles dépriment les prix par la concurrence des industriels d'une même profession ; tout le monde en tire ainsi bénéfice ; les exemples en sont frappants et nombreux. C'est encore là une loi de justice et d'harmonie ; ce qui est l'effet d'une combinaison sociale, la société est bientôt seule à en bénéficier ; ce qui est l'effet direct du capital profite à l'individu qui l'a créé.

CHAPITRE III.

LA THÈSE DE KARL MARX SUR LA NATURE DU PROFIT.

L'épargne est une injonction de produire des objets d'une utilité durable, au lieu d'articles frivoles et passagers. — Une grande partie de l'épargne annuelle est une épargne populaire.

L'épargne n'est pas toujours un prélèvement sur le profit.

De la thèse de Karl Marx que le capitaliste s'attribue une partie non payée du travail de l'ouvrier. — Le capital, d'après Marx, étant essentiellement stérile, peut avoir droit à un amortissement, non à un intérêt ou à un profit. — Le propriétaire et le locataire sont quittes, si celui-ci se charge de l'entretien de la maison du premier.

De l'analyse du profit industriel. — Complexité des éléments dont il se compose.

Le prétendu travail impayé. — La dîme et la corvée auxquelles seraient assujettis les travailleurs. — Le capitaliste et le boyard. — La corvée, d'après les collectivistes, ou le travail extorqué, dépasse aujourd'hui presque toujours le travail payé. — Les six heures six minutes de corvée journalière dans l'industrie française. — La répartition des corvées d'après le journal l'*Égalité*.

Prétendue démonstration statistique de ces corvées. — Grossières erreurs de calcul des collectivistes : les éléments qu'ils négligent. — Comparaison des profits et des salaires dans l'industrie houillière du Nord. — Faible importance des premiers relativement aux seconds.

Les causes du profit : la capacité directrice, c'est-à-dire l'intelligence industrielle ou l'art d'organiser et l'intelligence commerciale ou l'art d'acheter et de vendre. — Les profits ne se mesurent pas au nombre d'ouvriers employés. — La doctrine collectiviste nie le talent de l'entrepreneur et ne tient aucun compte des risques courus. — Les faits démentent la doctrine collectiviste sur la corvée des travailleurs modernes.

Des chapitres précédents, il ressort que, malgré les objections ou plutôt les négations de Lassalle et de Karl Marx, l'épargne est bien l'un des éléments, si ce n'est le seul, de la formation du capital.

D'après les documents officiels, au 31 décembre 1882 les fonds dus aux déposants par les caisses d'épargne françaises montaient à 1,745 millions environ et, bien que les caisses d'épargne achètent beaucoup de rentes pour le compte de leurs déposants, le solde dû à ces derniers s'est accru de 1 milliard 85 millions depuis 1875[1]. C'est donc bien là une des sources du capital.

Nous avons démontré qu'il n'y a aucune contradiction dans l'idée que le capital, qui est un élément positif et actif, doive sa naissance à l'épargne, qui en apparence du moins est un élément purement négatif. C'est que dans le monde moderne la réalité ici ne répond pas à l'apparence. L'épargne, depuis l'abandon des modes de thésaurisation a cessé d'être un élément négatif; ce n'est plus seulement la non consommation d'une chose; c'est une direction particulière et favorable que l'on imprime à l'industrie en lui faisant produire des matières premières et des instruments de travail au lieu d'objets de consommation immédiate. On sait que l'épargne en France égale 1 milliard et demi ou 2 milliards par an ; il en résulte que l'on fait des commandes de locomotives, de bateaux à vapeur, de rails, de matières premières, de constructions, d'instruments de travail, etc., qui seront soldées avec l'épargne de l'année suivante. On anticipe ainsi de plus en plus l'épargne au moyen de l'émission incessante d'actions ou d'obligations partiellement libérées de sociétés anonymes. C'est, en effet, la société anonyme qui joue le plus grand rôle dans cette utilisation immédiate et même dans cette anticipation des épargnes produites sur toute la surface d'un grand pays. L'épargne cesse d'être simplement une abstinence, une non consommation, un élément uniquement négatif; elle prend un autre caractère; elle est une injonction de produire des objets d'une utilité durable, au lieu d'articles frivoles et passagers. Voilà ce que Lassalle a oublié ; un autre point aussi qu'il a négligé, c'est qu'une grande partie de cette épargne annuelle, dans les pays du continent et notamment en France, est une épargne populaire.

[1] *Bulletin de statistique* de mai 1883, page 643; *Annuaire de statistique* pour 1883, page 237.

Si l'épargne, comme nous l'avons démontré, engendre le capital, celui-ci ne peut-il pas avoir un autre auteur? Ou bien encore, cette épargne, qui engendre le capital, n'est-elle que l'épargne du produit du travail d'autrui? L'épargnant met-il de côté, au lieu du fruit de son propre travail, une partie du fruit qu'il s'est légalement mais illégitimement appropriée du travail des ouvriers manuels. Telle est la pensée de Lassalle qu'il a formulée dans cette frappante antithèse : *Eigenthum Frembdthum*, propriété, altruité. C'est aussi l'idée de Karl Marx et en général de tous les collectivistes. L'épargne, quels que fussent ses bienfaits matériels, perdrait ainsi tous ses droits au respect, puisqu'elle constituerait, si ce n'est un vol brutal, du moins une spoliation habile. Cette théorie mérite qu'on l'étudie de près.

L'épargne, selon ces critiques du capital, est formée sur le profit, et le profit n'est que l'appropriation par le capitaliste d'une partie non payée du travail de l'ouvrier. Cette proposition suscite dès l'abord une objection partielle; en admettant qu'elle fût exacte doctrinalement, elle ne laisserait pas que d'être excessive; car l'épargne tout entière n'est pas un prélèvement sur le profit; elle est souvent un prélèvement fait par le salarié sur son propre salaire, par le petit paysan propriétaire sur son propre revenu, par l'homme adonné aux professions libérales sur ses propres émoluments.

Ce serait donc une partie de l'épargne seulement, la plus grande si l'on veut, qui représenterait le produit non payé du travail de l'ouvrier et qui serait ainsi viciée à sa source; l'autre épargne, celle qui a une origine populaire, resterait respectable.

Comme les collectivistes se sont beaucoup étendus sur cette appropriation par le capitaliste d'une partie non payée du travail de l'ouvrier, il faut nous arrêter sur ce point de leur doctrine; c'est en réalité le nœud de toutes leurs théories.

D'après Karl Marx et la généralité des collectivistes, le capital est naturellement stérile. Tout ce qu'il peut demander, c'est de prélever sur la production de quoi s'entretenir, se maintenir en état. Le capital peut avoir droit à un amortissement, non à un intérêt, encore moins à un profit.

Cette croyance que Marx a entourée d'une forme pédante, un des orateurs des réunions publiques de la fin de l'empire, Briosne, l'exprimait avec naïveté : le propriétaire, disait-il, au lieu de recevoir un loyer, devrait payer le locataire, parce que celui-ci empêche la maison de se dégrader et l'entretient en bon état. Sans aller aussi loin et s'arrêtant à mi-chemin, les collectivistes admettent que le propriétaire et le locataire sont quittes si ce dernier se charge pour toute redevance de l'entretien de la maison du premier. Il n'en va pas autrement, selon eux, des machines et des fabriques ; l'industriel n'a aucun titre à un intérêt ou à un profit : l'amortissement seul de son matériel ou de son usine, de manière qu'il retrouve toujours l'un et l'autre en bon état, doit suffire à ses exigences raisonnables.

Pour trancher cette question de droit, il importe d'analyser l'idée de profit. Le profit n'est pas quelque chose de simple ; dans le sens économique il contient des éléments divers : il est d'abord la rémunération légitime de celui qui a créé le capital et qui ne l'a fait que pour en tirer parti, pour en recueillir un avantage ; il représente ensuite le salaire de direction, c'est-à-dire la rémunération de l'homme qui a consacré son temps à la surveillance de l'établissement et à la direction des affaires ; il est encore le prix du risque couru et surmonté ; il est enfin et peut-être surtout la récompense des arrangements ingénieux dépassant la moyenne habituelle dans le pays, pour l'organisation des tâches et les combinaisons industrielles et commerciales diverses.

Tels sont les éléments variés qui entrent dans le profit : aussi ce dernier est il très divers, très aléatoire, variant d'une année à l'autre, d'une industrie à l'autre, d'une personne à l'autre.

Quant à l'intérêt des capitaux, il a un caractère tout différent du profit. L'intérêt est une sorte de participation à forfait, stipulée sur le profit, par le capitaliste qui s'est donné la peine de faire le capital et qui ne veut pas prendre celle de s'en servir lui-même, qui le prête à autrui [1]. Aussi l'intérêt est-il beaucoup

[1] Voir l'analyse que nous avons faite du prêt à intérêt dans notre *Essai sur la Répartition des richesses*, chapitre VIII.

plus stable et plus uniforme que le profit. Voilà des idées qui sont nettes et qui, selon nous, répondent bien à la nature des choses.

Les collectivistes nient l'exactitude de cette analyse; ou plutôt elle leur échappe et ils ne prennent pas la peine de la discuter. Pour eux le profit est simplement du travail non payé que les capitalistes s'attribuent. Les capitaliste ne paient aux travailleurs qu'ils emploient que la moitié ou les deux tiers du travail de ces derniers; l'écart ou la partie de travail impayée constitue le profit. Le profit, c'est la plus-value produite par le travailleur et absorbée par le capitaliste. Comment les collectivistes démontrent-ils cette étonnante proposition? Ils avancent à son appui des arguments de fait et des arguments de doctrine.

Les travailleurs modernes seraient, d'après les collectivistes, soumis à une dîme et à une corvée beaucoup plus dures qu'autrefois. La dîme, c'est le prélèvement sur le produit du travailleur; la corvée, c'est le travail non payé que le maître ou le seigneur impose à l'ouvrier. Bien loin que la civilisation et les diverses révolutions, notamment celle de 1789, aient fait disparaître corvées et dîmes, elles les ont, au contraire, en quelque sorte consolidées et accrues. Telle est la pensée de Karl Marx dans le chapitre qu'il intitule Fabricant et Boyard, où comparant l'homme doué de capitaux au seigneur terrien des principautés danubiennes il y a vingt-cinq ans, il prétend que le premier extrait du travailleur une plus grande somme de travail impayé que ne le faisait le second sous le nom de corvée [1].

Un journal socialiste français qui marche dans le sillon de Karl Marx, l'*Égalité*, a soutenu avec un grand renfort d'exemples la même thèse.

La dîme, c'était dans l'organisation ancienne ou sous le régime féodal, le dixième, perçu au profit du seigneur, du prêtre ou de l'oisif, sur le produit du travailleur. Nous prenons les définitions telles que les collectivistes nous les donnent, sans rechercher si à cette dîme ne correspondaient pas certains services rendus, comme ceux de sécurité, de protection contre

[1] *Der Heisshunger nach Mehrarbeit. Fabricant und Bojar*, pages 227 à 236 de l'ouvrage de Karl Marx, *Das Capital*, 2e édition.

l'étranger, de justice, de viabilité. La corvée, c'était, toujours d'après les mêmes auteurs, du travail contraint et non payé ; elle variait de une à trois journées par semaine, soit un, deux ou trois septièmes du temps de travail. En y joignant la dîme, soit le dixième du reste, le travailleur se voyait extorquer une proportion variant entre le cinquième et la moitié de ce qu'il produisait réellement. Plusieurs écrivains collectivistes n'hésitent pas à écrire que ces conditions, que nous considérons comme propres à la barbarie, ressortent comme singulièrement douces à côté de celles que cache notre prétendue civilisation.

Aujourd'hui la corvée, c'est-à-dire le travail extorqué à l'ouvrier et non payé, dépasse d'après eux, presque toujours le travail rémunéré. Cette proposition qui surprend, l'*Égalité* cherche à la prouver par des chiffres en apparence minutieux. En moyenne dans l'industrie française la nouvelle corvée prend 6 heures 6 minutes sur 12. C'est déjà plus que le maximum de l'ancienne dîme et de l'ancienne corvée du temps féodal. Dans certaines industries ces conditions déjà si rigoureuses le deviennent encore davantage. Dans l'industrie textile, il y aurait 7 heures 29 minutes de corvée, ou travail non payé, contre 4 heures 31 minutes de travail payé. Dans l'industrie du cuir, la corvée monterait à 8 heures 48 minutes contre 3 heures 12 minutes de travail rémunéré. La corvée s'éléverait à 9 heures 7 minutes dans les industries du bois contre 2 heures 53 minutes de travail fructueux pour l'ouvrier. Ce serait bien pis encore pour certaines autres branches de production. Dans l'industrie des produits chimiques, la journée de travail de l'ouvrier se répartirait ainsi : 9 heures 45 minutes de corvée, contre 2 heures 15 minutes de travail payé ; dans le bâtiment 9 heures de corvée contre 3 heures de travail rémunéré ; dans les industries consacrées à l'alimentation, la corvée prend 9 heures 54 minutes sur un travail de 12 heures et ne laisse plus à l'ouvrier que 2 heures 6 minutes qui lui soient payées. Enfin, cela paraît être le point culminant de la corvée moderne : dans l'industrie de l'éclairage sur les 12 heures que travaille l'ouvrier, la corvée occuperait 10 heures 40 minutes et le travail payé 1 heure 20 minutes seulement.

Si ces révélations sont vraies, notre civilisation est, en effet, d'une dureté inexprimable; bien autrement rigoureux que l'ancien seigneur terrien de l'Occident ou que le boyard du milieu de ce siècle serait le capitaliste moderne.

On ne peut se dissimuler, cependant, que ces constatations sont bien extraordinaires. On affirme qu'elles ressortent mathématiquement des enquêtes industrielles Dès le premier abord les objections s'offrent en foule : comment se fait-il qu'il y ait des ouvriers pour les branches où la corvée est si étendue? d'où vient que, tandis qu'en moyenne la corvée ou le travail impayé n'est que de 6 heures 6 minutes sur 12 heures, les ouvriers de certaines branches d'industrie acceptent qu'elle soit de 10 heures 40 minutes? Est-ce que ces corps d'état ne devraient pas cesser de trouver des recrues? D'autre part, comment tous les patrons ne se précipitent-ils pas sur ces industries où la corvée est si longue, où chacun d'eux pourrait faire travailler les ouvriers 8, 9, 10 heures et même 10 heures 40 minutes par jour, sans rien leur payer pour ce temps de travail? Est-que la concurrence, l'âpre concurrence, dont parlent tant les socialistes, ne devrait pas égaliser toutes ces conditions ou du moins les rapprocher? Passe encore pour les industries qui sont constituées en monopole, comme celle de l'éclairage dans beaucoup de villes; mais pour les autres, comment se fait-il que la corvée, puisque corvée il y a, soit pour certaines trois ou quatre fois plus prolongée que pour d'autres?

Ce que nous enseignent les collectivistes de la corvée ou du travail impayé et extorqué dans la société moderne, de la *Frembdthum* ou *altruité* transformée en *Eigenthum* ou propriété, tout cela paraît bien mystérieux. Mais ce sont les chiffres, dit-on, les chiffres officiels, les chiffres recueillis par les bourgeois, qui donnent une démonstration saisissante de cette répartition entre la corvée et le travail payé. Abordons ces chiffres avec recueillement.

Les enquêtes industrielles apprennent, dit *l'Égalité*, que dans la France actuelle la production manufacturière monte à 7 milliards 130 millions de francs. Dans cette vaste somme les ma-

tières premières entrent pour 4 milliards 941 millions, le combustible pour 191 millions; la plus-value due au travail est de 1,994 millions, dont 980 millions répartis en salaires et 1 milliard 14 millions en profits et dividendes. Tous ces chiffres, en effet, concordent à peu près entre eux, et le faible écart qui sépare le total provenant de l'addition des sommes partielles du chiffre qui a été donné pour l'ensemble de la production manufacturière de la France peut être considéré comme représentant les fractions qu'on a négligées.

Tels sont les chiffres fournis par M. Guesde dans *l'Égalité*. Les matières premières montant à 4 milliards 941 millions, le combustible à 191 millions, la plus-value à 1,994, dont 980 de salaires et 1 milliard 14 millions de profits, on en conclut que ceux-ci représentent, sur une journée moyenne de 12 heures, le travail de 6 heures 6 minutes, et que ceux-là n'équivalent qu'à un travail de 5 heures 44 minutes. Or, comme d'après la définition des collectivistes, le profit est simplement du travail non payé, il en résulte que le travail non payé et extorqué par le capitaliste équivaut dans la société française actuelle à 6 heures 6 minutes par jour. Si l'on veut des chiffres exprimant les mêmes faits sous une autre formule, chaque patron extorque en moyenne à l'ouvrier pour 691 francs par an de travail qu'il ne lui paie pas et qui constitue le profit industriel lequel est en moyenne de 691 francs par tête d'ouvrier occupé.

La belle chose que la statistique ! On pourrait d'abord objecter à tous ces calculs que les statistiques industrielles sont presque impossibles à faire exactement, qu'il s'y glisse une part considérable de fantaisie, de parti-pris, tout au moins d'erreur.

Prenons néanmoins comme corrects dans l'ensemble les chiffres du rédacteur de l'*Égalité*. Les conclusions qu'il en tire resteraient complètement fautives. Du chiffre de 7 milliards 130 millions de francs, représentant l'ensemble de la production manufacturière française, il ne déduit, pour arriver à la somme des profits et des salaires réunis, que les matières premières et le combustible. Bien d'autres déductions auraient dû être faites, tout homme réfléchi en conviendra : il y a les frais généraux,

c'est-à-dire tout cet ensemble de dépenses si variées qui grèvent toute production, les frais divers de commission, de courtages, d'assurances, de correspondances, de voyages, la part des déchets, des non valeurs, des faillites, etc. Dans toute grande maison de commerce et d'industrie, si minutieuse et si habile qu'en soit la direction, ce premier élément tient une place notable. L'entretien et le renouvellement du matériel n'ont pas une moindre importance ; or, M. Guesde et ses collaborateurs ne tiennent non plus aucun compte de cet article; tout ce qui ne représente pas le prix des matières premières et du combustible doit être, suivant eux, distribué soit en salaires, soit en profits. Cependant, il faut bien entretenir les bâtiments pour qu'ils ne se délabrent pas, réparer les machines pour qu'elles puissent continuer leur fonction, les renouveler quand elles sont usées ou quand s'est effectué quelque invention. L'œil prévenu de certains collectivistes n'aperçoit aucune de ces nécessités industrielles ; c'est assez dire combien leur esprit est médiocrement observateur. L'entretien et le renouvellement de l'outillage sont pour les établissements industriels une des plus grandes causes de dépenses.

Nous n'avons pas parlé de l'intérêt du capital, puisqu'on le conteste; mais Karl Marx lui-même, plus perspicace que beaucoup de ses disciples, admet l'amortissement du capital, la conservation en bon état et l'amélioration des machines, ce qui certes ne peut se faire sans frais.

Si l'on tenait compte de tous ces éléments, que M. Guesde et l'*Egalité* négligent, il est probable que les prétendus profits, lesquels comprennent l'intérêt du capital, baisseraient d'au moins moitié, peut-être des trois quarts. Au lieu de 1 milliard 14 millions en profits ou dividendes et j'ajoute en intérêts, on n'aurait que 3, 4 ou 500 millions au plus.

Cette somme ne paraît plus considérable à ceux qui prennent la peine de réfléchir; puis, tels qu'ils sont, en laissant même de côté la question de la légitimité ou plutôt de la nécessité de l'intérêt du capital, ces bénéfices sont-ils un don gratuit fait à la paresse et à l'inintelligence? Peut-on contester qu'il n'existe un

travail de direction ou peut-on le considérer comme négligeable? Ce travail de direction a bien son importance; qu'il l'ait dans la pratique, tous les faits en témoignent; puisque c'est lui surtout qui détermine le succès ou l'échec des entreprises.

Cette capacité de l'entrepreneur d'industrie comprend deux parties distinctes : la capacité industrielle qui consiste à bien produire, c'est-à-dire économiser la matière, le combustible, agencer convenablement les bâtiments et les machines, coordonner habilement les tâches, introduire de nouvelles combinaisons perfectionnées; la capacité commerciale dont le secret est dans l'art si délicat de bien acheter et de bien vendre, c'est-à-dire de se fournir aux marchés d'approvisionnement les moins chers et d'écouler les marchandises sur les places où elles ont le plus de valeur. Combien rares et inappréciables pour les individus, combien fécondes pour la société sont ces facultés dont l'existence semble inconnue aux collectivistes! Cependant, qu'il se rencontre dans un pays comme la France ou comme l'Allemagne une centaine d'homme doués à un haut degré de cette capacité commerciale et de l'énergie, de l'activité qu'elle implique, cela suffit pour que ce pays, sans que le nombre et la qualité des ouvriers aient en rien changé, voie ses affaires accrues, c'est-à-dire son travail, ses salaires en même temps que ses profits, de plusieurs centaines de millions de francs par année, parfois de plus d'un milliard? Mettez 40,000 soldats sous la conduite d'Annibal, il gagnera vingt batailles; confiez 60,000 hommes aguerris à Varron, il les fera tailler en pièces. L'industrie soit d'une localité, soit d'une nation, est exposée à des influences analogues; la capacité de la classe commerciale enrichit un pays et son incapacité le ruine.

Ces dons qui ont sur la prospérité des nations une action si décisive, ont droit à une rémunération qui soit proportionnée à leur importance. De même qu'un dilettante paiera gaiement une somme plus forte pour entendre chanter, fut-ce seule, une Malibran ou une Patti, que pour écouter cent ou mille choristes estimables, ainsi il est naturel, légitime que tel homme qui, par sa capacité commerciale ou sa capacité industrielle peut pro-

curer à une nation dix, vingt ou cent millions d'affaires, reçoive une rétribution égale parfois à celle de cent ou mille individus ordinaires. La basse envie seule ou la sentimentalité irréfléchie peut trouver à reprendre à un fait aussi nécessaire. C'est là un de ces rapports qui ne dépendent pas de la fantaisie, mais qui dérivent de l'ordre naturel des choses; c'est une vraie loi sociale.

De deux établissements voisins, ayant le même outillage, la même situation, des équipes tout à fait analogues d'ouvriers, pour le nombre et la qualité, l'un réussit l'autre non. Les profits ne se mesurent pas régulièrement, comme l'imaginent avec une si amusante naïveté les collectivistes, au nombre d'ouvriers employés. S'il suffisait d'occuper des ouvriers pour gagner sur chacun d'eux 691 francs par tête, la carrière industrielle, qui est semée d'écueils, deviendrait merveilleusement aisée.

Les faits aussi bien que le raisonnement donnent un démenti aux étranges calculs du journal *l'Égalité*. Une enquête industrielle, disions-nous, est singulièrement difficile à faire avec exactitude. Mais les sociétés anonymes avec leurs rapports périodiques et publics fournissent des informations précieuses. Voici une grande usine métallurgique, celle de Fives-Lille, l'une des plus connues de France. Dans un temps où cette branche de la production était active, à savoir dans les années de la période 1880 à 1883, la Compagnie de Fives-Lille a distribué à 24,000 actions un dividende de 30 francs, soit 720,000 francs; le fisc commence par prélever par divers impôts près du dixième de cette somme de sorte qu'il reste à peine aux actionnaires 660,000 francs à se partager. Or, combien d'ouvriers emploie ce grand établissement? Au minimum 5 à 6,000, peut-être même moitié plus. L'ensemble des bénéfices, en y comprenant l'intérêt, est donc loin d'équivaloir à 700 francs par tête d'ouvrier, puisqu'il atteint à peine une centaine de francs. D'autres usines peuvent avoir un succès plus brillant dans certaines années, quoique celle de Fives-Lille passe pour bien conduite. Comme contre-partie, d'autres établissements font des pertes. Dans le même temps une société analogue à celle de Fives-Lille et qui

a joui d'une grande célébrité, la maison Cail, qui elle aussi occupait plusieurs milliers d'ouvriers, fut obligée de liquider après n'avoir pendant huit ans rien distribué à ses actionnaires comme dividende et en ne pouvant rien leur restituer sur le produit de la liquidation.

Un autre exemple singulièrement concluant se tire des renseignements recueillis à l'occasion des grèves de 1884. Le journal l'*Écho du Nord* établit, d'après les documents officiels que, dans l'année 1881, les 20,701 ouvriers employés aux houillères du département du Nord, ont reçu en salaires 20,529,406 francs et les actionnaires 2,751,914 francs. Les profits ne représentent donc ici que la huitième partie des salaires et, au lieu de s'élever à 691 francs par tête, suivant les conjectures de *l'Égalité*, ne montent qu'à 133 francs par ouvrier. Commentant ces chiffres, un ingénieur, M. Pernolet, s'exprime ainsi : « Les 20,701 ouvriers dont il s'agit ont dû faire en 1881, à raison de 300 journées au plus par an et par ouvrier, 6,210,300 journées de travail, qui ont été payées 20,529,406 francs, c'est-à-dire 3 fr. 306 moyennement par journée des différentes catégories de travailleurs. D'autre part, les 2,751,914 francs payés aux actionnaires comme rétribution du capital, correspondent à 0 fr. 443 par journée d'ouvrier, c'est-à-dire que l'ensemble des exploitations houillères du Nord en 1881 peut être considéré comme ayant occupé 20,701 ouvriers de toutes sortes qui, touchant moyennement 3 fr. 75 par jour de travail, en auraient consacré 0,443 à la création, à la préparation, à l'entretien, au renouvellement, à l'administration de tout ce qui constitue l'industrie dont il s'agit : toutes choses aléatoires au début, longtemps improductives, quelquefois ruineuses, mais toujours nécessaires pour assurer aux populations qui vivent de cette industrie la régularité et la sécurité de leur existence.

« J'ai même eu occasion autrefois de constater, pour le même département du Nord, qu'en considérant les résultats des exploitations houillères pour une longue suite d'années — qui n'ont pas été toutes prospères — les dividendes touchés par les actionnaires (c'est-à-dire la part des capitaux engagés dans ces

entreprises) ne représentaient guère que la valeur d'un bock de bière par journée d'ouvrier. Voilà à quoi se réduit la part du sacrifice fait par l'ouvrier travaillant aux mines du Nord, pour créer et entretenir ces exploitations qui assurent l'existence paisible de sa famille! Voilà ce qu'est, en chiffres exacts, *l'usurpation des fruits du travail par l'oisif qui vit dans l'opulence*; voilà ce que les colporteurs de *la bonne parole* appellent *la tyrannie du capital, les vols des bourgeois*[1] ! »

Parfois les profits de l'entreprise n'équivalent même pas au prix d'un bock de bière par jour et par tête d'ouvrier. Il ressort, en effet, des dépositions faites devant l'enquête parlementaire au mois de mars et d'avril 1884, lors de la grève d'Anzin, que la célèbre Compagnie à laquelle ce charbonnage a donné son nom, occupe 14,000 ouvriers et que les bénéfices du dernier exercice n'ont atteint que 1,200,000 francs, 85 fr. 50 par tête d'ouvrier.

La doctrine collectiviste nie le talent de l'entrepreneur, c'est-à-dire l'importance suprême de l'esprit de combinaison et du travail intellectuel; elle ne tient aucun compte des risques courus, et elle conteste au capital tout droit à une rémunération. Il n'échappe, cependant, à aucun esprit attentif que, sans la perspective d'une rémunération, personne ne capitaliserait plus; la production du capital s'arrêterait presque immédiatement. On épargnerait peut-être encore, quoique beaucoup moins. Ceux qui auraient déjà suffisamment amassé pour être à l'abri de la détresse dans leurs vieux jours et pour laisser un certain a voir à leurs enfants cesseraient de pratiquer l'économie et dépenseraient davantage; les consommations voluptuaires prendraient un grand développement. On épargnerait encore un peu, disons-nous; mais on ne capitaliserait pas, c'est-à-dire que personne ne se désaisirait de ses épargnes; on bâtirait bien encore des maisons pour soi, mais on n'en construirait plus pour autrui. L'épargne, c'est-à-dire l'accumulation stérile, pourrait persister dans une mesure affaiblie; la production du capital, c'est-à-dire

[1] Voir l'*Économiste français* du 9 février 1884.

de l'épargne vivifiée, participant à la production, s'arrêterait[1].

L'argument de fait qu'invoquent les collectivistes se détruit par les faits eux-mêmes. Il y a encore dans la société beaucoup de petits travailleurs autonomes, des paysans propriétaires, des cordonniers, menuisiers, horlogers, travaillant soit seuls, soit avec un ou deux aides qui souvent sont de leur famille, des couturières à la mécanique et beaucoup d'autres; leurs gains, dans l'hypothèse à laquelle s'abandonnent les collectivistes, devraient être très considérables, puisque tout leur travail à eux est rémunéré, tandis que pour les salariés la moitié seulement du travail, suivant M. Karl Marx ou M. Guesde, est rétribué. Or, on ne s'aperçoit pas que ces travailleurs autonomes soient dans une situation meilleure que les ouvriers qui reçoivent un salaire.

Si la moitié du travail fait par l'ouvrier devait nécessairement profiter au patron, tous les industriels sans exception devraient réussir; or l'expérience prouve que le succès n'échoit pas à plus d'un sur quatre ou cinq. D'où vient cette rareté des réussites industrielles? Dans l'hypothèse que font les collectivistes, ces échecs fréquents sont une énigme indéchiffrable en ce qui touche ceux des manufacturiers qui ne sont ni des débauchés, ni des mangeurs, ni de véritables imbéciles: et cependant beaucoup parmi ces fabricants qui ont des qualités moyennes ne parviennent pas à faire fortune.

Les sociétés coopératives enfin donnent un autre démenti à cette doctrine. D'après les idées de Karl Marx et de ses successeurs, toutes ces associations devraient réussir, surtout quand l'État ou la philanthropie veut bien les commanditer. Elles devraient avoir un succès éblouissant, puisque l'ouvrier, dans cette organisation, jouit de la rémunération entière de son travail, tandis que le salarié, suivant Karl Marx, n'est payé que de la moitié environ de sa peine. Une prospérité éblouissante devrait donc tomber en partage aux sociétés coopératives de production. L'expérience prouve qu'il est loin d'en être ainsi.

[1] On a vu plus haut (page 230), la différence entre l'épargne et la capitalisation.

Avant d'examiner les arguments scientifiques de Karl Marx contre le droit du capital à une rémunération, nous avons voulu étudier son argument de fait. La démonstration, croyons-nous, est concluante ; l'argument de fait de Karl Marx et des collectivistes ne vaut rien.

CHAPITRE IV.

EXAMEN DE LA DOCTRINE DE LA PLUS-VALUE DE KARL MARX.

Il est faux que la circulation des marchandises soit l'origine ou le point de départ du capital.— Il est faux que l'argent soit la première forme sous laquelle le capital se manifeste. — L'apparition de la monnaie est certainement postérieure à la première création du capital.

Ce qui constitue, d'après Marx, la société capitalistique, c'est que dans la production on se préoccupe, non des valeurs en usage, mais exclusivement des valeurs en échange, et que l'argent est à la fois le point de départ et le point d'arrivée de la production. — La circulation de l'argent comme capital est son propre but à elle-même. — Le surcroît que le capitaliste acquiert par la circulation s'appelle *plus-value* ou *mehrwerth*.

Réfutation de la thèse de Marx. — La circulation de l'argent n'engendre par elle-même aucune plus-value.

Analyse que fait Karl Marx du *processus* industriel. — Le possesseur d'argent est la larve du capitaliste. — Tout le secret de la plus-value consiste dans l'achat et l'usage de la force de travail de l'ouvrier. — Longue dépossession de l'homme de ses instruments de travail. — Toute une évolution économique a été nécessaire pour créer le marché actuel du travail. — Comme toute marchandise, d'après Karl Marx, la force de travail a une valeur qui est indépendante du contrat : ce sont ses frais de production. — Cette proposition est une simple pétition de principe.

Abus que font les socialistes de la loi de Malthus. — Cette loi, d'ailleurs, si elle existe, étant une loi physiologique et non une loi économique, le collectivisme n'en modifierait pas les effets.

L'organisation actuelle de l'industrie offre deux caractéristiques : le vendeur de la force de travail, c'est-à-dire l'ouvrier, exécute son travail sous le contrôle de l'acheteur ou du patron, et il n'est pas propriétaire de son produit.

La division du capital, selon Karl Marx, en capital constant et capital variable. Pétition de principe relativement au capital constant qui ne serait pas susceptible de contribuer à la plus-value. — Ce qui fournit la plus-value, d'après Marx, c'est le capital dénommé variable, c'est-à-dire la partie qui est employée en salaires. — Prétendue origine de la plus-value : le capitaliste achète « la valeur en échange » de la force de travail de l'ouvrier et consomme la « valeur en usage » de cette même

force. — Essai de démonstration de Karl Marx. — Le capitaliste ne peut confisquer à son profit les progrès sociaux. — La concurrence fait profiter le consommateur seul de ce qui est un progrès social nniversellement reconnu.

Nous avons examiné les arguments pratiques donnés par les collectivistes pour démontrer que le profit du capital est illégitime, qu'il représente seulement du travail fourni par l'ouvrier et dont ce dernier n'a pas reçu la rétribution. Nous avons réfuté la prétention folle que dans l'industrie française la *corvée* forme plus de 50 0/0 du travail du salarié, que sur une valeur de près de 1,300 francs de travail que fournit celui-ci, le patron s'attribue indûment 691 francs. Cette étrange affirmation, nous l'avons, croyons-nous, détruite.

Il importe maintenant, au point de vue doctrinal, d'étudier profondément cette théorie du profit ou de la plus-value, car c'est sur elle que repose toute la doctrine collectiviste. Karl Marx en plusieurs centaines de pages en a fait l'exposé avec prolixité : c'est une discussion singulièrement subtile et aride à laquelle il s'est livré. Notre devoir est de la résumer et d'en extraire le contenu.

Dans son livre fameux intitulé : *Le Capital ou Critique de l'Économie politique* (*Das Kapital, Kritik der politischen Œkonomie* [1]) Karl Marx commence par une première partie qui est consacrée à l'étude de la marchandise et de l'argent (*Waare und Geld*), de la valeur en échange (*Tauschwerth*) et de la valeur en usage (*Gebrauchswerth*). Nous passerons sur cette première partie qui ne contient rien d'essentiel. La seconde partie du livre de Marx traite de la transformation de l'argent en capital; la troisième de la production de la plus-value absolue et la quatrième de la production de la plus-value relative. On verra dans quel sens tout à fait particulier ces termes sont pris. Tout le noyau de la doctrine collectiviste est dans la prétendue démonstration que fait Marx des caractères de cette plus-value relative.

Étudiant la forme générale du capital, Karl Marx commence ainsi : « La circulation des marchandises est le point de départ

[1] 2e édition. Hambourg, 1872.

« du capital. La production des marchandises, la circulation des « marchandises, et la circulation développée des marchandises, « à savoir le commerce, constituent les conditions historiques « où naît le capital. De la création du commerce universel mo- « derne et du marché universel dans le XVIe siècle, date la mo- « derne histoire de la vie du capital [1]. »

Cette définition est une pétition de principes ; elle pèche contre l'histoire et contre l'observation des faits. Doctrinalement elle n'est pas exacte, car le capital, on l'a vu, c'est tout objet qui a été mis en réserve pour une production ultérieure et tout engin qui a été fait pour faciliter le travail. Robinson dans son île pouvait avoir du capital et en faire ; il en faisait en dehors de ce qu'il avait recueilli du vaisseau [2].

Cette constatation est très importante; car les collectivistes nient que le capital soit productif par lui-même, tandis qu'il l'est de la façon la plus évidente. Si Robinson s'est donné la peine de fabriquer une brouette grossière pour l'aider dans son travail ultérieur, il est clair que cette brouette est productive, puisque en s'en servant Robinson fait avec une moindre peine deux ou trois fois plus de transports que s'il ne l'avait pas. Or, dans l'île de Robinson il n'y a pas de circulation de marchandises dans le sens économique du mot, ni d'échange, ni même de marchandises à proprement parler, puisque Robinson étant seul n'achète ni ne vend rien ; néanmoins il y existe du capital, c'est-à-dire des engins qui ont été fabriqués non pas pour servir à la consommation personnelle de l'homme, mais pour accroître la productivité de son travail.

Comme Lassalle, Karl Marx ne veut voir dans le capital qu'une catégorie historique nouvelle et transitoire, non un fait permanent qui a été contemporain des premiers progrès du genre humain. Nos ancêtres les plus reculés, ceux de l'âge de pierre, créaient et possédaient du capital, car ces outils informes en pierres polies leur servaient à faciliter leur tâche ; entre ces premiers ustensiles de la barbarie primitive et la machine à coudre

[1] *Das Kapital*, page 128.
[2] Voir plus haut, page 221.

ou la locomotive il n'y a qu'une différence de degré, non de nature. Ce qu'a produit la civilisation moderne et contemporaine, ce n'est pas un phénomène nouveau, à savoir le capital, c'est simplement le développement considérable et l'extension constante de ce phénomène que l'antiquité la plus éloignée a connu.

« Le dernier produit de la circulation des marchandises, dit « Karl Marx, c'est l'argent, » et il ajoute : « ce dernier produit « de la circulation des marchandises est la première forme de « l'apparition du capital. » Cette conception est inexacte. On peut et on doit admetre que sans l'intervention de la monnaie, le capital peut exister. Dans bien des sociétés l'usage de l'or et de l'argent dans les échanges est relativement nouveau, au moins comme fait universel. Adam Smith raconte que, de son temps ou à une époque très rapprochée, dans les colonies anglaises de l'Amérique, on échangeait habituellement des marchandises de consommation contre d'autres marchandises de consommation, du tabac par exemple contre du sucre ou contre du blé. La monnaie, que ce soit la monnaie métallique ou que ce soit une monnaie de compte et de convention, est certainement postérieure au capital, puisque le capital a pu exister pour l'homme même isolé ou pour une famille ne produisant que ce qu'elle consommait elle-même. Quoique dans nos habitudes actuelles le capital se lie fréquemment à l'échange, il est faux qu'historiquement ou doctrinalement le capital soit un phénomène dépendant du phénomène de la monnaie ou de l'échange.

« Historiquement, dit encore Karl Marx, le capital se présente « partout en opposition avec la propriété foncière sous la forme « d'argent, de fortune monétaire, de capital commercial, de ca- « pital de prêt : *Geld*, *Geldvermœgen*, *Kaufmannskapital und Wu- « cherkapital.* » Cette observation est contraire à l'assertion de Lassalle qui fait naitre le capital de la division du travail qu'imagine un grand propriétaire foncier ayant des esclaves [1].

En prenant les choses dans le sens, non pas absolu, mais relatif et approximatif, il y a une certaine part de vérité dans l'ob-

[1] Voir plus haut, page 224.

servation de Marx. Mais cette vérité toute secondaire n'a guère d'importance au point de vue économique.

La remarque suivante qui s'applique au temps présent est d'une exactitude plus générale : « Chaque nouveau capital, dit « Karl Marx, se présente en premier lieu sur la scène, c'est-à- « dire sur le marché, marché des marchandises, marché du « travail, marché de l'argent — toujours comme de l'argent qui, « par un *processus* particulier, se change en capital [1]. »

Cette définition de Marx, il nous est loisible de l'admettre sous une seule réserve, c'est que l'argent n'est ici qu'un intermédiaire qui représente, en effet, des marchandises produites ou un droit sur des marchandises produites.

L'argent ou la monnaie étant un équivalent général commode et en même temps une mesure d'évaluation, un dénominateur commun, il résulte de ces qualités que tout capital s'évalue en argent, se numère en argent, se représente en argent, mais c'est en général autre chose que de l'argent. Quand on dit qu'un homme a 100,000 francs de fortune ou 1 million de fortune, cela n'est pas rigoureusement exact : ce qu'a cet homme, ce sont des marchandises, des terres, des maisons, des créances, des parts de propriété dans des établissements divers, et l'argent ne forme qu'une très petite partie de tout cet avoir. On dira peut-être que cet homme avec ces 100,000 francs ou ce million pourrait, s'il le voulait, se procurer réellement une somme de 100,000 francs ou d'un million en espèces métalliques. Cela est vrai souvent, mais non pas toujours. Car si l'on dit que la France a un capital de 150 ou 160 milliards de francs, cela ne veut certes pas dire qu'elle pût, si cette étrange idée passait dans la tête de tous les Français, transformer sa richesse en une somme de 150 ou 160 milliards d'or ou d'argent monnayés, attendu que tout l'argent et l'or qui existent dans le monde sont loin d'atteindre à un chiffre aussi considérable.

L'argent intervient ici simplement comme dénominateur commun, comme mode d'évaluation. Nous faisons ces réflexions

[1] *Das Kapital*, page 128.

pour démontrer les inexactitudes profondes et nombreuses qui servent de point de départ aux doctrines de Karl Marx.

Pour suivre la thèse du socialiste allemand, admettons, en tant que fait, que tout nouveau capital se présente dans la société sous la forme d'argent, comment de ce point de départ Marx arrive-t-il à conclure que le profit du capital n'est pas autre chose que du travail non payé? Il parvient à cette découverte par un dédale de déductions où nous allons pénétrer avec lui.

La forme immédiate de la circulation des marchandises, écrit Karl Marx, c'est la conversion d'une marchandise en une somme d'argent, puis d'une somme d'argent en une autre marchandise; c'est l'échange, au moyen d'un intermédiaire qui est l'argent, d'une valeur d'usage contre une autre valeur d'usage, de pain par exemple contre des souliers. C'est là la forme primitive de la circulation des marchandises; c'est la seule, dit Marx, que l'économie politique envisage; c'est l'organisation des procédés d'autrefois.

Dans une société capitalistique, les termes de la circulation sont renversés. De l'argent s'échange contre des marchandises pour s'échanger ensuite contre de l'argent. Au lieu de partir d'une valeur en usage pour passer à une valeur en échange et aboutir à une valeur en usage destinée à être consommée, on part d'une valeur en échange pour passer par une valeur en usage et arriver à une autre valeur en échange.

Ce qui constitue la société capitalistique, c'est que, dans la production, on ne se préoccupe pas des valeurs en usage, on se soucie uniquement des valeurs en échange; c'est encore que l'argent y est le point de départ et le point d'arrivée de la production. La production est organisée, par celui qui la dirige et qui devient possesseur du produit, non pas en vue de la consommation, mais en vue de l'argent qu'on pourra réaliser. Si j'insiste sur ces distinctions qui semblent subtiles, c'est que Karl Marx et Lassalle en font la base générale de leur système; elles ont, d'ailleurs, de l'importance et, sans en tirer les conclusions défectueuses auxquelles arrivent les collectivistes, il est bon que les économistes ne les perdent pas de vue.

Une production qui a pour but de transformer de l'argent, qui est le point de départ, en une marchandise qui est le point intermédiaire, pour aboutir ensuite à de l'argent, point d'arrivée semblable au point de départ, cela peut paraître une absurdité. La transformation de l'argent en une marchandise pour retransformer celle-ci en argent, c'est, dit Marx, une tautologie. Il en est autrement quand on échange une marchandise contre de l'argent pour échanger ensuite celui-ci contre une marchandise. Si dans ce cas le premier et le dernier terme de la circulation sont une marchandise, ce sont du moins des marchandises de différentes natures, comme du blé et des vêtements, du tabac et des souliers. Alors la circulation n'est pas vide, la peine n'est pas perdue.

Dans la circulation capitalistique, au contraire, qui transforme da l'argent en une marchandise pour retransformer celle-ci en argent, il y aurait peine perdue, ce serait une absurdité. Aussi le propriétaire de l'argent se propose-t-il, en se livrant à cette circulation, de transformer une certaine quantité d'argent en une plus grande quantité d'argent en passant par l'intermédiaire marchandise. Dans cette circulation capitalistique, ce n'est pas la consommation, la valeur en usage, qui est le but ; non, c'est la circulation elle-même.

« La circulation de l'argent comme capital est son propre but « à elle-même; car la multiplication de la valeur ne peut se « produire que dans ce mouvement toujours renouvelé ; aussi « le mouvement du capital est-il sans fin ni mesure[1]. »

La valeur en usage n'est donc pas le but immédiat du capitaliste ; ce but, ce n'est pas seulement le gain, mais un accroissement sans repos du gain. Le capitaliste se signale par une chasse passionnée vers la valeur d'échange. Ce surcroit que le capitaliste acquiert par la circulation, Karl Marx le nomme plus-value, *Mehrwerth*. Le capital a la faculté de pondre des œufs d'or[2].

[1] *Das Kapital*, page 135.
[2] *Id.*, page 137.

L'analyse de Marx n'est pas dépourvue d'intérêt ni de finesse. Elle est de nature à frapper les esprits. Il s'en faut qu'elle soit exacte sur tous les points. On peut d'abord objecter que ce procédé d'accroissement du capital ne s'applique qu'à certaines catégories de capitaux, le capital commercial et le capital financier, et non au capital industriel ou au capital agricole. Ce n'est pas ensuite la simple circulation qui a le privilège de donner une plus-value; car il se rencontre une foule de gens qui font circuler de l'argent et qui n'en obtiennent aucun profit. Beaucoup de commerçants, de banquiers se ruinent. On calcule en France que sur dix personnes qui se livrent au négoce, il n'y en a guère que deux auxquelles échoit le succès, c'est-à-dire la fortune; deux ou trois autres végètent, vivant tant bien que mal du produit de leur trafic, sans arriver à augmenter notablement leur capital; les autres perdent leurs fonds et ceux d'autrui.

Il ne suffit donc pas de mettre de l'argent en circulation, d'acheter des marchandises et de les revendre, pour opérer un accroissement de l'argent et obtenir une plus-value. Certes, la plus-value est le but de la circulation de l'argent, mais comme elle n'en est pas le résultat constant, on doit conclure que c'est aux qualités personnelles de celui qui met en circulation l'argent ou le capital qu'est due la plus-value.

Karl Marx n'a pas le moins du monde établi que l'argent par un simple procédé de circulation soit en lui-même générateur; il ne s'est pas donné la peine de le faire. Il n'a pas détruit la démonstration des économistes que la plus-value se rencontre là où il y a service rendu, comme dans le commerce de gros ou de détail ou de transport. Une simple pétition de principe, voilà tout l'effort de Karl Marx.

La prétention du socialiste allemand va, cependant, plus loin encore. A l'en croire, ce procédé de production de la plus-value, qui, d'après lui, résulte uniquement et en quelque sorte infailliblement de la circulation du capital, s'applique aussi bien au capital industriel qu'au capital commercial. En ce qui concerne le capital industriel, Karl Marx s'est donné plus de mal pour établir sa démonstration. C'est à lui qu'est due cette fameuse

doctrine que le profit n'est pas le résultat de la productivité du capital, de l'intelligence de l'entrepreneur, en un mot la représentation et la rémunération du service rendu, mais qu'il vient uniquement de ce que le capitaliste s'approprie le travail entier fourni par l'ouvrier et n'en paie à ce dernier qu'une partie. Il est intéressant d'étudier de près cette thèse; Karl Marx y a apporté une singulière ingéniosité d'esprit; rarement, sous l'apparence de la rigueur du raisonnement et de la profondeur de l'analyse, on a enchaîné les uns aux autres tant de frivoles sophismes.

Les arguments tirés de la statistique industrielle et la description du mécanisme de la circulation commerciale n'ont pas réussi à démontrer que le profit du capital soit simplement du travail extorqué à l'ouvrier, c'est-à-dire non payé. Livrons-nous avec Karl Marx à l'analyse du *processus* industriel et voyons si, de ce côté, le socialiste allemand sera plus heureux pour établir la justesse de ses idées.

Suivant sa captieuse méthode il part d'un prétendu axiome. L'échange de simples équivalents n'enrichit pas, dit-il; où il y a égalité, équivalence, il n'y pas de gain : « *wo Gleichheit ist, ist Kein Gewinn* »; les deux échangistes peuvent gagner l'un et l'autre au point de vue de la valeur en usage, non à celui de la valeur en échange. Pour montrer qu'il est dans la vérité, Karl Marx, avec l'appareil d'érudition dont il use toujours, fait appel à beacoup d'auteurs appartenant soit à l'école économique vulgaire (*vulgaroëkonomie*), soit à la philosophie, soit à la science historique. Galiani, Le Trosne, Condillac, Mercier de la Rivière, défilent sous nos yeux dans les notes du livre de Marx : *Dove e egualita, non e lucro*, dit l'un; « l'échange est de sa nature un « contrat d'égalité qui se fait de valeur pour valeur égale », pense Letrosne. « Il n'est donc pas un moyen de s'enrichir, puisque l'on « donne autant qu'on reçoit. » D'une manière plus solennnelle Mercier de La Rivière : « Chaque vendeur ne peut parvenir à « renchérir habituellement ses marchandises qu'en se soumet- « tant aussi à payer habituellement plus cher les marchandises « des autres vendeurs ; et par la même raison, chaque consom- « mateur ne peut payer habituellement moins cher ce qu'il

« achète qu'en se soumettant aussi à une diminution semblable « sur le prix des choses qu'il vend. » Karl Marx qui tient à bien faire les choses appelle encore d'autres autorités à son aide.

Fort de ces citations multipliées, l'écrivain socialiste conclut que l'échange ne peut être la cause de la plus-value et de la transformation de l'argent en capital. Cette assertion est vraie de l'échange pur et simple dans la société primitive, ce que l'on a appelé le troc. Le seul bénéfice qu'en retire habituellement chacune des parties, c'est d'avoir une valeur qui est plus à son usage, qui lui convient mieux pour le moment, qui la met plus à son aise, sans ajouter à sa richesse.

Il n'en est pas de même dans la société actuelle où le commerce des marchandises a remplacé le troc, où l'échange a cessé d'être un fait accidentel et accessoire auquel se livrent les producteurs pour devenir l'acte habituel, principal, la profession de certaines catégories de personnes. Un des échangistes fait le métier de réunir d'avance des objets, de deviner et de prévenir les goûts des autres membres de la société, de se rapprocher des autres échangistes ou consommateurs, de leur éviter toute peine et tout dérangement, d'aller les trouver par des annonces, par des courtiers, de provoquer leur attention par des étalages; il se donne beaucoup de mal, dépense beaucoup d'activité; il court des risques; c'est une spéculation qu'il fait, bonne ou mauvaise; alors cette continuité d'échanges devient pour lui productive de gain ou de perte, suivant qu'il aura vu juste ou non, que ses combinaisons auront été bien ou mal prises, et que tout son zèle se sera montré utile ou inutile à la société.

Cet aspect des choses, si exact et frappant qu'il soit, échappe à Karl Marx. Il est arrêté dans son cerveau que le capitaliste est, par sa nature un oisif, dépourvu de toute intelligence et de toute activité profitables à la société. Le possesseur d'argent, dit-il, est la chenille, la larve du capitaliste. Il faut qu'il achète des marchandises à leur valeur, qu'il les vende à leur valeur, et que néanmoins il réalise une plus-value, c'est-à-dire une plus grande valeur que celle qu'il a mise dans l'opération. C'est seulement à la fin de l'opération que cette larve de capitaliste devient le capi-

taliste lui-même, le caractère du capital étant d'engendrer la plus-value.

Ce n'est pas la circulation seule qui peut produire cette plus-value. D'où vient-elle? Tout le secret consiste dans l'achat et l'usage de la puissance de travail de l'ouvrier. Sous le nom de puissance de travail, force de travail (*arbeitskraft*), on doit comprendre tout l'ensemble des facultés physiques et intellectuelles qui sont incorporées dans la personne humaine et que celle-ci met en mouvement quand elle veut créer des valeurs en usage.

Pour que le propriétaire de l'argent rencontre sur le marché la force de travail à l'état de marchandise, c'est-à-dire de chose vénale, diverses conditions doivent se rencontrer. Il faut que le propriétaire de cette force de travail soit libre, qu'il puisse constituer, vis-à-vis de l'acheteur de travail, une personne juridique égale. Il faut ensuite que le propriétaire de cette force de travail ne puisse pas l'employer directement à son profit pour son propre usage. C'est, sous une autre forme, la répétition du mot fameux de Lassalle : « Toute la production moderne crie au travailleur : avances, avances. » Sans ces avances, le travailleur jouit d'une liberté toute juridique qui donne à des contrats entièrement dolosifs la consécration d'une légitimité apparente. La réunion des conditions qui précèdent est l'œuvre de certaines circonstances particulières qui ne peuvent se trouver que dans notre civilisation « capitalistique. » La principale, c'est la longue dépossession de l'homme de ses instruments de travail. La nature ne crée pas, d'un côté, des propriétaires d'argent ou de marchandises, et de l'autre des propriétaires de forces de travail (*arbeitskraft*). Karl Marx aurait pu insister sur ce que l'acheteur et le vendeur de travail qui sont des personnes juridiques égales ne sont pas des personnes économiques égales. Il eût pu s'étayer de quelques formules d'Adam Smith ou de Turgot ; il ne le fait pas, n'ayant pas le goût de la banalité pure et éprouvant moins que Lassalle le besoin des périodes oratoires. Ce qui le charme, ce sont les subtilités d'une dialectique sophistique.

Toute une longue évolution économique a été nécessaire, dit-il, pour créer le marché du travail. Que se passe-t-il sur ce marché,

le plus général de tous? Voici l'acheteur et le vendeur en présence, quel sera le prix de la force de travail (*arbeitskraft*)? L'école économique orthodoxe ou *vulgaire*, comme l'appelle avec dédain notre socialiste, répond que c'est l'offre et la demande qui fixent ce prix. Karl Marx repousse cette explication comme insuffisante; c'est, d'après les socialistes, une tautologie. Comme toutes les autres marchandises la force de travail a une valeur, qui est indépendante du contrat et existe avant le contrat. Cette valeur, ce sont ses frais de production. Or, quels sont les frais de production de la force de travail de l'homme? Ce sont ses frais d'entretien, ceux de sa reproduction, c'est-à-dire la subsistance de la famille, l'éducation des enfants. Ces frais divers varient pour chaque profession, mais on peut concevoir des frais de production moyens pour la force de travail de l'homme. Sur tous ces points Karl Marx se livre à une analyse ingénieuse.

La valeur en échange de la force de travail est donc déterminée par les frais d'entretien et de reproduction. C'est le retour à la célèbre loi d'airain de Lassalle, *ehernes grausames Gesetz*. Ricardo, Malthus, Turgot peuvent être invoqués ici comme témoins. Le champ des déclamations est immense. Quels que soient les progrès de l'industrie, les salaires ne peuvent s'élever d'une manière durable au-dessus du taux déterminé par les frais d'entretien et de reproduction de la force de travail.

C'est encore là une pétition de principe. Rien ne la justifie. Les frais d'entretien dont il s'agit forment le salaire minimum en temps normal, non le salaire naturel. Le témoignage de nos yeux, de même que celui des statistiques, démontre que dans un grand nombre de pays, si ce n'est dans tous, le salaire de l'ouvrier, c'est-à-dire le prix de la force de travail, se tient au-dessus de ce qui est strictement nécessaire pour la conservation de cette force. Si la formule de Marx était exacte, l'amélioration incontestable depuis cinquante ans, depuis cent ans, du sort de l'ensemble de la population ouvrière ne se comprendrait pas; ce serait un fait contre nature. Or, cependant, c'est un fait général, par conséquent conforme à la nature; comme celle-ci ne saurait avoir tort, c'est la définition de Karl Marx qui est fausse.

Obligé de choisir entre un fait général, constaté, et une pure formule, nous sommes obligé de rejeter la formule.

Ceux qui s'appuient tant sur la loi de Malthus, c'est-à-dire sur cette force de reproduction de l'humanité qui tend à rendre le nombre des hommes toujours exubérant relativement aux subsistances, ceux-là ne réfléchissent pas que la loi de Malthus, si elle existe, est une loi physiologique et non une loi économique. En supposant qu'elle fût constatée, qu'elle eût toute l'évidence d'une loi naturelle, elle constituerait contre l'humanité une menace qu'aucune combinaison sociale ne saurait détourner. Le collectivisme, pas plus que l'ordre économique existant, ne serait en mesure de prévenir les maux que la loi de Malthus infligerait à l'humanité. Il ne ferait même que rendre plus prochaines les catastrophes dues à l'action de cette loi, car en faisant par hypothèse les fortunes plus égales, en supprimant le superflu chez une certaine fraction de la société, il encouragerait dans une mesure incommensurable la propagation de l'espèce humaine. Ou les collectivistes doivent considérer comme fausse la loi de Malthus et n'en pas parler, ou s'ils la regardent comme vraie, c'est-à-dire comme physiologiquement exacte, ils sont forcés de reconnaître que le régime collectiviste ne ferait que hâter l'action redoutable de cette loi. Les controverses économiques auraient beaucoup gagné le jour où l'on reconnaîtrait que la prétendue loi de Malthus n'a à aucun degré le caractère d'une loi économique, que c'est une simple hypothèse physiologique. Si elle est physiquement fondée, cette loi devrait être considérée comme faisant planer sur l'avenir de l'humanité un danger analogue à celui que certains physiciens redoutent du refroidissement graduel de la terre ou de la diminution de la chaleur du soleil. Faire de cette loi un sujet de déclamation contre la science économique qui n'en peut mais, c'est une vraie puérilité.

Se piquant d'être philosophe, Karl Marx ne donne pas dans les ardentes invectives de Lassalle. Pour revêtir une apparence de rigueur, son argumentation n'en reste pas moins absolument fautive. L'ensemble des moyens de vivre, c'est-à-dire les subsistances, tous les objets nécessaires au travailleur et à sa famille,

n'est considéré ni par lui, ni par Lassalle comme une quantité constante dans tous les temps et dans toutes les contrées. En contradiction avec les autres marchandises, la détermination de la valeur de la force de travail renferme, d'après Marx, un élément historique et moral. Cet aveu a une importance qui échappe à son auteur; car il détruit en réalité tout son système : les frais de production de la force de travail, une fois cet élément historique et moral admis, cessent d'être fixes et dépendent en partie de la volonté du travailleur lui-même ou plutôt de la classe à laquelle il appartient.

Cette première remarque faite, suivons Karl Marx dans ses déductions : la valeur de la force de travail se résout en la valeur d'une certaine quantité de subsistances. La valeur échangeable de la force de travail est donc égale à la valeur des différents objets dont l'ouvrier a besoin pour sa consommation. Sans doute ces différents objets ne sont pas tous intégralement consommés dans l'intervalle d'un jour, les vêtements par exemple, l'éducation; mais on peut en ramener la valeur à la journée.

Si l'expérience prouve que ces objets de consommation nécessaires à l'entretien et à la reproduction journalière de la force de travail peuvent être produits en six heures de travail quotidien rémunéré par le prix de 3 francs, la valeur en échange de la force de travail de l'ouvrier est de 3 francs. Or, c'est ce qui se passe aujourd'hui, prétend Karl Marx. L'ensemble des objets nécessaires à la consommation de l'ouvrier représente un travail de six heures et vaut 3 francs.

Ces prémisses posées qui ne diffèrent guère d'une pétition de principe, Karl Marx nous convie à observer de près le *processus* de la production. Le propriétaire d'argent, en train de devenir capitaliste, a acheté tout ce qu'il lui faut pour produire : du coton, des machines, des hangars, de la force de travail. L'organisation actuelle de l'industrie offre deux caractéristiques frappantes : le vendeur de la force de travail, c'est-à-dire l'ouvrier, exécute son travail sous le contrôle de l'acheteur ou du patron, et il n'est pas propriétaire de son produit; Karl Marx aurait mieux fait de dire du produit commun, puisque c'est

encore à une pétition de principe qu'il se livre en laissant entendre que le produit du travail, aidé des machines et des approvisionnements, est le produit du travail seul. L'ouvrier fournissant son travail avant d'être payé, fait crédit au capitaliste. Le mot est frappant et en partie juste ; il en découle quelques conséquences accessoires telles que l'injustice de faire attendre trop longtemps à l'ouvrier son salaire, ce qui est le cas quand on ne le paie que tous les quinze jours et surtout tous les mois.

Le capitaliste fait travailler : son capital est divisé en deux parts dont les proportions changent beaucoup suivant les industries, les temps, les pays ; une part a servi à payer les matières premières, les bâtiments, les machines et instruments de toutes sortes : Karl Marx lui donne le nom fantaisiste de capital constant. La seconde part sert à rémunérer le travailleur ; Marx l'appelle capital variable.

Ces termes étant ainsi définis arbitrairement, examinons le procédé de la production. On consomme dans le cours de la fabrication intégralement une foule d'objets, les matières premières, le coton, l'huile, la graisse, les couleurs, la houille, etc. ; en outre, on consomme partiellement d'autres matières : les machines qui s'usent, qui se détériorent. L'opération industrielle, consommant tous ces objets, doit en reproduire la valeur soit intégrale, soit partielle, dans la valeur du produit total. Mais, de ce côté, la valeur du produit total ne peut se composer que de la valeur accumulée des objets consommés, sans qu'il y ait plus-value. Voici les machines, par exemple : la valeur du produit doit comprendre une fraction de la valeur de la machine, ce qui est nécessaire pour l'entretenir en état et pour, quand elle sera usée, lui en substituer une autre équivalente ; mais rien de plus. Karl Marx admet l'amortissement des machines, mais non pas l'intérêt de ce qu'elles ont coûté.

C'est encore là une pétition de principe ; dans Karl Marx tout est pétition de principe. C'est, en outre, absolument déraisonnable. On reproduit le sophisme du socialiste français Briosne, au sujet de la maison louée ; le locataire ne doit rien au propriétaire

taire que l'entretien des locaux; bien plus, le locataire pourrait soutenir, comme l'affirme intrépidement Briosne, que le propriétaire au lieu de recevoir un loyer devrait lui en payer un, puisque le premier en habitant la maison l'entretient et l'empêche de se détériorer. De même que jamais on ne bâtirait des maisons pour en céder l'usage gratuitement aux locataires, ainsi l'on ne construirait jamais de machines si jamais elles ne devaient rapporter d'intérêt ou de profit.

La machine ajoute à la productivité de l'ouvrier qui s'en sert, à qui on la prête; elle n'a été créée que pour cet objet, et dans le dessein fort légitime que celui qui l'a faite ou celui qui, en l'achetant, s'est substitué aux droits du fabricant, retirera un bénéfice de l'accroissement de la productivité du travail. Robinson a fait laborieusemeut une brouette; cela lui a coûté trente ou quarante heures de travail qui n'ont eu aucune rémunération immédiate, pendant lesquelles il a dû se priver et de loisirs et des consommations qu'il eût pu se procurer momentanément plus abondantes en ne créant pas du capital pour l'avenir. Ayant sa brouette, son travail ultérieur est facilité et devient plus productif. Arrivent ensuite dans l'île des Anglais et des Espagnols; ils ont besoin de s'installer, de remuer des terres; ils demandent à Robinson de leur prêter sa brouette, ils lui disent qu'ils la lui rendront en bon état, qu'ils se chargent de la réparer. Cela ne suffit pas, dit Robinson; avec cette brouette vous ferez deux fois plus de travail dans le même temps que si vous n'aviez que vos bras; ce surcroît de productivité de votre travail, c'est ma brouette et c'est moi son fabricant qui en sommes les vrais auteurs; nous avons donc droit à y participer; partageons ce surcroît de productivité que ma brouette ajoute à votre travail; vous me donnerez la moitié ou les deux tiers de ce surcroît et vous y gagnerez encore, sinon, faites une brouette vous-mêmes. Qui peut dire que Robinson commette une extorsion? Sans doute, s'il voulait faire de la générosité ou de la charité, il pourrait prêter sa brouette pour rien. Mais s'il tient à se maintenir sur le terrain de la justice qui doit être celui de la généralité des rapports sociaux, il a le droit incontestable de demander à celui

qui use de sa brouette une participation dans le surcroît de productivité que l'emploi de la brouette donne aux bras. Le produit du travail de l'homme aidé de la brouette empruntée n'est pas le produit de cet homme seul, c'est le produit commun de lui et de Robinson, fabricant et prêteur de la brouette. Sous des formes infiniment plus compliquées, toute machine, tout approvisionnement, tout capital est dans le cas de cette brouette.

L'homme qui a fait la machine, ou celui qui l'a achetée et qui est l'ayant-cause de celui qui l'a faite, a le droit, pour prendre le style de Karl Marx, de retirer de cette machine sa valeur en usage; or, sa valeur en usage, c'est d'accroître la productivité du travail de l'ouvrier, c'est par conséquent d'engendrer un avantage auquel on donne le nom d'intérêt ou de profit. Supposez que la machine, au lieu d'être inerte, fût un être animé, s'appartenant à lui-même, stipulant pour lui-même, personne à coup sûr ne lui refuserait une part dans l'excédent de productivité qu'elle aurait donné au travail de l'ouvrier. La brouette, en la supposant vivante, s'adressant à celui qui l'aurait empruntée, lui dirait: « Avec mon concours volontaire, car ce n'est pas toi qui m'as faite, tu as pu en six heures achever un travail qui sans moi t'en aurait demandé douze; tu as donc été grâce à moi en gain de six heures; partageons cet excédent que tu ne dois qu'à moi, donne-moi la moitié ou les deux tiers, c'est-à-dire donne-moi pour ma peine un produit qui corresponde à trois ou quatre heures de travail, et tu seras encore en bénéfice. » Cette brouette animée ne trouverait pas un tribunal pour lui refuser satisfaction; celui qui a fait la brouette ou qui l'a achetée et la possède est absolument dans le même cas où elle serait elle-même si elle avait âme, intelligence et volonté.

Voilà donc Karl Marx empêtré dans cette pétition de principe absolument déraisonnable que ce qu'il dénomme capital constant ne produit pas de plus-value. Mais, étourdi ou présomptueux que vous êtes, le capital que vous appelez constant, les machines notamment, les bâtiments qui abritent le travailleur, produisent une plus-value; ils n'existent que pour cette raison

et n'ont été créés que pour ce motif. Si la machine ne produisait pas de plus-value, c'est-à-dire un accroissement de la productivité du travail de l'ouvrier, si les bâtiments ne produisaient pas de plus-value en permettant à l'ouvrier de travailler sans dérangement à couvert du soleil et de la pluie, pourquoi aurait-on l'idée et prendrait-on la peine de faire ou des machines ou des bâtiments?

On ne peut espérer cependant que Karl Marx ouvre les yeux; il les a volontairement fermés et suit son rêve. Le capital si bizarrement appelé constant n'est donc pas, selon lui, productif de plus-value. Ce qui fournit la plus-value, c'est le capital dénommé variable, c'est-à-dire la fraction du capital qui est employée en salaires. D'où vient cette particularité dont jouit le capital variable et qui consiste à produire de la plus-value, tandis que son frère aîné, le capital constant, ne peut en engendrer? Karl Marx va nous expliquer ce mystère.

L'opération industrielle est finie, dit-il. L'ouvrier a travaillé 6 heures par jour; le capitaliste vend le produit, il n'a pas de plus-value; il se lamente, s'écrie qu'on ne l'y reprendra plus, etc. Certes, il a bien le droit de récriminer, car on ne sait pas pourquoi ce pauvre capitaliste qui s'est donné tant de peine continuerait à épargner, à acheter des machines et des matières premières, à surveiller le travail et la fabrication, à vendre des produits fabriqués, à courir des risques, se démener, se fatiguer le cerveau et se troubler l'esprit, uniquement pour que, à la fin de l'opération industrielle ou du *circulus*, il eût simplement rétabli le prix des journées de travail payées, la valeur des matières premières, du combustible, les frais d'entretien et d'amortissement des machines et des bâtiments, sans aucune plus-value, c'est-à-dire non seulement sans bénéfice, mais même sans intérêt. A coup sûr, ce malheureux capitaliste aurait le droit de dire qu'on ne l'y reprendrait plus et de fermer son atelier. Il n'y perdrait rien, puisque, son atelier marchant ou chômant, il se trouverait dans le même état. Qui y perdrait? Les ouvriers seuls, puisque, dépourvus des machines et des bâtiments, ils ne pourraient plus travailler qu'avec leurs mains seules et sans aucun abri, ce qui

leur rendrait le travail à la fois plus pénible, plus précaire et moins productif.

Les choses se passant strictement comme on vient de le dire, la plus-value n'existerait pas et la conséquence en serait que le capital, sans intérêt, se désintéresserait de la production, c'est-à-dire ne prêterait ni ses locaux, ni ses machines, ni son intelligence, ni son travail de direction. Voici où naît, d'après Marx, cette plus-value si recherchée et tant critiquée.

La valeur en échange de la force de travail de l'ouvrier est, par hypothèse, égale au produit de 6 heures de travail, parce que 6 heures de travail suffisent pour produire les objets que le travailleur consomme ; mais la valeur en usage de la force de travail de l'ouvrier est pour le capitaliste tantôt de 10 heures, tantôt de 12, tantôt de 14, c'est-à-dire que la journée de travail dure ce temps. Or, comme tous les échangistes, le capitaliste paie la valeur en échange de la chose qu'il a achetée, et il en consomme la valeur en usage; alors naît la plus-value ; il paie 6 et consomme 10, 12 ou 14, voilà les 4, 6 ou 8 heures, Karl Marx dit en moyenne les 6 heures de travail non payé et cependant approprié par le capitaliste, voilà le profit.

Comment Karl Marx explique-t-il que l'ouvrier consente ainsi à travailler le double du temps qui serait nécessaire pour le faire vivre ? Il se tait sur ce point : c'est, cependant, de la part du travailleur manuel une résignation qui n'est pas naturelle. Que la valeur en usage du travail soit double de sa valeur en échange, Karl Marx cherche à le démontrer par l'observation des procédés industriels.

La division du travail, la constitution de l'atelier, puis de la manufacture, augmente singulièrement la productivité du travail de l'ouvrier, sans accroître sa rémunération, puisque celle-ci est, par hypothèse, équivalente aux frais d'entretien du travailleur manuel et de sa famille. Cette augmentation de productivité est un produit social, c'est-à-dire qu'elle est le fait de la société prise dans son ensemble, de toutes ses découvertes, inventions ou combinaisons, néanmoins c'est le capitaliste seul qui en profite.

L'erreur de Marx est complète et d'une réfutation aisée. Non ce n'est pas le capitaliste, c'est le consommateur qui, par la baisse des prix, profite à lui seul de toutes les combinaisons techniques. de tous les arrangements industriels, devenus vulgaires, c'est-à-dire devenus sociaux. Le capitaliste n'en retire aucun avantage personnel, sauf pour sa consommation individuelle.

Il en est de même du postulat de Karl Marx que le capitaliste confisque la science à son profit exclusif et dérobe à la société l'usage gratuit de ses découvertes. Cette proposition encore est fausse. Certainement dans les pays où existent des brevets d'invention, l'inventeur — et ce n'est pas en général un capitaliste — a la jouissance exclusive de sa découverte, du procédé ingénieux et utile qu'il a trouvé. Mais ce n'est pas en tant que capitiste, c'est en qualité d'inventeur qu'il possède ce droit ; il n'en jouit, en outre, que pendant un temps déterminé et assez bref, d'ordinaire, quinze ou vingt ans. La question des brevets d'invention est susceptible de beaucoup de controverses : des économistes fort orthodoxes, comme M. Michel Chevalier, ont jugé que l'inventeur n'a droit à aucun privilège. Certains pays industriels, tels que la Suisse, ont refusé en fait la propriété des procédés techniques à ceux qui les découvrent. Quelles que soient les opinions et les pratiques à cet égard, il est certain que soit immédiatement, soit au bout d'un temps insignifiant dans l'histoire de l'humanité, quinze ou vingt années, ce qui n'équivaut pas à une heure dans la vie d'un homme, toute invention devient sociale, c'est-à-dire commune, gratuite, que tout le monde en tire avantage et que personne n'en a le privilège exclusif.

Le capitaliste ne peut donc s'approprier ni les arrangements ou les procédés économiques et techniques, qui sont devenus vulgaires, c'est-à-dire que tout le monde connaît, ni la science et ses découvertes ; ce n'est pas là la source du profit. La concurrence et la baisse des prix qui en est la conséquence font profiter les consommateurs seuls de tout ce qui est un progrès social universellement reconnu.

CHAPITRE V.

SUITE DE LA RÉFUTATION DE LA DOCTRINE DE KARL MARX.

Ce que Karl Marx appelle la plus-value absolue. — Les causes qui peuvent l'accroître : les perfectionnements industriels, l'augmentation de la journée ou de l'intensité du travail de l'ouvrier. — La plus-value relative ; cause qui l'accroît : l'augmentation de productivité du travail de l'ouvrier portant sur les objets qu'il consomme lui-même.

Les faits journaliers les plus certains démentent la théorie de Marx. — Le profit industriel a un rapport non pas de chose à chose, comme le prétend Karl Marx, mais d'homme à chose. — Par suite de sa variabilité, le profit doit avoir une autre origine que celle purement mécanique qu'indique Karl Marx.

Le taux d'exploitation du travail d'après le socialiste allemand. — Toutes les circonstances dans la société capitalistique tendent à augmenter le taux d'exploitation. — La prétention de ne voir dans l'industriel qu'une concrétion de capital est contraire aux faits.

Le capitaliste achète les forces isolées du travail d'un nombre d'ouvriers donné, et il se sert de la force collective et combinée de ce même nombre d'ouvriers. — C'est le surcroît de cette force collective sur les forces isolées qui, par une fiction, paraît être la force propre du capital. — Karl Marx plagiaire de Proudhon. — La baisse des prix démontre que le manufacturier ne peut tourner à son profit exclusif la supériorité du travail combiné sur le travail isolé.

L'élément principal du profit, c'est la différence des prix de revient. — Le profit est une chasse au progrès. — Mot frappant de Lassalle sur les soucis du capitaliste. — Par l'effet de la concurrence, au bout de peu d'années, le fabricant perd le bénéfice de sa trouvaille. — Toute la partie doctrinale du livre de Marx s'écroule comme un château de cartes.

La doctrine de Karl Marx sur la plus-value étant le noyau de toute la théorie collectiviste, il importe d'y revenir encore.

On se rappelle que, d'après le célèbre socialiste allemand, le capital est divisé en deux parts : l'un dénommé par lui *capital*

constant, qui ne produit pas de plus-value, et l'autre appelée *capital variable*, qui en produit une.

Cette plus-value est censée venir de ce que le capitaliste paie à l'ouvrier la valeur d'échange de la journée de travail et qu'il use de la valeur d'usage de cette même journée de travail. Or, la valeur d'échange est fixée par les frais d'entretien de l'ouvrier et de sa famille, lesquels représentent six heures de travail environ ; et la valeur d'usage est représentée par la durée de la journée qui est de dix à douze heures.

Poursuivant son analyse d'après ces prémisses, Karl Marx trouve deux causes différentes qui peuvent faire varier la plus-value et l'accroître. La première cause, qui est double, consiste dans l'augmentation de la productivité du travail de l'ouvrier en général ; cet accroissement de la productivité peut provenir soit de découvertes scientifiques, de l'invention de machines, de nouvelles combinaisons des tâches, en un mot d'arrangements techniques, soit de l'augmentation de la journée de travail, ou, ce qui est équivalent, de l'accroissement dans un même laps de temps de l'intensité du travail de l'ouvrier. Toutes les circonstances qui précèdent augmentent la plus-value, qui constitue le profit du capitaliste, et Karl Marx donne à l'accroissement de la plus-value, qui a cette origine, le nom de *plus-value absolue*.

Une deuxième cause peut élever aussi la plus-value d'une façon différente, c'est l'augmentation de la productivité du travail de l'ouvrier portant sur les objets qu'il consomme lui-même. La valeur d'échange de son travail s'en trouve diminuée, puisque, par hypothèse, cette valeur est fixée par les frais d'entretien du travailleur manuel ; l'ouvrier ne travaille pas moins qu'auparavant ; la plus-value dont profite le capitaliste s'accroît ; c'est ce que Karl Marx appelle *la plus-value relative*, celle qui provient de la baisse de valeur du travail de l'ouvrier.

Par suite de ces deux ordres de causes qui influent, l'un sur la plus-value absolue, l'autre sur la plus-value relative, l'ouvrier est condamné à être toujours une victime ; si une invention ou une découverte se produit, il doit travailler tout autant qu'auparavant ; si le blé, ou les vêtements, ou le charbon diminuent

de prix, le salaire en argent de l'ouvrier doit baisser en proportion, et la plus-value, c'est-à-dire le profit du capitaliste, hausse d'autant.

Karl Marx développe ces idées, les subdivise, les entoure d'accessoires, les interrompt d'incidences, les groupe de nouveau et les condense en formules brèves, avec une complaisance et une subtilité que la dialectique seule du moyen âge a égalées.

Alors même que le raisonnement ne démentirait pas toute cette théorie, les faits journaliers les plus universels et les mieux constatés y contrediraient. Les ouvriers, quand le prix du blé, des vêtements ou du combustible vient à baisser, ne voient pas leurs salaires fléchir en proportion. Ils sont mieux nourris qu'autrefois et mieux vêtus. Ils font un plus grand usage et du vin, et de la viande, et du café, et du tabac et de certains articles d'habillement, les bas, les souliers, les mouchoirs. C'est devenu un lieu commun que la description du travailleur manuel d'aujourd'hui, et sa comparaison avec le travailleur manuel d'autrefois. Que toutes les catégories d'ouvriers n'aient pas également bénéficié de ce changement, cela est vrai ; mais la généralité, les neuf dixièmes au moins, en ont tiré un grand avantage. Je ne parle pas ici de la petite minorité de déclassés, d'indigents, de toute la population hors cadre et sans métier; celle-là qui est celle des pauvres et qui représente approximativement dans les pays de l'Occident le vingtième ou le trentième de la population, ne saurait être assimilée aux ouvriers proprement dits; et d'ailleurs on pourrait soutenir et démontrer que même à cette extrémité de l'échelle sociale, où il n'y a aucun travail régulier, la misère physique est moins noire, moins dégradante qu'autrefois.

A un autre point de vue, les progrès industriels, en dépit de Karl Marx et de Stuart Mill, qui bien auparavant a émis une opinion analogue, ont amené ou permis dans la plupart des métiers une réduction de la journée de travail, laquelle n'est plus dans la généralité des corps d'état que de 9 ou 10 heures, rarement de 11, au lieu de 12, 13 ou même parfois 14 autrefois. Nous réservons la question, d'ailleurs grave, posée par Karl Marx de la plus grande intensité du travail qui viendrait, suivant lui,

compenser ou même dépasser l'effet de la diminution de la journée.

En laissant de côté les faits pour s'en tenir aux idées, la grande objection à la théorie de Karl Marx, c'est qu'il en devrait résulter que les profits industriels acquis d'une manière si simple, grâce à la plus-value absolue et à la plus-value relative, devraient être à peu près uniformes, infaillibles. Au contraire, rien n'est plus variable : parfois, mais très rarement, ils sont énormes ; d'ordinaire, ils sont modiques ; souvent même ils disparaissent.

Le profit industriel semble avoir un rapport, non pas de chose à chose, comme le prétend Karl Marx, mais d'homme à chose. Ce qui a un rapport de chose à chose, c'est l'intérêt qui, dans un même pays et dans un même temps, se montre constant pour des placements d'égale sécurité et d'égale facilité de réalisation ; mais l'intérêt est restreint.

Le profit a un rapport, disons-nous, d'homme à chose. Le capitaliste, ce n'est pas seulement, comme le suppose toujours Marx, le capital personnifié ; c'est un être vivant qui, par ses qualités ou ses défauts, augmente ou diminue la productivité du capital, fait naître ou disparaître la plus-value ou le profit. Le profit, variant beaucoup plus suivant les personnes que suivant les industries, doit donc avoir une autre origine que celle purement mécanique dont parle Karl Marx.

Sans nous écarter de l'analyse de cet écrivain, nous allons aisément spécifier les causes diverses et naturelles du profit.

Ayant donné ses définitions de la plus-value absolue et de la plus-value relative, le socialiste allemand conclut que le capitaliste est un exploiteur, que l'industrie est l'exploitation du travailleur. On peut mesurer cette exploitation de l'ouvrier ; le taux, le degré de l'exploitation varient. Comme du temps de l'esclavage, le capitaliste cherche à tirer du travailleur la plus grande plus-value possible : toutes ses pensées n'ont pas d'autre objet. Semblable au propriétaire d'esclaves des Antilles, le capitaliste l'est encore au boyard des provinces danubiennes d'avant l'émancipation des serfs. Il est fécond en procédés ingénieux pour augmenter subrepticement la plus-value, c'est-à-dire l'appropriation sour-

noise du travail d'autrui ou l'absorption, la succion du travail vivant (*lebendige arbeit einsaugen*). Le taux d'exploitation du travail est actuellement de 100 0/0 environ, c'est-à-dire que le capitaliste garde pour lui sans la payer la moitié du travail de l'ouvrier; mais toutes les circonstances tendent à accroître ce taux d'exploitation et les progrès de la mécanique qui augmentent la plus-value absolue, et la diminution de prix des objets servant à l'entretien des travailleurs, ce qui accroît la plus-value relative. Toute la marche de la civilisation, dans la société organisée d'une façon capitalistique, contribue à faire que l'ouvrier soit de plus en plus exploité et qu'il lui échoie une part de plus en plus faible du produit de son travail.

Dans ses affirmations intrépides Karl Marx se heurte à des objections qui inquiéteraient un esprit moins entier ou moins hautain; la démonstration des économistes anglais Senior et Wilson, par exemple, que le gain des fabricants est produit dans la dernière heure des 10 ou 11 qui forment la journée de travail. Que cette assertion de Wilson et Senior ne démontre pas l'irréductibilité de la journée de travail, c'est ce qu'on sait aujourd'hui par expérience, puisque en Angleterre et ailleurs la journée a pu être réduite à 9 heures ou 9 heures et demie sans que l'industrie disparût. Mais des faits allégués par les deux économistes anglais et vrais pour le temps où ils écrivaient, il résulte que la part du travail de l'ouvrier qui correspond au profit du patron, en supposant à ce profit — ce qu'il n'a pas — une certaine régularité, est très éloignée de représenter la moitié de la journée de travail. Karl Marx, au lieu d'arguments, recourt contre Senior à l'ironie et à l'injure, quoique le talent original et précis de son contradicteur eût mérité une toute autre réfutation.

L'écrivain socialiste dans sa description du rôle du capitaliste au milieu de l'industrie moderne accumule les sophismes. « Le « capital personnifié, ou le capitaliste, dit-il, fait en sorte que le « travailleur accomplisse son travail avec ordre et avec le degré « convenable d'intensité[1]. » Cette prétention d'assimiler toujours

[1] *Das Kapital*, page 313.

le capitaliste au capital personnifié, de ne voir dans l'industriel qu'une sorte de concrétion de capital, est aussi contraire que possible aux faits. C'est un moyen commode de supprimer ou d'écarter de la discussion toutes les qualités intellectuelles et morales qui tiennent dans la destinée des maisons industrielles et commerciales une place prédominante.

Le capitaliste, d'après Karl Marx, est un être nouveau venu dans ce monde. Autrefois, le patron, le chef de métier, « le maître », qui avait quelques ouvriers sous ses ordres et mettait lui-même la main à l'œuvre, n'était pas l'équivalent du capitaliste actuel. Les lois de métier, en défendant au petit patron d'avoir plus d'un certain nombre d'ouvriers, prohibaient la capitalisation. Le véritable capitaliste est né quand, la production ayant grandi, les restrictions ayant disparu, la division du travail s'étant accrue, le chef de métier (*handwerksmeister*), le maître s'est trouvé dégagé de tout travail manuel personnel et a dû se consacrer entièrement à l'organisation et au contrôle du travail d'autrui, à l'achat des matières premières et à la vente du produit fabriqué. Ces conditions ont fait le capitaliste.

Est-ce là le seul rôle du capitaliste ou plutôt, car le collectiviste allemand embrouille tout, de l'industriel, du manufacturier; et quand ce serait son seul rôle, quelle en est l'importance réelle et la diversité? Dès le moment où se sont réunies les circonstances qu'indique Karl Marx, le capitaliste ou le manufacturier apparaît comme un facteur très essentiel dans la Société. Il est investi de la fonction de directeur des opérations industrielles; en quoi consiste au juste cette fonction? Karl Marx se la représente comme toute passive et uniforme. Le capitaliste lui semble une sorte de surveillant, de garde chiourme. Combien cette conception est étroite et fausse? Karl Marx, cependant, s'y enferme et se livre sur cette matière à un grand luxe de raisonnements.

Il expose avec une ingéniosité, moitié exacte moitié erronée, la théorie de la coopération, prise dans le sens primitif du mot, ou du concours des forces, en d'autres termes de la division et de l'association du travail, deux faits qui sont corrélatifs. Isolé,

le travail humain a une productivité très faible, c'est ce travail isolé que le capitaliste achète. Combiné, le travail humain a une productivité infiniment plus grande ; c'est de ce mode de travail que le capitaliste use. Dix hommes réunis produisent plus que dix fois un homme isolé ; ils produisent quelquefois vingt, trente, cent fois autant qu'un ouvrier travaillant seul. Le travail humain s'effectuant en commun ou en société a donc une productivité particulière, la productivité de la masse, la productivité sociale. L'économie des matières premières, l'arrangement ingénieux des tâches, la continuité en même temps que la séparation des opérations, l'adaptation de chacun à un détail particulier de la production, telles sont les circonstances principales qui, avec d'autres encore très diverses, donnent au travail combiné une supériorité si grande sur le travail isolé. Jusqu'ici l'analyse est parfaitement exacte ; elle ne contient, d'ailleurs, rien de nouveau ; mais voici où survient l'erreur. C'est, dit Karl Marx, cette force particulière du travail social, différente de l'addition des forces du travail isolé, que le capitaliste s'approprie et qui, par une fiction, paraît être la force propre, immanente, naturelle du capital.

C'est la thèse favorite de Marx. Il s'y étend avec une complaisance infinie. Le capital profite seul de toute amélioration des machines, des méthodes, de tout progrès de la science. Les profits augmentent d'autant. Les salaires ne bénéficient en rien de ces heureuses rencontres, et la société, considérée dans son ensemble, c'est-à-dire en dehors des capitalistes, n'en bénéficie pas davantage.

Karl Marx, sur ce point n'a rien inventé. Il a simplement paraphrasé en un grand nombre de pages une idée de Proudhon. On peut le considérer, pour cette partie de sa doctrine, comme un plagiaire du célèbre controversiste français : « Dans toute « exploitation, de quelque nature qu'elle soit, écrivait Proudhon « il y a plus de quarante années, l'entrepreneur ne peut reven- « diquer légitimement, en sus de son travail personnel, autre « chose que *l'idée :* quant à l'EXÉCUTION, résultat du concours de « nombreux travailleurs, c'est un effet de puissance collective,

« dont les auteurs, aussi libres dans leur action que le chef, ne « peuvent produire rien qui lui revienne gratuitement. Or, il « s'agit de savoir si la somme des salaires individuels payés par « l'entrepreneur équivaut à l'effet collectif dont je parle : car s'il « en était autrement, l'axiome de Say, *tout produit vaut ce qu'il « coûte* serait violé.

« Le capitaliste, disait-on, a payé les journées des ouvriers à « prix débattu ; conséquemment il ne leur doit rien. Pour être « exact il faudrait dire qu'il a payé autant de fois *une journée* « qu'il a occupé d'ouvriers, ce qui n'est point du tout la même « chose. Car cette force immense, qui résulte de l'union des tra- « vailleurs, de la convergence et de l'harmonie de leurs efforts ; « cette économie de frais obtenue par leur formation en ate- « lier ; cette multiplication du produit, prévue il est vrai par « l'entrepreneur, mais réalisée par des forces libres, il ne les a « pas payées. Deux cents grenadiers, manœuvrant sous la direc- « tion d'un ingénieur, ont, en quelques heures, élevé l'obélisque « sur sa base ; pense-t-on qu'un seul homme, en deux cents jours, « en fût venu à bout? Cependant, au compte de l'entrepreneur, « la somme de salaires est la même dans les deux cas, parce qu'il « s'adjuge le bénéfice de la force collective. Or, de deux choses « l'une, ou c'est usurpation de sa part ou c'est erreur. » (*Qu'est-ce que la propriété*, chap. III) [1]. Proudhon avait devancé d'un quart de siècle Karl Marx qui a glosé d'une manière infinie sur ce thème.

L'erreur est si grossière qu'il serait superflu de la relever si les sophismes et les fantaisies de Karl Marx ne passaient auprès de beaucoup d'esprits prévenus pour des conceptions ou des déductions scientifiques. La société tire un si grand avantage de tous les progrès techniques qu'à la longue elle est seule à s'en approprier tous les résultats et qu'il est impossible au capital de les retenir à son profit. La concurrence, la baisse des prix, voilà ce que le collectiviste allemand, enfermé dans son postulat, ne voit pas ou ne veut pas voir. Toutes les améliorations effectuées

[1] Proudhon, *Système des contradictions économiques*, 4e édition, tome Ier, page 243.

dans l'organisation du travail, dans la combinaison des tâches, profitent uniquement, exclusivement, au bout d'un temps très court, au consommateur. De là viennent ces étonnantes réductions dont notre siècle a été témoin : le fer, l'acier, les fils de coton, la bonnetterie, le tulle, beaucoup d'ustensiles de ménage sont parmi les exemples frappants de ce phénomène économique si bienfaisant de l'appropriation au profit de la société tout entière des découvertes techniques ou des améliorations scientiques qui s'accomplissent dans l'industrie sous le régime actuel. Cette baisse des prix est la preuve catégorique que le capitaliste ou le manufacturier ne peut s'approprier les effets de la supériorité de productivité du travail combiné relativement au travail isolé.

L'élément principal du profit est tout autre : le voici. La société paie les objets, Marx l'a bien compris, à leur prix de revient moyen, ordinaire, d'après le travail social qu'ils contiennent pour la généralité des producteurs. On peut même dire qu'elle les paie d'après le prix de revient le plus élevé qui est nécessaire pour que le marché soit suffisamment approvisionné. Or, l'élément principal du profit industriel consiste à faire baisser par d'heureuses combinaisons ou par des inventions, chez un fabricant particulier, son prix de revient au-dessous du prix de revient moyen, ou du prix de revient de ses concurrents ; alors ce fabricant plus inventif, plus ingénieux, plus habile, ou plus vigilant, bénéficie de toute la différence entre son propre prix de revient et celui de ses confrères.

Tel est tout le jeu du profit, c'est une chasse au progrès. Le capitaliste ou plutôt l'industriel cherche quel est le marché qui peut lui fournir les matières premières au-dessous du prix habituel, quelle est la combinaison nouvelle qui, dans la production d'un article déterminé, peut économiser du travail, quel est le procédé chimique ou mécanique qui peut faciliter la production de tel objet ou en améliorer la qualité. L'industriel doit être un perpétuel chercheur, c'est un poursuivant, un traqueur d'améliorations : à ce prix seulement il fera une grande fortune. Cette pensée hante son esprit et la nuit et le jour. Tandis que l'ouvrier

après le travail manuel ne pense pour ainsi dire plus à son occupation journalière, qu'il se délasse, se distrait, en tout cas oublie sa tâche, l'industriel qui veut réussir a la pensée toujours portée vers le perfectionnement de la production. Ce n'est pas seulement aux heures de présence dans son bureau qu'il y songe, c'est toute sa vie. Au milieu même de ses loisirs apparents, de ses distractions habituelles et de ses fêtes, cette préoccupation l'assiège. Dans un passage remarquable d'*humour*, Lassalle, plus sincère que Karl Marx, a exprimé ce perpétuel souci de ceux qui sont à la tête de la production. Comparant le seigneur d'autrefois au riche capitaliste d'aujourd'hui, à un certain M. Reichenheim qui était alors un banquier opulent d'Allemagne, il écrit : « Tous ces moyens de jouissance qui entourent le seigneur « en abondance, il peut les consommer, et c'est ce qu'il fait « honnêtement ; il en jouit avec plénitude, avec insouciance et « gaîté, et beaucoup plus humainement que cela n'a lieu au- « jourd'hui, vous le savez bien par l'exemple de votre ami Rei- « chenheim qui, en écoutant Beethoven ou Mozart à l'Opéra, est « subitement pris par les soucis de la capitalisation qui empoi- « sonnent toute son existence [1]. »

Au lieu de Reichenheim, l'ami de Schulze-Delitsch auquel Lassalle s'adresse, mettons un manufacturier quelconque, désireux d'avancer son industrie, et nous aurons une peinture presque exacte. Si la préoccupation de perfectionner sa fabrication n'empoisonne pas la vie de tout bon industriel, du moins elle la remplit, et elle n'y laisse que de courts intervalles de loisirs absolument purs.

Dans cette chasse ininterrompue au progrès, quand le manufacturier a réussi à établir une différence avantageuse entre le prix de revient de ses produits et le prix de revient habituel chez ses concurrents, il fait une grande fortune ; autrement il ne fait que vivre avec des profits modiques, et cela est de toute justice.

Cet heureux industriel, dont le travail intellectuel a été si fécond, garde-t-il éternellement le bénéfice de ses combinaisons

[1] *Capital et Travail* ou M. Bastiat-Schulze (*de Delitsch*), traduction de Malon, page 217.

intelligentes, de ses inventions utiles? Non certes; jamais cette faveur ne lui échoit pour toujours; il n'en jouit qu'un peu de temps. Les concurrents, en effet, ont les yeux les uns sur les autres, comme des émules à la course qui surveillent chaque pas de ceux avec qui ils sont en lutte. L'industriel qui est parvenu à obtenir une baisse du prix de revient de ses produits les offre un peu à meilleur marché pour en élargir le débit. Les concurrents évincés cherchent la cause de cette supériorité qui se révèle tout à coup, ils s'ingénient, se mettent l'esprit à la torture jusqu'à ce qu'ils aient découvert le secret du premier.

L'expérience prouve que ces efforts finissent toujours par aboutir. Les progrès se divulguent, se répandent; les combinaisons nouvelles s'ébruitent, les procédés nouveaux, les tours de main, finissent par se connaître. Quel serait, d'ailleurs, dans notre société mobile, curieuse et libre, le moyen de les cacher? Au bout de peu d'années, cinq, dix, quinze ans, rarement davantage, le fabricant perd le bénéfice de sa trouvaille; il ne lui reste qu'à en faire une nouvelle.

Par l'effet de la concurrence et de l'abaissement du prix qu'elle amène, la société dans son ensemble finit par profiter, à l'exclusion de tous les particuliers d'abord privilégiés, de toutes les inventions, de toutes les découvertes, de toutes les combinaisons techniques qui se sont généralisées [1].

Voilà comment le profit industriel indique une relation d'homme à chose et non pas de chose à chose. Voilà pourquoi encore les profits sont moindres dans les industries anciennes, où les méthodes et les procédés sont plus connus et plus fixés, que dans les nouvelles où ils le sont le moins, dans un commerce ancien que dans un commerce nouveau.

La théorie de Karl Marx sur le profit s'écroule comme un chà-

[1] C'est le sort de tous les inventeurs que leur invention est toujours sur le point de leur échapper au profit de la société. Dans sa déposition devant l'enquête parlementaire de 1884, M. Tolain expose comment, quand l'ouvrier a trouvé un outil ou un procédé nouveau, qui lui permet de faire beaucoup plus de travail en moins de temps, il éprouve de la difficulté à garder longtemps le bénéfice de ce surcroît d'habileté (*Enquête parlementaire sur l'industrie et l'agriculture*, p. 128). Le fabricant se trouve dans une situation analogue.

teau de cartes. C'est en vain qu'il essaie de la consolider par des considérations sur la durée de la journée de travail, sur la poursuite qu'exerce le capital pour une journée de travail de plus en plus longue, sur l'emploi de plus en plus répandu des enfants et des femmes, sur les crises produites par les machines, sur la plus grande intensité du travail qui est le résultat et en quelque sorte le rachat de la réduction de la journée. Sur ces sujets Karl Marx fait des observations instructives, des dissertations intéressantes. Il s'y abandonne aussi à de colossales exagérations. Il perd de vue que nous venons de franchir à peine ce que j'ai appelé la période chaotique de la grande industrie et que celle-ci devient chaque jour plus humaine et plus clémente. Il néglige l'accroissement, bien prouvé cependant, des loisirs de l'ouvrier. Tous ces faits que nous allons étudier sont, d'ailleurs, contingents et accidentels. La partie purement doctrinale du livre de Marx n'a rien établi de ce qu'il voulait prouver. La seconde pourrait simplement constater qu'il y a des abus et des maux ; nous verrons s'il sera plus heureux dans cette tâche qui est incomparablement plus modeste que celle où il a échoué.

CHAPITRE VI.

DES EFFETS DE L'ORGANISATION CAPITALISTIQUE DE LA PRODUCTION.

Les traits principaux du régime capitalistique. — Le capital est affamé de travail et incessamment occupé à prolonger la corvée.

Les trois méthodes par lesquelles peuvent se manifester cet effort constant du capital. — Première méthode : l'extension de la journée de travail. — Les deux forces qui ont réduit ou tendent à réduire les journées de travail excessives de l'époque chaotique de la grande industrie. — Les diverses circonstances qui ont accru la force collective des ouvriers. — Les faits démontrent la fausseté de la thèse de Marx sur la durée de la journée de travail.

Les deux autres méthodes qu'a le capital pour sucer de plus en plus le travail de l'ouvrier. — La substitution des travailleurs médiocres aux travailleurs habiles, puis des femmes et des enfants aux hommes. — La machine est l'engin qui permet à son possesseur d'augmenter de plus en plus la part du travail non payé. — La substitution des femmes ou des enfants aux hommes ne peut jamais accroître d'une manière durable les profits industriels. — Le travail des femmes et des enfants est beaucoup moins nouveau qu'on ne le prétend.

La troisième méthode à laquelle recourt l'insatiable capital : l'intensité de plus en plus grande du travail dans les fabriques. — Si le déploiement de force musculaire est moindre, celui de force nerveuse est prodigieux. — Réflexions en partie justes de Karl Marx sur l'intensité croissante du travail dans les fabriques. — Tout accroissement de la productivité, quelle qu'en soit la cause, ne profite que passagèrement aux industriels et aux capitalistes.

Théorie du surplus inoccupé de population. — Ce n'est pas un phénomène nouveau ; il existait déjà du temps du « solide engrenage organique » du moyen âge. — Le capital constant s'accroît plus rapidement que le capital variable. — D'après Karl Marx l'accroissement plus rapide du capital constant a pour effet de produire un surcroît inoccupé de population. — La thèse de Karl Marx sur le capital variable reproduit en partie la doctrine erronée du « fonds des salaires. » — Le déplacement incessant opéré par les machines et invoqué par Marx à l'appui de sa théorie. — Plaintes éloquentes de Proudhon sur le même sujet. — Réfutation. — Pourquoi le déplacement opéré par les machines est moindre aujourd'hui qu'au commencement du siècle. — Les machines nouvelles ont à lutter contre des machines anciennes qui font une résistance plus efficace et plus prolongée que ne pouvait le faire autrefois la main désarmée de l'ouvrier.

Démonstration que les déplacements opérés par les machines sont devenus moins soudains et moins profonds. — Rôle de protection et de tutelle que le capital joue à l'endroit des populations ouvrières. — Le capital incorporé dans les machines anciennes, en se défendant lui-même contre les machines nouvelles, défend en même temps les ouvriers qu'il occupe. — Les brevets d'invention tendent aussi à ménager la transition.

Fausseté de la proposition de Marx que la production capistalistique constitue une réserve inoccupée de l'armée industrielle. — C'est à l'abri des machines que l'ouvrier est le mieux garanti contre les crises industrielles. — La population errante, *das Wanderrolk*, se rencontre en dehors de la grande industrie. — Les nombreux cadres fixes qu'a constitués l'industrie contemporaine.

Les tables du paupérisme en Angleterre démontrent pratiquement l'erreur de la thèse de Marx. — Le nombre des pauvres capables de travail va surtout en diminuant. — Les relevés du paupérisme dans les autres pays démontrent également que l'industrie n'a pas accru le rapport des pauvres à la population.

Les précédents chapitres ont été consacrés à la partie la plus dogmatique de la théorie de Karl Marx. Nous allons maintenant aborder la partie la plus touffue et la plus frappante de son ouvrage, celle qui concerne les effets provenant, à l'en croire, de l'organisation capitalistique de la production. Ce que les collectivistes entendent par ce terme d'organisation capitalistique de la production, il est à peine nécessaire de le rappeler : cette formule ne caractérise pas, d'après eux, une société où il existe beaucoup de capital, mais bien une société où le capital, c'est-à-dire les instruments de travail, au lieu d'appartenir aux travailleurs manuels ou à la grande collectivité qui est l'État, est la propriété exclusive et sans contrôle d'un nombre de plus en plus restreint d'entrepreneurs ou de capitalistes.

Ce régime capitalistique a pour traits principaux l'envahissement des machines dans tous les champs de la production, l'asservissement des travailleurs qui, au lieu d'employer directement pour eux-mêmes leur force de travail, sont obligés de la louer, enfin l'avènement et l'expansion du profit industriel lequel n'est, en définitive, suivant Marx, que du travail non payé. De ces diverses circonstances si avantageuses pour le capitaliste, il résulte que le capital est affamé de travail et qu'il cherche à infliger à la classe ouvrière le maximum possible de travail non payé. Il est incessamment occupé à prolonger la corvée.

Ces constants efforts du capital pour grossir continuellement

sa part peuvent se manifester par trois méthodes, et c'est ici que l'analyse de Marx devient ingénieuse et instructive. La première de ces méthodes, la plus connue, consiste dans la longueur de la journée de travail. On sait toutes les plaintes que les économistes et les moralistes d'il y a quarante ou cinquante ans ont exhalées à ce sujet. Leurs descriptions navrantes se trouvent encore présentes à beaucoup d'esprits. Des journées effectives de 14 ou 15 heures, parfois, dit-on, de 16 ou 17 heures, se rencontraient, les premières assez généralement, les autres par exception. Aujourd'hui encore, dans certains pays, comme la Suisse, la journée de 13 heures est habituelle [1]; celle de 12 heures reste normale dans le Nord de la France. C'est beaucoup trop pour les forces de l'homme et surtout pour sa santé morale, pour l'exercice de ses facultés intellectuelles, pour les besoins de la vie de famille.

Ces longues journées appartenaient et appartiennent encore à ce que j'ai appelé l'époque chaotique de la grande industrie [2]. On n'a jamais dû les considérer que comme un phénomène passager. Elles ont disparu ou tendent à disparaître par l'action de deux forces : la force des ouvriers agissant collectivement et imposant leurs conditions, la force aussi de la législation.

En ce qui concerne les adultes, la force spontanée des ouvriers aurait suffi à la longue. C'est elle qui dans la petite industrie en France a réduit la journée de travail à dix heures, parfois même à neuf heures. Le même succès lui serait échu avec un peu plus de temps peut-être dans la grande industrie.

Karl Marx perd de vue cette force spontanée des ouvriers agissant collectivement. Elle est très grande cependant, et le devient davantage chaque jour. Deux circonstances l'ont singulièrement accrue et tendent à l'accroître encore. D'abord les ouvriers étant réunis en grand nombre, se rencontrant chaque jour, échangeant leurs idées, se rapprochant et se connaissant, ont appris à se concerter et à s'associer. La réunion matérielle prépare

[1] Disons, cependant, qu'une loi suisse faite en 1877, réduit à 11 heures la journée de travail dans les fabriques, mais peut être n'est-elle pas strictement appliquée.

[2] Voir mon *Essai sur la Répartition des richesses*, chap. XI.

dans beaucoup de cas l'union morale; quand les intérêts sont identiques, elle l'assure.

Avec le temps, en dépit des lois qui leur étaient odieusement contraires, les ouvriers ont fini par constituer eux aussi grâce à l'association une force collective qui est infiniment plus grande que ne le serait l'ensemble de leurs forces industrielles isolées. Ici trouvent place des observations du même genre que celles auxquelles s'est livré Karl Marx sur la supériorité qu'a le travail associé de cent individus relativement au travail dispersé d'un même nombre.

Si redoutable qu'elle soit en train de devenir, un esprit libéral et humain ne peut contester la légitimité de cette force collective des ouvriers; il doit seulement souhaiter que comme toutes les forces qui, par un usage imprudent et excessif ne veulent pas se détruire elles-mêmes ou tourner contre leurs possesseurs, elle soit réglée par la prudence et la raison.

Une autre circonstance a accru la force propre des ouvriers; au fur et à mesure que leurs salaires s'élevaient et dépassaient ce qui est absolument indispensable à leurs besoins, cette augmentation permettait de prélever une partie de cet excédent, de la mettre en réserve pour préparer un fonds de guerre, ou pour soutenir des camarades d'autres corps de métier en grève.

Si les ouvriers ont eu souvent le tort d'exagérer les grèves, d'en susciter à tout propos, sans discernement et sans prévoyance, les économistes, d'un autre côté, ont montré en général de la légèreté et du parti pris dans l'appréciation de l'efficacité de ce procédé. La grève, à tout prendre, a contribué à relever la situation de la population ouvrière; si elle lui a procuré souvent de plus hauts salaires, une abréviation des heures de travail, elle a aussi singulièrement agrandi l'indépendance et la dignité du travailleur manuel; elle le fait beaucoup plus respecter par son patron[1].

Le nombre des grèves dans un pays est un indice que les salaires ont laissé un certain excédent par rapport au coût de l'existence, puisque s'il n'en était pas ainsi la résistance du travail-

[1] Voir dans notre ouvrage sur la *Répartition des richesses*, le chap. XIV.

leur serait impossible, surtout dans les pays où il n'existe pas de lois des pauvres. Le fameux mot d'Adam Smith que les ouvriers ne pourraient pas vivre une semaine sans travailler est de plus en plus démenti par les faits. Malgré des inconvénients sociaux, parfois aussi politiques et économiques, les grèves sont une des preuves que la situation de l'ouvrier s'est améliorée. Elles démontrent particulièrement cette amélioration quand, au lieu d'être une sorte d'éruption du désespoir, elles sont méthodiquement organisées. On ne peut nier notamment que les grèves offensives, c'est-à-dire celles où l'ouvrier, au lieu de défendre simplement sa position, attaque celle du patron ou celle du consommateur en voulant des conditions plus avantageuses, n'aient au plus haut degré ce caractère. Il est donc inexact de croire que le grand nombre de grèves indique une profonde détresse de la population ouvrière.

D'autres circonstances dans l'examen desquelles nous n'avons pas à entrer ici ont contribué à ce résultat de réduire la durée de la journée de travail. L'esprit de plus en plus philanthropique qui pénètre la société dans son ensemble, les dispositions de plus en plus favorables qu'ont à l'endroit des ouvriers le milieu social et les pouvoirs publics, tout a coopéré et coopère encore à faire disparaître les heures de travail excessives qui caractérisaient l'époque chaotique de la grande industrie.

L'intervention même du législateur, soit quand il s'agissait des adultes comme en France et en Suisse, soit uniquement en faveur des enfants et des femmes comme en Angleterre, a eu directement ou indirectement le même effet, que la journée de travail s'est rétrécie et condensée. J'ai décrit ailleurs les lois anglaises sur les fabriques et les lois françaises ou suisses [1]; ce serait un épisode superflu d'y revenir. La journée de travail est ainsi tombée en Angleterre dans la grande industrie à 56 heures par semaine; sur les 168 heures que contiennent les sept jours, en retranchant 9 heures par jour pour le sommeil et les repas, il reste 105 heures ; les 56 heures de travail manuel ne prélèvent donc guère plus de la moitié du temps qui n'est pas absolument

[1] Voir notre ouvrage intitulé : *le Travail des femmes au* XIX*e siècle.*

nécessaire aux besoins du corps. A Paris, dans la période si florissante de 1871 à 1881, on a vu fréquemment les ouvriers qui gagnaient alors, suivant les métiers, de 7 à 14 ou 15 francs par jour pour 9 ou 10 heures de travail, se donner deux ou trois jours de congé par semaine. C'était là un grand abus, tout aussi préjudiciable à la santé morale et physique de l'ouvrier que, pendant la période chaotique de fondation de la grande industrie, la durée excessive du labeur.

Si les faits doivent être pris en considération, on doit hardiment déclarer fausse la thèse de Karl Marx sur le travail de plus en plus considérable que la production dite capitalistique impose à l'ouvrier. Les heures de travail abusives sont bannies des vastes ateliers et ne paraissent plus guère se rencontrer que dans les métiers qui sont le moins soumis à une organisation capitalistique, dans quelques-uns de la petite industrie, dans le travail à domicile surtout. La touchante et navrante chanson de la chemise s'applique à ces situations qui restent étrangères à la production en grand [1].

Se trouvant battu par l'évidence, Karl Marx n'abandonne pas sa thèse et ici intervient sa remarquable subtilité. Le capital, affamé de travail non payé, c'est-à-dire de profit, a deux autres méthodes infiniment plus insidieuses et plus efficaces, pour sucer de plus en plus le travail de l'ouvrier et s'en approprier gratuitement la plus grande part. La première de ces méthodes consiste dans la substitution de plus en plus générale des travailleurs médiocres aux travailleurs habiles, puis des femmes et des enfants aux hommes. Cette élimination graduelle du talent et de la force, cette dépréciation constante du personnel ouvrier, peuvent s'opérer sans perte pour le capitaliste et même avec un gros gain pour lui, grâce aux machines. La machine est le redoutable engin qui permet à son possesseur d'augmenter de plus en plus la part du travail non payé relativement à celle du travail payé.

La substitution dont il s'agit a pour conséquence que la main-d'œuvre baisse notablement pour deux raisons. Autrefois l'ou-

[1] On trouvera des détails sur ce point dans notre ouvrage sur *le Travail des femmes au* XIXe *siècle*.

vrier avait à nourrir toute sa famille; son salaire était réglé en vue de cette nécessité. Si la famille en moyenne se composait de cinq personnes, le mari, la femme et trois enfants, dont deux de sept à quatorze ans, c'était le salaire seul du chef qui devait pourvoir à l'entretien de tous. Aujourd'hui que la femme travaille aussi et que les deux enfants aînés, employés à des tâches faciles et absorbantes, gagnent quelque petite chose, le salaire du chef de famille peut baisser de moitié sans que l'entretien des siens soit en péril. Le salaire de l'ouvrier n'est donc plus réglé que d'après ses propres besoins à lui, non d'après ceux de l'ensemble du groupe familial. En d'autres termes, tous les membres de la famille travaillant, la famille, considérée comme une unité, n'a pas un salaire plus fort qu'auparavant. On retranche de la rémunération du chef ce qu'on donne comme rémunération aux membres. Plus de fatigues, plus de peines physiques et morales, sans aucun accroissement de bien-être réel, telle est pour la famille ouvrière la sinistre conséquence du travail de la femme et des enfants. L'argument n'est pas propre à Karl Marx, bien des fois il a été invoqué; les ouvriers, devançant les publicistes ne se sont pas fait faute de s'en servir.

Une seconde raison fait encore, suivant Karl Marx et les socialistes soit théoriciens soit praticiens, que le salaire des enfants et des femmes déprécie celui des hommes : c'est qu'une femme a moins de besoins qu'un homme. Sans entrer ici dans des détails, une femme isolée, une jeune fille peuvent se nourrir et se vêtir à meilleur marché : l'expérience même des sociétés de secours mutuels, démentant les idées reçues, semble avoir prouvé qu'une femme est moins sujette à la maladie qu'un homme. Soit moindre exigence de sa nature physique, soit habitude de sobriété, soit capacité ménagère, l'entretien d'une femme est moins coûteux que celui d'un homme, c'est incontestable. Il en résulte que lorsqu'on introduit les femmes dans une industrie où elles n'avaient pas accès, la typographie par exemple, les salaires des hommes ont une tendance à y diminuer.

Par la substitution, que permet l'usage des machines, d'abord d'ouvriers médiocres aux ouvriers habiles, puis de femmes et

d'enfants aux hommes, le capital est parvenu à déprimer les salaires, à accroître le nombre des heures de travail non payées, c'est-à-dire des profits.

Pour ce qui concerne les profits, la fausseté du raisonnement de Karl Marx est évidente : comme nous l'avons prouvé et comme le démontre d'ailleurs l'expérience, toute économie qui est générale dans la production n'accroît pas les profits ; elle abaisse le prix de revient des marchandises et, la concurrence aidant, elle en diminue bientôt le prix effectif. Le premier industriel qui aurait introduit des femmes et des enfants dans une production qui leur était fermée aurait pu augmenter temporairement ses profits ; mais bientôt, dix industriels, cent industriels l'imitant, son organisation cessant d'être un secret et un privilège, les profits seraient revenus et pour lui et pour tous à leur taux antérieur. La société, représentée par le consommateur, est le seul être qui retire un avantage des améliorations générales accomplies dans la production.

Tout l'ensemble du raisonnement de Karl Marx est, d'ailleurs, entaché soit d'inexactitude, soit d'une colossale exagération. On ne doit pas croire qu'avant la grande industrie et les machines les femmes ne travaillaient pas. Dans les anciennes civilisations elles travaillaient énormément ; elles font encore de gros travaux chez les peuples primitifs. On en voit qui labourent la terre, d'autres qui ramassent le bois, qui portent des fardeaux, qui font le halage, qui servent d'aides aux maçons, qui filent surtout et qui tissent. Il s'en faut donc que la situation soit complètement changée. C'est une des sottes manies de notre siècle que de supposer qu'il a modifié non seulement la forme, mais le fond des choses. Sous le régime de la petite industrie, dans l'atelier domestique, la femme travaillait, parfois à l'excès. Il n'en allait pas autrement de l'enfant.

Cette constatation de fait a de l'importance ; quand elle manquerait pour démontrer l'exagération de l'assertion de Karl Marx, l'expérience et le raisonnement en prouveraient encore, d'un autre côté, la fausseté. Erronée est la proposition que, tous les membres de la famille travaillant, la rémunération familiale

dans son ensemble ne devient pas plus forte que si le chef seul travaillait. Les faits prouvent que dans la généralité des professions les salaires des hommes n'ont pas fléchi depuis un demi-siècle, même comparés au prix des subsistances lequel d'ailleurs s'est médiocrement accru [1]. Nous disons dans la généralité des professions, car il se peut que dans telle branche particulière les hommes aient été remplacés par les femmes. Le salaire de l'homme a toujours une tendance à se proportionner à sa production. Quand même il serait exact, ce qui n'est pas, que la concurrence du travail des femmes et des enfants rendît stationnaire ou fît même baisser le salaire des hommes, néanmoins la famille ouvrière tirerait encore un profit du travail de tous. Si trois ou quatre millions d'êtres humains de plus, qui étaient auparavant de simples consommateurs, participent à la production dans un pays de 30 ou 40 millions d'individus, il est incontestable que la production doit s'accroître et que cette augmentation générale du travail et des produits doit faire baisser le prix de ceux-ci, le nombre des consommateurs restant le même. Le salaire réel doit, par conséquent, s'en trouver relevé, quand même resterait stationnaire ou fléchirait le salaire nominal. C'est à cette baisse du prix des produits que la famille ouvrière doit de porter maintenant des bas, d'avoir du linge, des rideaux, des tapis, des souliers, et d'être en état, avec de l'ordre, de jouir d'un intérieur décent, parfois même élégant.

On a singulièrement exagéré, en outre, la substitution de la main-d'œuvre féminine ou enfantine à la masculine. La filature avant les métiers mécaniques a de tout temps appartenu aux femmes ; elle n'est plus maintenant qu'en partie leur domaine et les hommes les y ont supplantées. Le blanchiment autrefois était à elles seules, il ne leur appartient plus qu'en partie. Si les femmes s'introduisent à côté des hommes dans le tissage et même dans la typographie, d'autre part ce sont les hommes qui remplacent les femmes dans la plupart des hôtels, dans les

[1] Se reporter à notre ouvrage sur *la Répartition des richesses;* consulter aussi les récentes enquêtes de M. Leone Levi et de M. Giffen, publiées dans le *Bulletin de statistique* (du ministère des finances) en février et mars 1884.

grands magasins. Des professions nouvelles, réservées aux hommes, prennent une extension inouïe, les mines, les ateliers métallurgiques, les chemins de fer. On est plutôt embarrassé pour trouver aux femmes des occupations. L'idée de Marx est donc contraire aux faits; elle devient tout à fait ridicule quand le socialiste allemand affirme avec son intrépidité ordinaire qu'en Angleterre le nombre des femmes augmente plus que celui des hommes. On sait qu'il y a toujours une légère supériorité des premières par rapport aux seconds dans toute nation. Les causes en sont que les hommes sont plus sujets à la mortalité : les accidents, les guerres, les naufrages de marins l'expliquent; les hommes, en outre, émigrent plus, soit définitivement, soit à titre passager. Néanmoins les deux sexes s'équilibrent à peu près. En France, d'après le recensement de 1881, quoique les hécatombes faites par la guerre laissassent encore, dans la jeunesse masculine, des vides, qui n'avaient pu être complètement comblés après dix ans, le nombre d'habitants du sexe féminin était de 18,748,772 et celui du sexe masculin de 18,656,518, soit un excédent de 92,000, ou 1/2 p. 100 pour le premier. Si l'on tient compte des soldats absents, des marins sur mer, des émigrés, soit définitifs, soit temporaires, on voit qu'il y a une équivalence qu'on peut considérer comme absolue.

Ce n'est pas le cas de parler longuement des lois sur le travail des enfants et des femmes; ces lois ont restreint dans une certaine mesure la substitution de la main-d'œuvre féminine ou enfantine à la masculine. Nous les avons examinées ailleurs[1] en y donnant, d'ordinaire, notre adhésion. L'interdiction de l'usine pour les enfants au-dessous de douze ans et la limitation de la journée à 6 heures pour ceux de cet âge jusqu'à seize ou dix-huit ans doivent avoir l'approbation universelle. En ce qui concerne les femmes adultes, quoiqu'elles soient majeures, on peut aussi soutenir que, comme elles sont susceptibles de grossesse et qu'elles peuvent compromettre par un travail excessif, non pas leur santé seule, mais l'avenir de leur enfant, l'État ne

[1] On peut consulter notre ouvrage *le Travail des femmes au XIXe siècle.*

sort pas de son rôle en interdisant pour elles le travail de nuit et en restreignant à une dizaine d'heures, tout au plus à onze, la durée du travail effectif. Dans ces cas l'intervention de l'État n'est pas arbitraire ; ce n'est pas l'individu adulte qu'il protège contre ses excès, mais bien l'être incapable de se défendre et dépourvu du gouvernement de sa vie, à savoir l'enfant ou l'adolescent et le fruit qu'une femme porte dans son sein.

Des trois méthodes décrites par Karl Marx et auxquelles suivant lui l'insatiable capital recourt pour absorber de plus en plus du travail non payé, nous avons examiné les deux premières et en avons montré l'inanité. Reste la troisième, c'est l'intensité de plus en plus grande du travail dans les fabriques.

Ne pouvant pas, d'après les lois ou par la menace de grèves, faire travailler les ouvriers plus de dix à onze heures par jour, le capital astucieux et sournois se rattrappe d'un autre côté : il augmente sans cesse l'intensité du travail. Les machines vont d'un mouvement de plus en plus accéléré. Le nombre de tours qu'elles font par minute s'accroît sans cesse. Si le déploiement de force musculaire est moindre, celui de force nerveuse est prodigieux. L'attention doit toujours se tenir en éveil. Dans sa vélocité surhumaine, l'implacable machine ne lui permet pas de sommeiller un instant. La pensée ne peut se reprendre et se reposer : c'est une lutte terrible de l'ouvrier et de la machine, où le premier s'épuise. Au lieu d'un métier, c'est deux, trois ou quatre qu'il a maintenant à conduire. En dix heures on fait ce que l'on faisait en onze, ou en douze, ou en quinze. Pendant que quelques économistes étourdis applaudissent à ce prétendu progrès, le philanthrope réfléchi et l'hygiéniste intelligent s'en affligent.

C'est là le point le plus frappant de la critique de Karl Marx : ses observations sur le degré de plus en plus élevé de l'intensité du travail méritent qu'on les retienne. Des spectateurs superficiels, en effet, ont pu se méprendre sur un phénomène qui n'est pas uniquement et entièrement heureux. Une journée de neuf ou dix heures peut parfois être plus épuisante qu'une de douze. De même qu'un cheval qui va au galop ou au grand trot

ne peut fournir la moitié de la durée du travail du cheval qui attelé à une charrette marche à un pas lent; ainsi pour l'homme, l'intensité du travail est un élément qui doit entrer en ligne de compte, tout aussi bien que la durée. Il arrive parfois, suivant l'expression imagée de l'argot parisien, que l'ouvrier « se dévore. » C'est la tendance fâcheuse de l'industrie moderne ; mais ce n'est qu'une tendance, et l'on peut l'arrêter. Les lois ont leur rôle qui est borné : prescrire les précautions hygiéniques indispensables, sans aucune exagération d'intervention dans les choses de l'industrie ; définir aussi les responsabilités ; mettre à la charge du patron, par exemple, les indemnités pour accidents arrivés dans les usines où toutes les précautions utiles n'auraient pas été prises. Les ouvriers qui sont aujourd'hui majeurs, instruits, qui jouissent, dans la plupart des pays, des droits d'association, de réunion et de coalition, peuvent aussi stipuler librement que l'intensité du travail ne dépassera pas les limites où elle doit se contenir pour la conservation de l'énergie humaine. Ils ont, dans leur force collective, des pouvoirs suffisants pour faire triompher sur ce point leurs revendications légitimes. Ils peuvent lever des fonds, les gérer, créer des caisses, étendre à des cas nouveaux l'action des sociétés de secours mutuels. Ce n'est pas une des inéluctables fatalités de l'industrie que l'intensité croissante du travail absorbe et détruise en peu de temps l'énergie de l'ouvrier.

Alors même qu'il a partiellement raison dans quelques détails de sa critique, Karl Marx n'arrive nullement à consolider sa thèse que le profit est du travail non payé. L'intensité du travail, pas plus que sa durée, n'augmente d'une manière permanente la généralité des profits industriels. Quand cette intensité est bornée à une seule usine, le possesseur de cette usine peut en tirer un bénéfice; mais quand elle devient générale, ce qui ne tarde pas, la concurrence des industriels du même métier et des capitalistes engagés dans toutes les branches de la production amène inévitablement une baisse des prix qui est proportionnelle au progrès même de l'intensité du travail. Ainsi, le profit industriel ne s'en accroît pas d'une manière permanente, en

vertu de cette règle que nous avons déjà posée et qui détruit toute l'argumentation de Marx : tout changement, quel qu'il soit, accompli dans la production, qu'il tienne aux machines, à l'amélioration des méthodes, à une nouvelle combinaison des tâches, à la durée ou à l'intensité du travail, du moment que ce changement est devenu général, n'augmente pas les bénéfices des industriels, mais, par la concurrence et la baisse des prix, profite exclusivement aux consommateurs ; le progrès industriel en un mot échappe bientôt au manufacturier ou au capitaliste qui voudrait le retenir à son profit et tombe complètement dans le domaine commun.

Que dans son effort principal pour l'établissement de sa doctrine sur l'origine et la nature du profit Karl Marx ait échoué, tout homme sagace et impartial en conviendra. Il se peut au contraire que beaucoup d'esprits soient plus frappés de ses observations de détail, en quelque sorte collatérales. Le dernier des reproches est l'un des plus graves qu'il adresse à la production capitalistique, c'est qu'elle a une tendance à créer une population de travailleurs toujours surabondante. Aussi nos sociétés modernes regorgent-elles de gens sans emploi. Est-ce là le trait caractéristique des temps modernes, c'est-à-dire un trait qui leur soit propre et qu'on ne retrouve pas ailleurs? L'histoire semble fournir un argument contre cette opinion. Il ne manquait pas au moyen âge et au commencement des temps modernes de vagabonds, de truands, de mendiants. Les tableaux que nous en ont laissé les chroniqueurs, les ordonnances nombreuses qui furent prises à leur sujet, l'institution même de la loi des pauvres en Angleterre, sous Élisabeth, démontrent que cette sorte d'écume, qui ne parvient pas à se fixer dans la société et à s'y incorporer, n'est pas un produit spécial de notre état social. Les jacqueries du moyen âge, les grandes Compagnies, les règlements de Richelieu ou de Colbert pour appréhender au corps les mendiants et les expédier dans les colonies, sont les témoins décisifs de l'ancienneté de cette plaie. Malgré ce que Schœffle appelle « le solide engrenage organique du moyen âge », il s'y trouvait bien des individus sans emploi. Ces cadres fixes des

professions et des corporations, ces règlements de la maîtrise et de l'apprentissage, repoussaient un nombre notable d'hommes qui, par diverses circonstances, se trouvaient des déclassés, n'ayant aucune place fixe dans une société économique où tout était divisé en compartiments presque immuables.

Cet argument historique a de l'importance. Néanmoins avec un écrivain comme Karl Marx, qui a la prétention d'étudier les idées en elles-mêmes, il est utile d'examiner sur quelles déductions il veut établir qu'il est de l'essence de la production capitalistique de créer une population de travailleurs toujours surabondante et par conséquent en partie sans emploi. Cette proposition se rattache à ses définitions du capital.

On se rappelle que Marx a divisé le capital en deux catégories distinctes : le capital dit constant, qui consiste en bâtiments, machines, matières premières, combustible, etc., et le capital dit variable, qui est consacré au paiement des salaires d'ouvriers. Or, le capital augmente toujours, mais, d'après Karl Marx, le capital constant s'accroît beaucoup plus que le capital variable. Cela est vrai ; c'est une observation souvent faite en se servant des termes plus usuels de capital fixe et de capital circulant qui ne correspondent pas d'ailleurs exactement aux deux termes de Marx. Une nation civilisée se distingue par l'importance de plus en plus considérable du capital fixe, bâtiments, machines, chemins de fer, améliorations de fonds de terre, etc. Que l'on compare sous ce rapport l'Angleterre et la Turquie. Dans chaque produit de l'Angleterre, la mousseline, par exemple, ou les papiers, ou la poterie, la part du capital fixe est cent fois plus grande que dans le même produit de la Chine, du Japon, de la Perse.

Cette augmentation incessante du capital constant, pour prendre le terme plus compréhensif de Karl Marx, c'est-à-dire à la fois du capital fixe et des matières premières, du combustible, est singulièrement bienfaisante pour la société en général et, en particulier, pour les ouvriers. C'est elle qui a permis une énorme augmentation de la production et une baisse considérable corrélative, quoique inégale, du prix des produits manufacturés. C'est elle qui fait que la population de toutes les classes est mieux

chaussée, mieux meublée, mieux vêtue. Néanmoins, de ce que le capital dit constant s'accroît plus rapidement que le capital dit variable (destiné aux salaires d'ouvriers), Karl Marx conclut que l'accumulation des capitaux a pour effet de produire un surplus inoccupé de population.

C'est à notre sens encore un de ces nombreux postulats où se complaît l'affirmation hardie des collectivistes. Rien n'en démontre l'exactitude. Les capitaux circulant en tout pays civilisé ont une tendance à augmenter plus rapidement, eux aussi, que la population. Le nombre des habitants de la France ne s'est accru que d'un quart environ depuis un demi-siècle; et qui oserait soutenir que les capitaux consacrés au paiement des salaires n'aient pas doublé à peu près depuis lors? La thèse de Karl Marx reproduit, d'ailleurs, sous un autre nom, l'idée erronée de beaucoup d'économistes anglais, même des plus célèbres, qui croient à l'existence d'un prétendu fonds des salaires qu'aurait à se distribuer l'ensemble des travailleurs manuels. Il n'existe rien de tel que ce fonds des salaires, immuable à un moment déterminé. Nous avons réfuté cette hypothèse, admise par tant d'économistes comme une réalité. Ce qui rémunère les ouvriers, c'est la production qui est en cours; le prélèvement qui pourra être fait sur cette production, pour payer les salaires, ne saurait se déterminer à l'avance d'une manière précise et inflexible; ce prélèvement dépend de bien des causes : le taux des profits habituels dans le pays au moment donné et le prix qu'on pourra obtenir des produits. Quant à croire à une sorte de capital mis à part pour payer les salaires, qu'on dénomme cette sorte de réserve capital variable, comme le fait Karl Marx, ou fonds des salaires, comme Mac Culloch et Stuart Mill, c'est une pure chimère que les faits ne justifient pas.

La théorie du surplus inoccupé de population, Karl Marx la fait reposer encore sur un phénomène qui a frappé et inquiété beaucoup d'esprits, à savoir le déplacement incessant opéré par les machines. Le capitaliste cherche toujours à économiser la main-d'œuvre; c'est sa pensée constante et qui, en elle-même, est bonne; car la main-d'œuvre économisée peut n'être pas de

la main-d'œuvre inoccupée. Il est vrai que, parfois, elle l'est, au moins temporairement. Les machines ont, en effet, cet inconvénient, à côté de tant d'avantages, d'amener une certaine perturbation dans le marché du travail et d'éliminer, provisoirement, du moins, et de certains ateliers, un nombre indéterminé de bras. Longtemps l'attention des économistes et des philanthropes s'est portée sur ce grave sujet. On ne peut d'une manière absolue contester ce déplacement; mais les conséquences en ont été singulièrement exagérées; on peut dire même qu'aujourd'hui elles sont infiniment moins graves que lors de l'apparition des premières machines au commencement de ce siècle. Il n'y a plus une dépossession aussi brusque, aussi violente, aussi complète. C'est que dans les nations civilisées, la machine ayant déjà envahi tous les domaines de l'industrie, les machines nouvelles ont à lutter, non contre la main désarmée de l'ouvrier, mais contre des machines anciennes qui peuvent opposer une plus longue résistance. On n'abandonne pas immédiatement un outillage même un peu inférieur; on l'améliore par degrés, ce qui donne à la population le temps de se retourner. Cette population, en outre, est devenue plus éveillée. Elle ne s'opiniâtre pas, comme l'ancienne fileuse à la main et l'ancien tisserand, à lutter désespérément contre l'engin nouveau. Les voies de communication plus rapides et à meilleur marché lui permettent de se déplacer en quête des lieux où le travail abonde. Aussi, quoique chaque année invente quelque machine nouvelle, on n'a pas vu se répéter depuis 30 ou 40 ans, les calamités persistantes dont furent témoins l'Angleterre et la France lors de l'introduction de la *mulljenny* et du métier à tisser.

Proudhon avait devancé Karl Marx dans la description colorée des maux que cause l'envahissement des machines. « Le dé-
« placement du revenu, la suppression du travail et du salaire
« est un fléau chronique, permanent, indélébile, une sorte de
« choléra qui tantôt apparaît sous la forme de Gutemberg, puis
« qui revêt celle d'Arkwright : ici on le nomme Jacquard, plus
« loin James Watt ou marquis de Jouffroy. Après avoir sévi plus
« ou moins longtemps sous une forme, le monstre en prend une

« autre ; et les économistes qui le croient parti, de s'écrier : ce « n'était rien ! Tranquilles et satisfaits, pourvu qu'ils appuient « de tout le poids de leur dialectique sur le côté positif de la « question, ils ferment les yeux sur le côté subversif[1]. » Si démesurément exagérée qu'elle soit, acceptons l'image de Proudhon. Si l'envahissement des machines peut, pour ses effets foudroyants, se comparer au choléra, qui ne sait que le choléra, depuis qu'il est endémique, a singulièrement perdu en gravité, qu'il est à la fois plus bénin et que les hommes savent mieux par des précautions opportunes s'en garantir? Certes, les plaintes de Sismondi, antérieures encore à celles de Proudhon et plus violentes aussi, pouvaient effrayer justement nos grands-pères: l'expérience du dernier demi-siècle a tout remis à sa place. Les conséquences momentanément perturbatrices et subversives que peut avoir la brusque introduction de machines, on ne les nie pas ; mais survenant dans un milieu mieux préparé, plus étendu, doué de plus de plasticité, les engins nouveaux n'ont pas des effets aussi soudains et aussi profonds qu'autrefois. La diffusion même en atténue les coups. Proudhon prononçait le nom du marquis de Jouffroy, l'inventeur de la navigation à vapeur: amais les progrès n'ont été aussi considérables dans cette partie de la machinerie industrielle que depuis 1860 ou 1870. Cependant, les navires à voiles ont-ils subitement disparu? leurs carènes ont-elles été démembrées pour être réduites en planches ou en bois de chauffage? Non certes, la marine à voiles vit encore; elle se réduit peu à peu, lentement; on construit moins de navires de ce genre, mais on en construit cependant. Même à à l'heure actuelle et dans la Grande-Bretagne, la navigation à voiles emploie autant d'hommes que la navigation à vapeur. En voici la preuve d'après les tables statistiques anglaises :

NAVIRES A VOILES.

Années.	Nombre.	Tonnage.	Marins occupés.
1877..	17,101	4,138,149	123,563
1878..	16,704	4,076,098	120,085
1879..	16,449	3,918,676	115,177
1880..	16,183	3,750,442	108,668
1881..	15,223	3,569,168	102,498

[1] *Contradictions économiques*, I, p. 149.

NAVIRES A VAPEUR.

Années.	Nombre.	Tonnage.	Marins occupés.
1877..	3,218	1,977,489	72,999
1878	3,390	2,160,026	75,500
1879..	3,580	2,331,157	78,371
1880..	3,789	2,594,135	84,304
1881..	4,088	2,921.785	90,405 [1]

Ces années représentent celles où la marine à vapeur s'est le plus rapidement développée. Cependant, on voit que la marine à voiles ne disparaît pas subitement. Les marins ne sont pas rudement jetés sans ressources sur le pavé. Si, en cinq ans, le nombre des hommes occupés sur les navires à voiles fléchit de 21,000, soit d'un peu moins d'un cinquième, celui des hommes occupés sur les navires à vapeur s'accroît de 17,500, chiffre à peu près équivalent, de sorte que, dans cette période de transformation qui comprend cinq années, le chiffre total des marins employés sur la flotte marchande de la Grande-Bretagne a fléchi seulement de 196,562 à 192,903, soit une diminution de 3,659 personnes, ou de 1 3/4 0/0. Quel esprit si exalté peut y voir un désastre pour la population ouvrière? Un nombre un tant soit peu moindre de jeunes gens sera pendant cette période entré dans la carrière maritime, ou bien encore quelques centaines de matelots déjà âgés auront quitté un peu plus tôt le bord pour prendre du travail dans les ports, dans les docks ou les autres services à terre. Cette grande révolution industrielle se sera accomplie presque sans faire de victimes.

C'est la loi générale aujourd'hui : les machines font leur introduction dans le monde en ne broyant plus les existences humaines; elles peuvent causer à certains hommes des embarras, une gêne momentanée, les contraindre à sortir de leur torpeur, de leur routine ou de leur repos; elles n'engendrent guère un mal plus profond ou plus durable. Marx, Proud'hon et les autres critiques du capital ne s'aperçoivent pas du rôle de protection et de tutelle que le capital joue à l'endroit des populations ouvrières. C'est le capital incorporé dans les machines anciennes

[1] *Annual statement of the navigation and shipping of the united Kingdom for the year* 1881, p. 265.

qui, en se défendant lui-même contre les machines nouvelles, défend en même temps les ouvriers qu'il occupe. Parce que la navigation à vapeur offre plus d'avantages, le propriétaire d'un navire à voiles ne veut pas le mettre immédiatement au rebut, il continue à faire voyager son navire; il n'en tire plus que 3, 2 ou même 1 0/0 d'intérêt, au lieu des 6, 7 ou 8 0/0 qu'il en obtenait naguère. De même pour l'industriel qui possède des muljennys du type primitif, il ne va pas s'en défaire immédiatement comme de vieux fer, pour les remplacer par des renvideurs mécaniques; pour ne pas perdre complètement un capital qui lui a coûté cher, il continue à s'en servir pendant plusieurs années, il ne renouvelle que graduellement son outillage, ménageant à la fois ses fonds et la main-d'œuvre. Il en est ainsi de la plupart des autres industries. Le capital, sous la forme des anciennes machines qui ne sont pas encore usées, continue à lutter vaillamment contre les inventions plus récentes; il sert de bouclier au travailleur manuel; il ne cède la place que peu à peu, et les transitions se trouvent beaucoup plus ménagées que lorsque la première machine à filer eût à lutter contre l'ouvrier à la main. Tel est le rôle bienfaisant du capital : les yeux volontairement fermés de Karl Marx ne l'ont pas aperçu.

L'accroissement du capital fixe ne consiste pas, d'ailleurs, seulement à remplacer une machine rudimentaire ou primitive par une plus parfaite; elle ajoute encore un surcroît de machines à d'autres existant déjà, et c'est ainsi qu'en définitive elle augmente, plutôt qu'elle ne diminue, la demande de travail. On a, sans doute, raison de critiquer les apologies exagérées auxquelles se sont livrés les économistes au sujet de l'accroissement du nombre des fileurs ou des tisserands du Lancashire. La plupart des écrivains qui, vers le milieu de ce siècle, ont commenté les œuvres et les doctrines des maîtres de l'économie politique, ont abusé étourdiment des comparaisons, sans prendre soin que les éléments en fussent corrects. Dunoyer a beaucoup moins prouvé qu'il ne le pense quand il dit que le duché de Lancastre qui ne comptait que 300,000 âmes en 1750, 672,000 en 1801,

avait 1,336,000 habitants en 1831, et qu'au lieu de 40,000 ouvriers qu'occupait anciennement l'industrie cotonnière elle en occupe 1,500,000 depuis l'invention des machines. Superficiel et faux est ce raisonnement. Outre qu'il est malaisé de compter toutes les ménagères ou toutes les patouresses qui quelques heures dans la journée tenaient la quenouille ou le fuseau, le développement énorme de l'industrie du coton en Angleterre, tient à ce que la Grande-Bretagne fournit le monde entier de cotonnades. Dans les chaumières de la Chine, de l'Inde et de plusieurs autres pays d'Europe, il peut se rencontrer des êtres qui ont été dépourvus de leur travail jadis assuré et rémunérateur par les *selfactings* et les *powerlooms* du Lancashire. Ainsi la démonstration de Dunoyer n'est pas absolument probante, parce qu'elle est trop exceptionnelle.

« Les économistes manquent à la vérité, comme le dit Prou-« d'hon, lorsqu'ils avancent d'une manière absolue que la sim-« plification des procédés n'a eu nulle part pour résultat de « diminuer le nombre des bras employés à une industrie quel-« conque[1]. » Mais aussi les économistes réfléchis et judicieux se gardent d'une affirmation si inexacte. Tout ce qu'ils prétendent — et l'expérience leur donne raison — c'est que, dans toute branche de travail, les machines, en augmentant la production, abaissent le prix de revient, qu'à cette baisse correspond une consommation plus étendue et que, après l'application de la découverte qui économise du travail pour un ouvrage donné, il y a de grandes chances pour que le nombre des ouvriers occupés ne soit pas moindre qu'auparavant et que même à la longue il devienne supérieur. Les économistes qui suivent attentivement depuis un certain nombre d'années les vicissitudes de l'industrie ajoutent encore que, chez un peuple civilisé, qui a l'intelligence dégourdie, où les capitaux abondent et où toutes les branches de travail sont déjà outillés de machines plus ou moins efficaces, l'introduction de machines perfectionnées nouvelles n'a que des effets graduels qui sont loin d'être aussi perturbateurs pour la main-d'œuvre qu'ils l'étaient autrefois.

[1] *Contradictions économiques*, I, p. 150.

Une des causes qui tendent à rendre moins soudaine la propagation des machines nouvelles ou des procédés nouveaux et à ménager la transition, c'est le privilège des brevets d'invention ; ces brevets couvrent en quelque sorte la retraite des anciennes industries menacées.

Ce surcroît toujours inoccupé de population, en dehors des infirmes, des malades, des gens vicieux ou naturellement incapables, n'existe à l'état permanent que dans l'imagination de Karl Marx et de ses disciples. Cet excédent condamné à l'oisiveté et à la pénurie, Karl Marx l'appelle la réserve de l'armée industrielle, et il la compare à l'armée industrielle active. La production capitalistique aurait absolument besoin de cette réserve.

Les faits statistiques ne confirment pas ces assertions. S'il est un fait certain c'est que les déplacements de main-d'œuvre et les chômages sont surtout fréquents dans les industries qui, pour parler le langage de l'école, n'ont pas une organisation capitalistique. C'est dans la petite industrie surtout et dans le travail à domicile que sévit la morte saison [1]. Partout où l'ouvrier travaille à son compte, il est bien plus exposé aux crises que lorsqu'il est sous la protection du capital et des machines. Ces engins ne veulent pas chômer ou ne s'y résignent qu'à la dernière extrémité. C'est à l'abri des machines que l'ouvrier est le plus garanti contre les crises industrielles. Seul, sans patron, possédant son outillage, comme à Paris, même comme à Lyon, le travailleur manuel est à la merci de la moindre perturbation économique, d'un changement de mode, d'un ralentissement des commandes. Entre lui et la crise personne ne se place pour lui en adoucir les coups, personne ne s'avise de s'efforcer de lui procurer du travail quand les clients ordinaires s'abstiennent. Le capitaliste, qu'on nous représente comme insensible et qui a ses machines à entretenir, ses débouchés à défendre, se résigne pendant longtemps à faire travailler même à perte.

Médiocrement heureux sont les exemples fournis par Karl Marx à l'appui de sa thèse. Il s'étend sur ce qu'il appelle *das*

[1] On s'en rendra compte dans notre ouvrage sur *le Travail des femmes au* XIX*e siècle*.

Wandervolk, la population errante, à savoir les ouvriers des travaux publics, notamment des chemins de fer, et cette organisation spéciale du travail agricole dans certains comtés de l'Angleterre qui porte le nom d'*agricultural gangs*, ou bandes agricoles. Il oublie que ce n'est pas la grande industrie, armée de machines, qui est ici en jeu. Car les travaux publics, du moins ceux de chemins de fer, se font encore en général avec des bras humains simplement armés des outils primitifs, la pioche, la bèche, la brouette ; il en est de même à plus forte raison de l'agriculture. Puis cette organisation n'est pas en elle-même absolument défectueuse : les travaux publics, pourvu qu'ils soient réglés et accomplis avec modération, n'ont aucun fâcheux effet sur la situation de la population ouvrière; il en est de même de ces déplacements périodiques de la main-d'œuvre agricole selon les saisons pour exécuter certains travaux ; ce système de migrations temporaires ce n'est ni notre siècle ni l'Angleterre qui l'ont inventé ; il est vieux comme le monde ; les civilisations antiques en fourniraient bien des exemples.

Cette population qui se déplace en quête de l'ouvrage n'est pas, d'ailleurs, une population qui soit en excédent des besoins de la production. Elle n'est pas inoccupée et sans salaires. Si l'on veut adresser à l'industrie moderne le reproche d'enlever à l'ouvrier toute stabilité, toute situation définitive, toute permanence des engagements, la critique est exagérée et néglige des faits considérables. L'industrie contemporaine a créé une foule de cadres fixes où la main-d'œuvre vient se placer, assurée du lendemain, du repos de la vieillesse et par conséquent de toute la sécurité de l'avenir que comporte la destinée humaine. Ces cadres fixes abritent des centaines de milliers de ceux qu'on nomme prolétaires, même des millions ; citons les compagnies de chemins de fer, les sociétés d'assurances, les grands magasins, les compagnies de navigation et bien d'autres organisations industrielles qui emploient des ouvriers et des employés non pas au jour, ni à la semaine, ni au mois, ni même à l'année, mais en quelque sorte à vie.

Sous un examen attentif, le gros des reproches de Karl Marx

s'évanouit; et ce qui en subsiste peut être considéré comme s'appliquant à un état de choses en grande partie temporaire, à cette première période d'incubation et de transformation que j'ai appelée *période chaotique de la grande industrie*. Le développement des secours mutuels, de l'esprit d'association, des assurances, sous la forme volontaire et libre, l'instruction et l'éducation, l'expérience chaque jour croissante des nécessités et des éventualités de la vie industrielle, feront cesser ou atténueront encore ces inconvénients.

Les faits détruisent surtout de la manière la plus catégorique cette assertion de Karl Marx, qui est en quelque sorte le résumé de toutes les autres, à savoir que le paupérisme augmente au fur et à mesure du développement de la richesse. Le paupérisme représente, d'après lui les invalides de l'armée industrielle. Le socialiste allemand s'étend longuement à ce sujet. Il établit une corrélation entre le nombre des gens sans travail et le développement des inventions industrielles. « La condamnation « d'une partie de la classe des travailleurs à une oisiveté for- « cée, grâce au travail excessif de l'autre partie, et récipro- « quement, devient un des moyens d'enrichissement des capi- « talistes particuliers et hâte en même temps la constitution « de la réserve de l'armée industrielle avec une vitesse qui « est correspondante à l'accumulation sociale. Combien est « puissant cet élément dans la formation d'un surplus relatif de « population, l'Angleterre le prouve entre autres. Les moyens « techniques d'épargner le travail sont colossaux. Par consé- « quent si demain le travail était restreint à une mesure ration- « nelle et était gradué pour les couches différentes des travail- « leurs en proportion de l'âge et du sexe, alors la population « actuelle serait tout à fait insuffisante pour la continuation de « la production nationale sur l'échelle actuelle. La grande ma- « jorité des travailleurs aujourd'hui *improductifs* devrait être « convertie en *productifs* [1]. »

C'est là un raisonnement d'enfant : les ouvriers le font à chaque instant valoir quand ils prétendent qu'en diminuant de deux ou

[1] *Das Kapital*, pages 661 et 662.

trois heures la journée, il y aurait du travail absolument pour tout le monde. Ils ne font pas attention, ni Karl Marx, que le prix des produits s'élèverait et que le débouché, par conséquent, se restreindrait, surtout pour les industries d'exportation, et que, pour les autres industries, la production de chacune d'elles devenant moindre, il devrait en résulter que l'ensemble des produits partageables pour la nation serait inférieure et que les salaires réels baisseraient de toute nécessité. Cela ne veut, certes, pas dire que la journée et l'intensité du travail doivent éternellement être fixés aux limites actuelles et qu'elles ne puissent descendre au-dessous. Mais de l'observation correcte des faits, il résulte que tout mouvement brusque, artificiel, général, qui réduirait à la fois, dans un pays ou même dans tous, la journée et l'intensité du travail, aurait les conséquences que nous venons d'indiquer, en supposant que de nouveaux progrès techniques ne vinssent pas accroître la production pour un temps donné de travail et pour une intensité déterminée de travail.

Karl Marx cherche à asseoir sur de nombreux exemples sa prétendue loi de l'accumulation capitalistique, à savoir que cette accumulation a pour effet et pour cause simultanément la création d'un surcroît de population de travailleurs inoccupés. Il multiplie les exemples tirés de la période de 1846 à 1866 de l'histoire de l'Angleterre industrielle; la plupart de ces faits, l'entassement dans les garnis, les déplacements d'ouvriers, n'ont aucune force probante pour la thèse spéciale qui fournit le titre au chapitre. Sans suivre l'auteur dans cette multitude de faits, il est aisé de prouver en deux pages que ces affirmations sont complètement erronées, c'est-à-dire que l'accumulation des capitaux et le développement de l'industrie ne produisent pas de toute nécessité un surcroît inoccupé de population. Les statistiques de la loi des pauvres en Angleterre en fournissent l'irréfutable démonstration. Du tableau qui suit, il résulte deux faits importants. De 1849 à 1883, période où l'industrie et la richesse de l'Angleterre et du pays de Galles se sont sensiblement accrus, le nombre des pauvres a diminué dans une certaine proportion d'une manière absolue, et il a baissé de près de moitié d'une manière re-

lative ; en outre, si l'on examine plus particulièrement la catégorie des pauvres adultes capables de travail, on voit que même d'une façon absolue elle a fléchi de moitié ou d'un bon tiers et que, par rapport à la population, elle n'est pas le tiers de ce qu'elle était au début de la période. Aussi les fictions de Marx sur cette réserve inoccupée de l'armée industrielle s'évanouissent. Comme la loi des pauvres institue en Angleterre l'assistance obligatoire et que l'on ne peut supposer que les administrateurs des pauvres, dans la dernière période décennale où les sentiments d'humanité et de philanthropie se sont si développés, aient été moins accueillants et moins généreux que leurs prédécesseurs, la démonstration est décisive[1].

NOMBRE DE PAUVRES SECOURUS.

Années.	Pauvres adultes capables de travailler.	Autres pauvres.	Total.	Population de l'Angleterre et du pays de Galles.
1849. . . .	201,644	732,775	934,419	17,564,000
1850. . . .	151,159	739,384	920,543	17,773,324
1851. . . .	154,525	706,368	860,893	17,982,849
1852. . . .	137,318	697,106	834,424	18,193,206
1853. . . .	126,220	672,602	798,822	18,404,368
1854. . . .	136,277	682,060	818,337	18,616,310
1855. . . .	144,500	706,869	851,369	18,829,000
1856. . . .	152,174	725,593	877,767	19,042,412
1857. . . .	139,130	704,676	843,806	19,250,416
1858. . . .	166,604	741,582	908,186	19,471,293
1859. . . .	137,418	723,052	860,470	19,686,701
1860. . . .	136,761	714,259	851,020	19,902,713
1861. . . .	150,526	739,897	890,423	20,119,314
1862. . . .	167,646	778,520	946,166	20,352,140
1863. . . .	253,499	889,125	1,142,624	20,590,356
1864. . . .	186,750	822,539	1,109,289	20,834,496
1865. . . .	170,136	801,297	971,433	21,085,138
1866. . . .	149,320	771,024	920,344	21,342,864

[1] Un écrivain appartenant au socialisme chrétien a cherché à démontrer, pour réfuter les assertions de notre *Essai sur la Répartition des richesses*, que l'amoindrissement du paupérisme officiel avait pour causes les rigueurs de l'administration de la loi des pauvres depuis 1834 et l'horreur qu'inspire le *workhouse*. (*Revue des institutions catholiques*, 1re livraison.) Cette assertion est tout à fait erronée; elle ne pourrait s'appliquer qu'aux années qui ont suivi 1834. Depuis 20 ans, l'administration des pauvres est devenue beaucoup plus humaine et l'assistance se pratique surtout à domicile. Il n'y a, en 1883, que 165,000 individus secourus au *workhouse* contre 528,000 à domicile.

NOMBRE DE PAUVRES SECOURUS.

Années.	Pauvres adultes capables de travailler.	Autres pauvres.	Total.	Population de l'Angleterre et du pays de Galles.
1867. . . .	158,308	799,865	958,173	21,608,286
1868. . . .	185,630	848,344	1,033,974	21,882,059
1869. . . .	183,162	856,387	1,309,549	22,164,847
1870. . . .	194,089	885,302	1,079,391	22,457,766
1871. . . .	189,839	892,087	1,081,926	22,760,359
1872. . . .	153,753	823,911	977,664	23,067,835
1873. . . .	127,697	759,648	887,345	23,356,414
1874. . . .	114,324	714,957	829,281	23,648,604
1875. . . .	115,209	700,398	815,587	23,944,459
1876. . . .	97,065	652,528	749,543	24,244,010
1877. . . .	92,806	635,544	728,350	24,547,309
1878. . . .	97,927	644,776	742,703	24,854,397
1879. . . .	118,933	681,493	800,426	25,165,336
1880. . . .	126,228	711,712	837,940	25,480,161
1881. . . .	111,369	691,957	803,126	26,055,406
1882. . . .	106,280	691,334	797,614	26,406,820
1883. . . .	105,357	693,939	799,296	26,762,974 [1]

Ce tableau, s'appliquant à un phénomène général, a une valeur autrement grande que les chiffres incohérents et partiels produits par l'auteur de la critique du capital. Il équivaut à un terrible coup de massue sur le frivole château de cartes que Karl Marx a ingénieusement édifié. Tous les éléments, en effet, toutes les colonnes de ce tableau vont à l'encontre de la théorie du doctrinaire socialiste. De 1849 à 1883, en trente-quatre ans, période assez longue pour que l'observation soit probante, la population de l'Angleterre et du pays de Galles s'est élevée de 17,564,000 âmes à 26,762,000 âmes, augmentant ainsi de 9,200,000 âmes, ou 53 0/0 en chiffres ronds. Or, dans cette même période le nombre total des pauvres de toutes catégories s'est notablement réduit. Il est en 1883 inférieur de 135,000 âmes, d'une manière absolue, soit de 14 0/0 environ à ce qu'il était en 1849. Dira-t-on que cette année 1849 était exceptionnelle comme misère? Dans toute la décade de 1849 à 1859 le chiffre annuel des pauvres est supérieur au chiffre de 1883, sauf la seule année

[1] Ce tableau est la combinaison de deux tables parues dans un recueil ultra démocratique, le *Financial Reform Almanach* pour 1884, pages 114 et 118.

1853 où il y a presque équivalence. Dans toutes les années aussi de la période 1860 à 1869, le chiffre annuel des pauvres l'emporte sur celui de 1883. Prétendra-t-on que l'année 1883 est exceptionnelle? Non certes, puisque depuis 1876 inclusivement la plupart des années offrent un chiffre moindre de pauvres que 1883, qui est une année de dépression industrielle, si ce n'est de crise.

Voilà un premier démenti, catégorique, irréfutable, donné à la théorie de Karl Marx; mais en voici un second qui est encore plus concluant. Comparée à la population, la décroissance du paupérisme est singulièrement plus accentuée et plus rapide. En 1883, il ne se rencontre pas tout à fait 3 pauvres sur 100 habitants de l'Angleterre et du Pays de Galles; or, en 1849, il s'en trouvait 5 1/3 0/0; les années suivantes, la proportion était un peu moins forte, mais toujours d'environ 5 0/0; puis elle diminue, non pas sans doute, d'une manière régulière, car les crises commerciales influent sur le nombre des indigents et d'ailleurs les phénomènes sociaux suivent une direction en ligne brisée, non en ligne droite, mais la décroissance est bien marquée et, pour n'être pas strictement ininterrompue, elle est presque continue. Si depuis 1876 il s'est produit un certain relèvement, à cause de la plus grande langueur des affaires, il n'est pas très accentué, et jamais depuis 1873, la proportion du nombre des assistés relativement à la population n'a atteint le taux de la période de 1849 à 1859 ou de 1860 à 1870.

Une dernière preuve plus accablante encore ressort du tableau ci-dessus. Les proportions des pauvres des deux catégories, pauvres adultes, capables de travail, et pauvres dans une situation autre, se sont déplacées. En 1849 on comptait 201,000 pauvres assistés, capables de travail, et dans la période décennale dont cette année tient la tête, le chiffre des pauvres de cette catégorie n'était pas descendu au-dessous de 126,000. Dans la période décennale postérieure, de 1860 à 1869, le nombre de ces pauvres oscille encore entre un minimum de 136,000 et un maximum de 253,000. Au contraire, dans les dix années qui s'écoulent de 1874 à 1883, le chiffre des pauvres adultes et capables de travail varie entre un mininum de 92,000 et un maxi-

mum de 126,228. Le maximum de la période décennale la plus récente est inférieur au minimum des deux périodes décennales précédentes, ou du moins il ne dépasse que de 8 unités l'un de ces minima, celui de l'année 1853. Cependant la population totale s'est accrue de 50 0/0.

Les propositions à la fois enfantines et sophistiques de Karl Marx s'écroulent devant ces constatations. Comment parler encore de cette réserve inoccupée de l'armée industrielle, laquelle réserve doit toujours aller en croissant? Comment soutenir que l'accumulation capitalistique engendre une quantité de plus en plus considérable d'ouvriers condamnés à l'oisiveté forcée? Si l'on pouvait examiner ce que sont ces 92,000 ou 126,000 individus, chiffre minimum et chiffre maximum pour les dernières dix années, sur près de 27 millions de population, on verrait que la plupart, s'ils sont capables de travail, ont des vices quelconques, paresse, mauvaise conduite, mauvaise volonté, et que ce sont ces vices qui les mettent presque tous en dehors de l'armée industrielle. Cherchera-t-on à expliquer cette diminution du chiffre des indigents adultes et sains par l'émigration? Mais l'Angleterre et le pays de Galles, qu'il ne faut pas confondre avec le Royaume-Uni, sont un pays d'immigration plutôt que d'émigration.

En dehors des chiffres, qui sont absolument destructeurs de la thèse de Karl Marx, l'expérience et le raisonnement suffiraient aussi pour la renverser. La grande industrie n'engendre pas un surcroît inoccupé de population, attendu que les industriels, même dans les années de crise, pour ne pas perdre définitivement les ouvriers et les commandes, pour ne pas détériorer aussi leur matériel, ont intérêt à continuer le travail; au lieu de renvoyer la moitié de leurs ouvriers, comme on serait plutôt porté à le faire dans la petite industrie, la pratique est de réduire les heures dans le jour ou les journées dans la semaine, de ne plus faire travailler que cinq ou six heures au lieu de dix ou douze, ou bien encore trois jours par semaine, au lieu de six. Ainsi même une crise intense, dans la grande industrie du moins, ne jette pas dans l'absolue misère la généralité des ouvriers; elle

réduit seulement leurs ressources. C'est encore là une démonstration pratique de la fausseté de la thèse de Marx : même en temps de grande dépression industrielle, le nombre des ouvriers complètement inoccupés ne devient pas énorme, seulement un grand nombre sont moins occupés qu'auparavant sans cesser tout à fait de l'être.

La grande industrie est, en général, un remède contre le chômage absolu. Si la petite industrie néanmoins, ne l'évite pas aussi complètement, il s'en faut, toutefois, qu'elle produise un paupérisme qui aille en augmentant. Le tableau du nombre des indigents dans la ville de Paris depuis la fin du dernier siècle en fournit la démonstration. Chacun sait que Paris n'a jamais manqué de pauvres : vieille est la réputation de la cour des miracles. Gueux et truands de toutes sortes abondaient dans la capitale de l'ancienne monarchie. Sans remonter le cours des âges, suivons les étapes du paupérisme parisien depuis la fin de l'ancien régime.

En l'an X, c'est-à-dire sous le Consulat (1803), quand l'ordre était rétabli et que la prospérité commençait à renaître, on comptait à Paris 43,552 ménages indigents, composés de 111,626 individus. On présumait que la population parisienne montait alors à 547,416 âmes, de sorte qu'il s'y rencontrait un indigent sur moins de cinq habitants. De 1803 à 1814 on ne constate guère d'amélioration. La Restauration rend au pays la paix, l'ordre dans les finances ; elle commence les travaux publics ; la grande industrie ébauche ses premiers essais ; sous l'action de ces causes diverses le paupérisme diminue. On évaluait qu'en 1813 Paris contenait 1 indigent sur 5.69 âmes, en 1818, 1 sur 8.08. Les dénombrements ont donné depuis lors des résultats plus précis que voici :

1829. . .	1 indigent sur	13.02 hab.	1863. . .	1 indigent sur	16.94 hab.
1841. . .	—	13.30 —	1866. . .	—	17.12 —
1850. . .	—	19.38 —	1864. . .	—	16.16 —
1856. . .	—	16.59 —			

Dans cette dernière année le chiffre des indigents montait à 111,357, formant 42,098 ménages. Or, en 1880, alors que Paris

comptait 2,250,000 habitants en nombres ronds (le recensement de 1881 a constaté 2,239,000 âmes), les indigents secourus constituaient 46,815 ménages se composant de 123,735 individus : c'est une proportion de 1 indigent sur 18 habitants, c'est-à-dire la plus faible que l'on ait jamais vue depuis la révolution, sauf toutefois l'année 1850 ; mais à cette époque Paris ne comprenait pas la banlieue où se trouve la proportion la plus forte de pauvres : c'est dans les 13e, 20e, 14e, 15e et 19e arrondissements que le nombre des pauvres est absolument et relativement le plus considérable ; or ces cinq arrondissements ne faisaient pas partie de l'ancien Paris qui s'arrêtait au 12e inclusivement [1].

Le chiffre des pauvres à Paris ne dépassait guère en 1880 celui de 1803 et des années postérieures, et la population a quadruplé dans l'intervalle. La proportion par cent habitants est d'un tiers moindre, qu'à la fin de la Restauration et dans la première partie du règne de Louis-Philippe. Ajoutons que parmi les 46,815 chefs de ménage assistés en 1880 il s'en rencontrait 28,690 qui recevaient des secours à titre définitif ou annuel, et 18,125 à titre temporaire. Les hommes ne représentent qu'une faible part de la population indigente de Paris, 25,092 sur 123,735. Encore n'oppose-t-on les hommes qu'aux femmes, aux garçons et aux filles, et est-il vraisemblable que sur ces 25,092 individus il se rencontre beaucoup de vieillards, la moitié peut-être.

Que devient en présence de ces constatations la prétendue loi de Karl Marx sur l'accumulation du capital qui aurait pour conséquence un surcroît de plus en plus grand de population ouvrière inoccupée et réduite à la misère. Les faits démentent cette assertion fantaisiste. La situation du paupérisme à Paris est d'autant plus significative que le développement des voies ferrées a amené dans ce grand centre une foule de pauvres de province qui pensent y trouver plus facilement à se soutenir. Un homme fort au courant de l'assistance publique, M. le Dr Desprez, médecin des hôpitaux, dans une lettre, que l'*Économiste français*

[1] Ces chiffres sont tirés de la *Statistique de la France*, par Maurice Block, 2e édition, tome II, page 489, et de l'*Annuaire de statistique* pour 1883 (du même auteur), page 452.

du 2 février 1884 a publiée, remarque que les ouvriers de province établis à Paris font venir dans cette ville leurs parents pauvres pour les mettre à la charge de l'assistance publique. Aussi la proportion des indigents secourus à Paris et nés hors de cette commune est-elle beaucoup plus forte que celle des habitants de Paris nés en province ou à l'étranger par rapport à l'ensemble de la population parisienne. D'après le recensement de 1881 sur une population de 2,239.928 individus, 807,060 étaient nés soit à Paris même soit dans le département de la Seine, qui en est la banlieue, c'est 36 p. 0/0 de la population totale ; sur les 46,815 chefs de ménages indigents assistés en 1880, 10,792 seulement étaient nés à Paris ou dans le département de la Seine, c'est 23 p. 0/0 seulement, au lieu de 36. On dira peut-être que, si au lieu de relever seulement le lieu de naissance des chefs de ménage indigents on eût recherché celui de tous les membres de leurs familles on serait arrivé à une proportion plus forte que 23 p. 0/0 d'indigènes de Paris et du département de la Seine ; cela est certain, mais si l'on considère que les hommes et les femmes adultes forment plus de la moitié de la population indigente parisienne (25,092 hommes, 41,291 femmes, 28,499 garçons et 28,853 filles), on doit conclure qu'on serait toujours resté au-dessous de la proportion de 36 p. 0/0 qui indique le rapport des personnes nées hors du département de la Seine à l'ensemble de la population parisienne.

La situation du paupérisme dans la ville de Paris, rapprochée de celle du paupérisme en Angleterre, témoigne de l'inexactitude des observations ou plutôt des déductions de Karl Marx et réfute la même accusation portée par toutes les variétés de socialistes, que ceux-ci se prétendent socialistes scientifiques ou socialistes sentimentaux. La réalité est moins dure que l'imagination de ces écrivains attristés ou indignés, et l'enfer social existe plutôt dans leur sombre fantaisie que dans l'organisation économique moderne.

[1] Tous les éléments de ces calculs sont extraits soit de la *Statistique de la France*, de M. Maurice Block (2e édition, tome II, pages 489 et suiv., soit de l'*Annuaire de statistique*, du même auteur, pour 1883, soit de l'*Annuaire de statistique de la Ville de Paris*.

CHAPITRE VII.

L'ASPECT POSITIF DU COLLECTIVISME, SCHŒFFLE.

Karl Marx ne peut plus nous servir de guide. — Son esprit et son livre sont purement négatifs. — Schœffle est le seul qui ait essayé de décrire l'organisation future du collectivisme.

Définition par Schœffle du *collectivisme* opposé au *capitalisme*. — Le système nouveau supprimerait les capitaux de prêt, le crédit, les fermages, le loyer, la bourse, le commerce en marchandises, le marché, les annonces, les réclames, et par dessus tout le numéraire métallique.

Il est faux que les actes réfléchis et volontaires soient toujours mieux adaptés à leurs fins que les actes purement instinctifs. — Le collectivisme et le socialisme sont en complète opposition avec la science philosophique et naturaliste contemporaine. — Le collectivisme prétend remplacer l'habitude, l'instinct social, l'initiative privée par la réflexion sociale et la prévoyance sociale.

L'initiative privée n'est pas une force incohérente; elle est parfaitement régulière et assujettie à des lois certaines. — Une force inconsciente n'est pas nécessairement une force anarchique.

Schœffle reconnaît « la fécondité économique du principe individualiste. » — Aveux instructifs de Schœffle. — L'initiative privée joue dans l'ordre économique le même rôle que la gravitation dans l'ordre physique.

Diverses questions qui se posent au sujet de la production sous le régime collectiviste; première question : Comment, avec des moyens autoritaires et centralisés de direction et d'enquête, la production se proportionnera-t-elle aux besoins de consommation? — Tâche énorme des comités d'enquête et des comités directeurs de la production. — Un défaut de calcul de ces « omniarques » et la nation mourrait de faim. — Grand cas que les collectivistes font de la statistique. — La statistique suit les faits de loin; elle prête toujours à interprétation. — Les variations de prix sont des indices bien plus sûrs et plus prompts que les statistiques les mieux faites. — Le régime collectiviste supprime le prix et reste sans boussole.

Énorme comptabilité. — Les erreurs de la spéculation privée ne sont jamais intégrales et se corrigent d'elles-mêmes.

Nous avons étudié le collectivisme sous son aspect critique et négatif. Nous croyons avoir réfuté la plupart des reproches qu'il

adresse à la société moderne. Il nous a été aisé de montrer le caractère sophistique de toutes ses prétendues savantes déductions sur la valeur, le capital, le salaire. Il importe maintenant d'examiner le côté positif de la doctrine et les solutions proposées. En face de cette société si condamnable qui, dans ses cadres mobiles, renferme les nations civilisées ou plutôt à la place de cette société détruite, que va-t-on élever? Ce n'est pas une question de mince importance. Contre quoi nous engage-t-on à échanger notre misère actuelle? En quoi consistera notre émancipation et de quel prix la paierons-nous?

Ici Karl Marx ne va plus pouvoir nous servir de guide : force nous est de prendre congé de lui, de sa dialectique captieuse, ironique et vide. Il se dérobe; en tête de son ouvrage sur le capital il pourrait inscrire : *ich bin der Geist der stets verneint.* C'est dans la bouche de l'esprit de ténèbres et de damnation, Méphistophélès, que Gœthe place cette formule frappante. Karl Marx nie, et toute sa sagesse ne va pas au delà de négations répétées; son imagination est à court quand il s'agit de constituer le monde nouveau [1]. Son brillant et séduisant rival, Lassalle, ne peut guère nous être d'une plus grande aide. Sa théorie des associations ouvrières subventionnées par l'État en est trop restée aux premiers linéaments; il ne s'est pas donné la peine de la préciser et de tracer avec quelques détails le tableau de la vie future de l'humanité sur terre.

Un autre conducteur s'offre à nous, plus modeste, qui n'a rien de révolutionnaire dans la forme ou dans l'attitude, à la voix persuasive et engageante: il ne pousse pas les peuples à la révolte et à la destruction; il cherche à conseiller les ministres, ancien ministre lui-même; nous voulons parler de Schœffle, dont il a été souvent question au commencement de cet ouvrage et dont l'école économique allemande et italienne étudie avec attention les écrits. Son petit livre intitulé la *Quintessence du*

[1] On pourrait peut-être appliquer à Karl Marx ce que Proudhon dit de Louis Blanc : « Quant à la valeur philosophique du livre, elle serait exactement la même « si l'auteur s'était borné à écrire sur chaque page en gros caractères ce seul mot : « JE PROTESTE. » (*Contradictions économiques*, tome Ier, p. 217.)

socialisme est le seul document qui cherche à présenter le plan du futur édifice social.

Par socialisme, Schœffle entend le nouveau socialisme, à savoir le collectivisme, qui n'a rien de commun avec les aspirations sentimentales et les rêveries prétentieuses des écrivains de la première moitié de ce siècle [1].

Avant d'aborder, à la suite de Schœffle, l'examen du système, rappelons, en quelques mots, les observations déjà faites. L'organisation sociale actuelle se caractérise, suivant les collectivistes, par l'écroulement du système industriel petit bourgeois; le collectivisme n'est pas le partage périodique, il n'exclut pas les machines, le capital. Qu'est-il donc? Quelques citations de Schœffle vont l'indiquer avec une suffisante précision.

« Voici dans sa substance, dit-il, le programme du socialisme, « et le véritable but du mouvement socialiste international :

« Remplacement du *capital* PRIVÉ, — c'est-à-dire du mode de « production spéculateur privé, sans autre règle sociale que la « libre concurrence — par le *capital* COLLECTIF, c'est-à-dire par « un mode de production qui, fondé sur la *possession collective* « de tous les *moyens de* PRODUCTION par tous les membres de la « société, produirait une organisation plus unifiée, sociale, *col-* « *lective*, du travail national.

« Ce mode de production collectiviste supprimerait la concur- « rence actuelle en plaçant les parties de la production des ri- « chesses qui peuvent être exécutées collectivement (sociale- « ment, coopérativement) sous la direction des organisations « professionnelles (*berufsanstaltliche*) et en effectuant, sous cette « même direction, la *répartition* des *produits communs* (sociaux)

[1] L'excellent M. Spuller, député de Paris, prenant en février 1884 la présidence d'une commission parlementaire de 44 membres pour faire une enquête sur la situation des ouvriers en France, a déclaré que n'ayant pas peur des mots, il pouvait dire que « l'enquête devait être conduite dans un esprit profondément socialiste. » Que voilà bien une prud'hommerie ou une philistinerie! Ce brave M. Spuller s'imagine faire un trait de génie en dérobant aux ouvriers et aux écrivains révolutionnaires leur vocable. Vous ne savez pas ce que c'est que le socialisme, écoutez Schœffle, il va vous le dire. Quelle sotte mode que de vouloir toujours paraître d'accord sur les mots avec les gens que l'on combat.

« de tous à tous, en raison de la valeur d'usage sociale du tra-
« vail de chacun.....

« Dans l'État capitaliste actuel, quiconque possède un capital
« fait librement toute entreprise quelconque avec une partie de
« la production nationale, cela dans son intérêt privé, et ne
« subit une influence quelconque que par la réaction hydrosta-
« tique, pour ainsi dire, de tous les autres concurrents, qui sont,
« comme lui, à la recherche du gain.

« Dans l'État socialiste, au contraire, les moyens d'organiser
« toute production et toute circulation de richesses (c'est-à-dire
« le *capital*, la somme des moyens de production), seraient la
« propriété commune de la société dont les organes collectifs,
« d'une part, coordonneraient toutes les forces séparées de tra-
« vail pour les fondre dans l'organisation du travail collectif, et,
« d'autre part, distribueraient tous les produits de cette coopé-
« ration sociale au prorata du travail de chacun. En consé-
« quence, il n'y aurait plus ni affaires privées, ni entreprises
« privées, mais seulement le travail collectif organisé de tous
« dans les établissements de la production et de l'échange socia-
« lement organisés avec le capital collectif. Les rapports de gain
« (pour les capitalistes) et de salariat pour les ouvriers seraient
« abolis.....

« Les moyens nécessaires pour chaque genre de production
« devraient être fixés par l'enquête officielle et continue des
« administrations de la vente et par les comités directeurs de la
« production. L'industrie sociale se réglerait sur ces détermi-
« nations. Le déficit ou surcroît occasionnel des produits serait
« balancé, de temps à autre, relativement aux besoins par une
« mise en réserve dans les magasins qui deviendraient de véri-
« tables entrepôts publics.

« Tel est incontestablement et pris dans son sens le plus gé-
« néral le collectivisme opposé au capitalisme [1]. »

Voilà l'idée générale assez nettement exprimée. Schœffle ajoute que le système nouveau supprimerait les capitaux de prêt, le

[1] A. E. Schœffle, *La Quintessence du socialisme*, traduction française, par B. Malon, pages 17 et 18.

crédit, les fermages, le loyer, la Bourse, le commerce en marchandises, le marché, les annonces, les réclames et par dessus tout le numéraire métallique.

Il laisserait subsister, en théorie du moins, la liberté des besoins individuels, la liberté de consommation, l'épargne, l'héritage. Il procurerait à tous un bien-être moyen, sans exclure, pour le mérite personnel, des récompenses. Allant plus loin encore, il admettrait une aristocratie du mérite personnel universellement reconnue[1].

Si cet ordre de choses que l'on entrevoit est suffisamment net, s'il n'est pas plein de contradictions, d'incohérences, d'impossibilités, nous allons l'examiner. Nous devons étudier l'organisation collectiviste sous ses diverses faces, au point de vue des différentes grandes catégories économiques : la production, la circulation, la répartition, la consommation. Il importe de rechercher la part que fait le collectivisme au progrès industriel et à la liberté : un autre chapitre doit trouver place dans cette rapide enquête, c'est celui qui concerne les rapports de l'État collectiviste avec les autres États, que ceux-ci soient constitués sous le régime économique actuel ou sous le régime nouveau qu'on prône; car un état ne peut tout produire et doit nécessairement faire des échanges avec les autres. Il est singulier que les théoriciens collectivistes ne se soient pas occupés de ce point : ils y auraient rencontré des difficultés qu'on peut considérer comme insurmontables.

Une des causes de supériorité que les écrivains collectivistes attribuent à leur système, c'est qu'il substituerait pour la production une action unitaire et consciente à l'action morcelée, inconsciente et réputée anarchique, de la concurrence actuelle. Cette substitution aurait-elle tous les avantages qu'on lui suppose? La comparaison que l'on établit très fréquemment entre les fonctions de la société et celles du corps humain contredirait cette idée. Dans le corps humain il est un grand nombre de mouvements organiques, les principaux mêmes, qui s'opèrent

[1] Schœffle, *opus citatum*, page 62.

sans qu'il y ait acte de volonté et de réflexion. Ainsi le poumon se gonfle d'air et purifie le sang, le cœur bat, l'estomac et les intestins digèrent, le foie, les reins, le cerveau, les différents tissus, choisissent dans le sang les éléments qui leur sont nécessaires, sans qu'interviennent, dans la moindre mesure, la volonté et la réflexion. Vaudrait-il mieux qu'il en fût autrement et que l'accomplissement régulier de ces fonctions constantes fût assujetti à la surveillance minutieuse de la pensée et de la volonté ? Qui ne voit que l'homme y perdrait singulièrement en loisirs intellectuels, en calme moral, en dignité, sans qu'il y gagnât rien pour la régularité et la sécurité de sa vie animale?

En dehors de cette première et si importante catégorie de fonctions qui s'accomplissent en nous à chaque instant sans que la partie supérieure de notre être ait à s'en occuper, il est nombre d'autres actes d'habitude et d'instinct ayant le plus grand prix et qui s'accomplissent aussi inconsciemment sans que la volonté et la réflexion s'en occupent. Ce sont en général les actes les plus essentiels et les mieux adaptés aux fins. Les philosophes et les naturalistes les plus éminents, Herbert Spencer et Darwin, se sont appliqués à mettre en relief toute la portée de ces actes instinctifs. Si on les remplaçait par des actes réfléchis, volontaires, l'individu courrait les plus grands dangers ; il ne pourrait sans doute vivre, ou ne vivrait que d'une vie agitée, précaire et misérable, car la réflexion et la volonté arriveraient le plus souvent trop tard.

Il est curieux de constater combien le collectivisme et le socialisme sont en complète opposition avec la science philosophique et naturaliste contemporaine. Ces systèmes sociaux enfantins qui ont la prétention de substituer partout à l'instinct et à l'action spontanée, libre, des individus, la lente et incertaine raison de quelques législateurs, et qui de plus supposent une sorte d'égalité au moins approximative dans les facultés des divers membres de la société, sont manifestement contraires aux constatations de tous les philosophes et de tous les naturalistes du XIXe siècle; ils le sont surtout à la doctrine de l'évolution dont on peut contredire la thèse générale et fondamentale,

mais dont les observations de détail sont si ingénieuses et si instructives.

Dans la société, comme dans le corps humain, la plupart des fonctions, les plus habituelles, celles sans lesquelles la vie serait interrompue s'opèrent spontanément, inconsciemment. Les corps législatifs et délibérants n'ont que faire d'y intervenir; ils ne pourraient qu'en troubler le cours. Il en est ainsi de tout ce qui est acte quotidien d'entretien et de conservation. L'habitude et l'instinct jamais assoupi y ont une part considérable. Cette habitude et cet instinct se rattachent d'ailleurs à l'intérêt privé qui est toujours en éveil.

Au premier abord on ne comprend guère qu'une grande ville comme Londres ou Paris puisse être approvisionnée régulièrement sans que la force publique s'en mêle, ou que du moins les prescriptions gouvernementales se mettent de la partie. Aussi l'ingénu et séduisant Fénelon, dans son Télémaque, croyait qu'il convenait au gouvernement de prendre mille précautions pour assurer la subsistance et la prospérité de sa bien-aimée Salente. Sous l'ancienne monarchie on avait fixé autour de la capitale un certain cercle dont toutes les productions étaient destinées à à l'approvisionnement de Paris. Cependant les 4 millions et demi de Londoniens et les 2 millions 500,000 habitants de Paris et de sa banlieue peuvent s'endormir tranquilles chaque soir, sans que ni chacun d'eux en particulier, ni l'administration publique, aient le moindre souci sur l'arrivée des victuailles le lendemain. Les halles et les marchés sont pourvus abondamment, avec régularité; les apports ne cessent pas un seul jour. Tout cela s'accomplit tout seul; *il mondo va da se*, comme disait Galiani. Des gens qui sont ignorants de toute économie politique et étrangers à toute statistique, qui ne pensent jamais à l'intérêt général, ne laissent pas que d'amener chaque jour en quantité suffisante tous les objets si variés que Paris dévore en 24 heures.

D'autre part, au contraire, quand l'État se voit dans l'obligation de déplacer quelques milliers d'hommes, comme pour des manœuvres de brigade ou de division, avec toute sa prévoyance consciente, il a une peine infini à la suffisamment pourvoir.

L'habitude, l'instinct, l'intérêt privé font merveille, et la raison de l'État se montre inefficace. De même que la goutte de sang arrive à chaque organe, lui apportant, sans le savoir, les divers éléments qui sont nécessaires à sa nutrition, de même toutes ces molécules sociales, que l'on appelle des hommes, accomplissant chacune silencieusement leur rôle, sans s'inquiéter de ce que font les autres, ne laissent jamais une agglomération quelconque dépourvue de ce qui est indispensable à son entretien.

Hé bien ! le collectivisme prétend remplacer l'habitude, l'instinct social, l'initiative privée par la réflexion sociale et la prévoyance sociale, c'est-à-dire par les délibérations confuses de quelques individus, choisis au hasard ou d'après les passions des hommes, pour représenter et diriger la société, sous le nom de gouvernement. C'est une tentative aussi heureuse que si l'on voulait placer sous la direction réfléchie et lente du cerveau et de la conscience tous les actes de la circulation et de la digestion dans le corps humain.

Est-elle donc si anarchique, si incohérente qu'on l'allègue cette initiative privée qu'on se plaît à outrager et à conspuer ? Non, c'est une force parfaitement régulière et assujettie à des lois certaines. On sait que la volonté humaine n'obéit pas au hasard, qu'elle n'est pas aveugle et complètement inconséquente, qu'elle est, au contraire déterminée, qu'elle fonctionne avec régularité, obéissant à des mobiles. En voulant la supprimer, sous son nom d'initiative privée, ou la remplacer comme anarchique, le collectivisme nie la science. Chacun connaît la régularité complète de tous les actes privés : le nombre des mariages, celui des crimes, celui des lettres mises à la poste ou égarées, tous ces nombres se reproduisent avec une concordance admirable. Un des principaux écrivains philosophes de ce temps, Buckle, dans son *Introduction à l'histoire d'Angleterre*, a fait un relevé singulièrement probant de tous ces actes individuels qui, par leur réunion devenant des actes sociaux, cessent, quand on les considère dans l'ensemble, d'être arbitraires et fantaisistes.

Une force inconsciente n'est pas nécessairement une force incohérente ou anarchique : il est bien probable qu'elle est, au

contraire, plus ordonnée, plus consistante et plus conséquente qu'une force qui est purement soumise à l'impulsion de la raison ou de ce qui passe pour la raison; c'est cette vérité fondamentale que le collectivisme oublie.

Il est bien obligé de reconnaître la fécondité économique du principe individualiste; Schœffle en fait l'aveu avec une touchante candeur : « Le socialisme sera-t-il jamais en état, dit-il, de réali-« ser aussi sur son terrain, au même degré ou à un plus haut « degré, cette grande vérité psychologique et cette fécondité « économique du principe individualiste, d'après lequel l'inté-« rêt privé pousse à l'accomplissement des fonctions de la pro-« duction sociale? Nous considérons cette question comme « décisive, quoique nullement décidée encore. » Énumérant différentes conditions que le socialisme devrait remplir pour approcher de ce but difficile à atteindre, l'écrivain collectiviste allemand ajoute avec une désespérante mélancolie : « S'il ne remplit « toutes ces conditions, le socialisme arriverait à peine à une « répartition plus juste du produit national, et il ne pourrait « probablement pas arriver à une production sociale plus éco-« nomique que la production qu'a atteinte en moyenne l'économie capitaliste par la surexcitation de l'intérêt privé et par la « mesure des prix, non seulement d'après la somme des frais, « mais aussi et surtout d'après la valeur spéciale technique du « temps et du lieu des travaux et des richesses isolées [1]. » Le doctrinaire socialiste est charmant d'ingénuité. Il ajoute : « Au-« jourd'hui le programme socialiste n'offre pas encore ces ga-« ranties; il n'a pas encore la clarté d'idées voulue sur l'orga-« nisation nécessaire de la *concurrence du travail*, et cependant « il est hors de doute que si la puissante impulsion de la con-« currence capitaliste vient à manquer, l'émulation du travail « devrait devenir d'autant plus forte, d'autant plus concentrée « et d'autant plus digne. » Singuliers réformateurs que ceux qui voient si peu clair dans leurs réformes et ont tant de doutes sur les avantages qu'elles conféreraient au genre humain!

Puisque l'initiative privée et la concurrence capitaliste ont

[1] Schœffle, *Quintessence du socialisme*, p. 54 et 56.

une si grande fécondité économique et communiquent à la production une si puissante impulsion, ces forces aveugles et inconscientes ne sont donc pas aussi incohérentes qu'on le prétend : car des forces incohérentes se détruisent l'une l'autre et ne peuvent produire que des effets subversifs.

Ce qu'il faut d'abord reprocher au collectivisme, c'est un défaut général de philosophie. L'idée est burlesque aujourd'hui de vouloir confondre des forces inconscientes avec des forces incohérentes ou anarchiques.

La gravitation, certes, est une force inconsciente, comme toutes les forces physiques; c'est à l'harmonie générale et au maintien du monde qu'elle pourvoit. Avec une apparence de désunion, l'initiative privée, qui est déterminée dans ses motifs, qui n'est nullement l'esclave du hasard ou de la fantaisie, joue dans l'ordre économique le même rôle que la gravitation dans le monde physique; c'est une force essentiellement harmonique, régulière, qui maintient le faisceau social et pourvoit à la vie de tous avec beaucoup plus de rapidité et d'efficacité que ne le pourraient faire les remplaçants qu'on lui veut donner.

Les collectivistes croient faire merveille en prétendant organiser la production d'une manière unitaire et socialement consciente. Les procédés qu'ils préconisent sont l'institution de comités directeurs de la production et l'enquête permanente.

Trois questions se posent au sujet de la production sous le régime collectiviste :

1° Comment, avec ces moyens autoritaires et centralisés de direction et d'enquête, la production se proportionnera-t-elle aux besoins de la consommation?

2° Comment les agents de la production seront-ils sollicités et amenés à rendre celle-ci économique?

3° Comment s'opéreront les progrès industriels et agricoles ?

Ces deux derniers points peuvent à la rigueur se relier l'un à l'autre.

Les auteurs ne s'expliquent pas sur l'origine de ces comités directeurs de la production et de ces comités d'enquête. Est-ce le suffrage universel, ou le suffrage restreint, ou la désignation

faite d'autorité ou la cooptation qui choisiront ces hommes dirigeants, lesquels tiendront littéralement dans leurs mains la vie et la mort de tous leurs compatriotes. On sait que d'après les théories démocratiques en général l'election fait toujours sortir de la masse les individus les plus capables. C'est une conception bien enfantine, sujette à de singuliers mécomptes, et qui manque absolument jusqu'ici de consécration expérimentale. En faveur de cette infaillibilité du corps électoral ou de la capacité et de la pureté de ses élus, on n'invoquera pas à coup sûr l'exemple de la France, dont les assemblées, soit politiques, soit municipales, regorgent d'ignorants, de naïfs, d'hommes sans caractère, sans désintéressement, sans prévoyance. Il ne paraît pas que les États-Unis, pour la compétence et les vertus des assemblées de tous ordres, soient beaucoup mieux lotis. Si puérile qu'elle soit, admettons néanmoins la conception démocratique que l'élection désigne toujours les Aristide et les Solon.

Voilà des comités d'enquête et des comités-directeurs de la production qui sont formés par hypothèse de toutes les fortes têtes et de tous les grands cœurs du pays. Il n'y entre ni une âme vénale, ni un esprit confus. Quelle tâche énorme va leur incomber ! Qu'on se reporte à notre budget français actuel. Quelles difficultés il soulève ! Combien il faut de peine pour le bâcler. Il n'est cependant que de trois milliards de francs ou trois et demi avec le budget extraordinaire. Encore ces trois milliards ou trois milliards et demi de francs ne représentent-ils qu'une activité de l'État relativement restreinte. Car ces sommes gigantesques, l'État n'en emploie lui-même qu'une faible partie. Douze cents millions de francs environ ne font que passer dans ses mains et sont payés à des créanciers comme arrérages de la dette publique. Plusieurs centaines de millions représentent le paiement de travaux que l'État ne fait pas lui-même, dont il délègue l'exécution à des entrepreneurs. Le budget est, en définitive, une œuvre purement financière. Le mécanisme en est aisé à saisir et à conduire, puisque la généralité des dépenses y est la reproduction exacte des dépenses des années antérieures. Néanmoins nos représentants peinent sur ces

chiffres et ne parviennent que rarement à les bien ordonner.

Autrement considérable, effroyable par la minutie et la responsabilité, serait la tâche des directeurs généraux de la production. Supposons les dix ou cent ou mille, on ne voit pas quel esprit assez téméraire ou assez dévoué pourrait se charger de ces fonctions terribles. Car ces directeurs auraient à assurer la vie générale, complète de toute la nation. Subsistances, vêtements, gites, même distractions, tout viendrait d'eux. Comme en dehors de leurs ordres et de leurs combinaisons, personne ne produirait rien dans le pays, la moindre erreur de leur part ferait que la nation manquerait ou de pain, ou de viande, ou de combustible ou de vêtements. Un défaut de calcul de ces « omniarques », car c'est le terme qui les pourrait désigner, et la nation ou une partie de la nation devrait mourir de faim. Quelle tâche redoutable ! Elle ne serait égalée que par celle des membres du comité et des sous-comités directeurs de la répartition ; car, de même que les premiers auraient à garantir la vie de la nation en général, les seconds devraient assurer celle de chaque individu en particulier. En dehors d'eux il n'y aurait ni travail, ni moyen de gagner sa vie, ni consommation possible.

Je ne me représente pas des hommes assez présomptueux, assez sûrs d'eux-mêmes, pour se rendre responsables de la vie quotidienne, de l'approvisionnement journalier de tous ces millions d'hommes. Comme aide et comme guide, ils auraient la statistique ; dieu nouveau, que l'on commence à invoquer. Certes, les statistiques bien faites peuvent rendre des services ; elles servent aux érudits de termes de comparaison dont ils tirent des inductions qui, avec beaucoup de prudence, peuvent approcher de la vérité ; aux esprits suggestifs, elles fournissent des indications dont ils s'emparent et dont aussi, avec de l'intuition et de la circonspection à la fois, ils peuvent faire un bon usage. Mais la statistique a bien des faiblesses : quand elle sort des faits absolument simples et réguliers, comme les actes de l'état civil, la criminalité, les phénomènes financiers, elle ne peut nullement prétendre à une exactitude absolue ; elle contient toujours une part d'appréciation individuelle et de conjecture ; puis, elle

suit les faits de loin et vient souvent trop tard ; il faut du temps, en effet, pour la faire, beaucoup même pour la bien faire. Malheureux le pays dont toute la vie dépendra d'une erreur de statistique ! Une fois achevée, même exacte, la statistique n'est qu'un renseignement ; il le faut interpréter, et ici toutes les divergences de caractère ou d'esprit peuvent conduire à des conclusions fort différentes.

Combien la force instinctive et en définitive régulatrice de l'initiative privée et de la spéculation est supérieure à tout cet ensemble de documents que peuvent offrir les statistiques les meilleures ! Combien le prix n'est-il pas un indice plus rapide, plus efficace et plus décisif, de la rareté et de l'abondance que des relevés statistiques ! Dès que le prix du blé monte ou baisse de 50 centimes sur un marché, c'est le signe que ce marché est insuffisamment ou surabondamment approvisionné. Dès que cette hausse ou cette baisse est connue, ce qui est l'affaire d'un instant, tous les commerçants, dans les deux mondes, s'en occupent pour agir en conséquence. Mais le régime collectiviste supprime le *prix*, ce merveilleux instrument de précision, ce régulateur qui vaut dix mille enquêtes et qui est instantané. Comment fera-t-on pour se passer des indications si précieuses et si sûres que donne le prix ? Au lieu de la hausse et de la baisse du prix, il faudra faire des calculs infinis sur les approvisionnements actuels de chaque région et la consommation habituelle. Le prix, le prix, qu'on nous conserve le prix, c'est la garantie la plus sûre d'un approvisionnement suffisant et par conséquent du maintien de la vie humaine.

Il nous en coûterait de nous étendre démesurément sur un sujet aussi clair. Envers ces rêveries enfantines de détermination de la production et de la consommation par des comités omnipotents, si nous voulions employer l'ironie, l'arme favorite de Karl Marx et de Lassalle, quel tableau nous pourrions faire ! Comme il serait aisé de peindre les perplexités, les mécomptes de cette douzaine ou de cette centaine d'individus sans l'ordre ou la permission desquels personne ne pourrait ni faire pousser un navet dans le pays, ni fabriquer un bouton de culotte ?

Pour nous mettre à l'abri des erreurs littéralement meurtrières de cette dixaine ou de cette centaine de cerveaux dirigeants, encombrés de statistiques, on nous promet une comptabilité énorme. Ecoutons le seul docteur véritable du collectivisme, Schœffle : « Qu'on s'imagine la principale direction de toutes les « affaires de la production centralisée sur un point économique « quelconque, qui embrasserait des foyers plus nombreux de « production et de débit (il importe peu que cette direction supé- « rieure soit conçue dans le sens du socialisme, ou centraliste. « Dans ce cas les points centraux de l'organisme économique « seraient aussi le théâtre d'un grand mouvement de produits, « passant d'un degré de production à l'autre et allant aux con- « sommateurs). Il devrait y avoir un vaste système de transports, « d'entrepôts et d'emmagasinage pour la distribution de chaque « genre de productions à toutes les catégories de besoins, à temps « et en quantité voulus, en raison de la mesure des besoins pu- « bliquement manifestés dans toutes les branches de consom- « mation. Les travaux de transport et d'entrepôt qui accompa- « gnent le commerce actuel devraient également accompagner « la circulation de l'État socialiste au moyen des comptes-rendus « et d'une comptabilité spéciale pour régler la balance entre les « diverses branches de travail [1]. » Dans un passage, à propos il est vrai de la répartition, Schœffle se demande avec quelque inquiétude si, « au point de vue pratique, l'État socialiste uni- « taire pourrait bien venir à bout de l'énorme comptabilité « socialiste que le régime collectiviste nécessiterait [2]. » Ce n'est pas avec quelque inquiétude, c'est avec de mortelles angoisses que l'on doit poser des questions de ce genre.

Remplacer cette force instinctive, spontanée, toujours agile, qui s'appelle la spéculation, la bienfaitrice et la conservatrice du genre humain, par le mécanisme encombrant, lourd, tardif, de la comptabilité et de la statistique, c'est une prétention qui ne tient pas compte de ce que parmi les besoins humains il en est qui ne peuvent attendre. Schœffle décrit assez exactement les objets

[1] Schœffle, *opus citatum*, page 66.
[2] *Id.*, page 78.

principaux de la spéculation sur les marchandises : « 1° Déter-
« mination sociale du total des besoins pouvant être satisfaits
« par des produits économiques ; 2° détermination de la quantité
« et de la qualité demandées des productions qui sont du ressort
« économique ; 3° production continue d'une valeur d'échange
« qui maintient l'équilibre économique de la production et de
« la consommation... [1] » Mais l'auteur socialiste oublie que pour remplir cette fonction complexe, dont il fait une analyse qui n'est que partielle, la spéculation a des moyens qui sont bien supérieurs à la comptabilité et à la statistique. Le rôle essentiel de la spéculation, c'est de proportionner partout les produits aux besoins de consommation ou du moins aux facultés de payer. La comptabilité et la statistique sont bien un de ses moyens d'information, mais ce n'est pas le plus rapide et le plus décisif, celui-ci est le prix. Dès que le prix a donné ses indications irrécusables, la spéculation est mise en branle avec une prodigieuse rapidité d'efforts et de mouvements par l'intérêt personnel surexcité. Sans le prix et sans l'intérêt personnel, toutes les comptabilités et toutes les statistiques du monde sont des documents presque inutiles.

Les comités directeurs de la production, à moins qu'ils ne soient conduits par la main secourable de la Providence dont ils seraient les agents terrestres, ne pourraient éviter ni l'encombrement local, ni les déficits partiels. Si de leur part il y a quelque défaut de calcul soit en plus soit en moins, quel désordre ! Les conséquences en seraient bien plus graves que pour les erreurs de la spéculation privée. Celle-ci n'agit jamais complètement dans le même sens ; ses erreurs se corrigent d'elles-mêmes, elle est d'une merveilleuse promptitude à se retourner, n'ayant dans l'ensemble ni préjugé, ni amour-propre. Les erreurs des comités directeurs de la production seraient bien plus difficilement réparables. Le système collectiviste exigerait une bureaucratie dont nous n'avons pas l'idée, qui serait beaucoup plus considérable, plus pédantesque, plus lente encore, que celle que nous possédons et qui suscite tant de plaintes. Les contrôles hiérar-

[1] Schœffle, *opus citatum*, p. 68.

chiques devraient être beaucoup plus multipliés ; car ce ne serait pas seulement la fortune privée, ni même la fortune financière de l'État qui seraient en jeu, mais bien toute la vie sociale et la vie matérielle même de tous les citoyens. En présence d'une tâche aussi immense, nous n'éprouvons pas les incertitudes de Schœffle et nous répondons : jamais une junte ou un comité quelconque ne pourra venir à bout d'organiser la production dans un grand pays, toutes les productions, aussi bien celle des épingles ou des boutons, que celle du blé et des vêtements, sans que des millions d'individus soient exposés au dénuement et à la faim.

CHAPITRE VIII.

LE COLLECTIVISME ET LA LIBERTÉ DES CONSOMMATIONS. INSUFFISANCE PRATIQUE DE LA THÉORIE SOCIALISTE DE LA VALEUR.

Prétention de Schœffle de maintenir, sous le régime collectiviste, la libre détermination des besoins. — En quoi cette prétention est fausse. — Le commerce privé seul peut donner les garanties de cette liberté.

Dans la société économique actuelle, c'est la demande des produits qui en détermine l'offre. — Sous le régime collectiviste, les termes seraient renversés; c'est en quelque sorte l'offre des produits qui en fixerait la demande. — L'État, en ne produisant rien pour eux, éliminerait tous les besoins qui n'auraient pas son approbation.

Le collectivisme bannit toute liberté morale. — Les dissidents n'ont aucun moyen de satisfaire leurs goûts soit intellectuels, soit moraux. — La conscience humaine serait sous le joug le plus épouvantable qui depuis l'origine des temps historiques ait jamais pesé sur elle. — Le commerce privé est une sauvegarde contre l'absolu despotisme.

L'inclination naturelle de l'homme à la tyrannie ne permet pas d'espérer que le collectivisme respecte la liberté des besoins humains.

Comment pourrait s'opérer la classification économique des travaux. — La boussole actuelle de la production, c'est le profit qui est variable et le salaire qui l'est aussi. — Les oscillations des prix maintiennent l'équilibre économique entre la production et la consommation.

Anxiétés de Schœffle. — Tentative pour introduire la valeur d'usage dans la taxe sociale des produits et du temps de travail. — Schœffle entrevoit assez nettement les difficultés et très confusément les moyens de les surmonter. — Schœffle admet les variations de salaires en raison de causes purement extérieures et étrangères au mérite du salarié. — Cette concession est contraire au principe du socialisme; elle serait d'ailleurs d'une application presque impossible sous un régime de production unitaire et centralisée.

L'histoire et l'expérience ne prouvent pas que les administrations économiques puissent jamais être en possession de l'infaillibilité.

Différences essentielles entre les services dont l'État est aujourd'hui chargé et la fonction multiple et colossale qu'on lui veut conférer de patron unique et de directeur exclusif de toute la production.

Vanité du contrôle collectif prouvée par l'expérience. — Les défauts des admi-

nistrations publiques devraient singulièrement s'accroître en régime collectiviste, parce que les administrations privées qui leur servent de modèles auraient disparu.

La comparaison des administrations publiques futures avec les administrations des sociétés anonymes actuelles est complètement fautive. — Les sociétés anonymes ont de grands vices, que l'État aurait à un plus haut degré. — La société anonyme se rapproche beaucoup plus du patron individuel que ne le ferait l'État.

Dans les sociétés anonymes prospères, les directeurs et les principaux fonctionnaires ont un grand intérêt pécuniaire à la bonne administration. — Les sociétés anonymes ne sont jamais complètement soustraites au stimulant de la concurrence.

Comment, sous le collectivisme, les agents de la production seraient-ils sollicités à la rendre économique? Schœffle avoue que la théorie socialiste de la valeur est incapable de résoudre d'une manière réellement économique le problème de la production collectiviste. — L'émulation entre travailleurs ou entre ateliers aboutirait à la négation du collectivisme. — Les primes collectives et les inégalités de salaires qu'admet Schœffle.

Quels seraient, sous le régime collectiviste, les moteurs et les instruments du progrès? — Dans la société, le progrès s'est toujours opéré par l'initiative individuelle malgré l'indifférence, quelquefois la résistance de la masse. — La liberté des professions et des entreprises est une des conditions de la naissance et de la propagation du progrès.

Sous le régime collectiviste « les individualités sans mandat, » qui sont les plus inventives, ne compteraient plus pour rien. — Seuls, les fonctionnaires ou « omniarques » auraient la charge du progrès.

L'une des prétentions de Schœffle est de conserver à l'individu, sous le régime collectiviste, la libre détermination de ses besoins. C'est un grand point : toute la liberté et la dignité humaine en dépendent. Si l'homme ne peut plus trouver dans la société les objets qui sont conformes à ses goûts, à ses désirs, à son droit moral de personne libre, que reste-t-il, en effet, de la liberté? En même temps qu'elle, disparaît sa compagne habituelle, la variété. Liberté, variété et vie sont trois termes qui s'enchaînent rigoureusement entre eux. Avec l'un d'eux, les deux autres s'évanouissent.

Aujourd'hui les besoins sont libres et ils s'adressent, pour leur satisfaction, à un commerce libre, agile, actif. En dehors des produits matériels indispensables soit à l'existence, soit au bien-être, comme le pain, la viande, le vêtement, la civilisation, telle qu'elle est comprise chez tous les peuples de race européenne, a pour conséquences et pour conditions une infinité de besoins d'un autre ordre qui se rattachent soit au goût du beau, soit à celui de la science, soit aux plaisirs divers que recherchent les

différentes sortes de caractères et d'esprits. Pour peu que l'on ne viole le droit de personne, qu'on ne choque pas extérieurement les bonnes mœurs ou les bienséances, il est loisible à chacun aujourd'hui de se procurer, en proportion de ses moyens, les objets de son goût. C'est ce régime souple et tolérant qui est seul compatible avec l'indépendance et l'activité de l'esprit. Sous peine de rétablir sur la conscience humaine un joug plus lourd que celui des anciennes dominations sacerdotales les plus rigoureuses, les gouvernements sont tenus de respecter la libre détermination des besoins humains et leur libre satisfaction.

Le commerce privé peut seul assurer à la société ces garanties. Aujourd'hui c'est la demande des produits, de quelque nature qu'ils soient, qui en détermine l'offre. S'il y a beaucoup d'hommes qui aient le goût des arts ou des livres, on fait beaucoup de livres ou d'objets artistiques. S'il s'en rencontre qui aiment les bijoux, ou en crée; l'industrie privée toujours vigilante et aux aguets fait une perpétuelle enquête sur les besoins humains qui ne sont pas complètement pourvus et auxquels elle peut satisfaire.

Sous le régime collectiviste, où personne ne peut rien produire ayant une destination vénale, en dehors de l'État producteur souverain et unique, les termes seront renversés, et c'est l'offre des produits qui, dans un certain sens du moins, en déterminera la demande. L'État sera maître d'éliminer radicalement, en ne produisant rien pour eux, tous les besoins qui n'auront pas sa haute approbation. Supposez qu'un jour l'État tombe entre les mains de ces farouches amis de la tempérance, qui s'appellent *teatotalers*, immédiatement les citoyens devront se mettre au régime de l'eau pure ou de certaines boissons déterminées; il ne sera plus loisible à un seul habitant de se dérober à cette déplaisante uniformité de régime. Si par hasard les végétariens ou légumistes venaient à mettre la main sur l'État collectiviste, c'en serait fait de la liberté de l'estomac pour tous les dissidents habitués à entremêler de la viande à leur nourriture.

Ces deux exemples paraîtront peut-être d'une réalisation peu probable; on ne peut prévoir, cependant, jusqu'où irait le zèle sectaire des représentants omnipotents d'une majorité qui

par un simple édit prescriraient tous les objets que l'on peut produire. Voici, d'ailleurs, des cas qui auraient de grandes chances de se rencontrer, si ce n'est immédiatement, du moins à la longue. Que la majorité des comités directeurs de la production soient ennemis du luxe, et aussitôt sont proscrites toutes ces aimables et riantes superfluités qui réjouissent aussi bien la fille du peuple que la riche bourgeoise, les bijoux, les parures; on revient à la simplicité obligatoire et à la désolante uniformité du couvent. Dans l'ordre intellectuel, la liberté serait non moins atteinte; car les satisfactions de l'intelligence supposent aussi des objets sensibles qui sont des produits de l'industrie. L'État collectiviste serait le seul imprimeur, le seul libraire; quelle censure de la presse ou des livres aurait jamais approché de ce régime?

Si l'État, par les élections, quel qu'en soit le mode, tombe dans les mains des piétistes, immédiatement on supprime la production et on arrête la vente de tous les ouvrages qui ne sont pas empreints d'un sentiment religieux déterminé. Les dissidents n'ont aucun moyen de donner satisfaction par la lecture à leurs besoins moraux et à leurs goûts légitimes. La fraude, la contrebande, qui sous les gouvernements les plus despotiques, sont les heureuses sauvegardes de la liberté, ne pourraient plus jouer leur rôle parfois bienfaisant; car la contrebande et la fraude qui atténuent en quelque sorte l'oppression ne peuvent se faire qu'avec le commerce privé. Quand tous les caractères d'imprimerie, tous les livres, appartiendraient à l'État et à ses fonctionnaires, la conscience humaine serait sous le joug le plus épouvantable qui, depuis l'origine des temps historiques, ait jamais pesé sur elle. Inoffensifs devraient paraître les procédés de Torquemada et de l'inquisition comparativement à cette proscription absolue; car l'inquisition et ses chefs réprimaient de prétendus délits moraux, sans pouvoir complètement, grâce à l'activité de la production privée, réussir à soustraire aux dissidents toute satisfaction intime se rapportant à leurs croyances.

Dira-t-on qu'il y a peu de danger que l'État moderne collectiviste devienne la proie et l'instrument des piétistes? S'il venait

à échoir aux libres penseurs, le mal ne serait pas moins grand; au contraire même, car il se produit depuis quelques années une secte farouche et oppressive de prétendus libres penseurs qui voudraient mouler la conscience humaine sur les étroites et sauvages conceptions de leur esprit. Il est à l'heure actuelle dans le Parlement français tel député influent qui, s'il en avait les moyens, ne craindrait pas de proscrire tous les livres qui ne seraient pas conformes à ses doctrines purement négatives. Quand même ces sectaires arriveraient à dominer tous les pouvoirs publics de la société actuelle et à en user sans réserve pour étouffer toute autre croyance que la leur, la conscience humaine trouverait encore quelque soulagement par cette activité de l'industrie privée et du commerce qui savent échapper, au moins en partie, à tous les règlements oppresseurs. Mais, l'industrie et le commerce privés étant supprimés, l'État collectiviste possédant tous les caractères d'imprimerie, toutes les presses, tout le papier, tous les ateliers, toutes les maisons, tous les livres, donnant seul du travail, payant seul des salaires, distribuant seul à chaque être humain tous les matins ou du moins toutes les semaines sa pâture, quel est l'abri, l'asile qui resterait à cette pauvre conscience humaine? Le genre humain n'aurait jamais connu une semblable dégradation.

Que l'on ne dise pas que ces dangers sont chimériques; ils sont tout à fait actuels. Dans la préface d'un livre de propagande publié par les collectivistes français et qui est un résumé des doctrines de Karl Marx, voici en propres termes ce que je lis : « Le socialisme veut la liberté entière de l'homme, mais ici « il ne faut pas qu'il y ait d'équivoque. Il n'est pas de mot plus « élastique que le mot de liberté, c'est un pavillon qui couvre « toute espèce de marchandises. Sous prétexte de liberté des « cultes, les champions du plus radical des libéralismes tolérer- « raient en tout état de choses les pratiques religieuses, c'est- « à-dire le danger avéré du viol intellectuel des enfants, ris- « quant d'être mis par leur cerveau déformé dans l'impuissance « morale d'exercer sciemment leur faculté de vouloir... Ces « libertés, prodigalement accordées à quelques-uns, sont aussi

« fondées que le serait la liberté pour l'aiguilleur de manœu-
« vrer les aiguilles et d'opérer les changements de voie au gré
« de ses caprices. » Ce passage nous avertit; il est extrait d'un livre tout récent et en quelque sorte classique, un manuel collectiviste paru en 1883[1]. Si l'on prétend que c'est là une opinion individuelle, nous répondrons que beaucoup de collectivistes l'adoptent. Nous ne croyons pas faire injure à l'un des plus actifs propagateurs des idées collectivistes en France. M. Jules Guesde, en affirmant qu'il s'y range. La force des choses conduit à ce résultat. Quand quelques hommes ayant de fortes convictions sont omnipotents, ils se servent de leurs pouvoirs pour proscrire toute conviction contraire à la leur. A bien peu d'exceptions près, la tolérance n'est le lot que des sceptiques ou des natures douces. Or quel pouvoir gouvernemental peut être comparé à l'omnipotence des comités-directeurs de la production sous le régime collectiviste?

Les opinions philosophiques pourraient être tout aussi menacées que les opinions religieuses, car le spiritualisme et le déisme ne trouvent déjà pas plus de grâce devant certains raisonneurs farouches que les sentiments les plus mystiques [2]. Les libres manifestations de l'art le seraient aussi; les artistes devraient aller demander aux directeurs de la production leurs formules et leurs plans. Comme l'État serait le seul acheteur, de même que le seul fournisseur, que deviendrait cette chose ailée et libre entre toutes, l'art? Schœffle se voit obligé de reconnaître que le collectivisme serait une constante menace pour la libre détermination des besoins humains et Stuart Mill, avec sa pénétration habituelle, avoue la tendance innée qu'a la foule à se faire despote. Voici ce que dit Schœffle : « Il est vrai aussi que

[1] *Bibliothèque socialiste. Le Capital*, par Karl Marx, résumé et accompagné d'un aperçu sur le socialisme scientifique, par Gabriel Deville, page 32.

[2] Dans la séance du Conseil municipal de Paris du 22 février 1884, l'un des principaux membres, M. Hovelacque, interrompant le préfet de la Seine, s'est écrié : « L'enseignement secondaire est clérical; il enseigne l'existence de Dieu et l'immortalité de l'âme. » (Voir le journal le *Temps* du 24 février 1884.) Qu'on juge de l'effroyable oppression que le collectivisme ferait peser sur la conscience individuelle.

« l'État pourrait radicalement éliminer les besoins qui lui pa-
« raîtraient nuisibles, en ne produisant plus pour eux, c'est
« pourquoi les *végétariens*, Baltzer entre autres, tendent vers le
« socialisme. Mais ce n'est pas une chose mauvaise en soi
« (Schattenseite) que d'éloigner du corps social les produits fal-
« sifiés et nuisibles. Pour éviter l'abus dans cette œuvre d'épu-
« rement (et les fous sectaires *tempéranciers*), il n'y aurait qu'à
« s'en rapporter au sens puissant et généralement si développé
« de la liberté individuelle. En somme, il n'y a aucune raison de
« conclure que, la production étant socialement réglée et uni-
« taire, la détermination des besoins doive l'être aussi, et que
« dans cette matière aussi l'État doive procéder d'office. Nous
« insistons énergiquement là-dessus, car si le socialisme voulait
« abolir la liberté des besoins individuels il devrait être regardé
« comme l'ennemi mortel de toute liberté, de toute civilisation,
« de tout bien-être intellectuel et matériel. Tous les avantages
« qu'apporte avec lui le socialisme ne compenseraient pas la perte
« de cette liberté fondamentale. C'est pourquoi en abordant le
« socialisme, il faut d'abord l'examiner à ce point de vue. S'il
« donne inutilement à son principe de production un corollaire
« pratique de nature à mettre en danger la liberté de maintenir
« un ménage individuel, il est inacceptable quoiqu'il puisse
« promettre et nous offrir en effet. L'ordre des choses actuel,
« malgré ses difformités, est encore dix fois plus libre et dix fois
« plus favorable à la civilisation [1]. »

Le danger, Schœffle l'a parfaitement décrit, mais avec quelle naïveté il s'imagine qu'on l'évitera. Le traducteur français du socialiste allemand, M. Malon, mécontent sans doute des appréhensions de son auteur dans le morceau qui précède, cite en note deux mots de Stuart Mill, deux de ces mots qui échappent parfois à un esprit ardent : « Si cependant il fallait choisir entre « ce communisme avec ses chances et le maintien indéfini de la « société actuelle, je préférerais le communisme. » Cette boutade n'a d'autre valeur que toutes les boutades ; elle exprime la

[1] Schœffle, pages 46 et 47.

mauvaise humeur et le pessimisme. Combien Stuart Mill est mieux inspiré quand, avec réflexion, il décrit le mal moral que l'action excessive du gouvernement cause aux gouvernés. « Dans « quelques pays, le peuple désire qu'on ne le tyrannise pas ; « dans d'autres il veut que chacun ait une égale chance d'exer- « cer la tyrannie sur les autres. Malheureusement, cette dernière « espèce de désir est aussi naturelle à l'humanité que la pre- « mière, et on en voit plus d'exemples même chez les hommes « civilisés. A mesure que le peuple s'accoutume à administrer « ses affaires lui-même, au lieu de les laisser administrer à son « gouvernement, il désire plutôt de repousser la tyrannie que de « tyranniser. Au contraire, lorsque l'initiative et la direction « réelles appartiennent au gouvernement et que les individus « agissent et se sentent soumis perpétuellement à sa tutelle, les « institutions populaires développent chez eux, non le désir de « la liberté, mais l'appétit démesuré des places et du pouvoir : « l'intelligence et l'activité du pays sont alors détournées de « leur principale affaire et tournées vers une misérable concur- « rence pour les appointements et les petites vanités des fonc- « tions publiques [1]. »

Cette inclination naturelle de l'homme à la tyrannie permet-elle d'espérer que le collectivisme pourrait respecter la libre détermination des besoins humains ? Quand en tout pays chaque jour témoigne que toutes les catégories de l'opinion humaine sont également animées de l'esprit de domination et de violence, que les libres penseurs ne le cèdent pas sur ce point aux piétistes, ni les matérialistes aux idéalistes, ni les radicaux aux réactionnaires, quelle espérance raisonnable peut-on entretenir que, maître absolu de la production, l'État collectiviste, tenant dans sa main la nourriture journalière de tous les individus, respecterait cette libre détermination des besoins sans laquelle ne peuvent exister la civilisation et la vie sociale ? Qu'on ne lance pas le genre humain dans cette aventure et cette gageure. La libre détermination des besoins ne peut exister qu'avec la pro-

[1] Stuart Mill, *Principes d'économie politique*, livre Vme, chap XI, § 6.

duction privée. La liberté humaine en ce qui concerne la consommation disparaîtra le jour où l'État sera le seul producteur. Si importante qu'elle soit par le nombre ou par l'intelligence, la minorité n'aura plus aucune garantie. La secte règnera et écrasera. Par la disparition du commerce libre la production perdra la boussole qui la dirige ; cette boussole, c'est la demande libre s'adressant à l'offre libre. Au principe de la liberté dans la détermination et la satisfaction des besoins se substituera, si ce n'est immédiatement, du moins graduellement et à titre définitif, le principe d'autorité sans aucun contre-poids.

Cette conséquence nécessaire du nouveau régime suffirait pour le faire écarter, quelles que fussent les riantes promesses dont il pût bercer l'imagination.

Mais les promesses du collectivisme ne résistent guère à un examen attentif. Les socialistes raisonnables ne se dissimulent pas l'énorme difficulté de l'organisation générale de la production dans leur système. Ils font des vœux, ils ont des aspirations, se livrent à des hypothèses et ne peuvent réfuter que par des conjectures les objections si fortes qui se présentent d'elles-mêmes à l'esprit.

Le mode collectiviste de production devra être forcément unitaire. Quelques hommes qui voudraient conserver un peu de libertés locales et de décentralisation se demandent si ce mode de production devra être fédéraliste ou non. Le raisonnement exclut la première hypothèse. L'État étant le seul producteur et répondant de la satisfaction de tous les besoins du pays ne peut avoir qu'une organisation très centralisée. C'est le comité central de production, en effet, qui doit répartir entre les différentes régions les cultures, les industries, et le faire avec le soin le plus minutieux de façon qu'il y ait harmonie et que l'on évite à la fois la disette et l'encombrement. La statistique journalière relativement aux nécessités de la production sera le seul guide des comités directeurs. S'il y a des erreurs, comment les réparera-t-on, puisque le commerce libre sera supprimé? Les erreurs du commerce libre ont ce double caractère de n'être jamais intégrales et d'être toujours réparables. Les erreurs de la produc-

tion de l'État seraient intégrales et irréparables, puisqu'aucun autre producteur n'existerait à côté de ce producteur géant.

On ne conçoit guère comment pourrait s'opérer la classification économique des travaux. Le thermomètre actuel, absolument sûr et précis, qui indique les besoins du commerce et de l'industrie, c'est-à-dire les insuffisances dans la satisfaction des besoins humains, c'est le profit qui est variable et le salaire qui l'est également. Rien n'égale la sensibilité de ce thermomètre. Dès que les profits ou les salaires haussent dans une branche de travail, c'est le signe que cette branche n'est pas encore assez développée pour satisfaire entièrement à tous les besoins auxquels elle doit pourvoir. C'est le signe contraire quand les profits et les salaires baissent. Aussi les oscillations des profits et des salaires ont un rôle social et économique tout aussi net que les oscillations du pendule dans l'ordre physique. C'est, nous l'avons dit, l'influence du prix du marché, toujours en mouvement, qui conserve l'équilibre économique du travail et de la consommation. Ce criterium manque absolument dans le système collectiviste. Schœffle, avec toute son ingéniosité d'esprit ne parvient nullement à le remplacer.

Il éprouve des anxiétés qu'il parvient à peine à calmer par des hypothèses qui sont en opposition formelle avec le principe du collectivisme. Si peu clair qu'il soit, nous devons faire passer sous les yeux du lecteur tout son exposé. « Les administrations « de débit, dit-il, relèvent la somme des besoins, et divisent « d'après elle le travail national, entre les différents genres de « travaux et entre les corporations de production, de transport, « d'entrepôts et de leurs administrations et elles fixent la valeur « des produits d'après la mesure du *temps socialement nécessaire* « *à leur production* (Karl Marx) [1]. »

Cette dernière formule est moins simple qu'on ne serait porté d'abord à le croire, par ces mots « la mesure du temps socialement nécessaire à la production des marchandises, » Karl Marx et Schœffle n'entendent pas que les salaires seront réglés uniformément d'après le temps matériel du travail. Ils admettent des

[1] Schœffle, *Quintessence du socialisme*, page 69.

nuances et des inégalités ; mais cette question concernant la répartition des produits, non la production, nous en ajournons à un autre moment l'examen.

Les perplexités et les contradictions des collectivistes se manifestent au grand jour dans les expédients auxquels Schœffle veut recourir pour suppléer autant que possible à la divination de l'intérêt privé et au thermomètre des variations des profits et des salaires.

« L'État socialiste ne serait pas à la hauteur de sa tâche, dit-il « avec ingénuité, s'il n'imitait pas ici, et s'il ne taxait toujours « les journées de travail que d'après la pure détermination de la « valeur selon les frais (*Kosten-Werthbestimmung*), au lieu de les « taxer en tenant compte aussi des fluctuations de la valeur « d'usage : un peu plus haut que la simple journée de travail « quand la valeur d'usage hausse, un peu plus bas si la valeur « d'usage baisse. Si le socialisme ne sait pas faire cela, il ne « pourra pas maîtriser les accumulations improductives, il « devra toujours diriger péremptoirement les travailleurs ici « et là [1]. » Qui n'admirerait cette candeur de Schœffle et cette formule naïve à laquelle il recourt sans cesse : « si le socialisme ne sait pas faire cela, si le socialisme ne sait pas maintenir la libre détermination des besoins, il sacrifie toute la civilisation ; si le socialisme ne sait pas conserver la liberté de domicile, il supprime presque toute liberté ; si le socialisme ne sait pas faire varier les valeurs et les salaires d'après les variations de la demande des produits, il ne peut éviter les accumulations improductives d'une part et les déficits de l'autre ? » Les tournures de ce genre abondent dans Schœffle. Singulière manière de raisonner de la part de l'apôtre d'un nouveau système social que de dire à chaque instant : si ce système ne sait pas faire ceci, éviter cela, tout est perdu. Quand on n'est pas plus assuré des mérites pratiques d'une organisation non éprouvée, n'est-ce pas une singulière témérité que de faire de la propagande en sa faveur ?

Au lieu de tous ces doutes mélancoliques, il faudrait fournir la

[1] Schœffle, *opus citatum*, p. 82.

preuve qu'il est dans la nature du collectivisme de savoir faire ceci et de savoir éviter cela. Or, ce qui est facile à fournir c'est la preuve de sa radicale inaptitude pour cette double tâche. Il suffit, pour s'en convaincre, de continuer les citations de Schœffle; aussi bien est-ce le seul collectiviste, qui sortant de l'attitude purement négative et critique, ait essayé de nous montrer le côté positif de la nouvelle organisation sociale.

« Si le socialisme, reprend Schœffle, fait entrer la valeur « d'usage dans la taxe sociale du travail, c'est-à-dire la valeur « sociale d'échange, l'intérêt privé attirera aussi les travailleurs « des professions improductives dans les professions produc- « tives. Il n'y a plus alors besoin de commandement péremp- « toire; il serait alors plus possible d'apporter dans l'état socia- « liste tous les avantages de la liberté de changer domicile et « vocation... Or, l'admission de la valeur d'usage dans la déter- « mination des taxes sociales n'est pas inconcevable. Dans une « production unitaire, on voit bien vite quels sont et où sont « les travaux les plus demandés et les travaux superflus... D'après « ce système, on pourrait taxer plus haut ou plus bas pour « donner l'impulsion voulue à la marche économique du travail. « Mais alors il faudrait abandonner la théorie actuelle et erronée « de la valeur (d'après laquelle la valeur n'est réglée que d'après « les frais sociaux), tant en ce qui touche la taxation des produits « qu'en ce qui touche la taxation des travaux. Ces deux taxations « devraient subir l'influence des fluctuations de hausse et de « baisse de la valeur d'usage.

« Sans cette introduction de la valeur d'usage dans la taxe « sociale, c'est-à-dire sans une imitation analogue de toutes « les déterminations accidentelles (*Werthbestimmungs-vorgœnge*) « de la valeur par le marché d'aujourd'hui, il n'est pas conce- « vable qu'une direction supérieure quelconque du système « unitaire de production puisse maintenir l'équilibre entre les « travaux et les richesses nécessaires et les provisions accumu- « lées, sous le rapport de la quantité et de la qualité des produits, « c'est-à-dire conserver cet équilibre économique du travail et « de la consommation qui se renouvelle maintenant tous les

« jours, quoique par soubresauts, sous l'influence des prix du « marché qui tiennent compte aussi des variations de la valeur « d'usage.

« On le voit, de la juste position de la théorie de la valeur « d'usage en question, dépendent trois choses :

« 1° La possibilité de maintenir en équilibre économique et « de diriger une si vaste organisation de travail, de production « et de besoins ;

« 2° La reconnaissance d'une liberté individuelle indispen- « sable du travail et de la consommation ;

« 3° L'excitation générale de chaque individu isolé à l'emploi « économique de sa force de travail et des produits.

« Il est bien évident que par là le nouvel état de choses se « rapprocherait considérablement de la vie actuelle et de ses « habitudes....

« S'il est possible maintenant d'organiser un mode social de « taxation de la valeur, en tenant compte aussi des fluctuations « de la valeur d'usage, de tous les travaux, des produits isolés, « c'est ce que nous n'examinerons pas en ce moment. Cette ques- « tion n'a pas été encore discutée et n'est pas mûre par consé- « quent [1]. »

Cette question, l'écrivain socialiste l'écarte, parce qu'il n'y peut répondre avec assurance, et cependant, d'après lui-même, c'est la question capitale, car en concluant il ajoute toujours d'après sa formule habituelle : « Sans restriction aucune nous osons « affirmer que dans la constitution de la valeur d'échange (valeur « sociale) des travaux et des produits la prise en considération « de la valeur d'usage est le point le plus important et le plus « décisif.... Si le socialisme est incapable de réaliser cela, il n'a « aucune chance et aucun droit d'être réalisé [2]. »

Tous ces passages font à la fois honneur à la perspicacité de Schœffle et témoignent de ses préjugés et de la faiblesse de sa thèse. Les difficultés qui sont énormes, il les entrevoit distinctement ; les moyens de les surmonter, il ne fait que les supposer

[1] Schœffle, *La quintessence du socialisme*, pages 82 à 84.
[2] Id., pages 84 à 85.

et en quelque sorte les souhaiter. Il est contradictoire d'admettre, chimérique même de désirer, que le collectivisme puisse faire ce que Schœffle nous ne dirons pas en attend, mais en espère. Que sous cette « direction unitaire de la production » la valeur des produits et celle des salaires soit fixée, non pas d'autorité, d'après les frais ou des règles uniformes, mais selon les oscillations nombreuses de la demande, c'est-à-dire des besoins de la consommation; c'est vouloir se qui est contraire même au principe du collectivisme. La raison se refuse à se représenter que, sous ce régime qui exclut absolument toute concurrence dans la production, qui supprime, comme le dit Schœffle, le commerce lui-même, il puisse y avoir place dans les différentes branches de travail pour ces variations de la valeur des produits et des salaires qui se manifestent aujourd'hui sous le régime de la liberté de l'offre et de la liberté de la demande.

Les suppositions de Schœffle tendraient à détruire tout le mécanisme unitaire qui est la condition même et le but du collectivisme. Il enfreint en outre d'un autre côté le principe fondamental du socialisme. Il reconnaît que, dans un haut intérêt social, celui de la répartition prompte des forces de travail suivant les besoins, il importe que les salaires varient ; qu'ils varient, non seulement d'après la difficulté du travail ou l'application et le talent du travailleur, mais d'après des causes extérieures, accidentelles, passagères, d'après l'accroissement ou la restriction de la demande des produits dans les diverses branches de la production. Il reconnaît que, sans ces variations des salaires en conformité de circonstances extérieures qui sont tout à fait étrangères au mérite de l'ouvrier, la société ne pourrait pas régulièrement vivre, que les diverses tâches économiques ne seraient pas toutes suffisamment remplies. Ainsi sous le régime collectiviste comme aujourd'hui, les salaires dans tel métier devraient hausser de 50 centimes, de 1 franc par jour ou même de plus, sans qu'on demandât à l'ouvrier une minute de travail de plus et sans que la rémunération des ouvriers des autres métiers jouît d'une hausse correspondante; la rétribution de certains travailleurs pourrait et devrait baisser, tandis que celle de

certains autres monterait; ces variations se produiraient sans aucune considération du mérite, de la fatigue, des besoins du travailleur même. Les nécessités supérieures de la production exigeraient ces variations. On peut affirmer sans crainte que l'ensemble de la doctrine collectiviste répugnerait et résisterait à ces nécessités sociales qui à la généralité de ses adeptes ne paraîtraient que des inégalités et des injustices. On sait déjà quel parti pris ont les ouvriers à l'endroit de l'égalité des salaires; on peut espérer, à force de raisonnements, qu'ils se résigneront à consentir à des salaires inégaux dans les différentes professions, dans celles du moins qui se distinguent les unes des autres par des degrés divers de fatigue ou de risque ou de développement intellectuel; on ne doit entretenir, au contraire, aucun espoir qu'on parvienne à faire accepter des inégalités de salaire ou de rémunération uniquement en considération de circonstances extérieures, passagères, dont l'individu serait ou la victime innocente ou le favori imméritant.

Cette question si grave de la méthode que suivra le collectivisme pour proportionner sur tous les points du territoire et dans toutes les branches de travail la production et la circulation à la consommation, Schœffle ne parvient pas à la résoudre. Avec la production privée disparaît le jeu variable des prix, l'inégalité, en apparence injuste, en réalité bienfaisante des profits, qui est l'instrument énergique et régulier de l'harmonie entre la production et les besoins.

Ces forces aujourd'hui si grandes et si salutaires, on ne peut les remplacer que par l'infaillibilité des administrations économiques de l'État socialiste. Or, l'histoire et l'expérience ne prouvent pas que les administrations économiques de l'État puissent jamais approcher de l'infaillibilité. Tout tend à démontrer, au contraire, que sous le rapport de la sûreté et de la promptitude de la conception et de l'exécution, elles sont fort inférieures aux administrations privées. Un écrivain doué d'un grand sens philosophique et qui a, cependant, quelque inclination, en ce qui concerne la terre, pour le régime collectiviste, Herbert Spencer, a démontré par de nombreux exemples tirés des faits de la ma-

rine et de l'armée britannique, combien les administrations d'État sont inférieures aux autres.

Le raisonnement appuie les faits. Car d'un côté est l'intérêt personnel, toujours actif, éveillé, la plus grande force de la personne humaine ; de l'autre côté est la lourde puissance des règlements uniformes, de la bureaucratie paperassière qui, étant organisée pour pourvoir à des cas généraux et normaux, est impuissante en face des faits exceptionnels, des brusques variations auxquels le monde économique se trouve assujetti. D'un côté encore est l'esprit agile de quelques millions d'hommes, s'occupant librement de professions qu'ils connaissent, qui les font vivre et où ils ont mis toute leur âme; de l'autre est la raison froide de quelques douzaines d'administrateurs que le sentiment même de leur responsabilité retient et paralyse au moins autant qu'il les excite. C'est ici qu'il convient d'appliquer le mot que quelqu'un a plus d'esprit que Voltaire, c'est tout le monde.

Il se rencontre, certes, des services qui sont gérés d'une manière convenable par les États : les postes, les télégraphes, parfois les chemins de fer, quelques industries aussi, comme celles des tabacs, des poudres ou des armes de guerre. On ne peut conclure de ces exceptions à la possibilité de mettre toute la production dans les mains de l'État. Les services qui précèdent ont ce caractère d'être des services simples pouvant se résoudre par un certain nombre de formules, et répondant en outre à des besoins à peu près constants ou dont la direction du moins est dans le même sens; c'est ainsi que pour les tabacs de l'État, on sait en France que la production en augmente à peu près régulièrement de 3 à 4 0/0 par année. Plus grande est la simplicité des services accaparés par l'État, plus les résultats en échappent au gaspillage et aux tâtonnements.

Pour toutes ces branches d'industrie où les administrations de l'État se sont intallées, elles copient, d'ailleurs, aujourd'hui presque fidèlement les administrations privées similaires; c'est ce qui se rencontre surtout pour les chemins de fer des États. Néanmoins, les défauts des administrations publiques, même

ainsi restreintes et ayant devant elles l'exemple des administrations privées, demeurent considérables et en quelque mesure irrémédiables : c'est tantôt le manque de responsabilité, comme pour les dépêches télégraphiques où l'État n'alloue aucune indemnité en cas d'erreur préjudiciable de ses employés; tantôt le coût beaucoup trop élevé, comme pour les chargements de valeurs déclarées qui, en France, même après les dégrèvements récents, sont infiniment plus coûteux que le prix de la garantie donnée par des sociétés d'assurances particulières; tantôt encore l'impossibilité de recours judiciaire en cas d'abus ou la difficulté de plaider contre un aussi grand personnage que l'État; c'est aussi presque toujours la hauteur et l'indifférence des fonctionnaires et des employés; enfin la lenteur des progrès et des améliorations, comme pour les mandats-poste au porteur, dont on demande la création en France depuis tant d'années.

Ces défauts des administrations économiques de l'État disparaîtront-ils quand, au lieu de pourvoir à quelques services simples, l'État se sera chargé de la direction de tous les services sans exception, même des plus compliqués et des plus variables comme celui de l'alimentation ou celui du vêtement? Les socialistes l'espèrent et Schœffle se donne la peine d'indiquer les motifs de cette espérance : « Les socialistes peuvent alléguer que « les travaux de régie de l'État individualiste-capitaliste, écrit-« il, et les travaux organisés de l'État socialiste partent d'idées « tout à fait différentes. Il est sûr que maintenant les directeurs « et les travailleurs des fabriques de l'État n'ont aucun intérêt « à produire économiquement pour le bien de l'État; qu'ils tra-« vaillent bien ou mal, l'État leur donne la solde convenue. Il « en serait autrement si chacun recevait d'autant plus que tous « les autres travaillent davantage dans toutes les branches de « la production. Alors le travailleur s'intéresserait au plus haut « degré à l'ensemble de toutes les branches industrielles. Le « contrôle économique et la discipline du travail qui deviennent « de plus en plus impossibles au régime de production capita-« liste, et que cette lacune rend de plus en plus instable, seraient « dans l'État socialiste beaucoup mieux garanties par des primes

« communes, car chacun en ce qui regarde la perception de sa « rémunération et de sa prime, serait intéressé à ce que le « paresseux et le mauvais travailleur ne reçoivent pas une solde « complète. Chacun serait intéressé à ce que les frais de travail « en moyenne soient le plus bas possible, car d'après ces frais « serait déterminé le prix des produits sociaux, et on pourrait « pour une quantité donnée de bons de travail en avoir d'autant « plus que les frais sociaux de chaque genre de richesses seraient « moins élevés. »

Le contrôle collectif, la surveillance mutuelle, voilà sur quoi compte Schœffle. Nous examinerons tout à l'heure l'influence de ces primes communes. Quant au dernier argument, l'écrivain socialiste en le présentant oubliait que le collectivisme n'innoverait pas à ce point de vue : aujourd'hui également chaque membre de la société a intérêt à ce que le prix des produits s'abaisse parce que, avec une même somme d'argent, que cette somme représente une rente, un salaire ou un profit, il peut en ce cas se procurer un plus grand nombre d'objets. Mais l'intérêt de cette sorte est tellement peu présent à l'esprit de la généralité des hommes qu'il n'en tient en pratique aucun compte. En définitive, si nous réservons l'examen de l'importance des primes collectives, toute l'argumentation de Schœffle se réduit à cette espérance vague que, sous le régime collectiviste, les hommes deviendraient meilleurs, plus naturellement laborieux, économes et consciencieux qu'ils ne le sont de nos jours.

Toute contraire est la vraisemblance. Les défauts des administrations publiques devraient sensiblement s'accroître, parce que tous les services privés qui leur servent plus ou moins de modèles et qui y entretiennent toujours un certain esprit d'émulation auraient disparu ; parce que, en outre, devenue beaucoup plus vaste et plus compliquée, la production de l'État aurait besoin de règles encore plus strictes, plus rigoureuses, moins favorables encore à l'initiative et au progrès. Dans cet immense engrenage de services publics, la corruption aurait plus de chances de s'insinuer. Les *omniarques*, pour employer l'expression pittoresque de Fourier, c'est-à-dire les directeurs de la pro-

duction seraient induits à des tentations bien nombreuses contre lesquelles les contrôles risqueraient fort d'être insignifiants. Schœffle lui-même est obligé de le reconnaître [1].

On trouve, objectera-t-on, dans notre organisation économique actuelle de grandes administrations, comme celles de nos sociétés anonymes, qui fonctionnent régulièrement et sans déperdition de forces ni gaspillage de capital. Les compagnies de chemins de fer, celles de navigation, les établissements de crédit, les vastes sociétés métallurgiques ou houillères, les grands magasins de nouveautés, les hôtels anonymes à voyageurs, fournissent des exemples de jour en jour plus nombreux de la gestion heureuse des industries les plus diverses par d'énormes patrons collectifs qui ne peuvent se flatter d'avoir partout présent l'œil du maître dont Lafontaine célèbre les mérites.

Les observations auxquelles se complaisent les écrivains collectivistes au sujet des sociétés anonymes manquent d'exactitude, et les inductions qu'ils en tirent sont erronées. Certes, une foule de commerces et d'industries tendent aujourd'hui à se constituer sous la forme anonyme. Nous avons indiqué et en quelque sorte calculé cette progression dans un autre ouvrage [2]. Cette transformation de la production moderne est regardée par les collectivistes comme une préparation au collectivisne d'État. C'est une phase de transition, selon eux, qui, accoutumant les hommes à travailler pour un patron impersonnel et invisible, doit aboutir soit par degrés, soit par une révolution brusque, à mettre dans la main de l'État toutes les branches de la production. La substitution de l'État producteur aux sociétés anonymes productrices n'est-elle pas bien aisée? Pourquoi l'Etat ne remplacerait-il pas les compagnies pour l'exploitation des chemins de fer? Il l'a fait déjà dans un grand nombre de pays. Pourquoi ne ferait-il pas de même pour les mines ou les grandes sociétés métallurgiques? Pourquoi encore ne se mettrait-il pas à la place des compagnies de navigation dont il subventionne la plupart? Pourquoi aussi n'exploiterait-il pas lui-même les grands maga-

[1] Schœffle, *opus citatum*, p. 55.

[2] Voir notre ouvrage sur *la Répartition des richesses*, chapitre XII.

sins, les immenses hôtels à voyageurs, les vastes restaurants populaires connus sous le nom de bouillons? Pourquoi de proche en proche hésiterait-il à absorber toutes les industries constituées sous ce régime de l'anonymat, les maisons, dans les villes qu'il gérerait tout aussi bien que les compagnies d'assurances dont elles sont en partie la propriété, les immeubles ruraux mêmes où il remplacerait les propriétaires en conservant aux fermiers l'exploitation? Partout où l'œil vigilant et incessamment ouvert d'un maître personnel n'est pas indispensable, partout du moins où la nécessité de produire en grand a évincé le patron individuel pour lui substituer le patron collectif, on ne peut disent les collectivistes élever aucune objection sérieuse à l'action de l'État. Il équivaut aux sociétés anonymes; il est la société anonyme par excellence; il a en plus que celle-ci, l'honnêteté, la loyauté, le crédit incontesté.

Ce raisonnement est séduisant. Il n'est pas rigoureux. En premier lieu, il est indiscutable que les sociétés anonymes ont de grands vices. Partout où l'on peut conserver le patronat individuel, c'est-à-dire dans toutes les entreprises qui n'exigent pas nécessairement d'énormes capitaux ce dernier système est le meilleur. La société anonyme, même celle qui est la mieux organisée et la plus sévèrement menée, comporte toujours une certaine part de négligence, de coulage, de favoritisme. Jamais l'économie n'y est aussi complète, la surveillance aussi attentive et minutieuse que dans les industries qui sont gérées par un patron unique. La supériorité que donne pour certaines industries le maniement d'énormes capitaux compense seul pour les sociétés ces inconvénients considérables. Aussi les sociétés anonymes minuscules sont-elles condamnées en général à échouer[1]. Ces défauts, l'État les aurait, à un plus haut degré même.

Les sociétés anonymes qui sont bien conduites s'inspirent toutes des principes sur lesquels repose l'industrie privée. Moindre est la différence entre les modes de gestion d'une société anonyme si vaste qu'elle soit et ceux d'une industrie sou-

[1] Consulter notre ouvrage, *Essai sur la Répartition des richesses*, chapitre XII.

mise au patronat personnel qu'entre l'administration d'une société anonyme et l'administration de l'État. Autant que possible la première fait appel à l'intérêt personnel que l'État exclut presque complètement. S'agit-il d'une société anonyme de production au service compliqué, les directeurs ou les gérants sont stimulés par une énorme participation dans les bénéfices. La part de la gérance dans une usine comme le Creuzot, dans une société comme celle des bouillons Duval ou des magasins du Louvre et du Bon Marché, représente des centaines de mille francs chaque année. Le gérant ou les gérants touchent 15, 20 ou 25 p. 100, parfois plus même, des bénéfices dépassant l'intérêt. Ces grandes sociétés de production restent ainsi encore en quelque sorte la chose d'un seul homme, et l'on peut leur appliquer le mot classique : tant vaut l'homme, tant vaut la chose. Que le gérant disparaisse, comme pour les grands établissements connus sous le nom de maison Cail, et parfois la maison périclite. Ce qui constitue la société anonyme de production, c'est donc une participation considérable dans les profits et une autorité très étendue donnée au gérant qui est un homme en chair et en os et en fait presque inamovible. A tous les degrés de l'échelle cette organisation se répète : les chefs d'atelier et les sous-chefs sont à la fois très largement intéressés dans les profits et assurés du maintien de leur situation. Un chef de rayon aux magasins du Bon Marché et du Louvre gagne 20 ou 30,000 francs par an. Le principe même du collectivisme d'État, qui consiste en un esprit farouche d'égalité, repousserait ces allocations considérables qui sont cependant la condition essentielle de l'heureux fonctionnement d'une société anonyme de production. S'agit-il de sociétés ayant un service moins compliqué, comme les Compagnies de chemins de fer ? les hauts traitements, la stabilité de la situation, un intérêt soit direct, au titre de la fonction, soit indirect, au titre d'actionnaire, y sont aussi les garanties d'une gestion vigilante. Les conseils d'administration se recrutent, d'ailleurs, dans cette couche de la société, la haute bourgeoisie, où l'on a le goût et l'habitude traditionnelle, héréditaire, de l'économie et de la gestion attentive des affaires.

Un autre trait distingue encore l'administration des sociétés anonymes de l'administration de l'État collectiviste. Les sociétés anonymes ne sont jamais entièrement soustraites au stimulant de la concurrence. Qu'il s'agisse du Creuzot, des magasins du Bon Marché, des bouillons Duval, des Messageries maritimes ou même d'une compagnie de chemins de fer quelconque, pour chacune de ces entreprises, la concurrence existe à un degré qui est très vif pour les premières, moindre pour les autres, mais qui même pour celles-ci n'a pas disparu. Une compagnie de chemins de fer doit lutter contre les compagnies voisines qui, au moins pour les longs parcours, les seuls dont la productivité soit très grande, pourraient détourner le trafic; elle doit aussi, dans bien des cas, tenir compte de la batellerie, du cabotage, des transports par mer. Même pour les associations anonymes les plus vastes, la concurrence existe donc, et empêche qu'elles ne s'engourdissent et s'endorment.

Devenu producteur universel, l'État, au contraire, n'aurait plus à l'intérieur aucune concurrence, si faible qu'on la veuille supposer; quant à la concurrence extérieure, nous verrons dans un chapitre subséquent que le collectivisme d'État serait amené par sa nature même à supprimer presque complètement ou du moins à réduire au minimum le commerce avec l'étranger.

L'assimilation que l'on tente d'établir de l'État producteur aux sociétés anonymes ou le rapprochement que l'on fait de l'un avec les autres repose ainsi sur des observations superficielles; entre l'État producteur unique et les sociétés anonymes les plus vastes, il n'y a pas seulement une différence de grandeur, il y a une différence complète de caractère, de nature. Les sociétés anonymes reposent sur l'intérêt personnel et comportent la concurrence; l'État producteur unique exclut et la concurrence et l'intérêt personnel.

Aussi les deux autres questions que nous devons examiner sont-elles singulièrement graves: 1° comment sous le régime du collectivisme les agents de la production seraient-ils sollicités à rendre celle-ci économique? 2° quels seraient dans un pareil système les moteurs du progrès?

Pour remplacer la puissante impulsion de la concurrence industrielle et commerciale et la fécondité économique du principe de l'intérêt individuel, que propose-t-on ? Avec sa perspicacité et sa candeur habituelle, Schœffle voit et avoue l'insuffisance de l'autorité du commandement. Il est intéressant ici encore de citer textuellement le socialiste allemand.

« Il ne suffit pas dans une communauté de production, com-
« posée de millions d'hommes, que le producteur A sache se
« dire : mon revenu de travail social dépend de ce que mes
« autres 999,999 coopérateurs soient aussi appliqués que moi.
« Ceci n'éveille pas encore le contrôle nécessaire, n'étouffe pas
« le penchant à la paresse et à la malhonnêteté, n'empêche pas
« le détournement du travail au préjudice de la communauté,
« ne détruit pas l'égoïsme et la ruse qui se manifestent par la
« taxation exagérée et injuste des travaux isolés.

« Le socialisme devrait amener chaque individu isolé à pren-
« dre part aux travaux dans son intérêt privé, au moins aussi
« puissamment que cela a lieu dans la société actuelle. Il devrait
« savoir récompenser chaque section isolée pour les travaux
« collectifs extraordinaires et faire porter à chacun la peine de
« ses négligences ; il devrait également, et mieux encore, savoir
« distinguer les progrès techniques particuliers et récompenser
« les mérites individuels. Il devrait aussi savoir utiliser les nom-
« breuses forces de travail en les utilisant toujours de la façon
« la plus productive, non pas par l'autorité du commandement,
« mais par la force de l'intérêt individuel.

« S'il ne remplit toutes ces conditions, le socialisme arriverait
« à peine à une répartition plus juste du produit national, et il
« ne pourrait probablement pas arriver à une production sociale
« plus économique que la production qu'a atteinte en moyenne
« l'économie capitaliste par la surexcitation de l'intérêt privé et
« par la mesure des prix non seulement d'après la somme des
« frais, mais aussi et surtout d'après la valeur spéciale technique
« du temps et du lieu des travaux et des richesses isolés...

« Aujourd'hui le programme socialiste n'offre pas encore ces
« garanties ; il n'a pas encore la clarté d'idées voulue sur l'orga-

« nisation nécessaire de la concurrence du travail, et cependant « il est hors de doute que si la puissante impulsion de la con- « currence capitaliste vient à manquer, l'émulation du travail « devrait devenir d'autant plus forte, d'autant plus concentrée et « d'autant plus digne.

« Il est très sûr que la théorie socialiste de la valeur — en « tant que, dans la détermination de la valeur des richesses « (*Güterwerth*), elle ne prend en considération que les frais so- « ciaux et néglige totalement la valeur d'utilité qui varie selon « le temps, le lieu et la chose — est complètement incapable de « résoudre d'une manière réellement économique le problème « de la production collective posée par le socialisme.

« Aussi longtemps que le socialisme n'offrira rien de plus « positif à ce sujet, il n'aura pas d'avenir. Avec son idée d'arriver « à un plus juste partage des produits, — idée dont les désavan- « tages possibles ne peuvent pas encore être pratiquement saisis « — en donnant un procédé de production qui, avec beaucoup « d'inconvénients, contient aussi assez de garanties économi- « ques, le socialisme, disons-nous, ne pourra pas réussir à « l'amiable et, s'il veut employer la force, il échouera encore « longtemps [1]. »

C'est un des apôtres du socialisme moderne, c'est-à-dire du collectivisme, qui a écrit ces lignes. On vit rarement d'aveux plus décisifs. Sans cesse chez Schœffle la raison paraît aux prises avec le sentiment ou le préjugé. C'est le préjugé et le sentiment qui l'ont incliné vers le collectivisme, mais la raison survient aussitôt qui soulève dans son esprit les doutes les plus formidables. Toute la critique à laquelle se sont livrés les collectivistes, Marx entre autres, contre la société capitalistique et contre l'économie politique reposent sur une définition toute fantaisiste qu'ils ont élaborée de la valeur. Or, voilà Schœffle qui déclare que « la théorie socialiste de la valeur est complète- « ment incapable de résoudre d'une manière réellement éco- « nomique le problème de la production collective. » Puisque

[1] Schœffle, *La quintessence du socialisme*, p. 56 et 57.

ce système repose sur une certaine théorie de la valeur et que cette théorie est déclarée radicalement impuissante, le mieux serait de renoncer au collectivisme. Le profit, en effet, est la seule garantie de la production, de même que de la répartition et de la circulation ; or, c'est au profit que les collectivistes en veulent ; sans le profit, cependant, la production est abandonnée au hasard, les hommes à la famine et au dénuement.

Schœffle a, certes, raison d'être en garde contre le contrôle mutuel des intéressés. C'est un leurre ; si, par hasard, il cessait de l'être, il supprimerait ou minerait le collectivisme. Il ne faudrait pas, en effet, que l'émulation, s'introduisant avec trop de fracas dans les ateliers, dégénérât en concurrence ; car le collectivisme n'admet pas la concurrence, de quelque nature qu'elle soit. Schœffle, le plus modéré et le plus sagace de ses apôtres, s'aperçoit que l'émulation excessive entre les travailleurs et les chefs d'atelier ne laisserait plus rien subsister bientôt du collectivisme. Aussi s'élève-t-il dans son opuscule contre la coopération de Schulze-Delitsch, contre la participation aux bénéfices, contre les associations ouvrières même de Lassalle, contre les groupes autonomes de producteurs et de capitaux. Si dans la grande collectivité on laissait, sous prétexte d'émulation, se reconstituer de ces groupes collectifs secondaires animés d'un esprit propre, on reviendrait graduellement et furtivement à la société économique ou à quelque chose d'approchant.

L'excès d'émulation étant à craindre et l'esprit de corps ou d'atelier à redouter, le contrôle mutuel perd toute son efficacité. Il n'en a jamais eu une grande. Un exemple typique emprunté aux expériences de 1848 le démontre. Parmi les nombreuses associations ouvrières qui se constituèrent alors en France et qui reçurent des secours de l'État jusqu'à concurrence de trois millions, il s'en trouva une, celle des tailleurs, qui s'inspira particulièrement des idées de Louis Blanc et remplaça le travail à la tâche par le travail à la journée. On pensait que le contrôle mutuel des intéressés qui travaillaient dans le même atelier suffirait pour entretenir le zèle. L'auteur de l'histoire des associations ouvrières de ce temps, M. Feugueray, raconte que cette

surveillance dégénéra en une sorte d'espionnage jaloux et importun, en récriminations réciproques et acrimonieuses, si bien que l'atelier devint un enfer. Afin de se rendre leur compagnie plus supportable et de rétablir dans leur sein un peu de concorde, les associés tailleurs furent bientôt obligés de rétablir le travail à la tâche. Cet essai qui se fit à une époque où débordaient dans toutes les âmes la sentimentalité et la fraternité, nous laisse juger de ce que serait dans le collectivisme le contrôle réciproque.

Il y a chez les hommes deux sortes d'émulations : l'une d'activité et d'énergie quand l'intérêt personnel est surexcité et que l'individualisme domine, l'autre de négligence et d'inertie quand l'intérêt personnel est assoupi et l'individualisme traqué. C'est de cette forme pernicieuse de l'émulation que le collectivisme assurerait le triomphe.

Aussi Schœffle lutte-t-il à force d'ingéniosité contre les vices qu'il sent inhérents à son système. Il préconise les primes communes aux ateliers les plus méritants ; il est conduit à admettre les inégalités de salaires, même en donnant à ces inégalités une cause fortuite et, pour la conscience des socialistes, injuste, à savoir les variations de la demande des diverses catégories de produits. Tous ces expédients pèchent contre la rigueur de la doctrine collectiviste et ils ne donneraient dans la pratique que des résultats insuffisants. Les primes communes ne sont ni plus logiques ni plus justifiées que les primes individuelles ; faire varier le salaire, non d'après le mérite et l'ouvrage du travailleur, mais d'après l'activité de ses compagnons, rémunérer l'ouvrier, non en proportion de sa peine et de son talent, mais en raison des accidents imprévus de la demande, ce sont là des sacrifices qui détruiraient l'harmonie de la doctrine collectiviste. Si l'on doit emprunter à la société actuelle ses moyens d'action, pourquoi ne les lui prendrait-on pas tous ? Si l'on admet les inégalités de salaires en dehors de toute considération de capacité et de travail, pourquoi s'élève-t-on contre l'inégalité des profits ? A tout considérer, les collectivistes réputés raisonnables font à la société actuelle des plagiats ; mais ces plagiats sont si

insuffisants et si mal agencés qu'ils n'auraient presque aucun effet. Il demeure vrai que le principe d'activité individuelle, d'effort spontané, volontaire, s'élevant au-dessus de la moyenne, manque absolument à la société collectiviste.

Une autre question reste à examiner qui se rattache par certains points à la précédente et n'a pas une moindre importance : quels seraient sous le régime proposé les moteurs et les instruments du progrès.

On sait comment le progrès s'accomplit dans la société actuelle. Tous les hommes intelligents et dont l'âme n'est pas engourdie par les petits soins de la vie quotidienne, tous ceux qui ont le goût de la science, ou des arts, ou de la philanthropie, ou de la gloire, ou même tous ceux qui, avides de jouissances et âpres au gain, recherchent leurs intérêts pécuniaires, tous ces hommes qui s'élèvent un peu au-dessus de la moyenne et obéissent à des mobiles très divers mais puissants sont sans cesse à la recherche du progrès.

Quand dans un ordre quelconque de l'activité humaine l'un d'eux pense avoir fait une découverte, une invention, grande ou modeste, s'il a des ressources personnelles, il l'applique et la réalise à ses risques et périls. Si les moyens lui manquent, il cherche à convaincre quelqu'un ou un groupe de personnes; il fait connaître son invention, le perfectionnement qu'il a trouvé; il emploie à le faire valoir toute cette ardeur paternelle qui caractérise les inventeurs à tous les degrés. Il est rare que dans une société de quarante où cinquante millions d'hommes, qui contient beaucoup de gens fortunés, beaucoup d'enthousiastes, beaucoup de joueurs et de spéculateurs, l'homme à projets ne puisse pas en persuader quelques-uns, former un groupe et tenter l'application de son idée.

L'histoire du progrès démontre deux faits : d'abord, le progrès s'opère toujours par des « individualités sans mandat » : Gutemberg, Christophe Colomb et toute la glorieuse série intermédiaire jusqu'à Arkwright, Watt, Jacquard, Fulton, Lesseps, en fournissent le témoignage irrécusable.

En second lieu, le corps social, l'ensemble professionnel est

en général réfractaire ; il cherche à arrêter le progrès : les copistes qui veulent briser les presses, les matelots qui détruisent les premières chaloupes à vapeur en sont la preuve. L'instruction populaire n'a rien changé sur ce point. Les ouvriers parisiens, hier encore, devant la Commission des 44, demandaient qu'on établit sur les machines un impôt équivalent au travail qu'elles épargnent ; et c'étaient les délégués d'une Chambre syndicale qui tenaient ce langage. Ainsi la routine collective s'oppose constamment au progrès et cherche à entraver, à refouler l'initiative individuelle toujours en mouvement.

Celle-ci, néanmoins, dans la société actuelle finit toujours par triompher. Quel est le secret du succès final, en général assez prompt, de cette raison individuelle inventive qui vient déranger et secouer la torpeur collective? C'est d'abord la récompense immense que l'inventeur a devant les yeux, les 25 millions de francs gagnés par Bessemer, la gloire et les profits considérables de l'auteur du canal de Suez et du canal de Panama, les bénéfices qu'ont en perspective les particuliers qui les premiers s'associent à ces grandes œuvres. C'est l'instinct de la spéculation et du jeu qui séduit tant d'esprits. En dehors de ces conditions subjectives, l'organisation plastique de la société actuelle permet facilement aux découvertes de se répandre. La cause en est à la liberté absolue des professions et des entreprises : chaque homme ayant fait quelques adeptes et réuni quelques fonds peut produire et organiser ce qu'il veut. Que le préjugé presque universel le condamne, son initiative a néanmoins libre cours.

Aucun esprit, doué de quelque impartialité, ne pourra nier que le régime collectiviste ne fût singulièrement plus défavorable à la naissance et à la propagation du progrès. Au point de vue individuel, l'activité de l'esprit humain, dépourvue de quelques-uns des mobiles actuels les plus puissants, tels que l'appât de grosses fortunes rapidement gagnées, se trouverait notablement amortie. La conception du progrès deviendrait donc moins fréquente. La propagande des découvertes, des inventions, des perfectionnements de tous ordres, éprouverait des difficultés énormes. En régime collectiviste, les individualités sans mandat

ne compteraient plus pour rien ou pour peu de chose : ce serait les fonctionnaires, les personnages que Fourrier baptise du nom ingénieux d'*omniarques*, qui détiendraient toute la production dans leurs mains et empêcheraient que rien y fût changé sans leur approbation. La liberté des professions aurait d isparu. Les capitaux privés qui sont si agiles, si éveillés, et dont une grande partie du moins est toujours prête à courir des risques pourvu qu'ils entrevoient de gros profits, auraient cessé d'exister.

Pour faire admettre un perfectionnement, une amélioration, un progrès quelconque, il faudrait convaincre, non quelques-uns, mais tout le monde. Il faudrait surmonter toute la routine sociale, tous les préjugés professionnels. L'inventeur devrait convertir tous les fonctionnaires, les divers conseils superposés les uns aux autres, les commissions officielles, toute la bureaucratie en un mot. Quelle tâche d'Hercule ! Devant ce formidable obstacle, les neuf dixièmes des découvertes utiles échoueraient. La situation de la société, au point de vue de la naissance et de la propagation du progrès, aurait singulièrement empiré. Aussi la production ne saurait, sous le régime collectiviste, s'améliorer sans cesse, comme elle le fait aujourd'hui. Elle cesserait d'être progressive, c'est-à-dire qu'elle renchérirait.

CHAPITRE IX.

DE LA RÉPARTITION DES PRODUITS SOUS LE COLLECTIVISME.

L'État étant seul producteur, ses erreurs dans la répartition des produits seraient irréparables.

De l'entretien du capital collectif. — Les divers sentiments qui aujourd'hui suscitent l'épargne. — Des trois sources de l'épargne, le collectivisme en supprime deux, d'où l'on peut conclure que l'épargne sous ce régime serait singulièrement réduite. — L'épargne individuelle, d'après la théorie collectiviste, ne pourrait consister qu'en l'acquisition d'un droit à une pension. — L'État serait donc seul à pourvoir à toute l'épargne de la nation.

Du mode d'épargne nationale indiqué par Schœffle et Karl Marx. — Assimilée à l'impôt, l'épargne collective devra être restreinte dans d'étroites limites.

La plus grande partie de l'épargne d'une nation s'effectue aujourd'hui par la minorité des citoyens. — C'est la majorité, aujourd'hui dépourvue de tout goût d'épargne, qui statuera sur l'épargne collective que devra faire l'État. — Infériorité du collectivisme pour l'accumulation des capitaux.

Le collectivisme ne possède pas de loi de répartition. — Il repousse la règle de l'égalité absolue et n'a plus d'autre alternative que l'arbitraire. — Schœffle est obligé d'abandonner la théorie de Marx sur la valeur comme n'offrant aucune règle de répartition.

Les professions libérales sous le régime du collectivisme.

Le procédé mécanique de répartition. — La liquidation des bons de travail.

Tout le système aboutit au rationnement.

On a pu juger le collectivisme au point de vue de la production. De ce côté l'insuffisance de ce régime est évidente. Trois faits surtout nous ont frappé : la suppression de la libre détermination des besoins, c'est-à-dire l'anéantissement de toute liberté ; le manque de boussole pour diriger la production ; enfin le ralentissement ou même l'arrêt du progrès industriel et agricole, par la substitution de la pédanterie bureaucratique et de

l'arbitraire administratif à cet organisme souple, merveilleusement actif et prompt, qui est aujourd'hui le résultat de l'initiative individuelle, de la concurrence, de la liberté des professions et des capitaux privés.

Offrant de ce côté des lacunes si graves, le collectivisme va-t-il se relever et se réhabiliter par sa supériorité pour la distribution et la répartition des produits? C'est cet objet qu'ont surtout en vue les écrivains qui préconisent le système, et c'est par là qu'ils exercent de l'action sur les masses populaires. Eh bien ! l'échec du collectivisme n'est pas moins complet pour la distribution et la répartition des richesses que pour la production.

Le collectivisme se défend, c'est son honneur en même temps que sa faiblesse, d'être le communisme, le partage périodique, l'égalité absolue de tous. Il fait une place à l'inégalité, sans laquelle on peut dire qu'aucune société humaine ne peut subsister. Il admet en principe, par l'organe de Schœffle, un bien-être moyen, des récompenses pour les mérites personnels, des primes communes pour les ateliers ou les groupes qui se distingueraient et même des récompenses pour les mérites individuels[1]. Comment concilier cette inégalité, qui s'applique soit aux groupes, soit aux individus, avec le système général d'un seul producteur qui est l'État.

« La communauté serait, en effet, le propriétaire général et le « rénovateur de tous les moyens sociaux de production, le ca- « pitaliste général[2]. »

En dehors d'elle pas une parcelle de capital ne doit exister. En tant que producteur général et unique, elle devra répartir les produits sur tout le sol. Nous avons déjà esquissé les difficultés que rencontrerait cette distribution, faite avec le concours d'une statistique officielle singulièrement étendue et minutieuse. Aujourd'hui l'État peut malaisément nourrir convenablement un corps d'armée ou même une brigade qu'il mobilise ou qu'il fait manœuvrer. Il faudrait un singulier progrès des administrations de l'État, une transformation complète de l'esprit bureaucratique

[1] Schœffle, *La quintes.ence du socialisme*, page 56.
[2] Id. page 62.

pour que cette direction unitaire parvînt, sans erreur, à répartir les produits en proportion juste des nécessités et des besoins. Or, comme il n'y aurait plus qu'un seul producteur, s'il se rencontre quelque erreur de sa part, on ne peut s'adresser à un autre. Les erreurs de l'État collectiviste dans la distribution matérielle des produits seraient donc en quelque sorte irréparables. Ce système entraînerait une grande déperdition de forces, et ces forces perdues dépasseraient de beaucoup l'importance des économies que le collectivisme prétend réaliser sur le nombre des magasins et leur luxe, sur les annonces, les réclames et tous les frais de propagande auxquels aujourd'hui se livrent les industriels privés.

Si nombreuses, toutefois, et si graves que doivent être les défaillances, les erreurs d'une administration d'État ayant la charge de distribuer tous les produits sans exception à 40, 50 ou 100 millions d'individus, ce n'est pas là encore la question principale. Une autre question qui se présente aussi et qui, sans être la principale, a une grande importance, c'est celle de l'entretien du capital collectif et de l'épargne en régime collectiviste.

La société, telle qu'elle est actuellement constituée, accroît d'une manière indéfinie son capital par les épargnes libres et spontanées de ses membres. Ces épargnes s'effectuent sous l'influence de trois sentiments qui tiennent au cœur de l'homme civilisé. Chaque individu ayant quelque ordre et quelque prévoyance cherche à pourvoir aux besoins de sa vieillesse; beaucoup d'hommes, en outre, par ambition et par affection veulent agrandir leur situation personnelle et celle de leurs familles; enfin, les industriels, soit patrons, soit sociétés anonymes, ont le soin en général d'amortir leur outillage sur leurs bénéfices, de l'augmenter, d'y en substituer un plus perfectionné afin de ne pas se laisser devancer *et écraser* par la concurrence dans la lutte.

De ces trois sources de formation du capital par l'épargne, le collectivisme supprime de la façon la plus complète la seconde qui est de beaucoup la plus féconde : il ne laisse subsister la

première qu'en l'altérant, et s'il respecte la troisième, il la rend beaucoup moins abondante. La puissance de formation de l'épargne serait donc réduite de la moitié au moins ou des trois quarts.

Schœffle parle bien des garanties que le collectivisme offrirait à l'épargne; nous les étudierons. Mais, comme sous le régime collectiviste, aucun instrument de production ne peut appartenir à des particuliers, comme l'argent et la monnaie sont supprimés, il en résulte que l'épargne individuelle dont parle Schœffle consisterait simplement en un droit qu'acquerrait l'individu à pouvoir obtenir gratuitement dans sa vieillesse des subsistances de l'État : ce serait une sorte de titre de pension que chaque citoyen posséderait, de même qu'aujourd'hui chaque fonctionnaire ; mais cette prétendue épargne individuelle, ainsi entendue et limitée, n'augmenterait pas le capital national effectif. Celui-ci ne pourrait s'accroître, dans le système collectiviste, que par l'action de l'État même.

Il est incontestable que chez les peuples civilisés, dans l'organisation économique actuelle, il s'effectue chaque jour une sorte d'épargne collective, dont les individus et les gouvernements eux-mêmes ont à peine conscience. Les routes, les ports, les bibliothèques, les promenades publiques, les régularisations de cours d'eau, les chemins de fer mêmes, quand les concessions aux compagnies ne sont que temporaires, constituent, indépendamment de tout amortissement des dettes publiques, une épargne collective dont l'importance peut être considérable[1].

Peut-on généraliser ce procédé et faire en sorte qu'il supplée dans l'État collectiviste à l'épargne individuelle qui est si énergique et qui, dans un pays comme la France, s'élève bien à 2 milliards et demi ou 3 milliards par an? Les collectivistes ont l'espoir que cette substitution peut être efficace : « Il n'y a « qu'une part du produit national, écrit Schœffle, qui ne serait « pas partagée entre les individus, c'est celle qui serait destinée

[1] Nous avons attiré l'attention sur ce phénomène dans deux de nos ouvrages, notre *Traité de la Science des finances* et notre *Essai sur la Répartition des richesses*.

« aux administrations productives et économiques en général.
« Une partie de ce capital serait restituée au capital collectif, en
« compensation de la quantité employée à la production ; une
« autre partie servirait à l'entretien des autres institutions pu-
« bliques (non directement productives). Cette partie du capital
« profiterait donc à tous les citoyens, elle constituerait une sorte
« d'impôt naturel aussi direct que possible et retenu avant la
« répartition des revenus privés. Ce capital réservé remplacerait
« les impôts d'aujourd'hui, il serait employé aux charges d'uti-
« lité publique et formerait la base permanente du capital col-
« lectif.

« A un endroit de son livre, Marx manifeste cette idée par pa-
« renthèse et à peu près ainsi :

« Le produit commun est un produit social ; une partie de ce
« produit sert à remplacer le capital employé à la production ;
« il reste social ; une autre partie est consommée par les mem-
« bres de la société, et c'est pourquoi elle doit être répartie
« entre eux [1]. »

D'après ces passages, l'État collectiviste entretiendrait tout au moins le capital national en lui restituant tout ce que par la production il aurait perdu, soit comme quantité, soit comme qualité. On peut dire que l'État collectiviste irait encore plus loin et qu'il prélèverait sur les produits avant toute répartition aux individus une quote part destinée non seulement à entretenir le capital national en son état actuel, mais à l'accroître. Ce prélèvement qui, comme on nous l'apprend, aurait la forme d'un impôt et qui proviendrait d'un acte de raison collective pourrait-il avoir jamais l'importance de l'épargne actuelle qui prend ses sources dans les forces les plus puissantes de l'âme humaine, l'instinct de conservation individuelle, l'affection de famille et l'ambition ? La réponse ne peut pas être douteuse.

Avec beaucoup de raison Schœffle assimile à l'impôt cette épargne collective : c'est dire combien il sera difficile de la maintenir à un taux très considérable. Combien voit-on d'États au-

[1] Schœffle, *La quintessence du socialisme*, pages 35 et 36.

jourd'hui qui amortissent énergiquement leurs dettes, et qu'est-ce que les sommes même les plus considérables consacrées à cet amortissement, en comparaison des 2 milliards et demi ou 3 milliards qui constituent aujourd'hui l'ensemble de l'épargne d'un grand pays?

La plus grande partie de l'épargne d'une nation s'effectue par la minorité des citoyens. C'est la minorité seulement, en effet, qui possède à un haut degré ces sentiments de prévoyance, de dévouement aux siens, même d'ambition susceptible de sacrifice, et qui jouit d'une force de caractère propre à préserver l'homme contre les entraînements de la vie quotidienne. Si le revenu de la France est de 25 à 30 milliards de francs environ et que l'épargne annuelle du pays atteigne 2 milliards et demi à 3 milliards, soit 10 0/0 en moyenne des revenus individuels, on peut affirmer que les quatre cinquièmes de cette épargne sont prélevés sur le tiers seulement des revenus. Un ensemble de revenus de 8 à 10 milliards de francs, sur les 25 ou les 30 milliards, fournit certainement 2 milliards ou 2 milliards 2 ou 300 millions sur les 2 milliards et demi ou 3 milliards qu'économise la France. Une petite minorité des habitants épargne le quart, le tiers ou la moitié de son revenu, et la grande majorité ou bien n'épargne rien ou seulement le vingtième de son revenu. Or, c'est cette majorité qui aura la plus grande influence sur la direction de l'État collectiviste. Elle ne pourra dépouiller complètement son imprévoyance, d'où nécessairement l'État collectiviste ne pourra réaliser une somme d'épargne qui approche même de fort loin de celles qu'aujourd'hui constitue l'initiative privée. Qu'on ne dise pas que si une grande partie de la nation n'épargne pas dans la société économique actuelle, c'est qu'elle n'en a pas les moyens. Non, c'est qu'elle n'en a pas le goût. Parmi ceux qui épargnent le plus se rencontrent, en effet, des paysans ayant un très modeste avoir, des ouvriers gagnant des salaires modérés, des employés avec de petits traitements, tandis que les catégories d'ouvriers parisiens les plus rétribués, gagnant 7, 8, 10 ou 12 francs par jour, ne font guère d'économies.

Ainsi le collectivisme qui, au point de vue du nombre et de la

propagation des inventions et des découvertes, offre beaucoup moins de chances de progrès que la concurrence et l'individualisme actuels, se trouve aussi dans des conditions d'infériorité considérables au point de vue de l'accumulation matérielle des capitaux.

Le point où il serait peut-être le plus faible est celui sur lequel ses adeptes fondent le plus d'espérances, la répartition des produits. Cette question peut se diviser en deux : quelle serait d'abord la loi sociale, la formule juridique de la répartition? quel serait ensuite le procédé technique, mécanique? L'embarras est aussi grand d'un côté que de l'autre.

Occupons-nous d'abord de la loi sociale de répartition. On ne se borne pas à des formules élastiques et vagues comme à chacun selon ses besoins, ou à chaque capacité suivant ses œuvres. Dans notre société positive et exacte le vague de ces formules serait la condamnation d'un système. L'esprit nuageux de Louis Blanc a pu se contenter de maximes aussi creuses ; aucun organisme économique ne s'en accommoderait. Il faut trouver une loi de répartition nette, précise, susceptible d'être appliquée sans arbitraire ni erreur.

Il n'y a dans la société collectiviste ni salaires, ni profits : il n'y existe qu'une indemnité sociale due à chaque producteur. Cette indemnité, qui la fixera ? Evidemment l'État, substitué à tous les patrons individuels, devenu patron unique et soustrait à toute concurrence. D'après quels principes déterminera-t-il cette indemnité ? C'est là le grand point. Il repousse avec raison la règle de l'égalité absolue. Il ne peut, d'autre part, s'abandonner à ses fantaisies ou à celles de ses fonctionnaires.

Aujourd'hui, cette indemnité sociale existe, elle se couvre de noms divers, salaires, traitements, intérêts, profits. Elle est déterminée par l'offre et la demande ou par les résultats des entreprises particulières. Celles-ci ayant cessé d'exister, la loi de l'offre et de la demande étant supprimée, puisqu'il restera bien l'offre de 37 millions de bras, mais qu'il ne se produira plus qu'une seule demande en possession de tous les moyens de production et de tous les moyens de consommation, quelle

pourra être, sous le régime de ce monopole absolu, la loi de répartition?

En dépit de toutes les prétentions des collectivistes, des formules prétendues scientifiques de Marx et des tâtonnements de Schœffle, il n'existe dans leur système aucune loi de répartition sociale. C'est pour eux la tour de Babel; à chaque instant ils se contredisent; les plus sincères finissent par avouer timidement et à la dérobée qu'ils n'ont pas de loi.

Ils commencent par vouloir s'en tenir à la théorie de Marx sur la valeur; mais dès qu'ils en envisagent les conséquences dans l'application, ils sont obligés de la lâcher. Cette théorie de Marx consiste dans cette formule que la valeur est fixée par ce qu'il appelle « le temps de travail socialement organisé. » Qu'est-ce que ce temps de travail socialement organisé? C'est la somme de travail qui est nécessaire en moyenne pour produire un objet avec les instruments et les procédés actuels de production; c'est ce temps de travail qui détermine, d'après Marx, la valeur des objets.

Écoutons Schœffle commenter Karl Marx son maître; ce sont les disciples qui en amplifiant, en analysant, mettent la doctrine au creuset et en extraient ce qu'elle contient:

« *Temps de travail social comme mesure de la valeur.* — Cette « idée paraîtra inconcevable à la plupart des lecteurs, beaucoup « même n'en ont jamais entendu parler. Et cependant, cette idée « est le véritable fondement théorique du socialisme. Dans la « pensée socialiste elle a déjà pris une forte consistance et Karl « Marx, dans ses développements sur le travail comme substance « et mesure de la valeur, la déclare expressément la pierre an- « gulaire de son système[1]. »

Ce n'est pas à tort que nous cherchons à voir si cette pierre angulaire est solide; si elle est ébranlée, si elle se découvre comme un conglomérat de matières hétérogènes mal liées, tout l'édifice, c'est-à-dire tout le collectivisme, s'effondrera.

« D'après cette théorie, reprend Schœffle, la *substance de la*

[1] Schœffle, *opus citatum*, page 74.

« *valeur des produits* est dans le *travail socialement nécessaire, par* « *lequel le produit se realise.*

« Les produits sont désignés comme travail cristallisé. Mais « ce n'est pas le premier travail venu qui peut déterminer, c'est « seulement le travail *socialement nécessaire*, c'est-à-dire le tra- « vail qui d'après l'état donné de la technique sociale, en rap- « port avec une unité des besoins publics, doit être employé en « moyenne à la confection du produit dans toute son étendue « sociale. Quand par exemple — c'est ainsi qu'on peut rendre « l'idée de Marx — un pays a besoin de 20,000 hectolitres de « froment et que, pour leur production, il doit employer « 100,000 journées de travail (socialement organisé), chaque « hectolitre vaudrait $\frac{100.000}{20,000} = 5$ journées particulières de tra- « vail socialement constitué. Cette valeur aurait cours quand « même des individus isolés auraient été assez négligents pour « mettre 10 ou 20 journées de travail individuel à la production « d'un hectolitre de froment.

« Qu'on se figure tous les genres constamment fabriqués de « produits estimés d'après la dépense expérimentalement né- « cessaire de travail social, et l'on trouvera par l'addition tout « le temps socialement nécessaire de travail pour la production « sociale de l'ensemble des besoins publics. Nous admettons « que cette somme comporte 300,000,000 de journées sociale- « ment organisées qui, si la journée est de huit heures, repré- « senteront deux milliards quatre cent millions d'heures sociales « de travail. La somme totale de toutes les richesses sociales « nécessaires produites sous une direction publique unitaire « (actuellement exécutée sous la direction de capitalistes concur- « rents) aurait également pour valeur totale 2 milliards 400 mil- « lions d'heures de travail, exactement autant d'heures de travail « qu'il en serait réellement fait pendant une année par un mil- « lion de travailleurs.

« L'heure de travail, $= \frac{1}{2,400,000,000}$ du travail collectif annuel « de tous, serait la mesure de valeur générale, et 2,400,000,000 « d'unités nominales de valeur pourraient ou devraient être « délivrées aux travailleurs en certificats, bons ou chèques de

« travail, afin que ces mêmes travailleurs puissent racheter aux « magasins publics le produit total du travail collectif valant éga- « lement 2,400,000,000 d'heures de travail.

« La somme totale de travail d'une période serait toujours « égale, au moins en général, à la valeur totale de la masse des « produits de la même période.

« Les administrations économiques créditeraient le travail « fait, fixeraient la valeur du produit d'après la mesure connue « des frais de production en temps de travail, délivreraient des « chèques sur le travail enregistré et consigneraient contre ces « chèques les produits au taux des frais du travail social.

« Rien ne paraît plus évident que l'harmonie entre cette « théorie de la valeur et les principaux efforts des socialistes « pour que la jouissance soit proportionnelle au travail, pour « que chacun puisse avoir comme revenu privé, comme légi- « time propriété privée, l'équivalent du produit intégral de son « travail, pour baser ainsi la propriété et le revenu sur le tra- « vail individuel, et enfin pour interdire à un tiers de s'appro- « prier (comme cela a lieu aujourd'hui) la plus-value, c'est-à- « dire une part du travail d'autrui[1]. »

On doit être reconnaissant à Schœffle de s'être donné tant de peine pour justifier la prétendue loi de répartition du collectivisme. Malheureusement l'enfantillage le dispute à la subtilité dans cette analyse : rien n'y résiste à l'attention.

Cette théorie qui paraît simple pourrait, à la rigueur, se comprendre pour comparer le coût de deux objets similaires ou la rémunération relative que doivent recevoir deux ouvriers d'un même métier. Encore, même ainsi restreinte, cette prétendue loi de répartition, dans bien des cas, serait insuffisante. L'exemple choisi par Schœffle dément et condamne sa théorie. Est-ce que la production de cent hectolitres de blé nécessite partout la même somme de travail socialement organisé? Dans les riches plaines du Nord ne faut-il pas moitié moins ou deux fois moins de travail pour produire cent hectolitres que sur les plateaux des

[1] Schœffle, *La quintessence du socialisme*, pages 74 à 76.

Cevennes, des Alpes ou des Pyrénées ? Si l'on prend comme mesure de la rémunération la moyenne du temps de « travail socialement organisé » qui est nécessaire à la production de cent hectolitres, on donnera au delà de ses mérites et de ses besoins stricts à l'ouvrier agricole des plaines de la Flandre et au-dessous de ses mérites et de ses besoins stricts à l'ouvrier agricole des plateaux du centre. Ce n'est pas dans l'agriculture seule qu'on rencontrerait ces difficultés, on les trouverait tout aussi bien dans les mines. Il faut beaucoup moins de travail socialement organisé pour produire une tonne de charbon dans telle mine que dans telle autre, et si l'on prend comme mesure de la valeur et de la rémunération la moyenne du travail nécessaire dans l'ensemble des exploitations du pays, on fait de grands avantages aux uns et l'on porte un grand détriment aux autres.

L'erreur primordiale des collectivistes, c'est précisément cette définition bornée que Karl Marx donne de la valeur. La substance de la valeur n'est pas et ne peut pas être le travail socialement nécessaire pour la production. Il entre dans la valeur bien d'autres éléments que ce travail mathématiquement estimé; il y entre les différences de conditions naturelles de la production; il y entre aussi et surtout les variations des besoins humains, variations incessantes, suivant les temps, suivant les lieux.

La formule de Karl Marx déjà fausse quand on examine un seul genre de produits, perd absolument toute signification quand on veut appliquer cette prétendue loi à deux objets différents, surtout à mille, à cent mille objets différents, à deux ouvriers de divers corps d'état, ou aux ouvriers divers de mille corps de métier ou parties dissemblables de corps de métier. La variété des professions humaines qui sont indispensables à la civilisation répugne absolument à cette loi simple.

Ce prétendu « temps de travail socialement organisé » ne peut constituer une loi de répartition. Dans le système actuel, c'est le service social rendu par chaque producteur et librement apprécié à chaque instant, dans chaque cas particulier, par l'ensemble ou par une fraction des millions d'individus qui composent

le public, c'est ce service envers autrui qui détermine la rémunération où souvent il n'est tenu que médiocrement compte du « temps de travail. »

« Le temps, Monsieur, ne fait rien à l'affaire ». En tout cas, si c'est un des éléments du prix et du salaire, ce n'est pas le seul. Les autres éléments c'est la qualité du travail, c'est surtout la valeur d'usage des produits, fréquemment changeante.

Schœffle s'efforce bien d'élargir cette formule étroite de Karl Marx dans laquelle la société étoufferait et mourrait d'asphyxie. Il fait des infidélités à la doctrine du maître quand il écrit que, « sous la direction des organisations professionnelles (*berufs-* « *anstaltliche*), *la répartition des produits communs* (sociaux) de « tous à tous sera effectuée en raison de la valeur d'usage « sociale du travail de chacun [1]; » ou bien encore quand il dit que sous le collectivisme le profit et le salaire auront disparu et qu'il n'y aura plus qu'une « *indemnité sociale, revenu du travail* « *socialement déterminé et mesuré d'après la quantité et la valeur* « *d'utilité sociale du travail* [2]. »

Toute netteté disparaît sous ces contradictions. S'agit-il seulement du temps de travail socialement organisé, c'est une idée étroite, mais qui du moins est circonscrite et offre une certaine netteté. En y joignant la valeur d'usage ou la valeur d'utilité sociale, Schœffle détruit tout ce qu'il vient d'édifier. Il érige en principe l'arbitraire administratif absolu. Ah ! si l'on prenait le temps de travail dans l'acception mathématique du mot, si l'on payait chacun à la journée ou à l'heure, on aurait une loi de répartition singulièrement grossière, insuffisante, anticivilisatrice, mais enfin on en aurait une. Il en résulterait, il est vrai, que l'ingénieur, le mécanicien, le simple manœuvre et le chiffonnier seraient payés de même, ou plutôt que le premier serait moins rétribué que les derniers, parce que plus un travail est intellectuel, moins il supporte une longue durée. Quelque mauvaise que fût cette loi de répartition, on saurait du moins ce que les collectivistes nous promettent.

[1] Schœffle, *La quintessence du socialisme*, page 17.
[2] Id., page 35.

Les plus farouches d'entre eux, toutefois, refusent eux-mêmes de prendre ces expressions « temps de travail socialement organisé » dans le sens purement matériel, qui est le seul clair. Alors que devient leur formule? S'ils veulent tenir compte des qualités de travail et de la valeur d'utilité sociale, dans quel arbitraire ne tombent-ils pas? Ils doivent dresser des catégories et des tarifs; c'est alors le classement obligatoire des individus en rangs superposés; c'est une gradation aux mille échelons, faite d'autorité; c'est une échelle d'inégalité décrétée par la loi et appliquée par les fonctionnaires.

L'ingénieux et ingénu Schœffle se débat dans ces difficultés, tandis que Karl Marx, des hauteurs sereines où il dogmatise, ne daigne même pas les voir.

Le temps de travail socialement organisé étant une mesure défectueuse, il faudrait prendre en considération la valeur spéciale technique du temps et du lieu des travaux et des richesses. Il faudrait faire varier les salaires et les prix alors même que le temps de travail social nécessaire resterait le même. Il faudrait, en un mot, violer dans chaque cas particulier la règle que l'on avait posée en général. Aussi, Schœffle arrive-t-il presque au désespoir; il reconnaît avec une candeur qui détruit toute sa théorie, que la théorie de Marx ne fournit pas de loi de répartition. Voici ce passage d'aveu qui est frappant et que nous avons déjà cité : « Il est très sûr que la théorie « socialiste de la valeur — en tant que, dans la détermination de « la valeur des richesses (*Güterwerth*), elle ne prend en considération que les frais sociaux et néglige totalement la valeur « d'utilité qui varie selon le temps, le lieu et la chose — est « complètement incapable de résoudre d'une manière économique le problème de la production collective posée par le socialisme.

« Aussi longtemps que le socialisme n'offrira rien de plus positif à ce sujet, il n'aura pas d'avenir. Avec son idée d'arriver « à un plus juste partage des produits, — idée dont les désavantages possibles ne peuvent pas encore être pratiquement « saisis — en donnant un procédé de production qui, avec

« beaucoup d'inconvénients, contient aussi assez de garanties « économiques, le socialisme, disons-nous, ne pourra réussir à « l'amiable, et s'il veut employer la force, il échouera encore « longtemps [1]. »

La question scientifique n'est pas de savoir si le collectivisme aura pour s'établir recours à la violence ou à la persuasion, mais bien de rechercher s'il possède une loi de répartition ; or, il n'en possède pas, Schœffle lui-même l'avoue; et ce n'est pas là une insuffisance présente susceptible de disparaître, c'est un vice constitutionnel que rien ne pourra ni extirper ni atténuer.

L'aveu de Schœffle déjà assez net s'accentue encore dans le cours de son opuscule : « La valeur sociale (valeur d'échange), « doit être déterminée non seulement d'après la valeur des frais, « mais en même temps aussi d'après la valeur d'usage variable. « Sans cela le besoin social et la production sociale tombent dans « une désharmonie funeste dont personne ne pourrait conjurer « les désastres. Le socialisme doit d'abord éclaircir ce point « trop dédaigné jusqu'ici par ses théoriciens [2]. » Ce n'est pas dédain de leur part, dirons-nous, c'est impuissance. Ils auront beau se mettre le cerveau à la torture, en supprimant la production privée, le commerce privé, la liberté de l'offre et la liberté de la demande, le mécanisme flexible et spontané des prix, les variations des profits et même celles des salaires, les collectivistes se sont condamnés à n'avoir plus de loi de répartition, autre que celle qui pourrait reposer sur la brutale et absolue égalité de tous.

Dans une note et dans un *post-scriptum* à cette note, Schœffle imitant les femmes dont on dit qu'elles enveloppent dans un *post-scriptum* le dernier mot de leur pensée, achève de détruire presque inconsciemment l'illusion de ceux qui croient que le prétendu socialisme scientifique moderne est un système ayant des solutions qui offrent quelque netteté. Pour ne pas dénaturer, en les traduisant ou les abrégeant, soit les idées de Karl Marx, soit celles de son commentateur et disciple, nous allons encore

[1] Schœffle, *opus citatum*, p. 57.
[2] Schœffle, *La quintessence du socialisme*, page 79.

reproduire textuellement, si fastidieux que cela puisse être, la note en question et le *post-scriptum*. Se référant à cette pensée que les théoriciens socialistes ont trop dédaigné d'éclaircir la notion de valeur, Schœffle ajoute :

« C'est ce qui eut lieu à plusieurs reprises pendant l'année « 1877 dans une polémique du *Vorwœrts* (le journal socialiste) à « propos de la *quintessence du socialisme* (le livre de Schœffle). « Ce journal donne à l'idée de Marx sur *le temps de travail socialement nécessaire* une interprétation en vertu de laquelle dans « l'expression *travail socialement nécessaire* se trouve compris ce « que j'appelle, moi, *valeur d'usage*. Je n'ai rien à objecter contre « cette interprétation en soi, puisqu'elle admet au moins en « principe la participation de la variation des besoins dans la « détermination nécessaire de la valeur d'échange, sur quoi « j'insiste. Mais je me permets deux observations.

« Je ne puis reconnaître comme erronée ma manière d'entendre l'idée de Marx du temps de travail socialement nécessaire, car cet écrivain déclare valeurs d'échange égales les « objets qui contiennent des quantum de travail égaux ou qui « peuvent être produits dans le même temps de travail. De plus « j'ai à faire observer que, si M. Marx approuvait l'interprétation du *Vorwœrts*, la mesure de la valeur par le temps de travail socialement nécessaire deviendrait inutile comme base « *pratique* de cette fixation, et cela en vertu de l'introduction « forcée (*Hineinzwœngung*) du second facteur tout à fait autonome de la détermination de la valeur d'échange, notamment « de la valeur d'usage sociale, dans le quantum des frais de « *travail* social.

« Je n'ai pas à rechercher si M. Marx admettra l'explication « qu'on donne à sa théorie de la valeur, et je m'en tiens à ceci : « que *les frais sociaux de travail* et *le besoin social* entrent dans la « détermination de la valeur, en *toutes* circonstances et cela « d'une manière indépendante et sans qu'il soit possible de les « confondre dans un mélange forcé.

« *Post-scriptum*. Il est bon de comparer avec ceci la remarquable et plus récente explication de M. Schramm sur le sens

« probable de la théorie marxiste de la valeur (*Vorwaerts*), 1877,
« n° 128). M. Schramm croit pouvoir dire, d'accord avec tous les
« partisans de la dite théorie, que non seulement Marx, mais
« aussi le socialisme, *ne cherche et ne voit dans la théorie marxiste*
« *de la valeur aucune mesure de répartition.*

« S'il en est ainsi la polémique n'a plus aucune raison d'être. »

A la bonne heure ! Ici nous sommes dans la clarté. Mais ce qui n'a plus de raison d'être, ce n'est pas seulement la polémique, c'est le prétendu socialisme scientifique, qui simplement se moque du monde.

Comment ! voilà un système social dont le principal objet, on peut dire presque le seul, est de modifier dans les sociétés civilisées la répartition des produits. Son représentant le plus illustre, son prophète, élabore une formule qui a l'apparence d'être précise. Les disciples arrivent, s'avisent qu'elle est complètement insuffisante, qu'on ne peut l'appliquer ou que, si on l'appliquait, on arriverait à la disette, aux troubles économiques les plus intenses et les plus meurtriers, au défaut permanent d'équilibre, que tout en un mot retournerait dans le chaos. Emus de ces conséquences qu'une demi-clairvoyance découvre à leur esprit, ils tournent et retournent la formule du maître, puis ils avouent qu'elle ne contient pas de mesure de répartition. Mais puisque le collectivisme n'a pas d'autre objet que de répartir les biens ; s'il ne fournit, comme cela est évident, aucune loi de répartition, qu'est-il ? Une simple duperie à l'usage des naïfs, une mystification à l'usage de ceux qui exploitent la crédulité populaire ; il peut se parer de tous les titres qu'il veut, mais à coup sûr il en est un qu'il mérite, c'est celui de système antiscientifique. Les socialistes auraient mieux fait de ne pas sortir du domaine du sentiment : en s'aventurant dans celui de la science, ils ont beaucoup peiné pour rien.

Les professions libérales qui sont essentielles aussi bien au progrès qu'à l'éclat et à la parure de la civilisation sont aussi un des embarras des collectivistes. Supprimer, si ce n'est les avocats, du moins les médecins, les savants, les artistes, les littérateurs,

transformer tous ceux-ci en simples fonctionnaires appointés, remplissant une tâche imposée et dans un esprit prescrit, ce serait faire déchoir la civilisation. Les meilleurs d'entre les collectivistes qui veulent que les besoins de l'esprit tiennent encore quelque part dans la société future s'efforcent de conserver à ces professions la liberté qui en fait à la fois le charme, la force et presque la vie.

« Les travaux et les services incentralisables à cause de leur « caractère personnel, dit Schœffle, comme la médecine, les arts, « pourraient même être laissés à la concurrence libre, et seraient « payés par les clients à l'aide de bons de travail, ou bien l'in- « demnité privée pour ce genre de services pourrait être com- « binée avec le système déjà existant des émoluments publics. « Cette manière d'intéresser les individus à leur profession « spéciale touchant les services personnels où le capital ne joue « aucun rôle important est bien compréhensible [1]. » Dans un autre passage il revient sur cette idée : « Si l'on objectait que le « peuple a aussi des besoins d'utilité publique, du ressort de « l'État, des Communes, des Écoles, de l'Église, etc., et que, « par conséquent, l'individu isolé ne peut pas recevoir en pro- « duits sociaux tout l'équivalent de son travail, l'objection ne « serait fondée qu'en apparence. Admettons en effet que sur « le produit de 300 millions de journées sociales de travail, un « tiers même, soit 100 millions de journées, doive être pris par « anticipation pour les dépenses publiques, il ne resterait sans « doute à la répartition privée entre les producteurs qui auraient « fait les 300 millions de journées, qu'une valeur de 200 millions « de journées. Mais les choses s'arrangeraient ainsi : pour une « heure de travail on donnerait un chèque ou valeur nominale « de travail de 2/3 d'heure de travail, et le tiers restant serait « employé, pour le bien et la jouissance commune, aux services « publics, et formerait l'ensemble des contributions ou charges « sociales [2]. »

Cela nous conduit à examiner le procédé mécanique de répar-

[1] Schœffle, *opus citatum*, page 51.
[2] Id., page 77.

tition qui est distinct de la loi même de répartition ; la première, on l'a vue, n'existe pas dans le système collectiviste. Quant au premier, il est bien l'instrument le plus difficile du monde à faire fonctionner avec exactitude. L'argent, maudit argent, est sacrifié par les collectivistes aux préjugés des moralistes et du populaire. L'argent et la monnaie ont ces grands mérites qu'ayant une valeur propre, en tant qu'ils ne peuvent être produits qu'avec un grand travail, et n'étant pas indéfiniment extensibles, ils donnent aux transactions, soit à l'intérieur, soit avec le dehors, une base solide. Comment les collectivistes remplaceront-ils cette base de l'argent, c'est-à-dire de la monnaie métallique, dans leurs rapports avec le dehors, ils ne s'en préoccupent pas. Quant au dedans, voici leur procédé. L'argent a pour successeur le chèque représentant la journée type de travail :

« Les produits seraient livrés par la société contre des certifi-
« cats que la comptabilité de l'administration du travail social
« tirerait sur la comptabilité de l'administration des magasins
« comme un avoir sur le travail accompli, ou comme une avance
« sur les gains futurs du travail.....

« Les administrations de production collective et les consom-
« mateurs (possesseurs de bons de travail) devraient régler leurs
« comptes entre eux, sans le concours de l'argent, d'après le
« temps et la valeur de travail, par un système de compensation
« entre les administrations économiques et les maisons de liqui-
« dation (*Clearinghaüser*).....

« Dans son autre qualité de *mesure de la valeur*, l'argent serait
« remplacé dans l'état socialiste par la moyenne des journées de
« travail, d'après laquelle la valeur des produits serait estimée
« et mise en ligne de compte pour la distribution.

« La journée sociale de travail, comme unité de valeur, serait
« un *moyen d'estimation juridique* etc.[1] »

Nous avons déjà cité (pages 367 et 368) d'autres passages de Schœffle se rapportant à ce procédé de répartition. Qu'on s'y reporte et l'on verra combien enfantine est cette méthode : « La « répartition des produits se ferait en liquidant des bons de

[1] Schœffle, *opus citatum*, page 73.

« travail dans les magasins publics de livraison [1]. » S'il n'y a pas une parfaite concordance entre ces bons de travail et les produits, si la comptabilité commet quelque erreur, si simplement par la détérioration inévitable d'un certain nombre de produits, ou par l'excès de la demande dans une branche particulière, il y a insuffisance des produits relativement aux bons de travail qui se présentent pour les réclamer, que fera-t-on? Aujourd'hui, c'est le mécanisme simple du prix qui rétablit l'harmonie avant même qu'elle ne soit troublée. Mais du moment que les prix ont disparu ou sont fixés par l'autorité, quelle est l'issue pour que l'équilibre entre les besoins et les produits soit maintenu. Il n'y en a pas.

Tout le système aboutit en définitive à des *maxima* de prix fixés par l'autorité, mais à des *maxima* nécessairement variables qui induiront l'autorité en corruption ou en suspicion. L'issue suprême est encore le rationnement, comme Schœffle est presque obligé de le reconnaître (page 78).

Le procédé de répartition ne vaut donc guère mieux, dans le collectivisme, que la loi de répartition qui n'y existe pas; et c'est avec raison que recourant à sa candeur habituelle, Schœffle écrit que c'est là « le point le plus faible et le plus obscur du « programme socialiste; » si faible et si obscure, en effet, qu'aucun homme obéissant à la raison ne peut donner son adhésion à un pareil système et qu'aucune nation ayant conservé quelque prévoyance ne peut s'abandonner à une expérience environnée d'aussi épaisses obscurités.

[1] Schœffle, *opus citatum*, page 88.

CHAPITRE X.

LA CONSOMMATION, L'ÉGALITÉ DES CONDITIONS ET LES RELATIONS INTERNATIONALES SOUS LE RÉGIME COLLECTIVISTE.

Les bons de travail. — Ils se rapprocheraient nécessairement des assignats. — Cas où peut se produire un excédent des bons de travail par rapport aux approvisionnements.

Des divers emplois des revenus privés sous le régime collectiviste. — Du maintien de la propriété privée pour les objets de consommation.

De l'épargne privée sous le collectivisme. — De la prétention de Schœffle de respecter l'héritage. — Influence économique de l'héritage. — Schœffle maintiendrait les effets parfois fâcheux de l'héritage en en supprimant l'influence bienfaisante.

De l'expropriation des fortunes actuelles par l'octroi d'abondants mais périssables moyens de consommation.

Du retour subreptice et du développement graduel, mais assuré, de l'inégalité sous le régime collectiviste. — Les diverses portes ouvertes au retour de l'inégalité. — L'inégalité réapparaîtrait par les professions libérales et les services intellectuels susceptibles d'être appréciés et soldés par les particuliers.

L'existence des bons de travail permettrait la reconstitution du commerce de banque et du prêt à intérêt, quelles que fussent les prohibitions légales. — Exemple du moyen âge et du *mir* russe.

Le commerce privé des marchandises renaîtrait furtivement, quelques entraves qu'on y mît. — Autre porte pour le retour de l'inégalité. — La partie la plus active de la société, avec la connivence de la partie la plus inerte, finirait par être en état de contrebande ou de contravention habituelle. — La spéculation privée en marchandises reparaîtrait.

Les causes actuelles d'inégalité des conditions. — Comme quoi elles ne pourraient être extirpées par l'organisation collectiviste.

Des libertés sous le régime collectiviste. — Malgré les doutes de Schœffle, la liberté du domicile devrait être supprimée. — Cette liberté a, pour conditions essentielles le loyer, la liberté des professions et la pluralité des patrons.

Joug odieux que ferait peser sur l'ouvrier l'unité du patron sur tout le territoire et pour toutes les branches d'industrie.

Les collectivistes ne se sont pas occupés des rapports internationaux. — Ils forment, cependant, un des points essentiels de l'organisation économique des sociétés. — Les rapports internationaux seraient impossibles à régler sous le régime collectiviste. — Les trois causes de cette impossibilité. — La suppression de toute liberté des échanges. — Le manque d'un instrument ayant une base fixe pour payer le solde des échanges. — Le grand intérêt qu'auraient les nations fortes à s'emparer de l'organisme économique des nations plus faibles.

Les occasions de conflits internationaux seraient constantes en régime collectiviste : la question des ouvriers étrangers.

Pour terminer l'examen de l'organisation que les collectivistes proposent à la société moderne, il reste à parler brièvement de ce que seraient sous ce régime la consommation, l'épargne, l'héritage, les rapports d'égalité ou d'inégalité des conditions, la liberté des citoyens et enfin les relations internationales.

A quelles règles d'abord serait astreinte la consommation et de quelles garanties jouirait-elle? La répartition des produits se ferait, nous dit-on, en liquidant des bons de travail dans les magasins publics de livraison. Que cela ne se passe pas sans de grandes complications, qu'il doive souvent arriver, que, en l'absence du commerce libre, les magasins soient insuffisamment approvisionnés au gré de la demande, c'est ce qui paraît incontestable. Il est superflu en ce moment d'insister sur ces difficultés que nous avons déjà examinées dans un précédent chapitre.

L'argent, c'est-à-dire la monnaie métallique, valant par elle-même, en ce sens qu'elle est en soi désirable et qu'elle contient une grande quantité de travail humain, l'argent est donc aboli, sous le prétexte qu'il rend possible l'acquisition démesurée de la richesse. Il faudra rechercher si les bons de travail n'auraient pas un effet du même genre.

Ces bons de travail ont un inconvénient considérable, qui en rendrait toujours l'usage périlleux, c'est que par eux-mêmes ils ne possèdent pas l'élément principal de la valeur, à savoir de coûter de la peine à produire et d'incorporer une quantité notable de travail humain. Une planche, quelques feuilles de papier et un très petit nombre d'ouvriers suffisent pour en tirer des quantités illimitées. Tandis que la valeur représente les choses

limitées, qui ne sont pas indéfiniment et sans frais extensibles, les bons de travail n'auraient pas de limite dans la nature même, dans la difficulté et le coût de la fabrication ; ils n'en trouveraient que dans la surveillance rigoureuse et dans l'appréciation fort exacte des administrations publiques. Quoiqu'on fît, ils auraient toujours une tendance à suivre la pente des assignats. On dit qu'ils seraient mathématiquement égaux, d'une part aux journées de travail faites par les ouvriers, d'autre part à la valeur de tous les produits estimés en journées de travail ou temps de travail. Mais sans revenir ici sur la définition singulièrement vague que les collectivistes ont donnée de ce qu'ils appellent « le temps de travail » servant de base à la rémunération, lequel « temps de travail » n'est pas uniquement d'après eux une quantité fixe de minutes ou d'heures, mais se compose d'éléments très divers dont la durée n'est que l'un, il peut encore arriver, d'un autre côté, que ces bons de travail soient en excédent de la production ou des approvisionnements.

Cet excédent des bons de travail pourrait se produire de deux façons et susciter deux sortes de crises qui aboutiraient au dénuement, à la famine, à la mort ou au rationnement, probablement même aux deux réunis. Cet excédent des bons de travail pourrait être local ou partiel, propre à tel district, à telle ville, à telle commune ou à telle branche de produits pour laquelle la demande aurait augmenté; il pourrait aussi être général et provenir soit des illusions ou des erreurs des administrations publiques qui auraient à pourvoir à une comptabilité surhumaine, soit simplement de ce qu'une partie des objets produits se serait détériorée, avariée et deviendrait hors d'usage. Il est probable que ces pertes seraient plus considérables sous le régime du collectivisme que sous le régime du libre commerce actuel. En tout cas, aujourd'hui le libre commerce, avec son mécanisme souple des prix, qui varient à chaque oscillation de la demande, établit bientôt l'équilibre entre la consommation et la production : il procède au seul rationnement qui soit efficace et opportun, celui qui se produit graduellement, sans violence, par les changements de prix. Au contraire, sous le collectivisme, le

mécanisme souple et variable des prix n'existant pas, le coût de chaque marchandise étant fixé d'autorité et ne pouvant être changé, sans des encouragements à la production, qu'après des enquêtes et des contrôles successifs, c'est-à-dire après beaucoup de temps perdu, tout excédent soit général, soit partiel, des bons de travail relativement aux produits conduirait à une crise singulièrement intense et amènerait le dénuement des individus les moins avisés ou les moins diligents.

On a beau vouloir éviter cette extrémité, le collectivisme ne pourrait vivre qu'en aboutissant au rationnement, non pas comme mesure exceptionnelle, mais comme procédé normal. Le rationnement, tel est le dernier mot du collectivisme, et c'est en vain que les adeptes de ce système s'efforcent de le distinguer du communisme le plus grossier. Il finirait par se confondre avec ce dernier.

Chacun est donc porteur de bons de travail en proportion des « temps de travail » qu'il a fournis, et il échange ses bons contre les marchandises à son choix dans les magasins sociaux. Il ne peut acheter, toutefois, que les objets que l'État, seul producteur universel, a bien voulu produire, ce qui restreint dejà singulièrement la liberté individuelle. Il ne peut, en outre, s'approvisionner qu'à la condition que les produits aient été assez habilement et exactement répartis pour que le magasin auquel il s'adresse ait précisément les articles qu'il désire.

Sous ce régime, quel est l'emploi qui peut être fait des revenus privés? Schœffle distingue quatre emplois divers: la consommation personnelle ou de famille (c'est la même chose), l'épargne personnelle, la transmission rétropayable à autrui (accumulation indirecte des richesses), enfin la donation aux tiers. Tenant à conserver entre ces deux voisins, le communisme et le collectivisme, une barrière infranchissable, notre auteur affirme que ce dernier régime respectera ces quatre modes de libre emploi des revenus privés.

On a vu comme la consommation personnelle serait restreinte: car s'il plaît à l'État, seul producteur universel, de ne produire que les objets de première et stricte nécessité, et de supprimer

toute production d'articles d'agrément ou de superflu, la consommation personnelle ne pourrait varier qu'en quantité et non en qualité. On pourrait, si l'on en avait les moyens, manger plus, acheter plus de vêtements ou plus de meubles, mais la qualité de tous ces objets serait à peu près identique. Schœffle, il est vrai, insiste avec beaucoup d'énergie sur ce que la propriété privée serait conservée pour tous les objets de consommation, les vêtements, le mobilier, les objets d'art, les moyens d'instruction, les voyages, etc. Cela serait possible, à une condition qui pourrait n'être pas réalisée, c'est que l'État, seul producteur universel, consentît à varier considérablement la production, de façon qu'en plus des objets absolument nécessaires au simple entretien de la vie il y eût encore des articles de superflu ou de luxe. Si l'État consent à ce qu'il en soit ainsi, il acquiescera du même coup au retour et au développement de l'inégalité par des procédés que nous indiquerons plus loin.

Les collectivistes qui ont quelque souci de la dignité humaine et de l'avenir de la société sous le régime dont ils se sont épris affirment encore que l'épargne pourrait être maintenue, soit qu'elle fût libre, soit que l'État la garantit. Il est une sorte d'épargne purement matérielle et restreinte qui subsistera, en effet, toujours, c'est celle qui consiste à conserver pour le lendemain ou les jours suivants la partie de l'approvisionnement qui n'est pas de nature tout à fait périssable : du charbon par exemple, du bois, du vin, du sucre. Sous le régime le plus rigoureux qui laisse à chacun un abri, une cachette, l'épargne peut toujours fonctionner sous cette forme primitive.

Nous craignons que l'épargne dont parle Schœffle ne se rapproche beaucoup de celle-là. Ce serait, en tout cas, une épargne sans intérêt, une épargne de bons de travail. Au lieu d'échanger ce papier immédiatement contre des marchandises, un homme ayant peu de besoins et beaucoup de force de volonté pourrait l'entasser dans une cassette ou le remettre aux administrations publiques qui le lui conserveraient et le lui rendraient tel quel ultérieurement sans qu'il se fût dans l'intervalle accrû.

Quel avantage aurait-on à épargner ainsi? Schœffle ne nous dit

pas ce que le collectivisme ferait des vieillards; mais d'après les sentiments de fraternité qu'affiche la doctrine, il est certain qu'on ne pourrait les laisser exposés au dénuement ou à la charge de leurs proches. La société prendrait soin, sans doute, de leur sort, soit qu'elle les parquât dans des hospices particuliers, soit qu'elle leur servît à domicile une retraite en bons de travail. Quel qu'ait été le mode employé pour constituer aux vieillards un droit à l'entretien social, que les secours leur soient octroyés comme une assistance ou comme une indemnité qui leur serait due à la suite d'une assurance obligatoire qu'ils auraient à subir ou à payer pendant leur période d'activité, il est certain que les vieillards qui n'auraient fait aucune épargne particulière et volontaire seraient défrayés comme les autres. Alors à quoi bon une épargne surérogatoire et personnelle? Pour ajouter quelques douceurs peut-être à la pension que servirait l'État. Mais comme l'État collectiviste, en vertu de ses principes, serait obligé d'être assez large dans son assistance et que, d'autre part, la production sociale, au bout de quelque temps de ce régime, ne comporterait guère d'objets superflus et de luxe, le stimulant de l'épargne privée s'atténuerait singulièrement, s'il ne disparaissait même. Peut-être subsisterait-il encore pour quelques natures exceptionnelles, profondément ancrées à la prévoyance; en tout cas cette épargne privée de bons de travail, puisque l'intérêt aurait disparu, ne serait plus que la simple accumulation improductive des anciens temps, non la création vivifiante de nouveaux moyens de production. La société perdrait l'un des ressorts les plus énergiques du progrès, ou ce ressort serait tellement émoussé et languissant qu'il n'aurait plus la dixième partie de sa puissance d'aujourd'hui.

Ce qui est vrai de l'épargne, sous le régime collectiviste, le serait aussi de l'héritage que Schœffle prétend respecter. L'héritage n'est pas seulement un droit privé, c'est aussi une force sociale; c'est en quelque sorte l'agrandissement, la prolongation de la vie de l'homme individuel, qui soutient et multiplie ses efforts au delà de ce qui est nécessaire à l'entretien ou à l'agrément de sa vie si courte. L'héritage est la plus précieuse décou-

verte contre l'inertie. Qu'on dise que ceux qui héritent tombent parfois dans l'oisiveté, c'est une considération secondaire. Outre que cette oisiveté est fréquemment occupée par un travail de direction, par des labeurs intellectuels, simplement même par la participation de plus en plus absorbante et intelligente que les capitalistes ou les propriétaires doivent prendre, sous peine de rapidement déchoir, aux entreprises qui constituent le progrès, outre que cette classe de prétendus oisifs est aussi celle qui, dans l'ensemble, épargne le plus, c'est-à-dire qui prépare à la société de nouveaux et plus puissants instruments de production, le gaspillage et les folies des dissipateurs ou des prodigues vicieux causent une déperdition de richesses et de forces tout à fait infime et négligeable à côté de l'énorme accroissement de produits et de capitaux dont l'héritage est la source. Même ceux qui n'ont pas d'héritiers auxquels ils tiennent, se conforment pour la plupart aux habitudes de travail et d'économie que l'héritage a suscitées et rendues générales dans les sociétés modernes. C'est un fait d'observation que, dans un groupe d'individus, sous l'influence de l'instinct d'imitation qui domine l'espèce humaine, quand une situation est générale et détermine certains sentiments et une certaine manière d'être, même les hommes qui, par des circonstances particulières ne se trouvent pas dans cette situation générale, sont néanmoins influencés d'une façon réflexe par ces sentiments et adoptent plus ou moins cette manière d'être.

Schœffle veut pieusement conserver l'héritage; il le défend; seulement ce ne serait plus qu'une transmission de moyens de consommation, de bons de travail. Il n'a pas réfléchi, sans doute, qu'il maintenait les effets parfois pernicieux de l'héritage en en supprimant toutes les influences bienfaisantes. L'héritier recevrait des bons de travail, c'est-à-dire le moyen de vivre sans rien faire, de consommer d'une manière improductive; mais il n'hériterait pas d'instruments de travail, d'une force acquise, d'un établissement qui lui tiendrait au cœur, comme tout ce qui est héréditaire. Ce serait des moyens de jouissance seulement, non des moyens de production qu'on lui lèguerait. L'hé-

ritage aurait perdu ainsi toute sa vertu : au lieu d'apporter à celui qui reste sur terre une puissance et des devoirs, il ne lui donnerait que des jouissances. Ainsi entendue, cette institution qui a tant contribué au développement du progrès dans l'humanité ne serait plus qu'une cause de corruption.

Ayant substitué les bons de travail ou d'épargne sans intérêt à l'argent monnayé, le collectivisme, par l'organe de ses représentants les moins grossiers, croit avoir pris des garanties décisives contre le retour de l'inégalité des conditions. Plus de spéculation, plus d'entreprises privées, plus de marché, plus de Bourse, plus d'argent monnayé, plus de rentes privées de toutes sortes, plus de capitaux particuliers; qui peut douter que dans ces circonstances nouvelles l'inégalité ne fût organiquement supprimée? Schœffle affirme triomphalement qu'elle le serait. Il admet bien qu'elle subsisterait dans une certaine mesure pendant une période de transition. Il ne veut pas, en effet, exproprier sans indemnité la bourgeoisie; il lui donnerait, comme rachat, des moyens de consommation, « une richesse suffocante de moyens de consommation », dit-il, mais de moyens viagers ou du moins temporaires, pour 75 ans ou 99 ans. Qu'importe que l'on retarde d'un siècle l'avènement de l'égalité complète sur cette terre? Tel grand banquier recevrait pour des dizaines de millions de francs de bons de travail ne portant pas intérêt, ne pouvant pas servir à acheter des instruments de production et n'ayant cours que pendant trois quarts de siècle ou un siècle. Certes, il ne serait pas à plaindre; ses fils non plus, ses petits-enfants seuls ou ses arrière-petits-enfants devraient rentrer dans le rang.

A une transformation aussi radicale, on ne peut apporter plus de douceur. Cependant, alors même que l'expropriation des bourgeois serait pure et simple, sans indemnité aucune, comme le veut la faction la plus avancée des collectivistes, l'inégalité sociale qu'on déclare organiquement supprimée réapparaîtrait bientôt et redeviendrait presque aussi grande qu'auparavant.

C'est un phénomène certain et curieux que la réapparition gra-

duelle de l'inégalité des conditions sous tous les systèmes faits pour l'étouffer ou pour l'extirper. Cette plante est trop vivace et a dans la nature humaine des racines trop profondes pour qu'on puisse l'arracher sans détruire la nature humaine elle-même.

Au rétablissement de l'inégalité sociale le collectivisme décrit par Schœffle fournirait des instruments très propices.

Les professions libérales ouvriraient une première porte au retour de cette inégalité. Les collectivistes ont sur ces professions des idées assez indistinctes, car en général ils ne se sont donné la peine de rien approfondir. Schœffle n'est pas absolument fixé sur le point de savoir si ces professions deviendraient des fonctions publiques, aux appointements déterminés par l'autorité, ou si elles resteraient libres; mais il semble incliner vers ce dernier système. Qu'elles soient libres d'ailleurs ou qu'elles ne le soient pas, en vertu de cette liberté ou en vertu de la contrebande qui est la sauvegarde de la liberté naturelle opprimée, on ne pourrait empêcher que l'homme renommé comme médecin, comme opérateur, comme artiste, ne se fit payer en bons de travail des sommes considérables. Ce ne seraient que des moyens de consommation il est vrai; mais ils en attireraient à eux des quantités énormes. Dans un précédent ouvrage [1], j'ai montré comment l'organisation démocratique de la société et le développement universel de l'instruction forment les conditions les plus propices à l'enrichissement démesuré des artistes exceptionnels ou des hommes d'un talent rare exerçant les professions libérales. On ne pourrait donc empêcher de ce côté la réapparition de l'inégalité.

Une autre porte beaucoup plus grande serait ouverte à celle-ci : la seule existence de ces bons de travail, permettrait le rétablissement graduel du commerce de banque et de l'intérêt même. Aucune prohibition, aucune peine ne pourraient prévaloir contre la restauration de l'intérêt et de la Banque. Au moyen âge on défendit bien l'usure; celle-ci plus ingénieuse et plus souple que toutes les prescriptions faisait silencieusement son chemin, bravant les lois ou les tournant.

[1] Voir mon *Essai sur la Répartition des richesses*, chapitre XIII.

Les personnes économes qui, par calcul, ou par penchant naturel, auraient épargné une certaine quantité de ces bons de travail trouveraient facilement à les prêter à d'autres personnes qui seraient momentanément dans le besoin : le prêteur stipulerait nécessairement un avantage, une plus-value, un accroissement, c'est-à-dire un intérêt, parce que l'intérêt est dans la nature même du prêt, autre que le prêt charitable, pour compenser le risque et rémunérer le service. La loi pourrait menacer les délinquants de ses foudres vengeresses : celles-ci seraient impuissantes. L'honneur de l'emprunteur, sa conscience même, l'obligeraient à rembourser non seulement la somme prêtée, mais l'accroissement convenu. En dehors de cette conscience et de cet honneur, tout homme qui voudrait ménager pour l'avenir son crédit, c'est-à-dire la faculté d'emprunter, remplirait les engagements qu'il aurait pris. Législateurs, policiers et magistrats, sont sans force pour lutter contre des transactions que toute organisation sociale, quelle qu'elle soit, facilite et que la raison humaine approuve. L'emprunt à intérêt est la principale ressource de tous ceux qui sont dans l'embarras, ils n'y renonceront pas plus que les prêteurs. Les Lombards et les juifs du moyen âge auront sous le régime collectiviste des légions de successeurs. L'homme qui a le plus d'avantage à maintenir le prêt à intérêt, c'est l'emprunteur. Or, jamais il ne se rencontrera de société où des individus ne soient dans le cas et dans le désir d'emprunter ; si l'intérêt disparaît, le prêteur s'évanouit. On a vu déjà dans un chapitre précédent que dans cette petite société collectiviste qu'on appelle le *mir* russe, le prêt à intérêt, l'usure même a fait son apparition, sous la forme de ces prêteurs auxquels la langue populaire a donné le nom énergique de « mangeurs du mir [1]. »

Malgré toutes les prohibitions légales, l'inégalité reparaîtrait encore sous une autre forme, celle du commerce des marchandises. Quoique tous les échanges dussent en principe s'opérer dans les magasins sociaux, quoi qu'il ne dût même pas être permis à une personne de bonne volonté de raccommoder, sans

[1] Voir plus haut, page 98.

l'intervention des autorités, et pour de l'argent, le pantalon ou le rideau ou le tapis de son voisin, il est incontestable que la société tout entière, ou du moins la partie la plus active de la société, avec la connivence de la partie la plus inerte, finirait par être en état de contrebande complète et de contravention habituelle.

Qui empêcherait un simple particulier économe, ayant mis de côté des bons de travail, c'est-à-dire la monnaie légale d'alors, de faire des approvisionnements de la denrée dont il entreverrait la hausse, de conserver chez lui ou dans une cachette ces approvisionnements, jusqu'au moment de cette hausse, et de les vendre alors comme on cède aujourd'hui du tabac de contrebande? Aucune prescription, aucune inquisition, aucune visite domiciliaire, aucun déploiement du zèle policier, ne pourrait empêcher ces pratiques déclarées illicites et qui seraient une simple revendication des lois naturelles. Puisqu'on pourrait épargner des bons de travail, puisque avec ces bons on pourrait acheter à un prix fixe dans les magasins sociaux, sans limitation de quantité, tous les objets que l'on voudrait, qui pourrait faire que l'homme économe et perspicace ne fît pas ainsi à l'avance des approvisionnements considérables ou de sucre ou de café, ou de denrées analogues? Qui pourrait mettre efficacement obstacle à ce qu'il les écoulât ensuite, quand la hausse serait venue, à des prix un peu inférieurs aux prix nouveaux que coteraient les magasins sociaux, car Schœffle a pris soin de nous dire qu'il serait absolument impossible de déterminer pour les objets, susceptibles de grandes variations dans l'offre et la demande, un prix unique et immuable calculé d'après les frais de production? Si absolu et si autoritaire, si soupçonneux aussi et si draconien qu'on suppose le régime collectiviste, il ne serait donc pas en sa puissance d'empêcher que le commerce privé des marchandises ne se reconstituât à la dérobée. Or avec le commerce clandestin des marchandises, le trafic des bons de travail et le prêt à intérêt, qui défieraient toute interdiction, avec aussi les surcroîts de rétribution que seraient toujours en mesure d'exiger les hommes en crédit exerçant les professions libérales, trois

causes considérables d'inégalité des conditions seraient de nouveau à l'œuvre.

Le seul usage de la richesse étant soit le prêt à usure, soit le commerce clandestin des marchandises (puisque les entreprises de production seraient soustraites aux particuliers), soit enfin la dépense immédiate en objets de consommation, il se reconstituerait une différence considérable entre ceux qui feraient de leurs revenus le dernier usage et ceux qui, au contraire, affecteraient une grande partie de ces revenus aux deux premiers.

Toutes les inégalités des conditions peuvent se ramener, quant à leurs causes premières, à ces trois chefs : la supériorité de certains individus sur d'autres pour l'énergie au travail ou l'habileté dans le travail ; la supériorité de certains hommes encore sur leurs voisins sous le rapport de la sobriété, de la prévoyance et de l'économie ; la supériorité enfin de certaines natures exceptionnelles sur le vulgaire engourdi pour la perspicacité, le coup d'œil et l'entrain dans les entreprises et dans les spéculations. Le collectivisme ne peut pas supprimer ces sources d'inégalité des conditions ; il s'efforce seulement de fermer et d'obstruer les canaux par lesquels elles se font jour et se développent. Mais il ne peut jamais y complètement parvenir : l'inégalité des conditions est d'autant plus grande que la nature humaine est moins comprimée et plus libre ; on ne pourrait la supprimer absolument qu'en étouffant complètement la nature humaine. Schœffle s'efforce de démontrer que le collectivisme n'admet pas le partage périodique ; mais le partage périodique même, ne fait pas absolument disparaître l'inégalité, car elle peut toujours exister dans l'intervalle de deux partages et elle a bien des chances encore de surmonter par la fraude et la dissimulation chaque partage nouveau. Pour extirper l'inégalité il ne suffirait pas de partages périodiques, il faudrait un partage incessant, de chaque instant, le rationnement jour par jour, repas par repas, vêtement par vêtement. Il faudrait surtout tellement garroter la liberté humaine, qu'elle n'eût plus aucun moyen de se faire jour.

Malgré toutes les dénégations de quelques écrivains à ten-

dances collectivistes, il serait fort à craindre que la liberté humaine ne fût le prix dont on payât la poursuite de l'égalité.

Quel degré de liberté serait, en effet, laissé à l'homme sous le régime collectiviste? La liberté des consommations n'existerait plus, en fait, si ce n'est en droit, puisque l'État, seul producteur universel, n'approvisionnerait ses magasins sociaux que des objets qu'il jugerait utiles. On ne pourrait même avoir un livre à sa convenance qui ne fût pas à celle de l'État, puisque l'État serait le seul fondeur en caractères, le seul imprimeur et le seul libraire. Quel régime de censure a jamais approché de celui-là?

Quel serait le sort des autres grandes libertés qui constituent la supériorité des civilisations modernes sur les civilisations barbares : liberté des professions, liberté du travail, liberté du domicile. On ne peut sérieusement soutenir que le régime collectiviste les respecterait. Schœffle s'est plusieurs fois en passant occupé de cette dernière. « La liberté de domicile, dit-il, est la « forme de droit public qui accorde au travailleur la liberté de « chercher du travail, dans les lieux où le salaire est le plus « lucratif. » La définition est beaucoup trop étroite ; car beaucoup de causes autres que les considérations de gain peuvent influencer l'homme dans le choix du lieu qu'il habite : les convenances personnelles, le goût de telle ou telle résidence, les préférences pour tel ou tel climat.

Quoiqu'il en soit, la liberté de domicile suppose comme conditions essentielles la liberté du logement et la liberté des professions. Le domicile n'était pas libre au moyen âge, en grande partie parce que le travail ne l'était pas. D'un côté le servage de la glèbe, c'est-à-dire le droit exclusif du paysan sur la terre à laquelle il était attaché, de l'autre côté, les corps de métiers constitués en corporations, cette organisation fermée faisait que la plupart des hommes qui auraient voulu changer de domicile seraient devenus des individus hors cadres, sans moyens d'existence, des vagabonds.

Cette situation serait singulièrement aggravée sous le régime collectiviste. Le logement serait nécessairement imposé et fixé : c'est dans la logique et dans les nécessités du système. Le plus

libéral parmi les partisans de ce régime, celui qui a voulu en faire la description la plus riante, s'exprime ainsi : « Le louage « des logements serait aussi supprimé, attendu que dans l'état « socialiste toute perception de rentes sur les terres et les mai- « sons devrait être absolument supprimée, comme on l'a déjà « proclamé à Bâle il y a dix ans, et qu'on ne pourrait mettre de « l'ordre et de la stabilité en matière de domiciles (*Wohnungs-* « *wesen*) que lorsque le peuple serait exempt des charges usu- « raires des loyers et que les logements seraient organiquement « et systématiquement inhérents au lieu de l'occupation profes- « sionnelle [1]. »

Schœffle a beau déclarer dans d'autres endroits que la liberté de domicile pourrait *peut-être* être conservée, les nécessités du système sont beaucoup plus fortes que les vœux du bon cœur de Schœffle. Il est clair que la liberté de domicile ne pourra exister, puisque pour changer de logement il faudrait obtenir un domicile nouveau de l'État, seul propriétaire.

Toute liberté a son prix qui doit être exactement payé ; or, le prix de la liberté de domicile, c'est le loyer. Du moment qu'on cesse de payer un loyer, qu'on reçoit de l'État une maison ou un logement gratis, qu'il n'y a plus, d'ailleurs, de maisons ou de logements à louer, on est rivé à son logement officiel comme l'huître l'est à son banc. Il faut en quelque sorte une permission de l'État pour découcher.

Si l'on veut se rendre compte au juste de ce que deviendrait la liberté de domicile, voici un exemple qui en fournira une exacte idée. Dans notre organisation militaire française, quand un soldat d'un régiment veut changer de corps ou de garnison, il faut d'abord qu'il obtienne la permission de son colonel, ensuite qu'il cherche un permutant, c'est-à-dire un soldat de bonne volonté dans le corps ou le lieu où il voudrait se rendre. Si les deux colonels approuvent le changement, la permutation s'effectue. De même sous le régime collectiviste, l'homme logé par l'État dans telle localité et qui en voudrait changer, devrait

[1] Schœffle, *La quintessence du socialisme*, page 63.

obtenir le consentement d'un permutant logé dans la localité désirée, et tous les deux, avec l'agrément des autorités administratives ou professionnelles, pourraient changer de domicile.

C'est un régime tout militaire, en effet, une discipline des plus rigoureuses que le collectivisme substituerait à toutes nos libertés civiles. Les collectivistes s'efforcent en vain de laver leur système du reproche d'affreux despotisme. L'écrasement de la personne humaine est la conséquence nécessaire de leur organisation. Pire que celle du serf au moyen âge serait la situation nouvelle du travailleur; car le serf, s'il était tenu à des obligations et à des corvées, avait des droits positifs sur son champ et des journées libres.

Sous le régime collectiviste, ces garanties mêmes et ces droits disparaîtraient. Il n'y aurait plus qu'un patron universel et unique, l'État. Si le travailleur ne s'entend pas avec son chef d'atelier, s'il est mal vu et opprimé de ses camarades, et cela arrive parfois aux ouvriers les plus honnêtes, il peut aujourd'hui se déplacer, quitter l'atelier, la localité, même le métier. Comment pourra-t-il le faire quand la pluralité des patrons aura disparu? Il faudrait pour tout changement une autorisation de l'État, représenté par les autorités locales, par les chefs d'équipe nommés ou élus, ou bien encore par la majorité des membres de l'atelier. Quelle oppression! L'ouvrier ne pourra changer d'atelier qu'avec l'agrément d'une autorité quelconque, individuelle ou collective; il ne pourra le faire que par grâce, comme le soldat qui quitte un régiment pour un autre.

Dans la fixation de la tâche, la réception de l'ouvrage, la détermination du salaire, avec ce seul patron, qui est l'État, et les chefs d'équipe qui le représentent, peut-on être assuré qu'il n'y aura pas de faveurs, d'arbitraire, de persécutions et d'avanies? Aujourd'hui la garantie contre ces abus, c'est la concurrence des patrons. Aussi, plus il se rencontre de patrons dans un métier, plus l'ouvrier y est respecté et libre. Cette concurrence est la sauvegarde de l'ouvrier. Les grands magasins, les grandes compagnies ne l'ont pas supprimée; car, à défaut de la concurrence des patrons dans un même métier et dans une même loca-

lité, il y a du moins toujours la concurrence des patrons des différents métiers et des différentes localités. Les métiers se touchent de si près dans notre organisation de la production, que le passage de l'un à l'autre n'est pas absolument interdit. Un mécanicien et un chauffeur peuvent s'employer dans bien des genres d'industrie. Quant aux habitudes de déplacement, elles sont devenues si fréquentes, qu'un patron unique dans une localité n'est pas la ressource obligée et indispensable de la généralité des ouvriers qu'il emploie.

L'unité de patron sur tout le territoire et pour toutes les branches d'industrie et de commerce ferait peser sur l'ouvrier un joug odieux : il n'aurait aucun moyen de se soustraire à l'autorité absolue de ses chefs. On alléguera peut-être que ceux-ci seraient élus; le mal s'en trouverait aggravé; la foi dans le principe électif commence à s'atténuer; elle n'a jamais été raisonnable. Quand on est élu, on n'est point, d'ordinaire, l'élu de tout le monde, on est celui d'une majorité, c'est-à-dire qu'on se trouve disposé à opprimer les uns et à favoriser les autres, qu'on a en quelque sorte intérêt à ces oppressions et à ces faveurs pour se faire réélire quand le mandat sera expiré.

Une question grave à laquelle les collectivistes n'ont pas songé, tellement ils ont peu réfléchi au système qu'ils prônent, c'est celle des rapports internationaux. Une nation ne peut tout produire : la France doit tirer d'un autre territoire et la soie, si on ne la proscrit pas, et le coton et le café et le quinquina même, mille denrées agréables, utiles, nécessaires. Comment règlera-t-on sous le régime collectiviste les relations internationales? Il est impossible de trouver dans les principes du système rien qui se prête de ce côté à une organisation efficace ou simplement suffisante.

Trois circonstances diverses s'opposent à ce que les relations internationales puissent fonctionner régulièrement sous le régime collectiviste : c'est d'abord la suppression de toute liberté des échanges; c'est ensuite le manque d'un instrument ayant une base fixe pour payer le solde des échanges, ce que fait aujourd'hui la monnaie métallique; c'est enfin le grand intérêt

qu'auraient les nations fortes à s'emparer de l'organisme économique des nations plus faibles.

La France ne pourrait pas plus vivre alors qu'aujourd'hui sans les denrées essentiellement exotiques dont nous avons plus haut nommé quelques-unes, et sans même recourir parfois, dans les temps de disette par exemple, aux nations étrangères pour combler le déficit de sa production nationale en blé, en vins, etc. Tout ce trafic, sous le régime actuel, se fait avec la plus grande aisance, sans aucun bruit, avec continuité, grâce à l'initiative du commerce libre, qui a relativement aux administrations publiques toute la supériorité que l'instinct vital possède sur la réflexion. Les crises sont ainsi prévenues à temps. Parfois, notamment pour les traités de commerce ou les questions de tarifs de douane, il s'élève des difficultés, presque des brouilles entre les nations. Mais les traités de commerce ne s'appliquent qu'à un nombre restreint d'articles, surtout les objets manufacturés : le gros des échanges, les matières brutes, la plupart des denrées alimentaires, passe ou sans droits ou moyennant des droits modiques qui sont rarement modifiés.

Combien les difficultés des rapports internationaux seraient infiniment accrues, au point de devenir des impossibilités, quand l'État serait le seul producteur ! ces difficultés atteindraient le point culminant si tous les États étaient organisés sous le régime collectiviste.

Tout achat de coton, de pétrole, de blé ou de lard, fait par la France aux États-Unis d'Amérique, deviendrait une opération politique gouvernementale directe, sujette à négociations diplomatiques. Il en serait de même avec le Brésil pour le café, avec l'Australie pour les laines, avec l'Angleterre pour la houille, le fer, etc. Au point de vue purement technique les difficultés seraient énormes pour trouver les contre-parties. Les opérations agiles et souples du commerce cosmopolite savent au moyen des traites sur les pays tierces opérer la compensation de l'insuffisance des échanges directs avec un pays auquel on achète beaucoup et on vend peu. Rien de pareil n'existerait plus alors. Les difficultés du commerce international seraient encore

incomparablement plus grandes sous le régime collectiviste que celles du commerce intérieur. On courrait un autre risque considérable, celui que les deux gouvernements, contractant pour tous leurs échanges spéciaux, éprouvent de la peine à tomber d'accord. Quand on voit qu'il faut des mois et parfois des années de négociation pour arriver à conclure des traités de commerce, combien ne faudrait-il pas plus de temps pour que le gouvernement français traitât directement avec le gouvernement américain de la quantité et du prix du coton, du pétrole et du blé dont il aurait besoin, et de la nature et des quantités des marchandises qu'il donnerait en échange. Pour la qualité des fournitures, pour les avaries, les réclamations prendraient un caractère grave qu'elles n'ont pas aujourd'hui. Tout ce qui est dissidence entre des commerçants particuliers, justiciables des tribunaux ordinaires, deviendrait un différend entre deux gouvernements. Le conflit serait perpétuel entre les deux gouvernements échangistes, et où serait la juridiction, si ce n'est *l'ultima ratio* des États, c'est-à-dire la guerre.

Les embarras techniques foisonneraient dans le commerce international entre des États collectivistes. Comment s'opérerait le paiement des soldes en l'absence ou dans l'insuffisance des contre-parties directes, ce qui serait un cas fréquent, si ce n'est habituel? N'oublions pas que le collectivisme supprime la monnaie métallique, c'est-à-dire l'étalon des échanges qui est à la fois une mesure et un équivalent de la valeur échangée. Aujourd'hui les métaux précieux, soit monnayés, soit en lingots, jouent un rôle de premier ordre dans le commerce international : ils en sont le lest, ils lui permettent de se diriger et de n'être pas le jouet du hasard. L'or va continuellement ainsi, pour payer des soldes d'affaires, de Londres à New-York ou de New-York à Londres, parfois même de Londres à Melbourne, comme dans le courant de cette année 1884. Sans monnaie métallique, ou du moins sans lingots d'or ou d'argent, acceptés partout comme la mesure et l'équivalent naturel des marchandises, il est impossible de concevoir de commerce international. L'or et l'argent ne peuvent être conservés pour le commerce extérieur et proscrits

pour celui du dedans. L'or est le dernier souverain que le collectivisme détrône; en disparaissant, il laisse derrière lui une inéluctable anarchie.

A côté de l'or et de l'argent et indissolublement liés à ces métaux, deux mécanismes ingénieux et mobiles permettent aujourd'hui aux opérations commerciales internationales de se developper et d'avoir une base régulière et solide : c'est le cours du change et ce sont les valeurs mobilières dites internationales. Le cours du change, c'est-à-dire la valeur variable des traites ou des ordres de paiement d'un pays sur un autre, est le thermomètre le plus précieux pour les échanges entre nations. C'est lui qui témoigne qu'une nation achète trop à une autre ou que, au contraire, elle peut lui acheter davantage. Avec la disparition de la monnaie et du commerce privé, il n'y a pas de cours du change possible; les relations commerciales internationales deviennent immédiatement sans boussole. Les valeurs mobilières dites internationales sont encore un des moyens habituels et commodes, surtout dans les temps de crise, de faciliter les compensations entre deux pays. Ce moyen aussi disparaît sous le collectivisme, puisque ce système abolit tous les titres de rentes, toutes les actions et obligations, tout ce qui constitue une valeur dite mobilière. Au gouvernement des États-Unis ou à celui du Brésil, qui lui auront fourni l'un du coton, l'autre du café et qui ne voudront pas lui acheter des articles de Paris, l'État français ira-t-il offrir en paiement ces fameux bons de travail dont l'invention paraît si ingénieuse au collectivisme?

En substituant des rapports d'État à État aux rapports entre commerçants privés des divers pays, le collectivisme enlève toute base technique solide, tout mécanisme souple et sûr, aux relations commerciales internationales ; il supprime la promptitude des opérations qui est parfois si nécessaire, par exemple en cas de disette; et il risque en outre de substituer des rapports de menaces ou d'hostilité à des rapports d'amitié.

Ces grands enfants qui s'intitulent socialistes scientifiques n'ont rien vu de ces difficultés. Pas un n'en a le pressentiment ; pas un n'effleure cette question si grave des relations commer-

ciales entre des États collectivistes. Il ne vient même pas à l'esprit souvent perspicace de Schœffle qu'il y ait de ce côté un obstacle insurmontable.

Le péril pour la vie des nations serait énorme et constant sous le régime collectiviste. Dans les transactions commerciales, ce seraient deux immenses monopoles qui conféreraient et traiteraient entre eux. L'État français monopoleur, ayant chez lui une disette, serait obligé d'obtenir de l'État américain également monopoleur la quantité de blé nécessaire pour sauver les Français de la famine. Qui sait si alors l'État monopoleur américain, voyant les Français réduits à lui acheter à tout prix, n'élèverait pas singulièrement ses prétentions et ne ferait pas à la lettre passer la France sous le joug? Quelles garanties aurait-on en face de monopoles pareils? On dira peut-être que l'État collectiviste américain serait modéré dans l'exercice de son monopole comme vendeur de blé par la concurrence de deux ou trois autres États collectivistes vendeurs de blé également, l'État collectiviste indien, l'État collectiviste russe; mais outre que ces États collectivistes auraient déjà pu traiter pour l'écoulement de leur superflu avec d'autres États dans le besoin, l'Angleterre par exemple, qui ne voit toutes les lenteurs et toutes les angoisses qu'entraîneraient des achats faits par voie diplomatique entre un État collectiviste et un autre État collectiviste.

Une des conséquences naturelles qu'amènerait le régime collectiviste et qui a échappé aussi à l'observation superficielle de ces amateurs de quintessence, Marx et ses disciples, c'est l'énorme intérêt qu'auraient les États forts à mettre la main sur l'organisme économique des États faibles.

Les conflits internationaux surgiraient à tout propos, les convoitises internationales seraient singulièrement accrues. Aujourd'hui les nations prolifiques et possédant peu de capitaux ou un sol insuffisant et peu fertile, comme l'Italie et l'Allemagne, envoient une partie de leurs enfants dans les pays à population plus faible, à sol plus favorisé, à richesse accumulée plus grande. C'est ainsi que des commerçants ou des ouvriers allemands, italiens, suisses, affluent sur cette terre bénie qui s'appelle la

France. Cette infiltration libre et continue est la condition même du maintien de l'équilibre économique entre les nations. Aujourd'hui cette immigration constante soulève parfois de petites difficultés intérieures; les ouvriers nationaux éprouvent quelque jalousie pour ces étrangers qui viennent leur faire concurrence et offrir leur main-d'œuvre à moindre prix; parfois quelques patriotes exaltés s'engagent à ne rien acheter chez des commerçants appartenant par leur origine à une nation rivale; mais ces petites dissidences sont toujours superficielles et ne tirent pas à conséquence. La liberté des transactions les adoucit : l'intérêt des patrons à occuper les ouvriers dont le travail est le moins cher, l'intérêt des consommateurs à se pourvoir dans la boutique la mieux achalandée et qui offre les conditions les meilleures, ces intérêts essentiellement privés empêchent ces sortes de querelles de s'étendre et de dégénérer en querelles internationales.

Comment les gouvernements collectivistes se conduiront-ils en pareil cas? Voudront-ils exclure de leur organisme ces étrangers? Cela est probable. Voudront-ils leur faire une part congrue? Dans tous les cas la responsabilité de l'État est singulièrement agrandie; les menaces de guerre seraient partout.

Le collectivisme justifie en principe la spoliation des nations riches et peu prolifiques par les nations pauvres abondamment pourvues d'enfants. Nous l'avons suffisamment prouvé plus haut (pages 78 à 82). Le collectivisme est un principe incomplet, si on le borne à une commune, à un district, à une province, à une nation. Il n'y a pas de raison pour que la nation française refuse à la nation allemande ou à la nation russe ou aux Scandinaves leur part de jouissance des vignobles du Bordelais ou de la Bourgogne, des gras pâturages de la Normandie et des terres à primeurs de Vaucluse ou du Var. Il n'est pas jusqu'au climat tempéré dont la race française ne peut pas, en dehors du droit de propriété privée, se prétendre seule en possession légitime. Le collectivisme n'est logique qu'à la condition de ne pas s'enfermer dans l'enceinte d'une nation ou d'un continent, mais de comprendre l'humanité tout entière dans une même collectivité

économique. Le Kirghiz a le droit de nous demander sa part de nos riches et plantureuses vallées.

La propriété nationale repose sur le même principe que la propriété privée; celle-ci étant enlevée, la nation n'a plus de raison d'être; elle ne peut opposer aucun titre à l'envahisseur, car les seuls titres qu'elle pourrait faire valoir, c'est la longue possession, c'est l'amélioration du sol par les efforts des générations qui l'ont précédée; mais comme ces titres n'ont pas de valeur pour les individus, pourquoi en auraient-ils pour les nations? Comment les Français prétendraient-ils détenir à eux seuls le sol où depuis quatorze siècles ils sont assis, quand ils ne représentent que 70 habitants par kilomètre carré, tandis que les Allemands atteignent 100 habitants par kilomètre et les Belges 180 habitants. Le collectivisme serait la légitimation dela conquête, de la conquête incessante, toujours renouvelée. N'est-il pas évident que les chances de guerre seraient bien accrues quand les peuples forts et nombreux, au lieu d'avoir simplement pour objet la suprématie politique sur telle ou telle province, pourraient se proposer de prendre possession des champs mêmes, des exploitations industrielles et rurales? Comment se fait-il encore que les prétendus penseurs qui soutiennent ce système n'aient pas deviné cette conséquence?

Ainsi, absolument dépourvu de méthode qui lui permette de fonctionner régulièrement à l'intérieur, le collectivisme est sans aucune règle pour l'établissement de relations commerciales internationales, et il aboutit fatalement à offrir les nations riches en proie aux nations pauvres. Le collectivisme détruit la nationalité aussi bien que la civilisation.

CHAPITRE XI.

DE LA PRÉTENDUE ÉCONOMIE QUE LE COLLECTIVISME AMÈNERAIT DANS LA PRODUCTION EN SUPPRIMANT LE LUXE. — CONCLUSION.

La déperdition des efforts humains dans la civilisation actuelle. — L'exubérance du petit commerce; le nombre des oisifs et la production des articles de luxe. — Suppression des annonces et des étalages.

La substitution graduelle, sous le régime libre, du grand commerce au petit commerce et de la grande industrie à la petite, réduira le nombre des rouages inutiles et des forces perdues. — Les causes en partie transitoires qui rendent surabondant le personnel des carrières commerciales et des professions libérales. — Le collectivisme n'agirait pas plus sûrement pour la réduction des rouages commerciaux inutiles que ne le fait le développement graduel de la production en grand.

Caractère du luxe : sa légitimité et son utilité malgré les extravagances scandaleuses qui le discréditent. — Opinion de Proudhon à ce sujet. — L'influence stimulatrice du luxe.

Coup d'œil jeté sur les professions humaines. — Faible importance du personnel adonné aux arts de luxe. — Dépouillement des résultats du recensement de 1881 en France. — Démonstration de la fausseté de la prétention des collectivistes qu'en supprimant la production de luxe le travail de l'ensemble de la classe ouvrière pourrait être réduit de moitié ou du tiers. — Aux États-Unis, à la Plata, en Australie, en Angleterre même la production des articles vraiment luxueux est presque insignifiante. — Si elle est plus importante en France, c'est que ce pays fournit d'objets de luxe presque tout le monde civilisé. — Les ouvriers français en articles de luxe produisent indirectement pour la France du blé, du vin, du coton, du café, de la laine, des graines oléagineuses, etc. — Démonstration de cette vérité par les 4 milliards de denrées alimentaires et de matières brutes que nous achetons à l'étranger et en retour desquels nous donnons des soieries, des articles de Paris, etc. — L'ouvrier français en objets de luxe produit deux fois plus de blé ou de vin pour la France que s'il travaillait le sol.

Erreur des collectivistes sur le nombre des domestiques au service de la personne. — Les neuf dixièmes des gens recensés comme domestiques sont des va-

lets de ferme et des aides du petit commerce. — Le nombre des domestiques hommes en France ne dépasse pas 160,000 ou 180,000.

Le recensement des professions en Allemagne vient à l'appui des résultats que donne le recensement français.

La distribution des revenus indique, d'ailleurs, combien la part des jouissances de luxe est restreinte relativement à l'ensemble de la production. — La part des revenus un peu élevés en Angleterre, en Allemagne, en France, ne représente pas plus du dixième du total du revenu national. — Ce sont ces revenus élevés ou moyens qui fournissent la plus grande partie de l'épargne. — On ne peut évaluer à plus du vingtième ou du trentième du travail national les efforts consacrés aux industries vraiment de luxe.

Effets que l'on doit attendre du développement régulier de l'industrie, du commerce et de l'éducation sous le régime de la liberté.

Vanité des promesses du collectivisme. — Conclusion.

Nous avons examiné sous son aspect positif le collectivisme, autant que Schœffle et les principaux théoriciens de l'école nous le laissent entrevoir ou deviner à travers les voiles discrets dont ils l'entourent. Leurs descriptions détaillées ou sommaires n'étaient pas, d'ailleurs, indispensables, car l'idée du régime est assez simple pour qu'on puisse aisément se représenter ce qu'en serait la réalisation.

Nous ne pouvons clore cette étude sans porter nos observations sur un point qui paraît avoir aux yeux des collectivistes une grande importance. C'est l'économie que la nouvelle organisation du travail et de la répartition des produits procurerait au genre humain, c'est la somme d'efforts qu'elle lui épargnerait et le singulier élargissement de loisirs qu'elle lui offrirait en don de joyeux avènement. Un écrivain anglais, M. Wallace, esquissait récemment ce riant tableau; Schœffle lui consacre un titre de chapitre et quelques pages; M. Jules Guesde en France, qui parcourt les villes et les campagnes en annonçant qu'on ne travaillera plus que six heures par jour, peut-être moins, a sans doute présente à l'esprit la même pensée.

Notre civilisation offre, en effet, au spectateur, une quantité de peines perdues et d'efforts qui pour le véritable et solide bien-être sont stériles. Au milieu de notre ruche d'abeilles que de frêlons oisifs et, ce qui n'est pas un moindre mal, que de mouches bourdonnantes qui croient faire de la besogne et ne

causent que du trouble et de l'ennui. L'agitation vaine tient souvent la place de l'activité régulière et productrice, et la production même est détournée en partie du but qu'elle se devrait proposer, celui d'augmenter le nombre des objets vraiment utiles aux hommes.

Les oisifs disparaîtraient, et ils sont parmi les adultes, dans toute société, vieille et riche, au nombre, prétend-on, de plusieurs millions. En dehors des oisifs, que de gens occupés qui le sont stérilement! Combien est encombré le mécanisme du commerce; quel personnel exubérant on y rencontre! Les gens de bourse, les courtiers de toutes sortes qui se disputent les affaires sans profit pour personne, les intermédiaires infinis, ces marchands en gros qui s'entremettent entre les fabricants et l'acheteur, puis les marchands en demi-gros et les détaillants qui foisonnent. Combien trop nombreux sont les locaux destinés à la vente! Quelles dépenses folles on fait en étalages et en réclames! Que d'industries parasites, si actives qu'elles paraissent, pour une industrie utile! Faut-il un boulanger dans un rayon normal d'approvionnemment? Il s'en établit cinq ou six. Un ou deux agents d'assurance suffiraient dans un district; vingt se cotoient et entre-croisent leurs démarches, se disputant ce qu'ils appellent les affaires et faisant odieusement renchérir tous les frais. A quoi bon aussi le luxe des magasins qui ne réjouit les yeux que des gens frivoles? Le monde regorge de doubles emplois et de frais généraux extravagants.

Si l'on descend du commerce bourdonnant et encombré à l'industrie même, qui semble avoir une base plus solide, que de travail aussi mal dirigé et qui n'accroit pas les satisfactions légitimes du genre humain! Combien la production des superfluités, des objets de luxe et de vanité, empiète chaque jour sur celle des articles utiles! On considère comme occupés à un travail productif les ouvriers qui cherchent laborieusement le diamant dans les mines du Cap avec tant de fatigues et au milieu de tant de privations. Ce sont aussi des travailleurs productifs pour le vulgaire ceux qui taillent les brillants et les pierres précieuses, ceux qui avec tant de soins font la voiture à huit ressorts de

l'opulent financier ou de la courtisane, ceux encore qui fabriquent ces étoffes à riches desseins dont les millionnaires ornent leurs meubles ou leurs femmes. Et cependant, tout ce travail n'a pour objet que la vanité de quelques-uns. Une grande partie de l'activité d'une nation n'est ainsi productive qu'en apparence. Elle se transforme en jouets, en superfluités, en mille riens, pour employer l'expression mondaine qui est ici littéralement vraie. On évalue à 200,000 en France le nombre des dentelières qui dans de pauvres chaumières ou des mansardes désolées consacrent douze ou treize heures par jour à faire ces jolis tissus dont la vanité seule tire profit [1]. Peut-être le nombre des brodeuses n'est-il pas moindre. Croit-on qu'en général l'industrie de la ganterie, sauf pour préserver du froid les mains pendant l'hiver, soit plus sérieusement productive? Et parmi les travaux auxquels se livrent les hommes eux-mêmes, combien n'y en a-t-il pas qui sont dans le même cas! Tous ces ébénistes habiles qui emploient à faire un meuble de luxe cent fois le temps qui servirait à produire une commode simple ou une armoire unie; ces ouvriers en riches tapis, en porcelaines de choix, en cristaux fins ou élégamment taillés, cette légion de domestiques, dont aiment à s'entourer les parvenus. Tout ce prétendu travail ne représente-t-il pas une perversion de l'activité humaine?

Il n'est pas jusqu'à l'agriculture, dit-on, qui ne soit parfois détournée de son objet naturel. Si l'on n'élevait pas des chevaux destinés à conduire au bois le fils niais d'un père avide, on pourrait produire plus de têtes de bétail. Les produits raffinés, les primeurs, ne s'obtiennent qu'aux dépens des denrées essentielles. La qualité que l'on recherche tant exige le sacrifice de la quantité. Les vignobles de Château-Laffitte ou de Chambertin produiraient trois ou quatre fois plus d'hectolitres à l'hectare si l'on se contentait de vin commun, au lieu de cette liqueur destinée aux tables des rois ou aux autels des dieux [2]. Que de soins,

[1] Voir notre ouvrage : *Le Travail des femmes au* XIXe *siècle*, page 87.

[2] *Regum mensis arisque deorum*, c'est la devise qui est inscrite sur le frontispice du château d'Issan, un des grands crûs du Médoc. La deuxième partie de la devise a cessé d'être vraie et la première ne l'est guère davantage.

que d'engrais n'exige pas la culture des primeurs, et combien ces engrais et ces soins seraient mieux employés à produire les légumes vulgaires dans des conditions conformes à la nature!

Ainsi l'inégalité des fortunes et les habitudes qu'elle a enfantées rendent une grande partie de la production en quelque sorte stérile pour les vrais besoins humains. De là vient que, selon le mot de Stuart Mill, les machines si puissantes et si ingénieuses que le dernier siècle et celui-ci se glorifient d'avoir découvertes n'ont pas, assure-t-on, diminué le labeur d'un seul homme. Mais aussi c'est ce spectacle attristant qui ouvre les perspectives réjouissantes de ce que pourra être une intelligente réforme. C'est ce qui permet aux collectivistes d'affirmer que, sans perdre une parcelle de son bien-être, l'humanité pourra travailler moitié moins.

Ils se défendent, d'ailleurs, de vouloir supprimer toute délicatesse de goût et tout raffinement. Le luxe pourra être conservé, mais il sera public. On ne proscrit ni les marbres ni les dorures, ni les riches tissus; mais ils seront réservés pour les palais publics; non seulement la capitale, les villes de province, les chefs-lieux de canton pourront posséder quelques échantillons de ce luxe collectif. A défaut des églises, que la nouvelle doctrine condamne, les écoles et leurs annexes seront les lieux où s'épanouira ce faste social. Ainsi réservés pour la communauté, pour la possession publique, ces objets rares pourront être dix fois moins nombreux et récréer néanmoins les yeux de l'homme ou charmer son esprit.

Tel est le tableau séduisant que le collectivisme développe à nos regards. Une immense économie de travail humain aujourd'hui perdu compenserait largement l'infériorité que sur certains points la production, sous le régime collectiviste, pourrait présenter relativement à la production individualiste actuelle.

Comment ne pas être sensible à ce titre de l'un des chapitres de Schœffle : Abolition du commerce en marchandises, du marché, des annonces et des réclames? L'auteur a la discrétion, dans un opuscule sommaire, de ne pas s'étendre sur ce point et de s'en tenir à quelques aperçus généraux; c'est, néanmoins, de

toute la partie de la doctrine collectiviste celle qui paraît contenir les arguments les moins frivoles : « Bien d'autres choses « disparaîtront encore d'une manière analogue, dit Schœffle. « Tout le mode coûteux et luxueux d'annonces et d'étalages, « avec les taux énormes des loyers de boutiques et de magasins, « s'effondreront, entraînant avec eux le commerce en gros et en « détail, la concurrence commerciale et les intermédiaires sté- « riles et parasites. On le voit, la transformation sera complète. »

Longtemps avant les écrivains récents, un socialiste dont l'imagination exubérante s'alliait à un don remarquable d'observation, Fourrier, avait signalé ces défauts de l'organisation commerciale qui prévaut encore. Il avait indiqué, parfois avec une disposition à l'utopie, d'autres fois avec bon sens, quelques-uns des moyens d'améliorer toute cette mécanique de la répartition des produits. Dans une certaine mesure les économistes peuvent entrer dans ces vues.

Nous sommes de ceux qui croient que la société économique actuelle, en voie de transformation et de passage de la petite à la grande industrie, contient en effet une foule de rouages inutiles, de fonctions qui ne demeurent plus que comme des débris superflus du régime ancien. En France souvent il en est ainsi.

Bien des fois, soit dans nos cours, soit dans nos livres, soit dans des articles de journaux, nous avons signalé à l'attention publique l'organisation encore primitive et arriérée du commerce français, la surabondance des rouages, les peines perdues, l'insuffisance de la production et l'enchérissement des prix, qui en sont les effets. D'autres pays sont, sur ce point, plus avancés que la France, l'Angleterre par exemple. Il est certain que le nombre des intermédiaires de toute nature est excessif. Entre le fabricant et le consommateur il se glisse trop d'hommes dont le seul rôle est de grapiller sans réellement produire. Un grand nombre de commerçants en gros ou en demi-gros pourront être éliminés, sans que le corps social en souffre dans la mesure la plus minime. Les grands magasins ont déjà rendu à la société le service inappréciable de diminuer, pour certaines branches du commerce, celles du vêtement et de l'ameublement, la quantité

trop considérable de débitants à l'existence oisive qui encombraient le mécanisme commercial et dérobaient à la production leurs bras et leurs capitaux.

Dans le commerce d'alimentation, notamment dans les grandes villes, à Paris par exemple, c'est le nombre infiniment trop élevé des marchands au détail, bouchers et boulangers, qui fait renchérir les prix et qui empêche le consommateur de profiter, par la baisse du prix du pain et du prix de la viande, de la diminution du coût du blé et du bétail. La concurrence, qui n'en est dans ces métiers qu'à sa première période, agit en mode anarchique et au lieu d'amener le bon marché produit le renchérissement. Nous l'avons prouvé en ce qui concerne la boulangerie parisienne. Si le peuple de Paris paie le pain 35 à 40 centimes le kilogramme, au lieu de 30, ce qui correspondrait au prix du blé et aux frais normaux de fabrication, c'est le nombre trop considérable et chaque jour croissant des boulangers qui en est la cause.

Il n'en résulte pas qu'il soit nécessaire ou opportun de rétablir la taxe officieuse du pain ou de la viande, de fixer par la loi ou par des décrets le nombre des bouchers ou des boulangers, encore moins de constituer ces commerces en un monopole de l'État. Non, certes. Tout monopole est vicieux, comporte un germe de cherté et de malfaçon qui ne se développe qu'à la longue. Les promesses du monopole sont toujours décevantes. Les maux que nous constatons sont temporaires; un premier développement de la concurrence a amené l'encombrement des professions commerciales et le renchérissement des produits pour le consommateur; un développement ultérieur produira une concentration utile et la baisse des prix. Il n'est besoin que de la liberté et de l'expérience pour que la concurrence complète son œuvre. Ce qui s'est fait en France dans quelques branches spéciales du commerce par les « grands magasins, » ce qui s'est opéré aussi par l'établissement de ces restaurants dits « Bouillons Duval, » ce que les grandes sociétés coopératives ont accompli en Angleterre pour un grand nombre de denrées d'alimentation, la liberté et l'expérience le feront aussi en France et en tout

pays. Déjà dans le courant de l'année 1884 un homme de cœur et de tête a installé près de Paris un grand établissement industriel fournissant le pain à 30 centimes le kilogramme. Ce n'est pas seulement par la baisse des prix que la société profitera de ces réformes ; c'est aussi par la mise en disponibilité d'une foule de gens valides qui encombrent l'appareil de la répartition des produits et qui seront contraints à la longue de s'engager dans le personnel de la production. Ainsi l'équilibre, qui est maintenant en partie troublé, entre le nombre d'hommes adonnés à la production véritable des denrées agricoles ou des articles manufacturés et le nombre de ceux qui ne font que faire circuler ou vendre ces denrées ou ces articles devra peu à peu et sans secousse grave se rétablir.

Les grands magasins, au lieu d'être aveuglément combattus comme des ennemis et des accapareurs, doivent donc être considérés comme remplissant une fonction singulièrement utile et travaillant à l'organisation la plus économique et la plus productive des forces sociales. En triomphant, ils diminueront aussi toute la somme aujourd'hui si considérable de faux frais qui, par le nombre excessif des boutiques, le luxe désordonné des étalages, attire justement les critiques des socialistes. Que les grands magasins conservent pour eux le luxe d'installation comme un attrait et une parure, il n'y a pas lieu de le regretter : concentré dans quelques grands établissements, au lieu d'être disséminé dans plusieurs milliers de petits, ce faste d'étalage représente une part beaucoup moins grande de travail humain ; puis ce n'est pas une force perdue, car ces exhibitions somptueuses constituent en quelque sorte un luxe public, qui charme les yeux de tout le monde et qui enlève aux villes cet aspect froid, monotone et désespérant que présentent toujours à l'œil et à l'âme les enfilades ininterrompues de maisons uniformes.

L'encombrement actuel des carrières commerciales et des professions dites libérales, aux dépens du travail vraiment productif du cultivateur et de l'ouvrier, vient en partie d'une cause temporaire, la crise que subit la société par la diffusion soudaine

de l'instruction primaire dans la foule et de l'instruction secondaire ou supérieure dans les couches moyennes de la population. Les vieux sentiments survivent à l'état de choses qui n'est plus et trompent les hommes sur l'usage de dons autrefois rares et aujourd'hui devenus communs.

Quand il n'y avait guère d'écoles dans les villages ou qu'elles étaient médiocrement fréquentées, l'homme privilégié qui était parvenu à posséder l'art facile de bien écrire, de calculer sans erreurs et de connaître assez sa langue pour s'en servir avec correction, eut considéré qu'il dérogeait s'il se fût fait valet de charrue ou apprenti menuisier ou travailleur de fabrique. Celui qui, s'élevant plus haut sur l'échelle des connaissances, avait une éducation littéraire soignée ou savait convenablement les mathématiques, la physique, la chimie, la mécanique, pensait que les premiers rôles seuls dans la société étaient dignes de son talent et de ses longues études. Aujourd'hui encore ces sentiments persistent quoique la cause qui les a engendrés, à savoir la rareté de l'instruction, ait complètement disparu. De là le discrédit où sont tombés dans une partie chaque jour plus considérable de la population le travail agricole et les professions purement manuelles, de là le nombre effrayant d'employés de toutes sortes, de marchands de toutes catégories. L'instruction primaire est devenue une chose si vulgaire que, comme la livre ou le franc d'argent qui, depuis Charlemagne, a perdu les 79 quatre-vingtièmes de son poids, elle n'a plus pour celui qui la possède qu'une part infime de la valeur pécuniaire qu'elle possédait jadis : néanmoins, la foule ne s'aperçoit pas encore de ce changement ou ne veut pas s'y conformer.

Deux autres causes encore tendent au même résultat, c'est-à-dire qu'elles gonflent d'infatuation un grand nombre d'hommes et les arrachent aux fonctions vraiment productives où ils seraient utiles pour les jeter soit dans les occupations commerciales, soit dans les professions libérales où ils se montrent surabondants et nuisibles. Ces deux causes sont l'une la constitution récente encore de notre organisation démocratique, l'autre la diffu-

sion du capital dans un nombre de mains chaque jour plus grand.

Étant d'hier seulement constitués en démocratie, ayant les oreilles rebattues du principe d'égalité, leurs yeux se trouvant remplis aussi et éblouis de ce mot magique qui s'étale sottement sur tous les murs, les Français s'imaginent que chacun d'eux doit être au niveau des plus élevés de la société; ils dédaignent ainsi les fonctions obscures où la plupart sont nés pour tenter l'aventure qui les poussera peut-être, confirmant leur espoir, aux postes les plus insignes. On ne distingue pas l'égalité purement morale que la société cherche à réaliser de plus en plus pour tous ses membres de l'égalité des conditions matérielles de vie. On peut sans utopie aspirer à la première ou à quelque chose, du moins, qui en approche; la seconde, au contraire, quoique peut-être on puisse en être un jour moins éloigné qu'aujourd'hui, ne pourra jamais être atteinte par les sociétés humaines.

La diffusion des capitaux a le même effet: un nombre considérable de gens aujourd'hui ont cinquante à cent mille francs de capital et une quantité tout à fait énorme d'individus possèdent huit mille à vingt mille francs de pécule. Autrefois, avec la constitution de la petite industrie et le grand nombre de maîtres ou de chefs d'atelier qu'elle comportait, c'étaient là des fortunes qui permettaient à un homme d'être ce que l'on appelle emphatiquement, dans le jargon social actuel, un travailleur autonome, c'est-à-dire un homme dirigeant une industrie ou un commerce. Ces fortunes étant maintenant devenues beaucoup moins rares et la grande industrie ayant concentré les exploitations, les anciens sentiments persistent toutefois chez une partie de la population; ceux qui détiennent ces sommes jadis considérables, actuellement vulgaires, dédaignent d'être ouvriers, fermiers ou contre-maîtres, et ils viennent ouvrir dans toutes les villes de nouveaux débits. Ainsi la production perd une partie des bras auxquels elle aurait droit, et l'appareil de la circulation et de la distribution se trouve inutilement et coûteusement surchargé. Les grandes fortunes commerciales qui se sont faites dans la période de rénovation de l'organisation éco-

nomique de la société et qui deviendront plus rares à mesure que cette organisation sera plus ancienne exercent aussi sur les esprits une fascination qui ajoute à l'action des causes que je viens d'indiquer.

Voilà pourquoi il y a dans la société actuelle, particulièrement en France, tant de forces perdues. Sans doute, il s'y en rencontrera toujours, mais moins dans l'avenir. Les causes que nous venons d'énumérer peuvent être regardées en grande partie comme temporaires. L'homme qui possède une belle main, la table de Pythagore et tolérablement l'orthographe et la syntaxe, éprouvera chaque jour davantage que ces dons, devenus communs comme l'air qu'on respire, n'ont plus qu'une bien faible valeur pécuniaire. Le rude sort fait aux employés, les déboires qu'ils éprouvent, empêcheront que le recrutement de ces fonctions soit surabondant comme aujourd'hui. Les commerçants au détail auront la même destinée ; l'impossibilité où se trouveront la plupart de parvenir à la richesse, ou même simplement de sustenter leur vie, éloignera un grand nombre de ceux qui seraient tentés de les suivre. Peu à peu les sentiments et les habitudes s'adapteront au nouveau milieu social. On se résignera, quoique lettré ou instruit, à rester un simple ouvrier, un laboureur, même un manœuvre. L'instruction n'aura plus que l'influence qu'elle doit avoir, qui lui est essentielle, qui ne tient à aucun rapport social : elle élèvera l'esprit, ouvrira de nouvelles sources de jouissances intérieures, et servira à la conduite de la vie ; mais, au degré vulgaire et habituel, elle ne donnera pas à l'homme un titre à une fonction autre que celle de travailleur manuel. De même aussi pour le capital. La possession d'un petit ou d'un moyen capital ne sera plus considérée, par ceux mêmes qui le détiendront, comme un droit à se soustraire aux fonctions subalternes. Il deviendra commun parmi les jeunes gens qui ont quelques milliers de francs de se faire simples ouvriers comme ceux qui aujourd'hui ne possèdent rien. Ainsi dans la société naturellement, graduellement, s'accomplira une transformation ayant plus de portée économique et morale que toutes celles qu'on veut lui imposer par la force.

La substitution du grand commerce, même pour le détail, au petit commerce, par conséquent la suppression d'une grande partie du personnel commercial aujourd'hui si redondant ne sont donc qu'une question de temps et d'expérience. Le progrès des sociétés anonymes et l'essor aussi des sociétés coopératives, dans le champ où leur activité repose sur des bases sérieuses et est conforme aux conditions économiques, assurent pour un prochain avenir la réduction, si ce n'est la suppression absolue, des rouages inutiles. Le collectivisme ne peut rien promettre de ce côté que la souplesse de l'organisation sociale actuelle ne soit en état de tenir.

Reste l'autre grande promesse du collectivisme ; à savoir la renonciation à toutes les productions superflues et la direction de la production vers les seules denrées vraiment utiles au genre humain, d'où il résulterait soit un accroissement notable de ces dernières, soit une diminution considérable de la journée de travail.

Nous avons reconnu que, dans l'ensemble de la production actuelle, il est une grande part d'objets qui sont frivoles, sans importance sociale et qui, en quelque sorte, constituent un abus des bras et de l'intelligence de l'homme. C'est une observation vieille comme le monde. De tout temps, moralistes et prédicateurs ont tonné contre le luxe, tâche aisée et enfantine.

Quelles que soient les extravagances moralement coupables auxquelles il peut entraîner, le luxe est-il donc en soi une chose si condamnable ? Proudhon a fait preuve de plus de philosophie que les sauvages contempteurs du raffinement des sociétés modernes. Le luxe ne mérite pas, pris en soi, considéré en dehors de quelques cas particuliers, tous les anathèmes qu'on lui lance. N'aurait-il que le mérite d'apporter quelque variété dans la vie sociale, d'y stimuler le goût, d'entretenir l'esprit en activité, de susciter les efforts vers une situation meilleure, qu'il aurait droit à ce que le verdict social l'acquittât. S'il fait parfois des victimes et si de temps à autre il outrage les yeux et scandalise le cœur, il réjouit tant d'êtres humains, il les tire si heureusement de l'apathie et de la monotonie des choses vulgaires, qu'il y a entre

ces inconvénients exceptionnels et ces avantages généraux tout au moins compensation.

Où commence, d'ailleurs, et où finit le luxe. Dans les produits agricoles, est-ce la fraise, est-ce la pêche qui sont des objets de luxe; est-ce simplement les grands vins de Bordeaux? les vins moins fins mais soignés encore que l'on appelle, dans le langage technique, des « vins bourgeois » échappent-t-ils à l'appellation de luxe et à la proscription? Le point d'Alençon est un objet de luxe; le tulle de Calais l'est-il aussi? Le cachemire de l'Inde est classé dans la première catégorie; le cachemire français n'y sera-t-il pas? Un meuble artistement sculpté se range incontestablement parmi les objets luxueux, un meuble grossièrement orné à l'emporte-pièce sera-t-il exempt de la désignation flétrissante d'article de luxe? La chaîne d'or ou d'argent qui égaie et satisfait l'ouvrière, lui donne d'elle-même une idée un peu plus élevée, l'habitue à attacher quelque soin à sa personne, est-ce ou non un article de luxe, et le travail qui a été employé à la produire est-il du travail perdu et qu'on doive regretter? Dans tous ces objets que nous venons de nommer et dans une foule d'autres il entre une grande part de travail humain qui aurait pu être épargné si l'on n'avait souci que de satisfaire le simple besoin physique. Les trois quarts des articles dont se servent les hommes et les femmes de la classe laborieuse pourraient à la rigueur être plus sommaires et plus grossiers qu'ils ne le sont, sans que l'homme physique en souffrît. Ne sera-t-il pas permis à la fille du peuple d'aspirer à porter une robe de soie et d'épargner sur le fruit de son travail pour se donner cet innocent plaisir? Mais ce n'est pas seulement la soie qui est du luxe; l'indienne même en fait partie. Car, pourquoi des dessins, pourquoi des couleurs? S il s'agit de garantir simplement contre le froid, la peau de bête, le tissu brut suffisent.

C'est une bien belle découverte, en vérité, que de recueillir ce fait banal, qu'il serait loisible à l'humanité de réduire de moitié ou d'un tiers son labeur si elle voulait se contenter de remplir son estomac, de garantir ses membres contre le froid et contre le chaud, et de renoncer à produire tout ce qui n'est pas

exigé par ses besoins physiques impérieux. Mais combien d'hommes voudraient vivre dans ces conditions? Combien se soucieraient d'un accroissement de loisirs qui seraient achetés par des privations aussi dures et par une aussi désespérante monotonie? Le luxe est une consolation pour la généralité des hommes, et ce n'est pas seulement le luxe propre, qui réjouit, qui distrait, qui charme, c'est aussi celui d'autrui. Les moralistes perspicaces l'ont dit souvent : l'homme riche dépense en réalité plus pour autrui que pour lui-même. D'où vient le plaisir qu'éprouve l'homme modeste, de situation médiocre, parfois infime, à se promener dans les quartiers élégants, à y contempler les magnifiques hôtels et les équipages? D'où vient que la foule laborieuse trouve dans ce spectacle la récréation la plus efficace de son labeur? Est-ce un sentiment anti-humain qu'il faut prescrire, ou ne serait-ce pas, au contraire, une des ces manifestations naïves du goût de l'idéal qui est au fond du cœur de l'homme?

Le luxe a été sans cesse depuis plusieurs siècles en se répandant de plus en plus dans les couches profondes du peuple. Telle femme d'employé ou d'ouvrier jouit d'une foule d'objets dont les grands seigneurs et les grandes dames du moyen âge devaient se passer. Combien meilleur philosophe que tous les déclamateurs collectivistes se montre Proudhon quand il écrit : « Nos lois n'ont pas le caractère de lois somptuaires...; c'est « précisément ce qu'il y a de mieux dans nos lois d'impôt... « Vous voulez frapper les objets de luxe; vous prenez la civili- « sation à rebours... Quels sont, en langage économique, les « produits de luxe? Ceux dont la proportion dans la richesse « totale est la plus faible, ceux qui viennent les derniers dans la « série industrielle, et dont la création suppose la préexistence « de tous les autres. A ce point de vue, tous les objets du travail « humain ont été, et tour à tour ont cessé d'être des objets de « luxe, puisque, par ce luxe, nous n'entendons autre chose « qu'un rapport de postériorité, soit chronologique, soit com- « mercial, dans les éléments de la richesse. Luxe, en un mot, « est synonyme de progrès; c'est, à chaque instant de la vie so-

« ciale, l'expression du maximum de bien-être réalisé par le « travail, et auquel il est du droit comme de la destinée de tous « de parvenir... Quoi donc! Prenez-vous au sérieux la ville de « Salente et la prosopopée de Fabricius?...

« Le luxe humanise, élève et ennoblit les habitudes; la pre- « mière et la plus efficace éducation pour le peuple, le stimulant « de l'idéal, chez la plupart des hommes est le luxe... C'est le « goût du luxe qui de nos jours, à défaut de principes religieux, « entretient le mouvement social et révèle aux classes inférieures « leur dignité... Le luxe est plus qu'un droit dans notre société, « c'est un besoin, et celui-là est vraiment à plaindre qui ne se « donne jamais un peu de luxe. Et c'est quand l'effort universel « tend à populariser de plus en plus les choses de luxe, que « vous voulez restreindre la jouissance du peuple aux objets « qu'il vous plaît de qualifier objets de nécessité...

« L'ouvrier sue et se prive et se pressure, pour acheter une « parure à sa fiancée, un collier à sa petite fille, une montre à « son fils, et vous lui ôtez ce bonheur... Mais avez-vous réfléchi « que taxer les objets de luxe, c'est interdire les arts de luxe[1]. »

Ce morceau admirable de verve, malgré un peu d'enflure et quelques inexactitudes économiques, est d'une singulière vérité. Or, il ne s'agit pas, d'après les collectivistes, de frapper le luxe; ils ont, certains d'entre eux du moins, des desseins plus radicaux; ils veulent le supprimer en ne produisant rien pour lui. On ne peut, en effet, donner d'autre sens aux espérances de M. Wallace que, la production ne s'occupant plus des objets superflus, les loisirs de l'homme pourraient être notablement augmentés.

Ce qu'on ne prend pas assez en considération, c'est l'influence stimulatrice du luxe. Qu'elle ait parfois de mauvais effets, cela est incontestable; mais combien en revanche en a-t-elle d'excellents! C'est le luxe, c'est-à-dire la distinction, la supériorité des jouissances, qui est la cause de la plupart des efforts humains. Que tel commerçant se démène à travers le monde, que tel industriel

[1] Proudhon. *Les Contradictions économiques*, 4e édition, tome Ier, p. 284-286.

cherche nuit et jour le secret de diminuer son prix de revient, que tel ingénieur s'acharne à la poursuite d'une invention, c'est la perspective du luxe, sinon pour lui-même, du moins pour les siens, qui d'ordinaire l'anime et l'encourage. Le désir de la gloire et de la célébrité peut s'y allier parfois; mais l'autre sentiment est plus général, et s'il produit moins de choses vraiment grandes, il en enfante un plus grand nombre d'utiles; sans le luxe, l'activité humaine perdrait la plus grande partie de ses mobiles.

L'accroissement des loisirs humains, qui, d'ailleurs, ne cesse pas de s'effectuer depuis un demi-siècle, serait acheté trop cher par la renonciation à tout ce qui est luxe. Il semble que certains hommes se représentent la société de l'avenir comme une sorte de cloître sans Dieu et sans espérance d'une autre vie, c'est-à-dire sans rien de ce qui rend supportable à des natures exceptionnellement idéales la vie conventuelle.

Si l'on prétend que la proscription du luxe ne doit s'appliquer qu'à celui qui est à la portée seule des hommes possédant de grandes richesses et que, dans sa commisération pour les faiblesses de l'humanité, le collectivisme daignera respecter toutes les prétendues superfluités que recherchent aujourd'hui la classe laborieuse et la partie inférieure de la classe moyenne, il est aisé de répondre que l'épargne de travail dont on parle deviendrait alors insignifiante.

Qu'on jette un coup d'œil sur les professions humaines, en s'aidant des statistiques les plus sûres, et l'on voit combien la production des articles de luxe tout à fait supérieurs et exceptionnels occupe peu de bras humains.

Sur la population française évaluée en 1881 à 37,405,000 habitants, il se trouve d'abord 18,249,209 personnes qui appartiennent à l'agriculture comme propriétaires exploitant eux-mêmes leurs terres, comme fermiers, métayers ou colons, comme petits propriétaires travaillant pour autrui, comme forestiers, comme employés agricoles, ouvriers, journaliers, manœuvres, ou domestiques ruraux. On ne peut donc parler de diminuer de moitié, par la simple suppression des industries de

luxe, le travail des Français, puisque la moitié de ces Français sont occupés dans l'agriculture qui n'admet aucune production de luxe ou presque aucune.

Poursuivons cette énumération des différentes catégories de la population française d'après le recensement de 1881. Le dépouillement officiel du recensement, après les 18,249,209 personnes qui vivent de l'agriculture, en indique 1,130,094 qui tirent leur existence du travail dans les mines, les carrières et les usines métallurgiques. Ce n'est pas là non plus qu'on trouvera à opérer des retranchements pour la part excessive qu'y prendrait la production de luxe. Il ne se rencontre en France ni mines d'or, ni mines d'argent, ni mines de diamant. Les 1,130,094 personnes qui vivent de l'industrie des mines, carrières et usines métallurgiques, peuvent donc être considérées comme adonnées à la production des objets les plus essentiels pour le maintien de la civilisation. Les autres usines et les manufactures, c'est-à-dire la grande industrie, font vivre 2,100,560 personnes. On peut considérer que là aussi la production de luxe ne tient aucune place, ou que celle qu'elle y occupe est insignifiante et négligeable ; car tout article qui se produit dans de grands ateliers et à l'aide de machines est destiné à la consommation générale, non à celle de quelques privilégiés. S'il se rencontre quelques rares exceptions, elles ont si peu d'importance, qu'elles ne représentent pas la millième partie de cette catégorie de travail. Voulût-on, par exemple, supprimer comme objet de luxe le tulle de Saint-Pierre-lès-Calais, que la déduction à faire serait sans portée aucune.

Les transports et la marine font vivre 549,568 individus pour les premiers et 251,173 pour la seconde. De ce côté aussi il n'y a rien à retrancher, ou à peine le travail d'un millier d'hommes qui peuvent être employés à des yatchs de luxe ou à des bateaux de plaisance. Car, l'industrie des chemins de fer et celle de la marine sont occupées entièrement aux échanges les plus indispensables à une nation. Ce n'est certainement pas la soie que l'on apporte de Chine ou les diamants arrivant du Cap qui encombrent les chemins de fer ou les bateaux ; c'est la houille, le

fer, le blé, le coton, la laine, dans une beaucoup moindre mesure le café ou le tabac, que nous ne sachions pas que les collectivistes aient l'intention de ranger parmi les denrées de luxe. De même pour le transport des voyageurs en chemins de fer, les statistiques prouvent que les voyageurs de troisième classe et de seconde sont infiniment plus nombreux et produisent beaucoup plus de recettes que ceux de première classe, quoiqu'on ne puisse affirmer que ceux-ci fassent uniquement des tournées d'agrément.

La force publique, armée de terre et de mer, gendarmerie et police font vivre en France 552,851 individus. Que le collectivisme veuille supprimer l'armée, la marine militaire, la gendarmerie, même la police, on n'ignore pas que c'est une des prétentions de la plupart des adeptes du système ; mais chacun sait aussi qu'il est hors d'état de tenir les brillantes promesses qu'il fait de ce côté. Une police, il en faudra toujours, à moins que le collectivisme n'arrive à transformer les hommes en anges, à supprimer tous les instincts brutaux, les haines, les vengeances, la brutalité des sens inférieurs, les convoitises, la paresse, la débauche, le goût du bien d'autrui. Si le collectivisme affirme qu'il est en son pouvoir de modifier à ce point la nature humaine que tous les hommes deviennent bons, justes, discrets, il fait preuve d'une si admirable naïveté qu'il est superflu de lui répondre. En vain dira-t-il que, les conditions étant plus égales, les tentations de mal faire seront singulièrement amoindries. Nous avons démontré — et Schœffle lui-même est obligé de l'avouer, puisqu'il admet comme une nécessité l'inégalité et la variabilité des salaires — que les conditions ne seraient pas égales dans le collectivisme, que le commerce privé, la contrebande, l'usure s'y reconstitueraient. La plupart des malfaiteurs ne commettent pas, d'ailleurs, des crimes pour de grosses sommes. Les neuf dixièmes des assassinats n'ont pas été commis pour extorquer cent mille francs et un million, mais simplement pour cinq cents francs, pour cent francs, pour cinquante, pour vingt, parfois pour dix. Dans la société actuelle les riches ont beaucoup moins besoin d'être protégés par la police que les

hommes des conditions les plus modestes; il est très rare qu'un homme riche soit assassiné, parce qu'il ne hante pas les lieux où surgissent les querelles et qu'il sait, d'ailleurs, avec le personnel de confiance dont il s'entoure, imposer le respect.

Si la police reste nécessaire sous le régime collectiviste, l'armée et la marine militaire le sont tout autant. Nous croyons avoir prouvé que, bien loin de supprimer les causes de querelles internationales, le collectivisme les multiplierait singulièrement. En supprimant la propriété privée, il enlèverait tout titre juridique à la propriété nationale. Il lui faudrait protéger contre les peuples pauvres et prolifiques le sol riche et privilégié d'une nation à population stationnaire. L'appât offert au vainqueur dans une guerre serait infiniment plus tentant qu'aujourd'hui : sous le régime actuel de propriété privée, un peuple victorieux recule sa frontière, ce qui ne lui procure qu'une satisfaction d'amour-propre; l'indemnité de guerre qu'il impose ne dépasse pas de beaucoup ses propres frais et ne le met que médiocrement en gain. Sous le régime collectiviste, au contraire, la propriété privée n'existant plus, les peuples pauvres, s'ils l'emportaient sur un peuple riche dans une lutte pour l'existence, s'empareraient de son organisation économique et lui feraient payer un tribut. On prélèverait sur le produit des riches vallées de la Garonne, de la Loire, du Rhône et de la Seine une somme arbitraire pour combler l'insuffisance de produits des vallées moins riches de l'Oder ou de la Vistule. Les nations collectivistes, n'ayant plus dans la conscience individuelle aucun titre qui justifiât l'appropriation du sol par la longue possession et l'occupation héréditaire, devraient se tenir plus armées que jamais.

Si un jour les grandes armées permanentes actuelles doivent disparaître ou se réduire, ce sera par l'affermissement du principe de la propriété individuelle, qui est le même que celui de la propriété nationale, non par la destruction de tout respect pour la propriété.

Nous avons jusqu'ici énuméré des professions qui font vivre 22,833,455 personnes sur 37,405,290 dont la France est peuplée,

et nous avons vu que pour ces catégories le collectivisme, avec sa prétention de supprimer le luxe, n'économiserait aucun travail, ou que ce qu'il pourrait économiser serait insignifiant.

Nous arrivons maintenant au commerce qui fait vivre 3,843,447 individus : dans ce chiffre sont compris, bien entendu, les enfants et les femmes. Un peu plus du dixième de la population française vit donc du commerce, à savoir 1,895,195 personnes pour le commerce de détail, 1,164,590 pour les hôteliers, cafetiers, logeurs et cabaretiers, enfin 783,662 pour les banquiers, commissionnaires, marchands en gros, leurs commis, employés ou hommes de peine. C'est beaucoup, surtout pour les deux premières catégories. Ce nombre d'hôteliers, cafetiers, logeurs, cabaretiers est extravagant ; mais ce ne sont pas les classes opulentes qui le font vivre et croître chaque jour ; c'est la classe ouvrière et la petite classe moyenne. Celle-ci se résoudra-t-elle plus tard, soit à se passer du cabaret, nous le souhaitons ; soit à se contenter du cabaretier officiel que lui offrirait le collectivisme ? Le mouvement libre de la civilisation, à notre sens, doit tendre à diminuer le nombre excessif des personnes qui vivent uniquement du commerce, soit de gros, soit de demi-gros, soit de détail. On y arrivera progressivement par la substitution graduelle du grand ou du moyen commerce au commerce infime et parcellaire. Le collectivisme irait-il plus vite et réussirait-il plus complètement ? Cela est peu probable : avec son énorme comptabilité, ses magasins sociaux nombreux, son personnel administratif nécessaire sur tous les points du territoire, il est peu vraisemblable, quoiqu'il doive substituer la centralisation à la dispersion, qu'il parvienne à réduire énormément le nombre des personnes qui vivent de la distribution des marchandises et de la comptabilité. Chacun sait que les administrations d'État, sous tous les régimes, aussi bien sous les plus démocratiques que sous les plus aristocratiques, peut-être même davantage sous les premiers, aiment la surabondance des employés et des fonctions. Faisons une concession, cependant, aux collectivistes ; admettons qu'ils parviennent à réduire du quart ou du tiers — ce que nous ne croyons pas — le nombre des personnes vivant

de la distribution et du contrôle des produits ; ce ne sera qu'une faible économie de travail et qui se trouvera beaucoup plus que compensée par tous les dangers inhérents à l'absence de commerce libre.

Les professions libérales, d'après le recensement de 1881, font vivre 1,585,358 personnes. C'est encore là un nombre exubérant que le mouvement de la civilisation devrait tendre à réduire. Mais est-ce le collectivisme qui y parviendrait? Ce ne pourrait jamais être que dans une bien faible mesure : car sur ces 1,585,358 personnes, plus de la moitié, à savoir 806,050, vivent des fonctions publiques. L'enseignement libre qui a bien son utilité et qui, si on le supprimait, devrait être remplacé, dans la plupart des cas, par une extension de l'enseignement officiel, fait vivre 111,330 personnes. Les communautés religieuses d'hommes et de femmes en occupent 115,595, mais une grande partie, les deux tiers, rendent des services soit pour l'éducation, soit pour l'assistance des malades; les cultes en emploient 112,771; 139,000 vivent des professions médicales et il est peu vraisemblable que le collectivisme en diminuât le nombre; les professions judiciaires et les artistes ou savants de tout genre représentent le reste. Appliqué d'une façon farouche, le nouveau régime ferait sans doute une trouée dans ce personnel des professions libérales; mais en supposant surtout qu'il voulût respecter la liberté de conscience on voit que cette réduction du personnel ne pourrait être énorme. Quand elle serait du cinquième, ce serait déjà beaucoup, puisque plus de la moitié est composée de fonctionnaires publics.

C'est sans doute sur la petite industrie que les partisans du nouveau régime porteraient leurs principales économies dans l'organisation de la production. Elle représente, en y comprenant les femmes et les enfants, une population de 6,093,453 individus; c'est ici, dira-t-on, que la production de luxe tient une grande place. Elle est singulièrement moindre qu'on ne le suppose; car la plupart de ces travailleurs de la petite industrie sont des cordonniers, des tailleurs, des menuisiers, des forgerons, des charpentiers, des fumistes, etc. Qu'on pense à l'effectif énorme

de toutes ces professions diverses, qui étaient autrefois connues sous le nom de corps de métiers et dont les chefs sont encore appelés des artisans. Certainement les trois quarts au moins des personnes employées dans la petite industrie remplissent ces fonctions indispensables. C'est tout au plus l'autre quart qui est adonné à la production de luxe.

S'ensuit-il que cet autre quart pût être éliminé et que le personnel en pût être déversé dans les catégories d'ouvriers employés aux productions nécessaires, de façon que, pour une production égale d'objets utiles, l'ensemble des ouvriers du pays pût travailler moins d'heures par jour, ou que pour un même nombre d'heures de travail on pût se procurer une plus grande quantité d'articles d'une utilité réelle. Cette conclusion serait hasardée et téméraire.

Les collectivistes ne tiennent pas compte, tellement leur observation est superficielle, d'un fait d'une importance considérable. C'est que, dans un pays comme la France, la production des objets de luxe est un des moyens les plus efficaces de se procurer des objets essentiels, à savoir des denrées alimentaires.

Les articles de luxe que l'on produit en France ne sont pas destinés aux Français seuls. Ils le sont à toute la partie civilisée du genre humain, soit qu'on les exporte, soit que des étrangers voyageant sur notre sol ou établis en France viennent les acheter chez nous-mêmes. Le tisseur de soie de Lyon que l'on croit occupé à fabriquer une bagatelle superflue produit en réalité pour la France du blé, dont elle ne pourrait se passer sans mourir de faim. L'ouvrière qui de ses doigts fins et habiles fait des plumes ou des fleurs artificielles produit en réalité pour son pays du vin, ou de la laine, ou du fer, ou du pétrole ou des machines. Voilà ce qu'aperçoit l'observateur attentif et perspicace : il y a pour un pays comme la France une transmutation de ces riens élégants en denrées alimentaires et en matières brutes essentielles dont nous avons besoin.

Nous avons importé de 1878 à 1883 pour 3 milliards 647 millions de francs de céréales en six ans, soit une moyenne de plus

de 600 millions par an[1]. Dans le même laps de temps nous avons acheté au dehors pour 1,541 millions de vin, soit 257 millions de francs en moyenne par année[2]. D'une manière plus générale, en nous en tenant aux six années de cette période, nos achats d'objets d'alimentation à l'étranger ont varié entre un minimum de 1,427 millions de francs en 1878 et un maximum de 1,969 millions en 1880. Or, toutes ces denrées sont parmi celles qu'on reconnaît comme nécessaires. D'un autre côté dans le même temps nous faisions venir de l'étranger annuellement pour plus de 2 milliards de francs de matières brutes indispensables à l'industrie, à savoir du coton, de la laine, des bois, de la houille, des métaux, tous objets que l'on ne peut prétendre être des articles de luxe. Le maximum de ces achats de matières brutes a été de 2 milliards 381 millions en 1883 et le minimum de 2 milliards 66 millions en 1878. C'est donc pour 4 milliards de francs d'objets absolument essentiels que nous faisons venir chaque année du dehors.

Avec quoi payons-nous ces 4 milliards de denrées que nous ne produisons pas, dont la plupart ne peuvent être produites sur notre sol, soit d'une manière absolue, soit en quantités suffisantes, comme le coton, le café, le cuivre, le fer, etc.? C'est avec les objets, réputés objets de luxe, que nous payons, c'est-à-dire que nous acquérons des articles indispensables. Les 280 millions de tissus de soie que nous exportons paraissent aux collectivistes farouches et superficiels des bagatelles superflues; et cependant ces 280 millions nous rapportent 16 ou 18 millions d'hectolitres de blé, ce qui est nécessaire pour sauver notre pays d'une disette. Les 81 millions de francs d'orfévrerie, les 100 millions de francs de tabletterie, bimbeloterie, brosserie, les 36 millions d'articles de modes et de fleurs artificielles, les 64 millions de confections, les 25 millions de meubles, tous ces objets en général élégants, parfois luxueux, que nous vendons

[1] Le maximum a été de 857 millions de francs en 1879, et le minimum de 421 millions en 1883.

[2] Le maximum est de 372 millions en 1883, et le minimum de 59 millions en 1878.

au dehors, paraissent aux étourdis et aux fanatiques le résultat d'une perversion de la production humaine. Et cependant, c'est du vin commun, c'est du coton, c'est de la laine, c'est du café, du pétrole, du lard d'Amérique, toutes denrées vulgaires, nécessaires à la vie d'un peuple civilisé, ce sont ces marchandises que nous produisons en réalité quand nous fabriquons tous ces prétendus riens. Il faut tenir compte, en outre, de ce que nos ventes aux étrangers de ces articles de luxe sont en réalité deux ou trois fois plus considérables que les chiffres qu'indiquent les tableaux de douane.

Quand donc les collectivistes viennent dire qu'en supprimant la production des objets de luxe on produirait infiniment plus de denrées essentielles ou que les travailleurs manuels pourraient pour la même production travailler moitié moins, ils s'abusent étrangement. Il est des pays, comme les États-Unis, l'Angleterre, la République Argentine, l'Australie, où l'on ne fait presque pas d'objets de luxe. Il en est d'autres, comme la France, où cette production est beaucoup plus développée; c'est qu'elle y a pour destination non seulement la consommation nationale, mais celle du genre humain tout entier. En réalité la plupart de nos ouvriers de luxe produisent, indirectement il est vrai et par voie d'échange, les objets les plus nécessaires à leur pays.

C'est donc une absurdité de croire qu'on pourrait avec un profit quelconque pour la nation réduire de moitié ou des deux tiers le nombre des personnes qui sont occupées en France aux industries de luxe, et qu'on gagnerait à les déverser dans les industries de nécessité. On y perdrait, au contraire, singulièrement.

Supposez que l'on puisse arracher à leurs plumes, à leurs fleurs, au tissage de la soie, à la bimbeloterie, à la bijouterie et à tous les autres métiers élégants 1 million d'hommes ou de femmes, et qu'on les ajoute au personnel aujourd'hui employé à l'agriculture, faisons le compte de ce qu'on y gagnera. Ces hommes et ces femmes, dit-on, produiront du blé; cela est possible, mais ils en produisaient, ainsi que du fer et du coton et

du pétrole, puisque avec le produit de leur travail on achetait au dehors 15 à 20 millions d'hectolitres de blé par an, 6 à 7 millions d'hectolitres de vin, 8 à 10 millions de tonnes de houille, 5 à 600,000 tonnes de graines oléagineuses, etc.

La différence, la voici : quand vous prendrez un habile ouvrier ébéniste ou bijoutier, gagnant 7 à 8 francs par jour, pour en faire un laboureur, il produira par année, en tant que laboureur, 50 ou 60 hectolitres de blé environ d'une valeur de 1,000 à 1,100 fr., tandis qu'il produisait indirectement, il est vrai, dans la bijouterie ou l'ébénisterie 100 ou 120 hectolitres de blé qu'on nous apportait des États-Unis, de la Russie et des Indes. De même une ouvrière en mode, employée à l'agriculture, fût-elle la plus forte et la plus vigilante des femmes, ne pourra produire qu'une trentaine d'hectolitres de froment, tandis que ses doigts agiles fournissent aux étrangers la contre valeur de 50 ou 60 hectolitres que nous importons.

La France est, à coup sûr, le dernier pays du monde où la suppression de la production du luxe pût accroître la production des objets nécessaires. Elle la diminuerait, au contraire, parce que la production indirecte, par voie d'échange, du blé, du vin, de la houille, du pétrole, du coton, des graines oléagineuses, des métaux, est infiniment plus puissante et plus rémunératrice pour nos ouvriers habiles que la production directe de ces mêmes denrées.

Nous n'avons pas épuisé le dépouillement des tableaux de recensement. Les personnes vivant exclusivement de leurs revenus figurent dans ce dénombrement pour le chiffre de 2,121,173[1]. C'est ici encore que les collectivistes vont faire porter leurs retranchements ; mais les trois quarts des personnes de ce groupe sont des enfants et des femmes, et la moitié de l'autre quart se compose vraisemblablement de vieillards. Les personnes qu'on peut arracher à cette vie oisive pour les employer à la produc-

[1] Parmi ces 2,121,173 personnes réputées vivant de leurs revenus, il y a, d'ailleurs, 349,000 domestiques : le recensement de 1881 distribue, en effet, les domestiques parmi les professions de leurs maîtres, de sorte que le maître étant médecin, le valet de chambre est censé l'être aussi.

tion d'objets nécessaires sont en nombre assez restreint. Car le collectivisme lui-même admet le repos pour les vieillards. Puis, croit-on que les gens qui vivent de leurs revenus sans profession particulière soient tous des oisifs, des parasites, des frêlons. Il s'en rencontre, c'est incontestable, et l'on doit respecter leur oisiveté même inutile, parce qu'on ne pourrait y porter atteinte sans violer la liberté individuelle, qui est le plus grand des biens humains, sans mutiler l'héritage qui est le plus puissant stimulant à l'épargne et au travail prolongé. Néanmoins, parmi ces hommes vivant de leurs revenus, il s'en trouve beaucoup dont la vie est utile à la société : les capitalistes, par exemple, qui cherchent les entreprises nouvelles, s'y associent et répandent sur l'ensemble de la planète les instruments de travail et les approvisionnements qu'ils détiennent; les amateurs même, cette classe délicate et raffinée qui s'intéresse aux sciences, aux arts, aux lettres et qui conserve la fleur de la civilisation.

En dehors de toutes les catégories que nous avons indiquées, il reste 928,000 personnes non classées qui forment pour la plupart la population des établissements d'instruction publique, des hospices ou hôpitaux, des prisons, les domestiques momentanément sans place, les enfants en nourrice hors de chez eux et les personnes qui ont des professions inconnues. De cette catégorie, nous n'avons rien à dire : elle comprend notablement plus de femmes que d'hommes, 524,000 des premières contre 403,000 de ceux-ci.

Il est une classe de personnes dont l'importance a attiré l'attention des collectivistes et leurs critiques : ce sont les domestiques. Ils ne forment pas de rubrique à part; on les a placés dans l'agriculture, ou dans la grande industrie, ou dans la petite ou dans les gens vivant de leur revenu, suivant qu'ils servent des maitres qui se trouvent dans ces différentes catégories. Leur nombre total paraît, au premier abord, énorme; il se rencontre en France 2,557,266 domestiques, dont 1,506,639 femmes et 1,050,627 hommes. Que de forces perdues! s'écrient les collectivistes; récemment M. Jules Guesde, dans une conférence au Mans, s'étendait complaisamment à ce sujet

Quand on regarde attentivement, on s'aperçoit que la plupart de ces domestiques ne sont pas employés à un service personnel, mais bien à des occupations de métiers. Ainsi plus de 1,400,000 de ces domestiques, soit près des trois cinquièmes, dont 706,298 hommes, c'est-à-dire près des sept dixièmes des domestiques de ce sexe, sont occupés dans l'agriculture. Ce sont des valets et des servantes de ferme, c'est-à-dire des ouvriers ruraux qui ne diffèrent des autres qu'en ce qu'ils sont payés à l'année, ce qui signifie qu'ils ont cette permanence d'occupation que tous les socialistes et les économistes considèrent comme le plus grand bien. On peut en dire autant des 234,000 domestiques employés dans l'industrie : ce sont des personnes qui aident au travail industriel. Il en est de même à plus forte raison de la plupart des 347,000 domestiques occupés dans le commerce; c'est le garçon épicier, le garçon boucher, la servante de la mercière, l'employé permanent qui, par défaut d'éducation, n'est pas classé parmi les commis.

Si l'on cherche bien, on arrive à cette conclusion que le nombre des domestiques mâles vraiment attachés à la personne, c'est-à-dire ne faisant aucun travail industriel, commercial ou agricole, ne doit pas dépasser en France le chiffre de 160,000 ou 180,000. Les Anglais ont une statistique très soignée à ce sujet, parce que les domestiques mâles sont assujettis chez eux à un impôt; or, d'après la dernière statistique, celle de 1881-1882, le nombre de domestiques assujettis à la taxe de 15 shellings (18 fr. 75) était de 181,652 [1]. Il est probable qu'en France le nombre de domestiques mâles est moindre. A Paris on n'a point, d'ordinaire, de valet de chambre quand on occupe un appartement de moins de 3,000 fr. Or, le nombre des appartements d'une valeur locative réelle supérieure à 3,000 fr. n'est dans le Paris actuel que de 19,603 [2]. En supposant que, en moyenne, les occupants de ces appartements aient deux domestiques hommes chacun, cela ne ferait que 40,000 pour tout Paris, c'est-à-dire

[1] *The financial Reform Almanach*, for 1883, page 177.

[2] *Bulletin de statistique* (du Ministère des finances), mai 1884, page 580.

pour la ville qui détient probablement, si ce n'est la moitié, du moins un bon tiers des grandes fortunes de France.

Si, au lieu de rester chez nous, on voulait faire une excursion en Allemagne, l'Annuaire de statistique de l'Empire, *Statistisches Yahrbuch fur das Deutsche Reich* (1884) nous en fournirait les moyens. Sur 45,222,113 habitants, 19,225,000 étaient employés à l'agriculture, aux forêts, à la pêche; 16,058,080 dans la grande industrie, les mines et le bâtiment; 4,531,000 dans le commerce, les transports et les lieux publics (hôtels et auberges); c'était en tout 39,814,000 occupés à la production ou à la distribution des produits. Les domestiques, la plupart femmes, sont au nombre de 1,324,000[1]; les soldats et marins de 542,000; les fonctionnaires publics et communaux et les professions libérales de 1,680,000; les particuliers sans profession sont au nombre de 1,908,000 et ceux qui se préparent à une profession de 337,000. Enfin 938,000 individus représentent des professions diverses et intermittentes.

Parmi les particuliers dits sans profession, les femmes forment le plus grand nombre; les veuves, en effet, y figurent pour un chiffre notable : aussi sur 1,022,233 personnes capables de travail (*erwerbsthätige*) ou chefs de ménage, qui sont inscrits comme n'ayant pas de profession, recense-t-on 591,693 femmes, près des six dixièmes; après elles les vieillards, qui ont acquis par leur activité dans la jeunesse et dans l'âge mûr le droit au repos, constituent une part notable de cet effectif de prétendus oisifs.

Moins encore que la française, la population allemande se prête aux critiques si superficielles des collectivistes. On n'y voit pas quels retranchements si considérables ils pourraient faire dans la production des objets de luxe ou dans les classes oisives. Les particuliers sans profession aucune n'y représentent pas

[1] Il ne faut pas additionner le nombre des domestiques avec celui des autres catégories : on obtiendrait ainsi un chiffre supérieur à celui du total de la population. Dans la statistique allemande, comme dans la statistique française, qui a pris la première pour modèle, les domestiques sont, en effet, répartis entre les différentes professions de leurs maîtres; on en donne, toutefois, aussi le chiffre à part.

plus de 2 ou 300,000 hommes adultes et aptes au travail : les fonctionnaires et les membres des professions libérales, déduction faite des femmes et des enfants, ne sont qu'au nombre de 464,000 (le recensement dit 579,322, mais il faut déduire 115,272 femmes) ; on voit combien peu d'hommes pourraient être soustraits à cette manière de vivre pour être versés dans la production des objets de nécessité. On dira, sans doute, que l'on supprimerait une grande partie des commerçants et la généralité des propriétaires ; mais outre que le plus grand nombre des propriétaires et des commerçants rendent des services réels, de direction, d'inspection, de répartition, de conservation, il les faudrait remplacer, pour les trois quarts, par des fonctionnaires publics qui n'auraient ni la même ardeur ni souvent la même compétence.

Que l'on parcoure dans l'Annuaire allemand de statistique les 110 groupes de professions différentes recensés pour l'industrie, les 20 groupes pour le commerce, et l'on verra combien il s'en faut que les industries de luxe occupent un nombre considérable de bras. Les artistes industriels (déduction faite des membres de leurs familles) sont au nombre de 23,898 ; les ouvriers et ouvrières en modes, en fleurs, en plumes, figurent pour le chiffre de 36,416, dont 33,890 femmes ; on compte 20,046 personnes, dont 11,122 femmes, occupées dans la confection des bretelles, cravates, gants, corsets et crinolines, et la moitié certainement de ces objets ne peuvent pas passer pour des articles de luxe. Le travail des métaux précieux (*Verarbeitung edler Metalle*, *Goldschmiede*, *Iuweliere*, *Gold und Silberschläger*, *etc.*) ne compte que 30,099 ouvriers ou ouvrières, ces dernières sont comprises dans ce chiffre pour 7,056. La fabrication de miroirs et glaces n'emploie que 2,770 personnes, dont 464 femmes. L'horlogerie (*Verfertigung von Zeitmeszinstrumenten* (*Uhrmacher*) n'a qu'un effectif de 27,721 ouvriers ou ouvrières ; la fabrication des instruments de musique en occupe 15,011. Voilà les principaux métiers de luxe, et certes beaucoup des articles qu'ils produisent, les montres par exemple, dans une certaine mesure les pianos, les miroirs, sont regardés par des personnes

de la classe inférieure et de la petite classe moyenne comme des objets nécessaires. Il ne nous échappe pas que, même dans les branches d'industrie les plus grossières, comme celle du bâtiment, il est un certain nombre d'ouvriers qui sont employés à des travaux de luxe, les maçons par exemple qui construisent un splendide hôtel particulier ou un palais; mais combien l'importance en est faible relativement à l'ensemble des travaux ordinaires! On le verra tout à l'heure par la faible proportion des très grands appartements à l'ensemble des logements dans la ville la plus élégante du monde qui est Paris.

Les collectivistes ou les écrivains socialisant se font donc de singulières illusions quand ils s'imaginent qu'une direction nouvelle donnée à la production et bannissant ou réduisant la fabrication des objets de luxe pourrait diminuer de moitié le labeur des êtres humains : ils se trompent à peu près des quatre cinquièmes au point de vue du calcul matériel. Mais ils se trompent beaucoup plus grossièrement encore au point de vue moral. Car c'est l'appât de ces jouissances raffinées et de la possession de ses objets délicats qui, avec l'amour de la gloire, constitue le plus grand stimulant à l'activité humaine et à l'épargne. En mettant de côté les exagérations et les extravagances, le luxe n'est pas seulement le résultat d'une civilisation perfectionnée, c'est indirectement une des causes du développement même de la civilisation.

Ce qui détruit, tout aussi bien que les statistiques des recensements, les prétentions des collectivistes, c'est le relevé des parts respectives des revenus élevés, des revenus moyens et des petits revenus dans l'ensemble du revenu d'une nation. Nous nous sommes livré dans un autre ouvrage[1] à une analyse détaillée de ce phénomène; il serait superflu d'y revenir ici. Nous avons démontré qu'en Prusse environ les trois quarts des revenus des habitants appartiennent à des personnes dont les plus riches ont 2,500 francs de revenu annuel, et que près des neuf dixièmes du revenu total des habitants de la Prusse, à savoir

[1] Voir notre *Essai sur la Répartition des Richesses*, chapitre XIX.

87,80 0/0 de ce revenu, sont dans les mains de la classe inférieure ou de la classe moyenne, c'est-à-dire des personnes dont le revenu maximum monte à 7,500 francs. L'exemple de la Saxe confirme absolument celui de la Prusse. Le dépouillement de la cédule D et de la cédule E de l'*Income-Tax* nous a conduit aussi à la conclusion que même en Angleterre la plus grande partie des revenus appartient incontestablement aux classes ouvrières et à la petite classe moyenne. Nous sommes arrivé à un résultat encore plus frappant pour la France et nous avons démontré qu'à Paris, la ville de luxe par excellence, le nombre des personnes ayant plus de 32,000 francs de rentes n'atteignait pas 15,000, et que le chiffre des Parisiens possédant un revenu de plus de 12,000 francs, quelle qu'en soit l'origine, ne s'élève pas à 37,000.

Un certain nombre de statistiques ou de travaux sérieux qui ont été publiés depuis lors nous a confirmé encore dans notre opinion. Les études de M. Leone Levi et de M. Goschen sur la répartition de la richesse dans le Royaume-Uni en 1884 justifient complètement les assertions de notre précédent ouvrage. D'après M. Leone Levi le revenu des habitants du Royaume-Uni monte à 1,168 millions de livres sterling, un peu moins de 30 milliards de francs, dont 448 millions de livres (11 milliards 200 millions de francs) pour les classes ouvrières proprement dites, 143 millions de livres (3 milliards 575 millions de francs) pour les classes moyennes inférieures, et 577 millions de livres sterling (14 milliards 475 millions de francs) pour les contribuables assujettis à l'*Income-Tax* [1]. Si l'on se rappelle que l'*Income-Tax* porte sur tous les revenus au-dessus de 3,750 francs, on voit que beaucoup de personnes dans une situation très médiocre paient cet impôt. Dans la cédule D, qui concerne les professions commerciales, 30 p. 100 du montant des revenus appartiennent à des personnes ayant entre 3,750 francs et 7,500 francs de revenu ; on peut en conclure que les trois quarts environ du revenu de la Grande-Bretagne sont possédés par des personnes ayant au

[1] Voir la traduction de l'étude de M. Leone Levi dans le *Bulletin de statistique* (du ministère des finances), numéro de février 1884.

maximum 7,500 francs de revenu : probablement même la portion du revenu qui échoit à cette classe est plus forte, car la cédule D qui comprend le commerce et l'industrie est parmi les cédules de l'impôt sur le revenu l'une de celles qui renferment le plus de gros contribuables. Il faut se rendre compte que l'Angleterre est dans une situation tout à fait exceptionnelle; d'une part, les lois y empêchent la libre diffusion de la richesse territoriale; d'autre part, au point de vue industriel et commercial, l'Angleterre peut être considérée comme une sorte de capitale du monde entier.

En France, le *Bulletin de statistique* (du ministère des finances), dans sa livraison de mai 1884, donne un nouveau relevé des logements et des valeurs locatives à Paris. Il en résulte que les appartements de 20,000 francs et au-dessus ne représentent ensemble qu'une valeur locative de 14,424,730 francs, ceux de 10,000 à 20,000 francs une valeur de 25,208,540 francs, ceux de 6,000 à 10,000 francs une valeur de 30,677,430 francs, ceux de 3,000 à 6,000 francs une valeur de 50,593,705 francs. Il s'agit ici du loyer réel, non du loyer matriciel. Tous ces appartements ensemble atteignent donc une valeur locative de 120 millions de francs; or, l'ensemble des locaux affectés à l'habitation à Paris (non compris les locaux industriels) représente une valeur réelle de 395 millions de francs. Ainsi, toute la population opulente de cette ville luxueuse qui s'appelle Paris, à savoir toutes les personnes qui ont un loyer réel de plus de 3,000 francs, n'occupent ensemble que des logements représentant moins du tiers, comme valeur locative, de la totalité des logements de Paris [1]. Or, une très forte partie de la richesse de la France et même du monde, se concentre à Paris; on peut conclure combien est faible la proportion non seulement des gros revenus, mais même des revenus moyens, à l'ensemble des revenus d'un grand pays.

[1] Si aux loyers de 3,000 francs et de plus à Paris, on joignait les 52 millions de francs de valeur locative des logements de 1,500 à 3,000 francs, on n'arriverait encore qu'aux trois septièmes à peine de la valeur locative réelle de tous les appartements de Paris.

Il faut considérer encore — ce qui est un point très important — que le revenu des classes moyennes et riches est très loin d'être consommé d'une manière improductive. Une très forte partie est épargnée, c'est-à-dire transformée en chemins de fer, en usines, en améliorations de fonds de terre et autres travaux du même genre. En France, on peut évaluer au tiers au moins, peut-être même à la moitié, la quote-part des revenus des classes moyennes et des classes riches qui est consacrée à l'épargne. Aucun homme un peu familier avec l'existence de ces classes ne le contestera. Sur nos 2 à 3 milliards d'économies annuelles de toutes natures, aussi bien placées en valeurs mobilières qu'en constructions ou en améliorations du sol, certainement les deux tiers proviennent des classes aisées et des classes riches qui, les deux réunies, ne détiennent pas plus du huitième ou du dixième du revenu national. La part du revenu national affectée aux dépenses de luxe ne peut être considérée comme dépassant 4 à 5 p. 100 de ce revenu.

On ne peut donc attacher une grande importance à la prétention des collectivistes de diminuer la durée du travail journalier de l'homme par l'élimination de la production de luxe. Tout ce qu'ils pourraient gagner de ce côté serait beaucoup plus que compensé par toutes les déperditions de forces et toutes les erreurs que comporte une organisation autoritaire et despotique. En soumettant la société à un niveau à peu près uniforme, ils y détruiraient toute émulation ; on a déjà vu que leur organisme nécessairement brutal ne saurait faire aucune place à la liberté des minorités, par conséquent à la liberté individuelle ; que leur appareil bureaucratique et sans spontanéité compromettrait le progrès matériel. Il est impossible, en lisant les plus consciencieux des écrivains qui prêchent la doctrine collectiviste, de trouver une raison sérieuse qui puisse inviter le genre humain à tenter une aventure que condamnent d'avance et l'histoire et le raisonnement.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES

Avant-Propos v

LIVRE PREMIER

CHAPITRE PREMIER

PROGRÈS DES IDÉES SOCIALISTES.

Les deux méthodes pour l'étude d'une doctrine scientifique : l'examen direct et l'analyse des objections ou des contre-propositions.

Signification du mot collectivisme. — En quoi le nouveau système se distingue de l'ancien socialisme et du communisme pur. — Les écrivains collectivistes s'en tiennent en général à la critique de l'économie politique et négligent le côté positif de leur théorie.

Karl Marx, Lassalle, Colins, Henri Georges, Schœffle.

Les prétentions du collectivisme, sa méthode. 1

CHAPITRE II

LES DIVERSES FORMES DE COLLECTIVISME.

Le collectivisme conservateur. — Impossibilité de séparer les moyens de production et les moyens de consommation. — Conditions mises à la propriété privée de l'aiguille à coudre.

Prétention des collectivistes que la justice est enfreinte dans le système social actuel. — Insurrection du capital contre le travail son père.

Définition collectiviste du terme prolétaire. — Conséquences inattendues de cette définition. — Grand usage que font les écrivains collectivistes de certaines propositions erronées ou exagérées d'économistes célèbres.

Les trois idées qui doivent se combiner dans toute théorie sociale : l'idée de justice, l'idée d'utilité, l'idée de liberté. — Le collectivisme semble *a priori* avoir un médiocre souci des deux dernières. 11

CHAPITRE III

CONTINUATION DE L'EXAMEN DES CARACTÈRES GÉNÉRAUX DU COLLECTIVISME.

Côté négatif et positif du système. — Importance attachée à la critique du capital.

Raisons pour lesquelles la direction des entreprises doit échoir à d'autres que les travailleurs manuels. — C'est une application du principe de la division du travail et de la loi d'évolution.

La séparation des fonctions directrices et des fonctions d'exécution est un fait nécessaire. — Le collectivisme ne saurait s'y soustraire. — La subordination des travailleurs manuels est d'ordre essentiel.

Sous le régime collectiviste, l'ouvrier, considéré comme individu, ne posséderait pas plus qu'aujourd'hui les instruments de travail. — Les fonctionnaires ou « omniarques » seraient des despotes omnipotents. — Le collectivisme enlèverait la propriété de leurs instruments personnels de travail aux catégories très nombreuses d'ouvriers qui les possèdent actuellement; il généraliserait l'état de choses contre lequel il proteste.

En quoi consistent, suivant les collectivistes, « la Société capitalistique. » — Distinction des valeurs en usage et des valeurs en échange. — Les producteurs dans la société actuelle ne font guère que de ces dernières. — La « Société capitalistique » de nos jours diffère de toutes les sociétés qui l'ont précédée. — Prétendue supériorité de l'organisation du moyen âge.

Évolution ploutocratique du capital. — Origines historiques du capital. — Abus que les collectivistes font de l'histoire et de l'analogie. 22

CHAPITRE IV

LES GRIEFS HISTORIQUES DE KARL MARX CONTRE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE ET LA PROPRIÉTÉ MOBILIÈRE.

Le grief historique de Karl Marx. — Réfutation de ce grief. — Nécessité de tenir compte de la prescription. — Les origines indiquées par Karl Marx sont loin d'expliquer la formation de la plus grande partie de la propriété foncière actuelle. — Dans l'ensemble, la valeur vénale de la propriété foncière n'égale pas la valeur totale des capitaux qui ont successivement été incorporés au sol pour le mettre en valeur. — Démonstration de cette proposition par des documents récents.

L'argument historique de Karl Marx ne s'applique pas aux pays neufs. — Faits qui démontrent que les conditions d'acquisition des terres dans le *Far West* américain, sont loin d'enrichir l'acheteur aux dépens de la communauté.

Portée du grief historique relativement à l'origine de la richesse mobilière. — Quelques calculs sur la proportion des grandes fortunes mobilières dans l'ensemble de la richesse mobilière de la Grande-Bretagne. — Nécessité de distinguer la for-

tune et le revenu : le revenu est un bien meilleur terme de comparaison. — Faiblesse des gros revenus. — Statistiques récentes à ce sujet.

Fausseté du principe collectiviste que la société tend de plus en plus à se diviser en deux groupes : l'un formé d'un petit nombre de « ploutocrates », et l'autre d'un nombre immense de prolétaires. — L'analyse des revenus particuliers dans la Grande-Bretagne détruit le grief historique de Karl Marx relativement à l'origine de la richesse mobilière.

Examen de l'objection que la plus-value du capital est rarement le fait du capitaliste. — Critique de M. Henri George à ce sujet. — Réfutation de l'écrivain américain. — Part des circonstances extérieures et incontrôlables dans le succès de toutes les actions humaines et dans le résultat de tous les efforts humains. — Le bonheur ne peut être considéré comme une source viciée de fortune. — Les circonstances extérieures sont aussi la cause principale de la supériorité de rémunération de l'ouvrier anglais, ou américain ou parisien, relativement à l'ouvrier allemand ou belge.

C'est aussi aux circonstances extérieures en grande partie qu'est due l'inégalité de bien-être des différentes nations. — Réhabilitation nécessaire du bonheur au point de vue économique. — « La conjoncture » n'est pas un argument contre la propriété privée et le capital privé. — La contre-partie du bonheur. — La « conjoncture » nuit encore plus qu'elle ne lui sert, à la classe des capitalistes. . . 36

CHAPITRE V

LE COLLECTIVISME AGRAIRE.

Les collectivistes partiels et les collectivistes totaux. — Les ouvrages récents en faveur du collectivisme agraire.

Ces ouvrages négligent, d'ordinaire, la question économique pour s'en tenir aux arguments de droit et aux arguments historiques.

Examen de l'argument que la terre n'a jamais été, à proprement parler, *res nullius*. — La conversion d'un droit de jouissance collective sur un territoire infiniment étendu en un droit de jouissance individuelle sur un territoire restreint avantageait la tribu.

La propriété foncière repose dans sa généralité, sur trois éléments : l'occupation, le travail et l'utilité générale. — Excessive légèreté avec laquelle certains publicistes traitent le fait de l'occupation première. — C'est ce même fait de l'occupation qui est le seul fondement de l'existence communale et de l'existence nationale. — Le droit de la nation a absolument la même origine que le droit de l'individu, à savoir l'occupation. — Si un champ doit cesser d'appartenir à son propriétaire, les Français ou les Allemands perdent tout titre pour revendiquer la possession de leur territoire national.

La théorie collectiviste supprime nécessairement la nation. — Conséquences inaperçues de la théorie collectiviste qui dénie le droit du premier occupant. — Le collectivisme doit aboutir au tribut payé par les nations riches aux nations pauvres. — Le Touareg et l'Esquimau auraient le droit de demander une part de jouissance dans les domaines de Château-Lafitte et de Chambertin. — Fausseté de la formule qui subordonne la liberté individuelle réelle à la possession effective de la terre par chaque individu. 71

CHAPITRE VI

L'ÉVOLUTION DE LA PROPRIÉTÉ PRIMITIVE. — LE MIR RUSSE.

Examen des arguments historiques de M. de Laveleye contre la propriété privée absolue.

Si la propriété collective était si avantageuse à l'humanité, comment, étant le fait primitif et universel, a-t-elle disparu de partout, sauf d'insignifiants vestiges — La propriété collective des peuples chasseurs ou des peuples pasteurs ne leur assure pas la paix.

Évolution de la propriété foncière. — M. de Laveleye indique lui-même les causes de la généralisation de la propriété privée. — Progrès parallèles de la propriété privée et de l'agriculture.

Le *mir russe*. — Les époques de partage. — La propriété privée de la maison et du jardin : interdiction de la vente à un étranger. — L'exclusion des étrangers est nécessaire à la propriété collective. — Nombre infini des parcelles. — Pulvérisation du sol. — Culture uniforme obligatoire. — Embarras pour la part des survenants.

La famille patriarcale est le fondement du *mir ;* la dissolution de ce mode de famille menace le *mir* dans son existence. — Les inconvénients économiques du *mir*. — M. de Laveleye propose d'étendre à 18 ou 20 années la durée de la jouissance des lots. — Difficultés de cette solution ; elle serait contraire, d'ailleurs, à l'esprit de la propriété collective.

Fausseté de l'assimilation entre l'usufruitier du *mir* et le fermier. — Les changements que l'on veut introduire dans le *mir*, en exigeant un capital assez considérable de chaque usufruitier temporaire, détruirait le caractère démocratique de l'institution.

Idées erronées que l'on se fait sur le rôle que joue le propriétaire rural. — C'est la classe des propriétaires qui a l'initiative de toutes les améliorations. — Exemples à ce sujet. — Ceux qui veulent remplacer les fermiers des particuliers par des fermiers de l'État dépouilleraient l'agriculture de son âme et ne lui laisseraient que ses bras. — Mot de Proudhon : pour arrêter les progrès de l'agriculture il suffirait de rendre les fermiers propriétaires.

Le *mir* ne supprime pas le prolétariat agricole ; il le rend même plus irrémédiable. — L'inégalité reparaît dans le *mir*. — Les « mangeurs du *mir* » — Source de grands inconvénients économiques, le *mir* n'a pas de sérieux avantages sociaux. 85

CHAPITRE VII

LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE A JAVA.

D'après les principes du Coran le souverain possède le domaine éminent du sol. — Collectivisme et fatalisme vont bien ensemble.

L'adat ou coutume à Java. — Le système du général Van den Bosch. — L'impôt et les corvées.

Caractère de la culture à Java. — Les travailleurs qui n'ont pas de bêtes de

trait sont souvent exclus du partage. — Les régimes de propriété collective engendrent un prolétariat qui n'est pas moindre qu'en Europe.

Le village javanais n'est pas plus que le *mir* russe l'asile de l'égalité. — Roulement dans l'attribution des partis, inconvénients de ce système. — Avantages pour les chefs des *dessas*. — Le paiement des services intellectuels.

Constitution graduelle de la propriété privée à Java. — A Java, comme ailleurs, c'est la propriété privée qui est le pivot du progrès. — Relation de la propriété privée à la propriété collective. — Le collectivisme aboutit à la suppression de la liberté de domicile. — Il crée une sorte de servage et lie l'individu à la glèbe.

Augmentation considérable de la population et fractionnement indéfini des lots. — Énormité du territoire inculte, due aux entraves de la propriété collective. — Obstacles que rencontrent le défrichement individuel et le défrichement par colonisation.

La propriété collective à Java, au lieu de supprimer le prolétariat, est plutôt faite pour transformer toute la population en un peuple de prolétaires. . . . 101

CHAPITRE VIII

DE LA TRANSFORMATION DE LA PROPRIÉTÉ COLLECTIVE EN PROPRIÉTÉ PRIVÉE.

Même dans les temps les plus reculés, la communauté de la terre n'a jamais été complète, le clan ou la tribu ayant toujours soutenu, à l'encontre des autres tribus ou des autres clans, avoir un droit exclusif sur le territoire qu'il occupait.

La terre n'a jamais été considérée comme commune dans le sens absolu du mot. — Même pour les animaux la terre n'a jamais été complètement commune. — La communauté absolue de la terre est contraire à la nature physique et à la nature morale.

La terre est faite pour être appropriée d'une manière privative par les nations, par les tribus ou clans, par les familles, par les individus.

Dès que les populations, émancipées de la chasse et dégagées des hasards des migrations, deviennent sédentaires, la propriété familiale, complète, héréditaire, apparaît pour la maison et l'enclos — La maison est la première manifestation de l'individualisme économique. — L'enclos ou verger suit partout le sort de la maison.

La propriété privée de la maison et de l'enclos développe la propriété privée mobilière. — Dans la société primitive, l'inégalité commence par la propriété mobilière. — Malgré la propriété collective du reste du sol, il se forme deux classes, les riches et les pauvres. — Le louage de services et le prêt à intérêt dans ces sociétés primitives.

Contrairement à l'opinion de Lassalle, l'esclavage n'est pas nécessaire pour expliquer la formation du capital, le louage de services suffit.

L'inégalité de la richesse mobilière détermina l'inégalité de la dotation foncière. — Il était nécessaire, dans l'intérêt de la communauté, qu'il en fût ainsi.

Autre cause d'inégalité dans les temps reculés, nécessité de rétribuer les services intellectuels et moraux.

Traits partout communs de la propriété collective. — Généralité de la substitution de la propriété privée à la propriété collective. — Nécessité de trouver à ce phénomène une cause générale qui ne soit pas bornée à l'Occident de l'Europe. — Comment les petites communautés agraires n'ont pu maintenir l'égalité des conditions.

Tout le progrès agricole est venu de l'individu, non de la société. — Démonstration de ce fait par l'évolution de la marke germanique. — Il s'y est produit la même évolution qu'aujourd'hui à Java. — La propriété privée naît du consentement tacite ou même positif de la communauté. — Cette genèse de la propriété privée est singulièrement éloignée des hypothèses de Karl Marx. — C'est sur les propriétés privées que les historiens font naître l'assolement triennal. — La forêt et le pâturage de montagne gardèrent seuls le caractère collectif.

Description enthousiaste que fait M. de Laveleye du bonheur de l'ancien Germain. — En réalité, la faim le hantait toujours et le poussait aux migrations. 111

CHAPITRE IX

LES ALLMENDEN ET LES COMMUNAUX.

Les débris actuels de l'ancienne propriété collective. — Témoignages favorables aux *allmenden* suisses. — L'*allmend* contient-il le secret d'une rénovation sociale ?

En quoi les *allmenden* diffèrent de nos communaux. — Les trois parties du domaine commun : la forêt, la prairie, la terre cultivée. — Très faible importance de la partie arable de l'*allmend*. — Les vieux habitants sont seuls admis au partage. — L'esprit d'exclusion est essentiel à la propriété collective. — La propriété collective, comme la propriété privée, a pour principe essentiel l'exclusion.

Les usagers et les résidents. — L'*allmend* a souffert de la densité de population. — La jouissance idéale d'une partie du bien de l'*allmend*. — Les trois types de jouissance réelle. — Plus grande est la propriété privée de l'usager, plus forte est en général sa part dans la propriété collective. — L'inégalité se retrouve partout. — Le « contraste paupériste » se rencontre dans l'*allmend*. — L'*allmend* ajoute à la richesse des riches et ne modifie guère la situation des pauvres.

Les proportions exiguës et l'influence restreinte de l'*allmend*. — Les communaux importants dans certains districts montagneux de la France. — Inconvénients de ces communaux pour le reboisement. — Mesures de protection et de réglementation à prendre.

Les communaux en Allemagne, particulièrement à Bade. — Excellents conseils de Rau. — Une fois réglementée dans l'intérêt général, la propriété collective cesse d'être une propriété collective. — Le principe de l'indemnité à payer par le nouvel usager à l'ancien équivaut presque à la vente et exclut les pauvres. — Difficultés pratiques et théoriques de cette indemnité.

La propriété collective n'est possible que sous la forme rudimentaire et primitive qui exclut toute production intensive. — Les *allmenden* sont un intéressant débris du passé, non un germe de rénovation sociale. 126

CHAPITRE X

L'EXPLOITATION DE LA TERRE APRÈS LA NAT ONALISATION DU SOL.

La propriété collective a été le point de départ de l'humanité; elle ne peut être considérée comme le but de l'évolution sociale.

La « nationalisation du sol » est une absurdité et une injustice, car une nation ne

peut avoir plus qu'un individu un droit exclusif à la jouissance du sol sur lequel le hasard l'a placée.

L'argument tiré de l'*Unearned Increment*, la plus-value non gagnée.

Le retour à l'ancien mode de propriété collective de village est universellement reconnu pour impossible. — Démonstration.

Les divers moyens d'exploitation du sol après la nationalisation. — L'exploitation de tout le sol en régie par l'État. — La concession du sol aux communes.

La location du sol à des associations de travailleurs. — Les sociétés coopératives agricoles alléguées comme exemple en faveur de cette solution. — Conditions en grande partie artificielles ou du moins exceptionnelles de la propriété de ces associations. — Les associations coopératives finissent toujours par constituer une classe de privilégiés ; aussi les collectivistes les repoussent-ils. — Les objections contre la propriété privée s'appliquent également aux sociétés coopératives agricoles ayant la jouissance de la terre.

L'individu hors des cadres des sociétés coopératives, si ce régime se généralisait, serait beaucoup plus dénué de ressources qu'aujourd'hui le travailleur non propriétaire. — Le naufragé de M. de Laveleye dans une île tout occupée.

Le système de l'affermage pour le compte de l'État des terres nationalisées. — Les deux sortes d'objections que suscite cette solution. — La situation générale des paysans serait très détériorée. — Le système multiplierait les prolétaires. — La servitude de la glèbe était un paradis à côté de l'enfer que préparent à la population rurale les écrivains collectivistes.

Le prétendu avantage indirect pour la société : suppression de tout autre impôt que celui sur la terre. — Démonstration que ce résultat ne se produirait pas. — La « jouissance idéale », pour chaque individu, du domaine public. — Déception qu'imposeraient le rachat et l'affermage.

Théorie du prix de vente : c'est, dans la plupart des cas, la simple restitution par le détenteur nouveau, des avances utiles faites par toute la série des détenteurs antérieurs. — La vente ressemble beaucoup à un système de fermage où le nouveau fermier restituerait au fermier ancien toute les dépenses utiles faites par celui-ci et par tous ses prédécesseurs.

Des conséquences de l'expropriation de la propriété foncière pour toutes les branches de l'activité sociale.

De l'expédient ingénieux qui consiste à faire acheter actuellement, payables comptant par l'État, toutes les terres livrables dans 99 ans. — Faux calcul à ce sujet. — L'homme attache beaucoup plus d'importance qu'on ne le croit à la perpétuité de la propriété. — Exemples probants. — Difficulté d'un autre ordre que rencontrerait cet expédient. — Disparitions graduelles et successives des améliorations.

De la suppression de quelques degrés de successibilité ou du relèvement des droits de succession pour permettre à l'État de racheter graduellement la terre. — Inconvénients de ce procédé.

L'argument de la plus-value dont profiterait l'État racheteur des terres. — Absurdité de ce raisonnement à l'heure où presque toutes les terres baissent en Europe d'un quart ou de moitié. — Démonstration des pertes énormes que le rachat des terres vers 1820 en Angleterre ou vers 1870 en Angleterre et en France eût causées à l'État.

Du rachat par l'État ou par les municipalités de la propriété urbaine. — Les

dangers et les risques d'une opération de ce genre. — Fausse assimilation de l'État ou des municipalités avec les grands propriétaires, tels que le marquis de Westminster. — Plus l'on s'enfonce dans le parlementarisme et la démocratie, plus l'État devient impropre au rôle qu'on lui veut faire jouer.

Les fonctions essentielles du propriétaire rural sont bien plus étendues que la fixation et la perception des fermages. — Complication et importance de ces fonctions. — L'exemple tiré de Java est peu probant. — Il en est de même de l'argument de la gestion du fonds ecclésiastique en Angleterre. — Fausseté de l'assimilation de l'État avec les sociétés anonymes. — Celles-ci, d'ailleurs, s'entendent médiocrement à l'administration d'immeubles ruraux : exemples divers.

Est-il vrai que la propriété privée ait perdu aujourd'hui tout caractère social ? — Réfutation de cette objection. 148

LIVRE II

CHAPITRE PREMIER

LE COLLECTIVISME INDUSTRIEL. — LASSALLE.

Le collectivisme industriel. — Caractère des écrits des principaux socialistes allemands. — Point de vue presque uniquement négatif du livre de Karl Marx et des écrits de Lassalle.

Prétention que dans la société actuelle les individus ne sont pas soumis à la responsabilité économique de leurs actes. — Le monde est dominé par « les liens sociaux » qui agissent comme une force brute de la nature. — Développement ingénieux et éloquent de cette théorie par Lassalle. — Influence de « la conjoncture. »

Grande importance qu'attache l'école socialiste allemande au remplacement de la production de valeurs d'utilité directe pour le producteur par la production de valeurs d'échange. — Aux prétendues abstractions des économistes, Lassalle oppose ce qu'il appelle « l'aspect concret du monde. »

Toute richesse vient des liens sociaux, c'est-à-dire du hasard ; mais les travailleurs sont exclus de ce jeu de hasard. — La « conjoncture » ne peut jamais profiter d'une manière durable aux travailleurs et elle peut, au contraire, leur être très préjudiciable. — Les travailleurs ne sont que « les souffre-douleurs neutres du jeu de la spéculation. » — Les puissantes convulsions du marché universel détruisent toute liberté du travail et toute responsabilité économique personnelle.

Aujourd'hui il n'y a plus de travail individuel isolé, ni presque plus de travail familial, il n'y a que du travail social. — Le travail social se caractérise par ce trait essentiel que chacun produit ce qu'il ne peut pas employer par lui-même. — C'est la production de valeurs d'échange qui est la source de l'immense richesse et de l'immense pauvreté de la société actuelle. — Le capital proprement dit n'existe que lorsque la production est exclusivement dirigée vers les valeurs d'échange.

Attaques de Lassalle contre la définition que le capital est la partie des produits employée à une production ultérieure, ou bien encore que le capital est du travail accumulé. — Le capital, réplique Lassalle, représenterait en tout cas l'accumulation du travail d'autrui.

Prétention de Lassalle que le capital est formé par « les liens sociaux. » — Exemple qu'il donne à l'appui de cette proposition. — Réfutation. — Les « liens sociaux » sont, pour les capitalistes, une cause aussi fréquente de pertes que de gains. — Les « liens sociaux » ne peuvent jamais créer du capital à proprement parler ; ils peuvent seulement accroître ou diminuer l'utilité du capital existant. — Les natures intelligentes et énergiques savent prévoir la « conjoncture » ou résister à ses effets. — La fatalité est le dernier mot des observations de Lassalle. . 205

CHAPITRE II

SUITE DE L'EXAMEN DES DOCTRINES DE LASSALLE SUR LA GENÈSE DU CAPITAL.

Les circonstances extérieures désignées par Lassalle sous le nom de « conjoncture » exercent une action utile sur l'économie des peuples et contribuent au progrès. — Prétention de Lassalle que le capital et le profit ne sont pas des phénomènes ayant toujours existé. — L'idée de profit d'après Lassalle « suppose une société faisant passer tous ses produits par le moule de l'argent. »

Réfutation. — Robinson, seul dans son île, faisait des profits et des pertes. — Fausseté de la prétention du socialisme que l'intervention de l'argent ou de la monnaie transforme les conditions économiques et change le caractère des transactions. — Les lois économiques sont aussi vraies pour l'homme isolé que pour une société de 80 millions d'habitants.

On n'a pas trouvé et l'on ne trouvera jamais d'autre mesure du progrès industriel que le profit. — Le profit est le régulateur et le contrôleur de tout le travail social.

Proposition de Lassalle que les catégories économiques ne sont pas des catégories logiques, mais des catégories historiques. — La division du travail serait, d'après Lassalle, la seule loi économique sociale naturelle. — Une poignée d'individus confisquerait à son profit cette loi sociale naturelle. — Prétention analogue de Karl Marx que les capitalistes ont confisqué la science à leur profit. — Réfutation de cette théorie : si elle était vraie, la généralité des associations coopératives devrait merveilleusement réussir ; il devrait en être de même de tous les moyens et les petits patrons ; enfin les grands industriels ne devraient jamais ou presque jamais échouer.

Affirmation de Lassalle que tout développement historique a beaucoup plus procédé de la société que des individus. — Réfutation : l'histoire est semée de noms propres.

La notion que le capital est du travail accumulé se trouve, d'après Lassalle, extérieurement juste ; mais ce que l'on accumule, c'est le travail d'autrui : *Eigenthum*, *Frembdthum*, propriété, altruité. — Le profit serait du travail non payé. — Une qualité purement négative telle que l'épargne ou la non consommation ne pourrait être génératrice du capital. — Réfutation : conserver, c'est créer. — L'abstinence équivaut parfois à la production.

L'épargne n'est pas un élément purement négatif. — Différence entre la thésaurisation et la capitalisation. — L'épargne imprime à l'industrie et au travail d'une nation une direction nouvelle; elle les tourne vers la production d'instruments de travail et réduit la production des objets de luxe ou périssables.

Lassalle fait naître de l'esclavage la division du travail et, par voie de conséquence, le capital. — Doctrinalement et historiquement la théorie de Lassalle est très contestable. — Tout progrès qui est devenu social, c'est-à-dire général, profite à la société; tout progrès qui est resté individuel profite exclusivement à l'individu.

Observations vraies de Lassalle sur les difficultés de la capitalisation au moyen-âge. — Elles ne prouvent rien en faveur de sa thèse générale. 218

CHAPITRE III

LA THÈSE DE KARL MARX SUR LA NATURE DU PROFIT.

L'épargne est une injonction de produire des objets d'une utilité durable, au lieu d'articles frivoles et passagers. — Une grande partie de l'épargne annuelle est une épargne populaire.

L'épargne n'est pas toujours un prélèvement sur le profit.

De la thèse de Karl Marx que le capitaliste s'attribue une partie non payée du travail de l'ouvrier. — Le capital, d'après Marx, étant essentiellement stérile, peut avoir droit à un amortissement, non à un intérêt ou à un profit. — Le propriétaire et le locataire sont quittes, si celui-ci se charge de l'entretien de la maison du premier.

De l'analyse du profit industriel. — Complexité des éléments dont il se compose.

Le prétendu travail impayé. — La dîme et la corvée auxquelles seraient assujettis les travailleurs. — Le capitaliste et le boyard. — La corvée, d'après les collectivistes, ou le travail extorqué, dépasse aujourd'hui presque toujours le travail payé. — Les six heures six minutes de corvée journalière dans l'industrie française. — La répartition des corvées d'après le journal l'*Égalité*.

Prétendue démonstration statistique de ces corvées. — Grossières erreurs de calcul des collectivistes : les éléments qu'ils négligent. — Comparaison des profits et des salaires dans l'industrie houillière du Nord. — Faible importance des premiers relativement aux seconds.

Les causes du profit : la capacité directrice, c'est-à-dire l'intelligence industrielle ou l'art d'organiser et l'intelligence commerciale ou l'art d'acheter et de vendre. — Les profits ne se mesurent pas au nombre d'ouvriers employés. — La doctrine collectiviste nie le talent de l'entrepreneur et ne tient aucun compte des risques courus. — Les faits démentent la doctrine collectiviste sur la corvée des travailleurs modernes. 236

CHAPITRE IV

EXAMEN DE LA DOCTRINE DE LA PLUS-VALUE DE KARL MARX.

Il est faux que la circulation des marchandises soit l'origine ou le point de départ du capital.— Il est faux que l'argent soit la première forme sous laquelle le capital

se manifeste. — L'apparition de la monnaie est certainement postérieure à la première création du capital.

Ce qui constitue, d'après Marx, la société capitalistique, c'est que dans la production on se préoccupe, non des valeurs en usage, mais exclusivement des valeurs en échange, et que l'argent est à la fois le point de départ et le point d'arrivée de la production. — La circulation de l'argent comme capital est son propre but à elle-même. — Le surcroît que le capitaliste acquiert par la circulation s'appelle *plus-value* ou *mehrwerth*.

Réfutation de la thèse de Marx. — La circulation de l'argent n'engendre par elle-même aucune plus-value.

Analyse que fait Karl Marx du *processus* industriel. — Le possesseur d'argent est la larve du capitaliste. — Tout le secret de la plus-value consiste dans l'achat et l'usage de la force de travail de l'ouvrier. — Longue dépossession de l'homme de ses instruments de travail. — Toute une évolution économique a été nécessaire pour créer le marché actuel du travail. — Comme toute marchandise, d'après Karl Marx, la force de travail a une valeur qui est indépendante du contrat : ce sont ses frais de production. — Cette proposition est une simple pétition de principe.

Abus que font les socialistes de la loi de Malthus. — Cette loi, d'ailleurs, si elle existe, étant une loi physiologique et non une loi économique, le collectivisme n'en modifierait pas les effets.

L'organisation actuelle de l'industrie offre deux caractéristiques : le vendeur de la force de travail, c'est-à-dire l'ouvrier, exécute son travail sous le contrôle de l'acheteur ou du patron, et il n'est pas propriétaire de son produit.

La division du capital, selon Karl Marx, en capital constant et capital variable. Pétition de principe relativement au capital constant qui ne serait pas susceptible de contribuer à la plus-value. — Ce qui fournit la plus-value, d'après Marx, c'est le capital dénommé variable, c'est-à-dire la partie qui est employée en salaires. — Prétendue origine de la plus-value : le capitaliste achète « la valeur en échange » de la force de travail de l'ouvrier et consomme la « valeur en usage » de cette même force. — Essai de démonstration de Karl Marx. — Le capitaliste ne peut confisquer à son profit les progrès sociaux. — La concurrence fait profiter le consommateur seul de ce qui est un progrès social universellement reconnu. 251

CHAPITRE V

SUITE DE LA RÉFUTATION DE LA DOCTRINE DE KARL MARX.

Ce que Karl Marx appelle la plus-value absolue. — Les causes qui peuvent l'accroître : les perfectionnements industriels, l'augmentation de la journée ou de l'intensité du travail de l'ouvrier. — La plus-value relative ; cause qui l'accroît : l'augmentation de productivité du travail de l'ouvrier portant sur les objets qu'il consomme lui-même.

Les faits journaliers les plus certains démentent la théorie de Marx. — Le profit industriel a un rapport non pas de chose à chose, comme le prétend Karl Marx, mais d'homme à chose. — Par suite de sa variabilité, le profit doit avoir une autre origine que celle purement mécanique qu'indique Karl Marx.

Le taux d'exploitation du travail d'après le socialiste allemand. — Toutes les circonstances dans la société capitalistique tendent à augmenter le taux d'exploitation. — La prétention de ne voir dans l'industriel qu'une concrétion de capital est contraire aux faits.

Le capitaliste achète les forces isolées du travail d'un nombre d'ouvriers donné, et il se sert de la force collective et combinée de ce même nombre d'ouvriers. — C'est le surcroît de cette force collective sur les forces isolées qui, par une fiction, paraît être la force propre du capital. — Karl Marx plagiaire de Proudhon. — La baisse des prix démontre que le manufacturier ne peut tourner à son profit exclusif la supériorité du travail combiné sur le travail isolé.

L'élément principal du profit, c'est la différence des prix de revient. — Le profit est une chasse au progrès. — Mot frappant de Lassalle sur les soucis du capitaliste. — Par l'effet de la concurrence, au bout de peu d'années, le fabricant perd le bénéfice de sa trouvaille. — Toute la partie doctrinale du livre de Marx s'écroule comme un château de cartes. 271

CHAPITRE VI

DES EFFETS DE L'ORGANISATION CAPITALISTIQUE DE LA PRODUCTION.

Les traits principaux du régime capitalistique. — Le capital est affamé de travail et incessamment occupé à prolonger la corvée.

Les trois méthodes par lesquelles peuvent se manifester cet effort constant du capital. — Première méthode : l'extension de la journée de travail. — Les deux forces qui ont réduit ou tendent à réduire les journées de travail excessives de l'époque chaotique de la grande industrie. — Les diverses circonstances qui ont accru la force collective des ouvriers. — Les faits démontrent la fausseté de la thèse de Marx sur la durée de la journée de travail.

Les deux autres méthodes qu'a le capital pour sucer de plus en plus le travail de l'ouvrier. — La substitution des travailleurs médiocres aux travailleurs habiles, puis des femmes et des enfants aux hommes. — La machine est l'engin qui permet à son possesseur d'augmenter de plus en plus la part du travail non payé. — La substitution des femmes ou des enfants aux hommes ne peut jamais accroître d'une manière durable les profits industriels. — Le travail des femmes et des enfants est beaucoup moins nouveau qu'on ne le prétend.

La troisième méthode à laquelle recourt l'insatiable capital : l'intensité de plus en plus grande du travail dans les fabriques. — Si le déploiement de force musculaire est moindre, celui de force nerveuse est prodigieux. — Réflexions en partie justes de Karl Marx sur l'intensité croissante du travail dans les fabriques. — Tout accroissement de la productivité, quelle qu'en soit la cause, ne profite que passagèrement aux industriels et aux capitalistes.

Théorie du surplus inoccupé de population. — Ce n'est pas un phénomène nouveau ; il existait déjà du temps du « solide engrenage organique » du moyen âge. — Le capital constant s'accroît plus rapidement que le capital variable. — D'après Karl Marx l'accroissement plus rapide du capital constant a pour effet de produire un surcroît inoccupé de population. — La thèse de Karl Marx sur le capital variable reproduit en partie la doctrine erronée du « fonds des salaires. » — Le déplacement incessant opéré par les machines et invoqué par Marx à l'appui de sa

théorie. — Plaintes éloquentes de Proudhon sur le même sujet. — Réfutation. — Pourquoi le déplacement opéré par les machines est moindre aujourd'hui qu'au commencement du siècle. — Les machines nouvelles ont à lutter contre des machines anciennes qui font une résistance plus efficace et plus prolongée que ne pouvait le faire autrefois la main désarmée de l'ouvrier. 283

CHAPITRE VII

L'ASPECT POSITIF DU COLLECTIVISME, SCHŒFFLE.

Karl Marx ne peut plus nous servir de guide. — Son esprit et son livre sont purement négatifs. — Schœffle est le seul qui ait essayé de décrire l'organisation future du collectivisme.

Définition par Schœffle du *collectivisme* opposé au *capitalisme*. — Le système nouveau supprimerait les capitaux de prêt, le crédit, les fermages, le loyer, la bourse, le commerce en marchandises, le marché, les annonces, les réclames, et par dessus tout le numéraire métallique.

Il est faux que les actes réfléchis et volontaires soient toujours mieux adaptés à leurs fins que les actes purement instinctifs. — Le collectivisme et le socialisme sont en complète opposition avec la science philosophique et naturaliste contemporaine. — Le collectivisme prétend remplacer l'habitude, l'instinct social, l'initiative privée par la réflexion sociale et la prévoyance sociale.

L'initiative privée n'est pas une force incohérente; elle est parfaitement régulière et assujettie à des lois certaines. — Une force inconsciente n'est pas nécessairement une force anarchique.

Schœffle reconnaît « la fécondité économique du principe individualiste. » — Aveux instructifs de Schœffle. — L'initiative privée joue dans l'ordre économique le même rôle que la gravitation dans l'ordre physique.

Diverses questions qui se posent au sujet de la production sous le régime collectiviste; première question : Comment, avec des moyens autoritaires et centralisés de direction et d'enquête, la production se proportionnera-t-elle aux besoins de consommation? — Tâche énorme des comités d'enquête et des comités directeurs de la production. — Un défaut de calcul de ces « omniarques » et la nation mourrait de faim. — Grand cas que les collectivistes font de la statistique. — La statistique suit les faits de loin; elle prête toujours à interprétation. — Les variations de prix sont des indices bien plus sûrs et plus prompts que les statistiques les mieux faites. — Le régime collectiviste supprime le prix et reste sans boussole.

Énorme comptabilité. — Les erreurs de la spéculation privée ne sont jamais intégrales et se corrigent d'elles-mêmes 314

CHAPITRE VIII

LE COLLECTIVISME ET LA LIBERTÉ DES CONSOMMATIONS. — INSUFFISANCE PRATIQUE DE LA THÉORIE SOCIALISTE DE LA VALEUR.

Prétention de Schœffle de maintenir, sous le régime collectiviste, la libre détermination des besoins. — En quoi cette prétention est fausse. — Le commerce privé seul peut donner les garanties de cette liberté.

Dans la société économique actuelle, c'est la demande des produits qui en détermine l'offre. — Sous le régime collectiviste, les termes seraient renversés; c'est en quelque sorte l'offre des produits qui en fixerait la demande. — L'État, en ne produisant rien pour eux, éliminerait tous les besoins qui n'auraient pas son approbation.

Le collectivisme bannit toute liberté morale. — Les dissidents n'ont aucun moyen de satisfaire leurs goûts soit intellectuels, soit moraux. — La conscience humaine serait sous le joug le plus épouvantable qui depuis l'origine des temps historiques ait jamais pesé sur elle. — Le commerce privé est une sauvegarde contre l'absolu despotisme.

L'inclination naturelle de l'homme à la tyrannie ne permet pas d'espérer que le collectivisme respecte la liberté des besoins humains.

Comment pourrait s'opérer la classification économique des travaux. — La boussole actuelle de la production, c'est le profit qui est variable et le salaire qui l'est aussi. — Les oscillations des prix maintiennent l'équilibre économique entre la production et la consommation.

Anxiétés de Schœffle. — Tentative pour introduire la valeur d'usage dans la taxe sociale des produits et du temps de travail. — Schœffle entrevoit assez nettement les difficultés et très confusément les moyens de les surmonter. — Schœffle admet les variations de salaires en raison de causes purement extérieures et étrangères au mérite du salarié. — Cette concession est contraire au principe du socialisme; elle serait d'ailleurs d'une application presque impossible sous un régime de production unitaire et centralisée.

L'histoire et l'expérience ne prouvent pas que les administrations économiques puissent jamais être en possession de l'infaillibilité.

Différences essentielles entre les services dont l'État est aujourd'hui chargé et la fonction multiple et colossale qu'on lui veut conférer de patron unique et de directeur exclusif de toute la production.

Vanité du contrôle collectif prouvée par l'expérience. — Les défauts des administrations publiques devraient singulièrement s'accroître en régime collectiviste, parce que les administrations privées qui leur servent de modèles auraient disparu.

La comparaison des administrations publiques futures avec les administrations des sociétés anonymes actuelles est complètement fautive. — Les sociétés anonymes ont de grands vices, que l'État aurait à un plus haut degré. — La société anonyme se rapproche beaucoup plus du patron individuel que ne le ferait l'État.

Dans les sociétés anonymes prospères, les directeurs et les principaux fonctionnaires ont un grand intérêt pécuniaire à la bonne administration. — Les sociétés anonymes ne sont jamais complètement soustraites au stimulant de la concurrence.

Comment, sous le collectivisme, les agents de la production seraient-ils sollicités à la rendre économique? Schœffle avoue que la théorie socialiste de la valeur est incapable de résoudre d'une manière réellement économique le problème de la production collectiviste. — L'émulation entre travailleurs ou entre ateliers aboutirait à la négation du collectivisme. — Les primes collectives et les inégalités de salaires qu'admet Schœffle.

Quels seraient, sous le régime collectiviste, les moteurs et les instruments du progrès? — Dans la société, le progrès s'est toujours opéré par l'initiative individuelle malgré l'indifférence, quelquefois la résistance de la masse. — La liberté

des professions et des entreprises est une des conditions de la naissance et de la propagation du progrès.

Sous le régime collectiviste « les individualités sans mandat, » qui sont les plus inventives, ne compteraient plus pour rien. — Seuls, les fonctionnaires ou « omniarques » auraient la charge du progrès. 330

CHAPITRE IX

DE LA RÉPARTITION DES PRODUITS SOUS LE COLLECTIVISME.

L'État étant seul producteur, ses erreurs dans la répartition des produits seraient irréparables.

De l'entretien du capital collectif. — Les divers sentiments qui aujourd'hui suscitent l'épargne. — Des trois sources de l'épargne, le collectivisme en supprime deux, d'où l'on peut conclure que l'épargne sous ce régime serait singulièrement réduite. — L'épargne individuelle, d'après la théorie collectiviste, ne pourrait consister qu'en l'acquisition d'un droit à une pension. — L'État serait donc seul à pourvoir à toute l'épargne de la nation.

Du mode d'épargne nationale indiqué par Schœffle et Karl Marx. — Assimilée à l'impôt, l'épargne collective devra être restreinte dans d'étroites limites.

La plus grande partie de l'épargne d'une nation s'effectue aujourd'hui par la minorité des citoyens. — C'est la majorité, aujourd'hui dépourvue de tout goût d'épargne, qui statuera sur l'épargne collective que devra faire l'État. — Infériorité du collectivisme pour l'accumulation des capitaux.

Le collectivisme ne possède pas de loi de répartition. — Il repousse la règle de l'égalité absolue et n'a plus d'autre alternative que l'arbitraire. — Schœffle est obligé d'abandonner la théorie de Marx sur la valeur comme n'offrant aucune règle de répartition.

Les professions libérales sous le régime du collectivisme.

Le procédé mécanique de répartition. — La liquidation des bons de travail.

Tout le système aboutit au rationnement. 359

CHAPITRE X

LA CONSOMMATION, L'ÉGALITÉ DES CONDITIONS ET LES RELATIONS INTERNATIONALES SOUS LE RÉGIME COLLECTIVISTE.

Les bons de travail. — Ils se rapprocheraient nécessairement des assignats. — Cas où peut se produire un excédent des bons de travail par rapport aux approvisionnements.

Des divers emplois des revenus privés sous le régime collectiviste. — Du maintien de la propriété privée pour les objets de consommation.

De l'épargne privée sous le collectivisme. — De la prétention de Schœffle de respecter l'héritage. — Influence économique de l'héritage. — Schœffle maintiendrait les effets parfois fâcheux de l'héritage eu en supprimant l'influence bienfaisante.

De l'expropriation des fortunes actuelles par l'octroi d'abondants mais périssables moyens de consommation.

Du retour subreptice et du développement graduel, mais assuré, de l'inégalité sous le régime collectiviste. — Les diverses portes ouvertes au retour de l'inégalité. — L'inégalité réapparaîtrait par les professions libérales et les services intellectuels susceptibles d'être appréciés et soldés par les particuliers.

L'existence des bons de travail permettrait la reconstitution du commerce de banque et du prêt à intérêt, quelles que fussent les prohibitions légales. — Exemple du moyen âge et du *mir* russe.

Le commerce privé des marchandises renaîtrait furtivement, quelques entraves qu'on y mît. — Autre porte pour le retour de l'inégalité. — La partie la plus active de la société, avec la connivence de la partie la plus inerte, finirait par être en état de contrebande ou de contravention habituelle. — La spéculation privée en marchandises reparaîtrait.

Les causes actuelles d'inégalité des conditions. — Comme quoi elles ne pourraient être extirpées par l'organisation collectiviste.

Des libertés sous le régime collectiviste. — Malgré les doutes de Schœffle, la liberté du domicile devrait être supprimée. — Cette liberté a, pour conditions essentielles le loyer, la liberté des professions et la pluralité des patrons.

Joug odieux que ferait peser sur l'ouvrier l'unité du patron sur tout le territoire et pour toutes les branches d'industrie. 378

CHAPITRE XI

DE LA PRÉTENDUE ÉCONOMIE QUE LE COLLECTIVISME AMÈNERAIT DANS LA PRODUCTION EN SUPPRIMANT LE LUXE. — CONCLUSION.

La déperdition des efforts humains dans la civilisation actuelle. — L'exubérance du petit commerce ; le nombre des oisifs et la production des articles de luxe. — Suppression des annonces et des étalages.

La substitution graduelle, sous le régime libre, du grand commerce au petit commerce et de la grande industrie à la petite, réduira le nombre des rouages inutiles et des forces perdues. — Les causes en partie transitoires qui rendent surabondant le personnel des carrières commerciales et des professions libérales. — Le collectivisme n'agirait pas plus sûrement pour la réduction des rouages commerciaux inutiles que ne le fait le développement graduel de la production en grand.

Caractère du luxe : sa légitimité et son utilité malgré les extravagances scandaleuses qui le discréditent. — Opinion de Proudhon à ce sujet. — L'influence stimulatrice du luxe.

Coup d'œil jeté sur les professions humaines. — Faible importance du personnel adonné aux arts de luxe. — Dépouillement des résultats du recensement de 1881 en France. — Démonstration de la fausseté de la prétention des collectivistes qu'en supprimant la production de luxe le travail de l'ensemble de la classe ouvrière pourrait être réduit de moitié ou du tiers. — Aux États-Unis, à la Plata, en Australie, en Angleterre même la production des articles vraiment luxueux est presque insignifiante. — Si elle est plus importante en France, c'est que ce pays fournit d'objets de luxe presque tout le monde civilisé. — Les ouvriers français en articles de luxe produisent indirectement pour la France du blé, du vin, du

coton, du café, de la laine, des graines oléagineuses, etc. — Démonstration de cette vérité par les 4 milliards de denrées alimentaires et de matières brutes que nous achetons à l'étranger et en retour desquels nous donnons des soieries, des articles de Paris, etc. — L'ouvrier français en objets de luxe produit deux fois plus de blé ou de vin pour la France que s'il travaillait le sol.

Erreur des collectivistes sur le nombre des domestiques au service de la personne. — Les neuf dixièmes des gens recensés comme domestiques sont des valets de ferme et des aides du petit commerce. — Le nombre des domestiques hommes en France ne dépasse pas 160,000 ou 180,000.

Le recensement des professions en Allemagne vient à l'appui des résultats que donne le recensement français.

La distribution des revenus indique, d'ailleurs, combien la part des jouissances de luxe est restreinte relativement à l'ensemble de la production. — La part des revenus un peu élevés en Angleterre, en Allemagne, en France, ne représente pas plus du dixième du total du revenu national. — Ce sont ces revenus élevés ou moyens qui fournissent la plus grande partie de l'épargne. — On ne peut évaluer à plus du vingtième ou du trentième du travail national les efforts consacrés aux industries vraiment de luxe.

Effets que l'on doit attendre du développement régulier de l'industrie, du commerce et de l'éducation sous le régime de la liberté.

Vanité des promesses du collectivisme. — Conclusion. 400

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Saint-Denis. — Imp. Ch. Lambert, 17, rue de Paris.

UNIVERSITY OF ILLINOIS-URBANA
3 0112 057467620